

# DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

---

*Revue de l'Université de Bruxelles*, tome 2, Bruxelles : Université Libre de Bruxelles, 1950.

[http://digistore.bib.ulb.ac.be/2011/DL2503255\\_1950\\_000\\_002.pdf](http://digistore.bib.ulb.ac.be/2011/DL2503255_1950_000_002.pdf)

---

**Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.**

Elle a été publiée par l'**Université Libre de Bruxelles** et numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'ULB.

Tout titulaire de droits sur l'œuvre ou sur une partie de l'œuvre ici reproduite qui s'opposerait à sa mise en ligne est invité à prendre contact avec la Digithèque de façon à régulariser la situation (email : [bibdir\(at\)ulb.ac.be](mailto:bibdir(at)ulb.ac.be)) .

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>



★

# REVUE DE L'UNIVERSITÉ

## de Bruxelles

(DEUXIÈME ANNÉE)

**OCTOBRE-DÉCEMBRE 1949**

★

# 1

### SOMMAIRE

A. M. DALCQ, Mobiles et Raisonnements dans l'Exploration de la Morphogénèse . . . . .	5
M. ROBERT, Essai sur des directives de politique coloniale . . . . .	23
Ch. PERELMAN, Le libre examen, hier et aujourd'hui . . . . .	39
E. RENAUX, Le problème des hôpitaux universitaires . . . . .	51
F. SPAAK, La nomination et la révocation des ministres. Le rôle du premier ministre . . . . .	70
Bibliographie . . . . .	89
Bulletin de la vie universitaire . . . . .	93
Séance académique solennelle du 14 mai 1949 . . . . .	97



**RÉDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES**  
**ADMINISTRATION : 12, RUE HOLLEBEEK, LINKEBEEK**

## COMITÉ DE RÉDACTION

<b>M<sup>lle</sup> PREAUX</b> (Faculté de Philosophie et Lettres)	<b>M. PRIGOGINE</b> (Faculté des Sciences)
<b>M. P. ANSIAUX</b> (Faculté de Droit)	<b>M. RIJLANT</b> (Faculté de Médecine)
<b>M. CHLEPNER</b> (Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques)	<b>M. TITS</b> (Ecole des Sciences de l'Education)
<b>M. JAUMOTTE</b> (Faculté des Sciences appliquées)	<b>M. E. JANSON</b> (Directeur)
<b>M. J. LAMEERE</b> (Faculté de Philosophie et Lettres)	<b>M. JANSSENS</b> (Secrétaire)

La rédaction est établie à Bruxelles, 56, avenue Franklin Roosevelt.

L'administration est assurée par M. Janssens, 12, rue Hollebeek, à Linkebeek.

### Abonnements :

Les abonnements partent du 10 octobre.

Il y aura cinq numéros par an, espacés d'environ deux mois.

Abonnements annuels (5 numéros) . . . 175 francs

Prix de vente au numéro . . . . . 50 francs

Le prix de l'abonnement doit être versé au compte de chèques postaux n° 3118.71 de M. Janssens, 12, rue Hollebeek à Linkebeek.

# LA DERNIÈRE HEURE

vous renseigne

**RAPIDEMENT**

**COMPLÈTEMENT**

**OBJECTIVEMENT !**

★

# REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

(DEUXIÈME ANNÉE)

*1949-1950*

★



**RÉDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES**  
**ADMINISTRATION : 12, RUE HOLLEBEEK, LINKEBEEK**

## **Mobiles et Raisonnements dans l'Exploration de la Morphogénèse (1)**

par **Albert-M. DALCQ,**

Professeur à l'Université de Bruxelles

Depuis environ deux siècles, les processus de la morphogénèse, par lesquels les caractères morphologiques des lignées se reconstituent à chaque génération, sont devenus un des objectifs des études scientifiques. Selon que celles-ci concernent les phases du développement ou les relations de ressemblance entre descendants et progéniteurs, on les groupe dans le cadre de l'Embryologie ou de la Génétique. Mais cette subdivision, maintenant ancrée dans les habitudes, n'a pas de véritable fondement logique. Si, la plupart du temps, les Embryologistes prennent les germes tels que la nature les leur fournit, tandis que les Généticiens leur donnent, par des croisements appropriés, la constitution qui les intéresse, les uns et les autres scrutent le même phénomène, celui de l'hérédité sous ses multiples aspects. Leurs activités ne peuvent donc être séparées lorsqu'on souhaite les considérer sous l'angle des mobiles qui ont animé les chercheurs et des démarches mentales grâce auxquelles ceux-ci ont progressé.

C'est toujours, on le sait, une tâche délicate que de pénétrer la psychologie des savants. Le plus souvent, eux-mêmes travaillent sans souci de s'analyser; ils se donnent tout entiers à leur œuvre d'élection, infléchissent éventuellement leur voie générale selon les possibilités qui s'ouvrent à eux ou en fonction de certaines contingences et confient rarement à leurs publications les détours suivant lesquels leur pensée a cheminé. De plus, s'il est encore relativement facile de comprendre la

(1) Communication présentée au Congrès international de Philosophie des Sciences, Paris, octobre 1949.

mentalité de contemporains, avec lesquels on bénéficie, si l'on est du même métier, du partage d'une expérience commune, menée dans une ambiance semblable, orientée par des courants d'idées comparables, cela devient singulièrement plus difficile à l'égard de nos prédécesseurs, dont la position intellectuelle peut avoir été plus différente de la nôtre que nous ne le soupçonnons.

A première vue, on serait tenté de se borner à dire de la science de l'hérédité, comme de toutes les autres, qu'elle a procédé à tâtons, par une série d'essais, de réussites et d'erreurs, graduellement décantés et coordonnés en un effort d'analyse conduisant à la synthèse. Induction et déduction sont sans doute intervenues pour une part considérable, mais il y a néanmoins lieu de voir si elles enserrent toute l'activité psychologique qui nous intéresse ici.

On peut en effet remarquer d'emblée qu'en vertu de la nature de leur objet, les connaissances dont nous nous occupons ont, en fin de compte, une position très différente de celles concernant le règne inanimé. Dans celles-ci, la distinction entre le chercheur et l'objet de ses investigations est posée *a priori*, sans qu'il puisse être question de déduire la pensée elle-même de la matière ou de l'énergie dont elle considère les manifestations. Dans l'examen de l'hérédité, prise dans son sens le plus large de vaste fonction réglant toute morphogénèse, on rencontre nécessairement la genèse des organes du psychisme, car on aborde les espèces les plus élevées, y compris la nôtre, et l'esprit finit par se retrouver lui-même, ou tout au moins par découvrir ses propres ébauches.

\*  
\*\*

Si l'on a le souci de tenir attentivement compte de cette situation spéciale, où le biologiste est exposé à s'engager sans en avoir la conscience, la démarche mentale de l'embryologiste et du généticien doit certainement être scrutée de très près. Il faut se méfier d'une appréciation superficielle ou trop générale et tâcher de saisir, au moins dans quelques cas, le cheminement réel de la pensée. Mais avant de l'essayer, il convient d'abord de s'éclairer sur les mobiles qui ont poussé à étudier la genèse des formes, à examiner ces conditions combien complexes qui assurent le plus souvent la constance structurale des

organismes, mais qui tolèrent cependant leur évolution. L'intérêt personnel n'entre ici en jeu que dans une mesure limitée et générale, celle des avantages — souvent maigres et incertains — qu'une œuvre de haute tenue scientifique peut éventuellement procurer à son auteur. La part principale revient sans doute à la curiosité intellectuelle, cette qualité exceptionnelle, qui tient certes beaucoup de l'esprit de découverte, mais qui applique celui-ci à un ordre de faits dont la majorité d'entre nous sont franchement insouciantes. Une fois les premiers pas accomplis, la réussite greffe souvent sur la curiosité initiale un sentiment de possession, la joie de voir s'ouvrir toujours plus vaste un domaine où l'on est seul à avoir accès, ou dont on ne partage la connaissance qu'avec quelques initiés. La spécialisation étant ainsi amorcée, et encouragée par la fierté intime qu'elle engendre, un jugement de valeur entre en jeu. L'estime, volontiers admirative, que le chercheur nourrit pour l'objet de sa prédilection ancre en lui le souci de porter son étude plus près de la perfection, d'en accroître la valeur par la précision des notations, de l'appuyer sur des documents incontestables et par conséquent durables.

Cependant, l'impulsion ainsi donnée par la curiosité et le souci d'exactitude peut s'appliquer indifféremment à tout domaine des sciences naturelles. Pour qu'elle se concentre sur la morphogénèse, elle doit être colorée d'une attirance spéciale vers les aspects constructifs de la vie. Le sentiment confus de cette énigme est, faut-il le dire, extrêmement banal. La perception aiguë de son problème, le souci d'en poser les termes, la préoccupation de dégager les facteurs qui peuvent expliquer la transmission des ressemblances générales ou spéciales sont au contraire des attitudes exceptionnelles. Il est rare qu'elles se manifestent spontanément de façon précoce. L'enfant ou l'adolescent pourra faire montre d'intérêt pour les plantes ou les animaux, témoigner déjà d'un réel souci d'exactitude, sans encore être effleuré par le désir de connaître le développement des structures qu'il observe, moins encore par celui de s'expliquer leur permanence dans les lignées. Il est remarquable de constater combien des exposés faits sur ces problèmes rencontrent peu d'écho tant qu'une réelle maturité intellectuelle n'a pas été atteinte. Souvent, une éducation biologique déjà longue est nécessaire à l'éveil de telles préoccupations. Il n'est pas rare qu'un maître de talent les révèle d'un seul coup à

un esprit réceptif. Cette accession brusque peut transformer brusquement une jeune individualité qui n'avait, jusque là, montré ni curiosité scientifique, ni respect inné de l'exactitude. Le voile une fois déchiré, l'émerveillement installé au cœur du futur morphologiste, celui-ci acquerra allégrement les qualités que requiert sa vocation. Mais celle-ci doit être impérieuse. Le goût pour la morphogénèse ne se transmet pas comme une règle de grammaire ou un procédé de calcul. Des esprits très distingués sont incurablement indifférents à ce genre de problème scientifique, même s'ils ne sont pas dénués d'un certain sens poétique de la vie. Il faut, croyons-nous, insister sur l'intensité de ces mobiles, qui colorent puissamment la démarche logique intervenant finalement dans la série des découvertes. Certes, rien de grand ne se fait, dans aucun domaine, sans enthousiasme, mais la part d'efficiencie qui revient à celui-ci varie selon les disciplines. Les Mathématiques, la Physique, la Chimie exigent probablement plus d'alacrité intellectuelle, des dons plus exceptionnels, que la Morphologie. Celle-ci requiert en revanche une passion exclusive, l'aptitude à se présenter des situations concrètes très variées, à en saisir l'ensemble et le détail à un stade donné puis à en suivre pas à pas le déroulement incessant, à dégager les facteurs directeurs dans les complexes dont il serait illusoire de vouloir dominer tous les éléments. Il y a, en un mot, un esprit de la morphogénèse.

L'importance de ce don largement affectif ayant été ainsi soulignée, appliquons-nous à discerner quel genre de raisonnement, quelle dialectique ont utilisé les savants auxquels nous sommes redevables de notre vision actuelle de l'hérédité. La tâche est assez étendue, à la fois à cause de la diversité des investigations à envisager, de leur perpétuelle interpénétration, et du laps de temps déjà considérable pendant lequel elles se sont déroulées. Aucune coupure n'y apparaît évidente. Choisissons donc une subdivision de pur opportunisme : l'hiatus créé par la première guerre mondiale. Il se fait qu'il sépare la période dont l'auteur de cette étude n'a connaissance que par tradition écrite ou, dans une certaine mesure, verbale, et celle où il a pris part au mouvement des recherches. Il lui sera ainsi possible de montrer comment les positions adoptées pendant la première période, qui était encore en grande partie celle des

explorations préliminaires, ont été consolidées, modifiées ou renouvelées pendant le dernier quart de siècle.

Dans l'examen général des principes logiques auxquels se sont soumises, explicitement ou implicitement, les études de morphogénèse ayant eu, avant 1920, une valeur scientifique reconnue, il faut d'abord faire une large part à la *causalité*, au sens le plus habituel du terme. Il s'agit de la démonstration d'une relation constante entre un événement et une série d'antécédents qui le déterminent individuellement comme tel. L'hypothèse historique de la préformation intégrale répondait à cette orientation cartésienne. Pour expliquer la floraison des structures visibles on postulait l'existence en très petit, au sein du germe, de ces mêmes structures, qui n'avaient donc qu'à se déployer par croissance. La conviction dans le bien-fondé de cette assertion était telle que l'on discutait uniquement la localisation de ces microstructures, si l'*homunculus* était l'apanage de l'œuf ou du spermatozoïde. En rompant avec ce débat byzantin, en affirmant l'épigénèse, G.-F. Wolff ne s'insurgeait pas contre le principe de la causalité. Il agissait simplement en vertu du puissant mobile qu'est le souci d'exactitude, opposé à l'invocation de processus imaginaires. Plus d'un siècle de patient travail allait être nécessaire avant que le domaine de l'Embryologie descriptive, ouvert par Wolff puis défriché par von Baer, Meckel, Reichert, Pander, Kölliker, Rusconi, Hensen, Gegenbaur, Duval, Balfour, Van Bambeke, Van Beneden et tant d'autres, ne devînt abordable par l'expérimentation. Entre temps, l'investigation du développement fut largement tributaire de l'impulsion évolutionniste. Pendant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, après la laborieuse mise au point des techniques de fixation, d'enrobage, de coupes en série et de coloration, la plupart des études embryologiques, simples ou comparées, étaient inspirées par la loi biogénétique fondamentale. L'explication des structures était cherchée dans la phylogénèse : c'était, malgré sa part imaginative, une attitude causaliste, qui n'a d'ailleurs pas perdu toute valeur.

L'abandon du point de vue purement historique a été marqué par la théorie de la mosaïque nucléaire due à W. Roux. Frappé par la découverte récente des processus de la division indirecte, le fondateur de l'*Entwicklungsmechanik* supposait, au cours de la segmentation de l'œuf, une division qualitative des noyaux, engendrant des différences constitu-

tives responsables de la progression dans la diversité structurale. Qu'il s'agisse d'une hypothèse controuvée ne doit pas nous empêcher d'admirer son ingéniosité. Sa réfutation a d'ailleurs conduit à la transposer simplement au cytoplasme. Sur la base d'observations cytologiques remarquables, dont l'essentiel est toujours à retenir, des tentatives de généralisation ont ainsi constitué la théorie des localisations germinales, puis celle, déjà plus forcée, des substances organo-formatrices et enfin celle, nettement exagérée, des œufs en mosaïque. Tout cela reste clairement causaliste.

Mais entretemps, vers 1890, une expérience vraisemblablement entreprise pour mettre en évidence des différences de constitution régionale dans le cytoplasme révèle un fait étonnant et suscite un nouveau mode d'interprétation. En séparant, par une méthode assez grossière, les premiers blastomères de l'oursin, Driesch croit mettre en évidence leur *équipotentialité* et découvre le phénomène de *régulation morphogénétique*. Ici, le raisonnement causal basé sur les relations des parties du germe aux organes de l'embryon s'avère insuffisant. L'ensemble du système, la *Ganzheit*, joue un rôle indéniable. D'après nos conceptions actuelles, c'est la reconnaissance, en morphogénèse, de l'intégration des divers constituants dans les exigences de l'ensemble. Mais Driesch va plus loin. Spéculant sur la nature des phénomènes, qu'il croit — à tort comme nous le verrons — connaître exactement, il propose la notion de *système harmonique équipotentiel* — qui est, à mon avis, proprement impensable —, et en déduit la nécessité d'un « facteur », l'*entéléchie*, strictement réservé au règne vivant. A quelle démarche mentale avons-nous affaire ici? Puisque le terme aristotélicien signifie : ce qui porte sa fin en soi, il y a certainement là une adhésion au finalisme, et aux yeux de la plupart des hommes de science, surtout des biologistes, c'est une raison suffisante de condamnation. On peut différer d'opinion sur ce point. C'est affaire de définition et de la science et du finalisme. Si l'on pose que la science est limitée aux notions susceptibles de vérification expérimentale, on est en droit de rejeter *a priori* ou d'ignorer l'entéléchie. Mais il faut cependant remarquer que cette exigence de vérificabilité est peut-être bien osée, que les tenants de cette sorte de positivisme radical seraient probablement en peine de la respecter sans défaillance. Ils ont parfois reproché à la doctrine de

Driesch de renfermer un danger de stérilisation pour le progrès scientifique. L'histoire récente de l'Embryologie montre que c'est là une crainte imaginaire et que l'énigme de la régulation morphogénétique a, au contraire, été un ferment de recherche d'une rare efficacité. A l'opposé de ceux qui veulent enserrer la science dans des limites aussi strictes, on peut considérer que les catégories de l'esprit ne sont pas tellement tranchées, que la science n'a point d'autre frontière que la cohérence des notions, qu'elle passe facilement, par transitions insensibles, à la métaphysique, et qu'il n'est pas interdit, à un moment donné, d'introduire des notions inaccessibles à la vérification. Le tout est que la cohérence tende à être parfaite, que les bases de départ soient soumises à une critique sévère, et qu'aucune interprétation ne soit possible autre que la solution ultra-physique que l'on croit devoir proposer. Quant à la finalité, elle est aussi passible de diverses acceptions. Si elle invoque pour cause du présent des événements à venir, elle tombe certes dans l'inconcevable. Mais si, conformément à une acception plus raisonnable, la finalité se borne à exprimer le sens inéluctable du devenir, et, pour l'être vivant, le fait que son organisation intime l'oriente vers les caractéristiques de sa destinée, elle est ramenée à une notion fondamentale, ultime, que nous ne pouvons exprimer par un autre terme.

Il y a donc toujours des raisons pour ne pas condamner à la légère cette grande aventure intellectuelle qu'a été la fondation du néo-vitalisme. Il faut encore lui accorder d'avoir proposé une solution à un problème que l'on ne peut esquiver, celui de la continuité entre la matière vivante et la pensée. Aux yeux de Driesch, l'entéléchie, facteur immatériel et pourtant ordonnateur, capable, pensait-il, de suspendre le cours de certaines réactions en faveur d'autres plus urgentes, devenait l'équivalent d'un élément psychique. Essence régulatrice de la finalité, elle était mystérieusement consciente du devenir auquel l'être doit tendre. Par conséquent, il allait lui appartenir d'allumer, dans les centres nerveux des êtres supérieurs, l'étincelle de l'instinct et de la pensée. Cet enchaînement de déductions peut paraître purement verbal et poussé jusqu'à l'inconcevable. Il n'en touche pas moins une question éternelle.

Nous pouvons en tout cas dire que, sur le plan purement scientifique, la découverte de la régulation a introduit un mode de pensée — peut-être vaudrait-il mieux dire une intui-

tion? — autre que la causalité banale : le devenir des constituants d'un ensemble n'est pas seulement influencé par leur nature particulière, mais aussi par les conditions générales du système. C'est en somme prendre pleinement conscience de la signification de l'organisme, ce qui implique la finalité intrinsèque, au sens objectif qui vient d'être indiqué. Nous aurons à voir dans quelle mesure la nécessité de ce concept a pu résister aux acquisitions nouvelles, ou si parfois, en croyant l'éliminer, on ne l'a pas maintenu implicitement.

Durant cette même période, des faits de morphogénèse autres que les étapes du développement embryonnaire reçoivent une explication : la transmission de certains caractères fidèlement retrouvés de génération en génération. L'œuvre de Mendel, Van Beneden, De Vries, Correns, Bateson, Sutton, Morgan est trop connue pour qu'il soit nécessaire de la rappeler. Elle conduit à reconnaître que les phénomènes de ressemblance spéciale entre ascendants et descendants d'une même lignée sont dus à des facteurs différentiels contenus dans les chromosomes. Aujourd'hui, par un raccourci qui n'est pas absolument véridique — nous y reviendrons plus loin —, on dit couramment que les gènes sont les porteurs des caractères héréditaires, et l'on exprime ainsi une relation d'apparente causalité. Tel n'a cependant pas été le principe qui a présidé à cette grande découverte. Pour bien saisir celui-ci, il faut indiquer de nouveau que deux voies principales — qui n'excluent pas les transitions — s'offrent pour l'étude de la morphogénèse. L'une prend la zygote — l'œuf fécondé, s'il s'agit du règne animal — telle qu'elle se présente à l'analyse par les procédés descriptifs purs, qui peuvent être très raffinés, ou expérimentaux. L'autre consiste à choisir les gamètes de manière à donner à la zygote une constitution variable, et à considérer comparativement les résultats à la fin du développement, ou, éventuellement, au cours de celui-ci. Le génie de Mendel a été de traiter de façon statistique la répartition des caractères qu'il avait su choisir. C'est ce qu'exprime, dans les cas les plus simples, la loi des proportions définies. C'est donc, malgré des apparences d'arithmétique élémentaire, l'introduction du calcul des probabilités en morphogénèse. Le biologiste américain Sutton a, longtemps après, saisi qu'il y avait parallélisme entre le mode de répartition des chromosomes au cours de la méiose, répartition s'accomplissant à une phase

définie, mais au hasard, et la disjonction numérique des caractères. Morgan a alors vérifié l'hypothèse de la localisation des facteurs sur les chromosomes dans toutes les circonstances qui lui ont paru accessibles. Ce sont les dérogations numériques aux lois du mendélisme simple qui l'ont conduit ensuite à découvrir la non-disjonction et le *crossing-over*, autres phénomènes statistiques, mais plus exceptionnels, se combinant avec les processus plus généraux. La Génétique procède donc de la causalité statistique plutôt que du déterminisme intégral.

\*  
\* \*

Sauf erreur de jugement de notre part, ce sont là les seuls procédés dialectiques qui aient été utilisés pour poser les fondements de nos connaissances dans le domaine de la morphogénèse. Il nous reste à voir ce qu'il en est advenu dans la période récente. Nous commencerons par la Génétique, en nous reliant immédiatement à ce qui vient d'en être dit.

Les nouveaux progrès réalisés dans ce domaine ont été un repérage très poussé, mais malgré tout approximatif, de la position relative des gènes sur les chromosomes, l'obtention expérimentale des mutations et d'autres modifications plus graves des chromosomes, et l'observation d'images cytologiques correspondant à ces perturbations. Bien entendu, tout cela n'a pu être réalisé que dans un certain nombre de cas favorables, et encore au prix d'un immense labeur. Dans l'ensemble, le raisonnement reste basé sur la probabilité. Que les mutations soient obtenues par les radiations, par la température, par des intoxications, elles n'intéressent jamais qu'un très faible pourcentage des individus issus des gamètes traités. Cet effet réduit et dispersé a été pris en considération par la théorie physico-mathématique dite de la cible. De même, la localisation relative des gènes est déduite de la variation dans la fréquence du *crossing-over*. Cependant, ces données en elles-mêmes n'auraient acquis aucun sens si elles n'avaient été éclairées par la double *intuition* de Morgan : que les gènes sont disposés sur le chromosome en une série linéaire, et que les chances d'échange de gènes entre chromosomes homologues, lors de leur appariement, sont d'autant plus grandes que ces gènes sont plus écartés les uns les autres. La première de ces intuitions est une vision structurale, la seconde est de nouveau

probabiliste. Les travaux édifîés sur ces deux postulats sont en bon accord, chez les drosophiles, avec les images directement observables dans les noyaux géants des glandes salivaires de ces Diptères. Si remarquables que soient ces rencontres, le souci primordial de nouveaux progrès impose de souligner ce que leurs bases conservent d'approximatif et même de simpliste. Jusqu'ici, le gène échappe à la démonstration causale directe. En vertu du caractère aléatoire de la conjugaison des chromosomes, du *crossing-over* et de la disjonction ultérieure des chromosomes appariés, il existe une impossibilité à connaître la composition génique exacte d'un gamète, œuf ou spermatozoïde. On pourrait penser que c'est là une incapacité technique provisoire, qu'un jour viendra où l'on pourra voir et identifier ces gènes, et par conséquent pronostiquer et vérifier le résultat d'un croisement pris individuellement. Il est permis d'en douter, non seulement à cause de la nature des difficultés à vaincre, mais parce que les conditions d'observation auraient toutes les chances d'altérer les gènes et ruinteraieut la sécurité de l'expérience. Ce n'est donc pas être exagérément critique ni pessimiste que de rappeler la nature indirecte des arguments et du raisonnement sur lesquels est fondée la Génétique. Il y a un danger réel à dépasser le degré de certitude acquise et à voir dans le génome une sorte de puissance directrice de toutes les activités de la cellule et même de l'organisme. On s'en rend compte à lire certains essais récents de philosophie biologique, ou des ouvrages qui doivent envisager les problèmes de structure moléculaire dans le règne vivant, ou plus simplement les manuels classiques. L'assertion que les gènes sont les supports, les vecteurs, le substrat matériel des caractères héréditaires ou même de l'hérédité tout court s'y rencontre sans aucune réserve. Or, cette réserve est indispensable. Ce qui est établi, c'est que les gènes interviennent dans les expressions variées de certains caractères. Mais ceux-ci sont loin d'être toute l'hérédité. Cette dernière comprend la somme de tous les caractères ou propriétés ne relevant pas des conditions de milieu et par lesquels un descendant d'une lignée, pris à un stade donné, ressemble à ses ascendants considérés au même stade. Il y a, comme le soutenait justement A. Brachet, un aspect général de l'hérédité plus considérable que son aspect spécial. Il est probable que dans cette hérédité générale des activités nucléaires jouent un rôle, qu'elles concernent le

génome et peut-être même, parfois, des gènes définis mais rien jusqu'à présent ne permet de dire que leur rôle domine celui du cytoplasme. Actuellement, les données de la Physiologie cellulaire convergent vers la considération globale du « domaine nucléaire » y compris le cytoplasme immédiatement adjacent, avec le complexe centrosomal, et font hésiter devant les dissociations radicales entre les organites de ce domaine. Et l'on en vient à se rappeler que le spermatozoïde n'est malgré tout pas un simple noyau. Il est d'ailleurs caractéristique qu'en poussant plus à fond leur analyse les généticiens ont été conduits à envisager le rôle de constituants cytoplasmiques qui, pour certains, sont en quelque sorte complémentaires des gènes. Cette notion des plasmagènes repose aussi sur des données de Physiologie cellulaire à base essentiellement statistique.

Reprenons, maintenant, les investigations proprement embryologiques. Quelle est, dans le mouvement le plus récent, la part dialectique de la causalité, de la probabilité, de l'intégration? Celle de la causalité reste naturellement prépondérante, et l'introduction des techniques biochimiques ne fait qu'en accroître l'ampleur. Trois questions peuvent être posées à cet égard : dans quelle mesure certaines découvertes ont-elles suscité des manières nouvelles de penser le développement? jusqu'à quel point les données expérimentales relèvent-elles de la causalité stricte, ou simplement statistique? Les relations de causalité sur lesquelles nous travaillons touchent-elles vraiment l'essence des activités morphogénétiques?

L'essor moderne de l'Embryologie causale a été essentiellement lié à deux ordres de recherches parallèles. Sur le plan descriptif, il y a eu la mise en évidence, par la technique des tatouages colorés (W. Vogt), du devenir exact des diverses parties d'un œuf. Il en est résulté la possibilité, pour les spécialistes, d'acquérir une représentation spatio-temporelle très serrée des phases de l'ontogénèse chez chacun des grands types d'œufs. Cette représentation est d'un genre assez complexe; elle est difficile à décrire, même à grand renfort de schémas ou de modèles, pratiquement impossible à exprimer graphiquement, illustrable seulement, et encore, de façon toujours partielle, par l'enregistrement cinématographique. En fait, elle reste le privilège de ceux qui se sont livrés au travail minutieux de poser des marques, d'en suivre pas à pas les transformations, de les retrouver par dissection ou préparation microscopique

appropriée. Cependant, cet entraînement passionnant n'implique pas d'attitude logique spéciale. Il appartient à l'œuvre d'exploration, développe puissamment le scrupule d'exactitude, infuse le sens intime du devenir morphogénétique. Du point de vue causaliste, cette prise de possession n'apporte rien, et il faut même se garder de lui donner une valeur expérimentale qu'elle n'a pas. Elle n'est cependant pas sans nous informer sur le caractère général des processus, sur leur subordination à l'ensemble, mais c'est là un aspect d'intégration que nous devons traiter à part.

L'autre groupe de recherches rénovatrices a été, lui, d'ordre nettement expérimental. C'est la découverte de l'induction (H. Spemann). Elle a certainement amené une révolution profonde dans la manière de penser des embryologistes. Avant cela, ils savaient bien qu'il se produisait des « différenciations provoquées » mais il les considéraient comme des phénomènes secondaires et accessoires, et surtout ils ne réalisaient pas qu'il pût survenir des transferts de substances jouant un rôle essentiel dans la morphogénèse. A leurs yeux, les jeunes cellules embryonnaires restaient des unités beaucoup plus closes qu'elles ne le sont en réalité. La révolution concerne donc notre représentation des faits, mais elle n'a pas un caractère méthodologique. Loin d'affaiblir le champ d'application du principe de causalité, elle a permis de l'étendre considérablement.

Notre deuxième préoccupation est maintenant de voir s'il s'agit toujours d'un déterminisme strict, permettant de reproduire à coup sûr un événement donné, ou d'un déterminisme simplement statistique. C'est une question assez délicate à résoudre. Quand on examine objectivement la situation, le nombre d'expériences qui, bien exécutées, donnent constamment le même résultat n'est pas tellement grand. On peut, sans entrer dans des détails techniques, ranger dans ce groupe : la relation d'opposition, chez la grenouille entre le point de l'équateur choisi pour une fécondation localisée et le croissant gris; le résultat de la rotation dite d'orientation effectuée sur le même œuf; la formation d'une nouvelle lèvre blastoporale au niveau de la lésion, après ligature méridienne d'une blastula de triton, la polyembryonie obtenue par division précoce du blastoderme de canard, l'inversion des axes de polarité d'un bourgeon de membre dont on modifie certaines relations avec

son porteur, etc. La régularité du résultat s'accroît en général pour des interventions localisées et réalisées à des stades tardifs. Dans toute une série d'autres cas, les résultats forment une gamme qui laisse perplexe. Il en est ainsi notamment pour les greffes de parties du « centre organisateur » où, d'après notre expérience personnelle, les soins les plus minutieux ne permettent pas d'obtenir une homogénéité satisfaisante des effets. S'agit-il de variables incontrôlables, du fait qu'en dépit des apparences le donneur et l'hôte ne sont jamais exactement dans un état physiologique identique? ou la variabilité des résultats a-t-elle une autre cause? Il est impossible, actuellement, d'en décider. Il existe une phase du développement caractéristique à cet égard : c'est, toujours chez les Amphibiens, la déviation du dispositif viscéral, connu sous le nom de *situs viscerum*. Il existe divers moyens de provoquer le *situs inversus* au lieu du *situs rectus*. Aucun, jusqu'à présent, n'a un rendement élevé, même si l'opération à faire est toute simple et ne paraît pas impliquer des fluctuations capables d'influencer le résultat. Ces remarques ne vont pas au-delà d'une certaine réserve, d'une exhortation à pousser davantage l'analyse. Mais tant que cela n'aura pas été fait, nous ne pourrons affirmer que nous tenons effectivement en main les rouages de ces processus et qu'ils relèvent d'un déterminisme simple.

Cette incertitude relative nous conduit à soulever la troisième question, celle de la validité effective de nos conceptions actuelles en Embryologie dite causale. Notre seul recours, à ce point de vue, est de voir si ces conceptions permettent de prédire les résultats d'expériences nouvelles, et se trouvent ainsi vérifiées. Il serait sans doute imprudent d'affirmer qu'il en est exactement ainsi. Le microcosme germinal est d'une telle complexité qu'il est difficile d'instituer une expérience qui ait le caractère d'une pure vérification. Presque toujours, elle met en jeu un ou des facteurs imprévus, et entraîne des rebondissements qui sont d'ailleurs passionnants. Mais dans l'ensemble des investigations, on en discerne néanmoins un certain nombre dans lesquelles l'embryologiste s'achemine de prédiction en confirmation, puis de déduction en prédiction nouvelle, jusqu'au moment où, inévitablement, les limitations techniques arrêtent cet essor. Une telle efficience est, cependant, d'acquisition assez récente. Elle suppose, chez le maître du jeu, une compréhension profonde d'un certain ordre de

faits, l'intuition d'un principe qui se montre utilisable comme guide rationnel. Mon impression est qu'un des tout premiers cas a dû être celui de T. H. Morgan, lorsqu'il progressa si rapidement dans l'analyse des facteurs chromosomiques de l'hérédité, de 1910 à 1920. Vers la même époque, la même réussite paraît s'être produite à peu près simultanément aux Etats-Unis et en Allemagne. A Yale, R.-G. Harrison avait pu dégager la loi suivant laquelle s'installent les asymétries caractéristiques dans les rudiments formateurs des membres pairs chez les Amphibiens. Il sut en tirer une série de pronostics qui constituèrent autant de sujets de travail pour les collaborateurs qui ont ainsi formé son école.

De son côté, à Dalhem, puis à Fribourg-en-Brigau, H. Spemann s'était peu à peu, par des expériences logiquement conduites, rapproché de la découverte de l'induction morphogénétique; une fois parvenu à la démontrer, la prospection des aspects de ce phénomène alimenta une admirable série de recherches, dont une certaine part — difficile à préciser sans avoir été plongé dans ce mouvement même — a dû cesser d'être de la pure exploration pour revêtir le caractère de prédiction et vérification. Un peu plus tard, un jeune zoologiste suédois, J. Runnström, s'adressait de nouveau à l'œuf d'oursin; mais au lieu d'aborder de front le phénomène de régulation, il s'efforçait de déchiffrer les éléments de structure présents dans ce germe minuscule. Il voyait ainsi se dégager la notion du double gradient morphogénétique : une série de propriétés diminuant à partir du pôle dit animal; une autre décroissant à partir du pôle opposé, dit végétatif; une interaction progressive déterminant la destinée des éléments à chaque niveau. Cette représentation abstraite, encore difficile aujourd'hui à identifier avec la réalité vivante du germe, contenait certainement une part de vérité suffisante pour acquérir une valeur prédictive. Pendant plus de vingt ans, elle a permis à Runnström et à ses distingués collaborateurs d'imaginer opérations et épreuves biochimiques démontrant l'existence des deux gradients et révélant leur nature; et ce fécond mouvement de recherches n'est pas près de s'éteindre. Entre 1928 et 1940, les œufs des Poissons, des Reptiles, des Oiseaux ont été l'objet de toute une série d'études concernant le repérage de leurs territoires formateurs, et l'allure de cette cinématique à laquelle nous faisons allusion plus haut. Ces travaux ont eu pour base

l'œuvre fondamentale de W. Vogt sur les œufs d'Amphibiens, à partir de laquelle on a pu établir des pronostics de généralisation. Maintenant que le résultat est acquis, il paraît tout simple qu'il se présente avec cette belle unité dans le plan général et cette gerbe de variantes quantitatives et chronologiques que nous lui connaissons dans les divers groupes. Mais au départ, la généralisation des conceptions de Vogt n'allait pas de soi, loin de là, et la part que mon laboratoire a prise dans ces recherches d'Embryologie descriptive, notamment par la thèse du D<sup>r</sup> J. Pasteels, me permet d'affirmer qu'il y a eu effectivement prédiction et vérification. Un peu plus tard, Pasteels et moi avons éprouvé ensemble ces mêmes émois intellectuels lorsque nous avons atteint notre conception des potentiels morphogénétiques et de leur genèse au début du développement. Dans un cadre plus restreint, il m'est arrivé, notamment avec mes collaborateurs MM. Damas et Gallera, de dresser le plan d'une expérience définie en prévoyant la gamme des résultats qu'elle apporterait. De même, un aspect particulièrement important de l'Embryologie descriptive, celui de la compréhension des premiers stades chez les Mammifères, s'est trouvé éclairé à la suite de recherches inspirées par un raisonnement basé sur les principes généraux de la morphogénèse chez les Vertébrés. Sans pouvoir retracer ici la démarche de ma pensée, je puis témoigner de ce qu'il y a eu, au total, prévision, essai de vérification, déception, déboires, incertitudes et enfin découverte intuitive de la notion apportant la cohérence des résultats et, au total, la justification des prévisions.

Ainsi donc, à la fois d'après l'observation des grands courants de recherches et d'après les données de mon expérience personnelle, si limitée que soit celle-ci, il me paraît permis d'admettre la validité de nos conceptions générales actuelles de la morphogénèse. Il ne saurait, bien entendu, être question de considérer leur expression actuelle comme définitive, ni de croire qu'elle épuise cet immense problème. Nous concluons seulement à une orientation efficiente, à une approximation satisfaisante, sans exclusion ni correctifs, ni rebondissements.

Dans l'ensemble, nous arrivons ainsi à comprendre dans une certaine mesure la morphogénèse, et à poursuivre l'analyse de ce phénomène capital, en utilisant des raisonnements où l'induction causaliste, la synthèse et la prédiction ont avant tout leur place, mais où interviennent aussi, pour une part non

négligeable, à la fois la nature aléatoire de certains événements et l'intégration des processus partiels à une propriété émergente liée à l'ensemble du système.

Sous ces deux derniers aspects, notre dialectique est loin d'être codifiée. La part de la probabilité, prépondérante dans les problèmes génétiques, est, nous l'avons vu, encore imparfaitement définie en Embryologie causale. L'intégration s'impose nécessairement à nous, chaque fois que surgit un phénomène de régulation : l'énigme révélée par Driesch ne consent pas à cesser de nous hanter. Sans doute, avons-nous gagné du terrain depuis le moment où il accomplissait ses expériences. Grâce aux travaux du groupe suédois, nous connaissons les conditions limitatives de la régulation chez l'oursin, et nous comprenons comment doivent être dosées les tendances animale et végétative. L'idée d'un principe entéléchique peut donc être écartée, la régulation est une aptitude qui connaît chance et échec, mais néanmoins, chaque fois qu'une situation est scrutée à fond, on voit les activités animale et végétative s'« ordonner », s'« ajuster » en fonction des dimensions du système que l'on a constitué et de ses plus grandes chances de réussite.

Il en est de même chez les Amphibiens. Sans doute nous sommes-nous efforcés d'imaginer un schéma d'organisation qui englobe les faits de régulation. Nous savons d'autre part que ceux-ci sont souvent imparfaits, arrêtés à un palier qui reste bien en deçà de la morphogénèse normale. Il n'en reste pas moins que nous devons admettre la tendance « automatique » des gradients à reprendre leur pente typique, par ajustement réciproque, entre les divers niveaux, des concentrations de substances morphogénétiquement actives; de là résulte que si le système global atteint une certaine taille, qui peut être bien inférieure à celle du germe normal, il s'intègre en un embryon complet. Ainsi donc, tant par la part que nous reconnaissons à l'aléatoire que par celle que nous devons accorder à la capacité de régulation, nous restons à distance d'une véritable explication et nous sommes tributaires d'intuitions difficiles à formuler en toute clarté.

Notre impuissance à logiciser strictement notre raisonnement, lorsqu'il s'agit de l'essentiel de la morphogénèse, apparaît davantage encore si l'on a le souci indispensable de pousser l'enquête du côté de la pensée elle-même. Il y a là tout

un enchaînement d'idées que beaucoup ignorent par incapacité de se représenter certains processus, que d'autres écartent comme un cauchemar importun. Chez tous les Vertébrés, l'embryon construit son système nerveux, il acquiert ainsi l'appareil capable d'assurer une double série de merveilleuses fonctions : d'une part, coordonner incessamment les activités internes les plus variées, d'autre part, assurer à l'organisme la surveillance et la domination d'un espace vital plus ou moins étendu. Rien ne permet de croire que cet événement capital se produit autrement chez l'homme que chez l'animal, ni que la pensée soit quelque fluide infusé secondairement à l'organisation matérielle de l'individu. La pensée est, dans son élément initial, la résultante de la morphogénèse et des fonctions rendues possibles par celle-ci. La construction du système nerveux s'opère grâce à un enchaînement de causes et d'effets d'une remarquable subtilité et qui sont eux-mêmes liés à toute l'organisation morphogénétique du germe. Ainsi, l'esprit qui se penche sur ces problèmes est dans une position toute particulière. Il utilise sa capacité de compréhension à l'égard des sources de sa propre aptitude. Il y a toujours, quel que soit l'objet d'une science, un élément troublant dans la relation entre le cerveau de l'observateur et le système de son choix. Dans le cas de la genèse de l'organe nerveux, et, par extrapolation, dans toute morphogénèse, l'ambiguïté est extrême et, à vrai dire, sans issue. C'est pourquoi nous sommes forcés de renoncer à codifier une telle dialectique. A côté de la partie lucide, formulable en syllogismes, il en est une autre, très appréciable, où nous nous appuyons sur une sensation de contact, de pénétration, de correspondance, sur ce que Spemann appelait « notre singulière capacité de dialoguer avec l'être en développement ». Nous n'avons pour désigner cette activité mentale d'autre terme que celui d'intuition et il ne paraît actuellement pas possible de la résoudre en termes de pure raison.

\*  
\* \*

On voit ainsi combien la science du développement revêt une physionomie particulière. Les mobiles qui animent ses adeptes sont, plus peut-être que dans toute autre science, pénétrés d'éléments affectifs. Les raisonnements qu'ils emploient ne participent encore de la stricte logique qu'à propos

de l'allure générale des événements et de leurs aspects plutôt superficiels. Du moment qu'on creuse le sens profond des faits, on ne dispose plus que d'intuitions plausibles plutôt que de notions démontrées. Cette situation tient-elle à l'immaturité relative d'une science encore jeune? Est-elle au contraire inhérente à la nature de cette science, à notre relation intime avec les processus que nous voudrions percer à jour, à notre incapacité d'éviter d'être en cela juge et partie? J'incline vers cette opinion mais j'ai aussi la conviction que la rationalisation de la Morphogénèse fera encore d'immenses progrès.

## Essai sur des directives de politique coloniale

par **Maurice ROBERT**,  
membre du Conseil colonial,  
professeur à l'Université libre de Bruxelles

Les circonstances nous ont amené, il n'y a pas bien longtemps, à traiter de la politique coloniale dans un exposé qui ne pouvait être que très succinct. Nous n'avons pas de modifications à apporter aux conceptions émises dans cet *Essai sur quelques problèmes coloniaux fondamentaux* <sup>(1)</sup>. Mais il n'est peut-être pas inutile de le compléter et de le développer quelque peu en abordant certaines questions traitées dans des publications récentes qui, à notre avis, sont de la plus haute importance. Il s'agit, d'une part, du Plan décennal, œuvre de grand mérite élaborée par M. Wigny, le ministre actuel des Colonies, et, d'autre part, d'une étude condensée, du plus haut intérêt, écrite par M. Godding, l'ancien ministre des Colonies (*Le Flambeau*, n° 3, 1949, p. 239).

On ne peut éprouver qu'un sentiment de vive sympathie pour des hommes qui, ayant ou ayant eu en mains les leviers qui commandent le développement de notre domaine centrafricain, exposent, en toute simplicité et d'une manière lucide, les idées et les directives qui leur servent ou leur ont servi de guide.

\*  
\*\*

Chacun sait que la première grande phase de l'évolution de notre colonie est à présent achevée ou sur le point de l'être

(1) Maurice ROBERT, *Essai sur quelques problèmes coloniaux fondamentaux*. Discours du Président de l'I.R.C.B. à la séance inaugurale du 27 octobre 1948. Voir *Revue de l'Université de Bruxelles*, février-avril 1949, n° 2.

et l'on est unanime à considérer qu'elle a donné de remarquables résultats.

Pendant cette première grande phase, notre politique a été dominée par le souci de rechercher les richesses latentes de la colonie, de les « inventer » en quelque sorte et de les mettre en valeur, souci de promouvoir avant tout l'économie du pays et de lui fournir l'équipement indispensable à l'épanouissement de cette activité.

Il n'est pas douteux qu'il s'agit là d'une politique coloniale saine, car, comme l'a dit M. Godding, le développement économique est l'assise première de la civilisation. Je n'hésite pas à ajouter que cette promotion économique, d'ailleurs appréciée à sa juste valeur par M. Wigny, propage ses effets de plus en plus profondément dans une masse de plus en plus grande de populations indigènes et que c'est par l'amélioration matérielle préliminaire des conditions de vie de celles-ci que l'on peut espérer promouvoir leur ascension sociale et culturelle.

Notons en passant que des directives semblables ont toujours été à la base de la politique coloniale des Britanniques et des Hollandais. Par ailleurs, ceux qui, à l'heure présente, visitent notre colonie peuvent se rendre compte que le corollaire, peut-être le plus important, du développement économique réalisé a été l'épanouissement de toute une série d'œuvres créées en faveur, non seulement de la main-d'œuvre noire, mais aussi, d'une façon générale, en faveur des populations indigènes.

Quoique les plages dominées actuellement par l'influence de la mise en valeur européenne couvrent des aires considérables, personne ne peut raisonnablement supposer que leur action bienfaisante se soit déjà nécessairement propagée uniformément dans toute l'étendue de l'immense territoire congolais, jusque dans ses zones les plus excentriques.

Tout n'a pu ni dû être fait au Centre africain en quelque cinquante ans. Il ne serait d'ailleurs pas sage de perdre de vue qu'en matière de colonisation surtout, rien de stable ne peut être créé sans l'aide du temps <sup>(1)</sup>.

(1) On demeure confondu lorsque dans le discours d'un haut fonctionnaire, on trouve une appréciation énoncée comme suit : « Dans le domaine de l'économie et de la prospérité indigène, nous n'avons jusqu'à présent organiquement rien fait. »

Il est vrai que le mot organiquement corrige quelque peu le caractère absolu de l'affirmation.

En ce qui nous concerne, nous estimons qu'au cours de la phase d'évolution du proche avenir, il conviendra plutôt de calmer la précipitation, la tendance à brûler les étapes, de ceux qui, inspirés par leur besoin optimiste d'activité, voudraient trop réaliser sans le secours du temps.

Dans l'appréciation de l'œuvre accomplie au Centre africain au cours de la première grande phase de l'évolution de notre colonie, une différence se manifeste dans la manière de voir de M. Godding et dans celle de M. Wigny. M. Godding met l'accent sur le fait que c'est au déploiement libéral de l'initiative privée qu'est due la réussite économique congolaise et que c'est en continuant à suivre la même voie qu'il convient de passer à la phase évolutive prochaine. M. Godding se méfie des tendances dirigistes qui pointent dans les conceptions de M. Wigny. Ce dernier n'est cependant pas aussi formel, il est plus nuancé, sans appuyer vigoureusement, il est vrai, sur l'influence incontestablement dominante de l'initiative privée dans le passé. Entraîné par le courant social à la mode actuellement<sup>(1)</sup>, il se propose d'accroître dans l'avenir l'influence gouvernementale. On peut espérer que les réalités l'amèneront à ne pas pousser trop loin son action dans cette direction. Mais on peut aussi espérer qu'au cours de la nouvelle phase évolutive, qui n'est d'ailleurs que le prolongement de la première, les initiatives privées continueront à être dominantes et qu'elles pourront largement profiter des encouragements et de l'aide que les autorités gouvernementales sont disposées à leur dispenser.

\*  
\*\*

L'équipement de la colonie, en vue de son développement général et plus particulièrement économique, mérite incontestablement de retenir toute l'attention des Pouvoirs publics. Nous pouvons cependant estimer, dès l'abord, qu'il sera très sage de s'en tenir strictement à l'essentiel, non seulement pour

(1) Observons que ce que nous appelons ici le courant social à la mode, peut inciter les gouvernants à vouloir étendre au Centre africain toute l'organisation démocratique des pays européens. Rappelons à ce propos, qu'une organisation coloniale saine, qu'on le veuille ou non, est dans son essence une organisation sociale aristocratique, c'est-à-dire une organisation sociale dans laquelle l'autorité et la direction sont exercés par une élite réelle, plus consciente de ses devoirs que de ses droits.

éviter de disperser les efforts et les moyens limités dont on peut disposer en période de dépression et de prospérité normale, mais aussi pour permettre au temps et au pouvoir d'adaptation de l'organisme géographique centre-africain d'indiquer quelle est la meilleure solution à donner à certains problèmes qu'il serait pour le moins imprudent de tenter de résoudre hâtivement et à priori.

Par ailleurs, remarquons que le Congo belge est arrivé, par son développement actuel, à un stade qui le rattache par des liens plus nombreux et plus étroits que précédemment au reste de l'économie mondiale. Sans compter, qu'au surplus et d'une façon générale, les conséquences de la dernière guerre ont considérablement renforcé l'interdépendance des divers organismes distribués dans le monde ou dans une grande partie du monde tout au moins. Il s'agit là d'un facteur négligé par le Plan décennal, mais qui ne peut pas être sous-estimé lorsqu'il est question de l'équipement du vaste territoire centre-africain.

Il apparaît tout de suite, en tenant compte de cette dernière observation, que la grande voie transafricaine Lobito-Crête du Benguela-Katanga-Kamina-Kabalo-Dar-es-Salam doit présenter un intérêt essentiel, tandis que le projet Port-Francqui-Léopoldville s'estompe dans une atmosphère d'intérêt local.

Dans le même ordre d'idées, on se rend compte qu'un observatoire astronomique érigé sur les hauts plateaux de l'Est congolais pourrait être d'intérêt si général qu'il mériterait non seulement de jouir de toute la protection de nos Pouvoirs publics, mais qu'il devrait aussi, pour jouer le véritable rôle continental et même intercontinental qui pourrait lui revenir, être équipé comme les plus grands observatoires du monde, grâce à une large contribution internationale. Mais avant de prendre une décision à ce sujet, il convient de s'assurer si l'état du ciel de la région considérée, région à climat équatorial, par ailleurs voisine d'une zone de volcans actifs, est favorable pour l'établissement d'un tel observatoire. Semblable question ne se poserait évidemment pas si l'on se trouvait en zone subtropicale.

Observons aussi qu'une partie des plus importantes du programme géodésique à réaliser en Afrique est la transversale

de premier ordre qui, recoupant le Congo, va de l'Océan Atlantique à l'Océan Indien, en s'appuyant, par ailleurs, sur la chaîne du 30° méridien. C'est un travail qui ne peut être exécuté que par une mission de spécialistes sélectionnés travaillant avec des données et des directives fixées par des accords internationaux.

A propos des observatoires météorologiques, il importe de faire une discrimination, car certains d'entre eux devront être équipés et fonctionner en vue de la navigation aérienne et devront, de ce fait, répondre aux conditions exigées par l'organisation d'un vaste réseau météorologique africain et même eurafricain.

\*  
\*\*

On ne peut qu'applaudir à l'intention manifestée par les Autorités gouvernementales d'encourager vigoureusement la recherche scientifique. Encore faudrait-il se rendre clairement compte qu'en cette matière on ne se trouve pas à un point de départ, mais qu'il s'agit en réalité de continuer, d'améliorer et de développer, plutôt que d'innover. Il ne s'agit pas de jeter les bases d'une nouvelle construction, mais d'ajouter de nouvelles pierres à l'édifice scientifique déjà impressionnant érigé au Centre africain. Cette remarque ne semblera pas inutile à ceux qui ont lu les réflexions exprimées par un haut fonctionnaire dans un discours assez récent (1).

De toutes les œuvres scientifiques qui relèvent plus particulièrement des Pouvoirs publics, les laboratoires médicaux et vétérinaires viennent incontestablement en première ligne avec, presque sur le même plan, ceux de l'Inéac relatifs aux cultures vivrières et aux plantations.

Les observations météorologiques retiennent aussi l'attention et il devrait en être de même pour les observations de débit dans certaines rivières, ainsi que pour les mesures des niveaux lacustres.

(1) Dans le discours prononcé en 1947 au Conseil du gouvernement, le vice-gouverneur général estime que « la création de l'IRSAC doit être considérée comme l'affirmation tangible que, dans cette colonie, l'ère des empirismes et des tâtonnements obscurs a pris fin ».

Une telle opinion ne manquerait pas de soulever les protestations de ceux qui depuis un demi-siècle ont œuvré scientifiquement en Afrique, si cet aveu de... manque d'information n'était pas si désarmant.

On fera bien de ne pas perdre de vue que de telles observations n'auront une valeur réelle dans l'avenir que si elles sont effectuées en des points bien choisis et stables, pendant de longues périodes, sans erreurs ni lacunes.

\*  
\*\*

Nous regrettons de ne pas pouvoir marquer notre accord sur l'organisation de la géologie, de la géodésie et de la cartographie envisagée dans l'exposé du Plan décennal. Il s'agit là de questions techniques très spéciales qui ont pu échapper aux possibilités de critique du ministre des Colonies. L'expérience que nous avons acquise au cours des travaux effectués pendant de longues années au Katanga nous permet, croyons-nous, d'exprimer notre appréciation à ce sujet.

Il n'entre pas dans nos intentions d'élaborer ici le programme que nous pourrions préconiser.

Bornons-nous à observer que la prospection minière. la recherche effective des mines, est une activité qui convient, non à un service de fonctionnaires, mais à l'initiative privée; que l'étude géologique, pour qu'elle soit efficiente, doit se faire sur le terrain, par des missions compétentes recrutées et embrigadées à cet effet, suivant des programmes bien définis et qu'elles doivent être dotées d'un régime particulier; que le travail de cartographie géodésique, de cartographie et le levé géologique se font en étroite collaboration dans des aires localisées choisies et qu'il est, par ailleurs, plus efficient et moins coûteux de faire effectuer des levés aériens, non par un service de fonctionnaires, mais par des entreprises, officielles ou privées, organisées et équipées à cet effet.

Remarquons de plus que tous ces travaux doivent être effectués en accord avec des programmes précis et porter sur des aires limitées et choisies, et qu'il est nécessaire d'accorder une grande autorité, avec la responsabilité qui en découle, à ceux qui sont chargés de leur exécution. L'organisation de ces travaux n'empêche pas l'existence d'un musée géologique organisé de manière plus ou moins luxueuse, suivant les ressources dont on peut disposer et où seraient recueillis, étudiés et exposés, des échantillons et des cartes et dont le directeur, avec un géologue adjoint, pourrait permuter avec le personnel de la Section géologique du Musée de Tervueren.

\*  
\*\*

A juste titre, le ministre des Colonies accorde toute l'attention qu'il mérite à l'équipement du pays en voies de communications. C'est une des questions dont l'intérêt fondamental, apparu dès le début de la prise de possession du Centre africain, augmente chaque jour d'importance, au fur et à mesure que s'accroît le développement de l'économie congolaise.

Nous avons abordé ce problème dans plusieurs ouvrages auxquels nous renvoyons le lecteur.

En somme, le réseau des voies de communications imposé par la géographie est remarquable, quoique assez particulier. C'est l'immense fleuve avec son vaste chevelu d'affluents qui en constitue la base. Les tronçons de voies ferrées qu'il a fallu construire pour relier entre eux les biefs navigables ne sont que des correctifs juxtaposés aux grandes voies fluviales et doivent être incorporés dans celles-ci; c'est-à-dire que tout le système, y compris les correctifs ferrés, doit être organisé de façon à répondre aux caractéristiques d'une immense voie fluviale et permettre d'y faire des transports pondéreux, en tonnages énormes, à des prix très réduits, mais à des vitesses relativement lentes (1).

Il apparaît aussi que l'hinterland à vivifier par les lignes de ce réseau et susceptible de les alimenter peut être étendu, élargi, par des tronçons de routes transversales, comme l'a déjà préconisé Odon Jadot. En somme, une route telle que celle qui relierait Costermansville à Stanleyville, quoique d'importance et de longueur exceptionnelles, appartiendrait à ce réseau routier d'extension complémentaire.

A propos du réseau des voies de communications, les techniciens se trouvent placés depuis de longues années devant le problème des transbordements pour lequel il est si difficile de trouver une solution satisfaisante. Ils ont, d'autre part, à résoudre le problème des transports rapides et cependant économiques par la voie fluviale au moyen d'unités spécialement adaptées à cet effet.

On doit approuver les Pouvoirs publics lorsqu'ils déclarent

(1) C'est une notion élémentaire de géographie que j'ai énoncée et répétée dans maintes publications.

qu'ils apporteront tous leurs soins aux études hydrographiques, à l'amélioration de la navigation, à l'équipement des ports et à l'amélioration du matériel flottant. Ils entrent ici dans leur rôle, car on ne peut pas s'attendre à ce que ces travaux soient effectués par des initiatives privées.

A l'immense réseau fluvial de base aménagé par ses tronçons ferrés correctifs et par ses routes transversales d'alimentation, vient s'ajouter un réseau ferré qui, quoique très important, exige moins de retenir l'attention continue des Pouvoirs publics. Ce réseau ferré dû à l'initiative privée est essentiellement un réseau minier; il a été créé par les mines et est alimenté par elles. L'une de ces voies, la plus importante peut-être, la voie du Katanga-Lobito a été réalisée par l'initiative privée et elle l'a même été, comme on s'en souviendra, malgré la mauvaise volonté manifestée à son sujet par différents Pouvoirs publics. Cette voie n'avait pour elle que les injonctions des conditions géographiques, qui ont cependant été suffisantes pour triompher, comme on le sait <sup>(1)</sup>. Cette voie, qui est appelée à se compléter par les liaisons qui l'amèneront à Dar-es-Salam, est à mon avis une importante voie congolaise, quoique son point d'attache soit Lobito. Peut-être serait-il sage de tempérer quelque peu notre égoïsme national et de profiter des dispositions actuelles favorables à la collaboration internationale pour rattacher plus étroitement cette grande voie à notre réseau, aider à l'équipement du port de Lobito et abandonner, momentanément tout au moins, l'idée coûteuse du tronçon Port-Francqui-Léopoldville.

\*  
\* \*

A plusieurs reprises nous avons traité de la question de l'énergie hydraulique. La mise en valeur de cette énergie ne peut être réalisée que par des installations toujours très coûteuses, et ne doit être faite qu'avec prudence et à la condition que l'entreprise puisse envisager des résultats bénéficiaires. C'est d'ailleurs à cette condition, et à cette condition seulement, à notre avis, que l'on peut espérer mettre de l'énergie à très bon marché à la disposition des modestes usagers intéressants et favoriser ainsi la création de nombreuses petites industries.

(1) Maurice ROBERT, *Le Katanga physique*, 282 p., 26 cartes et fig., 33 photos. Editeur : Lamartin, Bruxelles, 1927.

\*  
\*\*

La question minière était l'un des problèmes coloniaux fondamentaux traités dans le discours présidentiel que nous avons prononcé à l'Institut royal colonial belge. Il y est mentionné que nos mines congolaises, entrées dans la phase de recherches et d'exploitation profondes, vont exiger l'apport d'importants capitaux qui ne seront pas dépensés sans grands risques. Ces capitaux, disions-nous, devraient provenir de préférence des bénéfiques miniers eux-mêmes.

L'exonération d'impôts sur la partie des bénéfiques réinvestis dans la colonie était un excellent moyen pour qu'il en soit ainsi. Cette exonération a été supprimée, à tort à notre avis, et l'exposé du Plan décennal ne permet malheureusement pas de supposer que les Pouvoirs publics se proposent de la rétablir. Nous disions aussi que les recherches en profondeur exigeraient le développement d'études systématiques effectuées par des équipes de géologues, mais il ne s'agit pas en l'occurrence de prospections minières qui ne sont pas du ressort des Pouvoirs publics. Il s'agit, en réalité, d'études géologiques, complétant celles entreprises normalement par les compagnies elles-mêmes et susceptibles d'indiquer quelles sont les zones où les recherches profondes ont des chances de donner des résultats. De tels travaux doivent être effectués sur le terrain par des missions d'ingénieurs spécialement recrutés à cet effet.

Remarquons que le Plan décennal insiste avec raison sur la nécessité de favoriser la longévité de l'industrie minière, qui doit être obtenue d'abord par l'accroissement des réserves. A ce propos, nous rappelions que les réserves minérales déjà reconnues représentent, en réalité, des tonnages de richesses latentes très variables et que ceux-ci sont fonction des charges diverses qui grèvent leur exploitation et dont certaines, parfois très lourdes, dépendent des gouvernants. Il résulte de ces considérations que le premier moyen à envisager par les gouvernants pour accroître les réserves, et même pour ne pas réduire celles déjà existantes, est de s'efforcer de réduire certaines taxes exagérées qui frappent les produits miniers.

\*  
\*\*

Tout le monde sera d'accord pour approuver notre ministre des Colonies lorsqu'il se propose de susciter la création et le développement d'industries diverses destinées à la transformation manufacturière des produits bruts miniers et végétaux de la colonie. Nous avons nous-même signalé l'intérêt que présentent les gîtes de fer et les possibilités industrielles qu'ils permettent d'entrevoir.

Avant d'abandonner le paragraphe relatif aux mines pour passer à celui de l'agriculture, rappelons qu'il existe un contraste très marqué entre ces deux genres d'activité, surtout en zone tropicale, sans répéter ici ce que nous avons déjà dit ailleurs à ce sujet.

Bornons-nous à rappeler, d'une part, que dans le domaine minier, les initiatives privées tendent à se développer très activement, si elles ne sont pas freinées par les exigences des Pouvoirs publics ou si elles peuvent, tout au moins, jouir de leurs encouragements bienveillants.

Soulignons d'autre part que, dans la zone tropicale, contrairement à ce que l'on croyait au début de la mise en valeur, tous les problèmes agricoles sont difficiles à résoudre, extrêmement compliqués, beaucoup plus compliqués que les problèmes miniers.

Il s'agit de traiter de la matière vivante, des organismes végétaux et animaux, sous un climat aux réactions encore mal connues, très différentes de celles de notre climat tempéré, sur un sol qui, à la moindre erreur de traitement, voit se déclencher sa désastreuse tendance à la stérilisation et dans un milieu où les plantes et les animaux sont exposés aux attaques multiples des parasites et des maladies les plus diverses.

Il faudrait se garder de sous-estimer l'importance des risques que les entreprises privées ont accepté de courir lorsqu'elles ont entrepris la mise en train d'une spéculation aussi hasardeuse que l'élevage au Congo, et il convient de reconnaître que les remarquables résultats obtenus étaient presque inespérés; aussi serait-il désirable que les Pouvoirs publics tirent largement parti de l'expérience acquise en matière d'élevage par les organismes privés.

Il ne faut pas oublier, en tout cas, que dans le milieu tropical, hostile aux entreprises de cultures, de plantations et

d'élevages, celles-ci courent le risque de végéter si l'action agissante des Pouvoirs publics ne se manifeste pas vigoureusement en leur faveur.

L'exposé du Plan décennal prouve que les autorités gouvernementales n'ignorent rien de l'importance des problèmes agricoles qu'il faut essayer de résoudre, et elles accordent à l'Inéac les crédits nécessaires à cet effet.

L'œuvre entreprise par cet institut est d'une importance capitale pour l'avenir de notre colonie. Les travaux y sont conduits scientifiquement et ne manqueront pas de donner des résultats au cours des années qui vont suivre, si les efforts ne sont pas trop éparpillés.

Sans sous-estimer l'intérêt des entreprises de plantations et d'élevages, nous continuons à penser qu'actuellement la question des cultures vivrières est le problème agricole fondamental le plus urgent. Les efforts tentés pour améliorer la vieille méthode des cultures indigènes avec jachère sont des plus méritoires, mais ils n'auront que des applications locales et il importe de passer aux cultures inondées ou irriguées qui, après la période expérimentale nécessaire, devraient être largement développées.

On ne peut pas prétendre développer notre action civilisatrice sur les populations de l'intérieur aussi longtemps qu'elles vivent dans un état de sous-nutrition permanent et que leurs cultures ne sont pas stabilisées. On ne peut songer à doter ces populations de homes hygiéniques et confortables aussi longtemps qu'elles en sont encore au stade du seminomadisme. C'est après que la stabilisation sera réalisée qu'il sera possible de les inciter à fabriquer elles-mêmes et à employer des engins mécaniques simples pour alléger leur tâche journalière, à faire usage de la roue, peut-être du moulin à eau et aussi, dans certaines régions, à employer les bêtes de somme.

\*  
\*\*

Après les problèmes qui se rapportent à la vie matérielle des indigènes, se présentent ceux de l'enseignement. Ils ont été abordés dans le discours déjà signalé plus haut.

Aucune difficulté ne se présente au sujet de l'enseignement primaire élémentaire qu'il s'agit de dispenser à la masse de la population noire par les missions religieuses. Tout le monde

est d'accord aussi longtemps que l'on s'en tient au programme de cet enseignement élémentaire, mais les choses changent d'aspect dès que l'on aborde l'enseignement moyen à donner aux Noirs et surtout lorsqu'il s'agit d'un enseignement que l'on dénomme pompeusement enseignement supérieur. L'exposé du Plan décennal donne l'impression que le problème de l'enseignement à donner aux Noirs et des programmes qui s'y rapportent a pu être résolu sans grande difficulté et même qu'on lui a trouvé une solution définitive.

Nous ne sommes pas de cet avis, car il s'agit en réalité de problèmes excessivement compliqués dont les difficultés paraissent avoir été ignorées ou sous-estimées par le gouvernement.

Nous avons attiré l'attention sur la ligne d'évolution qu'il faut tenter de faire suivre à l'indigène. « Faut-il tenter de donner au Noir un développement intellectuel et moral qui soit exactement dans la ligne de celui du Blanc, en lui assurant un enseignement qui soit purement et simplement le décalque de l'enseignement européen; ou faut-il au contraire tenter de lui faire suivre, dans son évolution ascendante, une ligne qui soit propre au génie de la race noire, à ses facultés particulières, à l'acquis qu'elle a accumulé au cours de son élévation ancestrale, une ligne qui se dessine parallèlement à celle de la civilisation européenne, mais qui en est différente. A notre avis, c'est pour la seconde solution qu'il faut opter et les problèmes d'enseignement, devenus ainsi très compliqués, exigent que l'on fasse, à leur propos, des expérimentations soigneuses, de longues études, et que l'on y apporte beaucoup de réflexion. Le gouvernement a choisi la première solution et tout dès lors semble devenir simple, mais erroné, à mon avis. Le récent discours du gouverneur général montre que celui-ci choisit également la première solution; mais s'il verse, à mon sens, dans la même erreur, il le fait délibérément, puisqu'il déclare, sans hésiter, qu'il n'existe pas de différences congénitales entre Blancs et Noirs <sup>(1)</sup>! En tout cas, sans préjuger de ce que pourrait être, dans un avenir plus ou moins rapproché, un véritable enseignement moyen et supérieur

(1) Si l'on passe en revue les différents facteurs envisagés dans une anthropologie morphologique et physiologique, on constate que pour la plupart d'entre eux des différences très importantes existent, la pigmentation de la peau n'étant d'ailleurs qu'un détail.

spécialement adapté au génie de la population indigène du Centre africain, on peut estimer que l'effort actuel devrait porter sur l'enseignement technique à caractère concret, ce qui n'empêcherait pas de créer une école expérimentale d'enseignement moyen abordant les connaissances abstraites.

Nous servirons d'autant mieux la cause de nos protégés noirs que l'édifice civilisateur que nous construisons en leur faveur sera, d'une part, mieux adapté au génie de leur race et sera, d'autre part, appuyé sur des fondations plus stables.

\*  
\*\*

Pour ce qui concerne le problème des mulâtres (<sup>1</sup>), il est d'autant plus difficile à résoudre que, comme les Anglo-Saxons, et à tort ou à raison, nous répugnons au métissage, sans cependant adopter la forme aigüe de leurs préjugés de couleur et leur notion de la « colour bar ».

Si l'on élimine tout facteur sentimental, ce problème se présente sous deux aspects distincts : d'une part, l'introduction de sang noir dans notre population blanche, en créant des métis destinés à vivre et à procréer en milieu blanc et, d'autre part, l'injection de sang blanc chez les Noirs congolais, en donnant ainsi naissance à des métis destinés à vivre en milieu noir, en se mélangeant à la population indigène et en s'y reproduisant. Les appréciations seront très différentes selon qu'il s'agit de l'une ou de l'autre face de l'alternative.

(<sup>1</sup>) Les traits caractéristiques qui différencient la race blanche de la race noire sont très nombreux; ils sont déterminés par des *gènes*. Il existe ainsi beaucoup d'autres *gènes* en dehors de ceux qui déterminent la couleur de la peau.

Le croisement des Blancs et des Noirs est dominé par la loi de Mendel. On sait ce qu'elle donne lorsqu'on considère dans les croisements les *gènes* d'un seul des traits, comme par exemple la couleur de la peau. (Le nombre de rejetons de coloration strictement intermédiaire est dominant; le nombre de ceux qui se rapprochent soit des Blancs soit des Noirs, est moins important; les rejetons qui retournent à l'une des colorations pure originelle sont rares ou très rares.)

Si l'on considère les nombreux *gènes* qui caractérisent tous les traits qui différencient le Blanc du Noir, on constate que le produit du métissage a en somme des qualités intermédiaires entre celles des deux races et que la réapparition d'un type complètement pur de l'une des races est très improbable. On peut dire que la race blanche et la race noire ne réapparaissent plus dans leur forme pure une fois qu'elles ont été mélangées.

La question des mulâtres mérite de retenir toute notre attention, car il ne faudrait pas ignorer ou perdre de vue que; notamment dans les colonies tropicales de quelque ancienneté, les métis tendent à jouer un rôle très important, rôle plus efficient en tout cas que celui joué par les créoles de vieille souche, amollis par les influences climatiques.

La pseudo-infériorité des métis, autrefois acceptée comme un dogme, est une opinion inadmissible aujourd'hui. Elle résultait d'une apparence provoquée par des facteurs psychophysiologiques, par des conditions de vie difficiles, du fait que les métis sont rejetés par les deux races dont ils sont issus.

En réalité, le métis n'est nullement inférieur à ses deux parents, il se place dans une position intermédiaire et s'il est inférieur à la race parente la mieux douée, il est par contre supérieur à l'autre; par ailleurs on peut même ajouter qu'il présente généralement plus de vigueur, de vitalité et de fécondité que les sujets de race pure.

Il n'entre pas dans nos intentions, pour le moment, de développer plus avant les considérations relatives au métissage et aux métis, au Centre africain. Nous croyons cependant devoir insister sur le fait que l'examen approfondi de cette question est susceptible d'amener nos dirigeants à élaborer une doctrine coloniale qui nous conduirait à accorder une meilleure protection aux métis, à pourvoir à leur instruction et à leur éducation et même à leur réserver par préférence certaines activités, en rejetant par ailleurs les préjugés défavorables qui tendent encore à accompagner l'opinion que l'on se fait d'eux.

Peut-être pourrait-on être aussi amené à réviser certaines des mesures qui ont été prises en vue de favoriser le mariage prématuré du jeune colonial et l'installation au Congo de la femme blanche dès le premier terme du colonial débutant.

Ce qui vient d'être énoncé demande, je pense, à être pesé au cours de calmes réflexions.

\*  
\*\*

L'organisation et l'administration d'un immense empire en gestation est, on le conçoit, une œuvre difficile à mettre au point et l'on doit s'attendre à ce qu'elle puisse être soumise à de nombreuses critiques.

C'est ainsi que M. Godding déplore que la réforme de décentralisation, qu'il avait lui-même amorcée, ait été arrêtée à mi-chemin, c'est-à-dire à Léopoldville, et qu'elle ait ainsi perdu les effets favorables que l'on était en droit d'en attendre.

Cette critique est fondée, car il semble que c'est en augmentant le nombre et l'autorité des fonctionnaires de l'intérieur, en contact direct avec les milieux indigènes, et non en accumulant les fonctionnaires-bureaucrates dans les grands centres, corps étrangers enchâssés en milieu indigène, que l'on peut faire œuvre de politique coloniale saine.

J'estime, par ailleurs, que pour apprécier et rétribuer les services rendus à la colonie, il devrait être tenu compte d'un facteur climatique, d'une part, et de la qualité (grand centre ou zone de l'intérieur) de résidence, d'autre part. L'essentiel d'une telle réforme pourrait être réalisé aisément.

Quoi qu'il en soit, nous pensons que les questions d'administration de la colonie sont si délicates et si complexes, qu'il serait sans doute utile de les considérer comme un objet d'étude à soumettre à l'Institut des Sciences administratives. On y trouve des compétences spécialisées dont les avis et suggestions pourraient être de la plus grande utilité.

Quant à nous, nous nous garderons d'essayer de résoudre les problèmes soulevés par l'organisation administrative de la colonie, il nous suffira de présenter quelques remarques et quelques réflexions à ce propos.

Il est un fait qui n'échappe pas à l'observateur le moins averti.

Actuellement le Congo n'est plus pour la Belgique le territoire étranger, lointain et mystérieux qu'il était au début de notre occupation et même beaucoup plus tard. Il se rapproche tellement de nous, non seulement du fait des facilités de communications, mais aussi du fait du resserrement des liens nous unissant, qu'il est à peine exagéré d'appeler le Congo, comme le font certains, la dixième province de la Belgique. Il est en tout cas évident que, depuis le début de l'annexion, les rapports entre la Belgique et le Congo ont énormément évolué.

Il est d'autant plus remarquable dans ces conditions de constater que l'administration de la Belgique et l'administration du Congo soient restées presque aussi étrangères l'une à

l'autre qu'elles l'étaient aux temps héroïques. C'est précisément dans le domaine de l'organisation administrative que l'on pourrait s'attendre à voir de profondes modifications se produire pour passer à la nouvelle phase d'évolution dans laquelle nous entrons. De telles modifications devraient avoir pour objet principal une interpénétration administrative très poussée entre la Belgique et le Congo, interpénétration dans l'armée, dans l'enseignement, dans les travaux publics, dans la magistrature et même dans une certaine mesure dans les services d'administration territoriale; sans parler de l'interpénétration complète qui devrait exister entre les fonctionnaires du ministère des Colonies et ceux de la colonie elle-même.

Il serait aisé d'accumuler les arguments qui militent en faveur d'une telle interpénétration. L'un de ces arguments, et ce n'est pas le plus important, se rapporte aux économies considérables que l'on pourrait faire à ce propos. On pourrait aussi noter le fait que l'interpénétration permettrait à beaucoup d'hommes de valeur de travailler pendant une ou des périodes à la colonie, sans être obligés pour ce faire d'embrasser une carrière coloniale.

On conçoit difficilement que, d'une part, des fonctionnaires coloniaux, des hommes de valeur, ne soient pas admis dans les cadres des administrations métropolitaines ou qu'ils y soient exceptionnellement acceptés en hommes de deuxième zone et que, d'autre part, les autorités supérieures administratives européennes ignorent tout de la colonie, même si parfois elles y ont effectué une excursion de week-end.

Ce problème de complète interpénétration administrative est peut-être le plus important et le plus urgent à résoudre pour opérer le démarrage réel de la nouvelle phase d'évolution dans laquelle nous entrons.

## **Le libre examen, hier et aujourd'hui (1)**

par **Ch. PERELMAN**,  
professeur à l'Université de Bruxelles

L'Université libre de Bruxelles est connue comme la Maison du libre examen. Celui-ci constitue le principe de son enseignement. Il est normal qu'au moment de votre intégration dans la communauté universitaire quelqu'un de plus ancien que vous vienne vous en parler.

Mais je ne viens pas ici pour vous exposer un dogme, préciser sa signification et sa portée. Ce n'est pas du tout dans cet esprit qu'il faut comprendre le principe du libre examen. Vous verrez en vivant au sein de notre communauté que le principe du libre examen au lieu d'être quelque chose de figé, de dogmatique, d'immuable, est au contraire un centre de discussions, que pendant les années d'études vous entendrez souvent parler du libre examen, mais que presque toujours il y aura une discussion concernant son domaine d'application, sa signification et la manière dont il faut l'appliquer dans des cas concrets. Donc, au lieu de vous faire une leçon, je suis venu plutôt vous introduire vous-mêmes dans une discussion, dans une discussion qui durera aussi longtemps que dureront vos études et qui, je l'espère, continuera à vous intéresser. En fait, le principe du libre examen détermine surtout une attitude spirituelle; il concerne un ensemble de problèmes qui nous tiennent à cœur et dans lesquels vous allez vivre pendant quelques années. Je ne crois pas pouvoir mieux vous introduire dans ce débat qu'en vous traçant un historique, assez schématique d'ailleurs, des différentes conceptions que l'on s'est

(1) Conférence faite à la séance d'accueil des étudiants, le 8 octobre 1949.

faites du principe du libre examen, en vous montrant comment ces conceptions se sont modifiées, ce qui est resté permanent pendant tout le cours du débat, ce qui, au contraire, a subi certains infléchissements ou certaines évolutions. Et si je viens vous en parler, sachez que c'est à titre purement individuel, que tout ce que je vous dis n'engage que moi-même, n'engage nullement l'Université; c'est un ancien qui parle à de plus jeunes que lui, et il va de soi qu'il s'agit seulement d'une introduction à un débat qui durera aussi longtemps, je pense, que durera l'Université.

\*  
\* \*

C'est le protestantisme, et Martin Luther en particulier, qui a le premier affirmé avec force le principe du libre examen. Dans les écrits de Luther, l'affirmation de ce principe se présente comme une révolte contre l'autorité du pape et des conciles. Alors que tout chrétien doit admettre que les Ecritures sacrées, c'est-à-dire l'Ancien et le Nouveau Testament, révèlent aux hommes une vérité d'origine divine, l'interprétation du texte de ces écritures est réservée dans le catholicisme au chef de l'Eglise. Luther se révolte contre ce privilège. Le Christ, nous dit-il, s'est adressé à tous les hommes et ce n'est pas le pape, mais la conscience de tout bon chrétien qui est juge en cette matière.

Vous voyez tout de suite l'affirmation de deux attitudes qui vont constituer la dialectique permanente du principe du libre examen : une attitude de révolte, d'une part, de rejet d'une certaine autorité, et, d'autre part, une attitude positive cherchant à fournir un critère permettant de remplacer l'argument d'autorité que l'on rejette. On rejette l'autorité du pape et des conciles et l'on affirme la validité de la conscience de tout bon chrétien pour interpréter le texte des Ecritures. Comme vous le verrez, au cours de l'histoire, c'est constamment le deuxième principe, le principe positif qui sera critiqué. On cherchera chaque fois à l'élargir, à trouver d'autres critères qui permettent de se passer de l'argument d'autorité, tout en fournissant à la conscience de celui qui pense le moyen de se former une opinion. C'est la critique de ces critères qui déterminera l'évolution, le développement du principe du libre examen.

La révolte de Luther et du protestantisme a eu deux conséquences, deux conséquences extrêmement importantes, parce que ce sont elles qui ont déterminé, en Europe occidentale du moins, toute l'histoire du xvi<sup>e</sup> siècle.

La première conséquence, c'est évidemment le retour du chrétien à la Bible, c'est-à-dire l'affirmation qu'il faut un contact direct, immédiat, entre les fidèles et les textes sacrés. Alors qu'auparavant le contact était réservé à une classe tout à fait minime, qu'on pourrait appeler la caste sacerdotale, le protestantisme va mettre la Bible entre les mains de tous les fidèles. Ce contact immédiat exige évidemment comme condition la capacité de lire et de comprendre ce qu'on lit. Une conséquence directe de l'affirmation du principe du libre examen sera la propagation de l'instruction dans la masse. Nous voyons déjà que, en 1536, l'instruction obligatoire est instaurée dans la ville de Genève.

Le premier mouvement du principe du libre examen consiste donc dans une sorte de démocratisation du savoir, d'universalisation de la connaissance. Mais une autre conséquence moins heureuse du principe du libre examen marquera le xvi<sup>e</sup> siècle. Alors qu'au moyen âge, tout l'ordre social était basé sur la structure d'une Eglise, d'une Eglise plus ou moins unifiée, la faculté que le principe du libre examen accorde à chaque fidèle d'interpréter lui-même les Ecritures va être à l'origine de nombreuses guerres de religion qui vont dévaster l'Europe occidentale. En effet, le problème était le suivant : qui peut dire que son interprétation est celle du bon chrétien ? Si c'est la conscience du bon chrétien qui est juge de la vérité révélée, qu'arrive-t-il si deux chrétiens, qui se croient également bons, aboutissent à des conclusions différentes ? Peut-on admettre qu'il y a en matière religieuse plusieurs vérités, que le même texte peut être interprété de différentes façons, et, sinon, quelle est l'interprétation valable ? Vous voyez comment l'obligation d'admettre l'existence d'une seule vérité en matière de religion entraînait la critique même du principe positif de Luther, et vous savez parfaitement que Luther lui-même en était arrivé à identifier à sa propre interprétation de l'Ecriture le critère du bon chrétien. Celui qui interprétait l'Ecriture autrement que Luther n'était pas un bon chrétien. Là où l'argument faisait défaut, quand on ne parvenait plus à se mettre d'accord sur un principe d'interprétation, on eut

recours à la force : des luttes prolongées ensanglantèrent l'Europe occidentale et on arrive en fin de compte, à ce compromis assez malheureux qui consiste dans l'affirmation *cujus regio ejus religio*. On remplaça l'autorité accordée au pape par l'autorité accordée au pouvoir temporel pour déterminer les règles de la vraie religion.

Nous sommes bien loin encore de la liberté de conscience. Mais l'affirmation de la primauté du pouvoir temporel dans le domaine religieux était un expédient qui ne pouvait pas durer bien longtemps. D'ailleurs c'était déjà mieux que rien puisqu'on pouvait échapper à la dictature, dirais-je, de la force sur la pensée en quittant le territoire du roi, en émigrant : vous connaissez l'épisode du *Mayflower*, vous connaissez également les émigrations des huguenots de France. Mais, en tout cas, vous voyez bien que la solution positive fournie par Luther, la réponse à la question « Par quoi allons-nous remplacer l'appel à l'argument d'autorité? » était nettement insuffisante.

C'est le xvii<sup>e</sup> siècle qui va s'efforcer de résoudre le problème. La solution sera fournie par des croyants catholiques, mais des croyants philosophes qui, ne se contentant pas du primat du pouvoir temporel sur la conscience individuelle, ont cherché à remplacer le critère luthérien de la conscience du bon chrétien par un critère plus universellement admissible, qui permettrait l'apaisement au point de vue religieux. La solution allait être fournie par les rationalistes.

Vous savez que Descartes, dans son *Discours de la Méthode*, va bien plus loin que Luther dans l'affirmation de quelque chose qui est tout à fait dans la ligne du libre examen. Voici la première règle qu'il nous présente : « Je m'étais fait une règle, dit-il, de ne recevoir jamais aucune chose pour vraie que je ne la connusse évidemment être telle. » Vous voyez, que Descartes commence par un doute qui théoriquement s'étend loin et qui pratiquement ne présente pas d'autre contrepartie que l'évidence rationnelle. La raison constitue l'unique critère auquel tout homme doit se soumettre. Si vous lisez le *Discours de la Méthode*, vous verrez comment cette règle est entourée de précautions, qui ménagent les susceptibilités de l'Eglise, mais celles-ci n'ont plus été admises par ses successeurs. Ceux-ci ont fait de l'évidence rationnelle et de la raison en général un instrument de combat, extrêmement efficace. Vous

savez comment s'est développée la pensée des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, et comment l'application de la méthode cartésienne a conduit en fin de compte aux explosions de la Révolution française et à la destruction de l'Ancien Régime.

Le mouvement tendant à émanciper l'homme des dogmes et des contraintes religieuses s'est développé à la fois en France et en Angleterre. La célèbre *Lettre sur la Tolérance* de John Locke ridiculise le rôle joué par le pouvoir civil dans l'établissement des dogmes religieux. Voltaire, Rousseau et les encyclopédistes s'attaqueront au nom de la raison, et d'une raison qu'ils croient universelle, aux institutions religieuses et politiques de la France.

Un immense espoir anime le xviii<sup>e</sup> siècle, « le siècle des lumières », l'espoir que la propagation de l'instruction, le développement de la connaissance, la soumission aux seules règles rationnelles allaient enfin jeter les fondements d'une humanité unie par la seule raison. On croyait alors que les préjugés religieux et des institutions pernicieuses constituaient l'unique obstacle à la réalisation de cet espoir. Une fois ces entraves rompues, la raison de chaque homme devait pouvoir communier avec celle de tous les autres dans une volonté générale universelle, devant laquelle tous les hommes ne pourraient que s'incliner. On conçoit qu'un des moments les plus significatifs de la Révolution française fût l'établissement du culte de la déesse Raison.

Ce sont les idéaux du rationalisme, et même d'un rationalisme spiritualiste, qui ont inspiré, en 1834, les fondateurs de l'Université libre. En la créant, ils ont voulu fonder en Belgique un foyer de pensée rationaliste, qui ferait progresser ce pays vers cet idéal d'une humanité éclairée par la raison qui était l'idéal du xviii<sup>e</sup> siècle. Remarquons d'ailleurs, en passant, que le triomphe du rationalisme a coïncidé avec la prédominance de la France en Europe, aussi bien au point de vue politique que militaire. Mais quels abus ne pouvait-on tirer de l'application d'une raison qui n'était liée par aucun autre critère que le critère de l'évidence! Car, ne l'oublions pas l'évidence est un critère subjectif : on peut lui accorder une validité universelle, mais rien ne la garantit. Les abus du rationalisme ont été contrebattus, après la chute de Napoléon, par des penseurs d'origine surtout anglaise et allemande.

Quand nous passons du xviii<sup>e</sup> au xix<sup>e</sup> siècle, nous passons

d'un siècle philosophique, où c'est surtout la raison qui est en œuvre, à un siècle qui marque l'apogée de l'esprit scientifique. Nous assistons au XIX<sup>e</sup> siècle, à un développement extraordinaire des sciences, aussi bien naturelles qu'humaines. Et, dans ce développement, l'accent sera mis beaucoup moins sur la raison que sur l'expérience. C'est l'expérience qui déterminera le caractère des sciences. Celles-ci seront des sciences de laboratoire et des sciences d'archives. La méthode expérimentale dans les sciences naturelles et la recherche historique dans les sciences humaines vont remplacer avantageusement les créations purement rationnelles des siècles antérieurs. On s'est rendu compte du fait que l'humanité a connu des principes bien différents, qu'il était assez dangereux de parler d'une raison éternelle et immuable, valable pour tous les hommes. L'idée de changement, qui continue les espoirs du XVIII<sup>e</sup> siècle, s'insère dans toute la pensée du XIX<sup>e</sup> : celui-ci affirme un principe d'évolution dans les sciences naturelles et une sorte de progrès de l'humanité dans les sciences humaines. On montrera que la raison elle-même subit une pareille évolution, déterminée soit par une dialectique interne, soit par des conditions d'ordre historique.

Mais, la foi dans l'homme doué d'un instrument de connaissance ne disparaît nullement au XIX<sup>e</sup> siècle : c'est la méthode de la connaissance qui change. Alors qu'auparavant on croyait au progrès de l'humanité par la Philosophie, le XIX<sup>e</sup> siècle affirmera le progrès de l'humanité par la Science, et nous voyons de plus en plus se développer dans l'idéologie du public cultivé une conception positiviste de l'homme.

Le positivisme soutient que l'humanité, après s'être émancipée des mythes de la religion, ne pourra entrer dans une ère de progrès définitif qu'après avoir remplacé les fantaisies de la raison par la recherche positive et expérimentale des faits. On croyait que c'était le rôle de la science. La science allait dominer progressivement toute la pensée humaine, elle allait pouvoir formuler tous les problèmes humains et les résoudre d'une façon rigoureuse et indiscutable.

Cette conception qui fait de l'esprit et de la méthode scientifiques la seule méthode de connaissance, en ce qui concerne tous les problèmes aussi bien humains que naturels, c'est ce que je pourrais appeler le scientisme. Ce scientisme

positiviste pénètre au cours du XIX<sup>e</sup> siècle de plus en plus dans les milieux de l'U. L. B.

Pendant un certain nombre d'années, il y avait lutte entre le courant rationaliste, à l'Université, et le courant positiviste. Celui-ci obtient une victoire marquante, en 1890, quand éclate à l'Université une crise assez sérieuse, crise dont l'issue prouva que l'esprit positiviste était en train de s'emparer des milieux dirigeants de l'Université. Cette tendance positive à certainement perduré jusqu'à la première guerre mondiale et elle continue d'ailleurs, à être assez fortement représentée à l'Université.

Remarquez que, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et en tous cas au début du XX<sup>e</sup>, des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour crier la faillite de la science. Nous assistons à ce paradoxe extraordinaire que c'est à l'époque où la science acquiert un droit de cité incontestable, où ses progrès sont continuels, où l'influence qu'elle exerce sur la vie des hommes est prédominante, que c'est justement à ce moment-là que des voix se lèvent pour parler de la faillite de la science.

En réalité il y a malentendu, parce que ceux qui parlent de la faillite de la science ne donnent des arguments que contre le scientisme, c'est-à-dire contre la prétention de régler par des méthodes scientifiques tous les problèmes humains. En fait, on parle de la faillite de la science dans la mesure où elle sort du domaine proprement scientifique et veut trouver des solutions scientifiques aux problèmes sociaux, politiques et autres.

Cette idée de la faillite de la science est née dans des milieux anti-rationalistes, dans des milieux qui cherchaient d'autres sources d'inspiration que le libre examen. Pourtant, d'une façon plus limitée, mais d'une façon incontestable, même ceux qui ont été élevés dans le courant d'idées rationaliste et positiviste se sont mis à douter de la valeur du scientisme pour résoudre tous les problèmes, et ceci sous l'influence des événements politiques qui ont commencé à partir de la première guerre mondiale. D'abord la guerre elle-même avec toutes les souffrances qu'elle a amenées, puis la misère qui s'en est suivie, le développement du chômage, la montée inquiétante du fascisme dans différents pays européens. Tous ces événements qui caractérisent la période d'entre les deux guerres, qui était une période de crise permanente

ont introduit également un certain doute et un certain malaise dans l'esprit des tenants du principe du libre examen. C'est une époque que j'ai vécue personnellement, et j'aimerais pouvoir vous en parler d'une façon plus directe.

En fait, après la première guerre mondiale, à l'idéal d'une société universelle des hommes fondée sur la raison et sur la science, s'opposent de plus en plus des doctrines de force qui demandent l'abdication de l'individu devant les nationalismes effrénés.

Vous connaissez le mot d'ordre de ces doctrines : à l'opposé du principe du libre examen elles demandaient aux citoyens de croire, d'obéir et de combattre.

Les partisans du libre examen, c'est-à-dire du rejet de toute autorité en matière intellectuelle, ne pouvaient que refuser cette abdication de l'individu exigée par le fascisme. Mais ils ne pouvaient opposer, comme attitude positive, que la fidélité à l'esprit critique et à l'esprit de recherche scientifique. De plus en plus, ceux qui ont vécu dans cette Maison se sont rendu compte que la fidélité à l'esprit scientifique, que l'honnêteté scientifique, nous laissaient complètement désarmés dans le domaine pratique, dans le domaine où il s'agissait d'avoir des règles d'action, parce que — et c'est une doctrine courante à l'Université — la science ne peut que décrire mais ne peut pas prescrire, c'est-à-dire qu'elle nous dit ce qui est, mais non pas ce qui doit être.

Et dans ce cas, comment trouver des directives pour l'action qui, elle, ne se contente nullement de décrire mais veut influencer ce qui est? Où trouver les règles d'action? La fidélité au scientisme ne pouvait pas les fournir. On a vécu à l'Université libre dans un certain malaise parce que, aux mots d'ordre fascistes, au dogmatisme, au fanatisme, au recours à la force que ces doctrines préconisaient, on ne pouvait pas opposer de doctrine positive. Et chez un grand nombre parmi nous, qui étions des jeunes à cette époque, on voyait apparaître un scepticisme qui pouvait beaucoup trop facilement dégénérer en cynisme, une indiscipline qui pouvait tourner en anarchie, une indifférence qui trop souvent pouvait ressembler à de la lâcheté.

Vous voyez la crise théorique qui a tourmenté vos aînés pendant la période d'entre les deux guerres : elle résultait du fait que la faillite du scientisme, la limitation de la méthode

scientifique aux problèmes scientifiques, nous laissent sans règles d'action, sans conviction qu'on pût admettre honnêtement en dehors de la science elle-même. Vous savez que cette crise n'a pas entamé, comme on aurait pu le craindre, le moral de vos aînés. Vous savez comment, devant les épreuves de cette dernière guerre, ils se sont affirmés courageux et profondément idéalistes, comment l'Université de Bruxelles et ceux qui ont été pénétrés de son esprit, sont devenus en Belgique le centre le plus remarquable de la résistance à l'oppression.

Je crois que les épreuves nous ont galvanisés. Mais maintenant qu'une épreuve est passée et que peut-être d'autres épreuves nous attendent, nous nous retrouvons à nouveau devant les mêmes problèmes théoriques : le libre examen peut-il suggérer une attitude spirituelle utile, et utilisable dans le domaine pratique ? Voilà où nous en sommes arrivés aujourd'hui et voici quelques réflexions personnelles que je voudrais vous soumettre à ce sujet.

Dans sa formulation négative, comme rejet de tout argument d'autorité en matière intellectuelle, le principe du libre examen reste ce qu'il a toujours été et il n'a plus qu'à élargir son champ d'application. Il ne se contente plus du tout de se révolter contre l'incursion de l'autorité dans le domaine de l'interprétation de la Bible, il affirme sa validité dans tous les domaines de la pensée. Il ne se contente pas d'une révolte contre un pouvoir purement religieux, il interdit à tout pouvoir, quel qu'il soit, religieux ou politique, d'intervenir dans l'établissement des convictions.

Mais au point de vue positif qu'avons-nous à mettre à la place de la conscience du bon chrétien, à la place d'une raison universelle et évidente pour tous les hommes, à la place d'une expérience qui ne suffit pas dans des domaines où il s'agit non pas de dire ce qui est, mais d'agir sur ce qui est ? N'oublions pas que s'il s'agit de prescrire le libre examen uniquement aux hommes de science, l'Université de Bruxelles serait aujourd'hui semblable à toutes les Universités du monde, parce qu'il n'y a pas moyen de faire de la science sans être fidèle aux méthodes scientifiques. La science de l'Université libre diffère très peu de la science des autres universités. Ce ne fut pas le cas au XIX<sup>e</sup> siècle quand l'Eglise s'est opposée, au nom de ses dogmes, à des théories scientifiques qui la gênaient. Mais, depuis, son attitude s'est assouplie et aujour-

d'hui elle laisse une très grande liberté aux savants catholiques.

Si l'esprit du libre examen présente certains aspects particuliers dans notre Université, c'est parce qu'il désire exercer une influence dans d'autres domaines que ceux de la pure recherche : il prétend pouvoir offrir une direction spirituelle dans le domaine de l'action. Cette direction ne consiste nullement en règles d'action bien précises. L'Université ni le libre examen ne vous diront jamais : il faut croire, obéir et combattre. Mais, en réalité, celui qui s'inspire du principe du libre examen, en dehors de la science elle-même, apportera à la considération de problèmes pratiques la même attitude intellectuelle que celle qui est familière aux chercheurs scientifiques, c'est-à-dire qu'il fera d'abord appel à son esprit critique, qui est le début absolument premier de toute opinion bien fondée. Ensuite, il cherchera les raisons pour ou contre toute solution envisagée et il adhérera à l'une d'entre elles en prenant lui-même la responsabilité de sa décision. A l'obéissance à des règles imposées par autrui, nous opposons l'adhésion à une conviction que l'on s'est formée soi-même. Et, en fin de compte, il se servira de ces arguments pour convaincre ses interlocuteurs et obtenir leur accord. A la maxime fasciste : « Croire, obéir, combattre », nous en opposons une autre qui serait : « Douter, se décider et convaincre », maxime qui oppose le primat de la pensée à celui de la force.

Remarquons combien cette règle est difficile, car elle fait tout d'abord appel à l'initiative de l'individu, et à son sentiment de responsabilité, parce qu'il ne suffit pas de douter, de nier, de détruire; dans la vie il faut toujours savoir agir, c'est-à-dire prendre une décision, et il est bien souvent difficile de prendre une décision : il est plus souvent facile d'obéir que de se décider soi-même. Il est aussi plus souvent facile de combattre un adversaire que de le convaincre, car il n'est pas du tout certain que l'on réussira à le convaincre. Remarquons que l'application du principe du libre examen devient actuellement bien plus difficile que dans les siècles antérieurs parce que l'on croyait au xvii<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> siècles que la raison fournissait cet instrument devant lequel tout le monde doit s'incliner, on croyait, au xix<sup>e</sup>, que l'expérience et la science permettraient d'obtenir l'accord universel, mais nous ne croyons plus que dans le domaine de l'action, dans

le domaine pratique, la raison s'avère parfaitement contraignante, que tout le monde y adhère et qu'il suffit d'exposer les faits pour obtenir l'adhésion à des règles qui doivent les régir.

Nous n'avons plus les illusions des siècles antérieurs et nous savons que, même si nous préconisons le retour à l'argument, l'argument ne sera pas toujours suffisant ni dans la communauté nationale ni dans la communauté internationale et qu'on aura encore toujours recours au gendarme et au soldat.

Mais malgré cela, le principe du libre examen affirme la confiance dans l'homme, et sans être certain de réussir, nous essayerons quand même, dans la mesure de nos moyens, de maintenir vivante la communauté spirituelle qui seule rend possible l'usage de l'argumentation rationnelle.

L'Université de Bruxelles se propose de vous former pour le libre examen : elle n'impose la pratique du libre examen qu'aux professeurs, elle n'en fait pour les étudiants qu'un idéal. Elle cherche à les former pour le libre examen parce que, comme vous l'avez vu, dans la mesure où le libre examen n'est pas simplement une attitude négative, une attitude de doute, mais une attitude constructive, il exige une certaine maturité intellectuelle, une capacité non pas seulement d'adopter les idées d'autrui, mais de se former une opinion soi-même.

L'apprentissage de la pensée est une chose bien difficile. Remarquez d'abord que si tout homme doit manger, boire, dormir, tous le monde n'est pas capable de réfléchir par lui-même, et d'élaborer une pensée par ses propres moyens.

Le principe de l'obéissance est un principe bien plus facile, il peut s'adresser à la grande masse. Le principe du libre examen, dans la mesure où il est constructif, ne vaut que pour une élite. Une élite que nous souhaitons aussi large que possible, mais qui doit se constituer dans l'effort, car pour agir suivant le principe du libre examen, pour pouvoir se décider soi-même, se former soi-même une opinion, il faut un long apprentissage.

Cet apprentissage vous le recevrez à l'Université; on cherchera à vous former, à vous inculquer l'esprit de recherche scientifique, dans un domaine d'ailleurs assez limité du savoir. Mais, nous espérons qu'on fera de vous plus que des techniciens de votre spécialité, que la pratique que vous aurez acquise

dans votre propre branche vous permettra de vous former une opinion personnelle également dans d'autres domaines, que cette pratique imprégnera toute votre pensée, et toute votre conduite, du principe du libre examen. C'est alors seulement que l'Université libre sera fière de vous avoir formés, comme vous serez fiers d'y avoir appartenu.

Et voilà ce que nous vous souhaitons tous, de tout cœur, au moment où vous entrez dans notre communauté universitaire.

## Le problème des hôpitaux universitaires (1)

par le Docteur **E. RENAUX**,  
professeur à l'Université de Bruxelles

La Faculté de Médecine de notre Université a vécu une année d'angoisse : à la suite de la menace formulée par les autorités communales de fermer l'Hôpital Brugmann, elle a vu son enseignement clinique menacé de ruine et nous nous sommes souvent demandé comment nous pourrions dispenser aux jeunes gens qui s'adressent à nous la formation médicale qu'ils attendent et qui doit en faire des praticiens capables d'assumer la lourde responsabilité de soigner des malades.

Quelques mois ont passé; en ce moment, l'avenir paraît un peu moins sombre; il s'éclaire d'un rayon d'espoir, mais nous sommes encore loin de la solution souhaitée et si nous voulons aboutir, il faut que tous ceux qui savent combien il importe pour la Nation de disposer d'une phalange de médecins capables et dévoués, réalisent clairement que le problème n'est pas purement médical : c'est un problème général, un problème national qui doit retenir l'attention non seulement des Universités, mais de la population tout entière.

Mon éminent collègue et ami, le professeur Goormaghtigh, recteur de l'Université de Gand, a jeté lui aussi, il y a un an, un cri d'alarme dont le retentissement a été considérable.

Cependant, nos efforts risquent d'être stériles si les hommes qui acceptent la lourde charge de gouverner le pays ne sont pas intimement pénétrés de cette notion que leur devoir est d'apporter aux établissements d'enseignement supérieur un appui efficace. Nul ne comprendrait que, dans un domaine de

(1) Discours prononcé à la séance de rentrée de l'Université, le 6 octobre 1949.

cette importance, ils fussent retenus par des considérations où l'intérêt national n'aurait pas la première place.

En me priant de vous entretenir de cette question et de me substituer à lui pour ce discours inaugural, M. le Recteur Baugniet a voulu marquer la gravité d'une situation dont les autorités académiques n'ont nullement sous-évalué les dangers. Je l'en remercie très sincèrement.

Certes, je ne me dissimule pas l'aridité d'un tel sujet. Si, néanmoins, j'ai accepté de le développer devant vous en cette cérémonie solennelle, c'est qu'il ne sert à rien de fermer les yeux : la vie de la Faculté de Médecine est en péril et notre devoir est de susciter dans cette grave conjoncture un mouvement d'opinion.

\*  
\*\*

Il n'est pas inutile de jeter tout d'abord un regard en arrière et de rappeler comment s'organisait l'enseignement clinique à l'Université de Bruxelles nouvellement créée. Je m'abstiendrai de citer les textes légaux où les textes de conventions auxquels chacun pourra se référer s'il le désire. Ce qui nous importe, ce sont les faits et ils sont, sinon identiques, au moins fort semblables dans les quatre centres universitaires de Belgique.

Jusqu'il y a un demi-siècle, l'enseignement aux futurs médecins était centré sur le fait que, en vertu d'accords entre les Universités et les Conseils des Hospices, comme on les appelait alors, les étudiants avaient accès dans les salles d'hôpital pour l'étude de la propédeutique qui est, en médecine, la science ou mieux, l'art de noter les éléments du diagnostic; plus tard, ils y étaient accueillis comme externes et internes, fonctions qui leur laissaient toute latitude pour examiner des malades, pour s'entraîner au relevé et à l'interprétation des symptômes, pour procéder sur les indications de leurs chefs de service respectifs à de petites manœuvres thérapeutiques. De leur côté, les professeurs choisissaient, soit dans les salles, soit dans leur département de consultations externes, les malades sur lesquels ils jugeaient pouvoir faire une leçon clinique.

Cette organisation s'était développée progressivement depuis la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle furent faites une série de tentatives de créer à Bruxelles un enseignement médical. La première d'entre elles qui eut quelque succès est due à l'initiative d'un citoyen Terrade, officier de santé, qui, dès

1798, avait fait approuver par l'autorité municipale le plan d'organisation de l'école qu'il venait de créer <sup>(1)</sup>. Celle-ci était transformée en établissement public par le préfet Chaban en 1805 et comprise l'année suivante dans le décret impérial établissant dans les hospices de malades des villes de Bruxelles, Gand et Amiens, des cours pratiques de médecine, de chirurgie et de pharmacie destinés spécialement à l'instruction des officiers de santé.

Le même décret organise un concours pour le choix de trois élèves internes, de six externes et de six expectants ou externes de réserve choisis parmi les jeunes gens inscrits aux cours. C'est l'Hôpital Saint-Pierre, dénommé à cette époque Grand Hospice civil qui fut choisi comme étant le local le plus approprié.

Les trois internes recevaient le logement, la nourriture et une indemnité de 200 francs par an pour subvenir à leur entretien. Le Conseil des Hospices qui avait proposé ces conditions justifiait comme suit sa manière de voir : « Quelques précautions qu'on pût prendre, ces élèves parviendraient à se faire nourrir par l'Hospice, vu les rapports continus et indispensables qu'ils auraient par leur emploi avec la cuisine et la nourriture des malades... »

C'est le 11 novembre 1810 qu'eut lieu la première distribution des prix de l'École pratique à l'hôtel de ville de Bruxelles. Et bientôt sortent de cette école des hommes dont le nom sera plus tard attaché aux débuts de notre Faculté de Médecine. Le 15 novembre 1812, Louis-Joseph Seutin, de Nivelles, obtient le premier prix en anatomie, le deuxième prix en médecine, le deuxième prix en maladies des femmes en couche et en maladies des enfants. Seutin débuta par une carrière militaire mouvementée; ses talents et son dévouement sans bornes le firent remarquer au cours des dures campagnes napoléoniennes par le baron Larrey, chirurgien en chef des armées impériales. Le régime hollandais puis le jeune royaume de Belgique avaient reconnu ses mérites : il devait être le premier professeur de clinique chirurgicale et de médecine opératoire de l'Université naissante. La statue de L.-J. Seutin, anobli par le roi Léopold 1<sup>er</sup>, orne la cour de l'Hôpital Saint-Pierre.

(1) Je dois les renseignements relatifs à cette période au professeur F. Héger que je remercie cordialement.

En 1814, Pierre-Joseph Graux, d'Harmignies, remporte à son tour la plupart des prix. Son nom, comme celui de Seutin, est étroitement lié à l'histoire de notre Faculté dont il fut un des premiers professeurs.

Plus près de nous, son fils, Charles, ancien ministre des Finances fut longtemps administrateur de l'Université et deux de ses petits-fils, Lucien et Pierre, jouèrent un rôle important, le premier comme membre permanent puis comme président du Conseil d'Administration à une période particulièrement difficile, le second comme professeur à notre Faculté de Droit qui a le privilège de le compter encore parmi ses professeurs honoraires.

J'ai cru pouvoir évoquer pour vous ces deux noms de médecins qui ont donné tout leur dévouement, toute leur activité, toute leur intelligence à notre Maison et, à notre Faculté de Médecine, l'impulsion qui devait lui permettre de vivre et de grandir.

Celle-ci bénéficiait dès sa fondation du prestige considérable que Seutin avait acquis à l'étranger par suite notamment de sa fameuse invention du bandage amovo-inamovible dans le traitement des fractures. Permettez-moi de faire ici une petite digression et de vous conter ce que notre Collègue et ami Héger appelle l'histoire de « la petite chèvre de M. Seutin ». On la trouve dans un discours prononcé par Thiry à l'Académie de Médecine. Un jour, chez un de ses amis, on lui montre une chèvre qui avait une patte cassée. En sa qualité de spécialiste dans le traitement des fractures, on lui demande de soigner la bête blessée. Un peu interdit d'abord, Seutin accepte cependant. Il y avait précisément à côté de lui une femme qui empesait du linge. L'idée lui vint d'utiliser l'empois pour fixer les bandes dont il s'était servi pour la confection de son appareil contentif. Ce fut un trait de lumière : le bandage amidonné était inventé et avec lui la méthode amovo-inamovible, une véritable révolution dans le traitement des affections osseuses.

Un des privilèges dont nous apprécions encore tout le prix et la valeur, est d'avoir été guidés par de tels hommes au départ : les élèves formés par Seutin à une époque où n'existaient ni l'asepsie ni l'antisepsie, étaient astreints à une technique rigoureuse, à une propreté méticuleuse. Le souci le plus impérieux du Maître était de les convaincre que la guérison des opérés n'est possible que si on les entoure des soins les plus

minutieux. Sa conviction personnelle résultait de l'extraordinaire expérience qu'il avait acquise en chirurgie de guerre.

Ecole inestimable : elle créait une discipline qui devait devenir une tradition imposée par nos chirurgiens aux élèves attachés à leur service.

\*  
\* \*

La mission des internes consistait à faire les pansements, à suivre les visites des chefs dans les salles de malades, à assurer un service de garde au cours duquel ils devaient intervenir lorsque survenait un incident chez les hospitalisés, à accueillir et examiner à leur entrée à l'Hôpital les sujets qui y étaient envoyés et donner les premiers soins aux accidentés et aux cas d'urgence.

La presque totalité des hospitalisés était, à cette époque, constituée par des indigents.

Au cours du développement de la Faculté, certaines modifications survinrent dans le régime des élèves, notamment en raison de leur nombre toujours croissant. Alors que, à l'origine, ils étaient réellement internes, vivant constamment à l'Hôpital, on avait été amené à établir un roulement pour permettre à tous les jeunes gens de dernière année d'assurer au moins deux gardes par semaine.

En 1907, tenant compte des exigences résultant des acquisitions nouvelles en médecine et de l'augmentation du nombre d'interventions d'urgence justifiée par le perfectionnement des techniques chirurgicales, le Conseil des Hospices de Bruxelles sur la suggestion de l'Université avait créé dans les hôpitaux Saint-Jean et Saint-Pierre des postes de médecins-résidents; ceux-ci, porteurs du diplôme de docteur, pouvaient légalement prendre les initiatives qui étaient interdites aux élèves internes qui, dans les cas graves justiciables d'une opération délicate, devaient obligatoirement faire appel au chef du service ou à son adjoint.

La création de ces postes, pour légitime et nécessaire qu'elle fût, avait cependant, en réduisant les tâches précédemment dévolues aux internes, diminué dans une certaine mesure le nombre des petites initiatives qu'ils pouvaient être amenés à prendre car il était légitime qu'ils se couvrirent toujours de l'autorité du résident de garde. En contrepartie, les résidents

aidaient les élèves à développer leurs connaissances pratiques car ils pouvaient les guider et leur éviter des erreurs, des fautes ou des pertes de temps.

Après la première guerre, et tandis qu'augmentait dans des proportions importantes le nombre des candidats en médecine, l'évolution des disciplines médicales exigeait la présence constante de docteurs de plus en plus nombreux dans les services cliniques, ce qui, dans un sens, ne pouvait que favoriser la formation des élèves. De leur côté, les organisations mutualistes commençaient à édifier des instituts de traitement qui absorbaient une partie de la clientèle médicale et surtout chirurgicale. Dès lors, celle-ci commençait à décroître, le prix de la journée d'entretien étant, déjà à cette époque, relativement trop élevé. Cette situation devait s'aggraver subitement après la dernière guerre, les nouvelles lois sociales ayant diminué dans une très forte proportion la catégorie des indigents. La clientèle des hôpitaux universitaires se voyait donc réduite gravement, les assurés sociaux s'adressant de préférence à des instituts privés dont les charges et par conséquent le prix de la journée étaient moins élevés. La situation se schématise ainsi : diminution du nombre de malades susceptibles d'être utilisés pour l'enseignement au moment où s'accroît le nombre d'élèves.

Nous aurons à revenir sur le prix de la journée d'entretien, lié à la gestion de l'Assistance publique, laquelle est soumise à des lois et règlements surannés dont l'application doit inévitablement obérer son budget d'une façon tout à fait injustifiée.

Un autre problème se pose aux Universités, qui pour certaines activités des Facultés de Médecine dépendent des Conseils des Hospices actuellement dénommés Commissions d'Assistance publique.

A Bruxelles, les nominations de médecins : chefs, adjoints ou aides des hôpitaux, c'est-à-dire du personnel auquel incombe à divers degrés une partie de l'enseignement, ces nominations n'appartiennent pas à l'Université : les candidats aux divers postes adressent leur demande à la Commission d'Assistance publique qui transmet les dossiers à l'Université. La Faculté de Médecine consultée fait rapport au Conseil d'Administration sur les mérites des candidats et les propositions sont communiquées à la Commission d'Assistance publique. Celle-ci est libre d'accepter ou de refuser de sanctionner les propositions de

l'Université, mais, même en cas d'accord, c'est, en dernière analyse, le Conseil communal qui décide. L'Université ne choisit donc ses professeurs de clinique et leurs collaborateurs que sous réserve d'agrément par des organismes qui n'ont aucune qualité pour juger des mérites scientifiques ou pédagogiques des candidats.

A la vérité, il est rare que, soit la Commission d'Assistance publique, soit le Conseil communal n'entérine pas les propositions de la Faculté et de l'Université, mais il n'en reste pas moins que le fait se produit de temps à autre et qu'un nouvel appel aux candidats doit être fait sans que ni l'un ni l'autre de ces Collèges aient à justifier leur décision.

On comprend sans peine ce qu'une telle situation présente d'anormal.

C'est ce qui devait amener les Universités à souhaiter être complètement maîtresses chez elles, c'est-à-dire à pouvoir assurer la gestion des hôpitaux. Mais ce souhait se heurte d'emblée à un problème capital, le problème financier. Des études furent entreprises tendant à mettre en évidence les possibilités de rendre un hôpital capable de vivre par ses propres moyens, ce que les Anglo-Saxons appellent un hôpital « self supporting ». Sous l'occupation, le professeur Paul Govaerts avait établi un rapport détaillé basé sur le fonctionnement de certains hôpitaux américains. Les principes étaient les suivants. Pour qu'un hôpital universitaire puisse jouer efficacement son rôle, il faut qu'il jouisse d'une entière indépendance à l'égard de tout organisme soumis à des influences politiques qui pourraient défaire demain ce qui a été élaboré aujourd'hui. Il faut que l'Université ait toute liberté de choisir son personnel scientifique, il faut aussi qu'elle ait la haute main sur l'administration car nul n'ignore la facilité dont disposerait le personnel administratif d'un organisme indépendant de l'Université pour entraver à son gré, à sa fantaisie, la marche d'un service dont la gestion lui est confiée.

Ceci est d'une importance capitale si l'on rappelle, comme le faisait fort bien le Professeur Govaerts, les buts auxquels doit tendre une clinique médicale universitaire.

Elle doit être un centre d'hospitalisation pour l'observation et le traitement des malades; un centre d'enseignement pour la formation des médecins et d'enseignement complémentaire pour les médecins diplômés qui désirent se spécialiser. Elle doit

aussi constituer un centre de diagnostic à la disposition des praticiens pour les cas difficiles et un centre de recherches portant sur les maladies humaines.

Or ces divers départements sont dans une étroite dépendance l'un de l'autre et il n'est pas possible de les dissocier. Ils forment un tout sur lequel l'Université doit avoir la haute main.

Ces exigences que nous venons de formuler pour un service de clinique médicale, nous les retrouverons pour la chirurgie, pour l'obstétrique et pour les spécialités.

Un tel hôpital est-il réalisable à l'heure actuelle? Est-il capable de vivre de ses propres ressources?

Aux Etats-Unis, le professeur P. Govaerts a étudié en 1925 la situation financière de l'Hôpital Johns Hopkins à Baltimore (1). Notons d'abord que la psychologie du malade en ce qui concerne l'hôpital est très différente aux Etats-Unis de ce qu'elle est chez nous et cela tient surtout au fait que, contrairement à ce qui s'est passé en Europe, les hôpitaux, à l'origine, n'y ont pas été créés exclusivement à l'usage des indigents. Leur clientèle est beaucoup plus variée; la prévention contre le mot hôpital n'y existe pas comme dans beaucoup de pays d'Europe dans la classe aisée et même dans la classe peu aisée. Ceci ressort du fait que, parmi les 10.000 patients hospitalisés au John's Hopkins dans l'ensemble des services pendant l'année 1925, 42 % étaient traités gratuitement, 20 % payaient moins que le tarif plein, 17 % payaient le plein tarif et 21 % étaient des malades privés payant un tarif supérieur. Ces derniers, soignés en chambres particulières, étaient traités par les médecins *full-time*, mais au profit exclusif de l'hôpital qui encaissait pour son compte les honoraires médicaux. Le prix d'admission dans les salles était peu élevé, 2,5 dollars par jour représentant à peu de chose près la moitié du prix de revient de la journée d'entretien. L'hôpital ne recevait aucun subside de la Ville ni de l'Etat et son budget pour 1925 s'établissait comme suit : Recette par malades privés : 475.000 dollars. Recette totale : 873.000 dollars, auxquels s'ajoutent 37.000 dollars versés à l'hôpital par l'Université. Dépenses : 1.150.000 dollars.

Ce qui laisse un déficit de 240.000 dollars couvert par le

(1) Les indications et les chiffres cités sont extraits d'un rapport du professeur P. Govaerts.

revenu de donations provenant en partie de la Fondation Rockefeller. En somme, en 1925 l'Hôpital Johns Hopkins pouvait vivre de ses propres recettes à concurrence de 80 %.

Une telle organisation n'est pas possible chez nous sans aménagement sérieux; car, tout d'abord, les traditions de la profession médicale font que les médecins ne pourraient s'adapter à un régime qui est, somme toute, le régime du forfait contre lequel, en raison d'ailleurs de conditions particulières sur lesquelles je ne pourrais m'étendre ici, les docteurs en médecine s'insurgent à la quasi-unanimité. Ensuite, parce qu'il est à craindre que les malades aisés dans leur grande majorité se refusent à servir à l'enseignement. Or, si la position financière de l'hôpital est primordiale, l'enseignement pratique pour les futurs médecins reste le but de nos efforts et il ne peut être atteint que si tous les hospitalisés acceptent d'être utilisés pour cet enseignement.

A ce propos, il n'est pas inutile de rappeler que, dans un rapport rédigé en 1945 à la demande du Bureau de l'Université, le professeur Hustin, étudiant l'opportunité de créer une intercommunale des hôpitaux de l'agglomération bruxelloise, attirait l'attention sur le fait que, pour que les Hôpitaux universitaires puissent remplir les diverses missions qui leur incombent, il est nécessaire qu'ils disposent d'un nombre de malades suffisant pour que ceux-ci ne puissent être incommodés par la présence d'étudiants en médecine. Il estime qu'il faut environ 10 malades par étudiant inscrit au doctorat, ce qui implique que l'Université devrait pouvoir disposer de 2.500 à 3.000 hospitalisés.

D'autres études furent faites également sur le fonctionnement de grandes cliniques mutuellistes et spécialement sur celui de la Clinique de la Hestre avec l'agrément de ses dirigeants et la précieuse collaboration du docteur Goffin et du secrétaire-comptable de cette institution. Nous leur sommes reconnaissants de l'extrême obligeance qu'ils ont mise à nous documenter. Dans les conclusions de cette enquête il est déclaré que les ressources procurées par les divers services doivent permettre à la clinique de vivre sans autres subsides. Ceci peut être vrai pour la Clinique de la Hestre mais l'Hôpital universitaire a des charges qui n'existent pas dans une clinique privée, charges résultant notamment des exigences de l'enseignement clinique telles qu'elles ont été formulées plus haut.

Toutefois, aussi longtemps que n'auront pas été établis dans le détail les résultats financiers de la gestion de nos hôpitaux, il sera impossible d'émettre une appréciation valable sur l'importance du déficit auquel doit conduire la gestion d'un Hôpital universitaire. C'est à éclaircir le problème que s'est attaché le professeur Fernand Heger pendant son passage à la présidence de la Commission d'Assistance publique et nous sommes heureux de constater que son successeur à ce haut poste, M. le Président Robert Ulens se préoccupe du même objet. Il ne faudrait pas croire que c'est une question dont la solution est commode : elle exige une réforme complète du système de comptabilité car les Commissions d'Assistance publique n'ont pas seulement dans leurs attributions la gestion des hôpitaux qui leur a été confiée lorsque ceux-ci étaient occupés presque exclusivement par des indigents. Elles ont aussi à assurer, comme leur titre l'indique, les multiples tâches d'assistance qui représentent une charge énorme sans contrepartie d'aucune espèce. Et il faut que l'on établisse avec clarté ce qui, dans le déficit impressionnant de la Commission d'Assistance publique, est le fait de l'exploitation hospitalière et ce qui doit être rejeté sur l'assistance aux indigents et aux économiquement faibles, ou sur la gestion d'établissements annexes : Hôpital des convalescents, Sanatorium, Hospices de vieillards, etc.

On a parfois imaginé que la solution ou qu'une des solutions du problème de la fréquentation des services cliniques pourrait être trouvée dans la création de départements spécialement outillés pour telle ou telle catégorie de malades ou d'opérations et c'est ainsi que les Hôpitaux universitaires comportent actuellement dans les services médicaux des départements de cardiologie, de pneumologie, de neurologie; les services chirurgicaux, de leur côté, tendent aussi à grouper dans l'un d'eux certaines spécialités : la chirurgie pulmonaire est pratiquée à l'Hôpital universitaire Saint-Pierre tandis que la chirurgie cardiovasculaire est réservée à l'Hôpital universitaire Brugmann. Cette façon de faire augmente, sans aucun doute, le prestige de ces établissements et leur renommée, mais il n'apparaît pas qu'elle améliore considérablement leur potentiel d'enseignement : l'enseignement clinique médical ou chirurgical ne doit pas porter sur des cas exceptionnels, quels que soient l'art et le talent avec lesquels ils sont traités; il doit

s'appuyer sur ce que j'appellerai le « tout venant ». On ne demande pas à un médecin ou à un chirurgien isolé de faire un diagnostic de maladies rarissimes ou d'opérer une maladie bleue ou d'enlever un lobe pulmonaire. Ces interventions exceptionnelles méritent sans doute d'être vues par les futurs diplômés. Mais ce qu'ils doivent savoir faire, ce sont les diagnostics de maladies fréquentes, ce sont les interventions de chirurgie courante. Or, ce sont précisément ces cas qui désertent les Hôpitaux universitaires le jour où des cliniques privées relevant d'organismes financièrement puissants se seront constituées en nombre de plus en plus élevé. Par ailleurs, il faut éviter que la clinique médicale soit encombrée par des malades chroniques dont le séjour prolongé n'apporte aucun secours à l'enseignement. Ils doivent être placés dans des établissements créés pour eux où ils peuvent être utilisés pour l'étude des éléments du diagnostic et de la propédeutique.

Si l'on a soin d'écarter les chroniques pour lesquels l'hospice est plus indiqué que l'hôpital, il suffit de deux services de médecine et de deux services de chirurgie de 100 lits chacun mais où le renouvellement est constant pour assurer dans de bonnes conditions l'enseignement de ces deux disciplines fondamentales.

Il est un point sur lequel on ne pourrait trop insister et auquel il a déjà été fait allusion, c'est le rôle que l'Hôpital universitaire doit jouer comme centre de diagnostic auquel les médecins adressent les cas difficiles. Lorsqu'il assume ce rôle, l'Hôpital universitaire contribue à développer le prestige de l'École de Médecine et permet au professeur de mettre les étudiants et les jeunes médecins en présence des difficultés qu'ils rencontreront dans leur carrière. Il maintient en outre le contact avec les anciens étudiants qui savent où s'adresser dans le cas où le diagnostic est hésitant, mais, pour réaliser un tel centre, il faut que le Chef de service jouisse de la plus entière indépendance pour l'admission de malades étrangers et pour leur maintien dans les salles. Il doit être seul juge de l'opportunité de leur appliquer toutes techniques de diagnostic qu'il jugerait utiles, sans que les considérations d'ordre budgétaire puissent entraver son action.

\*  
\*\*

Dans le remarquable discours qu'il a prononcé à l'Aca-

démie royale de Médecine le 28 mai 1949, le professeur Héger a très opportunément posé la double question de savoir si les professeurs de clinique disposent d'un nombre de cas intéressants suffisant pour assurer leur enseignement et s'ils disposent des outillages les plus perfectionnés qui leur permettent de surclasser les meilleures cliniques du pays.

La réponse est, malheureusement, négative pour ce qui concerne les Hôpitaux de Bruxelles, qui nous intéressent au premier chef. Les équipements modernes sont horriblement coûteux; ils sont très vite dépassés et doivent être amortis et remplacés par des modèles nouveaux. Ceci entraîne des immobilisations considérables et cependant toujours insuffisantes pour maintenir constamment l'équipement à la hauteur du progrès. Elles grèvent les budgets et il en résulte une élévation du prix de la journée d'entretien très au-dessus de celui de cliniques ordinaires. Dès lors, l'économiquement faible et, le plus souvent aussi le mutuelliste, s'adresseront de préférence à des institutions plus modestes qui pourront accepter le malade à moindres frais. Cette situation catastrophique a été clairement décrite dans une note remise au Collège échevinal de Bruxelles par la Commission mixte Université-Commission d'Assistance publique, note qui analyse la situation actuelle et où nous trouvons notamment les considérations suivantes, formulées dans le but d'obtenir du Conseil communal qu'il soit sursis à la mise en application de la décision de fermer l'Hôpital Brugmann :

1° Il faut que soit nettement définie la part qui incombe aux hôpitaux dans le déficit de la Commission d'Assistance publique; ceci implique donc d'abord une comptabilité séparée pour les Hôpitaux d'une part et pour les Hospices, Sanatoriums, Orphelinats, d'autre part qui sont également propriétés de la Commission d'Assistance publique;

2° En outre, il faut que le budget d'assistance aux indigents soit, lui aussi, établi avec précision.

Ces divers points ayant été fixés, reste à savoir ce qui, dans la gestion des Hôpitaux universitaires aggrave la situation financière par le fait de l'enseignement. *A priori*, on peut imaginer que le budget, dans le domaine médical, sera grevé essentiellement par l'obligation de disposer du matériel le plus perfectionné pour le diagnostic et le traitement comme il vient d'être dit et par l'obligation de disposer du personnel médical

le plus qualifié. Il convient en outre de déterminer avec précision l'étendue de la charge insupportable que crée pour les Commissions d'Assistance publique des grandes villes le respect des dispositions de la loi sur le domicile de secours, charge qui ne peut être logiquement imputée à la qualité « universitaire » de l'hôpital.

Quels sont les remèdes à cette situation ?

La solution idéale, reprise et gestion complète par l'Université, poserait, nous l'avons dit déjà, un problème financier insoluble. Elle doit donc être écartée quels que soient les résultats signalés pour le Johns Hopkins par le professeur P. Govaerts. Au surplus, une question préalable se pose : les hôpitaux de la ville de Bruxelles appartiennent à la Commission d'Assistance publique et il n'est pas douteux que la solution préconisée parfois d'obliger les Commissions d'Assistance publique des villes universitaires à remettre aux hôpitaux où se fait l'enseignement une partie de leur patrimoine pour permettre aux Universités de disposer à l'origine d'un fonds de départ est inapplicable et d'ailleurs injuste. Cette sorte d'invitation au suicide ne peut conduire à un résultat pour lequel une bonne volonté générale est nécessaire. Les solutions doivent être trouvées ailleurs en tenant compte du fait que, si l'on veut établir une comparaison entre la gestion des cliniques privées souvent bénéficiaire et celle des hôpitaux d'assistance publique toujours déficitaire, il faut se souvenir que la plupart des premières n'acceptent que les cas chirurgicaux pour lesquels, en moyenne, la durée d'hospitalisation est moindre que pour les cas médicaux. Par ailleurs, les cas chirurgicaux permettent des récupérations de frais infiniment plus importantes que les autres.

Certes, on pourrait libérer les hôpitaux propriétés des Universités des charges que leur imposent les lois sur le domicile de secours et sur la stabilité d'emploi du personnel, deux des facteurs qui aggravent la situation financière. Si pour ce qui concerne les lois sur le domicile de secours, il est nécessaire d'étudier longuement et minutieusement un système qui garantirait à tous la qualité des soins mais éviterait d'en imputer la charge presque exclusive au budget des grands hôpitaux, par contre, il n'est pas difficile de sauvegarder les droits du personnel actuellement en fonction et de lui laisser le choix entre une affectation à l'un ou l'autre des multiples

services qui, en dehors des hôpitaux relèvent de l'Assistance publique, et son maintien dans les départements hospitaliers sous le régime du contrat d'emploi.

Reste à résoudre le problème capital : amener à l'hôpital la clientèle dont il a besoin d'abord pour vivre et ensuite pour offrir à l'enseignement suffisamment de cas cliniques.

Une tentative a été faite, visant uniquement le premier point, c'est la prise en gestion d'un hôpital par un organisme groupant des Commissions d'Assistance publique et des organismes d'assurance-maladie. Il ne semble pas qu'un résultat complètement satisfaisant ait été obtenu mais cela peut tenir au fait que l'indépendance de cet organisme n'est pas complète et qu'il est astreint encore à certaines règles qui sont de nature à gêner son fonctionnement.

L'Université, soucieuse de trouver une solution à ce grave problème a créé des Commissions universitaires et une Commission mixte Université-Commission d'Assistance publique, chargées d'étudier les modalités particulières de fonctionnement des Hôpitaux universitaires et d'en déduire les règles spéciales qui doivent être appliquées à ces établissements.

En même temps, l'Académie royale de Médecine, à la suite de la communication du professeur Fernand Héger, a formulé le vœu que les Hôpitaux universitaires soient dotés d'un statut légal propre. Une commission académique présidée par notre Collègue a rédigé un texte pouvant servir de base à un avant-projet de loi consacrant le droit de créer, par arrêté royal des hôpitaux universitaires jouissant d'un statut légal particulier. Ce texte a été adopté à l'unanimité en séance de l'Académie le 25 juin 1949.

Les dispositions générales de ce projet sont les suivantes :

Une université peut demander qu'un établissement hospitalier situé dans l'arrondissement judiciaire ou administratif où elle a son siège soit, par arrêté royal, qualifié Hôpital universitaire. Cette disposition permet de donner un statut spécial à des établissements hospitaliers que les universités jugent pouvoir être utiles à l'enseignement médical. L'administration et la gestion de ces Hôpitaux universitaires seront assurées par un conseil au sein duquel siégeront en nombre égal, d'une part les représentants de l'autorité à laquelle appartient l'hôpital : communes, commissions d'assistance publique, Etat, et, d'autre part, les représentants de l'Université. En outre, ce

conseil pourra s'adjoindre des représentants d'organismes de prévoyance sociale dont le concours semblerait utile. En tout cas c'est le point de vue universitaire qui doit pouvoir l'emporter. Ceci crée une véritable révolution : à l'heure actuelle, au moins pour ce qui concerne notre Université, nous notons ce fait paradoxal que la Commission d'Assistance publique et le Conseil communal de Bruxelles sont représentés au Conseil d'administration de l'Université mais que l'Université n'a pas de délégué à la Commission d'Assistance publique et qu'elle ne peut donc que compter sur la bonne volonté de ce Collège. Nous avons dit tout à l'heure quelles pouvaient être les conséquences de cette situation.

Le projet de l'Académie prévoit, au surplus, que doivent être représentés au Conseil de gestion les divers ministères intéressés : Instruction publique, Santé publique et Famille, Finances et enfin Travail et Prévoyance sociale. Cette disposition se justifie par le fait que les charges complémentaires résultant pour l'Hôpital des nécessités de l'enseignement universitaire et de la recherche doivent être couvertes par des subsides accordés par les départements intéressés, qui doivent inscrire chacun à leur budget les crédits nécessaires.

Enfin, et ceci est en somme au point de vue médical le fait le plus important : la Faculté de Médecine est seule appelée à assurer dans cet hôpital les soins médicaux. Elle arrête elle-même, en accord avec l'autorité universitaire, le cadre du personnel scientifique, médical, infirmier et de technique médicale. Dès lors apparaissent sauvegardés les droits de l'Université puisqu'elle reste seule juge du choix du personnel spécialisé et que, d'autre part, par sa représentation au Conseil de gestion, elle garde un droit de surveillance sur le personnel administratif.

Quelques mots enfin sur l'urgence de modifier la loi de 1891 dont l'application aggrave singulièrement le déficit des Commissions d'Assistance publique particulièrement dans les grandes villes. Parmi les obligations imposées à ces Commissions, il en est une qui doit retenir surtout notre attention. Elles sont tenues d'hospitaliser les malades se trouvant en état de nécessité sur leur territoire. Cependant, elles ne peuvent réclamer les frais au domicile de secours que si le séjour se prolonge au delà d'un certain laps de temps et encore la loi ne les autorise-t-elle à exiger qu'une somme infime si on la

compare au prix réel de la journée d'entretien. On ne peut toutefois espérer apporter remède à cette situation que dans un délai relativement éloigné.

Voilà donc où nous en sommes; nous ne devons pas nous faire illusion : le vote d'une loi créant pour les Hôpitaux universitaires un statut particulier ne peut se faire en un tourmain et, en attendant, il faut que nos hôpitaux subsistent et que notre enseignement y soit poursuivi. Espérons que l'étude faite en commun par la Commission d'Assistance publique et l'Université pourra aboutir à des propositions susceptibles d'obtenir l'agrément du Conseil communal de Bruxelles. Cet espoir n'est pas vain, car ce Conseil a manifesté l'intention de désigner des représentants chargés de participer aux travaux de la Commission mixte et nous ne pouvons que nous en réjouir. Par ailleurs il a accepté de retarder de douze mois la mise à exécution de sa décision de fermer éventuellement l'Hôpital Brugmann.

Un autre élément réconfortant nous vient de ce que, en date du 7 mai 1949, M. le Baron Van der Straeten-Waillet, ministre de la Santé publique et de la Famille, alerté par la Commission d'Assistance publique de Bruxelles, a prié M. Camille Huysmans, ministre de l'Instruction publique, d'envisager la possibilité d'inscrire au budget de son département pour 1950 un crédit destiné à couvrir les frais supplémentaires et exceptionnels occasionnés par l'enseignement médical universitaire.

De son côté, M. Camille Huysmans, en date du 19 juillet 1949, a délégué un des hauts fonctionnaires de son département à la Commission créée par M. le Ministre de la Santé publique et qui comportera des délégués des Commissions d'Assistance qui possèdent un Hôpital universitaire. Il a prié les Recteurs des Universités de se faire représenter par deux membres du personnel enseignant, l'un de ceux-ci étant délégué effectif et l'autre délégué suppléant.

Enfin, dès son arrivée à la tête du Département de la Santé publique, M. A. Van Glabbeke, frappé de l'urgence du problème, l'a mis à l'étude sans désespérer. Faisons-lui confiance, car il s'est révélé homme d'action, soucieux de réalisations.

Dès maintenant, sous l'active et habile impulsion du professeur M. De Laet, Secrétaire général, un projet de loi qui reprend en somme les grandes lignes du projet académique

est étudié dont l'esprit est essentiellement d'alléger le fardeau écrasant des Commissions d'Assistance et de mettre à charge de la Santé publique et de l'Instruction publique les dépenses imputables à l'enseignement et à la recherche scientifique.

Nous savons, par ailleurs, que M. Léo Mundeleer, l'actuel Ministre de l'Instruction publique, ne manquera pas de nous donner un appui sans réserve.

Il convient enfin de proclamer notre gratitude à notre Collègue Henri Rolin, Président du Sénat, qui avec un zèle inlassable nous prodigue des conseils dont nous apprécions la valeur et la pertinence en vue d'obtenir une solution de nos difficultés dans le délai le plus bref. Nous savons tout le prix de sa précieuse collaboration.

Il semble donc bien que, si nous ne laissons pas dormir nos Commissions, si leurs membres sont décidés à les mettre en activité, on peut espérer une solution. Mais, une fois encore, gardons-nous de nous laisser bercer par l'illusion et soyons persuadés que seules notre persévérance et la répétition de nos instances auront chance de nous faire aboutir.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le long et fastidieux exposé que je viens de vous faire vous a permis, je l'espère, de saisir la gravité et la complexité du problème d'organisation des Hôpitaux universitaires pour la formation des praticiens.

Mais à côté de la formation professionnelle, nous ne pouvons nous désintéresser de l'éducation psychologique et de l'éducation morale des futurs médecins. En ces domaines aussi, l'influence de la vie à l'Hôpital est prépondérante.

Ce serait une erreur de ne considérer que l'enseignement fait par le professeur; à côté de cet enseignement en chaire et au lit du malade, il existe une acquisition presque inconsciente qui doit se réaliser tout d'abord par le seul fait de vivre dans le milieu hospitalier et par l'obligation de prendre des décisions et de faire des diagnostics qui seront contrôlés.

C'est à ce point de vue que l'internat est particulièrement fécond : au service de garde l'élève prend le premier contact avec le malade, il écoute son histoire et ses plaintes, apprend à faire la discrimination entre ce qui doit être retenu et ce qu'il juge pouvoir rejeter, car vous n'ignorez pas que l'histoire racontée par le patient comporte parfois, involontairement d'ailleurs, une série d'éléments qui, s'ils étaient considérés

comme vérités, risqueraient d'égarer le clinicien. Il y a là toute une psychologie de malade à connaître et tous les éléments en doivent être pesés avec scrupule. Je dirais volontiers que cette formation de psychologue est plus complexe encore que la formation de clinicien et nul ne peut en sous-estimer la valeur : elle est souvent l'explication du succès de certains praticiens et de l'insuccès d'autres médecins dont, cependant, la formation scientifique a été tout aussi parfaite. Et si nous conservons pour les vieux maîtres du xix<sup>e</sup> siècle et du début du xx<sup>e</sup> une admiration qui nous force au respect, c'est précisément parce que beaucoup d'entre eux, en même temps qu'ils acquéraient par leur bon sens et leur perspicacité une solide expérience, s'imprégnaient profondément de la psychologie des malades et s'imposaient ainsi à leur confiance.

Combien n'en avons-nous pas vu dont la seule présence suffisait à reconforter, à donner la volonté de guérir? Car, quelque inattendu que cela puisse paraître à première vue, la première tâche du médecin est de donner la volonté de vivre. Il est des sujets qui se laissent mourir; d'autres, au contraire, par un effort de volonté, dominant une situation menaçante. Toutefois ces faiblesses ne pourront être combattues et cette énergie soutenue si la psychologie du médecin lui-même est défaillante et cette psychologie ne s'acquiert que par les contacts fréquents et répétés avec le malade, avec de nombreux malades.

C'est aussi ce contact qui est à la base de la formation morale du médecin : celle-ci ne résulte pas seulement d'un enseignement : le cours de déontologie et l'exemple des maîtres y contribuent sans aucun doute dans une large mesure; mais, s'adressant à des jeunes gens de caractère et de tempérament fort différents et inégalement réceptifs, leur influence n'est pas suffisante; ce n'est que par une sollicitation constante des sentiments d'humanité que se marquera une empreinte assez profonde. Certes certains étudiants sont particulièrement doués : j'ai connu de très jeunes élèves qui faisaient preuve d'un sens moral et d'un sens social éclairés et j'ai l'impression très nette que la guerre que nous venons de subir, si elle a amenuisé cette qualité chez les médiocres, l'a au contraire développée chez les meilleurs.

C'est lorsqu'il est aux prises avec la souffrance que l'étudiant en médecine voit se développer ses qualités morales. Les grandes catastrophes, et la maladie est souvent une grande

catastrophe, sont la meilleure leçon de solidarité entre les hommes. Le développement de ces sentiments ne doit cependant pas être laissé au hasard : la vie d'hôpital, loin d'endurcir les cœurs, tend à donner une compréhension claire de ce que signifie, de ce qu'impose la solidarité.

On a dit (R. Dumesnil) du médecin qu'il « avance péniblement dans un monde où l'honnêteté devient le luxe le plus coûteux, mais le moins envié ». C'est une vérité fort décevante et où, pourtant, nous voulons trouver du réconfort puisqu'elle n'exclut pas que, malgré le déclin de la moralité universelle, malgré les tentations auxquelles peut être soumis un jeune praticien, il y en a, plus qu'on ne pourrait croire, qui ont gardé pure et intacte leur conception de la morale élevée qui doit être celle du médecin. On les qualifie de naïfs! Peu leur importe, ils resteront tels à travers toutes les vicissitudes car leur morale ils l'ont acquise en prenant leur part de la peine et de la douleur des hommes : c'est à les combattre que s'est fortifiée leur conscience. A ces êtres d'élite, René Dumesnil dédie cette généreuse pensée : « L'âme du Médecin, dit-il, garde sa fraîcheur entretenue par la source jaillissante de la Charité. Ne crains pas qu'elle tarisse, ne te retiens pas d'y puiser : bien au contraire, plus tu lui demanderas, plus elle te donnera. C'est en l'abandonnant qu'elle s'asséchera. »

Un tel propos ne peut nous surprendre d'un homme qui, dans notre époque troublée, n'hésite pas à dicter une ligne de conduite et à proclamer impérativement : *Tu es sacerdos, medice...*

Qu'il ne nous égare pas cependant : la dignité de notre profession ne survivrait pas à la faillite de l'enseignement médical que seule peut conjurer une réforme prochaine de nos Hôpitaux universitaires.

## La nomination et la révocation des ministres. Le rôle du premier ministre

par **Fernand SPAAK**,

Docteur en droit.

Aspirant du Fonds national de la Recherche scientifique

Le rapport de la Commission chargée par le Gouvernement d'étudier les relations des grands pouvoirs constitutionnels entre eux n'a pas été approuvé par l'unanimité de ses membres. On peut le regretter. Mais la lecture du rapport et notamment des chapitres I et II traitant de *La responsabilité ministérielle* et de *La nomination et la révocation des ministres* ne manque pas de faire comprendre les motifs qui ont justifié ces abstentions. « Des réalités vivantes de notre droit public sont à peine relevées ou sont même passées sous silence, par exemple : la solidarité gouvernementale, l'importance du rôle du Premier Ministre, la règle que le Roi se conforme aux décisions du Gouvernement qui a la confiance des Chambres, etc. Il y a là source de malentendus pour l'avenir »<sup>(1)</sup>, dit la note de la minorité. Avec elle, nous ajouterons que ces réalités vivantes sont devenues coutumes constitutionnelles et sont intégrées à notre droit public. Elles s'imposent à l'attention et au respect du juriste comme de l'homme politique<sup>(2)</sup>. Qu'elles aient été passées sous silence à une telle occasion pourrait être considéré plus tard comme une désapprobation de leur existence.

(1) Rapport de la Commission chargée d'émettre un avis motivé sur l'application des principes constitutionnels relatifs à l'exercice des prérogatives du Roi et aux rapports des grands pouvoirs entre eux. Déclaration de MM. Allard, Collard, Fayat, Housiaux, Tielemans, et Van Remoortel s'abstenant au vote sur le Rapport. (*Moniteur belge* du 6 août 1949, p. 7599, § 2.)

(2) R. OCKRENT, *Les crises constitutionnelles du pouvoir législatif en Belgique*. Bruxelles, 1945, p. 14. « Cette force obligatoire de la cou-

Les principes fondamentaux de notre système politique sont loin d'être interprétés d'une manière identique par toutes les tendances de l'opinion.

Il y a moins d'un an paraissait dans un des grands quotidiens de la capitale, un article signé d'un éminent juriste, traitant de l'inviolabilité royale <sup>(1)</sup>. Le lecteur n'y trouvera aucune mention de la responsabilité ministérielle et pourtant, insiste le rapport de la Commission, « ces règles vont de pair; elles sont inséparables, elles se complètent et se justifient mutuellement ».

Plus récemment encore, dans un autre quotidien bruxellois, un article donnait du principe de la responsabilité ministérielle une interprétation à laquelle les moins éclairés des despotes du XVIII<sup>e</sup> siècle eussent applaudi sans hésitation <sup>(2)</sup>.

tume est même plus stricte que celle d'un texte écrit. Sa nature s'oppose, en effet, à une évolution interprétative de son application, la coutume étant, par définition, une manifestation réelle et constante de principes non écrits. »

Cette vérité s'impose avec plus de force encore qu'en droit public belge, dans le droit anglais lequel, ignorant la constitution écrite et donc rigide, s'enrichit constamment. Cet afflux provient, sans doute, d'un certain nombre d'« acts », mais aussi et surtout de décisions jurisprudentielles et de faits politiques répétés qui, progressivement, acquièrent le caractère d'une coutume et s'intègrent ainsi dans le droit constitutionnel.

En droit constitutionnel belge, il y a une limite à la coutume : celle-ci ne saurait valablement aller à l'encontre du texte, ni abroger celui-ci. De plus, elle n'a pas de force obligatoire pour le pouvoir judiciaire. Si un arrêté royal n'y est pas conforme, les cours et tribunaux devront néanmoins l'appliquer.

<sup>(1)</sup> C. DU BUS DE WARNAFFE, *La proposition Devèze et l'inviolabilité royale* (*Le Soir*, 1<sup>er</sup> juillet 1949). Cf. à ce sujet : P. DE VISSCHER, *La fonction royale* (*Revue générale belge*, septembre 1949, n<sup>o</sup> 679-681).

<sup>(2)</sup> Comte R. DE BRIEY, *Le commandement de l'armée et la responsabilité ministérielle* (*La Libre Belgique*, 8 avril 1949). « Donc présents ou absents, qu'ils aient contresigné une décision du Roi ou ne l'aient point fait, les ministres sont toujours responsables des actes du Roi et le Roi ne l'est jamais. » « Il (le Roi) commande l'Armée soit en personne soit par l'intermédiaire d'un mandataire, toujours révocable par Lui sans qu'aucune intervention ministérielle ne soit nécessaire. Les ministres sont toujours responsables des décisions prises. »

Ces citations n'ont qu'un intérêt de curiosité. Elles montrent jusqu'à quel point certains poussent l'incompréhension des plus élémentaires principes de notre Droit constitutionnel. Cf. *contra* W. GANSHOF VAN DER MEERSCH, *Le commandement de l'armée en droit constitutionnel belge* (*Revue de l'Université de Bruxelles*, 1949, pp. 256 à 321); P. DE VISSCHER, *op. cit.*, pp. 685-686.

Cela montre l'importance de la tâche assignée par le Gouvernement à la Commission. Il eût été particulièrement précieux de pouvoir trouver dans le rapport de celle-ci une étude et une mise au point complète des questions qu'elle abordait. Chargée de l'examen de problèmes fondamentaux de notre régime politique, elle n'en devait laisser aucun aspect dans l'ombre. Qu'elle l'ait fait justifiait pleinement l'abstention de ceux de ses membres qui aperçurent les dangers de telles lacunes pour l'avenir.

L'imprécision de certaines notions de droit constitutionnel, les controverses qui divisent l'opinion à leur sujet, le mystère qui trop souvent entoure le processus de leur application ont déjà causé de grands dommages à notre régime<sup>(3)</sup>. Il ne faudrait pas que le rapport de la Commission puisse servir de point de départ à une série d'interprétations aussi éloignées de l'esprit de ses membres que le sont des intentions des membres du Congrès national certaines doctrines encore professées de nos jours.

Nous tâcherons de montrer ici combien est nécessaire l'examen de notions capitales comme le rôle du Premier Ministre dans la nomination et la révocation des ministres.

S'abstenir de le faire, c'est renoncer à comprendre la réalité constitutionnelle contemporaine. Approcher les problèmes de droit public sans suivre la pratique constitutionnelle dans ses développements les plus récents, c'est refuser d'accepter l'application des principes dans leur évolution historique

(3) La rupture du 25 mai 1940 entre le chef de l'Etat et ses ministres, avec toutes les conséquences malheureuses qu'elle a entraînées pour la monarchie en Belgique ne trouve-t-elle pas son origine dans la confusion qui entourait l'article 68 de la Constitution ? Si des études telles que celle du professeur DABIN (*Le problème constitutionnel de la reddition du Roi*, 1948) ou du professeur GANSHOF VAN DER MEERSCH (*op. cit.*) avaient paru dix ans plus tôt, n'eussent-elles pas évité nombre de difficultés ?

On doit, à cet égard, regretter qu'en ce qui concerne le commandement de l'armée, le plus délicat et — de l'avis unanime — le plus difficile des problèmes que la Commission ait abordés, elle ne soit arrivée, malgré la clarté des principes engagés, qu'à l'exposé de deux thèses.

Il est étrange, en outre, de relever que non seulement le rapport contient des lacunes mais aussi des erreurs. Ainsi, au sujet de la thèse du commandement de l'armée exercé par le Roi en dehors de la responsabilité ministérielle, lit-on, non sans étonnement, que cette thèse a pour elle la *quasi-unanimité* des auteurs.

et finalement porter atteinte aux principes eux-mêmes. Une étude de droit public qui se soucierait uniquement de l'aspect théorique des institutions aurait sans doute un caractère académique ou un intérêt rétrospectif <sup>(1)</sup>, mais, en constituant la Commission, on peut penser que le Gouvernement visait à autre chose et plus loin.

Il n'est peut-être pas inutile pour juger de l'importance, et de la tâche confiée à la Commission et de certaines faiblesses du rapport, de se reporter aux termes définissant le champ de ses recherches. Elle était « chargée d'émettre un avis motivé sur l'application des principes constitutionnels relatifs à l'exercice des prérogatives du Roi et aux rapports des grands pouvoirs constitutionnels entre eux <sup>(2)</sup>. »

Or, dans son analyse de la *Nomination et révocation des ministres*, le rapport ne mentionne qu'accidentellement, et même accessoirement, le rôle du Premier Ministre. Peut-on affirmer, dans de telles conditions, qu'elle a entièrement rempli la mission qui lui était confiée <sup>(3)</sup> ?

\*  
\*\*

La base de toute démocratie parlementaire repose sur la responsabilité ministérielle.

Cette responsabilité que portent devant la Nation et ses représentants les ministres, véritables détenteurs du pouvoir exécutif, ils la portent individuellement et collectivement, pour

<sup>(1)</sup> « Les légistes admettent facilement que tout un régime politique dérive de la volonté des membres d'une assemblée constituante. Cette volonté, telle qu'on la trouve exprimée dans le texte d'une loi fondamentale, on feint de croire (et le pur légiste croit) qu'elle subsiste inchangée; qu'elle renferme effectivement le droit public, pour les générations qui se succéderont, tant que le texte restera en vigueur. »

« Le droit public, n'est, en réalité, *pas susceptible* d'être entièrement écrit. Il n'est jamais contenu tout entier dans la volonté d'un législateur. Les constitutions sont des « instantanés »; leurs auteurs essaient de fixer *leurs vues* sur la matière mouvante du droit. Mais le mouvement continue. » (H. ROLIN, *De la hiérarchie des pouvoirs*, extrait du *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, Classe des Lettres, 1936, p. 65).

<sup>(2)</sup> *Moniteur belge* du 6 août 1949, p. 7589.

<sup>(3)</sup> En plus de la déclaration faite par MM. Allard, Collard, Fayat, Housiaux, Tielemans et Van Remoortel, des réserves formelles ont été formulées par MM. Ganshof van der Meersch et Rey concernant le caractère incomplet du rapport. M. P. de Visscher a déclaré faire siennes ces réserves.

leurs actes comme pour la politique générale suivie par le Gouvernement dont ils font partie.

En examinant l'application de ce principe fondamental de notre droit constitutionnel, la Commission passe toujours la fonction du Premier Ministre sous silence. Elle ne mentionne pas cette responsabilité d'un ordre particulier qu'il porte en tant que chef du Gouvernement. Pourtant, les Chambres, lorsqu'elles votent la confiance au nouveau Gouvernement qui se présente devant elles, marquent non seulement leur approbation du programme gouvernemental qui leur est soumis, expriment leur confiance dans l'équipe ministérielle qui se propose de le mettre à exécution, mais encore elles signifient au Premier Ministre la confiance qui lui est faite, à lui personnellement. Cette confiance lui est accordée en fonction de son rôle d'animateur et de guide de l'action gouvernementale. Chef du Gouvernement, il prend l'engagement de faire suivre par l'équipe qu'il préside, et par chacun de ses membres dans la gestion de leur département, la politique gouvernementale telle qu'elle est formulée dans la déclaration ministérielle. C'est cette responsabilité politiquement plus étendue que celle des ministres qui lui donne, dans le choix qu'il en fait et qu'il soumet au Roi, un rôle dont la Commission a négligé divers aspects.

Si le Premier Ministre est responsable, en fin de compte, de la manière dont les ministres mettront à exécution la déclaration ministérielle dans leurs départements respectifs, il en résulte qu'une grande liberté doit lui être laissée dans la composition de l'équipe ministérielle. Cependant, tout comme l'étendue de la prérogative du Roi de choisir le Premier Ministre est, nous le verrons, limitée par la « conjoncture politique », le Premier Ministre, dans la formation du Gouvernement, dans le choix de ses futurs collègues, doit forcément compter, non seulement avec leur valeur personnelle et leurs tendances politiques, mais aussi avec les sympathies et les antipathies des partis dont dépendra, au sein du Parlement, sa majorité.

L'article 65 de la Constitution déclare que le Roi nomme et révoque ses ministres. Quelle est la portée de cet article et comment le concilier avec le rôle que la coutume a reconnu au Premier Ministre?

Les défenseurs de la doctrine selon laquelle le Roi serait

non seulement le Chef de l'Etat, mais encore le Chef du Gouvernement ont cru y trouver un fondement à leur théorie. En réalité, le véritable sens de l'article 65 n'apparaît clairement que s'il est interprété à la lumière de la pratique constitutionnelle. L'application qui en a été faite depuis 1918 et avec plus d'évidence encore depuis 1944 ne lui attribue qu'un caractère formel, fondé sur la fiction nécessaire du Roi, Chef du pouvoir exécutif.

Comment faut-il entendre le droit de nommer les ministres?

La première tâche du Roi, lors d'une crise ministérielle, consiste à désigner un Premier Ministre-formateur. La fonction de Premier Ministre est, en Belgique, de création récente. Son origine est purement conventionnelle et la Constitution ne la mentionne pas. Les règles qui président au choix du Premier Ministre par le Roi sont donc le résultat de la pratique et ne découlent d'aucun texte. Leur observation est pourtant nécessaire au jeu parlementaire. La coutume qui consiste à faire apposer le contreseing du Premier Ministre démissionnaire au bas de l'arrêté royal nommant son successeur en assure le respect.

Nous n'examinerons pas ces règles en détail. Nous n'en mentionnerons qu'une, la plus importante, et qui intéresse au premier chef la matière traitée dans cet article. Le Premier Ministre choisi doit être capable de réunir autour de sa personne et du Gouvernement qu'il a formé, une majorité au sein de la Chambre et du Sénat. Règle primordiale car selon les circonstances politiques du moment, elle permettra au choix du Roi de s'exercer avec plus ou moins de liberté.

En Angleterre, où l'un des grands partis possède généralement une majorité absolue à la Chambre des Communes, les gouvernements de coalition sont exceptionnels. Le Premier Ministre est donc généralement désigné directement au choix du Roi par le corps électoral. En votant pour le candidat d'un parti politique, l'électeur anglais assure au parti la conduite des affaires de l'Etat pour une durée de cinq ans, en approuve le programme gouvernemental et marque sa confiance au chef de ce parti comme réalisateur de ce programme. Le rôle du Roi se limite alors à nommer le Premier Ministre qui lui a été désigné par la Nation.

Pourtant, en Angleterre comme en Belgique, lorsque la

personnalité du Premier Ministre ne s'impose pas au choix du Chef de l'Etat avec évidence, le Roi retrouve une grande liberté d'appréciation <sup>(1)</sup>. Il en est ainsi, par exemple, lorsque le corps électoral n'a donné à aucun parti la majorité absolue et qu'un gouvernement de minorité ou de coalition s'impose.

En Belgique, où depuis 1918 aucun parti politique n'a disposé de la majorité absolue et où le gouvernement minoritaire semble étranger à la tradition politique, le choix du Roi s'effectue dans un champ plus large. Les attributions royales s'y affirment plus clairement qu'en Angleterre, en même temps que les règles coutumières qui président à son exercice prennent plus d'importance.

C'est donc en vertu d'une règle de bon sens, imposée par les faits, que le Roi charge de la mission de former le gouvernement, la personnalité qu'il juge la plus capable de réunir autour d'une équipe et d'un programme, une majorité parlementaire. Aussitôt désigné, le Premier Ministre-formateur tente de trouver dans les partis politiques ou en dehors, les collaborateurs qui, tant par leurs qualités que par l'influence dont ils jouissent au sein des partis, pourront rallier autour du gouvernement et de son programme une majorité dans les deux Chambres.

C'est en analysant les rapports du Chef de l'Etat et du Premier Ministre au cours de la formation du Gouvernement que se dégagera la véritable portée de l'article 65. Le Roi peut-il écarter la proposition du Premier Ministre-formateur et refuser certaines nominations, ou le contraindre à inclure dans le futur Gouvernement des personnalités qu'il juge particulièrement qualifiées pour la gestion d'un département ou la mise en œuvre d'une politique?

<sup>(1)</sup> En 1925, le Roi George V choisit M. Baldwin comme Premier Ministre alors que Lord Curzon jouissait, au sein du parti conservateur, d'une plus grande influence. Mais le Roi estimait nécessaire la présence du Premier Ministre aux débats de la Chambre des Communes. Lord Curzon était membre de la Chambre des Lords et n'avait pas accès à la Chambre basse.

En 1931, à la démission du cabinet travailliste de M. MacDonad, le Roi chargea le Premier Ministre démissionnaire de former un gouvernement d'union nationale. La pratique normale eût été de s'adresser au chef de l'opposition. Dans les deux cas, le choix du Premier Ministre ne s'imposait pas avec évidence, et le Roi a pu exercer son droit de nomination d'une manière plus large que de coutume mais non moins constitutionnelle.

Nous avons vu que le Premier Ministre portait devant le Parlement une responsabilité d'un ordre plus général que celle de ses collègues; qu'il était responsable, non seulement de la gestion de ses propres services administratifs mais encore du sort réservé par chaque ministre, dans la gestion de son département, à certaines questions touchant à la politique générale du Gouvernement. Selon l'attitude de ses ministres, la tâche du Premier Ministre s'avérera plus ou moins difficile, sa responsabilité devant le Parlement et le corps électoral plus ou moins lourde.

Ne résulte-t-il pas de là que le Premier Ministre apparaît comme responsable du choix de ses collaborateurs? Directement responsable par le degré de confiance que le Parlement accordera au Gouvernement en fonction de leur personnalité, indirectement par l'influence de leurs qualités et de leurs défauts sur l'exécution du programme gouvernemental. Or, s'il est vrai que, dans nos démocraties occidentales, le pouvoir de décider entraîne la responsabilité de la décision prise, il n'est pas moins certain en sens inverse, que la responsabilité d'un acte doit entraîner pour celui qui l'assume, le droit d'en décider<sup>(1)</sup>. Au Premier Ministre, responsable de la composition du Gouvernement, revint donc le pouvoir très large de choisir les ministres et d'en soumettre la liste à la nomination du Chef de l'Etat.

Si le Roi, pour des raisons bien ou mal fondées, estime que les qualités de l'une des personnalités proposées à son choix par le futur Premier Ministre sont insuffisantes, il peut suggérer, en motivant son intervention, que le nom soit écarté de la liste ministérielle.

(1) Cf. Joseph BARTHELEMY et D. DUEZ, *Traité de Droit constitutionnel*, Paris, 1933, p. 168 : « La morale veut que chacun soit responsable de ses actes; qui est irresponsable ne doit pas pouvoir agir. Là où est la responsabilité, là va l'autorité. Il faut laisser l'action à ceux qui peuvent répondre de l'action, en l'espèce les ministres. » E. BARKER, *Essays on Government*, Oxford, 1945, p. 2. « Now it is a law of life that the person who takes the final decision must, and will, be regarded as responsible. This responsibility will be enforced against any king who takes final decisions if, and as soon as, there is an effective national opinion which claims to judge and insist on judging. » (C'est une loi de la vie que la personne qui prend la décision finale doit être et sera considérée comme responsable. Cette responsabilité, on la fera valoir contre ce roi qui prend les décisions finales si, et aussitôt qu'il existe une opinion nationale effective qui réclame le droit de juger et prétend l'exercer). W. GANSHOF VAN DER MEERSCH, *op. cit.*, p. 269.

Dans le cas où le Premier Ministre s'incline, il assume automatiquement la responsabilité de la situation ainsi créée. En supposant le conseil du Roi justifié, la Nation, le Gouvernement et le Premier Ministre lui-même auront tiré un grand bénéfice de l'expérience politique du Roi. Par contre, si l'avis du Roi n'est pas fondé, le Premier Ministre en supportera seul les conséquences, c'est-à-dire l'affaiblissement gouvernemental qui en résulte. En acceptant la suggestion royale, il fait sienne l'opinion qui la motive.

Devant un refus éventuel du Roi de nommer un ministre qui lui est proposé, le Premier Ministre peut estimer qu'il ne disposera pas d'une équipe gouvernementale assez forte pour mener à bien son programme politique. La solution normale, dans ce cas, serait que le formateur renonce à la mission qui lui avait été confiée par le Roi.

Nous touchons ici à la pointe extrême des attributions confiées au Roi par l'article 65 de la Constitution. La réalisation du désir du Roi d'écarter une personnalité proposée par le formateur ou d'en appeler une que le formateur souhaiterait éviter, dépend de la possibilité de trouver un autre formateur. C'est, en dernière analyse, au choix du Premier Ministre que nous nous trouvons ramené.

De deux choses l'une, ou la situation politique est telle que la personnalité du Premier Ministre s'impose et le Roi ne peut que l'appeler sans exercer aucun choix; ou plusieurs formateurs paraissent capables de constituer un gouvernement réunissant une majorité parlementaire.

Dans le premier cas, le Roi n'a finalement le choix ni de son Premier Ministre, ni des ministres qui lui sont proposés par le seul formateur possible. Par la force des choses, le Roi est contraint d'accepter la liste ministérielle qui lui est soumise sans perdre pour autant ses droits d'être informé, de suggérer et d'avertir.

Dans le second cas, le Chef de l'Etat choisit le Premier Ministre entre plusieurs personnes et son droit d'intervenir dans la formation de l'équipe ministérielle en est élargi d'autant <sup>(1)</sup>. En conclusion, l'étendue du rôle que peut jouer

(1) Cf. W.-IVOR JENNINGS, *Cabinet Government*, p. 27 : « Apart, therefore, from the conditions which arise when a Prime Minister dies or resigns for personal reasons, the King's free choice arises through complications in the political situation. » (Par conséquent,

le Roi dans la nomination des ministres est limitée, d'abord par l'influence plus ou moins considérable dont il dispose auprès du Premier Ministre-formateur, ensuite par la possibilité de trouver un autre Premier Ministre sans enfreindre les règles du jeu parlementaire <sup>(1)</sup>.

La tâche du Roi, dans une crise ministérielle, consiste à assurer dans le délai le plus bref, la présence d'un Gouvernement à la tête du pays. Il n'entre dans ses attributions ni de définir une politique gouvernementale, ni de désigner les ministres qu'il estime les plus capables de la mettre à exécution. On ne peut assez insister, dans un pays de « Gouvernement de Cabinet », sur le lien intime qui unit Parlement et Gouvernement. Bagehot n'hésitait pas à voir dans le Cabinet

à part les conditions qui existent lorsqu'un Premier Ministre meurt ou démissionne pour des raisons personnelles, le libre choix du Roi naît des complications de la situation politique.)

Le lecteur s'étonnera peut-être du grand nombre de citations empruntées, au cours de l'article, à des auteurs britanniques. Nous n'avons pas hésité à le faire pour deux raisons. La première, le silence quasi complet sous lequel la doctrine belge a passé jusqu'à nos jours la fonction du Premier Ministre. En droit constitutionnel anglais par contre, sans doute parce que la fonction s'est développée plus tôt en Angleterre, il n'est pas d'étude de droit constitutionnel qui n'en traite abondamment. La seconde raison a été les nombreuses analogies que nous avons constatées dans l'évolution du Pouvoir exécutif des deux pays. E. Descamps remarquait déjà dans son ouvrage *La mosaïque constitutionnelle, Essai sur les sources du texte de la Constitution belge*, Louvain, 1892, l'influence de la tradition politique anglaise, tout au moins en ce qui concerne l'Exécutif, sur nos constituants de 1830. Cette influence n'a pas diminué au cours des années; bien au contraire, de nombreuses règles et coutumes du droit constitutionnel anglais sont apparues et se sont développées en droit constitutionnel belge. Un même esprit semble animer les institutions des deux pays. A.-V. DICEY dans son traité *The Law of the Constitution* (9<sup>e</sup> édit. Londres, p. 90) cite la constitution belge comme étant presque la reproduction écrite de la constitution anglaise, Pourtant, nous n'avons pas perdu de vue les nombreuses différences entre les deux droits publics et les citations ne sont invoquées que lorsque la règle est la même ou à titre de référence.

(<sup>1</sup>) Cf. JENNINGS, *op. cit.*, p. 48 : « The nomination of ministers rests with the Prime Minister. This does not mean that the Sovereign may not have considerable influence. Examples will presently be cited where Royal influence has even excluded persons from office. But as against the King the Prime Minister has the final word. He must have a Government which can work together and which can secure the support of the House of Commons. If he says that for this reason he must have the assistance of a certain person, the King must either give way or find another Prime Minister. » (La nomination des ministres dépend du Premier Ministre. Cela ne veut pas dire que le Souverain ne peut pas avoir une influence considérable. Des exemples

britannique le Comité principal du corps législatif chargé du pouvoir d'exécuter la politique approuvée par le Parlement (¹).

C'est donc, en fin de compte, la majorité parlementaire qu'un Gouvernement peut ou ne peut pas réunir autour de sa politique qui demeure le seul critère de sa viabilité.

Il en résulte qu'il n'appartient pas au Chef de l'Etat de se faire juge des chances d'un Gouvernement qui lui est proposé par le formateur. Il a pu, avec plus ou moins de liberté, choisir le Premier Ministre. Au cours des négociations en vue de la formation du gouvernement, il a eu l'occasion de l'aider de ses conseils, de ses suggestions ou de le prévenir des difficultés qu'il se préparait. Mais une fois le Gouvernement formé par le Premier Ministre, le Roi ne pourrait plus refuser d'en nommer les ministres, à moins qu'il ne dispose d'un autre formateur de la même majorité parlementaire et qui serait, hypothèse fort improbable, prêt à se soumettre à ses désirs. Seul le Parlement, par un vote négatif, marque son manque de confiance. Le Roi ne peut se faire, à l'avance, l'interprète de sa volonté (²).

On peut cependant imaginer que le Chef de l'Etat s'en tienne opiniâtement à une nomination ou à une exclusive. Dans ce cas, la seule alternative dont il disposerait devant le refus du ou des formateurs, soit de désigner un Ministre qu'il souhaite nommer, soit de renoncer à la nomination d'un

seront cités plus loin où l'influence royale a même exclu des personnalités du ministère. Mais en cas de désaccord avec le Roi, le Premier Ministre a le dernier mot. Il doit avoir un gouvernement qui peut travailler avec cohésion et capable de rallier le support de la Chambre des Communes. S'il dit que pour cette raison il doit avoir l'assistance d'une certaine personne, le Roi doit, ou céder, ou trouver un autre Premier Ministre.)

(¹) Voyez W. BAGEHOT, *The English Constitution*, Oxford, 1923, pp. 9-10.

(²) Le 21 octobre 1884, le roi Léopold II exigeait la démission de deux ministres du cabinet Malou : le ministre de l'intérieur, M. Woeste, et le ministre de la Justice, M. Jacobs. A la suite de cette intervention et malgré l'appui d'une forte majorité parlementaire, le ministère se disloqua. Peu importent ici les mobiles politiques qui inspirèrent l'action du Roi. D'un point de vue purement constitutionnel, les conséquences en furent néfastes. La personne du Roi ouvertement attaquée par les membres de la majorité, le prestige et l'autorité du chef de l'Etat s'en trouvèrent gravement atteints. « Une vague inquiétante de désaffection s'éleva dans les milieux catholiques contre le souverain et même contre la monarchie. » Comte Louis DE LICHTERVELDE, *Léopold II*, Bruxelles, 1926, pp. 199-201.)

Ministre qu'il juge indésirable, serait la dissolution des Chambres. Sans aucun doute, il pourrait y recourir si le Premier Ministre démissionnaire, ou tout autre qu'il nommerait dans ce but, acceptait d'en assumer la responsabilité.

Pourtant dans de telles circonstances, le droit du Chef de l'Etat importe moins que les conséquences qu'entraînerait la décision prise. La campagne électorale ne manquerait pas, en effet, de faire apparaître la cause véritable de l'impasse politique : l'attitude personnelle du Roi.

On peut même aller plus loin. En refusant de nommer les ministres qui lui sont proposés par le formateur, le Roi se met dans une position qui l'accule à la dissolution. Cette position en empêchant la naissance d'un nouveau gouvernement, empêche en même temps le Roi de se conformer à cette règle constitutionnelle qui veut que, lorsqu'un gouvernement est renversé, le Chef de l'Etat charge un membre de l'opposition de constituer un ministère, s'appuyant sur la nouvelle majorité. Dans de telles circonstances, le Roi semblerait aux yeux de l'opinion, marquer une préférence pour la coloration politique du gouvernement démissionnaire (1). Il perdrait ainsi son caractère nécessaire de neutralité. L'élection se ferait, principalement ou en partie sur la question de savoir si le Roi a agi dans les limites de ses prérogatives, si son refus d'accepter un gouvernement capable de rallier une majorité parlementaire était légitime ou non. Le principe de l'irresponsabilité royale serait atteint, la Couronne découverte.

\*  
\*\*

Venons-en au droit de révoquer les ministres que l'article 65 de la Constitution accorde au Roi. Cette attribution doit être interprétée de la même manière que le droit de les nommer.

Aucune attitude, aucun acte politique ne doivent pouvoir être attribués à des opinions personnelles du Chef de l'Etat.

(1) En février 1924, le ministère catholique-libéral de M. Theunis est renversé par un vote conjugué des socialistes et des démocrates-chrétiens. Le Roi, malgré qu'une majorité de rechange se soit affirmée, ne fait pas appel à un socialiste mais à M. Houtart, catholique conservateur. Aussitôt, le P. O. B. proteste et croit voir dans l'attitude royale un signe de méfiance à l'égard des socialistes. (Voir la résolution du Conseil général du Parti ouvrier belge du 27 février 1924).

La ligne directrice de chacune de ses actions doit paraître inspirée par les ministres qui sont ses conseillers responsables.

La révocation des ministres est une mesure exceptionnelle, la pratique normale consistant à obtenir la démission volontaire du ou des ministres dont le départ paraît souhaitable. Ce que l'on veut examiner ici, c'est le droit, pour le Roi, d'exiger la démission, soit du Premier Ministre et de ses collègues collectivement, soit d'un ministre individuellement.

Supposons d'abord que le Premier Ministre et le Gouvernement qu'il préside aient été investis de la confiance des Chambres lors de la constitution du ministère; que cette confiance leur ait été maintenue, explicitement ou non, durant le laps de temps qui s'est écoulé depuis. Si, alors, au cours d'un débat parlementaire, le Gouvernement est mis en minorité d'une manière non équivoque, indiquant clairement qu'il ne jouit plus de la confiance de la majorité du Parlement, le Chef du Gouvernement remet au Chef de l'Etat la démission collective du ministère. C'est la pratique constitutionnelle normale.

Imaginons, par contre, que le Premier Ministre refuse de se retirer après avoir posé la question de confiance et obtenu un vote négatif; ou encore après un vote du Parlement marquant, entre le Gouvernement et sa majorité, un désaccord fondamental sur la politique générale. Dans de telles circonstances, sans aucun doute, le Roi a le droit et même le devoir d'exiger que le Premier Ministre lui fasse parvenir la démission collective du Gouvernement. Devant une réponse négative, il pourrait même user de sa prérogative de révoquer les ministres. En agissant de la sorte, il débarrasserait le régime d'un obstacle à sa marche régulière et d'un danger pour son existence. Nous ne nous attacherons pas plus longuement à une telle hypothèse. Elle est plus un cas d'école qu'une possibilité pratique. Si elle se réalisait, elle relèverait du domaine du coup d'Etat plutôt que du fonctionnement normal de nos institutions. Elle n'en montre pas moins clairement que le droit du Roi d'exiger d'un Gouvernement qu'il se démette de ses fonctions, peut s'exercer en tant que dernier moyen de sauvegarder la légalité menacée. Par ce qui suit, on tentera de prouver qu'il ne s'exerce qu'alors.

En dehors d'une disparition sans équivoque de la confiance du Parlement, on ne conçoit pas que le Roi puisse exiger le départ de son Premier Ministre ni de son Gouvernement,

régulièrement investis de la confiance des deux Chambres. La crise ministérielle qui en résulterait serait causée par une attitude personnelle du Chef de l'Etat, en contradiction avec la volonté du Parlement. Il est peu probable que la majorité parlementaire, privée du Gouvernement auquel elle avait accordé sa confiance, renouvelle celle-ci à n'importe quel autre ministère formé ensuite. La crise ne pourrait être dénouée que par une dissolution des Chambres. La lutte électorale ne manquerait pas de découvrir la personne du Roi. C'est entre lui et le Parlement que le pays serait finalement appelé à se prononcer <sup>(1)</sup>.

S'il est vrai que le Premier Ministre est nommé par le Roi, on a vu plus haut que l'exercice de ce droit est étroitement limité par la confiance que le Parlement accordera au formateur. Cet état de choses apparaît dans certaines constitutions étrangères plus nettement que chez nous.

En Grande-Bretagne, le Premier Ministre est nécessairement le « leader » du parti qui détient la majorité au Parlement.

En France, la nomination du Président du Conseil est soumise à une approbation préalable par l'Assemblée nationale de la personnalité désignée par le Président de la République et du programme gouvernemental proposé par le formateur <sup>(2)</sup>. Une fois le Président du Conseil investi de la confiance de l'Assemblée, il ne doit pas se représenter avec son ministère formé. « C'est à lui personnellement, en effet, que l'Assemblée a donné sa confiance; les ministres ne la reçoivent que par son intermédiaire <sup>(3)</sup>. »

Appuyé par une majorité parlementaire, le Premier Ministre sera soutenu par elle aussi longtemps que son action

<sup>(1)</sup> H. LASKI, *Parliamentary Government in England*, 1938, p. 467.

« But what the argument fails adequately to weigh is the position of the King if the new combination does not obtain a majority. His dismissal of ministers is the abandonment of his neutrality; he has, by their dismissal, asked the country to reject their views and has, thereby, proclaimed his own. » (Mais ce que l'argumentation ne considère pas suffisamment, c'est la position du Roi si la nouvelle combinaison n'obtient pas une majorité. Son renvoi des ministres est l'abandon de sa neutralité; il a par leur renvoi, demandé au pays de rejeter leurs vues, et par là même, proclamé les siennes propres.) Cf. *contra* : P. DE VISSCHER, *op. cit.*, pp. 684-685.

<sup>(2)</sup> Article 45 de la Constitution du 27 octobre 1946.

<sup>(3)</sup> M. DUVERGER, *Manuel de Droit constitutionnel et de Science politique*, Paris, 1948, p. 340.

gouvernementale lui inspirera confiance. Il n'entre pas dans les attributions du Chef de l'Etat d'apprécier cette confiance faite au Gouvernement et à son chef, par les représentants de la Nation. En admettant le contraire, on méconnaîtrait le rôle de nos institutions représentatives.

Quant à la confiance que le Roi témoigne à ses ministres, elle ne peut être comprise que dans le sens de confiance politique, c'est-à-dire dans le sens d'une reconnaissance par le Chef de l'Etat de la confiance exprimée par la majorité parlementaire au Premier Ministre, à ses collègues et au programme du gouvernement tel qu'il est mis à exécution. Il ne s'agit nullement d'un lien personnel existant entre le Roi et ses ministres<sup>(1)</sup>. La confiance du Roi leur est nécessairement acquise aussitôt qu'ils disposent de celle du Parlement et elle disparaît avec elle. C'est là l'un des fondements du gouvernement de cabinet.

Au cours des années qui ont précédé la guerre de 1940, le Roi a refusé à plusieurs reprises d'accepter la démission du Gouvernement<sup>(2)</sup>. Chaque fois, il a motivé sa décision par une lettre rendue publique. Le rapport de la Commission justifie l'action du Chef de l'Etat en lui reconnaissant le droit d'« apprécier si l'attitude des Chambres constitue la manifestation non équivoque d'un manque de confiance ». Elle constate qu'à chaque occasion « les Chambres ont sanctionné par des votes de confiance le refus par le Roi d'accepter la démission d'un Gouvernement mis en minorité sur des questions de minime importance<sup>(3)</sup> ».

Ni le bien-fondé de chacune de ces initiatives, ni l'approbation quasi unanime qu'elles ont rencontrée ne devrait faire perdre de vue les graves dangers que l'attitude qui les inspire fait courir au principe de l'inviolabilité royale. Il est certain

(1) Rapport de la Commission, *Moniteur belge* du 6 août 1949, p. 7594 : « Le mot « confiance » — terme généralement employé pour qualifier les rapports devant exister entre le Roi et ses ministres — ne peut s'entendre ici dans son acception courante, laquelle implique des rapports de nature personnelle. La confiance du Roi est d'ordre politique, elle résulte d'une appréciation sereine des éléments qui conditionnent le fonctionnement du régime et s'apprécie objectivement en fonction de la volonté présumée de la majorité de la Nation. »

(2) Gouvernement Jaspar : novembre 1930. Gouvernement de Broqueville : février 1933. Gouvernement Pierlot : avril 1940.

(3) *Moniteur belge* du 6 août 1949, pp. 7593-7594.

que ni la décision de la Fédération libérale de Bruxelles le 10 novembre 1930, ni la validation de l'élection dans le village d'Hastière en 1933, ni surtout le refus des libéraux de voter, en avril 1940, le budget de l'instruction publique n'entraînaient pour les gouvernements de l'époque l'obligation d'offrir leur démission au Roi. Mais il pourrait arriver que le Roi, dans d'autres circonstances, analogues mais non identiques, invoque les précédents cités plus haut pour refuser sans justification suffisante, la démission d'un Gouvernement. Le Chef de l'Etat n'est pas plus infaillible dans les conclusions qu'il tire d'un débat parlementaire que n'importe quel autre homme politique. Il pourrait donc interpréter comme accidentel un vote qui, en réalité, ferait apparaître au sujet d'un problème minime, un désaccord latent et profond. Une telle initiative qui serait suivie, plus ou moins rapidement, d'un vote de méfiance à l'égard du Gouvernement entraînerait pour la fonction royale des conséquences graves. On ne pourrait éviter de faire porter par le Roi la responsabilité de l'erreur commise et rendue manifeste par l'attitude du Parlement. La Couronne serait découverte. Seule une plus grande sagesse politique, une meilleure compréhension des principes du régime parlementaire pourront éviter dans l'avenir le recours à de telles pratiques qui devraient rester étrangères à nos traditions.

Dès qu'apparaissent au Parlement des marques de méfiance à l'égard d'un des membres du Gouvernement, il appartient au Premier Ministre d'interpréter ces signes et d'en tirer les conclusions. Après en avoir informé le Chef de l'Etat, il priera éventuellement le ministre en cause, si celui-ci n'en a pas déjà pris l'initiative, de lui remettre sa démission. C'est le Premier Ministre encore qui transmettra la lettre de démission au Chef de l'Etat, car s'ils sont les ministres du Roi, les membres du Gouvernement sont surtout, d'un point de vue pratique, les collaborateurs du Premier Ministre <sup>(1)</sup>. Comme

(1) A. BERRIEDALE Keith, *The Constitution of England from Queen Victoria to George VI*, 1940, tome I, p. 179.

« It rests with the Prime Minister to control the composition of his cabinet by securing the removal or resignation of ministers who fail to meet with general acceptance. » (C'est au Premier Ministre qu'il appartient de contrôler la composition de son ministère en obtenant le déplacement ou la démission des ministres qui ne réussissent pas à rencontrer le consentement général.)

pour leur nomination, l'acceptation de leur démission se fait sous forme d'un arrêté royal, contresigné par le Premier Ministre.

Ainsi donc, tant pour la révocation que pour le choix des ministres, le Roi ne dispose que de moyens d'influence. Il n'a de véritable pouvoir que dans des circonstances exceptionnelles. Il ne pourrait, ni forcer un ministre à démissionner sans l'accord du Premier Ministre <sup>(1)</sup>, ni refuser la démission d'un ministre qui lui serait soumise par le Chef du Gouvernement. On a vu, au surplus, que l'ultime responsabilité de la composition du Gouvernement incombait au Premier Ministre et que cette responsabilité impliquait, par le fait même pour lui, le droit de décider en définitive, de cette composition.

Quelques considérations encore avant de terminer cette étude. Elles ne seront peut-être pas inutiles pour situer les problèmes que l'on vient de traiter, dans l'ensemble des pratiques constitutionnelles.

Nous pouvions sans doute les aborder d'une autre manière. Nous avons préféré les approcher en nous plaçant au point de vue de la fonction du Premier Ministre, parce que ainsi quelques-unes des lacunes du rapport de la Commission chargée par le Gouvernement de l'étude des relations des pouvoirs constitutionnels entre eux, devenaient plus apparentes. En analysant d'une façon assez formelle les questions relevant de sa compétence, le rapport s'en tient presque uniquement à une interprétation étroite de l'article 65. Quant à nous, nous avons voulu surtout insister sur la réalité constitutionnelle telle qu'elle se dégage en 1949 de l'évolution et du développement historiques des règles coutumières. On peut critiquer le contenu de cette réalité, on n'en peut nier l'existence.

Il importe, d'autre part, de ne pas négliger les formes. Ce serait tomber dans une erreur contraire, tout aussi dangereuse. Si le Roi ne dispose pas des pouvoirs que certaine doctrine « royaliste » veut lui attribuer, il jouit néanmoins du droit d'être consulté, du droit d'encourager, et enfin du droit d'avertir <sup>(2)</sup>. L'exercice de ces droits, dans le cadre cons-

<sup>(1)</sup> JENNINGS, *op. cit.*, p. 159.

« The notion that the Sovereign could, without the consent of the Prime Minister, dismiss a minister is without foundation. » (L'opinion que le Souverain pourrait, sans le consentement du Premier Ministre, renvoyer un ministre est sans fondement.)

<sup>(2)</sup> Voir BAGEHOT, *op. cit.*, pp. 67-68.

titutionnel et coutumier, implique un contact constant du Roi et de ses ministres. Le Premier Ministre est tenu de respecter la fiction du Roi-titulaire du pouvoir exécutif. En cette qualité, le Chef de l'Etat peut et doit exiger de son Gouvernement d'être scrupuleusement et honnêtement informé des affaires publiques. C'est grâce à l'exercice de ces droits, que le Roi joue dans l'Etat le rôle qui lui incombe, dans une mesure plus ou moins grande, selon sa valeur personnelle. Le professeur Laski a parlé à ce sujet d'un véritable « contrôle pré-natal » exercé par le Roi sur les projets qui lui sont soumis par les ministres <sup>(1)</sup>.

L'exercice du droit de nomination et de révocation des ministres n'est que l'application des principes généraux réglant les rapports entre le Roi et ses ministres. Par son action pendant la formation du ministère, le Roi peut non seulement influencer la composition du futur Gouvernement mais encore, il peut apporter au formateur dans l'accomplissement de sa mission une aide ou une entrave souvent considérable. Grâce à l'influence que lui donne aux yeux du public son caractère de symbole de l'unité de la Nation, grâce à son expérience politique, résultat d'une participation constante aux affaires publiques, grâce au prestige dont s'entourent sa personne et sa fonction, grâce enfin à son éloignement des luttes politiques et à son identification avec les intérêts permanents de l'Etat, ses avis, ses conseils sont toujours recueillis avec respect et souvent suivis avec reconnaissance.

Nous avons passé sous silence, comme le rapport de la Commission, le rôle que peuvent et doivent jouer les partis politiques dans le choix des ministres. Ce problème, tant par sa complexité que par les controverses qui l'entourent, mérite, en effet, d'être approfondi dans une étude distincte.

L'examen des rapports des grands pouvoirs constitutionnels entre eux exige que l'analyse de leur action soit poussée à fond et touche à ces cas limites, qui font apparaître les frontières de leur compétence respective. Il n'en demeure pas moins indispensable d'indiquer que leur collaboration, par une compréhension souple de leur rôle, est seule capable d'assurer un fonctionnement sans heurt de l'appareil constitutionnel.

(1) LASKI, *op. cit.*, p. 400.

Dans les régimes de démocratie parlementaire, la tranquillité de la Nation et sa prospérité sont assurées par les nombreuses garanties à l'abri desquelles se développent les institutions nationales. C'est la grande supériorité de ces régimes sur toute autre forme d'organisation politique, que de permettre, dans la mesure du possible, à la fois d'éviter à l'Etat les conséquences fâcheuses des erreurs de ceux qui le gouvernent et de le faire bénéficier au maximum de leurs qualités. Ainsi se justifie, dans une pensée supérieure d'harmonie et de bon gouvernement de la Cité, tant la responsabilité ministérielle que l'inviolabilité du Roi et le fait qu'il n'a pas de « pouvoirs » à proprement parler. Ainsi encore pouvons-nous faire nôtre cette conclusion : « Les avantages d'un bon monarque sont presque inestimables, mais les maux causés par un mauvais monarque sont presque irréparables (1). »

(1) W. BAGEHOT, *The English Constitution*, Oxford, 1928, p. 78.

## BIBLIOGRAPHIE

M. P. HERREMANS, *Personnes déplacées (rapatriés, disparus, réfugiés)*, Editions Marie-Julienne, Ruisbroek-Bruxelles.

M. Herremans s'est courageusement attaché à l'étude du redoutable problème qui constitue le titre de son livre.

Une première partie contient un long historique du rapatriement des Belges qui, à la fin de la guerre, se trouvaient en Allemagne. Quelques notes consacrées aux problèmes des autres pays d'Europe et d'Asie complètent cette partie.

On ne peut lire ces pages sans qu'une profonde émotion vous remonte au cœur : la plus sombre barbarie de l'histoire n'atteint pas à celle dont nous avons souffert.

La deuxième partie du livre de M. Herremans est consacrée à la recherche des disparus.

Comment se posait le problème, la technique de la recherche, la pratique de la recherche.

La troisième partie traite du problème des réfugiés.

Mais le livre contient en outre toute une série de documents précieux pour l'étude de ces problèmes.

Tout en conservant, quant à la position des problèmes émouvants qu'il étudie, une attitude objective. M. Herremans y montre une sensibilité humaine et sympathique.

E. JANSON.

P. HERREMANS, *La Question flamande*, éd. Librairie Meurice.

M. Herremans a étudié la question flamande.

Le malaise flamand est né de l'incapacité des élites directrices à informer nos deux communautés nationales du problème qui existait. M. Herremans a fait son étude « dans le cadre de la Belgique ».

Une première partie contient une *Revue des différents facteurs qui ont provoqué la crise*.

Le facteur linguistique contient l'exposé de la naissance intellectuelle de la langue flamande, des incompréhensions qu'elle a rencontrées, de sa victoire et de ses excès.

Le facteur géographique : nos pays ont le « caractère de pays d'entre-deux au confluent de deux civilisations ».

Le facteur historique : M. Herremans réduit l'importance excessive qui lui a été donnée par d'autres.

Le facteur ethnique, qu'il réduit aussi à peu de chose.

Le facteur politique qui n'a, à ses yeux, qu'une importance secondaire, l'adhésion aux partis belges étant identique dans son essence, si pas dans ses proportions, dans les deux parties de la Belgique.

Le facteur culturel, la culture flamande, « en pleine évolution ascendante, n'est pas essentiellement différente de la culture française ».

Le facteur religieux, qu'il ne faut pas dédaigner.

Le facteur démographique; la croissance de la population flamande et la stagnation ou la décroissance de la population wallonne y ont joué un rôle. Ce facteur s'est exprimé dans la recherche de travail du Flamand à l'étranger.

Le facteur économique, « l'un des éléments principaux de la question flamande, si pas le principal ».

Les facteurs féminin, de la jeunesse et colonial sont aussi analysés.

La deuxième partie est relative aux *Aspects historiques de la question et du Mouvement flamands*. Pour être rapide, cette revue est intéressante et documentée.

La troisième partie contient une *Etude de la situation actuelle* : ce qui est réalisé dans les domaines de l'enseignement, de l'administration, de la justice, de l'armée, de la colonie, au point de vue international; ce qui reste à réaliser dans les domaines culturel, social, politique.

Ce qui reste à réaliser : « il reste surtout au peuple flamand à perdre le complexe d'infériorité ». Le peuple flamand, dans le domaine culturel, « doit redevenir majeur ».

Au point de vue politique, M. Herremans examine successivement les solutions du problème qui ont été proposées : la reconstitution des Pays-Bas d'avant 1830, qui ne pourrait se réaliser que par la force, le rattachement de la Flandre seule à la Hollande, que le statut de Bruxelles au moins rend difficile; le rattachement de la Flandre à l'Allemagne, qui est exclu; l'autonomie de la Flandre, que M. Herremans écarte; la reconstitution de la Lotharingie.

« Le peu de succès que semblent devoir remporter les solutions en dehors du cadre de la Belgique ramène bon gré mal gré le problème dans le cadre de la Belgique », conclut M. Herremans.

Dans ce cadre, la solution se dessine, mais sans netteté jusqu'ici.

Ces observations mènent M. Herremans à sa « quatrième partie » : *Au delà de la question flamande*.

C'est le problème wallon, le fait bruxellois, les minorités linguistiques en Belgique, la culture française et la Flandre française.

Enfin, des conclusions qui « n'ont ni la prétention d'être définitives, ni celle d'être complètes ».

Il n'est pas possible de rendre compte d'un pareil livre. Un sentiment s'empare du lecteur dès les premières pages et s'amplifie : celui de la bonne volonté de son auteur. Il a des convictions et des idées, il sait respecter celles des autres. Il n'ignore pas que l'action et la vie résultent de contradictions et parfois d'oppositions qui s'unissent dans des groupes et des peuples.

Il a voulu mettre en œuvre ces convictions, ces idées et cette expérience et il a réussi un livre qui a de ce seul chef de très grands mérites.

Pourtant, à côté de documents de très grande valeur, le livre en contient de plus médiocres : citer Maurice des Ombiaux dans une étude sociale et politique est accorder la valeur d'un fait ou d'une opinion à ce qui n'en a évidemment pas. Il faut laisser leur secteur à la fantaisie, voire à la poésie. Ce secteur est sans frontières communes avec la sociologie et la politique.

*Conférences du libre examen organisées par la Société humaine :*  
*Cycle 1948,*  
*Cette Rouge Aurore*

Du 9 février au 6 mai 1948, la Société humaine a organisé un cycle de six Conférences, qu'elle vient de publier en un volume.

La Société humaine s'est donné pour tâche « de développer chez l'individu et de répandre dans la société un humanisme basé sur la raison expérimentale ».

But admirable, que d'autres qu'elle ont choisi.

Dans une première conférence, M. Abel a exposé *Le plan du cycle, son programme et sa méthode de travail*.

Vint ensuite M. Van Swieten, qui a déterminé *Les forces politiques et historiques en présence*.

M. Van den Dungen a exposé *Les solutions du problème de l'énergie*.

M. Lerat a donné *Le point de vue financier et monétaire*.

M. Wets a défendu *Une utopie nécessaire*, l'équilibre entre la production et la distribution.

Enfin M. von Schmidt a parlé de *L'émancipation coloniale* et de *L'avenir des nations souveraines*, avant que des conclusions soient dégagées.

Le but, la valeur intellectuelle de ces conférences la cohésion du groupe qui en a pris l'initiative, qui a continué en 1948-1949 par un cycle *Le poids de la technique* et qui annonce pour 1949-1950 *Les chemins de l'humanisme*, mérite l'attention, l'intérêt et l'appui.

Il ne nous en voudra pas de faire une critique très accessoire : le texte parlé ne doit pas être publié sans une très sérieuse réadaptation en vue de la lecture.

E. JANSON.

Pierre GILBERT, *Esquisse d'une histoire de l'Égypte ancienne et de sa culture*, Office de Publicité (collection Lebègue).

Quatre mille ans d'histoire, en cent pages, est certes une gageure. Et pourtant il est permis de dire que M. P. Gilbert a réussi, puisqu'il nous a donné un petit livre d'où se dégage une impression réelle et savoureuse de l'histoire de l'Égypte et de sa civilisation. Il va de soi que pareil livre ne saurait donner à l'historien de l'Égypte des notions nouvelles. encore qu'il puisse parfois y préciser le déroulement de sa pensée. Mais pour le profane, quelle joie et quelle satisfaction !

E. JANSON.

Dans la collection « Que sais-je ? », les Presses universitaires de France ont publié un petit volume de M<sup>me</sup> Madeleine HOURS-MIEDAN sur *Carthage*.

Beau sujet, bon livre.

La documentation de M<sup>me</sup> Hours-Miedan, la rigueur de sa méthode historique n'enlèvent pas à son livre le charme mystérieux dont la légende de Flaubert et l'histoire classique et unilatérale ont entouré Carthage.

Pour ceux qui veulent connaître, ce livre est un point de départ et un guide riche. Pour ceux qui veulent rêver du passé d'une grande cité et suivre les pas des peuples en migrations et en repos, il est un aliment précieux.

E. JANSON.

J. VAN OFFELEN, *Chronique du Plan Marshall*, (éd. Institut de Documentation économique).

M. Van Offelen a réuni en un volume préfacé par M. Max-Léo Gérard, des articles publiés pendant les années 1947 et 1948 qui virent la mise en œuvre du Plan Marshall.

Il a, lui-même, dans son introduction, divisé ses chroniques en deux séries : avant juillet 1948, après juillet 1948. Chacune de ces séries se définit par rapport aux Etats-Unis : la première datant de l'époque où les Etats-Unis s'intéressaient surtout à l'aide au commerce atlantique, c'est-à-dire à la poursuite de leurs propres exportations; la seconde, à partir du moment où il devint heureusement certain que les Etats-Unis s'intéresseraient également à l'aide au commerce intraeuropéen.

Le livre est intéressant. D'abord, par les qualités de son auteur qui est simple, clair et direct; ensuite, par sa documentation dont le lecteur ne porte pas le poids, mais qui l'enrichit par la lecture; enfin, parce qu'il n'est pas mauvais qu'une chronique non suspecte fasse revivre le passé récent : que d'hésitations, que d'erreurs, que de retours de ceux qui parlent et agissent avec une autorité constante dans des directions variables.

M. Max-Léo Gérard a écrit, avec raison, que la lecture de ce livre prépare bien pour continuer à s'intéresser à cette grande tentative d'équilibre économique.

N'y a-t-il pas pourtant une contradiction entre la position libérale, très libérale de l'auteur et ses louanges au « Plan » Marshall ?

E. J.

Reçu :

René AIGRAIN, *Histoire des universités*, Presses universitaires de France (collection « Que sais-je ? », n° 391).

R. CONTRERAS et A. DUGAILLEZ, *Géographie de l'Europe*, Office de Publicité, Bruxelles (collection Kraentzel et Mahy).

## BULLETIN DE LA VIE UNIVERSITAIRE

### *Rectorat*

Au cours de l'Assemblée générale du Corps professoral qui s'est tenue le samedi 9 juillet, M. Jean Baugniet a été réélu Recteur de l'Université pour l'année académique 1949-1950.

### **Faculté de Philosophie et Lettres**

#### *Enseignement*

Un cours d'Explications de textes philosophiques de l'Antiquité (15 h.) a été créé et rendu obligatoire pour les étudiants en première licence en philosophie et lettres (groupe philosophie).

#### *Corps enseignant*

M. E. Janssens a été nommé titulaire du cours d'Histoire de la Géographie pour les années académiques 1949-1950 et 1950-1951, avec le titre de Chargé de cours.

M. Léo Verriest, agrégé de l'Enseignement supérieur s'est vu décerner par l'Institut de France, le Prix Bordier extraordinaire de 1949, pour son ouvrage : *Institutions médiévales*.

M<sup>me</sup> S. Charlier-Tassier a été nommée titulaire du cours d'Histoire des civilisations inscrit au programme de la première candidature en sciences pédagogiques et de la licence en philosophie et lettres (section de journalisme).

### **Faculté de Droit**

#### *Corps enseignant*

M. Frédéric Dumon a été chargé du cours de Procédure pénale comparée pour les années académiques 1949-1950 et 1950-1951, avec le titre de Chargé de cours à l'Ecole des sciences criminelles Léon Cornil.

### **Faculté des Sciences**

#### *Enseignement*

Le cours de Méthodologie générale a été inscrit au programme de la première licence de toutes les sections.

*Corps enseignant*

M. le Chargé de cours R. Defay a été autorisé à faire, pendant l'année académique 1949-1950, un cours libre intitulé : Tension superficielle et adsorption.

**Faculté des Sciences appliquées***Enseignement*

Quatre conférences sur le sujet : *Adaptation du moteur en vol* ont été inscrites au programme de l'Institut d'aéronautique, section de navigation.

MM. A. Jaumotte et A. Bourlet ont été nommés titulaires des conférences sur l'*Adaptation du moteur en vol*.

**Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques***Corps enseignant*

Les cours de Sociologie générale (cand. en sc. sociales) et d'Etude approfondie de questions de sociologie (lic. en sc. sociales) ont été confiés pour l'année académique 1949-1950, à M. le Professeur honoraire E. Dupréel.

M. le Professeur F. Van Langenhove a été déchargé, à sa demande des cours : Régime économique de la Belgique, et Economie sociale et séminaire correspondant.

***Enseignement et recherche***

Un centre médico-psychologique a été créé au sein du service de pédiatrie de la Faculté de médecine et de pharmacie.

Une candidature, une licence et un doctorat en sciences psychologiques (psychologie appliquée) ainsi qu'une licence en orientation et sélection professionnelle ont été créés à l'Ecole des sciences de l'éducation.

**Manifestations. Cérémonies. Congrès**

Le 1<sup>er</sup> juin, eut lieu dans le grand auditoire de l'Ecole de Commerce Solvay, une manifestation d'hommage en l'honneur de M. G. De Leener, qui prend sa retraite. Priront respectivement la parole : M. Baugniet, Recteur, qui retraça la carrière de M. De Leener; M. Chlepner, M. van Kalken, M. Huisman, M. De Barsy et le Président du Cercle Solvay, qui exaltèrent l'œuvre accomplie par le Professeur. Après que M. Frerichs eut apporté l'hommage du Conseil d'administration, M. De Leener remercia les orateurs et exprima sa confiance dans les destinées de l'Ecole.

Les Journées d'Histoire des Institutions ont eu lieu, les 4, 5 et 6 juin à Bruxelles, sous les auspices de l'U. L. B. De nombreux professeurs étrangers et belges priront part aux séances de travail, qui se déroulèrent les 4 et 6 juin à l'Université, et à la séance académique qui eut lieu le 5 au Palais de Marguerite d'Autriche et du Grand Conseil de Malines. L'exposition de Quelques Livres anciens de droit belge, inaugurée le 4 juin, est restée accessible au public jusqu'au 12.

Les lauréats des concours universitaires et des concours des bourses de voyage du gouvernement (années 1938 à 1947), qui ont obtenu leur diplôme à l'Université libre de Bruxelles, ont été reçus, le 13 juin, dans le Grand Hall de l'Université, par les Autorités académiques.

M. Jean Bagniet, Recteur, a adressé aux lauréats les plus vives félicitations de l'Université et a formé le vœu qu'ils poursuivent un effort profitable à la science comme à la nation.

Le Recteur a remis ensuite la médaille de l'Université à MM. Hospel, Moreau, Coutrez, Verniory, Sneyers, Halter, Dossogne, Reuse, M<sup>lle</sup> Delfosse, M. Coers, lauréats des concours universitaires, et à MM. Demoulin, Remy, De Decker, Boûuaert, Delvoye, Demeur, Van Styvendael, Van Geertruyden, Delys, Christiaens, Mortier, Goossens, M<sup>me</sup> Boudart, lauréats des concours des bourses de voyage du gouvernement.

MM. Seeldraeyers, de Pluto Prondzinski, Bingen, Hendrickx, Kupper, lauréats des concours universitaires (M. Kupper était également lauréat du concours de bourses de voyage) et MM. Delcourt, Van de Velde, Tordeur, Petit, lauréats des concours des bourses de voyage n'ayant pu assister à la cérémonie, s'étant fait excuser.

La séance d'ouverture des vingt-troisièmes Journées médicales de Bruxelles a eu lieu le 11 juin, au Palais des Académies, sous la présidence de M. van der Straeten-Waillet, Ministre de la Santé publique, en présence des membres du corps diplomatique et de nombreuses personnalités du monde savant, parmi lesquelles on notait : M. le docteur Mayer, Vice-Président des Journées médicales, les professeurs Héger-Gilbert, Bagniet, Bordet, M. Weckers, Président de l'Académie de Médecine, etc.

Prirent la parole à cette séance : M. Van Der Straeten-Waillet, M. Bagniet, le professeur Reynaldo dos Santos, au nom des congressistes étrangers, M. J. Van den Branden, M. J. La Barre et M. R. Leriche, Professeur au Collège de France.

Le comte Sforza, docteur *honoris causa* de la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques, a été reçu à l'U. L. B. le 21 juin au cours d'une réception intime à laquelle assistaient notamment MM. Frerichs, Président du Conseil d'administration; Bagniet, Recteur; Cox, Prorecteur; MM. Rolin et De Groot. Le comte Sforza était accompagné du marquis Pasquale Diana, Ambassadeur d'Italie.

Au cours de son allocution de bienvenue, M. Bagniet a souligné les mérites du comte Sforza et rendu hommage à son activité en faveur de la coopération européenne et de l'amitié belgo-italienne. Dans sa réponse, le Ministre des Affaires étrangères d'Italie, fit l'éloge des professeurs d'Université.

Avant de quitter l'U. L. B., le comte Sforza et l'Ambassadeur d'Italie signèrent le Livre d'Or.

Le troisième Congrès international de Toponymie et d'Anthroponymie s'est ouvert, le 15 juillet, en la grande salle du Palais des Académies, sous la présidence du Ministre de l'Instruction publique, devant de nombreux représentants du corps diplomatique et en présence d'un grand nombre de personnalités belges et étrangères.

Ce congrès avait pour tâche de coordonner les travaux entrepris dans tous les pays dans le domaine des recherches onomastiques. Il a tenu ses assises jusqu'au 19 juillet dans les locaux de l'U. L. B.

M. A. Lilar a présidé la séance inaugurale de la Conférence maritime internationale qui s'est tenue à Amsterdam du 19 au 24 septembre.

M. J. Van Ryn faisait partie de la délégation belge à la conférence précitée.

M. J. Lespes a participé, en qualité de rapporteur général, au congrès de l'Institut international des sciences administratives de Lisbonne, en septembre.

M. L. Hauman a été élu membre honoraire de l'Académie nationale d'économie de Lisbonne.

M. Claude a assisté le 29 et le 31 août, à Birmingham, au Symposium sur les Lipo-Protéines, organisé par la Faraday Society. M. Claude y a fait une conférence intitulée : *Proteins, Lipids and Nucleic Acids in Cellular Structure and Functions*.

M. A. Ombredane a accompli au Congo, sous les auspices du Fonds Jacques Cassel, un séjour qui avait pour but l'examen préalable à la création d'une station de psychologie expérimentale et sociale en vue d'études systématiques sur le niveau et le comportement intellectuel des indigènes.

M. P. Gourou effectue, sous les auspices de l'Institut royal colonial et du Fonds Jacques Cassel, un voyage à la colonie dans le but d'établir une carte de la densité de la population du Congo et d'accomplir des recherches géographiques sur la cuvette centrale.

M. P. Gillis, délégué du Ministère de l'instruction publique et de la Société belge de statistique au Congrès de l'Institut international de statistique à Berne, y a présenté un rapport sur *Les applications industrielles des méthodes statistiques en Belgique*.

M. M. Homes a accompli, durant les mois d'août et de septembre, sous les auspices de l'I. N. E. A. C., une mission qui avait pour but l'organisation de la Division de physiologie au Centre de recherche de l'I. N. E. A. C. à Yangambi.

M. Dalq a assisté sur invitation à la 129<sup>e</sup> Réunion de la Société helvétique des sciences naturelles qui s'est tenue à Lausanne du 3 au 5 septembre dernier. Il y a prononcé la conférence de clôture sur le sujet suivant : *La morphogénèse dans le cadre de la Biologie générale*.

M. Dalq a participé à Berne du 6 au 9 septembre dernier au Symposium international d'Embryologie concernant les actions des inducteur et des gènes. Il y a présenté un rapport sur *La genèse du système inducteur chez les Chordés*.

M. Pasteels a participé à la session de l'Institution internationale d'Embryologie du 10 au 12 septembre dernier et y a présenté une communication sur les recherches faites par lui l'an dernier au Marine Biological Laboratory de Woods Hole (Mass.).

Du 2 au 6 septembre, M. Claude a fait des conférences sur : *Morphologie cellulaire et localisation des fonctions biochimiques, Etude des cellules normales et tumorales par microscopie électronique et Méthode de fonctionnement des cellules* au Chester Beaty Institute, au National Institute for Medical Research Hampstead et au King's College of the University of London.

# SÉANCE ACADÉMIQUE SOLENNELLE

## DU 14 MAI 1949

Discours de M. Frerichs,  
Président du Conseil d'Administration

EXCELLENCES, MESDAMES, MESSIEURS,

J'ai tout d'abord le regret de vous dire que S. M. la reine Elisabeth est souffrante et a dû renoncer à assister à cette réunion.

En nous faisant le très grand honneur d'accepter notre invitation, la Reine avait voulu montrer, une fois encore, l'intérêt qu'elle porte à l'activité intellectuelle du pays. Elle suit en cela une tradition observée de tout temps par la Dynastie; tradition qui, à l'initiative du roi Albert, a permis de grandes et fécondes réalisations qui ont acquis au grand souverain disparu des titres impérissables à la gratitude et à la vénération des universitaires. La Reine s'inspire de son grand exemple.

Avec nos très vifs regrets de ne pouvoir l'accueillir aujourd'hui, nous ne pouvons que lui adresser l'expression renouvelée de notre gratitude pour les marques de sympathie qu'elle ne cesse de nous témoigner, et nos vœux bien sincères de prompt rétablissement.

EXCELLENCES, MESDAMES, MESSIEURS,

Au nom de l'Université libre de Bruxelles, j'adresse aux personnalités auxquelles nos Facultés ont conféré le titre de Docteur *honoris causa* une très cordiale bienvenue. Je remercie celles qui ont pu se joindre à nous aujourd'hui, et regrette bien vivement d'être privé de l'honneur d'accueillir également celles qui se sont trouvées empêchées.

La séance académique qui nous réunit aujourd'hui est une manifestation de cette solidarité universelle qui lie tous ceux qui participent, dans tous les domaines, à la culture et au progrès des sciences pures et appliquées et à la diffusion des connaissances.

« La culture des sciences, a dit Marcelin Berthelot, a pour effet de plier l'esprit humain au respect absolu de la vérité; c'est une école de sincérité morale et d'incomparable modestie, une école d'affranchissement intellectuel, qui fait d'elle la plus grande force morale sur laquelle puisse se fonder la dignité de la personnalité humaine et s'asseoir les sociétés de l'avenir. »

En leur conférant le titre de Docteur *honoris causa*, les Facultés de notre Université ont entendu manifester leur profonde admiration et leur haute estime à l'égard des personnalités étrangères qui ont pris une large part à l'accomplissement de cette tâche méritoire et de cette grande œuvre collective contribuant à l'amélioration des relations sociales entre hommes libres.

L'homme de science ne peut élaborer sa propre pensée que dans l'indépendance absolue. Il comprend qu'une vérité supérieure ne peut naître que du concours et de la confrontation d'autres pensées, libres comme la sienne.

La pratique de la recherche ne peut se développer que sur un terrain où règne la liberté, où les droits de l'esprit sont imprescriptibles et peuvent s'exercer sans être entravés par des limites étroites ou dogmatiques.

Mais la recherche scientifique est une œuvre d'équipe jamais achevée. Ses résultats sont le fruit de la collaboration d'esprits soucieux d'apprécier la valeur de leurs apports respectifs, de les critiquer et de les compléter en vue d'être introduits dans un corps de doctrine en voie de continuelle évolution.

Une telle collaboration n'est possible qu'entre esprits pénétrés de la relativité de leur savoir, et pratiquant la tolérance et l'esprit de sacrifice.

Des contacts entre les forces intellectuelles du monde entier, il doit résulter une compréhension plus large du génie de chacune des nations et un mouvement plus efficace de toutes les aspirations pour la réalisation d'un idéal commun dans une vaste entité sociale dont tous les membres conserveront les caractéristiques de leur génie propre. Le nationalisme étroit, on l'a dit, « croit servir sa race en prétendant la renfermer sur elle-même, en lui interdisant les contacts avec l'étranger, en lui faisant croire à sa supériorité innée dans tous les domaines, supériorité que risqueraient de pervertir des influences extérieures. » Il faut lui opposer la communion de toutes les forces spirituelles. C'est dans le but de contribuer à la créer, que notre maison désire s'attacher des hommes ayant la conviction profonde de la nécessité absolue pour la recherche de la vérité scientifique de rester étroitement attachés à l'usage et à la reconnaissance de la liberté, la plus large diffusion de ces vérités étant seule capable d'écarter de l'humanité des désastres qui l'ont accablée.

Et je ne puis faire mieux en terminant que de rappeler les paroles que prononçait ici même le 23 juin 1930, assistant à l'inauguration de nos nouveaux locaux, le souverain dont je viens d'évoquer la grande figure :

« ... La science apparaît comme un élément d'union et de concorde. La coopération intellectuelle est un agent de pacification dont il convient de marquer l'importance. Fondée sur le désintéressement, elle prend une incontestable valeur morale, dont l'influence, il faut l'espérer, s'étendra au fur et à mesure que l'on en apprendra mieux les bienfaits. »

Vous tous, Messieurs, vous partagez l'idéal de paix et de progrès que je me suis efforcé de définir, et c'est à cela, autant qu'à vos travaux et à votre savoir, que nos Facultés ont voulu rendre hommage en vous conférant le plus haut grade qu'elles peuvent accorder.

L'Université vous remercie de bien vouloir accepter cette marque d'estime et vous félicite de l'avoir méritée.

## ÉLOGES

de **M. Jaime Torres Bodet**,  
**Directeur général de l'Unesco**;

de **M. Jean Piaget**,  
**Professeur à l'Université de Genève**,

par M. le professeur **Léon HERRMANN**,  
*Président de la Faculté de Philosophie et Lettres*

La Faculté de Philosophie et Lettres est heureuse de rendre hommage à l'homme éminent que sa carrière éclatante vient de porter, d'un consentement unanime, à la Direction générale de l'Unesco. S. Exc. Jaime Torres Bodet est à la fois un homme de lettres et un homme de sciences qui a joué, dans la vie littéraire et dans l'enseignement de sa patrie, un rôle de premier plan, et un homme d'Etat qui a représenté le Mexique à Bruxelles jusqu'en 1940 avec une distinction et une autorité égales à sa courtoisie et à son affabilité. C'est au cours de ce séjour qu'une sympathie réciproque est née entre notre université et le Ministre du Mexique à Bruxelles. Mais ce qui l'a encore renforcée et teintée d'admiration, c'est ce qu'on apprend du rôle de M. Torres y Bodet comme ministre de l'Instruction publique de son pays. On peut dire sans exagération qu'il a appris à lire et à écrire à des milliers de gens de tout âge et jamais la devise de notre Université, *Scientia vincere tenebras*, n'a été appliquée avec plus de fidélité et d'efficacité que dans cette campagne philanthropique couronnée d'un succès complet.

Après avoir occupé le Ministère des Affaires étrangères de son pays, M. Torres y Bodet, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université Nationale de Mexico et membre de l'Académie de Langue espagnole, joue vraiment sur le plan international un rôle aussi bien-faisant. Grâce à un homme qui est un réalisateur en même temps qu'un poète, et qui unit aux qualités les plus hautes de l'intellectuel celle de l'homme d'action, l'Unesco sera en mesure de répondre aux espérances que son action généreuse suscite dans le monde entier. On peut avoir une confiance absolue dans l'efficacité de celui qui la dirige et que nous sommes fiers de compter parmi nos docteurs *honoris causa*.

Sur la proposition de l'Ecole des Sciences de l'Education, et avec la même unanimité, notre Faculté a tenu à joindre son diplôme de Docteur *honoris causa* à ceux que les Universités d'Harvard et de Paris avaient déjà décernés au célèbre professeur de Genève et de Lausanne, directeur du Bureau international de l'Education, et codirecteur de l'Institut des Sciences de l'Education. M. le professeur Piaget est, vous le savez, le maître incontesté en ce qui touche la psychologie de l'enfant. Depuis 1924, il a publié plus de quinze ouvrages qui font autorité sur le mécanisme du développement mental de l'enfant, qu'il s'agisse de la formation du jugement moral, du raisonnement logique ou des notions de temps ou d'espace. Son patient travail d'observation et d'expérimentation a abouti, en 1947, à une magistrale synthèse sur la psychologie de l'intelligence, car en dépassant les domaines de la pédagogie et de l'éducation, où il est sans rival, M. le professeur Piaget n'a cessé d'avoir,

pour véritable but, l'étude de la genèse de la pensée logique dans le cerveau humain. On reste saisi de respect et d'admiration devant le labeur immense, ordonné, efficace, devant cette carrière toute droite, vouée à la recherche et à l'enseignement dans un esprit de libre examen, vouée aussi à la coopération internationale dont M. le professeur Piaget est un partisan convaincu. Notre Ecole des Sciences de l'Education et notre Faculté sont heureuses de se sentir en pleine communion d'idées avec l'un des hommes qui honorent le plus la Suisse, cette démocratie laborieuse et éclairée, avec l'homme qui a fait faire à la psychologie moderne des progrès considérables et dont le monde entier reconnaît l'incomparable et prestigieuse maîtrise.

### ÉLOGE

de M. Georges Scelle,  
Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Paris,

par M. le professeur Henri ROLIN,  
Président de la Faculté de Droit

M. le professeur Georges Scelle se sera comme nous félicité que dans cette promotion de docteurs *honoris causa* des Facultés de l'Université libre de Bruxelles son nom soit uni aujourd'hui à celui du comte Sforza.

N'ont-ils pas toute leur vie servi avec une même intransigeance les mêmes principes de justice, de liberté, de solidarité entre les peuples.

Trop rares sont les hommes d'Etat doués à la fois d'indépendance morale et de courage intellectuel, d'imagination et d'esprit de synthèse pour que je n'associe pas d'un mot la Faculté de Droit à l'hommage que, sur proposition de la Faculté des Sciences politiques, l'Université rend aujourd'hui au Ministre des Affaires étrangères d'Italie.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Droit des Gens est une discipline, voire souvent décevante qui requiert de ceux qui la pratiquent des dons exceptionnels d'observation et de hardiesse, d'esprit critique et d'esprit de synthèse, peut-être aussi de générosité, certainement de ténacité et de patience.

M. Georges Scelle réunit toutes ces qualités à un rare degré.

Tandis qu'il bataille sans relâche pour débarrasser la route du progrès des obstacles résultant de notions désuètes, de fictions trompeuses, de préjugés ou de timidités, il n'a cessé de dénoncer avec une belle franchise les insuffisances, les inconséquences, les lâchetés ou les hypocrisies de la politique internationale.

Dans le fouillis des organisations nouvelles, disparates et trop souvent improvisées, il distingue et dégage les lignes directrices, les rouages essentiels, existant déjà ou à créer, de la *civitas mazima*.

Son action est considérable.

Si les diplomates et les traditionalistes ont affecté parfois à l'égard de ses prédictions ou de ses impatiences un certain scepticisme, des générations d'étudiants ont été marquées de son empreinte.

L'opinion publique française et internationale s'est laissé gagner par ses convictions.

Aussi quelle joie ce fut-il pour lui d'avoir vu l'Assemblée constituante de son pays inscrire en 1946 au fronton de la nouvelle charte : « Sous réserve de réciprocité, la France consent aux limitations de souveraineté nécessaires à l'organisation et à la défense de la paix. »

Monsieur l'Ambassadeur de France, notre collègue M. Scelle connaît le rare privilège d'être arrivé à l'âge de la retraite sans que ni sa vigueur physique, ni sa force de travail, ni ses talents d'exposition paraissent le moins du monde entamés. Aussi notre Faculté se réjouit-elle de la perspective de pouvoir, grâce au titre nouveau dont notre Université l'honore aujourd'hui, faire appel de temps en temps au concours de votre éminent compatriote pour que nos étudiants aussi puissent bénéficier de l'inspiration de son enseignement.

### ÉLOGES

**de Sir W. Lawrence Bragg,  
Directeur du Cavendish Laboratory de Cambridge;**

**de M. F. A. Vening Meinesz,  
Directeur du Koninklijk Nederlands Meteorologisch Instituut;**

**de M. Giuseppe Occhialini,  
Docteur en Sciences;**

par M. le professeur Alfred ERRERA,  
*Président de la Faculté des Sciences*

Si l'U. L. B. a cru devoir ajouter le doctorat *honoris causa* de notre Faculté des Sciences à toutes les distinctions académiques qu'a su mériter Sir Lawrence Bragg, titulaire, avec feu son père, Sir William Henry Bragg, du prix Nobel de Physique et membre de nombreuses sociétés savantes, c'est que des liens solides l'attachent à elle et à notre pays.

Ses travaux sont célèbres, tant sur les rayons  $\alpha$ , leur absorption par l'air et par diverses substances, que sur l'application des rayons X à l'étude des structures cristallines et lui valurent, à lui qui venait de renouveler une branche de la Physique, de devenir, non seulement le directeur du Laboratoire Cavendish de l'Université de Cambridge et ainsi le chef d'une équipe, je dirais d'une légion de savants, mais, plus près de nous, un membre très écouté des Conseils de Physique de l'Institut international de Physique Solvay, dont il est aujourd'hui le président.

Eminent collègue et cher ami, s'il m'est permis d'évoquer un souvenir personnel, c'est au cours de la première guerre que nous nous sommes rencontrés, lorsque nous nous occupions de repérage par le son et que j'ai pu admirer le beau poste central que vous aviez installé sur les pentes du Mont Kemmel et écouter votre avis sur les meilleures méthodes de localiser l'artillerie ennemie.

Le lien nouveau qui se noue aujourd'hui et que vous méritez si largement, vous rappellera, comme à nous, que si la Belgique et la Grande-Bretagne ont en commun une frontière, celle-ci, une fois de

plus, ne se trouve pas dans la mer du Nord : loin de nous partager, elle nous a rapprochés dans les soucis des mauvais jours, comme elle nous réunit dans l'espérance d'un avenir radieux.

C'est pour moi une agréable obligation et une charge dont je ressens le prix, que de faire l'éloge de M. Vening Meinesz, professeur de Géodésie à l'Université d'Utrecht, directeur de l'Institut royal néerlandais de Météorologie et membre de l'Académie royale néerlandaise des Sciences.

Vous avez, très honoré collègue, perfectionné les mesures de gravité faites au moyen du pendule et avez notamment mis au point un appareil pour mesurer la pesanteur en sous-marin.

Mais, non content d'indiquer la voie aux autres, vous avez parcouru plus de 130.000 milles marins, au cours d'une douzaine d'expéditions, où vous avez fait environ 900 plongées, vous permettant ainsi d'effectuer beaucoup d'observations de la pesanteur en des points du globe jusque-là inaccessibles.

Vos connaissances et votre sang-froid vous ont permis d'apporter des contributions essentielles à la connaissance de notre géoïde et vous avez ainsi mis en évidence de fortes anomalies de la pesanteur, qui vous ont conduit à énoncer une théorie sur la structure profonde du globe et à conjecturer l'existence de courants de convection.

Ces contributions fondamentales pour la connaissance de la structure interne de la terre vous placent au premier rang des géophysiciens et vous ont valu d'être désigné comme président de l'Union internationale géodésique et géophysique. C'est à ce titre que, dans quelques mois, vous présiderez le Congrès international de cette Union, consécration que vous aurez bien méritée.

La Faculté des Sciences unanime a proposé au Conseil d'Administration de l'Université de désigner M. Occhialini comme Docteur *honoris causa*.

M. Occhialini a commencé sa carrière scientifique comme assistant à l'Université de Florence, puis dans le laboratoire de l'illustre M. Blackett, à Cambridge, où il a mis au point la synchronisation des chambres de Wilson par les compteurs.

Ensuite, en collaboration avec Blackett, il a découvert l'électron positif dans les gerbes des rayons cosmiques et, peu après son retour en Italie, il est reparti en 1937 et a été nommé ensuite professeur à l'Université de Sao Paulo, où il a fait des recherches sur le rayonnement cosmique.

A la fin des hostilités, M. Occhialini est rentré en Grande-Bretagne, pour reprendre ses recherches à l'Université de Bristol et mettre au point la technique des plaques photographiques à émulsion épaisse, ce qui l'a conduit à des découvertes aussi importantes que celle des mésons lourds.

Depuis cette année, vous êtes, honoré collègue, attaché au Centre de Physique nucléaire de notre Université et c'est ici que vous avez su réaliser, en collaboration avec l'industrie, des plaques photographiques sensibles aux électrons de toute énergie. Grâce à cette technique nouvelle, des résultats importants ont déjà été obtenus ici, notamment la désintégration du méson ou encore l'existence des particules de grandes charges dans les produits de fission nucléaire.

La Faculté est heureuse de votre collaboration avec ses propres chercheurs et vous souhaite de continuer cette ample moisson de résultats nouveaux.

## ÉLOGES

de M. Edgar Douglas Adrian,  
Professeur à l'Université de Cambridge, Prix Nobel;

de M. Robert Courrier,  
Directeur du laboratoire de morphologie expérimentale  
au Collège de France;

de M. Joseph Erlanger,  
Professeur à l'Université de Washington, Prix Nobel;

de M. Herbert Spencer Gasser,  
Directeur du Rockefeller Institute, Prix Nobel;

de M. Archibald Vivian Hill,  
Professeur à l'University College de Londres, Prix Nobel;

de M. Bernardo Alberto Houssay,  
Professeur à l'Université de Buenos-Ayres, Prix Nobel,

par M. le professeur Ernest RENAUX  
*Président de la Faculté de Médecine et de Pharmacie*

Edgar Adrian est actuellement un des maîtres de la physiologie du système nerveux à l'étude de laquelle il s'est attaché dès sa jeunesse puisque, en 1932, à l'âge de quarante-trois ans, il se voyait décerner le prix Nobel des Sciences médicales en partage avec Charles Sherrington.

Avec Keith-Lucas il fut un des pionniers des études sur la conduction de l'influx nerveux qui devaient ouvrir aux physiologistes un champ d'investigation considérable. Il s'attacha aussi à l'analyse des « messages » sensoriels et moteurs qui constituent la base physique de la sensation et de l'activité volontaire. Il put démontrer notamment ce fait fondamental que l'intensité de la sensation de même que l'énergie de la contraction volontaire sont, à tout instant, et selon des lois définies, fonctions à la fois du nombre de fibres nerveuses (afférentes ou efférentes) mises en jeu et de la fréquence des influx transmis par chaque fibre.

Enfin, après avoir décrit l'activité électrique spontanée des centres nerveux, il apporta des contributions fondamentales à l'établissement des bases scientifiques de l'électroencéphalographie et à la physiologie de l'écorce cérébrale.

Le professeur Adrian a sa place toute marquée, une place éminente dans la phalange des physiologistes que nous avons l'honneur de compter parmi les docteurs *honoris causa* de la Faculté de Médecine et de Pharmacie.

Elève et continuateur du professeur P. Bouin à Strasbourg, le professeur Robert Courrier, titulaire de la Chaire de Morphologie expérimentale et d'Endocrinologie au Collège de France s'est acquis une renommée universelle, en premier lieu par ses travaux sur le déterminisme des caractères sexuels secondaires mâles et sur la localisation histologique de la production de l'homme mâle.

Plus tard, c'est la fonction endocrine de l'ovaire qui fut l'objet de

ses préoccupations et c'est ainsi qu'il fut amené l'un des premiers à mettre en évidence la sécrétion de la folliculine par l'ovaire et l'influence de cette hormone sur le tractus génital. Enfin, récemment, il s'est attaché à l'étude histophysiologique de nombreux corps œstrogènes synthétiques dont certains, appartenant au groupe des folliculines ouvertes, ont été préparés dans son laboratoire.

De cette énumération forcément incomplète s'impose la constatation que Robert Courrier fut un des initiateurs de cette école nouvelle pour laquelle l'histologie a cessé d'être une science d'observation pour devenir une science expérimentale. Il lui a donné une impulsion exceptionnelle dont le retentissement devait se prolonger jusque dans la pratique médicale.

Robert Courrier occupera sur la liste de nos docteurs *honoris causa* une place enviable. La Faculté de Médecine et de Pharmacie unanime considère son admission parmi nous comme un grand honneur pour elle.

La carrière scientifique du professeur Joe Erlanger, prix Nobel, se caractérise par deux périodes nettement distinctes.

Il fut d'abord un des maîtres de la physiologie de la circulation et ses travaux sur l'automatisme cardiaque, sur la conduction auriculo-ventriculaire, sur le faisceau de His font autorité parmi les physiologistes et ont suscité une riche floraison de recherches dans ce domaine. Il devait aussi, avec Gasser, se préoccuper du mécanisme des chocs et de leur répercussion sur le volume du sang circulant.

Plus tard, soit seul, soit en collaboration, il devait s'attacher à résoudre les subtils problèmes de l'électrophysiologie nerveuse. L'exploration et l'interprétation des courants complexes des nerfs mixtes, la démonstration et la relation systématique entre la durée de l'onde d'action et la structure caractéristique de la fibre qui la fournit devaient permettre de confirmer que, en dernière analyse, la constitution intime des tissus conditionne leurs modalités d'action et de réaction. Et c'est ainsi que s'éclaire, petit à petit, grâce à la persévérance des chercheurs, le mystère de la vie et de ses manifestations.

En proposant le nom de Joe Erlanger pour une désignation en qualité de Docteur *honoris causa*, la Faculté de Médecine et de Pharmacie a voulu marquer son admiration pour le savant mais aussi sa reconnaissance pour le maître qui, avec bienveillance et autorité, a ouvert à plusieurs de nos élèves, anciens élèves ou collaborateurs, les laboratoires où ils devaient s'initier à cette carrière redoutable, la recherche scientifique. En ratifiant notre choix, le Conseil d'administration de l'Université a comblé un de nos plus chers désirs.

La carrière de Herbert Gasser, par sa variété même, montre les qualités d'un esprit ouvert à tous les problèmes de la physiologie : professeur de Pharmacologie à la Washington University à Saint-Louis, professeur de Physiologie à la Cornell University à New-York où il succédait à Graham Lusk, H. Gasser devait enfin accéder au poste éminent qu'il occupe actuellement à l'Institut Rockefeller.

Les travaux de physiologie circulatoire par lesquels il s'est fait connaître d'abord furent effectués en partie en collaboration avec Joe Erlanger et notamment les études sur le choc et ses conséquences circulatoires.

Il aborde ensuite, toujours avec Erlanger, des recherches expérimentales dans le domaine de la physiologie nerveuse générale et spéciale. On lui doit de belles constatations relatives aux potentiels tardifs, positifs et négatifs.

Il émit également une ingénieuse hypothèse sur la valeur de l'inhibition centrale, hypothèse qui fut une source féconde de recherches auxquelles il donna une impulsion remarquable.

On lui doit enfin une contribution majeure à la définition de l'activité électrique du système nerveux central.

Nos jeunes universitaires ont toujours trouvé chez Herbert Gasser, grand universitaire et prix Nobel des Sciences médicales, un accueil sympathique. Ils ont été guidés par ce savant avec une patience et une compréhension exceptionnelles. C'est à l'animateur infatigable mais aussi à l'ami dévoué que l'Université rend hommage aujourd'hui. Elle l'accueille en son sein pour lui marquer son admiration et sa gratitude.

L'originalité exceptionnelle des travaux du professeur Hill devait le conduire à l'âge de trente-six ans à la plus haute distinction destinée aux savants, le prix Nobel des Sciences médicales dont il devenait titulaire en 1922 pour ses travaux sur « le dégagement de la chaleur dans le processus musculaire ». Ainsi était rédigée la décision du comité Nobel. En fait il faut comprendre dans cette brève formule toute une série de travaux fondamentaux sur la thermodynamique de la contraction musculaire : analyse des dégagements de chaleur associés aux processus de contraction, de relâchement et de restauration énergétique de la fibre musculaire; établissement des corrélations de ces phénomènes myothermiques avec les processus biochimiques, aérobiques et anaérobiques de la contraction.

C'est également le professeur Hill qui mit en évidence par des expériences d'une difficulté exceptionnelle et qui interpréta les dégagements de chaleur associés à la condition de l'influx nerveux.

Enfin, il contribua tant au point de vue théorique que par l'expérimentation à l'établissement des lois de l'excitation électrique des tissus et à l'élucidation de leur signification.

Les écoles de physiologie du monde entier et les écoles de physiologie et de pathologie générale de l'Université de Bruxelles en particulier ont pu, se basant sur les travaux de Hill poursuivre et développer certaines voies qu'il avait ouvertes.

Le grade de Docteur *honoris causa* marque la grande estime dans laquelle la Faculté de Médecine et de Pharmacie tient ce savant de haute culture.

En proposant au Conseil d'administration de l'Université de Bruxelles la nomination du professeur Houssay au grade de Docteur *honoris causa* la Faculté de Médecine et de Pharmacie a voulu lui rendre un double hommage : hommage à l'homme dont la pensée libérée de toute entrave rejoint la pensée directrice de l'Université de Bruxelles; hommage au savant dont la contribution à la physio-pathologie a permis de réaliser dans le diagnostic et, par voie de conséquence, dans le traitement des maladies, des progrès considérables.

On ne pourrait en un bref résumé analyser l'œuvre de Houssay; elle s'exprime en plus de 350 publications.

Un des grands mérites de ce savant est d'avoir compris et montré que l'activité des glandes endocrines ne peut pas être considérée uniquement pour chaque glande en particulier, mais que chacune d'entre elles subit l'influence d'autres glandes endocrines qui en accentuent, en modèrent ou en régularisent la fonction. Cette conception de la synergie des sécrétions internes dont l'expérience a démontré le bien-fondé a

jeté une réelle lumière sur la physiologie. Nombre de syndromes ont trouvé, grâce à ces travaux, une explication valable dont la thérapeutique a pu apporter la confirmation.

Professeur de Physiologie à la Faculté agronomique et vétérinaire de Buenos-Ayres dès 1910 avant même son accession au grade de docteur en médecine en 1911, Houssay devenait en 1919 et 1920 respectivement professeur de Physiologie à la Faculté de Médecine et directeur de l'Institut de Physiologie.

Il fut un des grands artisans du progrès des Sciences physiologiques et l'Institut Karolinska à Stockholm a proclamé ses mérites exceptionnels en lui conférant en 1947 le prix Nobel de Médecine.

## ÉLOGES

de M. Charles Platrier,  
Professeur à l'École polytechnique de Paris;

de Sir Richard Vyne Southwell,  
Ancien Recteur de l'Imperial College de Londres,

par M. le professeur Robert GODEAU,  
Président de la Faculté des Sciences appliquées

M. Charles Platrier que la Faculté des Sciences appliquées s'honore de compter aujourd'hui parmi ses docteurs *honoris causa* incarne d'une manière parfaite le grand ingénieur.

Homme de science original et ouvert, réalisateur ingénieux et fécond, il symbolise la liaison de plus en plus étroite entre les centres d'enseignement et les laboratoires industriels, problème qui est la préoccupation dominante de ses recherches.

Sorti en 1905 de l'École polytechnique de Paris, il débute dans sa carrière d'ingénieur aux Chantiers de l'Atlantique où il participe à la construction du croiseur *Ernest-Renan* et du cuirassé *Diderot*. En 1912, il passe au service de la Compagnie Générale Transatlantique et l'on pourrait croire que sa carrière va tout entière se dérouler dans le domaine de la construction navale.

Mais M. Platrier ne se contente pas d'être un brillant ingénieur, il a gardé de ses fortes études le goût des mathématiques; dès 1911, il publie des notes sur diverses propriétés de l'équation intégrale découverte par Fredholm. La thèse de doctorat ès sciences qu'il défend avec succès en 1913 devant la Faculté de Paris apporte de nouvelles et vives lumières dans l'étude de la déterminante et de la résolvante de Fredholm.

La guerre de 1914 arrache M. Platrier à ses occupations navales. Mobilisé comme officier d'artillerie, il ne tarde pas à se distinguer dans la conception et la mise au point de l'artillerie d'assaut. Devenu l'adjoint du général Estienne, il se signale tout spécialement par la création du prototype des chars lourds où il réalise une heureuse synthèse de l'art de l'ingénieur naval et de l'ingénieur civil.

La transmission du mouvement du moteur aux chenilles conduit M. Platrier à maîtriser les vibrations de torsion des arbres; c'est ainsi qu'il est amené à appliquer les équations de Fredholm à l'étude des vibrations tournantes. C'est là le premier exemple d'un cas qui se reproduira souvent dans sa carrière : pour résoudre des problèmes

techniques posés par la pratique, M. Platrier n'hésitera pas à recourir à des théories mathématiques que l'on croyait purement logiques et il montrera qu'elles constituent en fait l'outil dont l'ingénieur a besoin pour vaincre les difficultés.

Pendant plus de quinze ans, M. Platrier a participé comme directeur ou comme ingénieur conseil à l'exploitation de compagnies de radio-diffusion. Le problème de l'amélioration acoustique des émissions le conduit à effectuer de profondes recherches physiques et mathématiques sur les surfaces réfléchissantes. La construction des pylones porte-antennes l'a conduit à en étudier la stabilité et à prédire des cas de destruction, non pas par vibration, mais sous l'effet de rafales du vent croissant de façon continue.

Mais l'examen technique de l'activité de M. Platrier ne peut nous faire oublier l'influence que pendant plus de trente ans, il a exercée dans l'enseignement. De 1920 à 1934, il est le suppléant de Paul Painlevé dans sa chaire de Mécanique de l'Ecole polytechnique de Paris; il lui succède en 1934 comme professeur titulaire. Simultanément, depuis 1928, il enseigne l'analyse et la mécanique à l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées. Son enseignement révèle la volonté du maître d'unir le goût de la rigueur mathématique au sens d'une approximation créatrice.

En 1948, l'Académie des Sciences de Paris consacrait l'œuvre de M. Platrier en lui accordant son Grand Prix de Mécanique, le prix Monthyon, « pour l'ensemble de ses travaux ».

La cérémonie de ce jour consacre les liens étroits qui unissent notre Faculté à M. Platrier. Au cours de la précédente année académique nous eûmes le privilège de compter M. Platrier parmi nos collègues, au titre de professeur d'échange.

A l'hommage que nous lui rendons aujourd'hui nous associons la Science française.

C'est un autre grand ingénieur que la Faculté des Sciences appliquées accueille aujourd'hui au sein de ses docteurs *honoris causa*.

Sir Richard Vyne Southwell, après des études universitaires effectuées au Trinity College de Cambridge, est nommé *fellow* en 1912.

Pendant la première guerre mondiale, il sert comme ingénieur dans les services de l'aéronautique navale puis de la R. A. F.

De 1920 à 1925, il dirige le département aéronautique du National Physical Laboratory de Teddington. Dès cette époque, M. Southwell se distingue par l'aisance avec laquelle il applique les mathématiques à la résolution des problèmes techniques les plus compliqués : son calcul de l'ossature du célèbre dirigeable *R. 101* est un chef-d'œuvre resté inégalé.

En 1925, M. Southwell est chargé d'un enseignement des mathématiques au Trinity College; mais en 1929, l'Université d'Oxford, désireuse de réorganiser son enseignement des Sciences appliquées, désigne M. Southwell comme « professor of Engineering Science ».

C'est dans sa chaire d'Oxford que M. Southwell va voir se dérouler l'essentiel de sa carrière où s'affirme chaque jour sa maîtrise dans l'étude des problèmes posés par l'art de l'ingénieur. Ses nombreuses publications scientifiques sont consacrées plus particulièrement à l'élasticité, la stabilité des constructions et de l'hydrodynamique.

Les idées neuves et concrètes de M. Southwell ont servi de base aux trois traités qu'il a publiés jusqu'à présent.

Dans le premier, il a fait un exposé des problèmes de stabilité des milieux élastiques auxquels l'Ecole anglaise a apporté tant de contri-

butions fondamentales et dont il est lui-même le plus brillant représentant de nos jours.

Dans les deux autres traités, M. Southwell a rassemblé quelques études faites en application de la Méthode de relaxation dont il a le premier montré toute la valeur tant théorique que pratique.

Durant la deuxième guerre mondiale, M. Southwell a dirigé un bureau de calcul qui, par l'application de la Méthode de relaxation a permis la résolution de nombreux problèmes dont un certain nombre sont encore couverts par le secret.

Les importants services qu'il a rendus à son pays pendant la dernière guerre en qualité de membre du Conseil de Recherche de la Défense civile ont été publiquement reconnus par le roi d'Angleterre qui l'ennoblit en 1948.

Les contacts entre hommes de science des différents pays constituent un élément indispensable au progrès scientifique; Sir Southwell l'a montré en organisant de façon parfaite le Congrès international de Mécanique de 1948, en qualité de Président de l'Union internationale de Mécanique théorique et appliquée.

Détaché d'Oxford à Londres de 1942 à 1948, M. Southwell a exercé les fonctions de recteur de l'Imperial College; c'est sous ses auspices que notre Ecole polytechnique a renoué, dès la libération, des relations avec l'Imperial College et qu'un fructueux échange d'étudiants stagiaires a pu être organisé.

La Faculté des Sciences appliquées s'honore de compter parmi ses docteurs *honoris causa* une des plus attachantes personnalités du Corps universitaire anglais se consacrant à la formation des ingénieurs.

## ÉLOGES

**de M. Bertrand Nogaro,  
Professeur à la Faculté de Droit de Paris;**

**de M. le Comte Carlo Sforza,  
Ministre des Affaires étrangères de la République italienne,**

par M. le professeur Frans van KALKEN,  
*Président de la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques*

La Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques a l'honneur d'accueillir deux docteurs *honoris causa*.

La carrière de Bertrand Nogaro présente un surprenant caractère d'unité. Dès le début de ses études supérieures, à Paris et Leipzig, il s'oriente vers les sciences économiques et financières. Entré dans l'enseignement universitaire à Montpellier, il y a plus de quarante ans, il se consacrera, à Caen, puis à la Faculté de Droit de Paris, à la statistique économique, à la théorie des finances, aux problèmes de l'économie.

Défendue en 1904, sa thèse sur le rôle de la monnaie dans le commerce international et la théorie quantitative fait époque dans l'évolution de la science française. Depuis la publication de son *Traité élémentaire d'économie politique*, paru en 1921, tous ses ouvrages sont consacrés aux phénomènes monétaires, aux grands problèmes contemporains de l'économie, aux principes qui les dirigent, aux théories qui

leur servent d'armature, aux méthodes qui favorisent leur développement. Parfois le professeur Nogaro, contraint par les exigences du moment, fait une incursion dans le domaine de la politique. Mais il y reste fidèle aux disciplines qui lui sont chères et apporte à l'étude soit de l'équilibre des budgets en temps de guerre, soit des régimes douaniers ou des questions de main-d'œuvre, l'ampleur réaliste et l'impassibilité désintéressée de sa formation de savant.

Pour le plus grand profit de la science pure, M. Nogaro se réabsorbe bientôt dans l'étude aux horizons sans fin de la pensée économique. Plus les années passent, plus il affronte des abstractions ardues. Et c'est un spectacle admirable que celui de voir ce savant reconnaître, à soixante ans passés, la nécessité d'une réadaptation de ses méthodes d'investigation. Pour juger de la valeur logique des théories, pour pénétrer les arcanes de la statistique et de l'économie financière dans leurs stades les plus évolués, il n'hésite pas à réaborder l'étude des mathématiques supérieures et à se situer dans un climat nouveau. Reprendre, au soir de l'existence, l'œuvre accomplie, l'œuvre qui a conduit à la gloire et aux honneurs, n'est-ce point la plus noble des vertus scientifiques ?

Je pourrais, à propos du comte Sforza, prononcer plusieurs éloges. Je pourrais retracer son éblouissante carrière diplomatique, depuis ses débuts à la conférence d'Algésiras jusqu'à son élévation au rang d'ambassadeur à Paris. Dans ce cas, je ferais l'exposé de ses subtiles missions auprès du gouvernement serbe, en Albanie et à Corfou, ou des négociations dont il fut l'animateur et qui aboutirent au traité de Rapallo. Je pourrais aussi évoquer l'homme d'Etat, ministre des Affaires étrangères dans le cabinet Giolitti et, près de trente ans plus tard, dans le ministère de Gasperi.

Il me serait agréable aussi de situer la haute figure morale du comte Sforza, depuis le moment où, par le sensationnel télégramme du 31 octobre 1922, il jetait ses démissions au visage du fascisme, à la manière d'un défi, pour affronter la vie morne et chargée d'aléas de l'exilé. Je dirais alors comment celui que ses détracteurs dénommaient, par furieuse gouaille, le Coriolan moderne, devint un « citoyen du monde » — selon la forte parole d'Emile Vandervelde —, un citoyen faisant honneur à sa patrie et à l'humanité. Mais dans ce milieu consacré à la science, je dois me borner à glorifier le savant. Mes collègues de la section de journalisme pourraient célébrer ses collaborations à la presse des deux mondes, collaborations enrichies par une vaste expérience des hommes et des choses et par une évaluation très sûre des valeurs humaines. Je m'en tiens, pour ma part, aux ouvrages publiés par Sforza au cours de son long exil. « Auteur, je le suis peu », écrira-t-il en 1945 et il ajoutera « écrire était le seul moyen qui m'était resté pour défendre mon pays et la liberté ». Cette modestie ne peut dissimuler le fait que Sforza, échappant à la « mentalité amère » des exilés, mit toutes ses capacités d'observateur, tout son sens aigu des réalités, au service d'un véritable apostolat en faveur de la liberté et de l'union entre les peuples. Comme l'illustre Mazzini, il « aime sa patrie parce qu'il aime toutes les patries ». N'attendez point de moi l'énumération de ces livres que le monde intellectuel a partout lus et médités. Je me bornerai ici à louer dans l'auteur des *Bâtisseurs de l'Europe moderne*, des *Pensées vivantes de Machiavel* et des *Illusions et Réalités de l'Europe*, l'homme qui a su mettre un talent, parfois passionné, mais, en fin de compte, toujours

orienté vers la sérénité, au service de la plus belle des causes : celle de comprendre et d'aider une humanité qui souffre et qui se cherche dans le chaos titanesque des conflits contemporains.

**Allocution de M. Jean Bagniet,  
Recteur de l'Université**

L'Université libre de Bruxelles vous adresse, mes chers collègues, ses félicitations les plus vives.

Les mérites exceptionnels et les titres remarquables que vous ont acquis une carrière scientifique brillante et un dévouement complet à la science et à l'enseignement vous désignaient tout naturellement à la distinction académique qui vient de vous être décernée.

Mais ce qui a surtout guidé nos Facultés dans leur choix, ce sont les services que vous leur avez rendus, en accueillant nos professeurs et nos étudiants dans vos laboratoires et vos séminaires, en prodiguant à plusieurs de nos maîtres votre précieuse amitié, en nous apportant par vos encouragements l'inappréciable appui de votre science. Ce sont ces marques d'intérêt, dont nous vous sommes particulièrement reconnaissants, qui ont dicté les propositions que le Conseil d'administration a entérinées si heureusement.

L'Université se félicite, Messieurs, de vous compter désormais parmi ses membres les plus éminents. Elle se réjouit de pouvoir, sous votre autorité incontestée, avec le concours des institutions auxquelles vous vous honorez d'appartenir comme elles doivent s'honorer de vous compter en leur sein, poursuivre la haute mission qui incombe aux universités du monde entier : promouvoir la science et la vérité, mais aussi dispenser l'enseignement et l'éducation aux générations qui demain serviront la société.

Si les universités sont, comme l'a si bien dit M. Mackenzie King, les tours de garde de la liberté, elles doivent aussi être les bastions de la paix.

Les grands courants de l'esprit rapprochent les hommes. La profondeur de la pensée scientifique harmonise les relations entre les peuples. C'est dans les grandes écoles, où se démontre quotidiennement l'universalité de la science, qu'il faut forger l'esprit des hommes de bonne volonté, l'esprit de la paix.

Les hautes valeurs morales que les universités dégagent de leur enseignement demeurent le phare le plus sûr de l'humanité.

Nous unirons nos efforts pour que la lumière de ce phare soit toujours plus intense et son rayonnement plus étendu.

Il n'est pas inutile de rappeler avec Anatole France que penser est l'acte essentiel.

L'activité trépidante de notre époque, ne nous laisse plus le temps de la méditation. Cependant, la pensée ne s'accumule pas et chaque individu doit, librement et dégagé de tout préjugé, repenser le monde et soi-même.

Il nous incombe d'apprendre à penser aux hommes d'aujourd'hui.

Il est urgent que nous nous reprenions et que nous reconquérions sur les envahissements asservissants et stérilisants de la vie moderne, les heures à consacrer au recueillement.

Il appartient aussi aux universités de remédier au déséquilibre de plus en plus angoissant entre la technique, dont les progrès sont

incessants et infinis, et la morale, dont la trop lente évolution met en péril son efficacité, pourtant indispensable au comportement des hommes et des peuples.

Ainsi que l'a dit, tout récemment encore, Bertrand Russel, l'accroissement de la connaissance est inutile s'il n'est pas accompagné d'un accroissement de la sagesse.

Je souhaite, mes chers collègues, que nous trouvions le moyen d'humaniser la science et la technique, pour que, fidèles à notre vocation, nous puissions, par l'union des bonnes volontés, préparer la paix du monde.

Et sans doute, l'acte d'espérance de Pallas Athéné, répondant à la fervente prière de Renan sur l'Acropole, s'accomplira-t-il :

« Lentement, mais toujours, l'humanité réalise les rêves des sages. »

#### Allocution de M. Torres Bodet

Ce n'est pas sans émotion que je parle, moi le moins qualifié, au nom des savants, des juristes et des hommes d'Etat qui se rencontrent ici pour recevoir un même honneur. Nous nous sommes dévoués en des pays différents à des tâches diverses. Nous appartenons aux horizons géographiques et spirituels les plus éloignés les uns des autres. Et pourtant quelque chose dans nos efforts nous fut commun, puisque l'Université de Bruxelles a voulu si solennellement nous accorder la sanction de son autorité. Elle a, sans doute, reconnu que dans nos recherches, nos ouvrages, nos actes, nous travaillons au même idéal qu'elle a servi, et qu'elle continue de servir avec tant d'éclat. Aussi, sommes-nous fiers que dorénavant elle nous compte parmi les siens.

Mais, en quoi consiste cet idéal assez vaste pour nous réunir aujourd'hui ?

Un grand ami des Belges affirmait que les choses essentielles sont nécessairement exprimées par les mots les plus simples et les plus communs. C'est aussi par des mots très simples et très communs que je crois pouvoir définir l'ambition de cette université et la nôtre : les mots de liberté, de vérité et d'universalité.

Dans nos ouvrages comme dans nos actes, nous avons essayé, avec plus ou moins de bonheur, d'accroître pour l'homme le champ de son action libre : nous savons que toute contrainte est dangereuse, car nous avons appris à n'avoir aucune confiance dans les buts qu'il n'est possible de réaliser qu'avec des esclaves. Nous pensons qu'il n'est jamais besoin de contraindre les hommes à travailler pour leur bien. Nous croyons qu'ils le reconnaissent d'eux-mêmes et qu'ils suffit de leur montrer où il est, pour qu'ils s'efforcent d'en hâter l'avènement.

Encore est-il nécessaire de ne pas les tromper ou les décevoir. De sorte que liberté et vérité sont liées, et c'est pourquoi nous luttons aussi pour la vérité, même si la vérité n'est pas l'objet immédiat de nos recherches. Si, comme l'a dit Renan, la vérité pouvait être triste, elle n'en serait pas moins préférable à l'illusion ou au mensonge. En outre, il y a en elle quelque chose d'inéluctable qui justement la destine à s'appuyer sur la liberté. En effet, elle n'a rien à en redouter. Mieux encore, elle a besoin de liberté pour se répandre, tandis que le mensonge a besoin de violence pour se maintenir, et qu'il n'y réussit même pas durablement avec son aide.

Universalité enfin, car la liberté et la vérité sont valables pour tous ou ne le sont pas du tout : une vérité qui ne serait telle que pour certains est simplement impensable. Mais vouloir la liberté pour soi seul n'a pas grand sens non plus : vouloir la liberté, c'est nécessairement la vouloir pour les autres.

L'Université de Bruxelles a longuement, brillamment, héroïquement prouvé que, pour elle, ces trois mots n'étaient pas des simples mots. Le monde sait qu'ils constituent la devise de l'enseignement que répandent les professeurs et le principe même de l'exemple qu'ils nous proposent.

Le monde sait également que la Belgique tout entière a défendu à travers son histoire, au prix de quels sacrifices, ces valeurs de liberté, de vérité et d'universalité.

Terre de liberté et des fécondes autonomies locales, la Belgique n'a-t-elle pas en effet, été toujours à l'avant-garde des forces qui travaillent pour la paix et la compréhension entre les peuples ?

En remerciant l'Université libre de Bruxelles de l'insigne honneur qu'elle nous fait, nous tenons à lui affirmer que nous avons conscience des responsabilités auxquelles cet honneur nous engage, ou plutôt dans lesquelles il nous confirme, et nous lui promettons de nous efforcer d'en rester dignes.

**Allocution de M. Charles Frerichs,  
Président du Conseil d'Administration**

Avant de lever la séance, il me reste l'agréable devoir de remercier les représentants du corps diplomatique, l'Ambassadeur de France, l'Ambassadeur d'Italie, le Ministre de Suisse, le Ministre de la République Argentine, les délégués des Ambassadeurs britanniques, des Pays-Bas et des Etats-Unis qui ont bien voulu s'associer aux hommages que l'U. L. B. a voulu rendre à leurs éminents compatriotes formant cette magnifique promotion de docteurs *honoris causa* désignés et choisis cette année par nos Facultés.

Je remercie également notre ami De Grootte, Ministre de la Coordination économique, représentant le Gouvernement, et M. Pholien, vice-président du Sénat.

Il m'est particulièrement agréable de saluer ici le professeur Souriau, Recteur de l'Université de Lille, l'université française la plus proche de la nôtre, ainsi que le professeur Goormartigh, Recteur de l'Université de Gand.

Enfin mes remerciements s'adressent également à toutes les personnalités qui ont répondu à notre invitation et qui, en s'y rendant, nous donnent une preuve nouvelle de l'intérêt qu'elles portent à nos travaux. Nous y voyons un encouragement à poursuivre la lourde tâche qui est la nôtre.

## Les méthodes de la Zoologie générale (1)

par **Paul BRIEN,**

Professeur à l'Université libre de Bruxelles

Le terme méthode peut être pris dans des acceptions très différentes, selon que l'on envisage, dans une science donnée, l'enseignement, l'étude ou l'investigation. En nous limitant aux activités qui conduisent au progrès des découvertes, la méthode peut être définie comme étant l'ensemble des procédés capables d'enrichir les connaissances de cette science et d'en favoriser une meilleure compréhension. Il importe donc, au préalable, de bien délimiter le domaine des recherches à poursuivre.

La *Zoologie générale* participe de la *Biologie*, science expérimentale qui a pour objet l'étude des phénomènes vitaux communs à tous les êtres vivants et de la *Zoologie systématique*, science descriptive et concrète des animaux, qui a pour but d'en établir l'inventaire, la dénomination, la classification et la répartition. La Zoologie générale ne se préoccupe pas de connaître toutes les espèces de tous les groupes d'animaux mais de définir le type de structure auquel chacun d'eux se ramène, de le situer dans l'ensemble du système zoologique, d'établir les corrélations physiologiques de ses organes, celles qu'il présente avec le milieu où il se maintient. La Zoologie générale part de la Zoologie systématique mais utilise les techniques de la Biologie expérimentale. La Biologie proprement dite voit dans un animal le matériel de ses expériences. La Zoologie, au contraire, le prend pour objet de ses investigations, elle le considère, en soi, comme un phénomène naturel qu'il convient d'expliquer. Moins concrète, moins spécialisée que la Zoologie systématique, la Zoologie générale ne se sépare de la Biologie expérimentale que par l'esprit

(1) Communication présentée au Congrès international de Philosophie des Sciences, Paris, octobre 1949.

dans lequel elle poursuit ses recherches. La vie n'est pas une entité. Elle a sa réalité concrète dans les êtres vivants. Il importe donc de les connaître.

La connaissance des animaux peut être poursuivie selon des points de vue différents qui se complètent d'ailleurs :

1. L'étude de leurs structures;
2. L'analyse des fonctions de leurs organes, des corrélations qui existent entre elles, enfin celle de leur milieu interne;
3. L'examen du milieu externe où ils vivent et des corrélations qu'ils présentent avec celui-ci;
4. Le souci de les situer dans l'ensemble du système zoologique.

\*  
\* \*

Claude Bernard a défini avec clarté la méthode selon laquelle il convient d'étudier tout être vivant. A la Zoologie générale s'appliquent les principes formulés dans l'*Introduction à la Médecine expérimentale*, un des ouvrages philosophiques parmi les plus profonds, les plus fondamentaux qu'ait pu concevoir l'esprit humain. Si l'on devait les résumer en une phrase, c'est à Claude Bernard lui-même qu'il conviendrait de l'emprunter : « L'observation apprend, l'expérience instruit. »

Qu'il nous soit permis cependant de rappeler les modalités d'application des préceptes de Claude Bernard, aux objectifs particuliers de la Zoologie générale signalés précédemment.

A. La structure de l'animal a été et reste la première préoccupation du zoologiste. L'étude des structures relève de l'*Anatomie*. Les investigations anatomiques remontent à l'antiquité. Elles furent reprises et poursuivies activement après la Renaissance. C'est à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle et au début du xix<sup>e</sup> siècle que G. Cuvier donna à l'Anatomie toute sa signification et la valeur d'une méthode. Il en formula les lois, notamment la loi des corrélations.

L'organisation est à la fois la condition et la manifestation fondamentale de la vie. Sans doute peut-on caractériser plus essentiellement encore le phénomène vital par l'assimilation, propriété grâce à laquelle l'être vivant synthétise ses

propres substances, à partir des éléments inorganiques étrangers, les plus banaux souvent, du monde extérieur. L'assimilation lui assure sa croissance et sa reproduction. Elle est cependant la conséquence de l'organisation moléculaire des constituants du protoplasme. Elle se réalise en fonction de l'organisation cellulaire, de celle enfin de l'être vivant tout entier.

Nous intégrons dans la méthode anatomique les préoccupations de la macroanatomie (étude des organes), celles de la microanatomie, de l'*histologie* (étude des cellules et des tissus qui constituent ces organes).

Macroanatomie et microanatomie disposent de techniques qui vont en s'affinant pour atteindre la constitution des éléments particuliers et moléculaires du protoplasme.

Dans le souci de démonter les rouages compliqués de la machine vivante, la Zoologie n'en oublie pas sa viabilité. Celle-ci est l'expression des corrélations étroites entre ses structures. Les organes, les tissus, les cellules, par leur ajustement, constituent un *tout*, auquel chaque partie est inéluctablement liée. L'être vivant en étant composite, n'en est pas moins une individualité. Il a une fin en soi; son organisation y concourt. Un élément considéré isolément permet d'établir le type d'organisation de l'animal auquel il appartient.

L'Anatomie et les disciplines définies jusqu'à présent sont essentiellement descriptives. Elles deviennent expérimentales par la *Physiologie*, second aspect de la *méthode anatomique*. Dans les préoccupations de comprendre la viabilité de la machine animale, il importe d'en saisir les fonctions.

L'Anatomie n'aurait aucun sens si elle ne se complétait par la Physiologie. La Physiologie serait inexistante sans l'Anatomie. Ces deux disciplines sont indissolublement unies. L'analyse expérimentale à laquelle procède plus particulièrement la Physiologie, décèle, avec plus de précision, les corrélations fonctionnelles entre les organes, les tissus, les cellules, les mécanismes complexes et délicats qui les règlent, depuis les dépendances ostéo-musculaires, les processus d'intégration du système nerveux jusqu'aux auto-régulations hormonales. La Physiologie confirme et met en lumière le « finalisme de fait » auquel répond toute organisation, étant soumise d'ailleurs au déterminisme physique le plus rigoureux.

En Zoologie générale, la méthode anatomo-physiologique, descriptive et expérimentale, est en outre comparative. Elle acquiert dès lors une signification philosophique plus haute encore.

L'*Anatomie comparée* démontre en effet que l'infinité des structures que présentent les animaux, se ramène à quelques types d'organisation ou prototypes qui définissent les embranchements. Dans un même embranchement, les espèces qui le composent ne sont que des variantes d'un même schéma d'organisation. Les embranchements, à leur tour, se présentent comme les complications diverses d'organisation plus simples, plus générales, qui se réduisent, en dernière analyse, à l'organisation cellulaire. En dépit d'une variété qui confond l'imagination, les animaux constituent un système d'une réelle unité dans lequel s'échelonnent les types morphologiques et physiologiques de complications progressives.

Toute organisation animale se définit par une « transmutation » à partir d'une structure plus simple ou plus générale. Les « transmutations » peuvent se faire dans les sens les plus inattendus, mais elles doivent rester astreintes aux corrélations organiques, aux ajustements suffisants et nécessaires à leur viabilité.

D'autre part, les « transmutations » se groupent en quelques séries ou phyla, qui sont les branches maîtresses du système zoologique. Selon ces branches phylétiques, les échelons successifs des « transmutations » constituent les embranchements, dans ceux-ci, les classes, les ordres, les familles, les genres et les espèces, selon les degrés de similitude. Ces degrés de similitude plus ou moins étroits, expriment les affinités entre les organismes; ils entraînent nécessairement l'idée que ces affinités sont généalogiques. Les « transmutations » ne peuvent s'expliquer que par voie d'ascendance évolutive ou transformiste. Définir un animal consiste à le situer dans le système zoologique; plus exactement à en établir la phylogénèse dans la gradation évolutive des « transmutations ». La classification naturelle devient une phylogénèse. L'*Anatomie comparée* impose la notion d'Evolution. La Zoologie générale est évolutive.

B. Un animal ne se définit pas seulement par son état adulte qui n'est qu'une phase de son cycle biologique. L'organisation d'un être vivant est aussi envisagée dans son développement et dans sa croissance. C'est la *méthode embryologique*. Tout animal dérive d'un germe, soit un bourgeon, fragment de la souche, soit un œuf, cellule spécifique formée de la conjugaison de deux cellules sexuelles provenant de parents.

L'Embryologie est une morphogénèse dont le déroulement nous révèle une des propriétés les plus originales de l'être vivant; il s'édifie lui-même, dans son autonomie, ses caractères spécifiques et individuels. A chaque stade de son développement, il crée les structures qui conviennent à chaque moment de sa vie; il les coapte, les parachève d'une façon continue, préparant insensiblement les organes définitifs, aux fonctions ajustées de l'état adulte.

En Zoologie générale, l'embryologie est en outre comparative. Le développement embryonnaire des animaux d'une même lignée, d'un même embranchement suit des phases fondamentalement identiques, aux modalités particulières cependant, d'autant plus différentes que les espèces sont plus écartées dans le système zoologique, d'autant plus semblables que ces espèces sont plus rapprochées. L'Embryologie comparée révèle ainsi que dans une série zoologique, le développement des formes les plus élevées repasse par les stades embryonnaires qui caractérisent des formes situées plus bas dans cette même série. C'est la loi biogénétique, dite encore de « récapitulation ancestrale ». Si souvent critiquée et même contestée, elle n'en est pas moins générale et évidente. Elle offre à la Zoologie un moyen précieux, susceptible de découvrir, par les stades embryonnaires, la nature réelle d'organismes si aberrants que l'Anatomie s'était montrée impuissante à définir.

Tout se présente comme si, aux divers échelons de la série animale, l'œuf s'enrichissait de potentialités morphogénétiques nouvelles. S'ajoutant à celles que l'œuf possédait initialement, elles compliquent, dépassent le niveau organogénétique précédent, créant des structures d'un type supérieur.

Si la similitude des grands stades embryonnaires que l'on retrouve chez tous les animaux apporte une confirmation de l'unité du système zoologique révélé par l'Anatomie comparée, la loi biogénétique entraîne irrésistiblement la conviction que

celui-ci s'est constitué d'une façon progressive, par voie d'ascendance évolutive. Il en résulte que le règne animal tout entier obéit au principe vital qui régit chaque animal en son développement : il s'édifie lui-même et crée ses types d'organisations de plus en plus compliquées.

L'Anatomie descriptive se complète par la Physiologie expérimentale. L'Embryologie descriptive s'éclaire par l'Embryologie physiologique ou Embryologie « causale ». L'étude de la formation et des propriétés du germe, de l'œuf, du spermatozoïde, la physiologie de leur copulation en un zygote, l'analyse des processus de la segmentation, des mécanismes qui conduisent à la morula, à la blastula, la cinétique de la gastrulation (mise en place des cellules embryonnaires au moment où commence la véritable organogénèse) toutes ces admirables recherches expérimentales ont apporté au cours de ces cinquante dernières années une contribution étonnante à la compréhension de l'être vivant <sup>(1)</sup>. L'Embryologie causale étudie le déterminisme physique et chimique qui préside aux corrélations que l'Anatomie révèle, aux auto-régulations que l'Embryologie descriptive fait entrevoir; elle met en lumière les inductions réciproques entre les ébauches, elle aboutit à la notion d'organisateur qui donne toute sa signification aux principes de complémentarité assurant l'autonomie de l'être vivant, l'émergence de son individualité en cette « république cellulaire » qui le constitue.

La technique de l'Embryologie causale consiste parfois en une Tératologie expérimentale. Elle souligne combien l'altération d'une ébauche peut retentir sur tout le développement embryonnaire, provoquer des régulations, des réajustements qui conduisent à des structures monstrueuses viables ou non.

A l'Embryologie se rattache une science récente, la Génétique, une des plus fécondes et des plus rigoureuses de la Biologie. La Génétique a mis en évidence, grâce à l'école de Morgan, l'existence de déterminants héréditaires ou gènes, facteurs morphogénétiques moléculaires, localisés sur les chromosomes apportés par les deux parents lors de la constitution du zygote.

(<sup>1</sup>) Voir A. M. DALCO, *Mobiles et Raisonnements dans l'Exploration de la Morphogénèse*, Revue de l'Université de Bruxelles, II, 1, 1949, p. 5.

L'étude des facteurs internes qui conditionnent la réalisation d'un organisme s'en est trouvée considérablement enrichie. Ces gènes ont leur individualité matérielle mais ils n'en sont pas moins soumis eux-mêmes aux principes qui régissent tout être vivant. L'action de chacun d'eux se réalise en fonction des gènes localisés sur le même chromosome, dans l'interdépendance du milieu génétique constitué par tous les gènes portés par l'architecture chromosomiale, en interférence constante avec le protoplasme dont dépend l'existence même des gènes, avec le milieu interne hormonal de l'organisme entier.

Toute altération des gènes dans leur position, leur répartition, leur localisation, en leur constitution chimique, apporte une modification au patrimoine héréditaire, aux caractères représentatifs de l'animal qui les porte. Ces modifications du génome sont héréditaires, ce sont des mutations. Souvent provoquées par des anomalies dans la formation des gamètes, c'est-à-dire par des facteurs internes, elles peuvent l'être par les facteurs externes du milieu. Quoi qu'il en soit, les mutations apparaissent brusquement et d'une façon imprévisible dans un élevage. Elles surgissent en tout sens. Elles sont rares et sporadiques. Elles sont les points de départ d'espèces nouvelles.

L'Embryologie expérimentale et la Génétique sont d'une importance considérable pour la Zoologie générale. Elles ouvrent les voies vers l'étude difficile du mécanisme de l'évolution que l'Anatomie et l'Embryologie comparée imposent.

Depuis longtemps on a reconnu l'insuffisance des théories transformistes actuellement existantes et que l'on peut schématiser en conceptions mutationnistes darwiniennes de la sélection naturelle, conceptions lamarckiennes des variations adaptatives transmissibles. Elles nous sont présentées comme irréductibles les unes aux autres. Or il est possible à la fois de s'en dégager tout en cherchant à accorder les vérités partielles qu'elles contiennent.

Lorsque l'on considère dans l'ensemble du règne animal les types de structures qui le représentent, on ne peut manquer d'être frappé de leur conformation inattendue, irrationnelle, imprévisible. Ce sont là les caractéristiques des mutations génétiques. Les grands types de structure des embranchements, leurs variations les plus disparates, dans les classes, dans les

ordres, les familles d'un même embranchement ne peuvent se comprendre que comme des mutations plus ou moins étendues auxquelles concourent, sans doute, tout un ensemble de gènes du patrimoine héréditaire.

De telles altérations du génome se présentent dès lors comme ces expériences de la Tératologie expérimentale. Elles viennent compromettre le développement embryonnaire. Bon nombre d'entre elles seront léthales. D'autres ne le seront pas nécessairement si elles ne dépassent pas les possibilités de régulation de l'embryon. La mutation dans ce cas retentit sur l'ensemble de l'organogénèse. L'organisme tout entier tend à s'y ajuster suffisamment, à se maintenir en vie, selon les principes de ses corrélations. Le germe n'est donc point passif vis-à-vis de la mutation qui l'atteint, il y répond selon ses possibilités créatrices que l'Embryologie nous a permis d'entrevoir. D'emblée l'organisme se recrée en fonction des mutations qui le modifient. La mutation génétique se complète aussitôt de transformations corrélatives qui maintiennent l'unité morphologique du nouvel organisme. En dépit de leur constitution imprévisible, inattendue, irrationnelle, les Echinodermes, les Insectes, les Crustacés, les Ptérosaures, les Baleines n'en sont pas moins des organismes viables, ayant leur unité morphologique physiologique où les structures sont ajustées à leur fin.

Que l'on songe par exemple aux modifications corrélatives et complémentives qui se sont manifestées lors de la grande mutation dont sont issus les Amphibiens. La métamorphose des Batraciens nous en offre d'ailleurs la répétition à chaque printemps. La mutation qui assure le passage des Crossoptérygiens aux Amphibiens entraîne la régression puis la disparition des fentes branchiales. Ces altérations très graves compromettraient la viabilité de ces organismes, si elles ne s'accompagnaient en même temps de transformations complémentives : le renforcement et la spécialisation des sacs pharyngiens pulmonaires, la réadaptation de tout l'appareil circulatoire, l'édification des membres avec tout ce qu'exigent, dans ces appendices, les ajustements entre le squelette, les muscles, les nerfs, etc.

La méthode embryologique, en étroite collaboration avec la méthode anatomique, nous dispense donc de recourir à l'impensable application de la sélection naturelle, pour

expliquer l'apparition des grands types de structures du monde zoologique. Aussi inattendues qu'elles soient, elles n'en répondent pas moins à un minimum de concordances viables.

Tout en acceptant la notion de mutation génétique, ces méthodes font appel aux propriétés de l'être vivant, à son irritabilité, à son dynamisme organisateur, à ses facultés de coaptation, de création, selon les contingences, propriétés auxquelles la pensée de Lamarck accorde une si grande place.

La méthode embryologique apporte donc à la Zoologie générale la possibilité de tenter d'analyser les mécanismes des transformations évolutives. Par elle enfin, l'animal est perçu dans tout son cycle biologique, dans sa durée, dans le *temps*. La Zoologie est une science à quatre dimensions.

\*  
\* \*

C. Le facteur *temps* prend plus d'importance encore en Zoologie générale par la *méthode paléontologique*. Les fossiles étant des animaux éteints n'en perdent pas pour cela leur qualité d'appartenir au règne animal. Les Paléontologues appliquent certes sur les débris connus des terrains sédimentaires, des techniques propres, une tournure d'esprit particulière qui font de la Paléontologie une discipline zoologique distincte. Mais ces techniques relèvent des méthodes de l'Anatomie et de l'Anatomie comparée et même des méthodes œcologiques et éthologiques dont il sera question dans un instant. La Paléontologie appartient à la Zoologie générale. Elle lui apporte la notion chronologique d'apparition des types de structures. Elle projette sur le monde vivant la vision du temps. Chaque groupe est saisi dans son histoire millénaire. Le Règne animal est perçu dans la grandiose perspective de son immense passé. Il n'est pas un système statique où les affinités s'établissent dans le sens horizontal si l'on ose ainsi s'exprimer. Il devient un enchaînement des formes, en séries verticales multiples et dont les prolongements ultimes constituent les faunes actuelles. D'âge en âge, des lignées parallèles s'élèvent, les unes s'éteignent, d'autres se continuent et se transforment. Le monde animal s'épanouit en buissonnements successifs et superposés qui fusent à des niveaux différents à partir de nœuds de ramifications s'échelonnant dans les temps géologiques. Chaque nœud est un palier morphogénétique d'où

rayonnent les lignées aux tendances de plus en plus spécialisées. En ces nœuds ou paliers morphogénétiques, on rencontre des types intermédiaires, prévisibles avant même d'être découverts, les formes généralisées qui relient deux niveaux organogénétiques, amorcent timidement d'abord un nouveau buissonnement qui, soudain, se développe, atteint à son apogée puis lentement s'épuise et s'éteint. Ainsi les faunes se succèdent, se remplacent et s'engendrent à la fois, dans une incessante transformation.

Lorsque la succession des terrains est respectée, toutes les formes d'un même phylum se retrouvent marquant les gradins successifs d'une évolution inéluctable, orthogénétique et irréversible.

L'évolution était une conception nécessaire pour l'Anatomie comparée, la seule explication possible pour l'Embryologie comparative; elle devient tangible en Paléontologie, le fait même de la vie, créatrice des structures dans un animal, créatrice de ses grands types d'organisation, dans l'ensemble du système zoologique. L'évolution, un des premiers principes universels, est inhérente à la constitution même de l'être vivant.

L'Anatomie, l'Embryologie, la Paléontologie sont trois méthodes d'investigations zoologiques qui ont leur objet propre mais qui se complètent dans la connaissance évolutive des animaux. L'évolution est le problème culminant de la Zoologie générale.

\*  
\*\*

D. Les méthodes précédentes ne donneraient toutefois qu'une idée imparfaite de l'animal, si elles ne se complétaient par d'autres méthodes, non moins fondamentales. L'animal est un être vivant, comme tel il ne peut être séparé du milieu dans lequel il vit et se maintient. Il faut entendre par milieu les éléments physiques et aussi biologiques. Tout organisme en porte l'empreinte et le constitue en même temps. Le milieu pénètre l'animal, celui-ci s'y prolonge. Cette interdépendance inéluctable et profonde entre l'être vivant et son ambiance est un autre aspect des coaptations nécessaires par lesquelles se caractérise tout organisme vivant. Elle impose à la Zoologie et pour chaque espèce, la connaissance des facteurs extérieurs qui en conditionnent l'existence. C'est la *méthode œcologique*.

Elle a pour objet l'étude descriptive et expérimentale, l'analyse qualitative et quantitative des facteurs physiques, chimiques et biologiques, subtils et complexes auxquels l'animal est étonnamment sensible, selon les modalités de son cycle biologique. La méthode œcologique détermine ainsi les conditions vitales pour toute espèce animale, elle est la base du mécanisme du peuplement, de la *Zoogéographie*.

L'œcologie s'attache à d'autres problèmes importants. Dans quelle mesure les relations qui assurent les coaptations nécessaires entre les éléments constituant un organisme se retrouvent-elles dans les concordances suffisantes qui doivent exister entre celui-ci et le milieu extérieur? Si le milieu retentit sur l'organisme, par quel mécanisme s'équilibrent-ils l'un à l'autre? Le milieu naturel offre à tout être vivant des conditions optima, en deçà et au delà desquelles l'organisme résiste dans la mesure de sa faculté d'accommodation. L'accommodation est un autre aspect des régulations organiques et physiologiques. L'organisme répond aux contingences extérieures par des variations réellement adaptatives, dans sa physiologie, souvent même dans sa structure. Ces variations adaptatives sont momentanées. Elles cessent dès que l'animal est revenu aux conditions normales du milieu. Elles ne sont pas transmissibles. Il n'y a pas d'hérédité des caractères acquis sous l'influence du milieu. Telle est du moins l'opinion de la plupart des biologistes. Il leur paraît difficile d'imaginer que les variations d'accommodations puissent s'enregistrer dans le patrimoine héréditaire, puissent s'inscrire sur un gène ou un ensemble de gènes de manière à se répéter chez les descendants exactement dans le sens adaptatif qu'elles avaient chez les parents. Cette opinion a été renforcée par la conception de Weismann sur la dualité de l'organisme, en un soma mortel et un germe, continu, immortel, soma et germe irréductibles l'un à l'autre. L'irréductibilité du soma et du germe est plus mystique que scientifique. Elle ne peut guère se défendre. L'organisme est « un » et non « double ». Le germe a son originalité propre sans doute, mais il est comme tout autre tissu, le produit des ségrégations histogénétiques et organogénétiques du développement. Il est plus ou moins précoce, plus ou moins tardif, mais comme tout autre tissu il apparaît de génération en génération, *de novo*, en son temps, en sa place, selon les nécessités physiologiques embryonnaires.

Aucune expérience vraiment cruciale n'est venue cependant démontrer la transmissibilité des accommodations. Le problème reste posé. Il ne peut être écarté à *priori* et ce que l'on connaît de la Biologie ne s'oppose pas, en principe, à la possibilité de transmissibilité de certains caractères acquis sous l'influence du milieu. L'hérédité n'est pas confinée aux seuls gènes; elle appartient non seulement au noyau mais aussi au cytoplasme, à l'être tout entier dont les gènes ne peuvent être dissociés pas plus que ne peut l'être le germe. L'altération des uns retentit sur les autres, entraînant de nouveaux équilibres auxquels chacun se coapte. Si la méthode œcologique ramène donc sans cesse au problème de l'hérédité des caractères acquis par accommodation au milieu, sous quelle forme se pose-t-il? Par quelles expériences en aborder la réponse définitive? Si le milieu peut provoquer des mutations génétiques brusques, fortuites, quelconques, imprévisibles, serait-il capable d'entraîner des mutations adaptatives orientées pour autant que des accommodations se présentent dans un grand nombre d'individus d'une population naturelle et se renouvellent au cours d'un très grand nombre de générations, selon la loi de fréquence et de durée formulée par Paul Pelseneer?

Ces questions restent pendantes et rejoignent les problèmes qu'avaient posés les méthodes anatomiques, embryologiques, paléontologiques, au sujet du mécanisme de l'Evolution.

\*  
\*\*

E. Dans l'habitat qui lui convient, l'animal y subsiste par un comportement particulier dont l'étude est l'objet de l'*Ethologie*. Science d'observation pratiquée dans la nature, l'*Ethologie* devient une science expérimentale par des élevages au laboratoire qui permettent de déceler l'enchaînement des activités individuelles en réaction constante avec les facteurs physiques ou biologiques externes strictement déterminés.

La méthode éthologique complète la méthode œcologique. En liaison avec l'Anatomie, l'Embryologie, la Physiologie protoplasmique et la Génétique, elles donnent la pleine signification aux questions de l'espèce.

Les méthodes œcologique et éthologique permettent d'analyser chez tout organisme, ses possibilités de vie, ses

facultés d'autonomie, c'est-à-dire la notion fondamentale de l'Adaptation sous son aspect le plus complet. Par elles encore sont abordées les interférences les plus complexes entre le milieu et l'organisme, les symbioses, le parasitisme, les associations, les sociétés animales. Elles nous font apparaître la sélection naturelle sous son vrai jour, dans la compétition pour l'existence et comme facteur de l'extinction et de la répartition des espèces.

L'Éthologie touche enfin au problème de l'« Instinct » que des idées préconçues ou dogmatiques rendent confus, obscur et qu'il serait peut-être préférable de dénommer « comportement ». Le comportement est à la fois spécifique et individuel. Il appartient à la physiologie de l'irritabilité protoplasmique. Il dépend en conséquence des processus héréditaires tels que les tropismes, les réflexes. Il se corrige, se complète à la fois, en chaque individu, par des acquisitions particulières à chacun d'eux : les réflexes conditionnés, la mémoire associative, le jugement, c'est-à-dire tout ce qu'exprime l'intelligence animale. L'intelligence se confond avec la vie. Ses facultés, quelles que soient leur ampleur et leur complexité, dérivent des propriétés fondamentales de la vie organique. Elle s'en exalte en fonction de son évolution progressive. Selon les degrés qu'elle peut atteindre dans les divers groupes zoologiques, l'intelligence est la manifestation la plus intense, la plus haute, la plus libérée de la vie même.

La Zoologie générale, science de la nature, est une science d'observation et une science expérimentale. Elle se constitue par l'étroite collaboration des activités qui relèvent des diverses méthodes, anatomique, embryologique, paléontologique, écologique, éthologique. Chacune d'elles peut être pratiquée indépendamment. Toutes concourent à la connaissance, à la compréhension de l'animal, comme phénomène naturel considéré en soi, dans sa structure, ses formes, ses accommodations, ses adaptations, dans son cycle biologique et dans l'enchaînement évolutif du monde vivant.

# Le Congo belge fait appel aux universitaires

## Problèmes sociaux actuels

par **Henri BECKERS**  
Ingénieur civil (A. I. Br.)

### I. Quelques chiffres

#### 1. Les blancs

Il y a soixante-dix ans, « pour l'enfant amoureux de cartes et d'estampes », l'Afrique centrale était une terre mystérieuse traversée par quelques explorateurs que les sociétés de géographie applaudissaient en leur décernant des médailles d'or.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1926, le Congo belge comptait 15.240 blancs dont 1.344 enfants <sup>(1)</sup>.

Le recensement du 28 février 1949 signale 51.639 « non indigènes » dont 13.500 enfants <sup>(2)</sup>.

Cette population s'est solidement installée; dans les villes, les nouveaux quartiers européens font songer à nos belles résidences balnéaires; quelque 8.000 enfants blancs fréquentent des athénées et collèges mieux installés que beaucoup d'écoles de Belgique.

Mais cette population est très inégalement répartie. Les deux tiers des Européens se sont groupés dans les villes <sup>(3)</sup> tandis que la brousse et la forêt ne comptent en moyenne qu'un homme de race blanche par 400 kilomètres carrés et, dans certaines régions, par quelques milliers de kilomètres carrés.

<sup>(1)</sup> *Plan décennal pour le développement économique et social du Congo belge*, De Visscher, édit., 1949, t. II, p. 535.

<sup>(2)</sup> *Conseil de Gouvernement, 1949. Statistiques*, p. xi.

<sup>(3)</sup> Cf. *Plan décennal*, p. 538.

## 2. Les noirs

Au 1<sup>er</sup> janvier 1948, environ deux millions d'indigènes, descendants des farouches « sauvages », se pressent dans les villes et les camps miniers, devenus des « extra-coutumiers », c'est-à-dire des déracinés <sup>(1)</sup>.

Neuf millions de noirs dits « coutumiers » sont restés éparpillés en brousse et en forêt, en moyenne à raison de 3,7 habitants au kilomètre carré et, dans certaines régions, d'un à deux habitants au kilomètre carré.

## 3. Conclusions

Dans les centres, nous trouvons 1 blanc, en moyenne par 60 noirs, et, dans la capitale, par 20 noirs.

En brousse, nous ne trouvons que 1 blanc par 750 noirs; parfois deux ou trois Européens résident isolés au milieu de quelques milliers de noirs éparpillés dans une région vaste comme une province belge, accessibles seulement à pied ou en pirogue.

La pénétration en profondeur du « cœur des ténèbres » <sup>(2)</sup> par l'occupation européenne est loin d'être achevée.

## II. Position des problèmes examinés

Il y avait en Afrique centrale un monde fermé sur lequel régnaient la sorcellerie sinistre, l'esclavage domestique, les guerres intertribales suivies de festins de chair humaine, les épidémies et la famine.

La « Pax belgica » permet de circuler partout sans armes; les réalisations économiques, sociales, médicales, poursuivies à une vitesse qui s'accélère sans cesse, étonnent le monde.

Le « white man's burden » a été courageusement et efficacement porté par nos compatriotes.

Mais l'âme des noirs et peut-être des blancs n'a pas su s'adapter à ce rythme vertigineux sans quelques lésions.

Nous souhaiterions exposer ces difficultés d'adaptation en

<sup>(1)</sup> Cf. *Statistiques*, p. XIX.

<sup>(2)</sup> Titre d'un roman à clef de l'écrivain anglais J. Conrard dans lequel il raconte ses aventures au Congo où il fut capitaine de steamer sur le fleuve.

demandant au lecteur d'avoir constamment à l'esprit l'œuvre constructive qui a été réalisée par les coloniaux.

Il serait odieusement injuste de dénigrer cette œuvre mais il peut être utile pour l'opinion belge et surtout pour des universitaires de connaître ces lésions tant qu'il est possible de les guérir; ils comprendront que la réussite heureuse ou l'échec de l'œuvre belge au Congo dépendra d'eux.

Le Congo est un monde vaste et complexe; on ne peut songer, dans un article de revue, à décrire tous les milieux sociaux qui s'y développent ou y meurent.

Nous nous limiterons à quelques commentaires sur les milieux situés aux deux extrémités de l'échelle sociale : les « évolués » des grands centres et les « distressed areas » rurales.

Cet exposé ne concerne que le Congo belge, sans le Ruanda-Urundi.

### III. Les villes tentaculaires

Nous n'envisagerons ici que les cités extra-coutumières de plus de 10.000 habitants dont la plus importante est Léopoldville groupant près de 140.000 indigènes et nous écarterons les centres miniers gérés directement par les entreprises privées, afin de limiter notre sujet.

#### A. QUELQUES TRAITS CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION NOIRE

Le visage des cités urbaines et des centres extra-coutumiers est aussi divers que les races qui les habitent, les métiers qui s'y pratiquent et le climat qui les régit. Même la mentalité des Européens varie fort d'une ville à l'autre avec les professions dominantes, administration, industrie, commerce ou colonat, avec le voisinage des colonies étrangères, britanniques, françaises ou portugaises, etc.

Pour ne pas étendre cet exposé, nous devons bien faire abstraction de ces disparités et chercher à dégager les traits communs en nous excusant de leur caractère schématique.

#### 1. Traditions

a) Le village coutumier est une unité homogène, groupant des noirs d'un même clan, sous la tutelle du chef et des

notables, des « anciens » qui essayent de maintenir le respect des coutumes ancestrales qui ont assuré jadis la stabilité et la fierté du clan.

La jeunesse y était encadrée, tenue dans le respect d'une certaine discipline de mœurs, dans la crainte de sanctions violentes et de la vengeance des esprits.

Les liens d'entraide et d'hospitalité protègent les membres du clan.

Il s'y commet certes des exactions et des crimes mais une moralité de basse qualité a permis la perpétuation de la race à travers les siècles.

Celui qui étudie les coutumes et les traditions est stupéfait de leur étrange variété, de la richesse luxuriante du folklore.

Toute cette armature a donné une réelle solidité à la société coutumière tant qu'elle n'a pas été trop profondément ébranlée par le choc des influences extérieures.

b) Dans la cité, s'agglomèrent des indigènes venus d'un peu partout et vivent porte à porte ceux qui étaient, il n'y a pas bien longtemps, des « Erbfeinde ».

La tendance est sans doute de s'y regrouper par clan; l'hospitalité est réservée aux frères de race.

Mais la confrontation des coutumes disparates trouble les consciences; l'autorité clanique est lointaine.

A cette autorité, s'est substituée la crainte du policier et du tribunal créé par le blanc pour tempérer l'anarchie et la licence des mœurs.

Le Gouvernement s'est soucié de créer une armature nouvelle adaptée au mode de vie des centres; il s'est efforcé d'y intéresser les habitants en les faisant participer à la gestion de ces institutions : tribunaux de centre et de territoire, conseils d'entreprise et comités locaux de travailleurs et conseils de cité <sup>(1)</sup>. Les chefs de cité et de quartier sont les intermédiaires indigènes entre l'administration européenne et la population.

En fait, les cités indigènes n'ont guère plus d'homogénéité que les villes-champignons du monde entier. L'habitant est un individu isolé et non pas un membre d'une grande famille.

(1) E. CAPELLE, *La Cité indigène de Léopoldville*, pp. 12 à 25. Monographie du plus vif intérêt pour ceux qui désirent s'initier aux problèmes qui concernent les cités congolaises. Publiée par le Cepsi à Elisabethville.

## 2. Évangélisation

Aux traditions en décadence, l'évangélisation tend à substituer les règles d'une morale supérieure et librement acceptée.

Léopoldville, par exemple, comptait au 31 décembre 1946, sur une population totale de 110.000 habitants, 30.000 catholiques groupés en cinq paroisses <sup>(1)</sup> et des protestants dont le nombre ne nous est pas connu mais qui devait sans doute atteindre au moins 10.000.

Les missionnaires ont apporté aux noirs une somme admirable de dévouement mais la moisson est grande et bien faible le nombre des moissonneurs.

La morale chrétienne récemment acquise n'a pénétré en profondeur qu'un petit nombre de consciences. Les missionnaires trop peu nombreux ont été surpris par le raz de marée qui gonfle les cités et ne leur permet pas de s'occuper individuellement de leurs ouailles; la population est instable et difficile à suivre.

S'y coudoient catholiques, presbytériens, baptistes, adventistes, salutistes, musulmans, membres des sectes séditieuses et clandestines telles que le « Kitawala » et païens.

Cette multiplicité des propagandes religieuses dérouté les noirs.

Des résultats remarquables et profonds ont été obtenus mais d'autre part, beaucoup de citadins noirs n'appartiennent à une église que de nom parce qu'ils ont été élèves d'une école qui en dépendait. Un trop grand nombre ont sombré dans une inconscience morale et dans une veulerie qui signalent la pègre de tous les pays.

## 3. Solidarité professionnelle

Dans les centres urbains, le travailleur n'est généralement en relation avec son patron que pendant les heures d'atelier, après quoi il se perd dans la cité et doit s'occuper lui-même de son logement, de son ravitaillement, etc.

La situation est totalement différente de celle des grands camps miniers, par exemple, où le travailleur trouve tous les services sociaux organisés par son employeur qui le loge, le nourrit, le soigne quand il est malade, gère la crèche ou l'école

(1) *Ibid.*, p. 92.

que fréquentent ses enfants, lui fournit des distractions et a un service spécialisé qui le conseille dans toutes les circonstances de la vie, non sans un certain paternalisme.

Des syndicats d'inspiration européenne ont commencé, dans les dernières années, à grouper les travailleurs; cette action récente qui doit être menée avec prudence n'a pas encore pu assurer un rôle étendu d'éducation et de discipline morale.

#### 4. Conséquences

Deux chiffres éclaireront la situation; ils concernent Léopoldville en 1946 mais les tendances dégagées se retrouvent dans les autres centres :

a) Sur un revenu global de 210.000.000 fr., la population de la cité indigène dépensait 50.000.000 fr. en bouteilles de bière <sup>(1)</sup> sans compter les boissons fermentées fabriquées par les femmes et l'alcool vendu clandestinement.

b) Sur 110.000 habitants, on comptait près de 5.000 prostituées professionnelles <sup>(2)</sup> auxquelles s'ajoutent des femmes mariées coutumièrement mais qui cherchent un revenu d'appoint dans la prostitution.

Nous concluons en citant quelques passages d'études écrites par des *noirs* et présentées à une réunion du Centre d'études des problèmes sociaux indigènes (Cepsi) d'Elisabethville <sup>(3)</sup>.

« Nous vivons dans une période où l'enfant, le père, la mère, le jeune et le vieux, chacun se trace son chemin dans une même cité. L'assistance mutuelle, le respect des anciens, cette belle solidarité qui nous unissait dans un clan, dans un village, dans une même chefferie, disparaissent tout doucement ou bien se transforment en valeur d'échange.

» Dans l'union des deux époux, de nos jours, l'homme ne voit dans sa femme qu'un instrument de plaisir, une simple ménagère qu'il gardera aussi longtemps qu'elle obéit à ses commandements. La femme, de son côté, restera chez le mari pour autant que celui-ci lui procure tout ce qu'elle

<sup>(1)</sup> *Ibid.*, p. 49.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, p. 56.

<sup>(3)</sup> Le Centre d'étude des problèmes sociaux indigènes (Cepsi) a été créé à Elisabethville par un groupes de personnalités de bonne volonté qui ont réalisé déjà un travail remarquable. Le Cepsi publie une très belle revue et des monographies.

désire et lui laisse une certaine liberté. Perte du caractère qu'avait l'ancien mariage et disparition des formalités diverses qui le rendaient solennel. Si la femme se méconduisait, c'était toute la famille qui était atteinte. Maintenant, l'état social corrompt tout doucement la coutume.

» Les impôts qu'on fait payer aux femmes libres <sup>(1)</sup> (i. e. prostituées) ne font qu'inciter celles-ci à pratiquer plus leur métier. Nul parmi nous ne comprendrait plus une sanction décidée contre l'art de séduire car, en effet, à notre connaissance, les Autorités ne poursuivent pas les libraires de la place qui détiennent les mauvaises revues imprimées en Europe où l'on voit les femmes blanches presque nues et plusieurs autres histoires franchement condamnables par la loi morale.»

Il serait inexact de généraliser et il y a certes d'honnêtes ménages et des travailleurs sobres et courageux dans les centres; mais la tendance à l'anarchie morale doit nous inquiéter.

## B. L'ÉLITE NOIRE <sup>(2)</sup>

### I. Définition

Il existe un petit jeu de société qui consiste à chercher une définition à l'expression « évolués ». En fait, l'élite noire comprend tous ceux qui se trouvent aux avant-postes de la société indigène : abbés et religieuses, assistants médicaux, employés d'administration, instituteurs diplômés, artisans qualifiés, etc.

Les qualités essentielles que l'on en demande sont une moralité sans faiblesse, le sens des responsabilités et une formation générale et professionnelle solide.

Le rôle de cette classe sociale est pathétique car elle se situe au bord extrême du fossé qui sépare blancs et noirs dans

<sup>(1)</sup> Les femmes « libres » ou « vivant théoriquement seules » paient au Congo un impôt annuel, au même titre que les hommes adultes. En fait, la majorité de ces femmes sont des prostituées qui considèrent le paiement de cette taxe comme une reconnaissance de leur droit à pratiquer leur métier. Dans le même sens, l'impôt supplémentaire payé par les polygames pour chacune de leurs femmes à l'exception de la première, est considéré par les indigènes comme une reconnaissance officielle de la polygamie.

<sup>(2)</sup> Titre d'un livre fort intéressant écrit par J.-M. Domont et publié à Léopoldville.

la cité et de son adhésion sincère dépend la construction du pont qui doit assurer la collaboration des races.

Cette classe sociale ne comprend à présent qu'un nombre infime de femmes; l'enseignement féminin du degré moyen débute à peine et les jeunes gens qui ont achevé des études moyennes complètes, voire d'un degré semi-universitaire, ne trouvent en général que de braves filles frustes qui sont incapables de leur créer un foyer, de partager leurs soucis et, ce qui est plus grave, d'éduquer leurs enfants suivant nos conceptions et d'en surveiller les études. Et malheureusement bien des « évolués » préfèrent une concubine qu'ils peuvent changer au gré de leurs caprices.

## 2. Comment s'est constituée cette classe sociale?

Parmi les enfants avides d'apprendre la malice des blancs, les plus éveillés ont été poussés vers les écoles moyennes, normales, médicales, les séminaires, etc.

Ils y ont été tenus en serre chaude et gavés des notions de nos sciences et de notre morale. Servis par une mémoire agile, ils ont plus ou moins digéré un enseignement dont le lien avec la vie quotidienne n'était pas toujours facile à comprendre car il leur a manqué ce que nos enfants trouvent dans les conversations avec leurs parents, dans la visite des villes, des musées, des usines, dans les réflexes que donne le contact quotidien avec la civilisation européenne.

Ils ont ainsi étudié l'histoire, la géométrie euclidienne, Corneille et Racine, la physique, l'anatomie, etc.

Munis de leur diplôme, ces jeunes gens ont été le plus souvent livrés à eux-mêmes, vite pourvus d'un emploi peut-être trop bien rémunéré pour leur jeune âge. Ils remplissent du reste dans nos bureaux, nos hôpitaux, nos usines, des tâches semblables à celles des Européens de catégorie subalterne et y réussissent souvent.

Mais ils sont tentés par tous les plaisirs que procure la vie facile des cités et trop rarement conseillés par des tuteurs disposant du temps nécessaire pour s'intéresser individuellement à eux et les guider patiemment dans toutes les expériences de la vie, remplaçant ainsi des parents défailants.

N'est-ce pas profondément émouvant de constater qu'un nombre appréciable d'entre eux aient réussi dans ces conditions

à se créer un intérieur coquet et propre, à mener une vie très digne, à élever honnêtement et soigneusement leurs enfants, à se cultiver au point qu'il y ait un réel plaisir à entretenir avec eux une conversation d'intérêt général. Si, dans leur volonté de s'adapter, il y a parfois quelque maladresse, des imbéciles peuvent seuls s'en gausser.

Et nous avons vu souvent, dans les camps miniers par exemple, des travailleurs fatigués par une dure journée de labeur s'installer le soir sur les bancs de l'école pour s'instruire un peu plus.

Malheureusement, un bon nombre de ces jeunes gens abandonnés à eux-mêmes perdent tout sens moral, vivent d'expédients, criblés de dettes, veules, orgueilleux, se pavanant dans leurs habits trop voyants.

Songeons à la terrible responsabilité que nous avons assumée le jour où nous avons admis la jeunesse indigène dans nos écoles, parce que l'expansion économique du Congo exigeait des auxiliaires et où nous sommes devenus ainsi leurs tuteurs.

La solidité de notre présence au Congo dépend de ce que nos pupilles deviendront.

### C. LE RÔLE SOCIAL DES BLANCS DANS LES CENTRES EXTRA-COUTUMIERS

#### I. Ségrégation

Des raisons pratiques de sécurité, d'hygiène, de prestige et de différence totale de standing de vie ont amené la ségrégation des noirs en dehors des quartiers européens.

Non seulement il est interdit aux noirs de résider dans ceux-ci mais même de s'y asseoir à une terrasse de café, d'y prendre place dans une salle de cinéma ou dans un autobus réservé aux Européens, d'y assister à un concert ou une conférence, d'être membre d'un club sportif, c'est-à-dire en général de participer à la vie sociale des blancs.

La réciprocité est vraie et, après le coucher du soleil, un Européen ne peut pas plus circuler dans la ville indigène à moins d'y être appelé par ses fonctions officielles qu'un noir ne peut se trouver dans un quartier européen, après une heure fixée, sans permis délivré par la police et justifié par des nécessités professionnelles.

Or, il se forme à présent des classes de noirs dont l'éducation et l'instruction ne constituent plus des critères nets de discrimination. Il est compréhensible que ces noirs admettront de plus en plus difficilement les mesures de ségrégation sociale.

## 2. Conséquences

Tandis que le broussard qui vivait isolé au milieu des indigènes connaissait ceux-ci, le citadin blanc n'a plus avec eux que des relations superficielles de surveillant à ouvrier ou de maître à domestique.

Après ses heures de bureau ou d'atelier, l'Européen a toute sa vie axée sur l'ambiance du quartier européen; il peut limiter son expérience des indigènes à quelques incidents avec ses employés de bureau ou ses serviteurs et aux ragots échangés à l'heure de l'apéritif.

Il s'est créé deux mondes qui se coudoient en s'ignorant et se suspectant.

Sans doute serait-il injuste de taire l'effort non seulement des missionnaires mais de fonctionnaires, d'officiers, d'employés qui se dévouent, après leur journée de travail, à la tâche souvent ingrate et décevante de diriger et d'animer des cercles éducatifs ou sportifs, de bâtir des stades, d'organiser des séances de cinéma, de conduire des groupes de routiers, etc. Mais il nous paraît que souvent le contact des blancs et des noirs, dans toutes ces manifestations, est empreint d'un certain malaise qui résulte de ce que l'opinion publique est sceptique, si pas malveillante.

Il est impossible de séjourner dans un centre à la Colonie sans entendre, de multiples fois, chaque jour, répéter les doléances sur la paresse, l'insolence, l'inconduite, la malhonnêteté des noirs, sur le manque de sévérité de la justice.

Sans doute ne faut-il pas s'en exagérer la portée en songeant aux lamentations des maîtresses de maison ou des patrons en Belgique.

Et si l'on pouvait se dissimuler le soir dans la cité indigène, quels bavardages savoureux entendrions-nous sur les méthodes étranges, le luxe et les scandales des blancs.

Certes, dans les reproches adressés aux noirs, il y a une part sérieuse de vérité; nous l'avons vu plus haut. Mais l'esprit de dénigrement systématique est dangereux et injuste d'autant plus que ceux que nous critiquons ont été formés par des

méthodes que nous avons imposées et ont été attirés vers les centres pour réaliser un programme économique décidé par nous.

Dans bien des milieux coloniaux, qualifier un Européen de « négrophile » est lui attacher une étiquette péjorative qui, au mieux, le classe parmi les rêveurs naïfs et, au pire, le stigmatise comme un danger public.

Sans doute, l'ère des sévices contre les noirs est à peu près révolue mais l'attitude prise : froideur hautaine, mépris qui va jusqu'aux injures, est peut-être encore plus blessante.

La cause profonde qui se dissimule sous le slogan de l'infériorité indécrottable de la race noire, est essentiellement économique.

Les coloniaux les plus rabiques sont :

a) Des patrons ou chefs d'équipe qui sont tentés de résoudre le problème de l'abaissement de leur prix de revient par une solution de facilité : maintien des salaires au niveau le plus bas possible en échange de plus longues heures de travail.

Ce sont les plus médiocres patrons ou colons qui ont perpétuellement maille à partir avec la justice parce qu'ils maltraitent ou volent leurs travailleurs ou parce qu'ils n'obtiennent pas que les juges mettent leurs ouvriers en prison quand ceux-ci désertent leurs chantiers; ce sont les mêmes qui regrettent le temps de la chicotte;

b) Des colons qui redoutent la concurrence des maraîchers et planteurs indigènes et voudraient interdire aux noirs la culture du café, l'élevage, etc.;

c) Des jeunes gens qui n'ont pu réussir à acquérir une formation professionnelle supérieure et craignent d'être éliminés par des employés, des auxiliaires médicaux, des mécaniciens indigènes.

Sans doute peuvent-ils regretter l'ère idyllique des « plantations » des Antilles, de la Floride et des Indes néerlandaises et déplorer la hâte mise à instruire les noirs et à les utiliser à des métiers non serviles. Mais, en dehors de tout sentiment de charité humaine, ils oublient que le Congo subira inéluctablement les remous du formidable mouvement qui brasse l'Asie et la pression des assemblées internationales.

En tâchant d'émanciper judicieusement les noirs, d'en faire des collaborateurs convaincus que leurs intérêts sont associés aux nôtres, ce qui exige de les traiter fraternellement en « hommes », on peut espérer une évolution pacifique basée sur des liens réciproques; autrement, nous allons inéluctablement à la rupture violente plus ou moins éloignée.

Quand Multatuli dénonçait, dans *Max Havelaar* les vices du régime, il prophétisait les événements récents d'Indonésie.

On a reproché aux Français d'avoir admis les Annamites dans leurs universités, mais on oublie l'accueil qui était réservé à ces jeunes gens à leur retour en Indochine de la part des *die-hards* de la Colonie : vexations, humiliations, salaires dérisoires.

Dans son autobiographie, Gandhi donne un avertissement lumineux; ce docteur en droit diplômé en Angleterre raconte comment il s'est heurté à la *colour-bar* d'Afrique du Sud, aux humiliations de certains milieux coloniaux aux Indes.

Une anecdote symptomatique.

Un professeur d'université en mission au Congo parle devant un auditoire d'universitaires du projet de créer à la Colonie un centre d'études supérieures : applaudissements enthousiastes de l'assemblée.

Il continue en ajoutant que ce centre est destiné aux noirs : indignation scandalisée du public qui avait cru qu'il s'agissait d'un centre réservé aux jeunes gens européens qui éviteraient ainsi de devoir rentrer en Europe; le professeur eut beau expliquer que le petit nombre de jeunes gens blancs capables d'études universitaires et la variété des facultés entre lesquelles ils se répartiraient ne permettaient pas la création d'un centre universitaire qui leur soit réservé, la déception resta complète.

Si l'on avait osé ajouter que rien n'empêcherait les jeunes blancs de s'inscrire dans ce centre à côté des étudiants noirs, c'eût été une bagarre assurée.

Nous pourrions citer maintes preuves que la *colour-bar* pénètre aussi la mentalité de beaucoup de jeunes gens élevés au Congo, à l'âge où la générosité d'âme devrait être la plus large.

Certes, répétons-le, il ne faut pas généraliser; il y a bien des employeurs conscients de leurs devoirs et de leur intérêt réel, des universitaires qui se dévouent à relever les noirs, des jeunes gens pleins d'idéal. Mais le courant inverse est

assez grave et étendu pour valoir toute notre attention.

Nous citerons, pour conclure, un passage d'une conférence faite à Bruxelles par le Gouverneur général Ryckmans :

« La discrimination économique n'existe pas au Congo belge, il n'y a pas de barrière de couleur : les indigènes peuvent faire tous les métiers, toutes les professions leur sont en principe ouvertes. Par contre, la discrimination sociale est *totale* et je la crois excessive... »

» C'est à raison de l'opposition déterminée des parents européens que jusqu'à présent les autorités scolaires n'ont pas osé accepter des enfants indigènes. Il est temps que ce préjugé de race disparaisse de la vie congolaise<sup>(1)</sup>. »

On entend d'ici l'indignation véhémement de trop nombreux milieux de la Colonie contre ce point de vue si humain. Ce sont ces milieux qui ont, par exemple, résisté durement à ce que l'on accepte dans les pensionnats les enfants mulâtres reconnus, élevés à l'européenne et citoyens belges; récemment, le Gouvernement a passé outre à ce racisme rabique.

## QUE FAIRE?

### 1. Eléments favorables

Il y a lieu de tirer le plus grand parti possible des facteurs suivants.

#### a) EN BELGIQUE

La population belge n'a pas de préjugés de couleur et un mouvement d'opinion qui encourage le rapprochement des races et stigmatise les tendances négrophobes est possible.

#### b) DANS LES MILIEUX EUROPÉENS DE LA COLONIE

La politique du Gouvernement de la Colonie est nettement axée vers le relèvement progressif des noirs, en leur ouvrant l'accès de tous les métiers et de toutes les fonctions sociales, quand l'élite indigène s'y prête par un effort sérieux; elle est disposée à écarter les barrières qui séparent les races, dans la

(1) Revue mensuelle *Zaire* publiée à Bruxelles, très bien documentée sur toutes les questions coloniales. Edit. Editions universitaires. Vol. III, 7, juillet 1949, p. 800.

mesure où la sauvegarde de la sécurité et de l'hygiène publique le permet.

La majorité des fonctionnaires adhèrent de plein gré à cette politique à laquelle les missionnaires sont tous acquis et qui rencontre l'accord des dirigeants de beaucoup d'entreprises, au moins pour autant que leurs intérêts économiques n'en souffrent pas. Bon nombre de coloniaux du secteur privé n'y sont pas hostiles si, par contre, une partie de l'opinion publique coloniale reproche au Gouvernement d'aller trop vite dans cette voie.

Le discours d'ouverture de la session 1949 du Conseil du Gouvernement, prononcé par le Gouverneur général Jungers, avait comme thème essentiel l'orientation de la politique indigène et contient des avertissements à l'opinion publique, sages et mesurés :

« Si nos réactions sont faites de mépris, d'hostilité ou même simplement d'indifférence, alors ne nous faisons pas d'illusions sur les fruits que nous récolterons.

» Pour aboutir à une association harmonieuse et non à une cohabitation pénible, troublée par des conflits, il ne suffit pas que le préjugé racial soit proscrit des textes législatifs, il faut encore que les esprits en soient exempts. »

Et le Gouverneur général rappelle cette parole de Lyautey : « Je sais que ce n'est pas l'avis de l'école du coup de pied au mandarin et de la brimade du lettré, mais j'ai vu cette école à l'œuvre et je sais ce qu'elle coûte (1). »

#### c) DANS LES MILIEUX INDIGÈNES DE LA COLONIE

Les peuples de l'Asie et du Nord de l'Afrique ont derrière eux de vieilles civilisations et un passé de conquêtes militaires dont ils peuvent s'enorgueillir; leurs religions sont riches de monuments littéraires et artistiques et leurs prêtres ont souvent reçu une formation intellectuelle subtile qui les arme contre la pénétration des idées occidentales.

Les populations congolaises ne sont pas inhibées par les fastes de leur passé à l'égard de cette pénétration; leur magie et leur sorcellerie, si elles laissent des traces profondes dans le

(1) *Conseil de Gouvernement 1949. Discours du Gouverneur général E. Jungers*, pp. 18 et 19.

subconscient même des plus évolués, ne sont pas de taille à lutter ouvertement contre nos conceptions.

La jeunesse est fascinée par tout ce qu'apportent les blancs; elle y est réceptive, sans réticence consciente.

## 2. Eléments défavorables

### a) EN BELGIQUE

Les coloniaux qui rentrent en Belgique sont ahuris de l'ignorance générale des problèmes coloniaux et de l'indifférence de l'opinion publique.

Les manifestations concernant la Colonie, conférences, cérémonies, etc., n'éveillent guère de curiosité en Belgique et réunissent presque exclusivement les anciens coloniaux.

M. Welter, chef de la délégation des industriels du groupe Fabrimétal qui a parcouru récemment le Congo, déclarait à son retour qu'« il y a des problèmes psychologiques à résoudre » et qu'il s'était aperçu qu'« à certains endroits et dans certains milieux, il existait au Congo de la rancœur à l'égard de la Métropole. L'ignorance belge fait l'étonnement des gens du Congo. »

### b) EN MILIEU EUROPÉEN AU CONGO

Nous avons exposé la situation au chapitre précédent.

### c) EN MILIEU INDIGÈNE

Les « évolués » sont trop souvent égoïstes, sensuels, vaniteux, manquant de *self-control* et prêts à accepter toute rumeur, à être entraînés par tout mouvement de panique.

Des influences clandestines travaillent les populations :

1. La propagande mystique des sectes secrètes dont la plus répandue, le Kitawala dérive indirectement du *watch-tower* américain et prédit le paradis sur terre pour les noirs en même temps que le départ général spontané ou provoqué des blancs à l'heure prochaine fixée par Dieu; cette secte s'est infiltrée dans toute la Colonie et agit depuis vingt ans; elle fut à l'origine de plus d'un mouvement séditieux dont certains furent sanglants. Le Kibangisme a laissé aussi des traces profondes.

2. La propagande musulmane antieuropéenne qui travaille à la fois ouvertement et en secret dans l'Est de la Colonie; elle s'est réveillée complètement dans les dernières années et dispose de ressources étrangères; des délégués d'origine hindoue, arabe, égyptienne visitent régulièrement la Colonie.

3. La propagande communiste dont l'action est prouvée mais mal connue.

### 3. Suggestions

Il est aisé d'être entraîné vers les rives séduisantes du pays d'Utopie quand on se hasarde à présenter des suggestions; nous nous excusons de courir ce risque dans les pages qui suivent

#### a) EN BELGIQUE

Lorsque certains coloniaux souhaitent qu'une plus large autonomie soit accordée à la Colonie, ils ont un argument qui n'est pas sans pertinence, c'est l'ignorance et l'indifférence des Belges à l'égard du Congo.

Mais le transfert de pouvoirs au profit d'une oligarchie constituée par les résidents blancs serait absolument contraire à tout principe démocratique et provoquerait des réactions internationales violentes et justifiées.

Accorder le droit de vote et d'éligibilité aux quelque 6 millions de noirs adultes, au stade actuel de leur évolution, serait courir une aventure extrêmement dangereuse; ce n'est du reste pas ce que les coloniaux demandent car ils verraient leurs 30.000 voix noyées dans la masse.

La solution sage paraît être le maintien des pouvoirs législatifs en Belgique; mais ne peut-on demander à la population belge de prendre conscience de ses responsabilités et de faire un effort pour s'intéresser aux problèmes coloniaux et en apprendre l'essentiel? Ainsi l'amertume des coloniaux à l'égard de la mère-patrie perdrait sa signification.

#### 1. Enseignement

L'initiation coloniale doit commencer à l'école; le Congo n'est pas intégré sérieusement dans les programmes scolaires; il est rare que les enfants entendent leur professeur parler de

la Colonie ou qu'ils soient conduits à des expositions ou manifestations coloniales.

La jeunesse devrait apprendre, à l'école, les graves responsabilités civiques que tout Belge endosse à l'égard des populations d'outre-mer, par le fait même que notre pays a accepté de prendre en charge notre Colonie et les Territoires sous tutelle.

On devrait enseigner non seulement l'histoire et la géographie du Congo, mais celui-ci devrait avoir la même place que la Belgique dans les cours de sciences naturelles (zoologie, botanique, géologie), dans les cours de commerce, etc. Il est possible de profiter des cours de littérature et des devoirs de rédaction pour développer une propagande coloniale.

Cette initiation aux problèmes de la Belgique d'outre-mer devrait avoir place à tous les degrés de l'enseignement, y compris et surtout l'université. Des conférences données fréquemment par les coloniaux dans les écoles compléteraient cette formation.

Cet effort d'adaptation ne demande qu'un peu de bonne volonté et de compréhension. Un tel élargissement d'horizon aurait du reste un sens éducatif certain.

## 2. *Propagande générale*

Un vaste mouvement de propagande coloniale pourrait être orchestré sans très grands frais et ne demanderait qu'une bonne volonté compréhensive des milieux dirigeants.

La publication du Plan décennal, cette synthèse remarquable des problèmes actuels due à l'initiative du Ministre des Colonies, M. P. Wigny, est une excellente occasion pour amorcer cet effort.

a) L'I. N. R. et la N. I. R., qui sont financés par l'Etat, pourraient consacrer à la Colonie des émissions moins rares et moins brèves : nouvelles de presse, interviews, radio-montages, reportages, enregistrement et retransmission de chants et fêtes, concours, etc.

b) Les journaux quotidiens pourraient réserver une page hebdomadaire illustrée à la Colonie et les revues y consacrer une rubrique régulière. Nous ne méconnaissons pas les progrès réalisés dans cette voie, mais répondent-ils à l'importance de notre Colonie avec ses quinze millions d'habitants ?

c) Dix minutes d'actualités ou un film de court métrage pourraient être intégrés dans tous les programmes cinématographiques.

d) Les méthodes actuelles de la publicité, à base de psychologie appliquée, permettent de calculer l'incidence exacte de moyens de propagande plus variés sur l'opinion publique.

Le coût devrait être supporté par le budget belge car il s'agit d'un devoir de souveraineté nationale; les institutions et entreprises qui en bénéficieraient indirectement, ne fût-ce que par un recrutement plus aisé et de meilleure qualité de leur personnel d'Afrique, pourraient y aider.

e) D'autres moyens d'action peuvent être suggérés : ne pourrait-on imaginer que des institutions culturelles, des syndicats, des groupements sportifs, des écoles, des troupes de scouts, etc., acceptent de parrainer chacun une institution similaire pour indigènes à la Colonie et puissent l'aider par des dons, des conseils, des échanges de cadeaux, etc.? Ce serait d'excellentes occasions d'éveiller l'intérêt de la jeunesse belge pour les réalités coloniales. Ne peut-on même pas concevoir des échanges de lettres contrôlés entre écoliers, étudiants, comme cela fut réalisé avec d'autres pays?

### 3. Voyages

Les coloniaux n'ont pas une très haute opinion des visiteurs pressés qui s'imaginent pouvoir résoudre tous les problèmes coloniaux parce qu'ils ont vécu quelques jours à Léopoldville, aperçu la forêt équatoriale par un hublot d'avion et assisté à quelques réceptions.

Ceux qui ont passé de longues années en brousse savent qu'ils ne pénètrent guère encore profondément dans l'âme des noirs.

Cela n'empêche que même un séjour hâtif en Afrique centrale facilite étrangement la compréhension des questions coloniales et constitue la meilleure des propagandes; en outre, le visiteur sans prévention peut apercevoir certains aspects des problèmes, qui échappent aux résidents; nous avons lu des rapports de mission établis par des professeurs d'université après quatre ou cinq mois de séjour et qui constituaient des synthèses d'une lucidité remarquable.

Il y a donc un intérêt majeur à multiplier les occasions de séjour au Congo pour nos compatriotes.

La capitale de la Colonie est à dix-huit heures de Bruxelles et la majorité des postes de l'intérieur peuvent être rejoints en trois ou quatre jours. Malheureusement le voyage est onéreux. Ne peut-on espérer une baisse sérieuse des tarifs sous certaines conditions : réservation de toutes les places d'un avion, escales plus nombreuses permettant de réduire le poids de carburant et d'accroître le nombre des passagers? Comme pour les voyages terrestres, les services d'aviation n'évolueront-ils pas, d'une part, vers la vitesse maximum à tarif élevé, d'autre part, vers l'abaissement du prix de la tonne kilométrique à vitesse normale? Cela faciliterait l'octroi de bourses aux professeurs, étudiants, etc.

On peut imaginer aussi d'attirer les jeunes universitaires en dispensant du service militaire ceux qui accepteraient de travailler en brousse pendant deux ou trois ans pour un salaire limité au coût de la vie fixé par l'index. Il y a une terrible carence de médecins, de vétérinaires, etc., et une telle mesure rendrait des services immédiats et déciderait certains d'entre eux à poursuivre leur carrière en Afrique.

On peut multiplier les suggestions; l'essentiel est de coordonner l'action orientée vers un but clair : amener le plus grand nombre possible de Belges à considérer leur Colonie comme le prolongement nécessaire de la mère-patrie et à la défendre avec la même ténacité que celle-ci.

## b) LES EUROPÉENS AU CONGO

### 1. *Le colonat*

Dans le sens large du terme, le colonat comprend tous ceux qui ont une occupation lucrative indépendante : planteurs, artisans, commerçants, médecins, avocats, etc. Il est très souhaitable pour l'avenir de la Colonie que leur nombre augmente notablement. Mais certaines conditions nous paraissent devoir régir le colonat comme, d'une façon générale, l'acceptation des non-indigènes au Congo :

a) *Une règle d'équité.* — La justice congolaise doit être rendue sans discrimination de couleur.

Des coloniaux lui reprochent d'être négrophile. En fait,

la même faute est punie trop souvent avec beaucoup plus d'indulgence à l'égard des blancs, qu'il s'agisse d'insultes, de voies de fait, d'infractions au contrat de travail, d'ivresse publique, d'inconduite ou d'infractions au règlement de roulage.

On répondra peut-être que seule la peine de prison est sensible au noir tandis qu'une amende suffit à corriger le blanc. Cela nous paraît un sophisme et le bon sens voudrait une sévérité plus stricte à l'égard de ceux qui représentent la civilisation.

b) *Une règle d'aptitude.* — Seuls les Européens qui apportent un acquis professionnel que les noirs ne possèdent pas encore devraient être admis; des garanties morales sévèrement contrôlées (enquêtes, tests, etc.) devraient précéder l'admission à la Colonie.

Le Vice-Gouverneur général Ermens écrivait avec raison :

« Tout Belge vivant au Congo, homme ou femme, quel que soit son rang social et sa profession, fût-ce celle de rentier ou de touriste, assume une double responsabilité :

» Il doit faire respecter dans sa personne la Nation et la Civilisation qu'il représente aux yeux des autochtones, ne fût-ce qu'aux yeux de son boy;

» Il doit se souvenir qu'il est gardien de la promesse solennellement faite par la Belgique de poursuivre au Congo une tâche digne d'elle;

» Il doit se comporter de façon telle qu'aux yeux de l'observateur le moins favorablement prévenu, s'impose l'évidence que nulle autre nation n'aurait pu ou pourrait mieux accomplir en Afrique centrale la mission civilisatrice assumée par la Belgique <sup>(1)</sup>. »

## 2. *L'interpénétration des cadres*

Il est souhaitable de permettre au plus grand nombre possible de Belges de séjourner à la Colonie, ne fût-ce que pour une carrière de durée limitée. A leur retour en Belgique, ils s'ajouteront à ceux d'entre nos compatriotes qui ont une expérience des questions africaines et aideront à la diffusion de la propagande coloniale.

<sup>(1)</sup> Conférence publiée dans le *Bulletin de la Société royale belge des Ingénieurs et des Industriels*, Série A, avril 1949, n° 2.

L'interpénétration des cadres métropolitain et colonial dans l'administration, dans l'enseignement et même dans l'industrie pourrait être poussée plus loin qu'à présent.

### 3. *Assistance sociale et médicale; enseignement*

Le relèvement matériel et moral des populations extracoutumières exigerait la multiplication des œuvres, et surtout un bien plus grand nombre d'Européens prêts à s'y dévouer.

L'équipement médical des centres ne répond pas aux besoins et, pour l'éducation et l'action sociale, on est très peu avancé.

Par exemple, Léopoldville disposait, pour une population de 110.000 habitants, fin 1946, de 6 assistantes sociales au service du Gouvernement.

L'auteur de *La cité indigène de Léopoldville*, M. Capelle, estimait qu'il en eût fallu 50<sup>(1)</sup>. Des progrès ont été réalisés depuis, mais on est encore loin du compte.

M. Capelle signalait également que des milliers d'enfants traînaient dans les rues, faute d'écoles suffisantes<sup>(2)</sup>.

Dans certaines salles de l'hôpital indigène, il y avait autant de malades à terre, sur une natte, entre les lits, que dans ceux-ci.

Malheureusement, un Européen coûte en moyenne par an entre 300.000 et 500.000 fr. (frais de voyage, de logement, de congé, assurances sociales, allocations familiales, etc. inclus).

Le coût du personnel nécessaire dépasse les possibilités budgétaires.

Pourtant, les missionnaires poursuivent de longues années de travail à la Colonie, à bien moindres frais, tout en se nourrissant et se logeant dans des conditions qui n'endommagent pas leur santé; cela exige sans doute beaucoup d'abnégation et l'abandon de tout luxe. La situation des laïques n'est pas identique car ils ont en général une famille à élever; les missionnaires protestants sont cependant aussi dans ce dernier cas. Ne peut-on pas concevoir qu'il se trouve en Belgique des laïques disposés à quelques sacrifices pour se consacrer à des œuvres sociales et médicales et à se contenter, comme appointements, du minimum vital avec un régime

<sup>(1)</sup> Cf. *La Cité indigène de Léopoldville*, p. 76.

<sup>(2)</sup> Cf. *La Cité indigène de Léopoldville*, p. 95.

d'assurance mettant leur famille à l'abri du besoin en cas de décès ou d'accident?

De la réponse, dépend peut-être, pour une part, la durée de nos liens avec la Colonie. Sans doute, avons-nous eu raison de dire que nous aborderions au pays d'Utopie.

### c) LE POINT DE VUE INDIGÈNE

Les suggestions qui précèdent ne peuvent donner des résultats que si l'élite noire nous y aide.

#### 1. *Diplômes*

Cette élite devrait avoir une notion plus exacte de sa valeur réelle.

Les diplômes accordés actuellement ne signifient pas que les titulaires ont une valeur équivalente à celle des jeunes Belges ayant achevé avec succès des études d'un degré répondant à la même terminologie scolaire : école primaire, moyenne, normale, professionnelle, etc. Non seulement il faudrait que l'acquis intellectuel ou professionnel soit identique mais que des tests de maturité démontrent des qualités de raisonnement et d'observation équivalentes.

Il vaut mieux que le nombre des diplômés soit moindre, que de laisser à ceux-ci l'illusion d'une valeur factice.

L'élimination, au début et en cours d'études, devrait être assez sévère pour assurer l'équivalence de formation. La compétence professionnelle du personnel enseignant est aussi en cause; un gros effort s'impose dans cette voie. Quand il est impossible d'amener à la Colonie des professeurs spécialisés ou lorsque la dépense est sans commune mesure avec le nombre des élèves, faut-il s'effrayer trop d'envoyer ceux-ci en Belgique, sous le régime de l'internat?

#### 2. *Formation morale à l'école*

Les leçons de morale, données *ex cathedra*, sont sans efficacité profonde. L'éducation doit pénétrer tout l'enseignement et, surtout, se poursuivre en dehors des heures de classe, en toutes circonstances, par le contact personnel avec les élèves. La difficulté réside essentiellement dans le fait que les professeurs doivent s'occuper de trop d'élèves; les moyens financiers

manquent pour faire mieux. Nous reverrons plus loin ce dernier aspect.

### 3. *Formation morale postscolaire*

Quand la jeunesse est livrée à elle-même au sortir de l'école, l'effort éducatif, laborieusement poursuivi jusque-là, risque d'être perdu en quelques mois car l'action du milieu familial n'existe guère.

Les œuvres postcolaires peuvent seules y remédier en encadrant la jeunesse, remplissant ses heures de loisirs, la conseillant, lui servant de foyer où elle se trouve attirée, pour l'arracher aux fréquentations malsaines.

Tout cela coûte aussi fort cher et demande des animateurs dévoués : sports, distractions diverses, cours du soir, centres d'accueil (avec restaurant), scoutisme, etc.

### 4. *Politique sociale*

Nous n'avons pas parlé jusqu'ici des problèmes suivants : habitation, eau potable, éclairage, égouts, lavoirs, marchés, etc.

Leur importance est primordiale, non seulement au point de vue hygiène, mais parce que si l'indigène doit vivre dans un taudis, tout effort d'éducation sera vain. Et tant qu'il ne pourra pas disposer d'un foyer propre et accueillant, on n'aura pas le droit de lui reprocher de ne pas mener une vie familiale digne.

Si nous ne nous sommes pas étendus sur ces questions, c'est parce que ce sont précisément celles dont le Gouvernement se préoccupe très activement; leur solution plus ou moins rapide ne dépend que des ressources financières et du personnel disponibles.

Le problème des allocations familiales mériterait aussi une attention particulière.

### 5. *Moyens financiers*

Nous nous trouvons devant la quadrature du cercle : sans un effort puissant et tenace, nous risquons de voir la pègre des centres prendre une importance dangereuse, car elle s'ouvrira à toutes les influences nocives : communisme, sectes secrètes, etc. Cet effort exige des ressources, moins élevées que le coût de la répression de troubles sociaux et l'indemnisation

de ses victimes, mais néanmoins incompatibles avec les moyens budgétaires normaux.

Il nous semble qu'il appartient à la mère patrie, alors qu'il en est encore temps, de fournir l'aide financière indispensable pour amorcer une semblable action, puisqu'elle a encouragé le développement économique qui a drainé ces populations vers les centres. C'est aussi la mère patrie qui doit fournir les hommes et les femmes dont le dévouement peut seul assurer le succès de ces œuvres.

On peut songer aussi à drainer les nombreux millions de francs qui se gaspillent actuellement dans les cités indigènes dans l'ivrognerie et la prostitution.

On pourrait peut-être rêver que les Européens des centres admettent de surseoir aux dépenses somptuaires tant que la cité indigène n'est pas pourvue d'un minimum décent. Par exemple, on ne peut pas contempler, sans détresse, les quartiers indigènes de certaines villes de l'Est avec leurs taudis immondes, sans adductions d'eau potable, sans fossés de drainage, alors qu'en face, dans la ville européenne, les villas coquettes ou luxueuses se multiplient et que tout le confort d'une cité balnéaire s'installe. Faudra-t-il s'étonner si un jour la révolte gronde?

#### IV. Les campagnes hallucinées

##### A. GÉNÉRALITÉS

Les ponctions opérées, pendant un demi-siècle, dans les milieux ruraux, pour constituer la population des villes et des camps industriels qui s'élève à deux millions d'habitants, ont entraîné des lésions dans l'organisme social.

On peut distinguer à ce sujet trois types de régions :

1. Les régions où la situation démographique est restée favorable et dont l'économie est en progrès grâce au voisinage de centres de consommation et d'axes de transport à bon marché (exemples : Bas-Congo et Sud du Kasai).

Les problèmes à résoudre ne présentent pas de difficultés exceptionnelles.

2. Les régions à populations prolifiques mais dont l'économie est très pauvre, par exemple faute de débouchés

accessibles sans fret trop coûteux (exemples : Nord-Kivu et Nord-Est Ituri).

Moyennant des investissements financiers importants, des progrès économiques et sociaux sont certains.

La lutte contre une forte mortalité infantile (30 à 50 % des enfants de moins d'un an), entreprise en tenant compte de tous les facteurs de cette mortalité, permettrait même à l'excédent de population d'occuper les régions où la population autochtone disparaît.

3. Les régions à démographie nettement mauvaise (exemples : districts de la Tshuapa et de l'Uele).

Même avec des moyens financiers puissants, il n'est pas prouvé que la situation pourrait être redressée, car des facteurs psychologiques, moraux et physiques interviennent, sur lesquels les moyens d'action sont mal connus.

C'est ce dernier type de région que nous allons examiner.

## B. RÉGIONS QUI SE DÉPEUPLENT

On admet généralement qu'une situation démographique saine se traduit par un indice  $\frac{E}{F}$  supérieur à 1,3 (quotient du nombre des enfants en vie par le nombre des femmes adultes).

Cet indice n'atteint par exemple que 0,49 dans le territoire de Poko (Uele) et 0,58 dans celui de Befale (Equateur). Ces populations sont exposées à disparaître d'ici dix ou vingt ans, si on ne réussit pas à redresser la situation.

Les causes sont complexes et chacune d'entre elles a ses partisans. Une étude systématique s'impose à leur sujet; le Fonds du Bien-Etre indigène se propose de la poursuivre dans une région-type (territoire de Befale).

1. Parmi les principales causes, nous citerons d'abord celles qui nous paraissent les moins déterminantes :

a) *La nutrition*. — D'autres races, aussi mal nourries, sont restées prolifiques.

b) *La dégénérescence des organes sexuels*. — Une étude systématique et approfondie manque encore.

2. D'autres causes paraissent plus certaines :

a) *Le « tedium vitae »*. — Les races les plus atteintes sont

des races guerrières chez lesquelles l'homme trouvait sa joie de vivre et son honneur dans la guerre, les conquêtes, et leur dérivatif, la chasse.

La *Pax belgica* et surtout les multiples corvées considérées comme serviles et indignes d'un guerrier : impositions agricoles, construction et entretien des bâtiments communaux et des routes, etc., les ont dégoûtés; on n'a pas encore réussi à leur fournir un idéal qui soit accepté dans la profondeur des consciences ni le moyen de gagner leur vie convenablement.

b) *La décadence de la discipline sexuelle.* — Les coutumes qui sanctionnaient l'adultère et l'inconduite par des supplices et parfois la condamnation à mort assuraient la solidité de la société indigène.

Le lecteur sera édifié à ce sujet en lisant par exemple *Etudes sur les dispositions pénales coutumières contre l'adultère*, par le P. Van Caeneghem (1).

En outre, la polygamie était peut-être l'apanage des meilleurs guerriers, c'est-à-dire des hommes les plus robustes.

La polygamie est devenue l'apanage des vieillards enrichis, qui thésaurisent en achetant des femmes et accaparent même les gamines non pubères. Les jeunes gens qui ne peuvent pas être aidés par leur famille pour payer une dot s'en vont vers les centres et y restent. Les jeunes filles tâchent de s'enfuir et deviennent facilement des prostituées.

Les sanctions pénales actuelles contre l'inconduite sont bénignes.

Les conséquences apparaissent : licence des mœurs, extension des maladies vénériennes, abus des relations sexuelles dès l'adolescence, pratiques anti-conceptionnelles. Toutes contribuent à la dénatalité.

## C. LES REMÈDES

### 1. Préambule

Les difficultés sont sans commune mesure avec celles rencontrées au chapitre précédent concernant les centres urbains.

Au lieu de populations bien groupées et d'accès facile, relativement instruites et éveillées, nous voici devant des populations primitives et rétrogrades, éparpillées en petits

(1) *Bulletin du Cepsi*, 1949, n° 8.

hameaux dispersés à travers l'immensité infinie de la brousse, de la forêt ou des marais, à raison de quelque 5.000 ou 6.000 habitants pour une étendue égale à celle d'une province belge.

Un exemple : Le Plan décennal envisage de pourvoir chaque territoire du Congo d'un hôpital central bien équipé et disposant de deux médecins. La réalisation demandera un gros effort pendant ces dix ans. Mais songeons qu'un territoire a en moyenne l'étendue de six provinces belges; imaginons que les habitants de la Flandre Occidentale et du Hainaut doivent se rendre à Bruxelles, à pied ou portés par leurs parents, quand ils sont malades et veulent être hospitalisés. Sachons que de très nombreux villages n'ont pas vu passer un médecin durant trois ans.

Ceci n'est pas une critique; nous sommes partis de rien il y a soixante ans pour organiser et gérer un monde vaste comme 80 fois la Belgique, avec des moyens financiers extraordinairement modestes et un petit groupe d'hommes de bonne volonté. L'œuvre est magnifique. Peut-être pourrait-on regretter que dans les centres, les Européens aient déployé un luxe qui dépassait le confort strictement nécessaire, tant que l'arrière-pays d'où est venue la main-d'œuvre qui a permis l'édification de ce luxe n'était pas mieux pourvu. Tout colonial « broussard » partagera nos sentiments à ce sujet.

Pour améliorer la situation, il faut essentiellement de l'argent et des hommes capables de l'utiliser judicieusement. Mais il en faut tellement et certaines de ces *distressed areas* sont dans une situation si compromise que l'on serait tenté de jeter le manche après la cognée et de laisser à leur triste sort ces populations en déclin.

Ce serait, de la part de la Belgique, un geste malhonnête. Après avoir accepté l'honneur et les profits de l'œuvre coloniale et avoir endossé la politique économique qui a permis la mise en valeur des richesses minières et agricoles et la prospérité des centres, elle a la responsabilité du sort des populations les plus éprouvées.

## 2. L'argent

Le problème a été si clairement exposé par le Gouverneur général Ryckmans que nous nous permettons de reproduire deux passages d'une de ses conférences :

« Il est tout à fait certain qu'un homme faible, mal nourri, ignorant de toute technique et de toute division du travail, dépourvu d'outillage et de bêtes de trait, ne disposant ni d'engrais ni de fumier, cultivant à la houe un sol pauvre situé à deux mille kilomètres de la mer et loin des voies de transport, il est tout à fait certain que cet homme ne peut tirer du sol assez de ressources pour nourrir, loger et vêtir décentement sa famille et prendre sa part de ce que représentent, dans le budget d'un pays civilisé, la justice, la défense, l'administration, l'instruction publique, l'hygiène, l'assistance sociale, etc.

» Les hommes sont pauvres parce qu'ils produisent peu; et ils produisent peu parce qu'ils sont trop pauvres pour se payer les moyens de produire mieux et davantage. Un capital placé à intérêts composés double en vingt ans. C'est très bien pour celui qui part avec un million : au bout de vingt ans, il aura accru son patrimoine d'un million; mais celui qui n'avait qu'un franc n'aura gagné qu'un franc. Ce qui manque à la Colonie, c'est la dotation initiale qui lui permettrait de démarrer. »

L'Angleterre, au moins aussi obérée que nous par la guerre, a consenti à ses colonies un don, sans remboursement ni intérêts, de 18 milliards de francs belges (1).

La Belgique s'est contentée de rembourser une *dette*, les dépenses militaires engagées par le Congo en dehors de ses frontières, pendant la guerre. Un capital de 1.780 millions de francs, augmenté d'un don de la Belgique de 100 millions de francs, a permis ainsi de créer le Fonds du Bien-Etre indigène qui doit l'utiliser au profit des populations rurales du Congo et du Ruanda-Urundi, ce qui ramène la dotation totale à quelque 150 francs par indigène. C'est évidemment mieux que rien et l'équipement médical, scolaire et agricole en sera facilité, mais c'est totalement insuffisant pour assurer le démarrage d'un développement économique concernant 13 millions d'habitants, dépourvus de tout (Ruanda-Urundi inclus).

Le Plan décennal, si le Parlement consent à en financer l'exécution, sera aussi un appoint très précieux, surtout par l'amélioration des moyens d'évacuation des produits agricoles,

(1) Cf. *Zaire*, vol. III, 7, juillet 1949, pp. 792 et ss.

l'installation du paysannat et l'amélioration technique de l'économie agraire, à condition de ne pas grever celle-ci d'amortissements et d'intérêts.

Mais le moyen pratique de sortir de l'impasse consiste dans une dotation annuelle non remboursable, assurée pendant dix ans, spécialement au profit de l'équipement économique des *distressed areas* de la Colonie, et calculée en fonction des besoins de ces régions.

On rétorquera peut-être que la situation financière du pays ne le permet pas. Il reste alors le recours à l'aide étrangère. Nous n'insisterons pas...

Mais il faut que la population belge et surtout son élite, ses universitaires, sachent clairement leurs responsabilités :

Ils devraient voir l'extrême misère de tant d'indigènes au regard résigné, absent, à peu près nus, mal nourris, découragés par les corvées, voir les femmes déjà vieilles à trente ans, se traînant sur les routes, pliées en deux sous la charge, savoir que sur deux ou trois enfants qui naissent, au moins un est condamné à mourir en bas-âge sous les yeux désespérés de sa mère, visiter les léproseries, les villages sans joie, les huttes infectes, rencontrer des indigènes qui font 80 ou 100 kilomètres pour aller vendre 2 ou 3 kilos de chenilles grillées pour payer leurs impôts.

Il devraient avoir vu, pendant la guerre, ces pauvres gens, non seulement, ne pas en profiter pour se révolter, mais trimer dur, pour aider à l'effort qui nous a rendu l'indépendance et la liberté. Qu'on imagine des paysans de chez nous, abandonner leur maigres champs, pour marcher pendant cinq ou six jours et passer des semaines en forêt à recueillir la sève des lianes à caoutchouc, les femmes, avec les gosses, faire la navette pour leur porter à manger; et tout cela pour recevoir, au bout du mois, entre 50 et 100 francs, suivant les circonstances plus ou moins favorables de la récolte.

Voilà ce que nous avons le devoir de reconnaître en y sacrifiant un peu de luxe. Sans être économiste, « l'homme dans la rue » admettra difficilement que ce soit impossible, quand il a pu voir le train de vie mené par une partie de la population.

Si espérer un geste d'aide financière en faveur de nos pupilles de la brousse et de la forêt congolaise, c'est aborder au pays d'Utopie, il n'y a pas lieu d'être fiers de nous.

### 3. Les hommes

Ce problème est sans doute encore plus difficile à résoudre.

Tout qui s'est occupé de recrutement colonial sait que les candidats assaillent les bureaux, mais, qu'à l'analyse, la plupart rentrent dans les catégories suivantes : jeunes gens sans formation professionnelle ou générale solide, fruits secs éliminés avant la fin des études par les écoles, avocats sans causes, agents d'assurance sans clients, petits commerçants à la veille ou au lendemain d'une faillite, maris cherchant à abandonner leur foyer, inciviques, etc.

Et les premières questions posées par les candidats concernent l'excellence du climat du poste pour lequel ils seront désignés, le choix d'une ville confortable, la possibilité rapide de plantureuses économies, un logement riant, etc. Combien commencent par s'informer s'ils pourront réaliser un travail constructif et bienfaisant? Et parmi ceux qui se prêtent en principe à aller vivre en brousse, combien, après peu de temps, multiplient les démarches pour se voir désignés à une sinécure comportant, soit moins de responsabilités, soit des possibilités de gains plus faciles, dans un grand poste.

Certes, on a tardé peut-être trop à assurer à tous les coloniaux la tranquillité d'esprit indispensable à un bon travail, en leur accordant une pension décente pour la vieillesse, les cas d'infirmité, ainsi que pour les veuves et les orphelins. Mais tout visiteur est frappé du train de vie quelque peu insolite des Européens dans les grandes villes coloniales, face à la misère des indigènes de la brousse.

Il ne faut sans doute pas généraliser; on doit réserver son admiration pour des administrateurs territoriaux, des médecins, des agronomes, des missionnaires, etc., qui vivent laborieusement et modestement au fond de la brousse.

Mais leur nombre est trop faible. Nous revenons ici à la nécessité d'une vaste campagne de propagande éveillant les vocations dans l'élite du pays.

Si elle échoue, il est inutile de recueillir des capitaux pour sauver les populations miséreuses des *distressed areas*, qui demandent du dévouement et de la compréhension humaine. L'œuvre serait perdue avec l'honneur de la Belgique sur terre d'Afrique.

On ne doit pas accepter un tel défaitisme : l'abnégation

qui a fait la grandeur de la résistance et des commandos, et le succès des œuvres créées pour secourir les enfants affamés et les victimes des troubles de ce monde, l'obscur courage de nos compatriotes dans tant de métiers malsains, d'institutions sociales ou hospitalières, permettent d'espérer que, si les objectifs à atteindre apparaissent clairement aux yeux de tous les Belges, les âmes de bonne volonté prêtes à répondre présent, sans arrière-pensée, suffiraient à la tâche.

Il appartient à nos universités, qui forment l'élite du pays, de se mettre à la tête de l'œuvre la plus généreuse qui puisse illustrer la Belgique.

**La fonction sociale de l'Université  
libre de Bruxelles  
(Allocution aux nouveaux étudiants)**

par **Paul De GROOTE,**  
professeur à l'Université de Bruxelles

L'Université réserve successivement au Président et aux Vice-Présidents de l'Union des Anciens Etudiants le privilège de s'adresser aux étudiants de première année, dès qu'ils franchissent le seuil de la Maison. Les paroles qu'il convient de vous adresser tout d'abord sont évidemment des paroles de cordiale et fraternelle bienvenue et aussi des vœux de joyeux séjour dans notre communauté.

Mais les autorités académiques nous convient, aujourd'hui, à remplir auprès de vous une fonction de loin plus importante, la fonction de sceller, dans une adresse aux étudiants nouveaux venus, le lien qui doit unir tous ceux qui, à un titre quelconque, fréquentent ou ont fréquenté notre Université. Votre initiation préalable serait incomplète si les anciens ne prenaient pas contact officiel avec vous lors de votre arrivée ici. N'ayez aucune crainte, je n'ai nulle intention de jouer au Cassandre, de vous prodiguer des conseils ni de vous parler avec plus ou moins de bonheur d'expériences acquises que, fort de notre qualité d'ancien, nous essayerions de vous faire partager. Il est naïf de croire que ces expériences soient communicables et même si elles l'étaient, je ne vois pas pourquoi l'on vous dispenserait de les acquérir vous-mêmes, à vos dépens.

Je voudrais mettre à profit l'occasion qui m'est donnée de vous parler, pour définir devant vous certains aspects du rôle qu'une institution aussi particulière que l'Université libre de Bruxelles a joué et continue de jouer dans les institutions nationales. Issus de la Maison et associés dans une large

mesure à l'action qui en émane, les anciens étudiants, par la bouche de leur Union, sont probablement assez bien placés pour se charger de vous éclairer convenablement à se sujet.

\*  
\* \*

D'abord, quelques mots sur la nature de l'institution. Vous savez, ou vous ne savez pas, qu'une loi particulière assimile l'Université à une association sans but lucratif. C'est là une loi qui apporte les moyens techniques de gérer le patrimoine de l'institution mais les dispositions législatives dont il s'agit n'altèrent en rien la nature intime de l'Université qui n'est rien moins qu'une association sans but lucratif taillée sur le patron normal. En fait, à l'analyse, l'Université se révèle être une association d'intention, un groupement d'hommes, doué d'une extraordinaire continuité d'action, réuni autour d'une idée et maintenu cohérent par la force même de cette idée.

Le Conseil d'administration qui préside à son existence, est composé de membres qui, depuis la date de la fondation de l'Université libre de Bruxelles en 1834, se cooptent et assurent ainsi la continuité, sans déviation possible, de la direction de l'institution. Les professeurs, qui sont l'Université puisqu'ils en étayent la vie académique, sont choisis, de même, par cooptation et forment un corps de personnes adhérentes à un même idéal, unies à l'Université par ce seul lien d'association et non par un contrat d'emploi.

Toute l'institution gravite donc autour de l'acquiescement à un idéal commun, celui de dispenser l'enseignement au niveau le plus élevé, dans le souci de la pensée loyale et dans l'esprit du libre examen.

Je présume que l'on vous parlera, par ailleurs et dans le détail, du libre examen. Je ne fais que l'évoquer ici en vous disant que ce libre examen consiste essentiellement dans la recherche, la connaissance et la critique pratiquées sans barrières et sans limites autres que celles de la bonne volonté de ceux qui s'y consacrent. Nul dogme ne peut en restreindre l'étendue, nul sujet n'est exclu de l'investigation, nulle hiérarchie ne pourrait écarter de certains domaines de la connaissance des personnes estimées moins aptes, en réservant ces domaines seulement à des personnes sûres qui en deviendront les maîtres respectueux mais amorphes.

Je me porte garant vis-à-vis de vous de ce que la connaissance, dans l'esprit de notre Maison, est dispensée sans réticence aucune dans tous les secteurs de son enseignement, est sujette à discussion loyale, et n'est imposée à aucune personne qui aurait de bonnes raisons d'y opposer d'autres vues, à condition que celles-ci soient de même qualité scientifique et soient pensées dans la même indépendance.

Une telle position intellectuelle est celle de tous ceux qui ont compris l'Université. En particulier, il est légué aux anciens étudiants de porter cet esprit de pensée indépendante dans le monde où, à l'issue de sa formation, chacun d'eux est appelé à exercer son activité.

Mon devoir, en ma qualité de mandataire de l'Union des anciens, est de vous prévenir solennellement de ce que nous comptons sur vous pour vous préparer, tout au long de vos études, à remplir à votre tour ce devoir éminent lorsque l'heure sera venue et pour assurer dans la mesure des moyens dont vous disposerez, la pérennité de l'œuvre à laquelle vous vous trouvez dès à présent associés.

Douée de la structure que j'ai évoquée et animée par l'esprit qui lui est particulier, l'Université remplit dans le pays, par la formation qu'elle inculque aux citoyens qui la fréquentent, une série de fonctions qui marquent dans la vie nationale.

Etudiants et Etudiantes, je vous demande de bien comprendre que notre université est née, il y a plus d'un siècle, pour combattre pour la pensée libre. Dans notre pays, cette lutte plus que centenaire, demeure toujours de première nécessité. Les problèmes auxquels se trouvaient confrontés les fondateurs de l'Université restent de pleine actualité et demandent, avec la même exigence, le concours des mêmes bonnes volontés, comme il y a plus de cent ans.

De ces problèmes, je voudrais évoquer quelques aspects essentiels devant vous et parler de l'importance qu'ils revêtent pour notre niveau de pensée national. Il me paraît utile de vous en entretenir très franchement en raison du caractère délicat de certaines des questions à traiter.

### Le problème de l'anticléricisme

La position traditionnelle du monde universitaire bruxellois est typiquement anticléricale. Elle se manifeste parfois par des signes extérieurs qui ne prêtent à aucune équivoque. Mais la netteté et l'ampleur des gestes qu'elle inspire, laissent néanmoins subsister certaine confusion quant au fond et à la portée de cette position anticléricale.

Il convient de ne pas confondre une attitude anticléricale et une attitude antireligieuse. Beaucoup de ceux qui ont reçu l'enseignement de l'Université, et j'en suis, considèrent le phénomène religieux comme une manifestation humaine importante et respectable. La variété des tempéraments porte les uns vers la foi, les autres vers l'indifférence religieuse. L'une et l'autre de ces positions est acceptable si elle résulte d'une décision intérieure loyalement débattue et désintéressée.

Dès lors, il me paraît indéfendable et même indécent de livrer à la dérision, sous quelque forme que ce soit, le fait pour une personne de pratiquer en conscience tel ou tel autre culte.

Mais autre chose est ce que nous entendons par cléricisme et qui consiste dans l'emprise organisée systématiquement sur les esprits par un groupe de dirigeants ecclésiastiques, dans l'organisation systématique de privilèges sociaux réservés aux adhérents d'une religion et refusés aux autres, dans l'interférence temporelle d'une église en faveur de ses adeptes, réalisée à la faveur des positions que cette église peut s'être appropriées, par exemple, dans l'Etat.

Autant d'abus qui doivent vous trouver sur leur route, parce qu'ils désorganisent la démocratie, déforment l'autorité de l'Etat au profit de l'autorité d'un seul des groupes sociaux qui le composent, et, au demeurant, favorisent l'éclosion de religions sans foi, auxquelles l'on adhère non plus en conscience spirituelle mais pour partager les avantages sociaux qui sont réservés à ceux qui s'en réclament plus ou moins bruyamment.

Pour me résumer, je voudrais dire que l'esprit libre examinateur et la tolérance doivent régler, à l'Université, la position que nous adoptons à l'égard de la vraie pensée religieuse, mais par contre que c'est une attitude d'hostilité active que nous prenons à l'égard de ce cléricisme, qui recouvre tous les abus

d'un groupe religieux qui sort de sa fonction spirituelle et exerce son prosélytisme néfaste sur la base d'avantages temporels.

### Le problème de la tolérance

L'Université ne pourrait se concevoir, ni remplir son rôle éminent si tous ceux qui la soutiennent ne pratiquaient pas la tolérance dans leur propre comportement et ne réclamaient pas la tolérance de ceux qui ne partagent pas ses idées. Cette tolérance se rapporte à tous les domaines de la pensée, le domaine de la pensée religieuse aussi bien que celui de la pensée scientifique, politique et sociale.

La tolérance ne signifie en rien l'acquiescement mais au contraire implique toujours un élément de lutte à mener pour faire prévaloir les valeurs auxquelles l'on arrive à s'attacher.

Je crois, en conscience, qu'il est un devoir pour tout être qui pense, et ce sous peine de stérilité sociale, de confronter ses opinions avec celles des autres, de les rectifier pour les bonnes raisons que cette confrontation pourrait lui donner, mais ensuite d'agir activement pour faire triompher ce qu'il croit juste et équitable. C'est un devoir humain que d'agir de la sorte mais encore la tolérance doit-elle dominer l'effort de conviction exercé. Cet effort de conviction doit être mené dans les règles de la courtoisie, sans coercition aucune, sans marchandage et sur le terrain de la seule valeur des arguments produits.

Je crois, d'ailleurs, que la rétorsion, les sanctions physiques et morales, la violence n'ont jamais convaincu personne. Je pense, au surplus, qu'il n'est rien de plus efficace pour arrêter l'évolution spirituelle et sociale que l'intransigeance, l'autorité aveugle, l'imposition directe ou indirecte de formules de pensée.

Un prince de l'Eglise a dit que la tolérance était la vertu des siècles sans foi. N'est-ce pas là une invitation adressée à ceux qui n'ont pas la foi, de mener le combat courtois et loyal pour éviter le retour de siècles qui, ayant retrouvé la foi, feraient fleurir l'intolérance?

### Le problème de la non-acceptation

On a pu dire parfois que l'Université se cantonnait volontiers dans des attitudes de critique qui lui conféraient un rôle social plus négatif que positif. C'est incontestablement un écueil qui guette nécessairement une institution qui s'est fait une règle de n'accepter la connaissance et l'action, quelles qu'elles soient, qu'après les avoir soumises à la sanction d'une critique impitoyable.

La non-résignation aux faits traditionnels ou aux mesures arbitraires, la non-acceptation d'une pensée qui serait laissée en monopole à un groupe exclusif de sages et donc d'une pensée indiscutable est, malgré l'écueil du négativisme, une nécessité inéluctable à laquelle l'Université répondra toujours.

Puis-je vous dire combien, dans la vie, il est infiniment plus confortable d'acquiescer que de combattre, combien dans le sein des divers groupes sociaux, il est moins fatigant de voler au secours d'opinions toutes faites que de remettre en cause leur valeur ou d'en atténuer la raideur. L'Université se chargera de développer chez vous cet esprit de non-acquiescement, d'indépendance et en même temps elle développera le sens des responsabilités vis-à-vis de vous-même, dans le choix de votre comportement et de vos opinions.

Je crois pouvoir dire que c'est dans cette position de non-acceptation du traditionnel, du fatal ou du plus fort que notre institution a trouvé l'inspiration de l'attitude qu'elle a prise spontanément pendant la guerre, à l'égard de l'occupant. Il fait peu de doute que l'Université ait été directement ou indirectement au tout premier rang de la Résistance; son martyrologe, en particulier, en est une triste preuve.

Que ce martyrologe ne vous porte pas à exagérer vos sentiments de reconnaissance patriotique mais qu'il soit surtout la source d'un entraînement de vos énergies pour mener le bon combat, pour éliminer le confort de l'acquiescement facile et pour aguerrir votre sens de la responsabilité.

L'écueil du négativisme est réel. Je vous demande, au nom même de la fonction que s'est assignée l'Université, d'être attentifs à ne pas tomber dans la seule critique stérile et de penser, tout au long de vos études, à dresser votre volonté dans le sens de la réalisation et du travail positif.

Vous allez vivre une époque de forte évolution des institutions nationales et internationales. Le cadre transitoire de la structure de l'entre-deux-guerres achève de se désintégrer. Le monde d'avant 1914, qui, lui, représentait une formule d'opinion et d'organisation relativement stable, est complètement périmé. L'individualisme sur lequel il reposait assez largement, n'a pas résisté à cet énorme appel de resserrement des contacts entre individus, entre institutions et entre nations. La nécessité agit plus que la générosité de pensée mais elle ne conduira à des réalisations concrètes que si les élites diffusent la pensée large, généreuse et constructive.

Vous, plus que nous autres anciens, vous jouerez un rôle déterminant dans ce vaste changement et il dépendra de votre esprit d'indépendance, de non-résignation et de responsabilité que votre action soit plus féconde. L'évolution des institutions est, dès à présent, en cours de développement. Cette évolution devra être guidée. C'est le devoir de la génération montante de saisir la nature des grands changements qui se déclenchent et c'est leur responsabilité d'en favoriser l'éclosion.

### **L'esprit démocratique**

Le problème de la formation de l'esprit démocratique revêt une importance primordiale pour l'Université. C'est, en effet, pour elle, un aboutissement dans son effort. La solution que notre Maison donne à ce problème est, à mon avis, la seule qui soit réellement solide, homogène et donc fructueuse.

Que signifie exactement la démocratie? Pour la comprendre, il convient de s'en rapporter à la vie en commun des groupes de personnes, qui sont assemblées par des circonstances naturelles ou politiques mais qui diffèrent nécessairement les unes des autres par le tempérament, la position sociale, les aspirations intellectuelles et la situation matérielle.

Les exigences sociales imposent la nécessité de faire vivre les groupes comme tels, et pour cela, il faut associer les efforts et les vues de chacun de leurs composants. Le groupe ne peut vivre sans direction commune de son comportement et sans organes communs qui exécutent les décisions à prendre pour assurer sa subsistance, son développement ainsi que ses contacts plus ou moins harmonieux avec les autres groupes qu'il cotoie nécessairement. Il s'agit de petits groupes d'essence

économique et dès lors on se trouve en présence du problème de la démocratie économique. Il s'agit de groupes plus importants, et parmi ceux-là, le groupe social que forme une nation, et en l'occurrence, se pose le problème de la démocratie politique.

Quelle que soit l'étendue du groupe considéré, les aspirations individuelles ne sont pas concordantes; aussi, pour arriver à l'unité d'action nécessaire, faut-il assurer la double fonction

- De permettre la libre expression de la volonté de chacun des membres du groupe;
- D'associer ensuite les expressions de volonté individuelles en une expression collective qui tienne compte, le mieux possible, des vœux raisonnables d'une majorité de membres du groupe.

Faute d'agir de la sorte, l'on en arriverait à refouler les aspirations raisonnables du groupe, à contenir sa volonté et à y substituer la volonté arbitraire, personnelle et aveugle d'une ou de quelques personnes qui se seraient approprié le pouvoir d'agir et de diriger, par la force.

On aboutirait, de la sorte, à un régime non démocratique.

La démocratie consiste, en résumé, dans une forme de gouvernement du groupe qui associe le plus largement possible chacun des membres qui désirent s'exprimer, à la conduite du groupe. Elle présuppose l'existence d'un système plus ou moins complexe d'institutions pour que les opinions s'expriment, pour qu'elles se confrontent, pour qu'on en déduise une ligne de conduite et pour que cette ligne étant déduite, l'exécution suive dans de bonnes conditions.

Il est bien certain que les institutions démocratiques, en raison même de la difficulté d'associer dans l'action des éléments essentiellement disparates, n'atteignent jamais un degré très élevé d'efficacité, présentent toujours de réels défauts de fonctionnement et par le fait même prêtent largement à la critique. Comparées au régime d'autorité, elles paraissent en particulier d'un fonctionnement plus lent, plus chaotique et en tout cas moins cartésien dans ses effets. Mais elles sont, malgré leurs défauts, le seul moyen qui préserve les personnes et les esprits de l'oppression, de l'abdication et du servage mental.

L'Université pense démocratie et ne peut former que des démocrates puisque les citoyens qu'elle nourrit de sa pensée

sont libres, tolérants, non résignés et responsables vis-à-vis d'eux-mêmes de leurs actes.

La non-démocratie est la négation de toutes les vertus du citoyen. A l'expérience, elle conduit nécessairement à une désintégration et à une pollution humaine.

En nourrissant votre esprit démocratique, l'Université remplit une fois encore une fonction sociale essentielle et donne au pays des citoyens capables d'y jouer un rôle selon les règles qui doivent le guider. Dans l'amertume et dans la joie, vous exercerez avec des talents divers ces fonctions démocratiques dans chacun des secteurs où votre valeur et votre spécialisation vous appelleront.

\*  
\* \*

Les diverses fonctions sociales que l'Université remplit, dérivent des vues qu'elle diffuse et de l'action qu'elle exerce sur l'orientation de la pensée des personnes qui partagent son idéal.

Je vous rends attentifs à un fait qui me paraît important. La formation que l'Université va vous donner et dont je viens de vous définir sommairement la portée et l'esprit, ne s'acquiert pas seulement dans les auditoriums et les laboratoires mais elle émane de toute la vie universitaire, dans les contacts entre vous, dans l'atmosphère des couloirs, dans l'activité de vos cercles, dans vos réunions sportives.

Je vous suggère de faire une juste part entre le temps consacré à vos travaux académiques et le temps que vous devez réserver à tous les autres aspects de votre vie universitaire. Réduire trop ce dernier serait vous priver à la fois de la détente qui doit suivre le travail efficace et, chose plus grave, de l'accès direct aux manifestations caractéristiques des disciplines de notre Maison.

Pour terminer, je formule une réflexion qui, je suis heureux de le penser, ne doit s'appliquer à aucune personne de cet auditoire.

L'Université accueille, suivant les lois de l'hospitalité, tous les étudiants qui se présentent à elle. Elle ne scrute pas les consciences et ne préjuge pas des intentions. Mais elle est une maison qui défend un idéal et qui attache sans doute autant de prix à la valeur humaine qu'à la valeur professionnelle des hommes qui reçoivent son enseignement.

L'accueil qu'elle réserve aux étudiants présuppose, dans mon esprit, que les sectaires, que les partisans qui ont aliéné leur indépendance par faiblesse ou par intérêt, que les personnes décidées *a priori* à ne pas s'ouvrir à l'esprit de l'Université, auront la pudeur de ne pas frapper à sa porte. Que ceux-là s'en aillent, parce qu'ils s'excluent spontanément de notre communauté et nous n'avons dès lors que faire d'eux.

Camarades étudiants et étudiantes, l'Université vous offre les moyens de devenir des citoyens libres, tolérants, responsables. Je vous demande de faire honneur à l'invitation qu'elle vous adresse.

## **La réforme scolaire en France Les « classes nouvelles » des lycées**

par **Désiré TITS,**

Directeur général de l'Instruction publique et des Beaux-Arts  
de la Ville de Bruxelles,  
Chargé de cours à l'Université libre de Bruxelles.

Lorsqu'on imagine en une succession d'éclairs le cheminement de l'institution éducationnelle à travers le temps et l'espace, on est frappé par la diversité de ses aspects en fonction du lieu, du temps, de l'espace, des conventions sociales, de la religion, de la conception du bien et du mal, du mode de civilisation.

Au contraire, à notre époque de standardisation, de techniques, de vitesse de propagation des idées, de l'infiniment grand et de l'infiniment petit, il existe dans les conceptions relatives à l'éducation, une tendance à l'universalisation, qui rapproche une multitude de nations qui ont atteint un niveau similaire d'évolution.

On ne s'étonne donc plus, lorsqu'on entend bâtir l'édifice scolaire sur les principes de la méthode expérimentale, que des préoccupations analogues ou semblables assaillent les éducateurs et que des projets de réformes de structure soient discutés, par exemple, au Congrès de l'Education de plein air à Rome, en mai dernier, et au Congrès de la Ligue internationale de l'Education nouvelle, à Bruxelles, en juillet 1949, en même temps qu'ils le sont dans les autres parties du monde. C'est pourquoi, lorsque l'on se déplace dans d'autres pays que le sien, on constate que les grands principes de l'éducation contemporaine s'y retrouvent malgré des adaptations nationales parfois très poussées.

J'ai le dessein de porter un jugement sur ce puissant mouvement pédagogique qui électrise la France en ce moment,

qui participe à ce mouvement universel d'émancipation et de libération de l'homme. Un humanisme nouveau et balbutiant en sortira peut-être vers l'an 2000, si l'objectivité scientifique est en mesure de triompher des idéologies partisans et des formes multiples du fanatisme, si la société veut bien accorder une aide inconditionnelle aux seuls éducateurs dont le souci est de former des hommes libres, tolérants et paisibles.

En France, la dernière réforme scolaire de la troisième République a porté, après 1870, sur l'enseignement primaire. Elle fut l'œuvre des Jules Ferry, Jean Macé, Paul Bert, Fernand Buisson, qui ont toujours fait prévaloir la notion de l'école publique, non pas réservée uniquement aux seuls tenants d'une religion ou aux gens du peuple mais à tous les citoyens.

Pendant la première guerre mondiale, le groupe d'intellectuels combattants, qui prit le nom de Compagnons de l'Université nouvelle, dressa un remarquable plan de réforme scolaire qui, malheureusement, ne parvint pas à secouer l'opinion dans les années d'après guerre.

Parmi les survivants de ces Compagnons, les uns se découragèrent, les autres poursuivirent les parloles byzantines. Le feu couva sous la cendre dans l'entre-deux-guerres. On vécut, comme dans beaucoup de pays, sur un compromis et parfois dans la compromission. La France démocratique vota la gratuité de tout l'enseignement secondaire et la prolongation de la scolarité de treize à quatorze ans.

Le ministre Jean Zay ranima le foyer en préparant une réforme globale de l'enseignement. En 1937, on inaugura, en guise de prélude, des classes d'orientation pour les enfants qui entrent au lycée.

Ce fut, somme toute, la première réformation entreprise au lycée depuis que Napoléon avait fait de celui-ci un monolithe au grain uniforme, poli, solide, à l'image des casernes de la Grande Armée.

Les classes d'orientation, établies dans le but louable de résoudre le problème de l'orientation scolaire par la connaissance des aptitudes individuelles, furent l'objet de critiques énoncées surtout à des fins politiques.

Le psychologue et le pédagogue demandent avec raison que chaque enfant fasse des études conformes à sa nature et propres à assurer son épanouissement. Beaucoup d'enfants ne sont pas doués pour les études abstraites. Il serait donc de leur

intérêt de leur faire entreprendre des études pratiques, préparant aux carrières artistiques ou techniques. La plupart des parents ne l'entendent pas ainsi. Ils s'obstinent, parfois jusqu'au drame, à exiger les études qu'ils estiment, eux, être les seules bonnes, les seules qui conduisent à la carrière qu'ils ont décidé, eux, que leur fils embrasserait.

Il ne fait pas de doute que la masse de la population française se refuse à un enseignement de classes. Elle ne se satisfait plus de la seule instruction; elle entend que l'Etat offre tout au moins, à chacun, la possibilité d'atteindre la culture. Les couches pauvres participant à la conduite des affaires publiques, il importe que l'Etat assure la formation culturelle de ceux qui exerceront des fonctions dirigeantes du point de vue social, juridique, politique, civil ou technique.

Au cours de la seconde guerre mondiale, dans la clandestinité, des éducateurs ont voulu préparer l'avenir. Le premier aboutissement officiel fut ce qu'on a appelé le « plan d'Alger », élaboré par une commission présidée par M. Capitant, et rendu public en Algérie après l'éviction des représentants de Vichy. Dès la libération de la France, le gouvernement a sollicité MM. Langevin, Piéron et Wallon pour présider et vice-présider une commission d'études ayant mission de préparer un projet de réforme totale, qui serait soumis aux conseils et groupements universitaires et, en dernier ressort, à l'Assemblée Nationale.

Cette commission, composée de vingt-cinq membres, appartenant à tous les degrés de l'enseignement, travailla en commun pendant six mois, puis elle se scinda en quatre sous-commissions qui furent accrues de certains spécialistes et qui ont entendu, soit des personnalités représentatives de groupements et de syndicats, soit des personnalités indépendantes complètement et intéressantes par elles-mêmes.

Des retouches furent apportées au plan, au fur et à mesure que les conséquences des vues premières apparaissaient mieux et que se faisaient sentir les retentissements des conclusions les unes sur les autres. La dernière main a donc été mise à la réforme par l'expérience et l'application de tous les jours.

Grâce à des partisans de la méthode *a posteriori*, tels que Wallon et Piéron, fermement engagés dans le probabilisme pédagogique, la France amalgame, dans sa doctrine de l'enseignement, les principes cartésiens et baconiens désormais

complémentaires, ainsi que ceux du rousseauisme et les lois des sciences positives de la vie. Les travaux de la commission de réforme scolaire forment un tout appelé « Projet Langevin », qui exprime clairement la synthèse des progrès pédagogiques de l'heure présente, sans parti pris chauvin, sans arrière-pensée autarcique.

Des pédagogues étrangers, qu'ils soient américains ou européens, ont stimulé les bâtisseurs, au même titre que des Français : Monod, Bayet, Cousinet, Profit, Freinet, Seclet-Riou, Bouchet, Debesse et Hubert.

Les promoteurs de l'éducation nouvelle n'ont pas demandé l'opération de la table rase. La réforme permet l'aménagement de l'édifice sans heurts dans les services, sans sacrifices, sans que les misonéistes puissent dire, selon leur habitude, que les enfants servent de cobayes. Il y a quelques jours, le ministre Yvon Delbos déclarait encore, au cours d'une interview : « Les méthodes nouvelles ne se proposent pas de supplanter les méthodes traditionnelles éprouvées, mais de les compléter. Du fait qu'elles sont « actives » et qu'elles font appel au milieu concret où vit l'enfant, elles permettent de cultiver des intelligences qui, pour être rebelles à l'abstraction, n'en sont pas moins capables d'enrichissement <sup>(1)</sup>. »

Le schéma qui suit donne l'organisation des institutions nouvelles de l'Etat, dispensant aux jeunes Français une éducation qui s'étend de la naissance de l'individu jusqu'à son âge adulte.

J'ai inséré le tableau ci-contre de l'Université de France dans mon texte, à seule fin d'attirer l'attention sur l'enseignement du second degré réformé, à côté duquel coexistent d'ailleurs les lycées traditionnels et des écoles de perfectionnement : écoles primaires supérieures qui n'ont pas été résorbées, cours complémentaires qui subsistent et qui ont leurs défenseurs, innombrables écoles d'apprentissage agricole, industriel, artisanal ou commercial qui sont indépendantes des collèges modernes.

Les deux premières années d'études du second degré de l'enseignement sont celles de l'observation (voir schéma). La nouveauté est double : les enfants sont observés systématiquement; les enfants font de l'observation systématique.

(1) *Nouvelles littéraires* du 29 octobre 1949.

L'observation directe est à la base de l'enseignement dans toutes les branches du programme des classes nouvelles de sixième et de cinquième. Les deux années d'études qui leur font suite sont celles du choix des cours à option. La première option, en sixième, est celle du latin, après un trimestre de séjour, lorsque l'étude sommaire des aptitudes et de l'intelligence a été faite.

Troisième degré (ens. supér.)	$\left. \begin{array}{l} 22. \text{ ans} \\ 21 \\ 20 \\ 19 \end{array} \right\}$	$\left. \begin{array}{l} \text{Ecoles normales primaires ou supérieures.} \\ \text{Ecoles supérieures de techniciens.} \\ \text{Année propédeutique. Facultés.} \\ \text{« Grandes écoles ». Instituts de recherches.} \end{array} \right\}$	
Deuxième degré (ens. second.)	$\left. \begin{array}{l} 18 \\ 17 \\ 16 \\ \hline 15 \\ 14 \\ \hline 13 \\ 12 \end{array} \right\}$	$\left. \begin{array}{l} \left. \begin{array}{l} \text{détermination} \\ \text{option} \\ \text{observation} \end{array} \right\} \begin{array}{l} 2^{\text{e}} \text{ cycle} \\ \\ 1^{\text{er}} \text{ cycle} \end{array} \end{array} \right\}$	Lycées et collèges modernes.
Premier degré (ens. prim.)	$\left. \begin{array}{l} 10 \\ 11 \\ 9 \\ 8 \\ 7 \end{array} \right\}$	Ecoles primaires.	
	$\left. \begin{array}{l} 6 \\ 5 \\ 4 \end{array} \right\}$	Ecoles maternelles.	
	$\left. \begin{array}{l} 3 \\ 2 \\ 1 \end{array} \right\}$	Crèches.	

Le second cycle est celui de la détermination et de la préparation au baccalauréat qui comporte deux épreuves subies à un an d'intervalle.

Depuis 1948, le Ministère de l'éducation nationale a décidé de parachever la préparation des bacheliers qui ont l'intention d'entreprendre des études supérieures, en créant une année propédeutique pour les lettres, les sciences, le P. C. B. et le droit.

Cette création a été vivement critiquée par ceux qui pensent qu'elle prolonge inutilement les études d'un an.

La réforme est centrée sur l'enseignement secondaire. J'insiste sur ce fait qui indique nettement la volonté des réformateurs de créer un enseignement culturel de masse, qui soit éducatif et, par conséquent, désintéressé, dispensant la culture à tous les adolescents, à chacun selon ses aptitudes.

Après cent soixante ans de vicissitudes, l'œuvre de la Révolution française retentit encore en France et dans le monde. Les « Immortels principes » ne sont pas périmés. Si on compare la Charte universelle des Droits de l'homme de l'O. N. U., c'est-à-dire celle de 1948, à la Charte des Droits de l'homme et du citoyen de la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, on ne peut constater que leur étonnante ressemblance. Le plan français vise à former des citoyens et à adapter l'éducation aux besoins de la vie.

Les mobiles sociaux et moraux de la réforme figurent tacitement dans son économie générale. La réalisation de la justice devant l'éducation par la gratuité complète de l'enseignement et par l'égalité du point de départ, a été défendue maintes fois au Parlement français, de même d'ailleurs qu'au Parlement anglais (« Committee of charge ») et en Belgique (loi instituant le Fonds des Mieux-Doués). C'est à peine si, depuis deux ans, dans quelques cercles estudiantins de l'Université libre de Bruxelles, on a posé le principe du « manque à gagner », en faveur des familles nécessiteuses; c'est à peine si les milieux syndicaux et l'enseignement technique belge s'intéressent à la question du présalaire pour les élèves qui rendent des services au cours de leur stage dans les usines et les ateliers.

Je ne pense pas que la France traverse une crise de civilisation; la civilisation évolue. Il est normal que les pessimistes parlent de crise, de stagnation, de décadence, de déclin des valeurs. Il est non moins facile de sacrifier à l'idée du progrès perpétuel, de parler du rétablissement des valeurs, lorsque l'on est optimiste. Sur le plan éducatif, mieux vaut se montrer réaliste, en essayant de juger du sens de son époque, d'observer le rythme des découvertes, de promouvoir les rénovations sociales, de rechercher le souverain bien de notre temps et d'adapter à cette évolution humaine l'institution pédagogique.

Ce n'est que dans le cas où les contingences sociales

iraient à l'encontre des lois naturelles, au cas où des décisions de législateurs mal éclairés risqueraient d'entraver le développement normal et le bonheur de l'enfant qu'il appartiendrait au psychologue, au pédagogue, à l'éducateur de réagir.

Les découvertes capitales de la pédagogie et de la psychologie commandent la conception même de la rénovation proposée, à une échelle jamais égalée à ce jour, sur le plan de la culture et des exigences sociales d'une grande nation.

On n'échappe plus à l'emprise des sciences dans l'éducation, parce que l'on n'imagine plus, à notre époque, une éducation arbitraire, artificielle et fautive par conséquent.

La marque de la biologie est imprimée tout au long du plan Langevin. Les théories des besoins de l'individu, des caractères acquis et de l'influence du milieu, qui figurent déjà dans la *Philosophie zoologique* de Lamarck, les problèmes des adaptations et de la sélection posés par Darwin et étudiés depuis lors par des centaines de chercheurs dont, entre autres en France, Rabaud, Caullery et Cuénot, servent de base à l'enseignement nouveau. Celui-ci puise aussi ses références dans les débats sur la préformation et l'épigénèse, dans la loi de récapitulation, l'éthologie, la physiologie, la biométrie, la génétique et la morphologie humaine.

Les principes d'une psychologie des fonctions nerveuses et non ceux d'une psychologie irrationnelle des « facultés de l'âme », commandent la réforme. Grâce à la présence de psychologues tels que Wallon et Piéron, il ne pouvait en être autrement. Ceux-ci ont réclamé plus impérieusement que jamais la connaissance de l'adolescent à l'aide des mensurations biométriques, de la psychologie génétique, de la caractériologie, de la recherche des aptitudes, de l'appréciation des degrés et des formes de l'intelligence, de la connaissance du milieu social.

Dans l'application de la réforme, la psychologie, la pédagogie et la méthode ne cessent de retentir l'une sur l'autre, comme les trois billes d'un billard s'entrechoquent et forment perpétuellement des triangles.

Examinons ces répercussions dès leur origine et dans leurs développements, dans la structure des classes nouvelles des lycées. Dès 1945, le Ministère de l'Éducation nationale a inauguré à Sèvres, dans la banlieue parisienne, le Centre international d'études pédagogiques dû à l'initiative de M. Jean

Bayet, Directeur général de l'Education nationale et de M. Gustave Monod, Directeur général de l'Enseignement du second degré. Le Centre est dirigé par M<sup>me</sup> Hatinguais, dont le destin exemplaire dans l'enseignement secondaire et les dons pédagogiques éminents forcent l'admiration et le respect.

Le Centre de Sèvres possède un lycée expérimental; un grand nombre de professeurs français ou étrangers y accomplissent des stages. Les leçons pratiques, les exposés de thèses, les cours, les débats critiques s'y succèdent pendant toute l'année.

Les premières sixièmes nouvelles furent ouvertes dès le début de l'année scolaire de 1945-1946. On fit appel à des professeurs volontaires. Peu d'agrégés se présentèrent; cela se comprend aisément; la plupart d'entre eux sont titulaires de chaires dans les classes supérieures; ils n'ont pas voulu repenser tout leur enseignement, reprendre en mains des bambins de onze ans, appliquer des méthodes dont ils n'ont jamais eu connaissance.

Dans l'ensemble, il se présenta dix fois plus de professeurs qu'il n'en fallait. L'expérience débuta sous les meilleurs auspices. On enregistra des échecs aussitôt réparés. Des polémiques surgirent, notamment sur l'éternelle question des classiques et des modernes. Les méthodes nouvelles ayant été accusées de ne plus donner une part suffisante à la formation classique, l'organe des éducateurs des classes nouvelles, *Classes Nouvelles*, a consacré tout un numéro de l'année 1948 à l'enseignement du latin selon les méthodes actives.

A la rentrée des classes de cette même année, il y avait déjà 800 classes nouvelles en France. A ce moment, on y étudiait l'application et l'adaptation des élèves du second cycle, qui est aussi celui de la hantise du baccalauréat.

C'est donc à la fin de cette année que les élèves des classes nouvelles affronteront la première partie du bachot. Que vaudra ce critère? C'est là qu'on attend les résultats, dit-on. Mais il faut ajouter aussi que la pédagogie condamne le procédé stakhanoviste, la surchauffe brutale, le bourrage, bref ce qu'on appelle le « bachotage ».

Tant en France que dans les autres pays, les familles voient dans le diplôme de fin d'études secondaires un talisman, la clef de la fortune, la marque d'une supériorité définitive. Trop peu de parents considèrent le sens et la finalité

de la formation humaniste, le façonnage de l'esprit de finesse et de géométrie et la formation du caractère, qui sont les vertus de l'éducation générale.

La sélection qui s'échelonne au cours des études du second degré est lente, continue, normale : sur 100 élèves qui entrent en sixième année, il n'en reste plus que 50 qui affrontent la deuxième épreuve du baccalauréat. Ces survivants subissent encore une dernière sélection mais trop brutale, sauvage même, à mon avis. En effet, en 1948, 41.183 élèves de première sur 111.463, soit 36,9 % ont été reçus, ainsi que 30.349 philosophes et mathématiciens sur 71.349, soit 42,3 %. C'est ce qui provoque une psychose de la préparation, souvent avec l'aide du *vade-mecum* des questions des années précédentes, au détriment d'une formation sereine qui serait plus profitable parce que moins superficielle. On comprend les affres des parents de cette armée annuelle de plus de 110.000 recalés âgés de dix-huit à vingt ans, sans diplômes, sans apprentissage d'aucune sorte, sans ressources, sans espoir de reclassement.

Cette sélection n'est encore rien par rapport à celle qui suit, pour la préparation aux grandes écoles. En voici un exemple pris cette année (oct. 1949) : au Lycée Janson de Sailly il y a cinq classes de « math. élém. » de 50 à 60 élèves; environ 150 obtiennent le titre de bachelier à la fin de l'année. Ils entrent dans une des deux classes de mathématiques spéciales préparatoires qui comptent respectivement, en ce moment, 74 et 86 élèves. A la fin de l'année, deux fois 25 élèves seront admis dans les deux classes de mathématiques supérieures; la plupart devront redoubler cette classe parce qu'on ne réussit généralement pas dès la première fois le concours d'entrée à l'École polytechnique. Cette année, sur environ 3.000 candidats, 200-210 ont été admis dont 30 du dit lycée, soit un dixième de ceux qui avaient conquis leur bachot et qui s'étaient préparés à ce concours pendant deux ans au moins.

A titre de comparaison, voici les chiffres pour la Belgique, d'après le rapport du budget du Ministère de l'instruction publique de 1948 : sur 100 élèves qui commencent leurs études secondaires classiques, 41 parviennent dans la classe de rhétorique; l'élimination est donc supérieure de 10 % à celle qui s'opère en France; mais elle est quasi nulle à la fin de la

dernière année d'études : presque tous les survivants conquirent leur diplôme de fin d'études secondaires. On estime que 50 % des étudiants échouent aux examens à la fin de la première année, à l'Université.

Les écoliers des classes nouvelles suivent les mêmes cours que ceux des classes traditionnelles : c'est le tronc commun. Les différences résident dans les méthodes, l'esprit, le style. Ainsi, au sujet du programme, le conseil de classe, qui est formé par l'ensemble des professeurs et qui siège chaque semaine pendant une heure au moins, recherche pour tous les cours le principal et l'accessoire. Il établit un ordre logique et chronologique entre les matières et fait un sort à certaines parties. Il décide même de l'élagage de matières, ce qui constitue une excellente, une nouvelle façon de lutter contre la surcharge des programmes, une des sources du surmenage.

Toute acquisition de forme encyclopédique n'est faite que dans les limites où elle est strictement nécessaire. Avant toutes choses, il convient de guider le développement logique de l'enfant et son sens critique et esthétique. Le latin est optionnel à partir du deuxième trimestre de la première classe de tous les établissements post-primaires. Il est conseillé à ceux qui témoignent d'aptitudes verbales, analytiques et logiques et d'une faculté d'abstraction suffisante.

Dans les classes inférieures (6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>), il n'y a plus de travaux à domicile, mais l'enfant reste plus tard à l'école pour y faire ses devoirs, étudier ses leçons sous forme de travaux dirigés par les stagiaires qui jouent un rôle effectif de répétiteur et même de professeur. Ce n'est qu'à partir de la quatrième, lorsque l'écolier a acquis une méthode de travail suffisante qu'il accomplira des tâches sans guide, dans sa famille.

Depuis 1945, les autorités compétentes ont mis sur pied un service de psychologie scolaire unique en Europe, au profit de l'enseignement secondaire et primaire. Des psychologues scolaires collaborent avec les maîtres au décèlement des aptitudes dans l'école diversifiée.

Sept centres médico-psycho-pédagogiques sont en fonctionnement actuellement dans les lycées et collèges de la région parisienne. Un de ces centres, établi dans des locaux du lycée Claude-Bernard, est affecté spécialement aux adolescents atteints de troubles caractériels qu'on réadapte dans des classes

spéciales. Un centre analogue a été ouvert à Vitry, mais il n'a pas d'école-annexe.

Enfin, quatorze psychologues sont attachés à l'enseignement primaire. Leur travail de recherche proprement dit est dirigé par le professeur Zazzo, au séminaire de psychologie de la Sorbonne. Leur travail pratique, dans les écoles, et plus particulièrement dans les classes nouvelles, consiste dans la constitution du dossier scolaire, dont chaque enfant est nanti, avec l'aide du médecin, de l'assistante sociale, des professeurs et des parents. Dans les instructions qui accompagnent le dossier figurent ces phrases édifiantes : « Le dossier scolaire est un instrument nécessaire, mais c'est un instrument délicat. Il faut à tout prix éviter d'en faire une sorte de casier judiciaire ou un fichier secret. Il ne faut pas le transformer en instrument d'inquisition morale, ni d'investigation purement scientifique. Il faut le manier avec franchise, discrétion et aussi un esprit de sympathie pour les élèves. »

C'est dire avec quelle prudence, quelle patience et quel sens du relatif la connaissance de l'enfant s'acquiert pour son orientation, selon ses aptitudes scientifiques, littéraires, manuelles, graphiques ou musicales. Ce travail est d'autant plus nécessaire pour les enfants des sixièmes, cinquièmes et quatrièmes de l'enseignement secondaire, qu'ils constituent un matériel d'études qui provoque l'étonnement des profanes et l'attention soutenue des spécialistes.

La période pré-pubertaire donne le signal d'une remise en question de tout ce qui, jusqu'à ce moment, avait paru en place. C'est la phase de prise de conscience du sens moral, du social, de l'abstrait et des idées générales. Dans les deux sexes, le phénomène psychologique le plus important est le repli sur soi. Celui-ci peut être marqué par des manifestations extérieures ostentatoires ou par une sociabilité simulée, qui semble adaptée, alors que le trouble intérieur est profond. C'est également la phase où l'auto-érotisme peut reprendre le plus ses droits.

A cet âge ingrat, un amour-propre exagéré se fait jour; l'affection manque d'objectivité. Plus qu'au cours des autres périodes de la vie, il faut soutenir ces adolescents dans leur lutte contre l'irruption des instincts. Il suffit, dans les cas ordinaires, de leur faire sentir une force éclairée, un ascendant ferme, sans les diminuer. Faute de quoi, leur susceptibilité

aidant, ils sont tout prêts à se replier sur eux-mêmes. Comme ils n'accordent déjà plus facilement leur confiance, ils rompent le contact avant même qu'ils soient déprimés ou révoltés.

En présence de l'attitude bizarre, équivoque, insaisissable des filles et des garçons en plein état de crise juvénile et de prise de conscience, la plupart des adultes se découragent dans leur action éducative en concluant ainsi : « Je ne reconnais plus, je ne comprends plus cet enfant. » Or, c'est ce « type » complexe, peu connu des psychologues eux-mêmes, qui est confié aux professeurs frais émoulus des Facultés, qui ignorent les secrets, les peines, les oscillations brusques et la vie pénible de ceux qui sont en passe de devenir des hommes. Il en résulte souvent des heurts, une déclaration de guerre et une guerre de positions entre le maître et les élèves. La solidarité de ces derniers se manifeste alors contre l'autorité et entraîne une contre-éducation.

C'est un risque qu'on n'a pas voulu courir en ouvrant des classes nouvelles; le volontariat fut donc une des causes de la réussite de l'expérience; des maîtres éprouvés, gagnant immédiatement la confiance des « moins de quinze ans », surent créer le climat propre aux méthodes actives et à l'initiation humaniste vivante.

Le système des options a été introduit dans l'enseignement du second degré en vue de favoriser dans la mesure du possible toutes les formes de l'intelligence. Les cours à option sont chose courante dans l'enseignement secondaire aux Etats-Unis. Ils existent depuis longtemps dans les Facultés françaises pour les candidats à la licence, qui présentent au choix le nombre de cours requis. Il y a de nombreux cours à option et des cours libres à l'Université libre de Bruxelles. Ils ne sont guère appréciés. Pourquoi? Il y aurait une enquête à faire à ce sujet auprès des étudiants.

Dans les sixièmes nouvelles, la seule option est celle du latin; elle prend cours au début du deuxième trimestre. Les autres options se placent à partir du deuxième cycle du second degré, c'est-à-dire à treize ans, au plus tôt. En Belgique, la nouvelle section des athénées dénommée « latin-sciences », issue du projet Balasse-Chevalier, est une forme d'option, une orientation de plus, conseillée à ceux qui font montre d'une forme d'esprit bien définie.

Avant l'inauguration des classes nouvelles, dans les

grandes villes, les lycées possédaient déjà des classes supérieures spécialisées en vue de l'accès aux « grandes écoles ». Actuellement, à Paris par exemple, les lycées Saint-Louis, Louis-le-Grand et Janson de Sailly et le Collège Chaptal sont renommés pour leurs classes de « math. élém. » et de « math. supérieures ». De même, les lycées du quartier Latin : Henri IV, qui est fier de ses anciens élèves qui sont devenus hommes de lettres, poètes ou philosophes; Saint-Louis et Louis-le-Grand, qui ont préparé tant d'hommes de science, qui ouvrent les portes de l'École polytechnique ou de Saint-Cyr, ou plutôt, pour cette dernière, de ce qui en tient lieu en ce moment.

L'orientation scolaire s'améliore partout grâce à l'augmentation des classes nouvelles. Celles-ci, de même que les classes traditionnelles d'ailleurs, alimentent les nouvelles options : au Lycée Molière pour les filles et au Lycée Montaigne pour les garçons, on accueille dans le deuxième cycle ceux qui se préparent aux carrières artistiques : études de conservatoire, arts graphiques, dessin, sculpture, peinture, architecture; au Lycée Voltaire, il y a des options pour ceux qui se consacreront aux industries et aux arts du cinéma : metteurs en scène, cinéastes, prises de vue, acteurs, costumiers, décorateurs, etc.

Le manque d'unité entre les différentes branches de l'enseignement secondaire a toujours été un point faible de son organisation. Il y a trop de cloisons étanches; les professeurs très spécialisés sont convaincus que leur science est plus formative que les autres. Les professeurs d'un même établissement sont des amis sur le plan des relations extérieures; ils sont des adversaires sur le terrain professionnel.

Pour remédier aux antagonismes, à l'apport de matériaux épars et aux méthodes divergentes, les proviseurs des lycées ont à leur disposition toute une série de moyens propres aux classes nouvelles : la coordination des branches, l'enseignement par l'observation, l'étude du milieu naturel, la désignation de professeurs polyvalents, l'instauration de conseils de classe, le travail par équipes, la création de bibliothèques de classes et d'une bibliothèque centrale, les travaux manuels.

Un philosophe de l'antiquité n'a-t-il pas dit que le cerveau est le prolongement de la main? Ne lit-on pas dans le *Ménon* que Socrate, enseignant la géométrie à un jeune esclave, lui fait redécouvrir la démonstration d'un théorème? Ne trouve-

t-on pas dans les travaux des physiologistes, Féré entre autres, la preuve que toute opération manuelle retentit sur le système nerveux? Le psychologue Wallon, dans ses ouvrages récents : *Les origines de la pensée chez l'enfant* et *De l'acte à la pensée* (1), ne conclut-il pas que l'éducation du mouvement précède et conditionne la pensée? « *Learning by doing* » est, somme toute, la devise anglaise de l'école active.

La coordination est d'application constante et générale et non épisodique et réservée à une activité spéciale.

Les matériaux sont confrontés, les acquis mis en commun; le contenu des branches principales ou accessoires est repensé par tous les intéressés avant la réalisation active.

Dans la conduite quotidienne des petites classes, Decroly nous a accoutumés à ces démarches de l'esprit qui, sur le chemin de la découverte, vont de l'observation à la généralisation et à l'expression. Les moyens déductifs et la mise en relief des analogies sont de règle pour l'étude du français, du latin et des mathématiques encore qu'on étudie aussi ces dernières par l'induction, au même titre que les sciences naturelles, la géologie et la géographie.

Des méthodes vivantes sont employées pour l'étude élémentaire des langues et de l'histoire : fresque historique schématique, construction à l'échelle d'une villa romaine ou d'un château-fort avec étude du vocabulaire, rédactions libres, archives de grammaire, théâtre de marionnettes construit par les enfants, jeux dramatiques de fictions, de classiques ou de faits historiques conçus, montés et joués par une équipe. J'ai vu un montage d'*Abeille* d'Anatole France, de *Nils Holgerson* de Selma Lagerlof, de *Polyeucte* de Corneille, dans une transposition moderne, à la manière de certains auteurs contemporains, Anouilh par exemple, qui ont pu montrer ainsi que les thèmes et les personnages des grandes tragédies restent proches de notre sensibilité.

J'ajoute que, pour parer aux critiques, souvent justifiées, contre les méthodes actives, le corps enseignant des classes nouvelles a été prié instamment de veiller strictement au maintien et au perfectionnement des automatismes de l'orthographe et du calcul.

(1) Editions Presses universitaires de France, Paris, 1945 et 1948.

La coordination des branches est donc assurée en premier lieu par l'étude du milieu naturel.

Je ne dois pas insister auprès des éducateurs belges. Ils sont pénétrés de l'importance de cette technique éducative, encore que ce ne soit pas toujours chez eux une formule suffisamment compacte, cohérente, maintenue sans défaillance.

L'étude des sciences de la nature ne développe pas seulement le sens de l'observation; elle présente un intérêt moral et social. Les connaissances scientifiques font apparaître dans l'esprit des enfants la beauté du réel, plus beau que la fiction. Ces études positives, conformes à l'âge mental des adolescents, s'opposent à la vie capitonnée, au finalisme puéril comme au rationalisme simpliste. Elles provoquent l'acquisition de la méthode expérimentale, forment l'esprit scientifique, qui est fait de droiture absolue, accoutume les jeunes esprits à la notion de la pérennité et de la régularité des phénomènes physiques et de la grandeur des lois de l'univers.

Les autorités pédagogiques françaises ne désirent pas appliquer la méthode des centres d'intérêt dans l'enseignement secondaire. Elles y introduisent la notion de coordination dans la conduite des études. Elles suivent d'autres courants, notamment celui qui fut déclenché par Freinet à Saint-Paul-de-Vence. Dans les sixièmes nouvelles, on compose des centres de coordination établis en fonction des branches de l'enseignement secondaire : langue maternelle, latin, histoire, archéologie, géologie, géographie humaine, biologie, économie locale, devoirs civiques.

Les Français ne mettent pas l'accent sur le mot « centre », mais sur le mot « coordination ». C'est l'idée maîtresse du problème des petites classes nouvelles.

Pour que l'expérience réussisse, on a fait appel à des professeurs qui veulent bien accepter de donner plusieurs cours : latin, français, histoire et morale d'une part; mathématiques, biologie, étude du milieu, d'autre part.

Ce mode de travail des professeurs polyvalents requiert des qualités professionnelles accrues, un dévouement plus grand, une collaboration constante entre collègues, une documentation abondante, une préparation approfondie. Dans les classes inférieures, on demande surtout des éducateurs et des humanistes; dans les classes supérieures, les qualités du spécialiste prévalent. Mais, à mon avis, le spécialiste qui n'entend

être que cela ne doit pas faire carrière dans l'enseignement.

Aussi, les prestations hebdomadaires réglementaires ont-elles été réduites pour les professeurs de classes nouvelles; ils ne donnent que de 14 à 18 leçons par semaine, dont il faut défalquer une heure pour le conseil de classe et une heure pour l'étude du milieu. De plus, l'horaire du professeur chef d'équipe est encore diminué d'une heure en compensation du travail de coordination qu'il dirige. Pour trois classes nouvelles, on nomme un stagiaire littéraire ou scientifique, qui travaille avec le conseil de classe. Enfin, on n'admet que vingt-cinq élèves dans les sixièmes nouvelles.

La réduction du nombre de professeurs et les techniques appropriées au régime assurent la liaison entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire et la coordination horizontale dans la classe de sixième nouvelle. Le savoir élémentaire n'est plus présenté *in abstracto*; les références au réel se multiplient et les courants osmotiques ne cessent de circuler parce que les matériaux recueillis dans le milieu exploité : plantes, animaux, roches, eaux, produits transformés, photographies, plans, croquis, etc., sont encore confrontés et étudiés à l'école.

Des professeurs réfractaires aux méthodes actives estiment que ces méthodes d'observation, de l'activité concrète, de la collaboration franche, cordiale et joyeuse, ces solutions de facilité, ajoutent-ils, font que les enfants ne pensent plus qu'au jeu et ne fournissent plus d'efforts.

La notion ancienne de l'effort scolaire est contre nature. L'effort brutal, non gradué et sans signification blesse et écrase par l'ennui qu'il provoque. Il fait naître la vanité et la suffisance s'il a pour but le dépassement perpétuel des condisciples et la récolte des bonnes notes. L'enfant ne doit pas nécessairement subir le *hard-labour* scolaire, la discipline de fer pour son durcissement ou pour mieux résister plus tard, paraît-il, aux chocs de l'adversité. L'effort demandé doit être commandé par les besoins et les intérêts de l'enfant et non par ceux des adultes. Ainsi motivé, l'effort produit est décuplé en qualité et en quantité, dans le sentiment de l'effort productif, agréable, éducatif. La constance dans l'effort se développe lentement; la persévérance ne s'impose pas tout de go, elle s'acquiert. La puissance de l'effort infantile augmente en même temps que le développement mental. On ne peut que

la guider afin que l'adolescent apprenne à se dépasser lui-même dans ses performances, à tenir ses engagements, conquérir son autonomie, prendre ses responsabilités. L'adulte seul peut « tenir » jusqu'au dernier quart d'heure.

La méthode des classes nouvelles est aussi polytechnique, puisqu'elle vise à l'éducation de tous, à chacun selon ses aptitudes, qu'elle vise à l'éducation de la masse qui est la solution défendue dans toute démocratie.

Le but social de la pratique des activités manuelles s'ajoutant à leur justification du point de vue scientifique, on n'a pas hésité à les instaurer dans les classes d'orientation. Ce ne sont pas des cours de « chipotage », mais du travail authentique, tel qu'il se présente dans la vie : applications de mathématiques, radio, menuiserie, cultures, élevages et dissections au cours de biologie, collections, appareillage de physique et de chimie, constructions d'après un plan, décors, costumes, reliure, tissage, travail du bois et des métaux, reconstitutions historiques ou géographiques.

En Belgique, le travail manuel n'est guère apprécié dans les classes inférieures de l'enseignement moyen. Dans le secteur primaire, nous avons été des précurseurs. Dans certaines écoles, les activités sont devenues trop systématiques, stéréotypées et sclérosées parce qu'elles ne sont pas incorporées dans les autres parties du programme.

Pour que l'enfant soit aidé dans toutes ses activités, il existe une bibliothèque de classe et une bibliothèque centrale, où chacun peut consulter librement des livres sans être suspecté, *a priori*, d'indélicatesse. J'ai vu l'application de ce système dans des collèges anglais, sans surveillance, sans larcins. Dès la sixième, le lycéen acquiert par cette pratique des habitudes intellectuelles fructueuses qui deviennent par la suite, dans les classes supérieures, des méthodes personnelles de travail et de recherche.

Qui ne se rend compte, après avoir fait un séjour en France, que tous ces principes ont pour prolongements naturels la formation du caractère, de l'esprit civique et du comportement moral ? Ces prolongements atteignent à la fois l'individu et le groupe.

L'individualisation de l'enseignement a été préparée en

France par la thèse de Bouchet, qui fit sensation en 1933 (1). On préconise aussi les méthodes américaines, l'emploi des fiches individuelles, la recherche de documents, la rédaction libre, le dessin spontané, les travaux manuels au choix des enfants, le journal individuel ou collectif.

Il faut évidemment former des individus, susciter les initiatives qui favorisent l'épanouissement de la personnalité. Je crois que c'est chose plus facile en France que dans d'autres pays. Le Français a une intelligence précoce, vive, fulgurante; son extériorisation verbale est prompte et aisée; il ne pense pas en bande; il est individualiste naturellement; il accepte l'intégration au groupe, mais refuse l'asservissement au groupe.

De sorte que les novateurs doivent plutôt insister sur l'esprit de coopération, de solidarité et de sociabilité qui doit servir de levier dans l'action éducative. Pour réussir, ils n'ont dû suivre que le mouvement des coopératives scolaires qui a conquis l'enseignement primaire grâce aux efforts du pédagogue Profit.

Quant au travail par équipes, l'apostolat du grand éducateur Cousinet porte ses fruits aujourd'hui, à des fins semblables, dans les lycées (2).

Une classe de sixième nouvelle, composée de vingt-cinq élèves, est divisée en équipes de cinq ou six unités qui travaillent à la manière des patrouilles de *scouts*, qui se réunissent à certains moments en troupe pour effectuer des travaux collectifs et créer l'esprit de corps, l'âme collective. Le système des élections est en vigueur dans les classes nouvelles, au même titre que dans les écoles américaines et dans les écoles italiennes que j'ai eu l'occasion de visiter cette année.

De même, les professeurs d'une classe nouvelle s'associent, s'épaulent, se consultent, prennent leurs décisions en commun toutes les semaines. De plus, ils organisent des séances où les parents, les élèves et les professeurs sont réunis. Les praticiens reconnaissent d'ailleurs les difficultés qu'on éprouve à constituer ces sortes de petits Etats généraux. Il y a des parents

(1) BOUCHET, H., *L'Individualisation de l'Enseignement*, Ed. Alcan, Paris, 1933.

(2) COUSINET, M. *Une méthode de travail libre par groupes*, 2<sup>e</sup> éd. Ed. du Cerf, Paris, 1949.

qui n'ont même jamais vu l'établissement où leur fils fait ses études.

On a créé dans les classes nouvelles, à l'image de ce qui se passe dans les collèges anglais, des clubs, des cercles de lycéens qui s'intéressent durant leurs heures de loisirs à la philatélie, la poésie, la petite aviation, aux débats surtout, aux sports évidemment (foot-ball, basket-ball, natation), l'entomologie, la musique, le théâtre, le cinéma, le scoutisme.

Sous des formes multiples, on applique le *self-government* d'une manière effective, graduellement, les écoliers faisant l'apprentissage de la liberté et de leur autonomie. L'adolescent se libère dans la classe qui reste une communauté vivante, à l'image de la société. Le problème de la discipline ne se pose donc plus comme dans l'école traditionnelle, imprégnée de contraintes négatives et de dressage spirituel. Dans toutes les occasions qui se présentent, les enfants ont droit au mouvement, le droit de s'exprimer, le droit de défendre leur point de vue selon une morale multilatérale.

Ainsi disparaît la première cause du chahut qui est, en général, un besoin de défense ou une réaction salutaire contre les partisans de l'immobilisme. La deuxième cause, qui résulte de l'incompétence du maître ou de son manque de formation, disparaît également parce que les volontaires qui se sont présentés dès le début de l'expérience sont des gens d'expérience, de foi et de caractère.

La réforme admet aussi la coéducation chaque fois que faire se peut. Je l'ai vue appliquée à Sèvres et à l'annexe du Lycée Henri IV, à Montgeron.

On assiste ainsi à la disparition de cet enseignement mortellement méthodique de Herbart : le maître parle en suivant un plan stéréotypé, l'élève écoute — plus ou moins —, transcrit le résumé de la leçon, apprend celle-ci textuellement en comprenant la signification — plus ou moins — et récite sa leçon le lendemain devant la classe plus souvent goguenarde que compatissante.

Nous avons vécu le morne déroulement de ces cours immuablement pareils, où chaque enfant de douze ans entonnait la même pâtée et la même quantité à longueur de journée sans qu'on s'avisât de l'état des estomacs. Chaque estomac, chaque cerveau pose cependant un problème particulier. « Pour apprendre, il faut faire et non pas seulement écouter

et répéter », dit un manifeste de l'Association nationale des éducateurs des classes nouvelles. Le maître doit également apprendre à se taire. Un jour, M<sup>me</sup> Montessori imagina et lança la « leçon de silence » pour lutter contre le torrent oratoire magistral.

La pédagogie a rompu définitivement avec le programme unique pour tous, le programme conçu pour l'élève-type, pour l'élève moyen, qui n'existe pas — tous les individus étant dissemblables —, retardant les forts et n'aidant pas toujours les faibles.

Les méthodes et les procédés français ou étrangers se fondent en une synthèse harmonieuse dans les classes nouvelles et créent un climat favorable à l'éducation morale qui imprègne l'enfant, l'adolescent, en tout lieu et en tout temps. L'enfant français est impulsif. Par le « Aide-toi toi-même », par le « Vaincs-toi toi-même », il apprend à se contrôler; par le « Développe-toi toi-même », il apprend à se débrouiller, ce qu'il réussit d'ailleurs avec aisance.

En contractant l'esprit d'équipe, en travaillant pour ses camarades, pour son lycée, l'enfant apprend à « servir ». Cette éducation morale et civique diffuse n'est pas opposée, à mon avis, au cours de morale systématique qui figure au tableau de l'emploi du temps.

Par réaction contre l'enseignement dogmatique et systématique, certains théoriciens de l'éducation nouvelle ne reconnaissent aucune valeur à la prédication, la démonstration et l'exhortation morales. Cependant, sans le souffle et la conviction qu'elles apportent, les règles de conduite, les notions du droit, les religions, les doctrines sociales, les idéologies politiques seraient-elles répétées, propagées, admises?

On ne peut juger une nation que sur des critères généraux; celui de la réforme scolaire française répond à la qualification proposée; de plus, ce critère a du poids et de l'envergure.

Combien d'étrangers ont admiré les sites les plus célèbres de France, connaissent ses trésors artistiques, mais ignorent les Français? Il en est qui jugent du peuple de France d'après certains égouts des grandes villes, communs d'ailleurs à toutes les grandes cités du monde, ou, par exemple, d'après des excentricités picturales, des revues dites à grand spectacle, des conversations de portier d'hôtel, la thèse corydonnesque d'un grand écrivain, des romans noirs et nauséux qui n'exercent

aucune action nocive sur une population intelligente, fine, riche d'une civilisation ancestrale, sur une population qui, malgré les prophéties de ses ennemis, accuse maintenant un taux de natalité qui se place parmi les plus élevés, qui maintient son activité créatrice à un niveau supérieur. Dans la jeune France démocratique, quelques douteurs constitutionnels, quelques sous-produits casaniers et tâtillons subsistent encore, mais ils font figure d'anachronismes.

Les réformateurs français savent bien que le programme général de reconstruction nationale requiert une éducation nouvelle pour les générations montantes et qu'il ne faut plus former le chrétien de l'an mille ni l'honnête homme du xvii<sup>e</sup> siècle, ni le libertin du xviii<sup>e</sup>, ni le citoyen du xix<sup>e</sup>, mais préparer la venue de l'homme planétaire.

La France garde toujours à son actif l'idéal de l'universalisme. Au service de l'humanité, préparé à la mesure de celle-ci, le Français de ce temps juge de la civilisation à l'échelle mondiale.

La réforme française a trouvé sa finalité sereine. L'enseignement n'est plus une activité artificielle et factice. Il forme l'homme d'aujourd'hui de telle sorte qu'il ne devienne pas un automate chargé de connaissances comme un accumulateur est chargé d'électricité. L'érudition n'est plus considérée comme une fin. L'éducation française — dans le sens le plus élevé de l'expression — reste généreuse, accueillante, désintéressée et tolérante. Son idéal relève d'une morale qui exclut toute violence, qui accepte l'éminence de l'humain.

La France a subi une crise de substance, qui a remis en cause l'ensemble des rapports humains. Elle a eu le courage de réformer ses institutions scolaires dès la libération de son territoire. Il en fut à peu près de même en Angleterre, où, au cours d'une des situations les plus critiques de son histoire, le Parlement a discuté un « Education Bill » qui devint cet « Education Act » qui égale en grandeur la réforme française. Des témoignages de vitalité et de courage aussi vigoureux lèvent les hypothèques de la décadence. Ils marquent la confiance de ces peuples dans un avenir riche de bonheur, d'humanisme et de civilisation.

A la lumière des travaux scientifiques les plus récents, sans provoquer de rupture avec le passé, la France a réussi dans sa tentative pour rattraper le retard des écoles sur leur

temps, en s'adaptant aux représentations collectives de ce siècle, dans un magma plus ou moins radical et libéral, dans une économie plus ou moins socialiste, un ordre plus ou moins planifié, une société plus ou moins matérialiste et spiritualiste, c'est-à-dire dans un Etat démocratique où règnent la mesure, la tolérance, une certaine instabilité et la douceur de vivre.

La France, qui n'a jamais abandonné les voies de la réflexion hellénique, a tiré de son fonds latin et de certains apports étrangers épars, une doctrine de l'éducation et un programme d'éducation qui marquent un effort nouveau d'humanisation. Les fins de son enseignement, basées sur une morale de la culture et de la sublimation des instincts et sur une conception humaine de l'éthique, sont définies ainsi : diffuser l'éducation dans la masse, élever le niveau de la civilisation, former une élite spirituelle, fonctionnelle, artistique, scientifique et pacifique qui soit en communion d'idées avec les autres nations.

La France reste le carrefour des grands remous et des grands courants de la pensée. Elle se maintient sur les cimes dans ces problèmes aussi sensibles, aussi nuancés que ceux qui touchent à l'individu en voie de développement et à l'évolution de l'humanité.

En Belgique, où tant de méthodes éducatives et de procédés didactiques ont vu le jour, où tant d'excellents praticiens connaissent les idées directrices du plan français et appliquent telle ou telle partie de ce plan, je ne doute pas que l'opinion accueillera avec faveur le message des classes nouvelles qui apparaît à l'extrême pointe de la maturation pédagogique.

## BIBLIOGRAPHIE

- BLOCH, M.-A., *La philosophie de l'éducation nouvelle*, Presses universitaires de France, Paris, 1948.
- Cahiers pédagogiques* pour l'enseignement de second degré, publication mensuelle, A. N. E. C. N. E. S., Lyon.
- Classes nouvelles*, revue de l'A. N. E. C. N. E. S., Lyon.
- Commission pour la Réforme de l'Enseignement. *Rapport général*. Faculté des Lettres d'Alger. Mars-sept. 1944 (*Bull. officiel du Ministère de l'Education nationale*, numéro hors série, 16 nov. 1944).
- Commission d'Etudes pour la Réforme de l'Enseignement. *Procès-verbaux des séances* (*Bull. officiel du Ministère de l'Education nationale*, n° 23, 15 mars, Paris, 1945).
- CORDIER, R., *Classes nouvelles*, Editions de l'Epi, Paris, 1949.

- Fédération belge des Femmes universitaires. *Rapport sur les classes nouvelles (Journées d'études, Bruxelles, mai 1948)*.
- FOULQUIÉ, P., *Les Ecoles Nouvelles*. Nouvelle Encyclopédie pédagogique. Presses universitaires de France, Paris, 1948.
- GAL, R., *La réforme de l'enseignement et les classes nouvelles*, Les Presses d'Ile-de-France, Paris, 1946.
- GAL, R., *L'orientation scolaire*. Presses universitaires de France, Paris, 1946.
- GUÉNOT, Hélène, *D'hier à demain. Documentation sur les classes nouvelles*, Delalain, Paris, 1948.
- JOUANDEAU, M., *Ma classe de sixième*, Editions de Flore, Paris, 1949.
- Les Amis de Sèvres. Bulletin d'information du Centre international d'études pédagogiques*, 1<sup>re</sup> année, 1949.
- LIVESEY, O., *Report on the « Sixièmes Nouvelles »*. Ed. Centre international d'études pédagogiques, Sèvres, 1947.
- Méthodes actives*. Revue mensuelle de pédagogie pratique. Ed. Bourrelief, Paris.
- Ministère de l'Education nationale. *Instructions pédagogiques*, Paris, 1938.
- Ministère de l'Education nationale. *Les quatrièmes nouvelles. Stages et entretiens*, Imprimerie nationale, Paris, 1947-1948.
- Ministère de l'Instruction publique. *Instructions concernant la réforme de l'enseignement moyen (14 brochures)*, Ministère de l'Instruction publique, Bruxelles, 1949.
- OMBREDANE, A., *Le problème des aptitudes à l'âge scolaire*, Ed. Hermann, Paris, 1936.
- ROGER, Y., *Réforme de l'enseignement moyen. Les méthodes actives dans l'enseignement moyen. Documents*, Ministère de l'Instruction publique, Bruxelles, 1948.
- ROGER, Y., *Rapports sur la réforme de l'enseignement secondaire en France*, Ministère de l'Instruction publique, Bruxelles, 1949.
- RIBAS, J.-J., *Les étudiants et la réforme de l'Université*. Préface de H. Marrou. Ed. « Aux Etudiants de France », Paris, 1945.
- VIAL, Fr., *Trois siècles d'histoire de l'enseignement secondaire*, Ed. Libr. Delagrave, Paris, 1936.

## L'Hérédité

par JEAN BRACHET

Professeur à l'Université de Bruxelles

Le mécanisme de la transmission des caractères héréditaires, qui fait l'objet de la *génétique*, ne peut manquer d'intéresser tout homme qui se préoccupe des progrès des sciences : on parle en effet souvent, dans le monde juridique ou politique, de l'hérédité d'un prévenu ou du problème des races humaines, sans toujours bien connaître les bases biologiques de la question. Le rôle relatif du milieu extérieur et de l'hérédité n'a cessé de faire l'objet de discussions que justifie l'ampleur du sujet tant en ce qui concerne l'homme que les animaux et les végétaux. Tout récemment encore, ces discussions ont repris avec vigueur à la suite de la publication de résultats obtenus par les biologistes soviétiques, résultats qui se trouvent en contradiction ouverte avec beaucoup de données admises par la génétique classique.

Nous commencerons par examiner sommairement cette conception classique de la génétique et nous verrons ensuite quelles sont les critiques qu'on est en droit de lui adresser.

1. *Les lois de Mendel.* — Dès 1866, Mendel a publié les résultats de ses recherches sur le croisement (hybridation) de différentes races de pois se distinguant par des caractères aisément reconnaissables (couleur des fleurs, forme et poids des graines, etc.). Il constata que si on croise, par exemple, une race à fleurs rouges avec une race à fleurs blanches, tous les descendants ont des fleurs rouges; si on croise maintenant entre eux ces *hybrides*, on observe que cette seconde génération se compose de  $\frac{3}{4}$  d'individus à fleurs rouges et de  $\frac{1}{4}$  d'individus à fleurs blanches. Il est important de noter que ces proportions précises ne se rencontrent que si on étudie un

grand nombre d'individus (plusieurs milliers) et qu'il s'agit donc d'un phénomène statistique. On notera aussi que la présence du caractère rouge l'emporte sur celle du caractère blanc dans l'exemple considéré : on dit que le premier (rouge) est *dominant*, le second (blanc) *récessif*. Cette règle de la dominance ne s'observe d'ailleurs pas toujours : chez d'autres plantes, on observe que le croisement entre des variétés à fleurs rouges et blanches donne des hybrides intermédiaires de teinte rose ; si on croise entre eux ces hybrides, la descendance se compose de  $1/4$  d'individus rouges,  $1/2$  d'individus roses et  $1/4$  d'individus blancs. On voit donc réapparaître, à la seconde génération, des caractères que présentaient les grands-parents et qui faisaient défaut chez les parents (atavisme).

Les choses se compliquent lorsqu'on examine, comme le fit déjà Mendel, les résultats du croisement entre des individus différant par *deux* caractères (dihybridisme) : il réalisa, par exemple, le croisement entre une race de pois à graines jaunes et rondes et une variété à graines vertes et à écorce ridée. Tous les hybrides obtenus avaient des graines jaunes et rondes, indiquant que ces deux caractères sont *dominants* ; si on croise entre eux ces hybrides, on obtient à la seconde génération  $9/16$  d'individus jaunes et ronds,  $3/16$  d'individus jaunes et ridés,  $3/16$  d'individus à graines vertes et rondes et  $1/16$  seulement d'organismes donnant des graines vertes et ridées.

Ces curieux résultats, qui ont été retrouvés, avec certaines variantes, dans de nombreux cas, demandaient une explication ; Mendel considérait les caractères héréditaires comme des « facteurs » abstraits, sans base matérielle ; ce fut l'un des mérites des chercheurs de la génération suivante (Weismann et surtout Morgan) d'essayer de leur donner une base matérielle par l'introduction de la notion de « gène ».

2. *Théorie chromosomiale de l'hérédité.* — Pour comprendre les bases de la conception classique du gène, un rappel de certaines notions fondamentales de la biologie est indispensable. On sait que tous les organismes vivants sont constitués de cellules, dans lesquelles on trouve, de façon absolument constante, deux éléments principaux : une zone centrale, le *noyau*, qu'entoure le *cytoplasme* ; ces deux zones sont séparées par une membrane, la membrane nucléaire. On reconnaît dans

le noyau la présence d'une substance fortement colorable par diverses teintures; cette substance, la *chromatine*, tend généralement à former un réseau. Dans le cytoplasme, l'examen microscopique révèle l'existence de nombreux granules, de taille et d'aspect variables, suspendus dans une sorte de gelée homogène.

De nombreuses cellules, surtout chez l'organisme en voie de croissance, se divisent dès qu'elles ont atteint une taille donnée; à ce moment, la membrane nucléaire s'estompe et la chromatine se transforme en une série de filaments allongés : ce sont les *chromosomes*, qui apparaissent lors de chaque division cellulaire, en nombre constant dans une espèce donnée. Ces chromosomes ne tardent pas à se fissurer dans le sens de la longueur : ils se dédoublent donc et chacune des cellules filles reçoit un nombre identique de chromosomes.

Les choses se passent de manière un peu différente lors de la formation des *cellules reproductrices*, les œufs et les spermatozoïdes. On sait que la formation de l'embryon, puis de l'adulte est la conséquence de la fécondation de l'œuf par le spermatozoïde; l'œuf est une cellule volumineuse, remplie de matériaux de réserve qui serviront à nourrir l'embryon, tandis que le spermatozoïde est une petite cellule mobile, à cytoplasme réduit. La fécondation de l'œuf va naturellement avoir pour conséquence de doubler le nombre de ses chromosomes, puisque le spermatozoïde lui apporte son noyau. S'il n'existait aucun mécanisme régulateur du nombre des chromosomes, il est évident que ce nombre doublerait à chaque génération nouvelle : des organismes à  $n$  chromosomes donneraient des œufs pourvus de  $n$  chromosomes; ces œufs seraient fécondés par des spermatozoïdes possédant, eux aussi,  $n$  chromosomes et il se formerait des adultes à  $2n$  chromosomes. Ces organismes à  $2n$  chromosomes donneraient à leur tour des œufs et des spermatozoïdes à  $2n$  chromosomes et il en résulterait la formation d'individus à  $4n$  chromosomes, etc.

En réalité, comme l'a montré pour la première fois notre grand compatriote E. Van Beneden, les cellules reproductrices subissent une grande division d'un type particulier, la *réduction chromatique*, qui diminue de moitié le nombre des chromosomes. Les œufs et les spermatozoïdes n'auront que  $n$  chromosomes, tandis que l'adulte en possédera  $2n$ . Les cellules reproductrices sont dites « haploïdes » ( $n$  chromosomes), alors

que celles de l'adulte seront « diploïdes » ( $2n$  chromosomes). Dans certaines conditions spéciales, on peut obtenir des adultes « polyplôïdes », possédant  $3n$ ,  $4n$ ,  $5n$ ,  $6n$ , etc., chromosomes.

Souvent, les cellules des organismes d'un sexe donné ont un chromosome de plus que celle de l'autre : ce chromosome particulier est appelé *hétérochromosome* ou chromosome X. Les formules chromosomiales, dans ce cas, seront donc  $2n$  dans un sexe,  $2n + X$  dans l'autre (chez l'adulte). Les cellules reproductrices (les œufs, par exemple) auront toutes  $n$  chromosomes dans un sexe, tandis que dans l'autre on trouvera deux types de spermatozoïdes, en nombre égal, possédant soit  $n$ , soit  $n + x$  chromosomes.

L'hypothèse d'une localisation des facteurs héréditaires sur les chromosomes est rendue vraisemblable par le simple fait que les enfants ressemblent en général également à leurs parents : or le spermatozoïde paternel apporte à l'œuf ses  $n$  chromosomes, tandis qu'il ne fournit que très peu de cytoplasme. Si les caractères héréditaires étaient apportés par le cytoplasme, on devrait s'attendre à voir les enfants ressembler surtout à leur mère : on aurait une hérédité du type maternel, ou cytoplasmique. C'est là un point sur lequel nous aurons à revenir.

La base de la théorie de Morgan consiste à supposer l'existence, dans les chromosomes, de petites particules rangées en file à la manière des perles d'un collier; ces particules hypothétiques, auxquelles on donne le nom de *gènes*, existeraient à raison de plusieurs milliers dans chaque chromosome; les gènes se caractérisent surtout par leur capacité de se multiplier lors de la division cellulaire; ils seraient le support exclusif des caractères héréditaires.

Ces derniers ne pourraient être transmis que si le gène qui provoque l'apparition d'un caractère donné est présent dans les cellules reproductrices; dans l'esprit de la majorité des généticiens, ces gènes ne peuvent être modifiés que sous l'action d'agents énergiques (irradiation par les rayons X ou le radium, traitement par certaines substances chimiques) qui provoquent des *mutations*. Celles-ci se produiraient au hasard, c'est-à-dire qu'en irradiant par les rayons X un organisme, nous augmenterons fortement la fréquence des mutations, mais nous n'obtiendrons pas à volonté l'apparition d'un

caractère nouveau que nous souhaitons voir acquérir. Pour qu'une mutation devienne héréditaire, il faut donc, selon la théorie chromosomiale de l'hérédité, qu'elle affecte les cellules reproductrices. Ajoutons que l'immense majorité des mutations produites par les irradiations sont défavorables, souvent même mortelles déjà pour l'embryon (mutations *létales*); on connaît, cependant, des cas où l'irradiation de cellules peut conduire à la production de « mutants » avantageux pour l'homme (mutants de *Penicillum* produisant une quantité accrue de pénicilline, par exemple).

Les arguments en faveur de l'hypothèse du gène sont, en grande majorité, de nature indirecte : on constate que cette théorie permet d'interpréter, de façon satisfaisante, un grand nombre de faits recueillis au cours des expériences d'hybridation. Voyons, à titre d'exemple, comment elle explique les résultats des expériences de croisements entre pois que nous avons rappelées plus haut.

Dans le croisement, par exemple, entre les pois à fleurs blanches et rouges, nous supposons que les cellules du parent « rouge » contient dans les chromosomes le gène dominant R; les cellules du parent « blanc » renferment le gène récessif b. Comme il s'agit d'adultes à 2 n chromosomes (diploïdes), les parents auront respectivement la constitution RR et bb. Ils donneront naissance à des cellules reproductrices haploïdes R dans un cas, b dans l'autre; l'œuf fécondé, diploïde, qui en résultera aura la composition Rb et il donnera des fleurs rouges, en raison de la dominance du gène R. L'hybride Rb formera maintenant deux types de cellules reproductrices, R et b, par réduction chromatique; si nous croisons entre eux ces hybrides, nous obtiendrons le résultat suivant pour une population nombreuse :

$$(R + b) (R + b) = \frac{R R + 2 R b}{3/4 \text{ rouges}} + \frac{bb}{1/4 \text{ blanc}} .$$

Un raisonnement semblable permet d'expliquer les résultats du dihybridisme et de rendre compte des diverses modalités qu'on rencontre dans ce cas que nous ne pouvons examiner ici en détails en raison de la complexité des faits. D'autres observations encore peuvent être apportées en faveur de la théorie de Morgan : c'est ainsi que certains chromosomes

géants révèlent effectivement une structure en bandes ou en collier, identique à celle que faisait prévoir l'hypothèse.

On voit que la théorie chromosomiale de l'hérédité, due surtout à Morgan, constitue un sérieux pas en avant sur la conception initiale de Mendel; elle présente, toutefois, un certain nombre de complications et de difficultés que nous allons examiner.

3. *Difficultés et complications de la théorie chromosomiale de l'hérédité.* — Certaines de ces difficultés sont d'ordre « psychologique » et tiennent au fait que le gène se présente, dans l'esprit de nombreux généticiens, comme un élément purement statique. Souvent, les généticiens ont essayé de conserver au gène ce caractère statique, en le considérant comme une entité retranchée au sein des chromosomes et protégée au maximum contre l'influence du cytoplasme et du milieu environnant. Notons d'ailleurs que Morgan lui-même admettait au contraire que le fonctionnement des gènes est influencé par la nature du cytoplasme environnant, dans le cas des œufs en voie de développement notamment.

Cette conception de l'immuabilité du gène, à part les circonstances exceptionnelles qui conduisent aux mutations, n'est nullement en harmonie avec nos connaissances actuelles dans le domaine de la biochimie : celle-ci nous montre tous les constituants chimiques de l'organisme en voie de remaniement constant, en un perpétuel état de flux.

Il est certain que la génétique classique — qu'on a appelée à juste titre « la génétique formelle » — ne nous apporte pas de réponses à des problèmes cependant essentiels aux yeux de nombreux biologistes : quelle est la nature de ces gènes mystérieux, comment agissent-ils pour provoquer l'apparition de caractères spécifiques? Depuis quelques années, une génétique *physiologique*, riche de promesses, a commencé à se créer; si elle a déjà mis au jour de nombreux faits intéressants, elle n'est cependant pas encore arrivée à résoudre ces questions.

Nous avons fait appel plus haut à la notion, constamment utilisée en génétique, de dominance : il faut bien admettre qu'aucune explication satisfaisante de ce phénomène n'a été apportée. Il ne suffit pas de dire qu'un gène est dominant ou récessif pour que le problème apparaisse comme résolu. C'est

là un exemple de ces explications formelles et verbales dont un biologiste ne peut se contenter.

Par ailleurs, la génétique a perdu beaucoup de sa belle simplicité initiale à mesure que les observations se sont multipliées : c'est ainsi que le croisement entre blancs et noirs, dans l'espèce humaine, ne suit nullement, en première analyse, les lois de Mendel; pour expliquer les faits, on est obligé de supposer que la couleur de la peau, chez l'homme, serait contrôlée par plusieurs gènes, situés sur des chromosomes différents (facteurs multiples). Il n'est pas douteux que, dans ces cas complexes, d'autres hypothèses que la théorie classique du gène puissent également rendre compte des faits.

Dès que le caractère étudié ne se présente pas de manière simple, s'il s'agit par exemple, de différences d'ordre quantitatif, les difficultés deviennent considérables : ici encore, les explications sont souvent purement verbales et on parle de la « pénétrance » des gènes, de gènes hypermorphes (accentuant un caractère) ou hypomorphes (le réduisant); un généticien a même suggéré récemment l'hypothèse de gènes « amorphes », qui seraient dépourvus de toute action!

Une difficulté plus importante encore, particulièrement pour le biologiste, réside dans la découverte de ce qu'on a appelé l'« effet de position » : il est en effet maintenant établi que les effets de certains gènes sont, en partie tout au moins, influencés par la place qu'ils occupent dans le chromosome, c'est-à-dire par leur proximité plus ou moins grande avec d'autres gènes. Par exemple, un gène réduisant les dimensions des yeux de la mouche du vinaigre exerce un effet plus marqué si deux de ces gènes sont juxtaposés dans le même chromosome que s'ils se trouvent sur des chromosomes différents. Il faut en conclure que les effets d'un gène sont influencés par les réactions chimiques qui se produisent à son voisinage immédiat. Ces faits sont difficiles à concilier avec la théorie classique du gène corpusculaire et ils ont conduit le généticien Goldschmidt à rejeter cette théorie : pour Goldschmidt, ce serait le chromosome entier et non le gène qui importerait; les mutations seraient dues à des remaniements dans l'architecture d'une macromolécule géante, le chromosome. Quoiqu'il en soit, il devient de plus en plus difficile de concevoir le gène comme un corpuscule statique, échappant aux conditions du milieu dans lequel il se trouve. Comme le faisait

remarquer, avec beaucoup de pertinence, le biologiste anglais Waddington dès 1938, « les caractères héréditaires ne dépendent pas seulement de la simple somme de tous les gènes présents, mais aussi de leurs interactions, des rapports dialectiques existant entre eux ». Il ne fait d'ailleurs aucun doute que l'activité des gènes peut être profondément influencée par les conditions du milieu extérieur : c'est ainsi qu'on connaît des gènes qui tuent la mouche à vinaigre lorsqu'on la cultive à une certaine température et n'exercent plus aucun effet à une température un peu différente.

4. *L'hérédité cytoplasmique.* — Les manuels de génétique classique n'accordent, en général, qu'une très petite place à la question de savoir si, à côté de l'hérédité chromosomiale, il n'existe pas aussi une hérédité cytoplasmique. Les recherches effectuées au cours de ces dernières années par de nombreux biologistes, travaillant sur des matériaux très divers par des méthodes variées, ne laissent cependant plus de doutes sur l'intervention du cytoplasme dans l'hérédité.

Voici d'ailleurs ce qu'écrivait tout récemment à ce sujet Sonneborn, l'un des chercheurs qui ont le plus contribué à mettre en lumière le rôle du cytoplasme dans l'hérédité : « Les cellules qui composent les organismes sont constituées d'un noyau, avec ses gènes et chromosomes qui contrôlent l'hérédité mendélienne, et du cytoplasme. On sait bien que le cytoplasme protège les gènes, les nourrit, est le lieu où leurs produits sont actifs et qu'il manifeste les résultats de leur activité. Le cytoplasme ne pourrait-il pas jouer aussi un rôle, comparable à celui des gènes, en contrôlant les caractères héréditaires ?

« L'existence de différences héréditaires entre des cellules et des organismes génétiquement identiques est démontrée par de nombreux exemples chez les micro-organismes, les plantes supérieures et les animaux supérieurs. Dans ces cas, les différences héréditaires sont contrôlées par le cytoplasme. Quoiqu'on l'ignore souvent, il faut reconnaître ce fait comme capital en biologie. »

Voici un de ces exemples dont parle Sonneborn : les noyaux des cellules résultant de la division de l'œuf fécondé proviennent toutes d'un même et unique noyau ; ils sont donc génétiquement identiques. Néanmoins, ces cellules vont donner naissance aux organes les plus variés (système nerveux,

muscles, foie, rein, etc.). Il est bien démontré, par l'embryologie expérimentale, que ces noyaux sont, au début du développement tout au moins, identiques les uns aux autres tandis que le cytoplasme est hétérogène. La théorie génétique classique ne peut rendre compte de ces phénomènes de différenciation embryonnaire qu'en admettant une action du cytoplasme ambiant sur les gènes; à l'heure actuelle, on a tendance à penser plutôt que le cytoplasme contiendrait, lui aussi, des particules capables de se multiplier comme les gènes; entre ces particules s'établirait une compétition, du fait que certaines d'entre elles se multiplieraient plus vite que d'autres, et la différenciation de l'embryon serait la conséquence de cette compétition. Il se peut aussi que lorsque des noyaux, primitivement identiques, sont plongés dans un cytoplasme hétérogène, certains de leurs gènes s'activent, alors que d'autres cesseraient de fonctionner et finiraient par disparaître. Quoi qu'il en soit, de telles explications sont bien loin de la conception classique du gène immuable, puisqu'elles vont même jusqu'à nier le dogme de l'équivalence génétique des noyaux d'un même organisme.

Dans les expériences de fécondation d'un œuf d'une espèce par des spermatozoïdes d'une espèce voisine (hybridation), on reconnaît fréquemment l'influence maternelle : la vitesse du développement, surtout à son début, est principalement contrôlée par le cytoplasme et ce n'est que plus tardivement que l'influence du noyau étranger se manifeste. Une intéressante expérience de Hadorn a montré que la structure de la peau, chez le triton, est déterminée par le cytoplasme et non par le noyau.

Ce sont des faits de ce genre qui avaient amené Albert Brachet à établir une distinction entre une hérédité *spéciale* (celle des généticiens) et une hérédité *générale*, beaucoup plus importante. Alors que l'hérédité spéciale ne fait que donner à l'individu son « cachet propre », « l'hérédité générale, c'est l'ensemble des causes, des facteurs et des lois grâce auxquels un œuf fécondé donne naissance à un individu de l'espèce à laquelle il appartient ». Et Albert Brachet concluait : « Les noyaux maintiendront la vie dans les cellules, ils pourront être des facteurs de l'hérédité spéciale, mais le substratum essentiel de l'hérédité générale, c'est-à-dire les

facteurs directs de l'ontogénèse, ont désormais leur siège dans le cytoplasme.»

Nous ne pouvons songer à décrire ici, même de façon succincte, les nombreuses expériences, solidement établies, qui ont conduit une série de généticiens allemands, principalement von Wettstein et Michaelis, à admettre la présence dans le cytoplasme d'un mécanisme intervenant dans l'hérédité (le *plasmone*). Leurs travaux, effectués surtout sur les plantes supérieures, ne laissent pas de doutes sur l'existence de facteurs héréditaires extra-nucléaires dont l'activité se maintient pendant de nombreuses générations; des modifications de ces facteurs héréditaires cytoplasmiques s'obtiennent fréquemment sous l'influence de changements du milieu extérieur. Il est important de noter que ces variations dans l'aspect des plantes peuvent présenter soit le caractère brusque d'une mutation, soit celui d'un changement progressif avec de nombreux intermédiaires. Elle possèdent parfois une stabilité héréditaire complète; souvent, elles disparaissent après quelques générations (modifications durables) ou très rapidement.

Dans un tout autre domaine, celui des êtres unicellulaires, citons encore les curieux résultats obtenus par Sonneborn qui est parvenu à établir que des organismes descendant d'un même individu et possédant donc *les mêmes gènes* peuvent appartenir à des « races » distinctes, reconnaissables par certaines méthodes. En outre, Sonneborn est parvenu à transformer les individus de l'une de ces « races » en une autre, à coup sûr et d'une manière stable, par des moyens relativement simples : il s'agit là de « mutations dirigées », qu'on arrive également à provoquer chez certains microbes (transformation d'un type de pneumocoques en un autre). Il n'est pas douteux que dans le cas étudié par Sonneborn, le caractère héréditaire étudié est contrôlé par le cytoplasme et que ce dernier, au même titre que les gènes, joue un rôle décisif dans la détermination de ces caractères.

Arrêtons-nous là, car on pourrait multiplier à l'infini les exemples, souvent fort curieux d'ailleurs : nous en avons vu assez pour comprendre que nos idées sur l'hérédité sont en proie de profonds bouleversements et que la théorie classique du gène est devenue insuffisante pour rendre compte des faits.

5. *Interactions entre le noyau et le cytoplasme.* — Le

temps n'est plus où les biologistes se divisaient, plus ou moins consciemment, en « partisans du noyau » et « partisans du cytoplasme »; le problème à résoudre est devenu celui des interactions entre ces deux constituants de la cellule. La question n'a pas un pur intérêt académique, car on peut tenir pour quasi certain que sa solution nous fournirait promptement la clé du problème angoissant du cancer.

En effet, on a de sérieuses raisons de penser que les particules cytoplasmiques, capables d'autoduplication, qui jouent un rôle dans la transmission des caractères héréditaires par le cytoplasme, présentent des analogies profondes avec les virus. Divers chercheurs ont d'ailleurs déjà émis l'hypothèse qu'une transformation chimique de ces particules normales, sous l'influence des facteurs les plus variés, pourrait leur conférer un caractère virulent et provoquer ainsi la croissance cancéreuse.

Les recherches de Michaelis sur les épilobes, dont nous avons dit un mot plus haut, ont clairement établi l'existence d'interaction entre les constituants héréditaires du noyau (génome) et du cytoplasme (plasmone): ces interactions se font en double sens, le plasmone se voyant modifié par la présence d'un noyau étranger et le génome pouvant changer sous l'influence d'un plasmone anormal.

Dans le cas de l'embryon en voie de développement, on constate aussi que les premières phases de l'ontogénèse sont surtout sous le contrôle du cytoplasme: on peut influencer profondément le développement en modifiant expérimentalement la constitution cytoplasmique. Plus tard, l'influence nucléaire se marque à son tour et on peut obtenir des anomalies en agissant spécifiquement sur les noyaux: ces troubles du développement sont d'ailleurs identiques à ceux qu'on obtient en lésant le cytoplasme ou en modifiant le milieu extérieur. C'est d'ailleurs là une caractéristique frappante et importante du matériel biologique que cette réaction identique, non spécifique, à des agents extrêmement variés. Il semble bien que le développement embryonnaire soit donc la résultante d'interactions précises entre noyaux et cytoplasmes, conduisant à la multiplication harmonieuse de constituants cytoplasmiques dans les diverses régions en voie de différenciation.

Nous venons de dire que l'être vivant réagit de manière identique à des agents extrêmement variés, pouvant affecter

soit le milieu, soit le cytoplasme; en voici quelques exemples : de nombreux agents physiques (chaleur, piqûre) et chimiques provoquent la mise en route du développement embryonnaire; des substances chimiques extrêmement diverses transforment, en système nerveux, les cellules de l'embryon qui, normalement, sont destinées à donner de la peau.

Ce fait est important en génétique aussi et il n'est pas inutile de signaler que presque toutes les mutations connues ont pu être imitées (de façon non héréditaire) en faisant agir sur l'œuf ou l'embryon des agents variés. Un cas plus frappant encore et plus important est celui de la détermination du sexe.

Nous avons vu plus haut que les cellules du mâle et de la femelle diffèrent souvent par la présence d'un (ou plusieurs) chromosome supplémentaire (chromosome X); supposons, en simplifiant un peu, que le mâle ait  $2n + x$  chromosomes et la femelle  $2n$  chromosomes seulement. Après la réduction chromatique, on obtiendra un seul type d'œuf à  $n$  chromosomes, mais deux catégories distinctes de spermatozoïdes possédant respectivement  $n$  et  $n + x$  chromosomes. La fécondation d'un œuf par un spermatozoïde à  $n$  chromosomes, donnerait naissance à un organisme à  $2n$  chromosomes, donc à une femelle; au contraire, si un spermatozoïde à  $n + x$  chromosomes touche l'œuf, celui-ci possédera désormais  $2n + x$  chromosomes et évoluera en mâle.

C'est là la base de la théorie chromosomiale de la détermination du sexe : mais, comme dans les autres domaines de la génétique, les choses se sont compliquées. On a pu montrer tout d'abord que le chromosome X n'est pas le seul qui détermine le sexe et que les autres chromosomes jouent leur rôle aussi; dans d'autres cas, un facteur cytoplasmique vient s'ajouter aux chromosomes. Enfin, il est fréquent que les chromosomes n'aient rien à voir dans la détermination du sexe : c'est ainsi qu'on connaît des vers qui sont mâles quand ils sont de petite taille; en grandissant, ils se transforment en femelles et il suffit de les couper en deux pour les voir redevenir mâles. Ici, ce sont nettement les conditions de milieu qui déterminent le sexe.

N'oublions pas non plus que, même chez des organismes où les chromosomes interviennent dans la détermination du sexe, il est possible de neutraliser leur action en ajoutant à l'embryon en voie de développement des substances (*hor-*

mones) produites par les glandes reproductrices du sexe opposé : on peut ainsi obtenir soit un renversement temporaire du sexe, soit des organismes « intersexués », intermédiaires entre le mâle et la femelle. Dans ces cas, l'action du milieu intérieur se manifeste donc à côté de celle des chromosomes.

Nous ne pouvons songer à exposer longuement et à discuter, au terme de ce trop long exposé, les faits nombreux et étonnants qui ont été mis au jour par Lyssenko et son école, dans le domaine végétal surtout. L'un des plus remarquables est la découverte d'hybrides « végétatifs », où on voit la greffe et le porte-greffe s'influencer mutuellement pour donner naissance à une descendance modifiée et héréditairement stable.

Un collaborateur de Lyssenko, Prément, a montré que des graines d'hybrides entre des variétés de blé cessent de suivre les lois de Mendel lorsqu'on leur enlève leurs matériaux de réserve (l'endosperme). Ces faits, aussi curieux que nouveaux, ne peuvent être conciliés avec la conception strictement chromosomiale de l'hérédité. Selon Lyssenko, les conditions du milieu extérieur sont susceptibles de modifier définitivement certains caractères héréditaires, à condition d'agir à un stade précoce du développement et pendant plusieurs générations. Quoi qu'il en soit, le caractère révolutionnaire des idées et des faits exposés par Lyssenko aura eu le très grand mérite de forcer les biologistes à repenser au problème de l'hérédité, qui semblait définitivement résolu par la théorie du gène. Il nous paraît évident, à l'heure actuelle, que cette théorie étriquée et par trop verbale, devra subir de profonds remaniements si elle vise à expliquer tous les faits connus dans le domaine de l'hérédité.

Il convient d'espérer surtout que les biologistes, stimulés par les récents débats des biologistes soviétiques sur le mécanisme de l'hérédité, se tourneront à nouveau vers ce problème capital de la biologie et qu'ils s'efforceront de le résoudre par des expériences nouvelles, conçues et interprétées dans cet esprit d'honnêteté scientifique qui constitue le fondement même du libre examen.

## BIBLIOGRAPHIE

Joseph BOÛAERT, *Petite Histoire de l'alphabet*, Collection Lebègue, Office de Publicité.

Encore, dans cette bonne collection, un livre bien présenté et qui se lit avec agrément et intérêt.

L'histoire de l'alphabet — celui que l'on enseigne de moins en moins aux enfants de nos écoles — est un abrégé de l'histoire intellectuelle des peuples et de ce besoin des hommes — qui a pris de nos jours un caractère frénétique et peut-être excessif — de communiquer leur pensée et d'en laisser une trace durable.

Que de systèmes, que d'efforts!

Le livre est excellent.

E. J.

Albert FRANÇOIS, *Trois Chapitres de l'épopée congolaise*, Collection Nationale, Office de Publicité.

Il était bon que ces souvenirs d'un passé récent soient rappelés à ceux qui ne les ont pas vécus et à ceux qui les ont oubliés.

M. Albert François a eu raison de s'y consacrer et il a bien réussi.

E. J.

## BULLETIN DE LA VIE UNIVERSITAIRE

### Enseignement et recherche

Un Institut des constructions civiles a été créé à la Faculté des sciences appliquées. Il groupe : le laboratoire d'essais des matériaux pierreux, le laboratoire de photoélasticité, la salle de travaux de graphostatique, résistance des matériaux et stabilité des constructions; la salle des travaux du génie civil; la salle des travaux d'architecture, la salle des travaux de constructions industrielles; la salle des travaux de l'art de l'ingénieur municipal; le musée des constructions. La gestion de cet Institut a été confiée pour un an, à un Comité composé de MM. Baes, Desprets et Van de Perre. La présidence du Comité de direction est assurée par M. Desprets.

MM. les Professeurs E. Lahaye et J. Van Mieghem et M. le Chargé de cours R. De Bever ont été désignés comme directeurs du Séminaire de mécanique analytique en plus de M. le Professeur van den Dungen, sur proposition de celui-ci.

### *Corps enseignant*

M. J. Carner a été chargé des enseignements suivants : Introduction à la littérature et à la langue espagnole et Histoire de la littérature espagnole, avec le titre de Chargé de cours pour les années académiques 1949-1950 à 1951-1952.

Ont été nommés assistants à la Faculté des Sciences : MM. M. Steinert et J. P. Van den Eeckhoudt, pour l'année académique 1949-1950, auprès de M. le Professeur Brien (Laboratoire des sciences zoologiques et Laboratoire de biologie animale et de zoologie systématique); M. K. Brill, pour les années académiques 1949-1950 et 1950-1951, auprès de M<sup>lle</sup> de Brouckère, Professeur ordinaire, laboratoire de chimie générale II; M. M. Mandel, pour l'année académique 1949-1950, auprès du même professeur; M<sup>lle</sup> G. Van Schoor, pour l'année académique 1949-1950, auprès de M. le Professeur M. Homès (Laboratoire de physiologie végétale); M. Sonenschein, pour les années académiques 1949-1950 et 1950-1951 auprès de MM. les Professeurs A. Errera et Lepage (Séminaire d'analyse mathématique).

M. R. Martens a été chargé du cours de Pathologie et Thérapeutique spéciale des maladies internes avec le titre de chargé de cours pour les années académiques 1949-1950 et 1950-1951.

Le cours d'histoire de l'évolution des villes (Institut d'urbanisme) a été confié à titre intérimaire, pour l'année académique 1949-1950 à M. A. Ledent. M. A. Ledent a été nommé titulaire du cours d'Art

urbain, avec le titre de Chargé de cours, à l'Institut d'urbanisme, pour les années académiques 1949-1950 et 1950-1951.

Ont été nommés assistants à la Faculté des sciences appliquées : M. A. Paduart auprès de M. le Professeur Van Eepoel (Travaux de Mathématiques et de Mécanique — Dessin industriel), pour l'année académique 1949-1950; Ph. Ronsmans et R. Peretz, auprès de M. le Professeur van den Dungen (Institut de Physique appliquée) pour les années académiques 1949-1950 et 1950-1951; M. G. Rosenfeldt, auprès de M. le Professeur P. Baudoux (Laboratoire d'Electricité générale), du 15 octobre 1949 au 30 septembre 1950.

M. A. Doucy a été nommé Chargé de cours à la Faculté des sciences sociales, politiques et économiques pour les enseignements suivants : Economie sociale, Etude approfondie de questions d'économie sociale, pour les années académiques 1949-1950 et 1950-1951.

M. A. Abel a été nommé titulaire, avec le titre de chargé de cours à l'Institut de philologie et d'histoire orientales et slaves, des cours suivants, pour l'année académique 1949-1950 : Institutions musulmanes ou Histoire des peuples musulmans; Langue arabe; Textes arabes; Exercices sur des textes historiques arabes.

M<sup>lle</sup> Thérèse Feron a été nommée titulaire du cours de Gymnastique et natation, pour les années académiques 1949-1950 et 1950-1951, à l'Ecole d'infirmières.

#### *Défenses de thèses*

M. A. Abel, docteur en philologie classique, chargé de cours à l'Institut de philologie et d'histoire orientales et slaves, a défendu en séance publique, le 25 octobre 1949, une thèse d'agrégation de l'enseignement supérieur intitulée : *Abu Isa Muhamad B. Harun al Warraq. Le livre pour la réfutation des trois sectes chrétiennes. Son importance et sa place dans la littérature théologique arabe au IX<sup>e</sup> siècle*, ainsi que des propositions annexées. M. Abel a fait une leçon orale sur le sujet suivant : *La polémique religieuse byzantino-arabe*.

M. P. Stoffijn, licencié en sciences chimiques, a présenté et défendu publiquement, le 14 octobre, pour l'obtention du grade légal de docteur en sciences chimiques, avec dissertation originale intitulée : *Synthèse de nouveaux hydrocarbures polycycliques aromatiques en vue de l'étude de leur activité cancérigène* et une thèse annexe intitulée : *Etude chromatographique de la substance cristalline observée dans les noyaux de Pinguicula vulgaris L.*

M. M. Mathot, licencié en sciences chimiques, a présenté et défendu publiquement, le 14 octobre, pour l'obtention du grade légal de docteur en sciences chimiques une dissertation originale intitulée : *Propriétés thermodynamiques des solutions d'hydrocarbures* et une thèse annexe intitulée : *Les courbes de congélation du type eutectique, des solutions de composés globulaires présentant un point d'inflexion*.

M. H. Masson, licencié en sciences sociales, a présenté et défendu publiquement, le 19 octobre, pour l'obtention du grade scientifique de docteur en sciences sociales, une thèse intitulée : *Managerial Revolution et L'Allemagne nazie*.

M. Abbas Farugy a présenté et défendu publiquement, le 12 novembre, pour l'obtention du grade scientifique de docteur en philologie et histoire orientales, une thèse intitulée : *Histoire de l'Ile de Kis dans ses rapports avec la Principauté d'Ormuz; Les rapports de la Perse sous Shak Abbas avec l'Europe*.

## Conférences — Participations aux congrès

M. J. Baugniet, Recteur, a fait, le 4 novembre, à la Maison de la Chimie, à Paris, sous les auspices de la Société de Chimie industrielle, une conférence sur *L'organisation de la recherche en Belgique en ce qui concerne la science pure*.

M. J. F. Cox, Prorecteur, a fait, le 23 octobre, à l'occasion de la reprise des cours à l'Institut normal provincial d'enseignement professionnel, à l'Institut des arts et métiers, une conférence intitulée : *Leçon de choses*.

M. Ch. Perelman a fait, le 25 novembre, au Séminaire de synthèse scientifique un exposé intitulé : *Sciences formelles et expérience*.

M. Perelman a publié : *Nature des Problèmes en philosophie*, Entre-tiens d'été, Lund, 1947, dans *Actualités scientifiques*, 1076 à 1078, Herrmann, 1949, fasc. I, pp. 65-66; II, 47-52; III, 55-57 et 109-110.

M. J. Lameere a fait une communication sur *Humanisme et Pluralisme* au Congrès international des sciences humaines qui s'est tenu à Rome et à Florence du 24 au 30 septembre.

M. L. Hauman a été nommé *docteur honoris causa* de l'Université de Buenos-Ayres.

M. J. Timmermans a été nommé *docteur honoris causa* de l'Université de Dijon.

M. Th. Lepage a participé, en juillet, au Congrès international des mathématiciens qui s'est tenu à Innsbrück. M. Lepage y a fait une conférence sur *Matrices symétriques et groupe symplectique*.

M. Lepage a été invité par le C. N. R. S. français et la Fondation Rockefeller au Colloque international d'algèbre et de théorie des nombres qui s'est tenu à Paris du 22 septembre au 1<sup>er</sup> octobre. Il a fait une conférence intitulée : *Contribution à la théorie des anneaux en algèbre extérieure*.

M. J. Pelseneer a fait, en collaboration avec M. J. Putman, au Congrès international de Philosophie des Sciences, une communication intitulée : *L'Histoire de la Science*.

M. R. Nyssen a fait, au cours de la quatrième session des Journées médicales d'Anvers, une communication sur *L'intelligence et son examen chez les adultes*.

MM. A. Govaerts et R. Sand ont présenté des communications à la séance tenue le 12 novembre à l'Institut de médecine sociale de l'Université libre de Bruxelles par l'Association belge de médecine sociale. Les communications avaient pour objet *La protection de la santé des étudiants dans les Universités*.

M. J. Lequime a été invité à participer à la séance inaugurale de la Société suisse de cardiologie, le 2 octobre. Il a fait une communication sur *Le phénomène du Squatting, dans les cardiopathies congénitales* (en collaboration avec H. Denolin et C. Callebaut). Il a été nommé membre correspondant de la Société suisse de cardiologie.

M. A. Govaerts a été invité aux Journées médicales de Bordeaux (20-24 juillet). Il a fait la conférence inaugurale intitulée *Ce que nous enseignons l'analyse du mouvement*. Il a été invité au Congrès d'éducation physique qui s'est tenu à Stockholm du 1<sup>er</sup> au 6 août à l'occasion de la Lingiade; il a présenté un rapport intitulé *La structure de l'exercice corporel*.

M. G. A. Homès a fait au cours d'une réunion de la Société chi-

mique de Belgique, le 19 novembre, une conférence intitulée : *Applications de l'électronique à la chimie*.

M. B. Unbegaun a fait, au cours du mois d'octobre, une série de conférences sur la philologie slave à l'Université d'Oxford.

M. A. Abel fait actuellement, à l'Institut des Hautes Etudes de Belgique, un cours en seize leçons sur ce sujet : *Islam et Christianisme au moyen âge, échanges dogmatiques et culturels*.

### Manifestations — Cérémonies — Conférences à l'Université libre de Bruxelles

La séance solennelle de rentrée de l'U. L. B. a eu lieu le 6 octobre dans le Grand Hall de l'Université. La séance était présidée par M. Frerichs, Président du Conseil d'Administration entouré de M. J. Bagniet, recteur, J. F. Cox, Prorecteur, F. van den Dungen, ancien Recteur et des Autorités académiques. Dans l'assemblée, on notait la présence de membres du Corps diplomatique et du Gouvernement ainsi que de nombreuses personnalités. Après que M. Frerichs eut donné lecture du *Rapport sur la situation de l'Université durant la cxv<sup>e</sup> année académique*, le professeur Renaux entretint l'assemblée du problème des hôpitaux universitaires.

M. Bagniet prononça ensuite une allocution dans laquelle il émit le vœu qu'une solution nationale fût promptement donnée au problème évoqué par M. Renaux. Le Recteur termina en invitant les étudiants à développer la communauté universitaire et en rappelant la signification du libre examen.

Le 30 septembre a eu lieu, à la Fondation universitaire, une manifestation d'hommage à M. Halewyck de Heusch, professeur honoraire à l'Université, Secrétaire permanent du recrutement du personnel de l'Etat, qui en cette dernière qualité vient de prendre sa retraite. Les mérites de M. Halewyck de Heusch ont été soulignés par M. Eyskens, Premier ministre, F. van Kalken, Président de la Faculté des sciences sociales, politiques et économiques, P. Cornil, Secrétaire général au Ministère de la Justice, Van den Abeele, Administrateur général des Colonies.

La XXI<sup>e</sup> Semaine sociale universitaire organisée sous les auspices de l'Institut de sociologie Solvay a eu lieu du 17 au 22 octobre. La semaine fut consacrée au problème des Frontières. Des communications furent présentées, notamment, par MM. R. De Smet (sur les frontières naturelles), A. Van Loey (sur les phénomènes linguistiques frontaliers), G. De Leener, (sur les frontières et la limitation des échanges), H. Bekaert (sur la surveillance des frontières). M. Smets, Directeur de l'Institut de sociologie Solvay, a présidé les travaux.

Le 25 novembre eut lieu, dans le Grand Hall de l'Université Libre de Bruxelles, en présence des Autorités académiques, de M. Chamart, représentant M. le Ministre de l'Instruction publique, de M<sup>sr</sup> Van Wayenberghe, Recteur Magnifique de l'Université de Louvain, de M. Frédéricq, Recteur de l'Université de Liège, de membres du Corps Diplomatique et de nombreuses personnalités du monde universitaire, une séance d'hommage aux Etudiants et Anciens Etudiants de l'U. L. B. morts pour la Patrie et la Liberté au cours des années 1940 à 1945.

Dans le discours qu'il a prononcé au cours de cette cérémonie. M. J. Bagniet, Recteur, a rappelé les circonstances qui ont amené l'Université à fermer ses portes. Il a montré la jeunesse estudiantine

affirmant, avec les autorités académiques et les professeurs, « sa volonté de défendre jusqu'au bout les principes, les doctrines et le patrimoine intellectuel de l'U. L. B. ». Le Recteur a évoqué le sacrifice des étudiants et anciens étudiants morts pour la cause de la Liberté. Il a souligné la part qu'ils ont prise dans la Campagne des dix-huits jours, dans la Lutte clandestine, dans les combats pour la Libération. Le Recteur remercie ensuite ceux qui ont bien voulu, par leur présence, manifester l'intérêt qu'ils portent à l'U. L. B. et exprime la sympathie de l'Université aux familles éprouvées. Après l'appel des Morts, l'assistance recueillie a défilé devant le mémorial.

Une exécution de la *Brabançonne* termina la cérémonie à laquelle l'orchestre de chambre de l'U. L. B. avait prêté son concours.

L'Université de Lille a célébré, le 28 novembre, le Jubilé académique de S. M. la Reine Elisabeth, docteur *honoris causa* de cette Université depuis 25 ans. Au cours de la cérémonie qui a marqué le Jubilé, le diplôme et les insignes du titre de docteur *honoris causa* de l'Université de Lille ont été remis à M. J. F. Cox, Prorecteur de l'U. L. B.

M. J.-H. Bornecque, Professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Caen, a fait, le 9 novembre, dans le Grand Hall, une conférence intitulée : *Le drame de l'esprit moderne (Renaissance ou vocation du néant)*.

M. Ir. F. A. Vening Meinesz, Directeur en chef de l'Institut météorologique des Pays-Bas, Docteur *honoris causa* de la Faculté des Sciences, a fait, les 8 et 17 novembre, à la Faculté des sciences, quatre conférences sur les sujets : *Les déformations et les mouvements de l'écorce terrestre, spécialement en Indonésie; L'hypothèse de courants de convection dans la terre pour la géophysique et pour la géodésie.*

L'Institut de philologie et d'histoire orientales et slaves de l'Université de Bruxelles, avec la collaboration de l'Ambassade Impériale d'Iran, de la Société belge de philosophie et du Comité national des sciences, organisera au mois de janvier une série de manifestations pour commémorer à Bruxelles le millénaire d'Ibn Sina (Avicenne).

### Communication

U. A. E. — Une 5<sup>e</sup> section coloniale de l'U. A. E. a été fondée à Stanleyville. La présidence de cette section est assumée par M. J. Goffin, Docteur en sciences coloniales (B. P. 247, Stanleyville).

## La formation du monothéisme (1)

par **Raffaele Pettazzoni**

Membre de l'Académie Nationale des Lincei  
Professeur d'Histoire des Religions à l'Université de Rome  
Docteur « honoris causa » de l'Université de Bruxelles

C'est au xviii<sup>e</sup> siècle que le problème du monothéisme fait son apparition dans la pensée européenne.

Voltaire, dans son *Dictionnaire philosophique*, paru en 1764, écrivait : « Un autre savant... qui est un des plus profonds métaphysiciens de nos jours, donne de fortes raisons pour prouver que le polythéisme a été la première religion des hommes et qu'on a commencé à croire à plusieurs dieux avant que la raison fût assez éclairée pour ne reconnaître qu'un seul être suprême. » Le métaphysicien à qui Voltaire fait allusion était le philosophe anglais David Hume. C'est en effet dans un essai de Hume ayant pour titre *The Natural History of Religion*, paru en 1757, qu'on lit : « Si nous considérons le progrès de la société humaine depuis ses commencements grossiers jusqu'à un état plus civilisé, c'est le polythéisme ou idolâtrie qui a été, et nécessairement a dû être, la première et la plus ancienne religion de l'humanité » ; quant au monothéisme, il n'aurait fait son apparition, d'après Hume, qu'à une époque postérieure.

Ce n'était pas là l'opinion de Voltaire; à la suite des mots que nous venons de citer, il ajoute : « J'ose croire, au contraire, qu'on a commencé d'abord par connaître un seul Dieu, et qu'ensuite la faiblesse humaine en a adopté plusieurs. » Voltaire était donc d'avis que le monothéisme était la forme la plus ancienne de la croyance en Dieu et que le polythéisme

(1) Conférence faite dans le Grand Hall de l'Université, le 6 avril 1949, sous les auspices de la Fondation Arthur Dekeyser.

ne datait que d'une époque postérieure. Voltaire, le mécréant, le rationaliste, l'impitoyable railleur, se trouvait donc d'accord cette fois, et sur un point important, avec la doctrine de l'Eglise, d'après laquelle la croyance en un seul Dieu aurait été révélée par Dieu même au premier homme, tandis que le polythéisme sous ses formes multiples n'en serait qu'une contrefaçon diabolique ou bien une altération permise par Dieu lui-même, cette alternative correspondant aux deux principales théories théologiques en cette matière, la théorie du *plagiat* et celle de la *condescendance*. Il va sans dire que Voltaire ne croyait pas à la révélation. En rationaliste qu'il était, il n'admettait qu'une religion rationnelle et naturelle, œuvre de la raison humaine, sans aucune intervention d'ordre surnaturel; la notion d'un seul Dieu aurait été une donnée essentielle de cette religion, et seulement ensuite, par une faiblesse de l'esprit humain, l'on aurait commencé à en admettre plusieurs. Toujours est-il que pour Voltaire le monothéisme était antérieur au polythéisme, de même que pour la théologie la plus orthodoxe.

En même temps à peu près Jean-Jacques Rousseau se rangeait à l'avis de Hume. Voici ce qu'il écrivait dans *Emile* (1764) : « Les marmousets de Laban [il s'agit des idoles mentionnées dans la Genèse au chapitre 31 à propos du voyage de Jacob chez son beau-père Laban], les *manitous* des sauvages, les *fétiches* des Nègres, tous les ouvrages de la nature et des hommes, ont été les premières divinités des mortels; le polythéisme a été leur première religion et l'idolâtrie leur premier culte. Ils n'ont pu reconnaître un seul Dieu que quand, généralisant de plus en plus leurs idées », etc.

D'où provenait-elle, chez Hume et chez Rousseau, cette nouvelle théorie qui s'opposait d'une façon si tranchée à la doctrine traditionnelle de l'Eglise? Non pas, certes, de la philosophie rationaliste, étant donné qu'un de ses représentants les plus autorisés, Voltaire, la repoussait. Ce n'était pas tant la philosophie qui était en jeu : c'était plutôt l'ethnologie. Ce sont les découvertes, les informations, les observations multiples sur les peuples non-civilisés de l'Afrique et de l'Amérique, en particulier sur leurs croyances religieuses, ce sont les renseignements ethnographiques, tels qu'on les trouvait dans les ouvrages des voyageurs, des mission-

naires, etc., qui sont à la base de la nouvelle théorie. Hume, en effet, se réclame explicitement de la religion des tribus sauvages de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Asie. Rousseau de son côté s'exprime d'une façon encore plus précise, voire même en termes techniques, car il nomme expressément parmi les divinités du polythéisme primordial, à côté des marmousets de Laban, les *manitous* et les fétiches. Le mot *manitou* appartient au langage religieux des populations algonquines de l'Amérique du Nord; « fétiche » est un terme forgé par les Portugais au xv<sup>e</sup> siècle pour indiquer les idoles confectionnées et vénérées par les nègres de l'Afrique. L'on peut même, je crois, signaler les sources probables d'où Hume et Rousseau ont pu tirer leurs renseignements. Il suffit de rappeler d'une part l'ouvrage du P. Lafitau, paru en 1724, ayant pour titre : *Les mœurs des sauvages américains comparés aux mœurs des premiers temps*, et concernant les Indiens de la Nouvelle-France, où étaient installées les missions de la Compagnie de Jésus; de l'autre, l'ouvrage du Président De Brosses *Du culte des Dieux Fétiches, ou Parallèle de l'ancienne Religion de l'Égypte avec la Religion actuelle de la Nigritie*, paru en 1760, après avoir été refusé par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres « à cause de la hardiesse des idées de son Auteur ».

Au xix<sup>e</sup> siècle, le fétichisme de De Brosses passait dans le système d'Auguste Comte, le philosophe du positivisme. Dans son *Cours de philosophie positive* Comte a tracé un tableau du développement de l'esprit humain à travers trois grandes époques successives : religieuse, depuis les origines jusqu'au xiv<sup>e</sup> siècle; métaphysique, du xiv<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle; et positive, l'époque actuelle. A son tour, l'époque religieuse se subdivise en trois périodes : du fétichisme, du polythéisme et du monothéisme.

Le schéma à trois degrés de Comte a été repris plus tard par l'anthropologue anglais Edw. Burnett Tylor dans son ouvrage classique *Primitive Culture* (1871). Seulement, en considérant l'animisme comme la forme la plus ancienne de la religion, Tylor le plaçait au premier degré de l'évolution religieuse au lieu du fétichisme, tout en gardant le polythéisme au deuxième degré et le monothéisme au troisième.

Ce n'est qu'à la fin du xix<sup>e</sup> siècle qu'en s'appuyant sur de nouvelles données concernant en premier lieu les non-civi-

lisés de l'Australie, un brillant écrivain anglais qui s'y connaissait en anthropologie, Andrew Lang, était amené à signaler la notion d'un être suprême comme jouant un rôle de tout premier ordre parmi les croyances religieuses et dans la vie religieuse des peuples non-civilisés. Cette « découverte » a été exposée par Lang dans son livre *The Making of Religion*, paru en 1898 (3<sup>e</sup> éd., 1909).

En même temps un revirement radical était en train de se réaliser dans la science ethnologique. Cette science, qu'on avait regardée jusqu'alors comme une branche de l'anthropologie, se dégageait de plus en plus du domaine des sciences naturelles et atteignait une pleine autonomie comme science historique. En renonçant à l'idée d'une évolution religieuse uniforme s'accomplissant partout par degrés toujours les mêmes, l'on préféra désormais envisager la diversité multiple des différents phénomènes religieux en traçant pour chacun d'eux sa propre aire de diffusion. Il va sans dire que la théorie qui regardait le monothéisme comme l'aboutissement d'une évolution graduelle, constante et partout égale, en fut ébranlée de fond en comble.

Une nouvelle théorie ne tarda pas à se dessiner, d'après laquelle le monothéisme, loin d'être envisagé comme la forme la plus récente de la religion humaine, fut regardé comme la forme la plus primitive. C'est là la théorie du « monothéisme primordial », dont le P. Wilhelm Schmidt s'est fait l'avocat le plus acharné. C'était en somme un retour, par la voie de la science, à l'ancienne position de la doctrine de la révélation. La parenthèse que Hume et Rousseau avaient ouverte au xviii<sup>e</sup> siècle, allait désormais se fermer; le monothéisme était de nouveau ramené aux origines mêmes de la religion.

\*

\* \*

En suivant le problème du monothéisme dans les différentes phases de son développement, tel que je viens de le tracer depuis l'abandon de la doctrine traditionaliste au xviii<sup>e</sup> siècle, en passant par l'évolutionnisme au xix<sup>e</sup>, jusqu'au rétablissement du « monothéisme primordial » au xx<sup>e</sup>, l'on constate que le problème du monothéisme a toujours été dis-

cuté par rapport aux religions des peuples non-civilisés. De Hume à Lang, des Nègres fétichistes du Président De Brosse et d'Auguste Comte, jusqu'aux Pygmées du P. Schmidt, ce sont toujours les non-civilisés qui ont fourni la matière aux différentes et contradictoires théories sur le monothéisme.

Cela ne s'explique qu'en considérant que le problème du monothéisme était constamment envisagé non pas en soi, mais surtout par rapport au problème plus général de la *forma prima* de la religion. Les différentes théories n'étaient pas tant le résultat d'une recherche ayant pour objet le monothéisme même, qu'elles découlaient indirectement de l'acceptation ou de la réfutation de l'évolutionnisme.

Telle étant l'explication, voire même la justification historique de la façon dont le problème monothéiste a été posé pendant deux siècles, il ne s'ensuit pas pourtant que cette attitude soit légitime. Quelle est donc, à un point de vue objectif, la justification de cette préférence donnée aux religions des non-civilisés dans la controverse monothéiste? Sont-elles réellement les mieux qualifiées pour s'imposer à l'étude d'un phénomène religieux tel que le monothéisme, ayant, lui, une importance tellement plus large dans l'ensemble de l'histoire religieuse universelle? Pourquoi alors ne pas s'attacher, au même titre, aux religions polythéistes des anciens peuples civilisés?

Ce n'est pas là une hypothèse purement théorique que je viens d'énoncer. Welcker, dans son grand ouvrage sur la mythologie et la religion de la Grèce ancienne (*Die griechische Götterlehre*, 3 vol., 1857-1862), ramenait lui aussi, à sa façon, le polythéisme grec à un monothéisme avant la lettre, en envisageant les différents dieux de l'Olympe comme autant de variations ou d'hypostases de Zeus, le dieu du ciel, regardé comme le représentant le plus pur de l'idée monothéiste. En bon «théologue», Welcker se rattachait par là à la thèse de Schelling qui admettait comme première forme de l'idée de Dieu un monothéisme relatif et rudimentaire appelé *hénouthéisme*. (L'on peut ajouter, en passant, que les idées de Schelling exercèrent une influence encore plus remarquable sur Max Müller, le maître célèbre de la « mythologie comparée », qui adopta la théorie de l'hénouthéisme en la développant surtout par rapport aux religions des peuples indo-européens en

général et à celles de l'Inde ancienne en particulier). A un point de vue plus positif le monothéisme dans la religion grecque fut discuté par la suite par des savants tels que l'historien de la philosophie Eduard Zeller, l'historien de l'antiquité Eduard Meyer, l'historien de la religion Erwin Rohde, et d'autres. L'intéressante controverse n'aboutit à aucun résultat appréciable, et pour cause. La *conditio sine qua non* pour toute enquête positive sur le monothéisme grec était de posséder d'abord une notion exacte de ce qu'est le monothéisme, et ce n'était pas à une religion polythéiste telle que celle de la Grèce qu'on était en droit de la demander.

Il en est de même pour ce qui a trait aux religions primitives. Ce qu'on trouve chez elles c'est la notion d'un être suprême. Est-il légitime d'identifier une telle notion avec le monothéisme? Par là, ne risque-t-on pas de transférer chez les non-civilisés une notion appartenant en propre au domaine des religions monothéistes modernes? Les grandes religions monothéistes, celles dont le monothéisme est hors de doute, celles qui se sont proclamées monothéistes dès leur naissance, et se sont toujours données pour telles et pas autre chose, voilà les religions auxquelles doit s'adresser en premier lieu toute enquête sur le monothéisme, et sur sa formation.

Il n'y a, à mon avis, qu'une façon méthodologiquement légitime d'aborder le problème du monothéisme, c'est de procéder encore une fois du connu vers l'inconnu, en prenant comme point de départ les grandes religions monothéistes de l'histoire pour en dégager une idée positive et concrète de ce qu'est le monothéisme.

\*  
\*\*

Les religions dont le caractère monothéiste est hors de doute sont en premier lieu le Jahvisme, le Christianisme et l'Islamisme. A part ces trois grandes religions qui ont entre elles des rapports génétiques bien connus, il y a une autre religion qui, en dépit de sa structure dualiste, se range cependant parmi les religions monothéistes : c'est la religion zoroastrienne. Voilà les religions auxquelles toute enquête sur le monothéisme doit s'appliquer pour en dégager une notion historiquement légitime du monothéisme et de la façon dont celui-ci s'est formé.

Or, en considérant les religions monothéistes que je viens de nommer, l'on constate que chacune d'elles se dégage comme religion nouvelle d'un milieu religieux polythéiste préexistant. C'est un trait commun aux religions monothéistes que l'avènement de chacune d'elles est étroitement lié à une réforme religieuse et à l'œuvre d'un réformateur. Toujours l'idée monothéiste est l'objet de la prédication d'un Prophète qui apparaît comme le fondateur d'une nouvelle religion. C'est ce qui se vérifie pour le monothéisme israélite, le monothéisme de Moïse et des Prophètes, vis-à-vis des religions polythéistes de l'Ancien Orient. Telle est aussi la situation du monothéisme chrétien (dans lequel le monothéisme israélite se prolonge) par rapport aux différentes religions du monde païen gréco-romain, ainsi qu'à celles de l'Europe barbare. A son tour le monothéisme de Mahomet s'oppose nettement à la religion traditionnelle des Arabes, polythéistes jusqu'à son avènement. De même, le monothéisme de Zarathustra s'oppose au polythéisme de la religion traditionnelle des peuples iraniens.

Quant à la religion de Zarathustra en particulier, elle donne lieu à une observation intéressante. Dans le langage de l'Avesta, la Bible des Zoroastriens, le mot *daeva* signifie « démon », esprit malfaisant et ennemi de la bonne religion zoroastrienne. Or, *daeva* n'est que l'équivalent iranien du védique *deva*, qui signifie « dieu » (en latin *deus*). L'aves-tique *daeva* ayant le sens de « démon », représente donc un renversement sémantique, une inversion totale de la signification primitive du mot, en tant que *daeva* a perdu sa valeur originaire de « dieu » et est parvenu à signifier exactement le contraire.

Or, ce petit fait d'ordre linguistique et stylistique n'est que le reflet d'un grand fait d'ordre historique et religieux, tel que la formation du Zoroastrisme. Ce petit fait nous introduit dans l'esprit même de la religion zoroastrienne tel qu'il ressort du dynamisme de sa formation.

La religion de Zarathustra est caractérisée par un dualisme très accentué entre deux Principes nettement opposés, le Principe du Bien représenté par Ahuramazda et le Principe du Mal représenté par Ahriman. (Dans les Gathas, qui sont les textes les plus anciens de l'Avesta, l'on trouve encore des traces de la suprématie d'Ahura Mazda vis-à-vis d'Ahriman, tandis que dans les textes postérieurs les deux Principes anta-

gonistes sont placés sur un plan d'égalité absolue.) C'est entre ces deux Principes que l'homme doit faire son choix, et dès qu'il l'a fait, il se trouve engagé dans la lutte perpétuelle entre le Bien et le Mal, lutte qui se prolonge à travers les âges du monde jusqu'à l'anéantissement final du Mal.

Ce dualisme radical ne nous empêche pas cependant de reconnaître le caractère monothéiste de la religion zoroastrienne. Il n'y a qu'un dieu pour Zarathustra, c'est-à-dire Ahura Mazda; son antagoniste Ahriman n'est pas dieu, il est la négation même de Dieu. Nous touchons par là à l'esprit même de la nouvelle religion. Zarathustra opposa au polythéisme de la religion traditionnelle des peuples iraniens la notion d'un Dieu unique. Ce Dieu unique, Ahura Mazda, le « Seigneur qui sait », n'est pas une création *ex nihilo* de Zarathustra. Selon toute vraisemblance son antécédent est une ancienne divinité iranienne du ciel qui, à l'instar de Zeus chez les Grecs, de Jupiter chez les Romains, était le dieu suprême d'une religion polythéiste, telle qu'Hérodote nous la fait connaître chez les Perses (I, chap. 131).

De ce dieu suprême de l'ancienne religion polythéiste, Zarathustra a fait son dieu unique. Quant aux autres dieux, il n'a pas nié leur existence; il les a niés en tant que dieux, mais il les a gardés dans la forme qui seule était conciliable avec la doctrine monothéiste, c'est-à-dire comme démons.

Il y a là en quelque sorte une anticipation de ce qui devait se passer plus tard dans la religion chrétienne : le Christianisme non plus ne pouvait que nier les anciens dieux du polythéisme grec et romain; et cependant il n'a pas nié leur existence, il en a fait des démons : *omnes dii gentium daemonia*, dit saint Augustin « tous les dieux des gentils sont des démons ».

C'est là l'importance religieuse et historique du changement de sens du mot *daeva*. Son passage de la signification de « dieu » à celle de « démon » tient de très près à la profonde transformation religieuse qui a été l'œuvre de Zarathustra. A travers l'histoire du mot nous entrevoyons la lutte acharnée qui s'est jouée entre deux religions rivales au cours d'une crise aiguë : d'un côté la religion traditionnelle de l'Iran cramponnée à ses anciens dieux et à sa structure archaïque, de l'autre la religion nouvelle prêchée par un Prophète qui, dans

son élan indomptable, défie les persécutions et les souffrances. « Où pourrais-je m'enfuir? dans quel pays me sauver? » C'est un des rares passages, dans les Gathas et dans l'Avesta tout entier, où il nous soit donné de saisir la personne réelle de Zarathustra dans son humanité vivante, dans l'amertume de sa passion poignante, dans l'expression d'un sombre désespoir. Il y a un drame dans la vie de Zarathustra, un drame qu'il a joué jusqu'au bout.

Mais le drame de Zarathustra est aussi en quelque sorte le drame de Moïse, de Mahomet et de Jésus, — ou, si vous voulez bien, de Paul. La négation du polythéisme, qui dans le Zoroastrisme s'exprime indirectement par l'inversion de sens du mot *daeva*, s'exprime d'une façon plus directe et plus explicite dans le Jahvisme, dans le Christianisme, dans l'Islamisme. « Je suis Jahvé ton Dieu, tu n'auras pas d'autres dieux devant moi », dit Jahvé à son peuple dans l'Ancien Testament (*Exod.* 20, 2-3; cp. *Deut.* 5, 6-7; 32, 39; *Isaïe* 43, 11; 44, 6). « ... Aucun dieu, sauf un seul », lit-on dans la première Epître de saint Paul aux Corinthiens (8.4). Quant à l'Islam, il suffit de rappeler la formule : « Il n'y a pas d'autres dieux qu'Allah, Mohammed est l'envoyé d'Allah. » Toujours l'affirmation du monothéisme s'exprime-t-elle par la négation du polythéisme. Toujours cette négation n'est que le symbole verbal d'une lutte religieuse sans quartier : la lutte entre une foi qui agonise et une nouvelle conscience religieuse qui s'affermi, — une lutte, dont chacun des prophètes du monothéisme a été l'interprète, en même temps qu'il en a été la victime.

Voilà ce qui ressort de l'étude des religions monothéistes. Il en ressort la notion de ce qu'est réellement le monothéisme, une notion non pas théologique ou spéculative, mais purement historique, selon la formule célèbre *verum ipsum factum*, c'est-à-dire le principe d'après lequel la vraie nature d'un fait historique ressort de sa formation et de son développement.

\*  
\*\*

Il ne me reste qu'à tirer les conclusions.

Il est clair désormais que mon propre point de vue s'écarte aussi bien de la théorie évolutionniste que de la théorie du « monothéisme primordial ». D'après la théorie évolutionniste

le monothéisme serait le résultat d'un développement idéologique graduel, qui, en partant de la croyance en une pluralité d'esprits très nombreux et très peu différenciés, aboutirait, à travers une réduction progressive, à la notion unitaire du divin. C'est là une façon strictement intellectualiste d'envisager la formation du monothéisme. Je m'écarte de cette position pour m'en tenir à un point de vue moins intellectualiste et plus proprement religieux.

D'autre part, au point de vue historique, je ne saurais me rallier à la théorie du « monothéisme primordial ». Si l'on réserve — comme je le fais et comme l'on ne saurait faire autrement — le nom de monothéisme à la négation du polythéisme, telle qu'elle se réalise dans les grandes religions monothéistes de l'histoire, il s'ensuit que le monothéisme présuppose le polythéisme par cela même qu'il le nie. En tant que négation du polythéisme, le monothéisme ne peut pas être la première forme de la religion, comme le prétend la théorie du « monothéisme primordial ». Ce que l'on rencontre chez les non-civilisés ce n'est pas le monothéisme dans son sens historiquement légitime; c'est la notion d'un être suprême, dont l'identification erronée et l'assimilation trompeuse avec le vrai monothéisme ne peuvent qu'engendrer des méprises.

Le monothéisme est donc postérieur au polythéisme. Seulement, il n'en descend pas par évolution, comme le prétendait la théorie évolutionniste. Loin de se développer par évolution, le monothéisme se forme par révolution. Tout avènement d'une religion monothéiste est conditionné par une révolution religieuse. Loin de ressortir de la pensée spéculative, la formation du monothéisme ressort de la vie religieuse, d'une plénitude de vie religieuse, qui ne s'est réalisée que rarement au cours de l'histoire humaine, et toujours par un concours exceptionnel de circonstances favorables.

C'est pourquoi les religions monothéistes, au sens propre du mot, sont si peu nombreuses. L'Inde ancienne a réalisé une grande révolution religieuse par le Bouddhisme; mais le Bouddhisme n'est pas monothéiste. Cela revient à dire que, si la présence d'une grande personnalité religieuse est une condition nécessaire pour l'apparition du monothéisme, elle n'en est pas pourtant la condition suffisante. La Grèce ancienne

n'a pas connu le monothéisme. La Grèce, qui a atteint les hauteurs du génie dans la poésie, dans l'art, dans la pensée spéculative, la Grèce d'Homère, d'Eschyle et de Pindare, de Socrate, de Platon et d'Aristote, n'est jamais parvenue à réaliser la religion du Dieu unique. Depuis les anciens maîtres de l'Ecole ionienne jusqu'au Stoïcisme, la philosophie grecque a perfectionné de plus en plus l'idée du Dieu un, sans atteindre celle du Dieu unique. A part les intuitions plus ou moins monothéisantes et en tout cas isolées d'un Xénophane ou d'un Antisthène, la Grèce n'a cessé d'être polythéiste que le jour où elle s'est convertie au Christianisme.

Si l'idée monothéiste est si profondément enracinée dans notre conscience moderne et dans notre civilisation, nous n'en sommes pas autant redevables aux progrès de la pensée philosophique qu'à la propagation de la religion chrétienne (<sup>1</sup>).

(<sup>1</sup>) Pour le développement de la thèse ici énoncée l'on peut voir les ouvrages suivants :

- R. PETTAZZONI, *Dio : Formazione e sviluppo del monoteismo nella storia delle religioni*. Vol. I (le seul paru) : *L'essere celeste nelle credenze dei popoli primitivi*, Roma, 1922.
- *La formation du monothéisme* (*Revue de l'Histoire des Religions*, 1923, t. 88, pp. 193-229).
  - *Monotheismus und Polytheismus* (*Die Religion in Geschichte und Gegenwart*, IV, Tübingen, 1930, pp. 185-191).
  - *Allwissende höchste Wesen bei primitivsten Völkern* (*Archiv f. Religionswissenschaft*, 29, 1931, pp. 108-129, 209-243).
  - *Monoteismo e 'Urmonotheismus'* (*Studi e materiali di storia delle religioni*, 19-20. 1943-46, pp. 170-177) (= *Saggi di storia delle religioni e di mitologia*, Roma, 1946 [Prefazione]).

## Faut-il « organiser » la science?

par **Max COSYNS,**

Directeur du centre de physique nucléaire de l'Université

Depuis peu, la science est devenue majeure; elle s'est évadée de cette adolescence ambiguë, où quelques admirateurs la suivaient aveuglément, tandis que les gens en place la considéraient avec une condescendance amusée ou, s'inquiétant de ses audaces et de sa beauté du diable, eussent bien voulu la faire entrer dans les ordres.

La voilà maintenant, personne peu orthodoxe mais dotée de plus d'espérances qu'on imagina jamais, sollicitée par ce que la finance et la politique engendrèrent de plus terrestre. Mais la science, pas plus que la vérité, n'aime être sollicitée. *Elle* sollicite, mendie même, et rend au centuple les aumônes, non au donateur, mais à qui ne lui donna rien. Telle conduite ne pouvait laisser les bien-pensants dans l'indifférence. De toutes parts surgissent des plans destinés à régulariser les rapports de la science et de la société. Mais, comme en toute œuvre humaine, ces projets sont en bien des points contradictoires; à beaucoup de bonne volonté sincère se mêlent des égoïsmes et des préjugés.

Je voudrais ici essayer de poser objectivement le problème de l'organisation scientifique, et pour cela résumer l'état présent de la question.

La science a cessé d'être purement spéculative; elle a absorbé successivement de nombreuses disciplines qui, primitivement, n'étaient que des techniques à bases empiriques. En même temps, elle se dépouillait de son ésotérisme : pendant les derniers millénaires, la science subit passivement l'influence du milieu humain où elle se développait; depuis un siècle à peine, elle s'est mise à réagir sur ce milieu : simple pertur-

bation d'abord, la réaction est actuellement du même ordre que l'action; les conditions de vie s'en sont trouvées profondément modifiées, et, pour la première fois, à un rythme rapide par rapport à la durée de la vie humaine. Les industries ne se perfectionnent plus comme avant en vivant sur elles-mêmes, par un empirisme ne dépassant pas les bornes de leurs propres techniques mais bien cette fois par un rapport extérieur où la science joue un rôle déterminant, mais souvent imprévisible.

Dès lors, la science se trouve désorientée dans l'anachronisme d'un cadre traditionnel qui ne lui est plus adapté. En effet, ce cadre s'est moulé au cours des siècles sur une science spéculative, détachée du monde, réservée à des clercs dont la fonction était plus de transmettre leur savoir par l'enseignement que de l'étendre par la recherche. Au moment où les problèmes les plus aigus des questions sociales et économiques apparaissent inéluctablement liées à la science, où le thème de l'apprenti sorcier est devenu un poncif, il est urgent de savoir où l'on veut aller; et jusqu'à quel point l'organisation scientifique actuelle peut être corrigée, ou s'il faut la reconstruire à neuf.

Nous avons à envisager :

1° *L'organisation interne de la science* c'est-à-dire des rapports de chercheur à chercheur;

2° *L'action de la science sur la société;*

3° *L'action de la société sur la science.*

L'organisation interne de la société sort de notre problème en tant que solution, mais non en tant que donnée, car aucun des trois premiers points ne peut être envisagé *in abstracto*, et sans tenir compte du milieu.

1° *Organisation interne.* — La science est essentiellement une œuvre collective. En effet, l'ouvrage accompli par des ouvriers isolés est le même chaque jour, et proportionnel au nombre d'hommes; dans le cas des chercheurs, l'expérience montre que la production est plus que proportionnelle aux effectifs, et croît exponentiellement avec le temps. C'est qu'ici deux facteurs ont joué : la collaboration directe, par la mise en commun de connaissances et de techniques, et la collaboration indirecte, par l'acquisition des connaissances

d'autrui grâce à l'enseignement ou à l'intermédiaire des publications présentes ou passées. La production scientifique sera d'autant plus efficace que ces deux facteurs seront mieux adaptés à leur fonction. Nous retiendrons donc les problèmes de la *collaboration*, de la *diffusion des publications* et des *rapports entre recherche et enseignement*.

2° *Action de la science sur la société*. — Un nombre toujours croissant d'acquisitions scientifiques passent du domaine de la spéculation à celui de l'application, et sur un rythme qui s'accélère : en trois siècles, le temps moyen séparant la découverte scientifique pure de son application pratique est passé du siècle à la décade. Les moyens techniques de production s'accroissent : toute découverte peut toucher une tranche plus importante de la population et sa valeur s'en trouve proportionnellement accrue, pour autant que des raisons extrascientifiques (conformisme, monopoles, protectionnisme, secrets militaires) n'en viennent pas enrayer l'utilisation. Ces raisons extra-scientifiques sont essentiellement dues au fait que la structure sociale s'adapte moins vite que la technique : le décalage croissant, des ruptures dangereuses peuvent se produire. Nous retiendrons les problèmes de la *liaison entre science pure et science appliquée* et de la *liberté d'utilisation des découvertes*.

3° *Action de la société sur la science*. — Etant donné l'accroissement de puissance que la science représente pour la société, il était normal que cette dernière cherchât à développer la science et à en tirer le meilleur parti. Mais le conformisme et le protectionnisme auxquels je faisais allusion, non contents de freiner l'application des découvertes, essaient trop souvent de tuer ces découvertes dans l'œuf, en empêchant le développement de la science elle-même. Par contre, les autres raisons (monopoles, secrets militaires) ont pour conséquence de développer la science dans des domaines délimités et étroits, afin de n'en faire bénéficier qu'un petit nombre ; causant ainsi le gonflement pléthorique de ces domaines, d'où faible rendement et gaspillages. Nous retiendrons les problèmes de *financement de la science*, de la *liberté de recherche et d'information*, et de l'*orientation de la recherche dans des buts déterminés*.

Reprenons successivement les problèmes que nous avons retenus. Nous procédons ainsi dans un but de schématisation, mais il est bien clair qu'aucun de ces problèmes ne peut être résolu seul, indépendamment des autres, car tous sont étroitement liés.

*Financement de la science.* — Les ressources de la recherche ont trois origines : mécénat, industrie, Etat. Actuellement, ces trois origines ont un apport du même ordre de grandeur. L'apport dû à la fortune personnelle des chercheurs est proportionnellement négligeable.

Un grave défaut du mécénat est de lier souvent ses dons à des conditions qui en restreignent considérablement l'efficacité (grand télescope devant obligatoirement être édifié dans une ville industrielle au ciel toujours brumeux; route permettant l'accès à un observatoire d'altitude, sous réserve d'en permettre la visite par les touristes pendant les heures de travail, etc...). Mais surtout, le mécénat, agissant sans coordination et sur des indications superficielles, aura tendance à avantager les disciplines déjà pléthoriques au détriment de celles moins voyantes, aggravant ainsi les inégalités. La tentative de grouper les dons en des fonds de recherches destinés à les répartir judicieusement, obvie presque parfaitement à ces défauts, mais en présente un plus grave : elle stérilise par son anonymat les bonnes volontés qui, trop souvent, préfèrent voir leur nom au fronton d'un institut improductif que de collaborer anonymement à une œuvre utile. Le F. N. R. S. qui, en vingt ans, n'a pu recueillir qu'un dixième des fonds réunis lors de sa fondation, en est un exemple typique.

Du point de vue industriel, la recherche est certes un placement des plus sûrs : en moyenne, même en tenant compte des laboratoires médiocres, la recherche rapporte 8 à 10 fois la mise. Mais, comme l'industrie, la science a ses sous-produits : une recherche, entreprise dans des buts déterminés, donne souvent des résultats bien plus importants dans un autre domaine; la production de la science est caractérisée par le très haut pourcentage de ces sous-produits de valeur, et par son rendement très irrégulier. Seul un groupe industriel très étendu pourra utiliser lui-même les sous-produits des recherches qu'il aura entreprises ou subsidiées, et pourra entreprendre un volume de recherches assez grand pour être statistiquement

à l'abri des fluctuations de rendement. Ce n'est que lorsque la production est totalement nationalisée que tous les sous-produits sont entièrement récupérables; mais alors, on retombe dans le troisième cas : subsides d'Etat.

Dans ce cas, le problème se subdivise : détermination du subside optimum et mode de répartition.

Dans toute réalisation industrielle, il est de pratique courante d'investir de 2 à 10 % pour les frais d'étude; c'est-à-dire, quand on a une certaine somme à dépenser, d'en consacrer 2 à 10 % à l'étude de la façon la plus judicieuse de la dépenser. Il est probable que la valeur optimum du budget de la recherche, par rapport au budget total, est du même ordre. Or, les budgets de recherche actuels sont nettement inférieurs à 1 %, dans bien des pays même inférieurs à 0,1 %. Toute augmentation de ces quotas se traduirait certainement, après quelques années, par une diminution sensible du budget total, jointe à une amélioration sensible du standard de vie. Les seules limitations de crédit qu'il serait utile d'observer proviennent du fait que, une fois utilisée toute la main-d'œuvre scientifique disponible (chez nous, environ le triple des cadres actuels), la formation des nouveaux chercheurs ne pourra se faire qu'à raison d'un effectif doublant en 4 ou 5 ans. Une saturation pourrait aussi se produire par manque de production du matériel scientifique; sauf dans des cas particuliers, il est peu probable que cette production ne puisse pas s'adapter aux taux d'accroissement de la main-d'œuvre.

Autant que leur ampleur, la régularité des subsides d'Etat est un facteur dominant de leur efficacité : un laboratoire est un organisme vivant, qui ne peut pas être mis en hivernage sans risque de mort; les chercheurs ne sont pas des manœuvres non-qualifiés que l'on engage ou remercie suivant les besoins.

Le mode de répartition est conditionné par les points suivants : *orientation de la recherche dans des buts déterminés et liaison entre science pure et science appliquée.*

Les raisons personnelles pour lesquelles les chercheurs font de la science sont complexes : beaucoup par dilettentisme et parce que la recherche constitue pour eux une occupation passionnante; certains dans l'espoir d'atteindre la notoriété par leurs découvertes; quelques-uns même dans le but illusoire de faire une découverte qui les enrichisse. Peu travaillent dans le but unique de se rendre utile à leurs semblables.

L'intérêt de la société est de rendre maximum le rendement de la science, tant quantitativement que qualitativement. Dans ce but, doit-elle laisser entièrement libre jeu aux facteurs que je viens d'énumérer, se contentant d'une aide financière uniformément répartie ? Doit-elle chercher à faire de la science un tout coordonné ?

Il faut avant tout observer que la recherche scientifique se décompose en trois types d'activités :

a) *Acquisition des faits*, soit *généraux* (prospection et établissement des collections, pour les sciences naturelles; astronomie de position; établissement des tables de constantes physiques et chimiques; atlas de spectres, etc.) soit *particuliers* (mesure d'une grandeur physique déterminée, dans le but de vérifier une théorie);

b) *Synthèse* partant de ces faits pour en déduire des lois;

c) *Utilisation* de ces faits et de ces lois pour la résolution de problèmes concrets, soit d'utilité interne (construction d'appareils de mesure, etc.), soit d'utilité générale.

Il est certain que l'œuvre de synthèse (b) est une œuvre essentiellement personnelle et ne peut être guidée en aucune façon : la liberté totale est sans conteste ici la seule solution. Mais cette liberté ne suffit pas : il faut encore que les chercheurs se spécialisant dans ce domaine aient accès aux faits déjà recueillis (a), et puissent faire réaliser des expériences de contrôle (c).

Toute organisation scientifique doit se borner ici à la diffusion systématique des données expérimentales, et à coordonner la collaboration entre théoriciens et expérimentateurs.

Par contre un gros effort d'organisation peut être utilement entrepris dans le domaine de l'acquisition des faits : beaucoup de ce travail, une fois les méthodes générales mises au point, devient presque un travail de routine qui peut plus économiquement être confié à des chercheurs moins qualifiés ou à des débutants. Une coordination du travail peut être aussi utile, et a déjà été réalisée efficacement dans bien des domaines (météorologie synoptique, carte du ciel, etc.). Mais ici le gain consiste plus dans la synchronisation et la standardisation des résultats, que dans l'élimination des doubles emplois : on oublie trop que la recherche complètement anarchique aura

un rendement supérieur à 63,3 % de celle complètement planifiée, sans même tenir compte du fait que les doubles emplois ne sont pas complètement inutiles, et servent de contrôle.

L'effort devra donc moins porter sur la répartition des problèmes que sur la normalisation des méthodes et surtout sur la formation et l'utilisation du personnel technique subalterne qualifié. En effet, trop de chercheurs gaspillent la majorité de leur temps à des besognes qui pourraient être confiées à des techniciens, simplement parce qu'ils ne disposent pas de techniciens, ou que l'on baptise de ce nom des garçons de laboratoire sans formation.

Le troisième point, l'orientation de la science vers des buts déterminés, est de beaucoup le plus complexe.

De très nombreux problèmes peuvent être résolus par extrapolation de solutions connues : ainsi, le travail type de l'ingénieur consiste à perfectionner des solutions existantes par l'introduction de matériaux nouveaux, de modes de calcul plus précis, etc. Mais les progrès importants viennent généralement d'apports provenant de domaines tout à fait différents. (Eclairage ; combustion, rayonnement sélectif des terres rares, effet Joule, conduction de la magnésie à haute température, influence de la pression des gaz sur la vitesse d'évaporation des métaux réfractaires, spectre continu d'émission des vapeurs métalliques à haute pression, fluorescence induite par l'ultra-violet, etc.)

Dans ce cas, l'information nécessaire pour tirer parti de toutes les solutions potentielles dépasse l'échelle individuelle, et l'on doit nécessairement recourir au travail d'équipe.

Mais le problème peut se résoudre de deux façons : on peut créer un nouvel institut de recherches, dont l'activité sera dirigée dans le but désigné. Mais, dans ce cas, puisqu'il n'est pas possible de prévoir de quel point de l'horizon scientifique viendra la solution, il faut réunir dans cet institut les spécialistes les plus divers, couvrant l'ensemble des disciplines. Cette multiplicité des chercheurs ne peut s'acquérir qu'aux dépens de la qualité, car chaque problème doit correspondre à la création d'un institut nouveau.

On peut aussi envisager de répartir les effectifs scientifiques d'un pays en centres de recherches groupés, non autour d'un but, mais autour d'une technique de recherche (des

réalisations de ce genre existent déjà : stations d'altitude, électro-aimants, cyclotrons, souffleries aérodynamiques, etc.). Un nouveau problème ne nécessitera plus alors la création de nouveaux laboratoires : une commission d'étude pourra se répartir entre les laboratoires existants, y recueillir les informations et y exécuter les recherches nécessaires, efficacement cette fois, puisque sous le contrôle des meilleurs spécialistes de la méthode. Des réunions périodiques permettront de confronter les résultats et de coordonner les recherches.

A côté de grands avantages, ce système présente un inconvénient : on peut craindre que des laboratoires trop spécialisés autour d'une technique ne se replient sur eux-mêmes, et perdent le contact avec les autres disciplines scientifiques, se privant ainsi des apports indispensables au progrès. Ce risque n'est pas négligeable, le particularisme étant trop souvent la caractéristique des scientifiques. Mais il paraît facile d'obvier à cet inconvénient : supposons les subsides de ces laboratoires spécialisés réduits à leur minimum vital; et des subsides importants alloués aux commissions d'étude par l'Etat et par les industries. Ces subsides seront répartis entre les chercheurs de ces commissions, pour la poursuite de leurs recherches au sein des laboratoires spécialisés qu'ils jugeront les mieux adaptés à leurs besoins particuliers. Or les deux facteurs qui arrêtent le plus souvent la collaboration entre laboratoires sont actuellement :

a) Les ressources limitées en matériel, locaux et techniciens : un chercheur venant de l'extérieur restreindra les possibilités de travail des chercheurs réguliers;

b) Beaucoup de scientifiques craignent, en communiquant les derniers perfectionnements de leurs techniques, de voir un laboratoire concurrent leur « souffler » une découverte presque mûre.

Ces deux facteurs disparaissent ou s'inversent même si le chercheur extérieur apporte des crédits couvrant largement ses besoins, et si ses travaux sont publiés obligatoirement dans le cadre du laboratoire qui l'aura accueilli.

La réunion, dans ces laboratoires spécialisés, de chercheurs formés aux disciplines les plus diverses est largement suffisante pour en aérer l'atmosphère intellectuelle. [Cyclotron : à l'équipe interne formée d'ingénieurs électriciens et de

physiciens (électronique, magnétisme, technique du vide) s'ajoutera l'équipe externe, renouvelée, de physiciens nucléistes, de chimistes, de bio-chimistes, de médecins, de généticiens, de métallurgistes, de spécialistes des hauts polymères, etc.]

Une collaboration de ce type peut avoir une autre conséquence, non moins importante : il est toujours très difficile d'évaluer de l'extérieur la valeur du travail effectué dans un laboratoire : le nombre ou le volume des publications est un critère aussi peu sûr qu'il est fréquemment utilisé. L'appréciation d'une ou deux personnalités, même compétentes, est difficilement objective. Par contre, l'opinion moyenne de tous les chercheurs y ayant fait un stage me semble le meilleur critère de l'efficacité d'un laboratoire. Automatiquement, les chercheurs se grouperont autour des centres d'attraction maximum, dont le développement sera proportionnel à la valeur.

*Rapport entre recherche et enseignement.* — Par sa structure actuelle, la recherche est intimement liée à l'enseignement universitaire; lien de parenté, certes, mais où la recherche est la parente pauvre. Pendant longtemps on dota une université de laboratoires dans le but louable d'occuper les loisirs des universitaires pour leur développement intellectuel, comme on la dotait d'une plaine de sports pour leur développement physique. A l'exclusion peut-être des observatoires, les cadres de la recherche sont entièrement modelés par la structure du support (université ou musée) sur lequel il a crû, sans acquérir son statut propre : à l'opposé de l'enseignement, la recherche n'est pas une carrière : les rares mandats du F. N. R. S. ne sont eux-même que des situations d'attente. Dans l'état présent, le chercheur est à peine formé et commence à produire au moment où il se trouve dans l'obligation de quitter la recherche pour opter entre la routine industrielle et l'enseignement. Pareil gaspillage ne disparaîtra qu'en établissant un système d'équivalences entre recherche et enseignement. Un chercheur, privé du contact des étudiants, est aussi limité qu'un professeur ne participant à aucune recherche. De plus, les étudiants ont besoin d'être mis journellement en contact avec la recherche, qui doit devenir pour eux un personnage familier et non une entité énigmatique et

revèche que leur timidité place sur un piédestal inaccessible. Ce but peut être atteint par l'adjonction aux universités de centres de recherche jouissant d'une large autonomie, disposant en propre d'un corps d'assistants et de techniciens, et dont les chefs de services assureront des charges d'enseignement *part-time*; ils accueilleront des étudiants avancés et des chercheurs venant de l'extérieur. Grâce au système d'équivalence des statuts, ces centres constitueront des pépinières de choix où pourrait se recruter le corps professoral chaque fois que le cadre des assistants ne sera pas en mesure d'y pourvoir.

*Diffusion des publications.* — Le mode usuel de diffusion des résultats scientifiques est la publication dans des périodiques spécialisés, accompagnés de l'envoi de tirages à part. Il paraît actuellement près de 40.000 de ces périodiques; aucun domaine de la science, si spécialisé soit-il, ne nécessite la lecture de moins de 2.000 périodiques pour qui voudrait se tenir au courant; soit plus de dix fois l'activité totale du chercheur. Malgré les « abstracts », souvent incomplets et retardataires, la connaissance d'une grande partie des résultats échappe à ceux qui auraient à les employer, ou ne leur parvient que lorsqu'ils sont périmés. Nous arrivons à ce résultat, paradoxal que, dans les domaines les plus vivants de la science, l'échange d'informations se fait par lettres personnelles de chercheur à chercheur, et par contacts directs plus que par l'imprimerie, ramenant ainsi des traditions perdues depuis la Renaissance.

C'est dans ce domaine surtout que la réorganisation pourrait porter des fruits immédiats. Une solution suggérée depuis longtemps, de différents côtés, serait le dépôt des travaux originaux *in extenso* dactylographiés, dans des centres nationaux, et le groupement à l'échelle internationale des sommaires de ces travaux, leur classement par spécialités et leur diffusion vers les laboratoires intéressés, qui pourraient obtenir rapidement des photo-copies ou des micro-films des travaux dont ils font la demande. Les périodiques seraient réservés à des mises au point générales et à des travaux de synthèse. Ceci éviterait le gaspillage actuel de la matière imprimée, dont 90 % n'est pas lue et où les travaux importants se trouvent épuisés bien avant d'avoir pu satisfaire aux demandes. De plus, tout travail pourrait atteindre celui qui y est intéressé moins d'un

mois après son achèvement, alors que le système actuel porte ce délai à plus d'un an en moyenne.

*Conclusions.* — Certains côtés du problème de l'organisation scientifique ne peuvent être résolus complètement que sur une base internationale (diffusion des publications) ou moyennant des réformes profondes du système social (coopération science-industrie, etc.). Cependant, dans le cadre de notre pays et de ses institutions, beaucoup reste à faire :

1° Attribution à la recherche d'un budget autonome, de l'ordre au moins d'un pour cent du budget total;

2° Création d'un cadre de chercheurs permanents, quantitativement de la même importance que celui de l'enseignement supérieur, et jouissant d'un statut équivalent; groupé en centres de recherches rattachés aux établissements d'enseignement supérieur mais jouissant d'une large autonomie;

3° Création de comités de recherche orientés vers des réalisations déterminées d'intérêt général, au sein desquels régnerait une nette séparation des pouvoirs : les buts étant précisés par des personnalités non scientifiques, mais les moyens d'y parvenir étant entièrement déterminés par les membres scientifiques, eux-même répartis entre les divers centres de recherche.

4° Création d'un organisme central (haut-commissariat à la recherche ou analogue) destiné à coordonner les rapports entre les centres de recherches et les services publics, et à leur faciliter la tâche, surtout sur le plan international : simplification des formalités douanières et des licences d'importation et d'exportation, visa pour les chercheurs se rendant à l'étranger, liaison avec les missions commerciales pour l'achat de livres et instruments. Cet organisme assumerait aussi le choix des conseillers du gouvernement chaque fois qu'une décision devrait être prise dans un domaine scientifique ou technique.

## La numismatique et l'histoire (1)

par Philip GRIERSON,

Chargé de cours à l'Université Libre de Bruxelles

En abordant la question des rapports de la numismatique et de l'histoire, je me propose de l'envisager sous deux aspects distincts : nous nous demanderons d'abord quels doivent être les rapports entre les deux disciplines; nous examinerons en second lieu dans quelle mesure l'état de choses existant laisse encore à désirer à cet égard.

Essayons d'expliquer d'abord ce qu'on entend par « numismatique », de définir le contenu et les limites de l'acception du terme.

La numismatique est la science des monnaies et non pas — heureusement du reste — la science de la monnaie. Elle se rattache plutôt à l'archéologie qu'aux sciences économiques. Elle ne considère pas les sociétés où n'existe que le troc, ou celles où les transactions s'accomplissent uniquement sur la base du crédit. La numismatique est l'étude des objets matériels qui servent à pratiquer l'échange de marchandises et à exprimer la valeur des biens et des services, d'une manière généralement acceptée, que ces objets soient des baguettes de fer, des espèces en métal précieux, des monnaies obsidionales de cuivre jaune, ou des billets de banque en papier. Habituellement, ces objets sont de métal et leur émission est autorisée et contrôlée par l'Etat, mais ni l'une ni l'autre de ces conditions n'est essentielle. La numismatique s'occupe pareillement des « cauris » et des billets de banque, de la monnaie des Francs Mérovingiens, des « tokens » anglais des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles.

(1) Leçon inaugurale du cours de *Numismatique et Histoire de la Monnaie* faite à la Faculté de Philosophie et Lettres le 6 décembre 1948. Après avoir fait l'éloge de son prédécesseur à cette chaire, M. Victor Tourneur, le nouveau titulaire aborde le sujet de sa première leçon.

Ce qui est essentiel, c'est que les objets en question soient utilisés en vue de l'évaluation et de l'échange.

Je me rends bien compte que la définition qu'on vient de lire ne répond pas entièrement à l'acception communément reçue. En effet, en raison du fait que — quelle que soit la définition adoptée — les objets qu'envisage la science numismatique, consistent la plupart du temps en lingots métalliques estampillés, le sens du terme « numismatique » s'est, dans l'usage courant, restreint d'un côté et étendu de l'autre : restreint par l'exclusion de ce que l'on pourrait appeler la « monnaie primitive » ; étendu au contraire de façon à comprendre l'étude de diverses variétés d'« objets monétiformes », tels que dénéraux, jetons, méreaux, médailles. A mon sens, cette interprétation courante présente le défaut de mettre trop l'accent sur la consistance des objets matériels envisagés, et de ne pas tenir suffisamment compte de la destination ou de l'usage, des fins en vue desquelles ces objets ont été confectionnés. Ce parti ne trouve de justification ni dans l'étymologie ni dans la nécessité de grouper par voie d'assimilation des objets divers mais analogues qu'on se propose d'étudier scientifiquement.

Il va de soi que ce qui précède ne signifie point que l'étude des « objets monétiformes » ne puisse pas intéresser le numismate. En effet, l'étude des dénéraux par exemple intéresse directement la métrologie, celle des jetons est importante pour la connaissance des procédés de calcul, tandis que les médailles romaines ne sont pas sans rapport avec les monnaies contemporaines, puisque les unes et les autres sortent des mêmes ateliers. Toutefois, semblables investigations doivent être considérées comme auxiliaires de celle qui forme l'essentiel de la science numismatique proprement dite : l'étude raisonnée des instruments matériels qui servent à l'échange et qui servent en même temps à mesurer la valeur des biens et des services.

Son champ d'études comprend les matières dont les monnaies sont faites; la forme qu'elles prennent, du point de vue du poids, du type; la technique de leur fabrication; l'organisation et le contrôle de leur production et de leur cours, par l'Etat ou quelque autre autorité, notamment en ce qui concerne le volume et la fréquence des émissions, la manière dont les monnaies sont mises en circulation; enfin,

l'usage qui en est fait par la communauté, pour le bénéfice de laquelle elles ont été produites.

Les sources de cette étude sont en partie de nature matérielle, en partie de nature documentaire.

Les sources matérielles sont constituées principalement par les pièces de monnaie elles-mêmes, complétées dans des cas exceptionnels par des coins et des patrons, là où ces instruments ont été conservés.

Quant aux documents, ils consistent, en premier lieu, en archives d'ateliers monétaires, qui existent dans la plupart des pays européens à divers degrés d'abondance et de continuité depuis le *xiii*<sup>e</sup> siècle; en second lieu, en documents écrits des types les plus variés : proclamations concernant la monnaie, tableaux des taux de change dressés par des banquiers ou des marchands, comptes de firmes commerciales privées, mentions de prix ou de monnaies dans les lettres et les chroniques contemporaines, etc. Fréquemment, le numismate doit sortir de la sphère de ses préoccupations habituelles, et recourir aux ressources de l'histoire institutionnelle, politique ou économique. Alliances politiques, subventions étrangères, abondance ou restriction dans l'approvisionnement des métaux précieux, autant de facteurs qui peuvent avoir une influence sur le caractère de la monnaie d'un pays.

Ce coup d'œil sur les caractéristiques de la numismatique et sur les sources d'où elle tire son information, nous montre que ce n'est que pour des périodes relativement rapprochées de nous que notre connaissance peut prétendre être réellement complète et satisfaisante. Pour le monde ancien, le haut moyen âge, pour l'Empire byzantin durant toute son histoire, les archives monétaires n'existent pratiquement pas. Cela ne signifie pas que nous soyons réduits à une totale ignorance en ce qui concerne ces périodes : les monnaies elles-mêmes subsistent, et, de ces pièces, les patientes recherches de générations de savants ont tiré une riche information. La classification et la chronologie du monnayage de la Grèce antique, le plus riche et le plus varié que le monde ait jamais connu, ont été établies grâce à une minutieuse analyse des types et des styles de milliers de spécimens. Nous manquons de sources écrites concernant l'organisation des hôtels des monnaies du début de l'époque byzantine, mais les pièces elles-

mêmes nous apprennent que l'atelier de Constantinople était subdivisé en dix officines pour l'or et cinq pour le cuivre sous le règne de Justinien; que celui d'Antioche fut fermé pendant deux ans après la destruction de la ville par Chosroes en 540. Aucune chronique ne nous dit que pendant la période carolingienne le seul atelier monétaire en Allemagne à l'est du Rhin fut Ratisbonne, à l'exception momentanée de Würzburg sous le régime de Louis l'Enfant; c'est le témoignage des pièces de monnaie elles-mêmes qui nous montre qu'il en fut bien ainsi.

D'autre part, il y a peut-être lieu de recommander certaines précautions : pour la fin du moyen âge et pour les temps modernes, la richesse des archives des ateliers monétaires tend à encourager les historiens économistes dans la croyance qu'ils peuvent négliger le témoignage des monnaies elles-mêmes. En ce qui concerne ces périodes, ils sont trop enclins à adopter la solution facile de confiner leurs recherches aux archives, qui leur sont familières, et de négliger une source de renseignements dont ils ne comprennent pas très bien la discipline. Puisque nous connaissons la date et le volume des émissions, le titre des monnaies émises, que pouvons-nous désirer de plus? Voilà ce qu'on semble vouloir dire.

Cette attitude n'est guère défendable. En effet, des chroniqueurs peuvent nous fournir d'innombrables doléances touchant l'abaissement du *nomisma* pendant les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, ou l'inflation et le chaos économique qui ont sévi en Allemagne pendant la guerre de Trente Ans, il n'en reste pas moins vrai que l'historien peut obtenir une image infiniment plus frappante de ces phénomènes en examinant les séries de *nomismata* impériaux depuis le désastre de Manzikert (1071), en relevant l'alliage d'argent dans les monnaies du XII<sup>e</sup> siècle, de cuivre dans celles de Michel Paléologue, ou en maniant les misérables produits monétaires du *Kipper- und Wipperzeit* en Allemagne de 1619-1622. Et ce n'est pas seulement de cette façon générale qu'un historien économiste peut utiliser les monnaies. Les archives monétaires ne disent pas tout. Elles ne nous révèlent pas habituellement pour quelle cause sont adoptés le type, le poids et le titre d'une émission; mais le numismate qui possède une connaissance d'autres monnaies contemporaines est souvent à même de

fournir l'explication requise sans la moindre difficulté. Les sources ne nous disent rien du sort des pièces de monnaie lorsqu'elles ont quitté les mains du maître de l'atelier monétaire; elles ne nous apprennent pas si elles ont été thésaurisées ou mises en circulation, et dans ce dernier cas, sur quelle échelle elles ont été d'un usage courant, comment elles ont été estimées. Ici encore, le numismate, avec sa connaissance de la plus ou moins grande rareté des spécimens conservés, ses analyses des trouvailles et sa capacité de distinguer un type de trésor d'un autre type, peut être appelé à se prononcer, à fournir une réponse à cet égard.

Telle est, en bref, la matière de la numismatique et tels sont les types de témoignages auxquels elle a recours.

Quels sont, d'autre part, ses rapports avec l'Histoire?

\*  
\*\*

L'histoire, dans son sens le plus large, peut être considérée comme l'étude du développement des sociétés humaines, l'examen des différentes formes qu'elles ont adoptées et les activités religieuses, intellectuelles, artistiques et matérielles par lesquelles elles ont réalisé ce qu'Aristote aurait appelé leurs possibilités. Or, la monnaie d'une société peut être considérée comme un des moyens par lesquels elle trouve son expression, celui qui assure une de ses fonctions primordiales, en fournissant un mécanisme à l'échange et à l'évaluation des marchandises ou des services. Elle constitue par conséquent un témoignage de tout premier ordre en ce qui concerne la vie de la communauté, quoique la portée de ce témoignage varie quelque peu en raison inverse de la richesse d'autres sources d'information. Il peut confirmer ou illustrer ou nuancer ce que nous connaissons déjà; il peut nous fournir des informations que nous aurions complètement ignorées à son défaut.

Permettez-moi de vous donner quelques illustrations de la manière dont l'étude des monnaies peut être utile aux historiens.

Puisque le droit de battre monnaie constitue généralement un privilège jalousement gardé par l'Etat, son exercice peut nous renseigner sur l'Etat lui-même. Dans des cas extrêmes, il peut constituer le seul témoignage que nous possédions de

son existence, tel par exemple le cas de Silerae, ville de Sicile qui, au milieu du iv<sup>e</sup> siècle av. J.-C. a émis des monnaies de bronze et qui n'est mentionnée par aucun auteur ancien.

Le monnayage peut aussi illustrer les accroissements territoriaux réalisés par un Etat par voie de conquête; l'extension du pouvoir des Visconti au xiii<sup>e</sup> et au début du xiv<sup>e</sup> siècles se reflète dans l'histoire de plusieurs ateliers monétaires de Lombardie et même de Toscane. Des séries de monnaies nous permettent de ranger et de classer dans l'ordre les souverains d'une dynastie, là où aucun autre témoignage n'est suffisant, comme dans le cas des souverains de Bactriane à la période hellénistique et de certaines dynasties de l'Inde du Nord-Ouest aux premiers siècles de notre ère. Il peut nous fournir des informations sur la répartition du pouvoir au sein d'un même Etat. La marque S. C. portée par les monnaies de bronze du principat romain témoigne du partage des pouvoirs existants entre le Sénat, qui contrôlait la frappe du bronze, et l'Empereur, qui contrôlait celle de l'argent et de l'or. La disparition de cet état de choses, au iii<sup>e</sup> siècle, fut le prélude du despotisme d'Aurélien et de Dioclétien, qui ne laissa subsister aucun organe de gouvernement indépendant du pouvoir impérial; par contre, son rétablissement entre 475 environ et la reconquête de l'Italie par Justinien, est le reflet de ce regain momentané de prestige dont jouit le Sénat sous Odoacre et les rois ostrogoths. La monnaie fournit encore un témoignage sur la nature de l'autorité exercée, à Rome, par Charlemagne : avant l'an 800, aussi longtemps que Charles n'était que *patricius Romanorum*, les papes Adrien 1<sup>er</sup> et Léon III battaient monnaie à leur nom seulement; depuis le couronnement de 800, les noms ou les monogrammes du Pape et de l'Empereur parurent ensemble sur les monnaies. En France, l'âge typique du monnayage féodal s'étend de la seconde moitié du x<sup>e</sup> siècle à la première moitié du xiii<sup>e</sup>; en Allemagne, il se place dans la seconde moitié du xii<sup>e</sup> siècle et au delà. Dans chaque cas, cet état du monnayage reflète fidèlement la structure politique du pays à l'époque en question.

La monnaie est également susceptible de révéler une évolution religieuse. L'adoption graduelle du Christianisme par l'Etat romain s'exprime par l'extension de l'usage de la Croix et du monogramme du Christ sur les monnaies de

Constantin; la réaction du règne de Julien est marquée par la réapparition d'une série de types purement païens. L'apparition du buste du Christ sur les monnaies byzantines de Justinien II est le symptôme d'une tendance contre laquelle réagit l'iconoclasme; sous les empereurs iconoclastes, cet emblème fut naturellement banni pour ne plus réapparaître avant le règne de Michel III. L'influence personnelle de Saint-Louis peut être perçue directement à l'examen des dinars et dirhems frappés pendant son séjour à Saint-Jean-d'Acre, monnaies sur lesquelles la profession de foi des Musulmans et le millésime de l'Hégire, tolérés jusque-là, non sans altérations il est vrai, par les princes des Etats Chrétiens du Levant sur leurs monnaies d'or, furent remplacés par la Croix et une légende provocante en lettres arabes : « Dieu seul — Le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Frappé à Acre l'an 1251 de l'Incarnation de Notre Seigneur le Messie. Nous nous glorifions par la Croix de Notre Seigneur Jésus le Messie, par lequel nous est venu notre salut, notre vie éternelle et notre résurrection et par qui nous avons été délivrés et pardonnés ».

Je n'ai pas besoin d'insister ici sur la valeur artistique des monnaies, puisqu'elle a toujours été reconnue. La richesse et la variété des monnaies-types de la Grèce, les superbes portraits qui ornent les monnaies impériales romaines ou les ducats et testons de la Renaissance italienne, la splendeur formelle et hiératique des productions des belles périodes du *nomisma* byzantin, la magnificence de l'art gothique dans les monnaies d'or du xiv<sup>e</sup> siècle en France, sont si connus de tous les amis de l'art que je n'ai pas besoin de leur en parler ici. Quelquefois, les types monétaires sont une expression personnelle de la mentalité des princes qui les ont commandés. La plus célèbre monnaie du moyen âge, l'augustale de Frédéric II, reflète les goûts classiques du grand empereur. Charles d'Anjou en retint d'abord le type, quoiqu'en remplaçant la classique guirlande de laurier par la couronne médiévale, mais à l'augustale se substitue par la suite le « carlin » ou « salut », une production typique de l'art gothique portant une représentation très fine de l'Annonciation. Mais, heureusement pour notre amour-propre, le niveau artistique d'une société n'est pas toujours reflété dans ses monnaies : de l'apparition d'une monnaie sans beauté nous ne pouvons conclure à un manque de

sensibilité artistique de la part de la société qui la tolère.

J'ai indiqué, d'une façon assez sommaire, quelques directions dans lesquelles l'étude de la numismatique peut être utile aux historiens des institutions politiques, constitutionnelles ou ecclésiastiques, et aux historiens de l'art. Mais cette aide est, pour ainsi dire, accidentelle et aléatoire. La monnaie peut combler des lacunes dans notre connaissance, elle peut confirmer et démontrer des choses que nous savons d'autre source, elle peut corriger des indications provenant de textes littéraires. Mais il y a des périodes historiques où la monnaie ne révèle pas grand chose. Il en est ainsi par exemple quand de vieux types désuets sont reproduits à satiété sans aucune mention du nom du souverain contemporain de l'émission, où lorsque le dessin de la monnaie n'a pas la moindre valeur artistique. Tel est le cas de la monnaie féodale de la plupart des principautés françaises aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles ou de la monnaie anglaise entre 1180 et 1247, quand ni Richard, ni Jean, ni Henri III ne se donnèrent la peine de mettre leurs noms sur leurs monnaies, ou de les différencier, de façon substantielle, de celles émises par Henri II. Ce sont donc des périodes où l'histoire générale ne peut apprendre grand-chose de la numismatique. Mais pour l'historien économiste, il n'existe pas de périodes de ce genre. La numismatique, l'étude de la monnaie sous son aspect matériel est, à toutes les époques, fondamentale du point de vue de ses préoccupations. Même là où il dispose de sources écrites surabondantes, ce matériel, je le répète, ne lui dira pas tout et c'est à ses risques et périls qu'il négligera l'étude de la monnaie s'il choisit ce parti.

Permettez-moi de vous donner quelques exemples de cette utilité de la numismatique pour l'historien économiste. Je les tire de la période qui m'est la plus familière : le moyen âge.

J'ai déjà parlé à Bruxelles, il y a quelques mois, du sujet qui me fournira le premier exemple. Deux des plus grands historiens économistes du siècle actuel, Henri Pirenne et Alfons Dopsch, dont l'érudition et la pénétration n'ont été égalées par aucun de leurs contemporains, arrivèrent par des routes légèrement différentes à la conclusion que les grandes invasions germaniques du V<sup>e</sup> siècle entraînèrent comparativement peu de changements dans la structure sociale et économique des provinces occidentales de l'Empire. Impres-

sionnés par la continuation du monnayage de l'or dans les royaumes des Burgondes, des Francs, des Visigoths, des Ostrogoths et des Lombards, et par la persistance de certaines habitudes de luxe dans tous ces Etats jusqu'au milieu ou à la fin du vi<sup>e</sup> siècle, ils affirmèrent que la structure générale de l'organisation économique se maintint sans subir de grands changements, et notamment sans interruption des échanges commerciaux. Cette interprétation a été critiquée pour divers motifs, et, à mon sens, le témoignage de la numismatique la rend insoutenable. Si on tient compte de tout le numéraire du Bas-Empire, au lieu de considérer uniquement le monnayage de l'or, on trouve que pendant les règnes d'Arcadius et d'Honorius, les monnaies divisionnaires d'argent et de bronze subirent une débâcle complète. Les espèces nombreuses qui existaient au iv<sup>e</sup> siècle disparurent virtuellement, pour faire place à des monnaies de bronze, de petite dimension et de bas aloi, pour satisfaire, très imparfaitement sans doute, aux besoins de la société. Lorsqu'une certaine tranquillité fut rétablie dans le dernier quart du v<sup>e</sup> siècle, une réforme complète de la monnaie fut opérée en Italie, en Afrique du Nord et dans les provinces orientales de l'Empire : une bonne monnaie de cuivre fut émise et le commerce disposa ainsi des instruments grâce auxquels il put continuer. En Espagne et en Gaule, par contre, les choses allaient de mal en pis, et l'écoulement de la petite monnaie de bronze cessa vers le milieu du vi<sup>e</sup> siècle. La seule explication que je puisse trouver de ce phénomène, c'est qu'il reflète les conditions économiques de cette époque et que le développement d'une « économie fermée », de grands domaines, dans les provinces occidentales, n'avait cessé de rendre nécessaire l'existence d'une petite monnaie divisionnaire. Le numéraire d'or subsista, il est vrai, mais il circula seulement parmi les représentants des classes les plus riches, pour leur permettre d'acquitter l'impôt et d'acheter les produits de luxe importés d'Orient.

Mon second exemple découle du premier. Le vii<sup>e</sup> siècle en Gaule vit un rétablissement du monnayage de l'argent qui, depuis la fin du siècle, augmenta en volume et vint remplacer la monnaie d'or, laquelle à son tour disparut rapidement. Les Carolingiens généralisèrent et unifièrent ce monnayage à base d'argent, et, sauf peut-être pendant quelques années, soit entre

814 et 820, l'or cessa d'être frappé; sous les Carolingiens et leurs successeurs, jusqu'au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, le denier d'argent fut, sauf rares exceptions, le seul type de monnaie en usage dans l'Ouest. Ce changement du monnayage d'or des Mérovingiens au monnayage d'argent des Carolingiens a été interprété comme signifiant une régression économique. La fuite de l'or vers l'Orient aurait amené l'arrêt du commerce, et ce qui en subsista était si minime qu'un monnayage à base d'argent suffisait amplement. Pareille conclusion ne tient pas compte du fait que les Mérovingiens, pendant un siècle au moins, n'eurent absolument aucune monnaie d'argent. Il est possible que le commerce avec l'Orient ait été moins actif sous les Carolingiens qu'il ne l'avait été sous leurs prédécesseurs, mais il est très probable que le commerce local fut plus intense qu'il ne l'avait été auparavant.

Un troisième exemple pourrait être fourni par l'une des monnaies féodales, le denier de Friesach ou l'esterlin anglais, en suivant son influence dans les régions voisines : celle du denier de Friesach dans le Nord-Ouest de l'Italie, en Autriche et en Hongrie; celle de l'esterlin dans les Pays-Bas et la Westphalie. Mais c'est encore le monnayage des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles en Allemagne qui fournit le cas le plus typique. Depuis le règne de Frédéric Barberousse, le contrôle impérial de la monnaie échoua complètement. Soit en vertu d'une concession, soit par l'effet d'une usurpation, chaque petite dynastie exerça le droit de monnayage, et l'embarrassante variété des pièces de monnaie allemandes du bas moyen âge fait de cette période le paradis des collectionneurs inlassables. Mais, à mesure que le droit de monnayage se généralisait, chaque type était mis en circulation sur un territoire de plus en plus restreint, et les intolérables difficultés que cela imposait aux marchands déterminèrent ceux-ci à tenter d'y remédier par la formation de ligues dont les membres accepteraient de frapper une monnaie commune conforme à un type-étalon. Ces pactes se bornaient parfois à de simples conventions entre voisins, comme celle de 1339 par laquelle le comte de Flandre et le duc de Brabant s'engagèrent à frapper en commun un *gros au lion* ayant cours dans leurs principautés respectives. Parfois aussi, il s'agit de ligues groupant de nombreux membres, souvent basées sur des alliances politiques pour le maintien de la

paix (*Landesfriedensbündnisse*), mais tenant compte aussi des relations commerciales existant entre les diverses régions de l'Allemagne. En Rhénanie, il y eut ainsi toute une série de pactes, dus en grande partie à l'initiative personnelle de Cunon de Falkenstein, archevêque de Trèves (1362-1388) et momentanément administrateur de l'archevêché de Cologne (1366-1371), pactes en vertu desquels les Electeurs rhénans, parfois aussi d'autres princes temporels (comme les ducs de Gueldre) frappèrent des *Goldgulden* et des *Weisspfennige* de type unique. Dans la Baltique, la Ligue Hanséatique établit et garantit la frappe de monnaies communes (*Witten* et *Schilling*), tandis que la « *Wendische Münzverein* » revendique au même titre, de temps à autre, l'obéissance de toutes les villes importantes de Mecklembourg, de Poméranie et de Holstein, outre celle de Hambourg, de Lunebourg et d'autres cités de la Basse-Saxe. En Franconie orientale, sous l'impulsion des burgraves de Nüremberg, de communs *Schillinge*, *Pfennige* et *Heller* furent frappés par Nüremberg, Würzburg, Bamberg. Des espèces semblables furent créées par la Ligue des villes de Souabe, qui essayèrent de consolider leur position en bannissant des régions qu'elles contrôlaient la circulation des gros de Prague. En Alsace et dans le Haut-Rhin, sous la direction de la ville de Bâle, le « *Rappenmünzbund* » assura l'interdépendance étroite des monnaies d'une partie de l'Alsace, de la Souabe et de la Suisse, par la frappe de monnaies communes dites *Rappen* et *Blapharts*. L'étude de ces ligues et de leurs monnaies est d'une importance capitale pour la compréhension de l'histoire économique de l'Allemagne à la fin du moyen âge.

Ces exemples pourraient être multipliés à l'infini, mais j'espère vous en avoir donné suffisamment pour vous convaincre de l'utilité de la numismatique pour l'historien et plus spécialement pour l'historien économiste.

Permettez-moi d'aborder maintenant un autre thème. Puisque la numismatique présente tant d'importance pour les historiens, pourquoi la négligent-ils ? Car on ne peut guère nier que, exception faite pour les historiens de l'Antiquité qui, depuis la Renaissance, n'ont cessé de la mettre à contribution dans leurs travaux, elle soit un domaine médiocrement estimé. La constitution des collections de monnaies et l'étude des pièces réunies sont souvent regardées comme d'agréables

passé-temps, plus respectables peut-être que des collections de timbres, puisque les pièces de monnaie sont plus anciennes et plus coûteuses, mais, tout compte fait, une simple occupation de même ordre. Les historiens en restent souvent à l'impression générale que des monnaies peuvent servir à illustrer, par exemple, l'art du siècle de Périclès, la civilisation de la Renaissance, ou encore l'iconographie des empereurs romains, la dégradation morale de Byzance dans la seconde moitié du *vii*<sup>e</sup> siècle, ou l'altération de la monnaie anglaise sous Edouard VI. Souvent ils n'aperçoivent pas bien que la monnaie, bien que susceptible d'être employée comme procédé d'illustration, au même titre que tout monument du passé, peut et doit aussi être utilisée comme une source d'information. Comment expliquer cette faute d'attention ?

La faute incombe en partie aux historiens eux-mêmes. Ils sont habitués à recourir au document écrit, ils savent comment le traiter et sont capables de le critiquer; ils répugnent naturellement à se servir d'une documentation dont ils ne comprennent pas pleinement le caractère et les limites. C'est une répugnance semblable qui retarde une alliance plus parfaite de l'histoire et de l'archéologie; et, puisque la numismatique est une branche de l'archéologie, la chose vaut également pour celle-là et pour celle-ci. C'est regrettable puisque, si les historiens de plusieurs époques peuvent impunément ignorer l'archéologie, aucun historien spécialiste de quelque époque que ce soit, n'a le droit d'ignorer la numismatique.

Mais peut-être la faute revient-elle davantage encore aux numismates. Comme Marc Bloch l'a un jour exprimé très justement « la numismatique a peine à sortir des cabinets de curiosités ». La plupart des numismates se recrutent dans les rangs des collectionneurs, qui, souvent, sont incapables de se débarrasser de leurs habitudes mentales très particulières. Ils se complaisent à amasser des pièces rares, à classer et à faire connaître leurs acquisitions, à posséder des variétés qui ont échappé à l'attention d'autres numismates. L'accumulation des connaissances et non leur interprétation, tel est souvent leur premier but. Ce type de savoir ne doit assurément pas être sous-estimé; il forme une partie essentielle de l'étude sérieuse

d'un sujet, et la compétence technique des collectionneurs est souvent remarquable.

Mais il faut excuser l'historien si, la plupart du temps, il ne perçoit pas immédiatement l'utilité de cette accumulation de connaissances de détail; en effet, sous la forme où elle se présente bien souvent, la collection peut fort bien lui paraître comme dépourvue pour lui de signification et d'utilité. Même dans le cas où le numismate est un homme de science, et conçoit fort bien l'obligation de compléter le témoignage de ses monnaies par celui des documents écrits existants, ainsi que la nécessité de situer ses conclusions dans leur cadre historique propre, d'expliquer le rôle joué par la monnaie dans la société qu'il envisage, il arrive parfois qu'il soit tout à fait incapable de réaliser ce but entrevu, faute de formation professionnelle d'historien. L'historien économiste est fréquemment surpris de rencontrer, sous la plume d'un numismate averti, des déductions erronées, dont le vice est bien évident pour quiconque a quelque notion des lois économiques. Il constate que bien souvent le numismate qui traite de la monnaie d'une civilisation connaît mal l'organisation sociale et les divers aspects de cette civilisation. Bien plus (et c'est ce qui paraît le plus troublant parce qu'il en vient à douter de la compétence professionnelle du numismate), il lui arrive de découvrir que le numismate n'a pas appris à se servir de sources écrites, à les critiquer, à les apprécier à leur vraie valeur.

Permettez-moi de vous donner un exemple de cette situation. Le nom de Félicien DE SAULCY est un nom qu'aucun numismate ne peut prononcer autrement qu'avec le plus profond respect. Sa classification des monnaies byzantines fut un travail de pionnier, qui rendit possible à son tour l'œuvre marquante de SABATIER; son étude sur les monnaies des principautés chrétiennes du Levant a rendu les mêmes services à son successeur, SCHLUMBERGER. Ses ouvrages sur les monnaies de Lorraine et de Bar n'ont, malgré leur date et leurs nombreuses imperfections, jamais été remplacés jusqu'ici. Enfin, les quatre volumes de ses *Documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France depuis Philippe II jusqu'à François I<sup>er</sup>* constituent un répertoire qui est encore journellement consulté par les historiens de l'économie fran-

çaise au moyen âge. Cependant, c'est un ouvrage qui est fait pour inspirer des réactions indignées à tout historien averti. Empruntée en ordre principal aux collections de la Bibliothèque Nationale, des Archives Nationales, des Archives de la Monnaie de Paris et de la Cour des Comptes de Grenoble, la documentation réunie est vraiment formidable, et le travail de compilation qu'elle représente est digne de tous les éloges. Si les fautes de transcription sont nombreuses, on doit se rappeler que de Saulcy n'était pas un expert paléographe et qu'à cet égard son époque était moins exigeante que la nôtre. Le défaut essentiel du livre ne réside point tant dans les erreurs de transcription mais bien plutôt dans le fait que l'auteur a totalement négligé d'appliquer des méthodes critiques aux documents dont il a fait usage. Un manuscrit postérieur de deux siècles à la date du fait qu'il relate est traité exactement comme s'il possédait la valeur d'une source contemporaine. Les extraits sont classés selon les dates des circonstances qu'ils rapportent et non selon celles des documents utilisés. Bien que la provenance de chaque texte soit scrupuleusement indiquée, le compilateur ne tente jamais d'estimer sa valeur probante. Le résultat de cette manière de procéder est que la plupart des témoignages rassemblés dans ces volumes concernant la monnaie française antérieurement au xiv<sup>e</sup> siècle doivent être maniés avec prudence, et que même pour des périodes plus récentes, beaucoup sont susceptibles d'égarer le lecteur.

Avec de pareils exemples, l'historien sera certes excusable de se montrer méfiant à l'endroit des incursions du numismate dans le domaine de la documentation écrite.

Telle est aujourd'hui la situation. Les historiens ont beaucoup à apprendre des numismates, mais il existe entre eux une barrière de non-reconnaissance et de non-compréhension qui doit être abattue avant que les uns puissent se servir utilement du travail des autres et réciproquement, dans l'intérêt de tous.

On peut estimer que l'effort de rapprochement devrait venir du côté des numismates, parce que, si l'histoire sans numismatique demeure imparfaite, la numismatique sans l'histoire est impraticable. A mon sens toutefois, le « premier pas » pourrait plus utilement être fait par les historiens car.

tout d'abord, des deux domaines, c'est celui de l'histoire qui est le plus vaste et le plus important; il est par conséquent plus essentiel que l'histoire n'ait pas à pâtir d'un raidissement ou d'une froideur quelconque de la part de ceux qui la pratiquent. Ensuite, il est plus à la portée de l'historien d'acquérir des éléments de numismatique qu'il ne l'est pour le numismate d'acquérir le coup d'œil de l'historien. Celui-ci en effet est déjà familiarisé avec tout un cadre; le savoir nouveau qu'il acquerra se situera tout de suite dans ce cadre et contribuera peut-être à projeter quelque lumière sur des angles et coins du tableau qui jusqu'alors demeuraient confus et obscurs.

Je ne demande pas que tous les historiens deviennent des numismates, mais ce n'est pas trop espérer que beaucoup d'entre-eux le deviennent et en particulier un plus grand nombre d'historiens économistes.

Qu'est-ce que cela implique? Que peut-on raisonnablement demander d'un historien?

En premier lieu, je pense qu'on peut attendre de lui une connaissance générale de l'histoire de la monnaie, puisque la monnaie est chose fondamentale dans l'organisation des sociétés humaines. Une connaissance approfondie ou détaillée n'est pas nécessaire, sauf peut-être en ce qui concerne la période dans l'étude de laquelle l'historien s'est spécialisé. En dehors de ce cas des notions générales sur les principaux stades de l'évolution de la monnaie suffiront. Tout historien a quelque connaissance, par exemple, de l'histoire de l'architecture; il peut ignorer les détails de la construction et la terminologie professionnelle, mais il sait que certains styles et types de construction sont des caractéristiques de sociétés différentes et il sait comment incorporer ces indications dans l'ensemble de ses connaissances historiques. La monnaie dont se sert un homme est aussi importante que la maison qu'il habite et l'historien ne peut pas s'en désintéresser. La chose est tellement évidente que je me dispenserai d'insister. Je suis sûr en effet que la plupart des historiens possèdent déjà cette connaissance générale de l'histoire de la monnaie.

En second lieu, l'historien devrait avoir quelquefois manié des pièces de monnaie, connaître leurs caractéristiques importantes du point de vue numismatique, et savoir comment les

décrire. Cela ne signifie nullement qu'il lui faille devenir un collectionneur, et il vaut peut-être mieux pour lui qu'il ne le devienne pas, car collectionner entraîne une grande dépense de temps et d'argent susceptibles d'un meilleur emploi. Cela ne signifie pas non plus qu'il doive se livrer à des recherches sur les monnaies. Mais il lui sera utile de savoir comment les monnaies sont frappées, par quoi les émissions se différencient les unes des autres. Il lui sera utile aussi d'être au courant des termes techniques employés par les numismates dans la description des monnaies et l'analyse des trouvailles. Point n'est besoin de s'aventurer plus loin dans le domaine technique. La connaissance effective des types de monnaies peut se borner à la période qu'il étudie. C'est exactement de la même façon que l'on attend d'un historien du moyen âge qu'il possède des connaissances paléographiques suffisantes pour pouvoir lire et dater approximativement un manuscrit carolingien, sans pour cela être en mesure d'identifier des écoles d'écriture ou de dater un manuscrit à dix ans près. Il devrait être également normal que le même médiéviste soit capable, mis en présence de certaines monnaies, de situer et de dater approximativement ces pièces, sans pour cela aspirer à attribuer les « anonymes » byzantines des *x<sup>e</sup>* et *xi<sup>e</sup>* siècles à tel ou tel empereur en particulier, ou de déterminer l'atelier précis dont sort telle « Nachprägung » de Cologne du *xi<sup>e</sup>* ou du *xii<sup>e</sup>* siècle. Il lui suffira de connaître les méthodes par lesquelles les numismates arrivent à ces résultats et par quels procédés leurs déductions sont obtenues.

Enfin, l'historien sera bien inspiré d'apprendre à connaître les limitations et les pièges que comporte la pratique de la science de la numismatique; limitations et pièges qui ne sont pas toujours bien présents à l'esprit des numismates eux-mêmes. Notre savoir est nécessairement imparfait, des conclusions jusqu'ici acceptées peuvent être modifiées ou bouleversée par de nouvelles découvertes. Il était généralement admis, il y a un siècle, que les Mérovingiens étaient à court de monnaie d'argent; les trouvailles de Plassac (1850), Cimiez (1851), Savonnières (1865), Creuset (1882) et Bais (1904), totalisant plus de 3.000 pièces, forcèrent les numismates à abandonner cette opinion, du moins quant au dernier siècle de l'époque mérovingienne. D'autre part, l'inventaire d'une

trouvaille de monnaies ne constitue pas nécessairement un fidèle reflet de la situation monétaire à la date de l'enfouissement, car le trésor peut fort bien représenter le produit d'une thésaurisation de longue durée. Le titre ou le poids particulièrement élevé de plusieurs spécimens conservés d'un même type n'autorise pas à conclure que des pièces altérées ou légères ne furent point émises, car les pièces « fines » conservées ne nous sont peut-être parvenues que par un effet inversé de la célèbre « loi de Gresham », ayant été retirées de la circulation et thésaurisées, les autres restant en circulation et s'étant ainsi perdues. La rareté relative d'une pièce de monnaie aujourd'hui n'est pas un indice du nombre de pièces émises à l'origine; ces pièces peuvent perdre de leur rareté grâce à la découverte fortuite d'un seul trésor contemporain, ou grâce à l'attrait qu'elles exerceraient sur des chasseurs de souvenirs, ou pour quelque autre raison bien étrangère aux lois économiques. L'imitation d'un type quelconque n'est pas nécessairement l'indice de l'existence de rapports commerciaux, comme le montre bien le cas des thalers de Marie-Thérèse en Abyssinie contemporaine, et le cas d'une pièce de cuivre des Atabegs de Mossoul, qui dérive indirectement d'une monnaie de Syracuse antique. Autant de pièges dont les historiens et les numismates doivent concevoir l'existence et dans lesquels ils doivent avoir la prudence de ne pas tomber.

Voici, brièvement présenté, un programme, ou plus exactement une aspiration, dont la réalisation ne me paraît pas impossible. La Belgique a possédé dans le passé et possède encore de nos jours des numismates très renommés, et, en la personne des disciples et successeurs de Henri Pirenne, elle possède une des meilleurs écoles d'histoire économique d'Europe. En créant une chaire de Numismatique et d'Histoire de la Monnaie, le législateur belge a montré qu'il était conscient de l'importance de la numismatique pour la formation de l'historien. L'union des deux disciplines est une chose qui a déjà débuté en fait. Il serait déplacé de mentionner ici les noms de savants encore en vie, mais celui de Henri Laurent en est un qui se présente immédiatement à notre esprit.

J'espère qu'en occupant la chaire devenue vacante par le

départ de M. Victor TOURNEUR, j'aurai l'occasion de contribuer à la formation de jeunes historiens qui seront aussi des numismates, et qui, je le crois fermement, découvriront à leur tour que l'étude de la numismatique est rémunératrice et lumineuse, comme je l'ai moi-même découvert.

## Platon et les sciences d'observation

par **Em. JANSSENS,**

Chargé de cours à l'Université de Bruxelles

On se propose dans cette étude de montrer que l'idéalisme, et, singulièrement, l'idéalisme platonicien, a créé pour les sciences expérimentales une situation préjudiciable à leur avancement, et que cette influence dépasse dans sa signification le cadre historique dans lequel on a accoutumé de l'envisager.

On verra qu'elle a jeté d'importants prolongements dans la nature même de ce qu'on appelle la science, et qu'il n'est pas indifférent de reconnaître l'étendue de ses effets et les limites de sa légitimité. Car je tiens que pour avoir exercé une influence aussi considérable, cet idéalisme devait prendre appui sur des constantes légitimes de la recherche scientifique. Et si celle-ci a souffert de l'intervention de l'attitude idéaliste, c'est que ces constantes ont subi une déviation dont il faut rechercher la nature.

\*  
\*\*

J'ai souvent cherché à comprendre pourquoi les sciences d'observation avaient subi une longue et pénible éclipse depuis Aristote jusqu'à l'époque moderne; et dans les nombreuses réflexions que l'on a émises sur cette importante question je n'ai jamais rien rencontré qui pût me satisfaire.

Je trouvais pour mon compte quelques raisons d'expliquer ce mystérieux phénomène, et j'ai eu le grand plaisir de constater que, chaque fois que je revenais à cette question, ces raisons se trouvaient en accord les unes avec les autres. Loin de

se contredire, elles se complétaient, se corroboraient, se construisaient d'elles-mêmes un mécanisme dont l'évidence m'enchantait. C'est ainsi qu'un jour je fus entièrement rassuré sur mon incertitude, et je m'aperçus que cette question avait cessé de m'inquiéter. De quelque côté qu'elle m'apparût, elle se heurtait à une réponse satisfaisante; j'en conclus que ces réponses devaient former un ensemble suffisant pour être proposé à tous ceux à qui le problème semble de quelque conséquence.

Je n'ai pas été sans m'apercevoir que, comme il arrive dans une recherche historique, malgré qu'on en ait, il est impossible de traiter la question sur le terrain de la seule histoire.

Je veux dire qu'il est indispensable de descendre au cœur même du phénomène et de considérer sa nature profonde, car les essais d'explication qu'on a donnés dans le cas présent ont leur principe d'erreur dans un point de vue trop extérieur. Il est arrivé qu'on a confondu science avec mathématique, qu'on a donné à des notions comme religion, politique, humanisme, antiquité, moyen âge, science, technique, des significations rigides ou conventionnelles; qu'on les a compromises dans des considérations plus littéraires que précises. Il est arrivé aussi qu'en circonscrivant le problème dans ses limites historiques on a négligé ses prolongements dans le passé et dans le présent.

On a en somme eu tort de l'énoncer en ces termes : « Pourquoi l'antiquité après Aristote, tout le moyen âge et un bon morceau des temps modernes ont-ils négligé ou combattu les sciences expérimentales? » En disant cela, le problème se présentait avec une couleur historique : c'était un problème d'histoire, et on l'a effectivement soumis à des historiens.

Si on s'était demandé : « Qu'y avait-il dans les sciences expérimentales qui pût rebuter les périodes dont question? » le problème prenait une autre signification, et il s'adressait aux hommes de science. Seulement ceux-ci ont de bonnes raisons de se méfier de ce qui n'est pas leur science particulière. Quand une question de ce genre apparaît dans leurs préoccupations, ils la posent aux historiens : ils consultent des œuvres d'historiens pour y trouver des réponses, et ils

finissent par utiliser des arguments et des techniques d'historiens pour résoudre un problème dont l'essence est scientifique. D'où de grandes difficultés dont je me garderai de faire le compte, car il est bien facile pour le lecteur de retrouver dans les grands ouvrages d'histoire des sciences des opinions pour lesquelles je ne trouve aucun emploi dans la présente étude.

Je ferai cependant un sacrifice à la méthode en essayant d'adopter une disposition chronologique. En vérité, le problème est une « Thèbes-aux-cent-portes », et on aurait des raisons valables de s'y engager par d'autres chemins, mais celui du temps présente des avantages appréciables, et le hasard fait qu'il n'est pas plus malaisé qu'un autre.

\*  
\*\*

C'est en effet le hasard qui fit naître Héraclite avant Protagoras et Protagoras avant Platon, mais c'est un hasard heureux pour la destinée de notre enquête, même s'il le fut moins pour l'avenir des sciences expérimentales.

On possède suffisamment de renseignements sur Héraclite pour savoir qu'il professait un relativisme évolutionniste exprimé dans des formules d'une riche densité. Celles que nous avons conservées se recommandent par un ton d'autorité impressionnant, mais aussi par la fréquence avec laquelle reviennent des réflexions évidemment inspirées par un goût décidé pour les méthodes expérimentales. Le fragment 55 de Diels est particulièrement significatif à cet égard :

ὄσων ὄψις ἀκοή μάθησις, ταῦτα ἐγὼ προτιμέω,

autrement dit : « tout ce qui peut être vu, entendu, appris, je le préfère pour ma part » [à la logique abstraite]. Ce complément à l'aphorisme héraclitéen s'impose par ce que nous savons de l'ensemble de son œuvre et de sa personne, comme l'a montré Reinhardt <sup>(1)</sup>.

A cette prédilection pour les méthodes expérimentales il faut ajouter une conviction évolutionniste dont le fameux « πάντα ῥεῖ » n'est qu'une expression parmi bien d'autres.

<sup>(1)</sup> *Parmenides und die Geschichte der griechischen Philosophie*, Bonn, 1916, p. 123.

On trouve chez Héraclite de nombreux aphorismes où le feu et l'eau jouent un très grand rôle. L'eau n'apparaît point comme autre chose que le symbole du mouvement, du devenir. Par contre, si l'on en croit les doxographes, le feu aurait été pour lui le principe du monde. Je me méfie infiniment de cette opinion. Tous ces vieux philosophes ioniens montrent vraiment trop de docilité à prendre ainsi chacun à leur tour l'un des éléments traditionnels pour en faire le principe du monde. Je crois qu'il n'est pas exclu de voir dans ce souci d'attribuer à chacun des Ioniens un élément particulier l'opinion simpliste de doxographes jugeant selon des procédés d'école des textes qui ne pouvaient plus leur être très accessibles, étant donné leur propre « conditionnement ». J'espère revenir un jour sur cette question. Retenons qu'Héraclite fait souvent allusion au feu et toujours, me semble-t-il, en l'utilisant comme symbole, de même que l'eau. Le feu s'entend comme le mouvement pur :

*πυρός τε ἀνταμοιβῆ τὰ πάντα καὶ πῦρ ἀπάντων ὅκωσπερ χρυσοῦ  
χρήματα καὶ χρημάτων χρυσός.* (Diels, fragment 90.)

« Le tout est transmuté en feu, et le feu en toutes choses, comme les marchandises sont échangées contre l'or, et l'or contre les marchandises. »

Il me semble que le feu revêt chez Héraclite un sens plus important que celui qu'il donne à l'eau. Il n'est pas impossible que ce sens se rapproche de celui que lui attribuent les doxographes, et que le feu représente en effet le devenir dans ce qu'il a de plus pur, de plus agissant, sans pour cela constituer l'origine physique du monde.

Quoi qu'il en soit, nous retiendrons de la pensée d'Héraclite qu'elle a mis l'accent avec force sur un dynamisme immanent aux phénomènes qui exclut toute chose « en soi » dans la nature, et qu'elle s'inspire évidemment d'un évolutionnisme dont nous savons qu'il était le fait de son prédécesseur Anaximandre de Milet. Ce dernier est l'auteur d'une théorie dont les propositions sonnent étrangement à travers les siècles, comme quoi les premiers animaux, nés dans l'eau, auraient donné par transformation les espèces actuelles, moyennant un séjour intermédiaire dans des sortes d'écorces. Toute cette pensée « primitive » de l'Ionie a une

tendance évolutionniste fort nette. Héraclite la personnifie d'une façon éminente.

Nous pouvons dire de lui aussi qu'il était relativiste. Parmi ses passages les plus célèbres, rappelons le fragment 80 Diels :

εἰδέναι δὲ γὰρ τὸν πόλεμον εἶναι ζυγόν, καὶ δίχην ἔριν, καὶ γινόμενα πάντα κατ' ἔριν καὶ χρεώμενα.

« Il faut savoir que l'Univers est une lutte, la justice un conflit, et que tout devient et se détermine par la discorde. »

On connaît d'autre part ses aphorismes sur l'arc et la corde, sur la guerre prince de toutes choses. Evolutionnisme, dynamisme, relativisme, voilà donc ce que nous trouvons éminemment exprimé par Héraclite.

Or nous savons ce que ces notions ont apporté comme appoint aux sciences expérimentales de notre temps. Nous avons l'habitude de penser que ces orientations sont des conquêtes de l'âge moderne, tout au moins sur le plan de la recherche scientifique. Je considère cependant comme probable que ces notions fécondèrent aussi la science grecque. Il est certain qu'elles furent professées explicitement par une école de penseurs auxquels M. Eugène Dupréel a consacré avec le succès que l'on sait une partie importante de son œuvre <sup>(1)</sup>. Il s'agit des sophistes. M. Dupréel insiste vivement dans son dernier livre sur l'activité scientifique du plus jeune des quatre grands sophistes, Hippias d'Elis. La conviction de M. Dupréel résulte de préoccupations différentes des miennes, mais ce qu'il dit du relativisme de Protagoras est parfaitement attesté, et nous sommes sûrs que Protagoras représentait pour Socrate et pour Platon le champion de la pensée relativiste. Que cette pensée ait été surtout orientée vers le social, c'est possible. Ce que nous en retenons, c'est que les deux plus grands esprits de la Grèce antique avant Socrate ont été relativistes.

Quant aux sciences expérimentales, nous savons par un passage célèbre des *Nuées* d'Aristophane <sup>(2)</sup> qu'elles étaient

<sup>(1)</sup> *La Légende socratique*, Bruxelles, 1922. *Les Sophistes*, Neuchâtel et Bruxelles, 1948.

<sup>(2)</sup> Vv. 143-234.

pratiquées par des chercheurs qui, sophistes ou non, se consacraient à l'étude de problèmes peu différents dans leur principe de ceux qui se posent par exemple à des physiologistes modernes. Il n'est d'ailleurs pas besoin de recourir au témoignage d'Aristophane. L'encyclopédie zoologique et botanique d'Aristote et de Théophraste suffirait à prouver semblable activité.

\*  
\*\*

Jusqu'à présent, nous n'avons opéré qu'une mise en place des éléments de la question. Il est temps de faire quelques réflexions.

Il se passe sous nos yeux des choses étranges dans le domaine des sciences naturelles. Il est courant d'entendre dire et il est facile de concevoir que l'abondance des matériaux et des documents, le perfectionnement des techniques et des instruments, l'accumulation de la bibliographie ont fini par imposer aux chercheurs une spécialisation impitoyable. Or, on constate par ailleurs que plus la science fait de progrès, plus on voit s'effriter et s'écrouler les barrières traditionnelles élevées entre les divers ordres de recherches. On a vu la zoologie et la botanique se confondre dans la biologie; les termes de chimie physique et de physico-chimie deviennent classiques; il existe une biochimie, une géophysique, et sans doute d'autres appellations qui suggèrent tout le contraire d'une spécialisation. Que devient celle-ci devant cet affolement des catégories, devant cette anastomose générale, cette coalescence endiablée des disciplines particulières? Il est malaisé de voir où cela s'arrêtera, et je ne m'aventurerai pas à prévoir les développements de cette étonnante situation. Je me contenterai d'en tirer quelque conclusion.

Il me paraît que, de même que l'évolutionnisme rend compte d'une tendance particulièrement importante des phénomènes naturels, de même le relativisme qui s'institue dans les ordres de recherches expérimentales est à l'image des phénomènes eux-mêmes. On ne saurait assez insister sur ce point. Héraclite avait cent fois raison de concevoir le monde dans ce sens, car tous ceux qui ont quelque contact avec les sciences naturelles savent bien que la nature défie dans ses phénomènes tout schématisme, et que tout phénomène en

postule des infinités d'autres. La biologie, par exemple, en a fini avec la systématique, et elle a inauguré dans l'étude des biocénoses un champ de recherches éminemment d'accord avec le relativisme et le dynamisme qui ont renouvelé la physique moderne.

Il me paraît dès lors évident qu'une pensée qui déclarait la guerre au relativisme devait nécessairement être hostile aux sciences qui ont partie liée avec lui.

\*  
\*\*

Il ne sera désormais plus étrange que Platon porte une certaine responsabilité dans l'effacement si remarquable des sciences d'observation dès la fin du classicisme grec, quand on saura qu'il a mené contre le relativisme une offensive opiniâtre et victorieuse. Les tenants de ce relativisme ont été les sophistes, et plus particulièrement Protagoras.

Il n'est pas indifférent pour nous que le dialogue où cette offensive est menée avec le plus de violence soit précisément le *Théétète*, qui porte comme sous-titre *De la Science*. C'est là, et non pas dans le *Timée* ou le *Critias* qu'il faut aller chercher l'action de Platon sur la science. Le *Timée* et le *Critias* sont des compositions peu instructives pour notre sujet. Platon se contente d'y verser la contribution qu'on attend traditionnellement d'un philosophe dans le chapitre obligatoire de son œuvre consacré à la « physique ». C'est une sorte de pensum dû à la tradition.

Mais le *Théétète*, c'est bien autre chose : c'est l'enquête sur la nature de la science. Protagoras est absent, mais Socrate lui donne le grand rôle par contumace, si j'ose dire, et l'effet du dialogue, c'est explicitement la condamnation du relativisme, et c'est aussi et surtout l'installation d'un principe considérable dont nous voyons ici l'avènement dans la science, et qui est appelé à une fortune exceptionnelle.

Platon n'avait pas été le premier adversaire du relativisme. L'école éléate, avec Parménide et Zénon surtout, en avait fait la critique. Elle en avait tiré une doctrine assez peu populaire qui niait la réalité du mouvement, et qui poussait la logique à des conclusions peu fécondes. Platon, en épousant la querelle des Eléates, va opposer à la fluidité jugée par lui périlleuse

et dommageable du relativisme une notion toute neuve : le *concept*.

A l'occasion des enquêtes sur les qualités et les attributs des choses, ce qui constitue après tout l'objet de la science, Platon prétend qu'il faut intégrer ces qualités et ces attributs dans des notions abstraites qui les représenteront dans la conduite des enquêtes comme les nombres représentent des quantités dans les calculs arithmétiques. Cette comparaison m'est suggérée par l'importance prise par l'arithmétique dans le début du dialogue. On dirait que Platon prélude sous l'égide des mathématiques à la découverte qui frappera si gravement les sciences qui échappent à leur loi.

En vérité Platon dit que quand un objet est blanc, si on le proclame et qu'on veut donner une signification scientifique à cette proposition, il convient d'installer d'abord une notion conceptuelle qui est *la blancheur*. Et c'est l'existence de ce concept qui confère la valeur scientifique à l'observation. Donc, *pas de science sans concept*.

On sait que c'est là le point de départ de la théorie des Idées et de toute la construction métaphysique de l'Univers idéal de Platon, construction grandiose qui institue un ordre de choses « en soi » supérieur et transcendant à l'ordre phénoménal.

Nous savons aussi quel accueil la postérité réserva à cette immense découverte, mais ce que nous savons moins, c'est comment elle influença la recherche expérimentale. Platon porte dans le *Théétète* et dans toute son œuvre un coup terrible au relativisme. Mais en même temps, la qualité de sa philosophie et de son expression littéraire ne se contente pas de faire de Socrate un héros immortel de la pensée <sup>(1)</sup>, de ridiculiser les sophistes et d'anéantir la postérité philosophique d'un Héraclite. Elle a aussi accompli une chose qui me semble encore plus grave, et que je veux essayer de montrer présentement.

\*  
\*\*

Il serait absurde de contester l'importance du concept comme instrument de pensée, et Platon a fort bien fait de

(1) Eug. DUPRÉEL, *La Légende socratique*, Bruxelles, 1922.

reconnaître en lui un moyen indispensable de contrôle intellectuel sur les phénomènes. Seulement il était peut-être moins légitime de le diviniser comme il l'a fait et de lui conférer une valeur transcendante et en tout cas différente de celle qui lui revient quand on y réfléchit bien. *Amicus Plato, sed magis amica veritas*. Car, au fond, qu'est-ce qu'un concept, sinon l'intégration intellectuelle d'un phénomène? sinon l'objectivation d'une qualité sensible? Et à quoi rime une mise en concepts, si ce n'est une mise à portée de l'intelligence des données de l'expérience?

Bergson avait fort bien vu et dit que les phénomènes offrent à notre perception intellectuelle un aspect particulier qui fait que nous raisonnons sur des positions successives dans le temps comme si nous avions affaire à des positions prises dans l'espace. Il en concluait que les formes de notre esprit ont une disposition propre à saisir l'espace. Quant au temps, il ne nous est sensible que par une faculté différente de l'intelligence, qui est l'intuition. Je me réserve de revenir plus loin sur ce point. Retenons cette remarque que l'intelligence donne aux phénomènes une allure spatiale pour pouvoir les contrôler.

Le concept, c'est aussi une mise des phénomènes à la portée de notre intelligence. Mais Platon a fait plus que de constater scientifiquement l'existence de cette faculté importante. Il lui a appliqué, au second degré, son propre fonctionnement. Il en a fait une réalité supérieure, en le séparant de son substrat phénoménal. Il l'a, de plus, isolée par une construction arbitraire et lui a assigné un rôle au-dessus de sa destination. Enivré de cette découverte importante, il a fait de l'abstraction qui était un moyen de connaissance, il en a fait, dis-je, une idée, une chose en soi, c'est-à-dire une fin.

Donc, en résumé, *Platon a pris un moyen pour une fin*, et les fâcheuses conséquences qui s'ensuivirent pour les sciences expérimentales ne constituent qu'un aspect des difficultés engendrées par cette démarche dans la postérité intellectuelle du platonisme. Les autres problèmes qu'elle a soulevés, j'entrevois bien qu'ils surgissent tout au long de l'histoire des philosophies, mais je me garderai de m'y engager, n'ayant aucune qualité pour le faire.

Le relativisme n'était pas seul atteint par cette invention.

L'institution d'un ordre de choses en soi transcendantes et idéales est fondamentalement opposée à l'évolutionnisme, contre lequel cet ordre constitue un recours éternellement valable. Le succès de l'idéalisme platonicien va donc consacrer la ruine des deux principes solidaires entre eux et solidaires avec la nature des choses, dont Héraclite et Protagoras, pour ne citer que ceux-là, avaient été les porteurs.

Les sciences d'observation risquent donc de périr, puisque le platonisme les prive de leurs deux principes vivifiants. Mais il n'en reste pas là. La magie du verbe platonicien associée au prestige de la logique va porter à son comble l'enthousiasme pour les recherches de métaphysique et de morale. La seule vérité valable étant celle des Idées, les enquêtes vont se porter surtout sur ce terrain, et voilà le domaine de l'expérience délaissé, car comment un esprit distingué pourrait-il encore s'intéresser à un ordre de recherches aussi compromis par son contact avec la matière, laquelle comme chacun sait est hautement dommageable pour la qualité des âmes?

\*  
\* \*

On pourrait trouver étrange que je fasse d'Héraclite et de Protagoras les champions de la recherche expérimentale, alors qu'aucun texte ne montre qu'ils s'y livrèrent en effet. Je ne prétends pas qu'ils s'y livrèrent; ce que je prétends, c'est qu'ils représentent éminemment les principes dont l'absence condamne ces sciences à la mort.

Ce que je crois aussi, c'est qu'un genre d'activité scientifique attesté par l'absurde sans doute, mais d'une façon incontestable par Aristophane a dû exister avant la floraison de l'idéalisme, et je déplore comme tout le monde que toute trace en ait disparu, ou ait l'air d'avoir disparu.

Il me paraît probable que les physiciens Ioniens ont exercé une activité de ce genre. Si nous n'en sommes pas informés, c'est que les historiens antiques de la philosophie ne retenaient de la pensée pré-socratique que 1° des aphorismes de valeur édifiante, esthétique ou étrange, et 2° ce qui leur paraissait important à la lumière des préoccupations philosophiques de leur temps. Je vois notamment dans cette attitude des historiens la raison de ces conceptions à l'emporte-pièce qui donnent à

chaque philosophe ionien un élément-principe dont le monde doit être fait. Il y a là une symétrie, une systématisation suspecte qui sent son conceptualisme d'une lieue. Et puis, il y a Aristote.

Que n'a-t-on raconté sur la zoologie d'Aristote et sur la botanique de Théophraste! Les ouvrages d'histoire de la biologie ne tarissent pas d'éloges sur les qualités de toute espèce révélées par leurs propositions. A y regarder de près, il me semble cependant que certaines nuances ont échappé aux panégyriques, et pour ma part, j'aurais, plus j'y réfléchis, des réserves à faire sur l'originalité de la zoologie d'Aristote. N'oublions pas en effet, qu'Aristote est, plus que tout autre, responsable de la mise en système du conceptualisme, et qu'il serait pour le moins curieux qu'il représentât le sommet de la science zoologique de l'antiquité. J'ai bien le sentiment qu'il en représenterait plutôt la somme, et que la recherche antérieure est venue nourrir cette vaste encyclopédie, et s'est intégrée dans le panorama des connaissances humaines condensées par le Stagirite, ensevelissant dans l'oubli la personnalité des chercheurs originaux, avec un mépris des sources qui n'est point sans exemple dans l'antiquité, surtout si la philosophie a relégué les sciences de la nature à un rang inférieur de technique matérielle.

Très souvent, dans l'*Histoire des Animaux*, à côté de vérités d'observation qui forcent notre estime, la matière est traitée d'une façon systématiquement dogmatique, suivant les procédés de la dialectique. Outre les quelques passages qu'on cite généralement (toujours les mêmes), on voit régner dans l'ensemble de l'œuvre une doctrine rigoureuse et monotone qui sent sa compilation et annonce la scolastique. En somme, la science expérimentale chez Aristote apparaît comme fossilisée, et il doit être impossible d'y faire le partage des contributions antérieures. Au moins peut-on conclure à l'existence et à la valeur de ces contributions.

\*  
\*\*

Pourtant, on n'avait pas accoutumé de considérer le platonisme comme le grand responsable de la liquidation de la science grecque. Sans reparler encore du *Timée* et de *Critias*,

on lui fait l'honneur d'un intérêt vigilant pour la recherche scientifique, et on cite couramment le mot fameux : « Que nul n'entre ici s'il n'est géomètre. » Sans doute. Mais qu'est-ce que la géométrie sinon le triomphe de l'abstraction? Qui ne voit la profonde différence de nature qui sépare les sciences expérimentales d'un ordre de recherches qui n'a nullement son application dans le monde des phénomènes, mais bien en lui-même. S'il y a une science des choses en soi, c'est bien la géométrie, qui comporte ses sectes et ses églises particulières suivant que les prophètes s'appellent Euclide, Lobatchevski ou autrement; la géométrie, qui a aussi sa révélation dans les axiomes et les postulats.

Mais nous voici arrivés à une autre question. On a souvent accusé l'obscurantisme religieux et particulièrement catholique de porter la responsabilité des méfaits que nous imputons au platonisme. De fait, on ne peut nier qu'il y ait eu opposition entre l'autorité religieuse et la recherche scientifique. C'est un des lieux communs de l'histoire de la pensée. C'est un autre lieu commun de dire que la recherche scientifique ne s'accommode point des contraintes morales, et il est bien certain que l'Eglise, dans la longue période qui nous occupe, a exercé un contrôle spirituel et moral d'une rare intensité. Ce contrôle s'exerçait avec une vigilance particulière dans le domaine scientifique : la parole biblique constituait une pierre de touche infaillible, et nous en sommes arrivés à considérer l'opposition science-religion comme une évidence sur laquelle il n'y a pas à revenir.

J'estime au contraire qu'il faut y revenir, car cette évidence ne me satisfait point. Je n'ai pas vu tout de suite ce que cette opposition manifestait. Il me semblait que le fait religieux et le fait scientifique se situaient sur des plans trop différents pour que leur nature les poussât à s'opposer.

J'ai lu récemment deux articles bien intéressants qui traitent cette importante question <sup>(1)</sup>. M. Pelseener voit dans le protestantisme une attitude de l'esprit adéquate aux

(1) J. PELSENEER, *L'origine protestante de la science moderne* (Lychnos, Annuaire de la Société suédoise d'histoire des sciences, 1946-1947, p. 246). J. PUTMAN, *De l'origine et de la fin de la science grecque et de l'origine de la science moderne* (Archives internationales d'Histoire des Sciences, II, 1949, p. 444).

recherches expérimentales. Il constate que les savants protestants ont apporté d'importantes contributions aux sciences d'observation, tandis que les catholiques témoignent d'un penchant certain pour les mathématiques. Cela est fort juste. M. Putman considère d'autre part que le monothéisme est hostile aux sciences expérimentales, et que le polythéisme, mais surtout le panthéisme leur est favorable. Cela est non moins certain. Je me réserve de revenir un peu plus loin sur les opinions de ces auteurs, et je reprendrai présentement la position du platonisme, ou mieux, du conceptualisme au moment où la religion chrétienne apparaît sur la scène de l'histoire.

\*  
\*\*

Le christianisme primitif n'a pas d'opinion sur la recherche scientifique, et il n'y a rien d'étonnant à cela, car ce qu'apporte cette religion, ce n'est point une philosophie, mais un ensemble de revendications sociales et d'espérances eschatologiques. Le public auquel elle s'adresse est peu suspect de préoccupations scientifiques. Son royaume n'est pas de ce monde. C'est le royaume de Dieu.

Mais c'est ici que s'articule l'une des plus importantes charnières de notre enquête. A côté du Dieu des évangiles et de celui de la Bible hébraïque, il en est encore un autre. C'est le Dieu des philosophes. Ne nous dispersons pas dans le détail des sectes philosophiques héritières de l'idéalisme platonicien; constatons que la construction des Idées comporte une hiérarchie dont le sommet est constitué d'une abstraction suprême : le Souverain Bien. Ce concept supérieur est en fait un Dieu régnant sur un monde conceptuel d'une vérité éminente et transcendante. Et, au fond, c'est ce Dieu qui a pris la place de l'ancienne mythologie, et qui prétend régner à la fois sur la conscience religieuse de l'élite comme sur la pensée scientifique réduite à la mathématique et à la logique.

Les réactions de ses adeptes devant la religion chrétienne furent souvent, le plus souvent même, hostiles, comme on pouvait s'y attendre. Mais le christianisme avait pour lui des arguments sentimentaux qui devaient lui assurer l'adhésion des grands nombres, et aussi de la fraction de l'élite sensible aux préoccupations sociales ou mystiques. Petit-à-petit, par des

intermédiaires comme la Gnose et le néo-platonisme, les hiérarchies conceptualistes s'ouvrent au fait mystique; les disputes de doctrine se déroulant sur le plan commun de la dialectique classique, l'accord devait intervenir, ou plutôt le paganisme s'écroula, vidé de toute substance, lorsque le christianisme lui eut ravi définitivement son armature philosophique pour s'y intégrer complètement. Ce sont les Pères de l'Eglise qui accomplirent cette remarquable opération, et nous voyons le christianisme triomphant doté d'une philosophie conceptualiste qui est très évidemment le platonisme accommodé aux exigences de la religion.

Ces exigences étaient-elles d'ailleurs si exorbitantes? Il ne semble pas que ce dût être le cas : le monothéisme chrétien s'encadre admirablement dans le conceptualisme dominé par un Souverain Bien. La Bible, parfaitement muette en matière de philosophie, a une autorité qui est de la même essence que la nécessité des concepts. Ses consignes d'un dogmatisme catégorique illustrent fort bien la rigueur des constructions philosophiques du type aristotélicien, et l'exactitude scientifique de ses enseignements ne risque pas d'être battue en brèche par une organisation de pensée qui ignore la science expérimentale.

Ainsi, par une conspiration qui était dans l'ordre des choses, le conceptualisme issu de Platon prête à une théologie biblique d'abord, catholique ensuite, une arme formidable contre les ennemis de toute institution basée sur l'éternité, à savoir le relativisme et l'évolutionnisme. Comme la Bible fournit une solution aux problèmes proprement religieux, l'encyclopédie aristotélicienne fournira la réponse à toute curiosité scientifique. Le monde est mûr pour éprouver pendant de nombreux siècles la plus étonnante tranquillité intellectuelle que l'on connut jamais.

\*  
\*\*

On attache d'ordinaire une importance très grande à l'exploitation de la science arabe par le moyen âge chrétien. On considère que l'aristotélisme et les travaux de Ptolémée doivent leur survivance à la vigilante sollicitude des savants de l'Islam. Je ne crois pas que nous devions accorder beaucoup d'attention à ce phénomène.

Tout d'abord l'aristotélisme n'est qu'une décantation décolorée de la science grecque. Il lui manque quelque chose d'essentiel, qui est la vie; il n'y a pas de place, dans cette accumulation d'affirmations, pour une inquiétude féconde. Quant à la « science » de Ptolémée elle offre les mêmes garanties rassurantes pour la santé morale de l'Occident que pour les exigences de l'Islam. N'oublions pas, en effet, que l'Islam et le christianisme ont des origines trop apparentées pour ne pas avoir sur la science des vues analogues. Je crois que l'étude de M. Putman, à laquelle je fais allusion plus haut, trouvera dans tout ceci des explications satisfaisantes pour la méfiance qu'il constate envers les sciences chez les religions monothéistes. Ce n'est pas pour rien que l'on oppose Aristote et Ptolémée à toute tentative d'échapper à la « ligne générale » de la science scolastique. On voit bien, dans ces conditions, que je ne puis considérer l'action des Arabes comme ayant quelque chose à voir dans l'enquête qui nous occupe.

Laissant aux esprits curieux les sciences dites exactes, le moyen âge va donc s'écouler sans que l'on s'avise de trouver, dans la nature, des choses qui contredisent l'encyclopédie acceptée par le conceptualisme biblique. Et cela durera jusqu'à ce moment considérable qu'on appelle la Réforme ou la Renaissance suivant qu'il nous présente l'une ou l'autre de ses faces.

Il est constant que la Renaissance coïncide avec une véhémence agitation intellectuelle qui va secouer d'importance la sécurité de l'édifice philosophico-religieux. La scolastique va céder sous les coups d'un néo-hellénisme renouant avec les sources, et d'une critique doctrinale alimentée par un principe d'une redoutable nouveauté : le libre-examen.

\*  
\*\*

On m'arrêtera sans doute pour me dire que c'est la Renaissance qui a redécouvert Platon, et qu'il serait extraordinaire qu'une telle redécouverte contribuât à renverser un état de choses institué par le platonisme. Le moment est venu de s'arrêter un instant et de reconnaître que le platonisme n'est pas Platon, si même il est inconcevable sans lui.

Platon n'avait pas prévu cette formidable barrière élevée

entre l'esprit humain et les phénomènes. En artiste qu'il était, il a conçu la valeur esthétique de sa propre pensée et de son propre verbe. En penseur profond qu'il était, nulle part il n'a construit de système dont il eût été prisonnier. Il a reconnu la signification éminente du concept, il a embrassé avec un don grandiose de la composition poétique un monde d'abstractions portant à sa pointe une suprême intégration.

Quand je dis que Platon a pris un moyen pour une fin en conférant au concept une valeur transcendante et une réalité supérieure, qu'ai-je défini, sinon l'attitude esthétique du créateur artistique? Qu'est-ce, en effet, qu'une œuvre d'art, sinon l'élévation d'un moyen à la dignité d'une fin?

Tout cela, il l'a présenté sous forme de mythes brillants, suggéré au détour d'une phrase générale, soufflé à ce Socrate dont on ne sait dans quelle mesure il est Platon lui-même. Je le répète : en penseur profond, il n'a pas construit de système, pas plus que Pascal. Ce sont les autres qui lui ont fait son système, qui ont fait un système avec ses Idées divines. Le platonisme, c'est cette conspiration d'esprits seconds qui avec des créations ont fait des constructions, qui ont puisé une froide ivresse dans un nectar qui n'était réservé qu'à des délectations raffinées et supérieures. Ce sont les inventeurs de catégories, d'hypostases et autres machines qui ont systématisé Platon. Et le Platon qu'on retrouve à la Renaissance, c'est la pensée libre, l'ironie socratique, le refus de s'en laisser conter et le goût de la création intellectuelle. C'est tout cela, Platon.

Et, par un juste retour des choses, il m'est agréable de penser que l'esprit de Platon, retrouvant sa jeunesse après le sommeil des siècles, n'a pas été pour peu de chose dans la tempête qui va secouer la scolastique.

Dans cette tempête surgit un autre géant, Luther. Et il convient d'apporter à l'idée de M. Pelseneer que j'évoquais tout à l'heure un complément de certitude. Naturellement, le protestantisme va favoriser les sciences expérimentales, puisqu'il recommande le libre examen. Mais ce qu'on sait moins, c'est que Luther recommande une vue évolutionniste de la nature humaine, un dynamisme dont l'expression détonne avec violence dans l'Univers chrétien :

« Dass also dies Leben nicht ist eine Frommigkeit, aber

ein Frommwerden, nicht eine Gesundheit, sondern ein Gesundwerden, nicht ein Wesen, sondern ein Werden, nicht eine Ruhe, sondern eine Übung. Wir sein es noch nicht, wir werden es aber; es ist noch nicht getan und geschehen, es ist aber im Gang und Schwank. Es ist nicht das Ende, es ist aber der Weg. »

Comment ne penserait-on pas à Héraclite en entendant de telles paroles ?

L'avenir est donc encourageant désormais pour les sciences qui doivent compter pour vivre sur une pensée libre et une orientation dynamique. Est-il écrit pour cela que leur avancement soit assuré selon un rythme régulier et une croissance progressive ? Il s'en faut de beaucoup.

Il est entendu que le conceptualisme a subi une grave secousse qui lui a fait perdre le contrôle absolu qu'il exerçait sur les êtres et sur les choses. Le souffle vivifiant de la Renaissance et les revendications de la Réforme ont laissé cependant son prestige s'exercer sur bien des démarches de la pensée. On le verra s'affirmer dans la nouvelle orientation même par la grande importance que prennent les concepts dans ce qu'on appelle les théories scientifiques.

\*  
\*\*

Il ne me semble pas qu'on ait jamais attiré l'attention sur la valeur quasi théologique que prennent certaines notions importantes dont les savants font le centre de leurs recherches. Il est courant de rencontrer dans une œuvre scientifique des conclusions d'allure conceptuelle. Cela est légitime, car il faut que les résultats d'un ensemble de recherches puissent s'objectiver dans des vues systématiques cohérentes. Il y a dans cette démarche un souci normal d'ordonner les découvertes et de leur donner une valeur doctrinale indispensable.

Mais souvent ces constructions, loin de donner à la théorie une solidité féconde qui en fait une base de départ sûre, l'emprisonnent dans une rigidité regrettable et développent chez son auteur une sorte de tendresse pour ses créations qui s'affirme d'autant plus que leur créateur s'y retrouve avec ses idiosyncrasies et parfois même avec son nom augmenté du suffixe « isme ».

La tendance à créer des noms comme « entéléchie », « hologénèse », « épeïrophorèse », « lamarckisme », toute légitime et même nécessaire qu'elle soit, crée au sein de la science des notions dont l'essence lui est étrangère. Très souvent, des « hypothèses de travail » s'avèrent contenir un élément de prestige qui, au lieu de féconder la recherche, la mettent sur des rails, lui enlèvent sa souplesse et instituent le verbalisme et la science du porteplume. Les besoins de l'enseignement et la synthèse d'un ordre particulier de recherches conduisent à l'élaboration de « traités », « text-books », « Lehrbücher » qui deviennent souvent inconsciemment le champ même de recherches spéculatives; les schémas ingénieux, parfois aventureux, dont ils sont illustrés, prennent souvent la place de la nature vivante. Je me garde d'exagérer, mais c'est un fait que j'ai observé plus d'une fois : il existe une sorte de « philologie de l'expérience » dont les efforts sont sans doute compensés par l'apport constant d'une prise de contact direct avec les phénomènes, mais dont l'influence bénéficie d'un prestige hérité de la tendance scolastique toujours vivace.

\*  
\* \*

Que la scolastique ait éveillé des échos jusqu'au cœur du XIX<sup>e</sup> siècle, cela nous est attesté par l'exemple de Cuvier attaché contre toute évidence à sa théorie des Révolutions du Globe et régnant sur toute la zoologie française de son époque malgré la critique impitoyable de Geoffroy-Saint-Hilaire. Qu'elle reprenne vigueur chaque fois qu'une école scientifique tente d'imposer ses théories par la force d'une logique formelle plutôt que par l'expérience sensible, c'est la preuve que le conceptualisme reste un des moteurs les plus humainement agissants de la pensée, et que l'homme de science doit faire constamment effort pour le tenir en sa place.

Que les sciences expérimentales aient, par contre, partie liée avec le relativisme et l'évolutionnisme, cela paraît à présent de toute évidence, par l'effet prodigieux que nous voyons exercer sur les destinées de la physique par des interventions comme celle d'Einstein et par l'installation du mouvement dans la matière. Le travail d'équipe assure une

immixtion moins fréquente du conceptualisme dans la recherche expérimentale, et la spéculation se porte sur les phénomènes eux-mêmes, et non plus sur leur objectivation.

\*  
\*\*

Je voudrais encore évoquer un cas éminent de compromission entre la science et les formes de l'esprit. Il s'agit de Bergson, et je m'étonne de n'avoir vu nulle part commenter le drame bergsonien qui rappelle cependant la tragédie antique. Cet homme illustre, parti explicitement pour montrer en quoi l'esprit se trompait quand il prétendait expliquer le devenir en termes d'espace, c'est-à-dire de fixité, apercevait que l'intelligence passait d'un plan sur l'autre, et que cette démarche posait de graves difficultés et instituait de faux problèmes. Et il constatait que le devenir se perçoit non par les moyens analytiques et conceptuels de l'intelligence, mais par une prise intuitive. Et c'est là que se noue le drame. Au lieu de nous renvoyer à Héraclite, et de nous montrer, comme l'avait fait Goethe, que la nature est mouvement et opposition, devenir et interaction, au lieu de nous recommander d'observer par nos sens et de tenir compte sans cesse de l'évolution et de la relativité dans nos conclusions, il a fait tout autre chose. Il s'est fait de l'intuition même une idée *a priori* qui l'a conduit dans une tout autre direction, pour laquelle il était sans doute marqué. A travers l'étude des phénomènes d'intuition comme le rêve et la transmission de pensée, il est arrivé à la mystique, aux grands initiés, à la conversion.

Chose étrange et digne d'être méditée : cet esprit clairvoyant a, par le jeu même de son intelligence, suscité des fantômes d'une telle puissance qu'il s'est soumis à leur charme.

L'intuition s'est ramenée dans sa recherche à une abstraction, et le bergsonisme en est devenu une théorie comme bien d'autres : valable sous son aspect critique, mais invalide dès qu'elle aborde une construction dite « positive » ou « systématique ». Reconnaissons que la méfiance envers les concepts exige une conscience profonde de la vie de la nature et une aptitude déterminée à garder le contact avec cette vie par l'observation sensible.

Cette grâce n'est pas conférée à tout le monde. Ce que

nous savons d'Héraclite nous autorise à penser qu'il la possédait. Plus près de nous, Goethe en fut éminemment touché, et le principal mérite de ce grand homme aura été de la ressentir assez vivement pour pouvoir résumer sa pensée dans cette admirable formule qui nous servira de conclusion :

*Grau, teurer Freund, ist alle Theorie,  
Und grün des Lebens goldner Baum.*

## L'inflation dirigée ou le danger du mécanicisme

par **B. S. CHLEPNER**

professeur à l'Université de Bruxelles

En publiant un ouvrage consacré à l'inflation dirigée notre ancien collègue de la Faculté polytechnique fait preuve d'un courage moral incontestable <sup>(1)</sup>. Il est peu de choses sur lesquelles l'opinion publique soit aussi unanime que sur la haine de l'inflation. Et voilà qu'un auteur vient en faire l'éloge et soutenir que non seulement on peut enlever à l'inflation tout caractère nocif, mais même qu'on peut la rendre bienfaisante. Et à quel point bienfaisante, puisque grâce à elle on pourrait supprimer tous les impôts!

Il est vrai que l'auteur préconise une inflation « dirigée », mais l'adjonction de ce qualificatif paraît susceptible d'accroître encore la méfiance — pour ne pas dire l'effroi — du lecteur moyen, à supposer que celui-ci aborde jamais le livre de M. Brien.

Notons que l'auteur n'est pas seulement professeur honoraire à l'U. L. B. A ce titre le public se contenterait sans doute de le traiter de théoricien et lui pardonnerait ses excentricités. M. Brien est aussi homme d'affaires, il se trouve à la tête de plusieurs sociétés coloniales prospères. Or, passer pour théoricien ou pour amateur de paradoxes dans les milieux d'affaires, c'est plutôt s'y faire mal voir. Je n'avais donc pas tort de débiter en signalant le courage indéniable de l'auteur.

L'ouvrage de M. Brien mérite d'être analysé non seulement en considération de la personnalité de l'auteur, mais encore — peut-être même, surtout — parce que cette analyse

(1) V. BRIEN, Ingénieur, Professeur honoraire à l'U. L. B., *Vers la suppression des impôts par l'inflation dirigée*, Bruxelles, éd. Bruylant, 1949.

permet d'aboutir à quelques considérations générales sur la méthodologie scientifique.

Bien que l'I. D. ologie <sup>(1)</sup> de M. Brien soit fort compliquée, nous tâcherons d'en faire un exposé assez complet, mais dans des termes très simples. Que le lecteur ne s'effraie donc pas. L'exposé qui va suivre ne portera nullement un caractère technique.

M. Brien n'est certes pas le premier à élaborer un projet réformant radicalement le système monétaire. De tout temps et plus spécialement depuis un quart de siècle environ les projets de ce genre ont pullulé! Il faut cependant rendre cette justice à notre auteur qu'il fait preuve de beaucoup plus de modération que la généralité des réformateurs monétaires.

Les projets de monnaie dirigée visent le plus souvent à la réalisation de modifications importantes dans le régime économique : aboutir à une stabilisation des prix, introduire un contrôle du crédit en tant que moyen de diriger toute l'économie, etc., etc.

M. Brien est beaucoup plus modeste, son but est seulement d'élaborer un système permettant de supprimer les impôts. Entendons-nous, il ne s'agit pas ici d'alchimie, l'Etat devra tout de même prélever sur l'économie les ressources matérielles nécessaires au fonctionnement des services publics. Seulement ces ressources ne seront plus prélevées à l'aide d'une « fiscalité lourde, gênante, tracassière, parfois spoliatrice, souvent injuste, presque toujours décourageante ». Elles seront fournies par l'I. D. Les économistes ont dit depuis longtemps, il est vrai, que l'inflation n'est rien d'autre qu'un impôt et un mauvais impôt. Mais il s'agissait toujours de l'inflation ordinaire. Au contraire l'inflation dirigée pourra fournir les mêmes ressources sans aucun des inconvénients de l'inflation classique. Nous allons voir comment.

\*  
\*\*

Il n'est pas sans intérêt de signaler sommairement les circonstances qui ont amené M. Brien à élaborer son I. D. ologie. Nous n'avons qu'à suivre l'exposé fait par l'auteur

(<sup>1</sup>) I. D. = Inflation Dirigée; jeu de mots emprunté à l'auteur.

dans son avant-propos. Nous apprenons ainsi qu'en 1923 il eut l'occasion de faire un voyage en Russie. L'inflation y battait son plein. La circulation fiduciaire comprenait alors deux types de billets : le « rouble »-papier qui formait la masse de la circulation et le « tchervonetz » qui représentait théoriquement 10 roubles-or (soit à peu près une livre sterling-or) et dont le volume en circulation était limité.

Le rouble se dépréciait constamment par rapport au tchervonetz et les prix augmentaient tous les jours <sup>(1)</sup>. Mais, « chose curieuse, dit l'auteur, les gens ne semblaient pas s'émouvoir de cette situation : ils s'y étaient adaptés. Ils se contentaient de se débarrasser aussi vite que possible des roubles qu'ils recevaient en paiement ». Nous faisons des réserves formelles sur cette réflexion, mais continuons.

Sur le bateau qui le ramenait en Europe, M. Brien se mit à méditer sur ce drame monétaire. Il se demanda pourquoi ce régime ne pourrait durer. « Il suffirait de traiter les affaires en « tchervontzi » et de payer en roubles. » Il est vrai que, l'unité-papier se dépréciant constamment, on en arriverait à compter par trillions et quintillions. Mais qu'à cela ne tiennet ! « Ce n'est pas pour rien que les mathématiciens ont inventé les exposants; au lieu d'écrire sur un billet de banque d'un milliard le chiffre un suivi de neuf zéros, on écrivait 10<sup>9</sup> et l'on apprendrait aux gens qu'un billet marqué 10<sup>9</sup> en vaut dix marqués 10<sup>8</sup>. »

« Au surplus, continue l'auteur, si l'on veut éviter les très grands nombres, il suffit de décider, à un moment donné, qu'un million de roubles dépréciés actuels est équivalent à un rouble nouveau modèle; on pourra donc continuer indéfiniment ce petit jeu de l'inflation, qui a causé tant de ruines, tant d'injustices et tant de troubles mais auquel on s'est, somme toute, habitué. » (!)

Et, sur le bateau qui le ramène vers la Belgique, l'auteur termine ses méditations par la réflexion suivante : « Si Lénine, daignait me demander mon avis, je lui conseillerais de l'ériger (la pratique de l'inflation monétaire) en système et de supprimer les impôts. »

(<sup>1</sup>) Le rouble perdait, par rapport au « tchervonetz », 3 à 5 % par jour. Voy. S. S. KATZENELLENBAUM, *Russian Currency, and Banking 1914-1924*, King, 1925, p. 122.

Notre auteur ignorait fort probablement qu'en 1922 on avait introduit un rouble nouveau équivalant à 10.000 roubles anciens et qu'ensuite le rouble 1923 fut déclaré équivalent à 100 roubles de 1922. Il fallut bien s'arrêter dans cette voie, le rouble de 1923 ayant subi une baisse vraiment trop catastrophique.

M. Brien ignorait certainement aussi, — il était en droit de l'ignorer — que dès 1919-1920 les économistes russes étudiaient déjà l'idée de remplacer le système fiscal à base d'impôts par un système à base de prélèvement par voie d'émission fiduciaire. Beaucoup de travaux ont été consacrés à cette question; dès 1919 un gros ouvrage, consacré à l'histoire des assignats français, fut même publié à ce propos <sup>(1)</sup>.

Quoi qu'il en soit, les autorités soviétiques abandonnèrent les méthodes monétaires purement inflationnistes, s'étant aperçus qu'aucun système monétaire ne peut fonctionner si le pouvoir d'achat de l'unité ne présente pas un minimum de stabilité. En 1924, le système monétaire fut réorganisé <sup>(2)</sup>. L'essentiel du système nouveau ne consistait pas autant dans son rattachement — purement nominal — à l'or, que dans la limitation de la quantité de monnaie nouvelle <sup>(3)</sup>.

Cependant nous anticipons quelque peu sur ce qui va suivre. Revenons donc à notre auteur qui, après être rentré en Belgique est repris par ses occupations et ne se souvient de ses méditations « monétaires » qu'une dizaine d'années plus tard, lorsque les journaux commencent à parler de la « monnaie fondante », c'est-à-dire d'une monnaie à valeur décroissante. M. Brien prend connaissance de ce système qu'il trouve « informe et rudimentaire ». Il se dit alors qu'il faudrait élaborer un système de monnaie fondante qui serait bien com-

<sup>(1)</sup> S. A. FALKNER, *Le papier-monnaie de la Révolution Française* (en russe), Edit. du Comité supérieur de l'Economie nationale, Moscou, 1919.

<sup>(2)</sup> Les roubles-papier alors en circulation ont été retirés sur la base de 50.000 pour un rouble-or nouveau. Comme ces roubles-papier représentaient chacun 100 roubles de 1922 et ceux-ci représentaient chacun 10.000 roubles antérieurs, il en résulte que les roubles antérieurs à 1922 ont été retirés sur la base de 50 milliards pour un rouble nouveau.

<sup>(3)</sup> A comparer avec l'expérience du Rentenmark allemand, à peu près au même moment.

plet, bien cohérent, et dont les répercussions sur l'économie seraient soigneusement étudiées. « Je me mis donc à réfléchir à ce problème et, après quelques jours ou quelques semaines de méditations, j'accouchai d'un système qui me parut aussi élégant qu'ingénieux et que je baptisai « inflation dirigée (I. D.). »

Cependant c'est en 1946 seulement que, sur les insistances d'un ami, l'auteur reprend son projet, le revoit et finalement nous le présente sous forme d'un volume élégant de 236 pages.

Cette introduction, un peu longue, avait pour but de montrer au lecteur l'ambiance psychologique dans lequel le système I. D. a été préparé. Il s'agit d'un mécanisme construit sur la base de calculs précis; c'est une pure création de l'esprit. D'un esprit très vigoureux, hâtons-nous de l'ajouter. Le système tient, les diverses pièces sont bien agencées. On serait prêt à l'admirer sans réserves, si on admettait le point de départ de l'auteur. Tout le problème est là.

\*  
\*\*

Le mécanisme de l'I. D. est basé d'abord sur l'existence de deux unités monétaires : une unité fixe que l'auteur appelle le franc-or et une unité variable, le franc-papier. L'auteur observe lui-même que l'expression franc-or n'est pas très heureuse. En effet, cette monnaie n'est nullement convertible en or, il importe de ne pas le perdre de vue. C'est une unité de compte qui n'aurait même aucune existence matérielle. Elle ne serait pas représentée par des billets, elle n'existerait que sous forme d'inscription sur les livres de la Banque centrale et de l'Office des Chèques postaux.

Même sous cette forme elle ne pourrait pas être utilisée comme moyen de paiement. Elle pourrait seulement être utilisée, dans des conditions que nous verrons plus tard, comme moyen d'épargne. Mais elle ne pourrait donner lieu à aucune utilisation par chèques, virements, etc. Bref, non seulement le franc-or est une monnaie purement scripturale, mais c'est aussi exclusivement une unité de compte. Tous les paiements effectifs, sous quelque forme que ce soit, ne pour-

raient se faire qu'en francs-papier <sup>(1)</sup>. Tout ceci étant bien spécifié nous continuerons à parler de francs-or.

Le deuxième caractère de l'I. D. est fourni par le rapport légal établi entre les deux unités monétaires et modifié de temps en temps. Ce sont ces changements de rapport entre les deux unités qui fournissent les cycles d'inflation suivis de déflation, cycles qui forment l'essence de l'I. D.

Dans quelques instants nous montrerons par un exemple concret en quoi consisteraient ces cycles. Auparavant quelques observations sont nécessaires.

M. Brien envisage d'abord le fonctionnement de son système dans une économie centralement dirigée, où la production, la consommation, les prix et les salaires seraient réglementés. Si la réglementation était absolument effective, — sans aucune fuite, — on pourrait concevoir le fonctionnement de l'I. D. sans heurt; mais elle n'aurait alors aucune raison d'exister. Le but fiscal recherché pourrait être obtenu bien plus simplement par le maniement adéquat des prix et des salaires. Aussi ne nous arrêterons-nous pas à cette hypothèse et passerons-nous au fonctionnement de l'I. D. en économie libre; c'est d'ailleurs le problème qui attire surtout l'attention de l'auteur.

Celui-ci expose trois méthodes par lesquelles l'I. D. pourrait être réalisée. Il en rejette deux pour s'attacher à la troisième et la défend longuement. Il vaut cependant la peine de décrire les deux méthodes rejetées; d'abord parce que leur exposé permettra de mieux comprendre la méthode retenue, ensuite parce que les critiques adressées par l'auteur aux deux méthodes premières méritent la peine d'être signalées.

Voyons donc comment fonctionnerait la première méthode envisagée, *l'inflation par cycles*. Négligeons la phase transitoire, la période pendant laquelle le système serait graduellement mis en application. Supposons l'I. D. en plein fonctionnement.

Admettons qu'à un moment donné le rapport légal entre le franc-or et le franc-papier soit de un à dix. Supposons aussi que la circulation fiduciaire (les billets de banque) s'élève à

<sup>(1)</sup> Au lieu de dire franc-or et franc-papier, on devrait dire : franc fixe et franc fondant. Encore le franc dit fixe ne serait-il pas convertible en or.

20 milliards de francs-papier, ce qui représente 2 milliards de francs-or. Supposons encore que les dépenses annuelles de l'Etat s'élèvent à un milliard de francs-or. Admettons enfin qu'il décide d'obtenir 280 millions par des impôts et 720 millions par l'inflation monétaire. Celle-ci devrait donc fournir mensuellement 60 millions de francs-or.

L'Etat emprunterait donc à la Banque Nationale 60 millions de francs-or (ou 600 millions de francs-papier) par mois. Lorsque les avances de la Banque auront atteint 500 millions de francs-or (c'est-à-dire au bout de  $8 \frac{2}{3}$  mois) l'émission totale des billets aura donc atteint 2,5 milliards de francs-or ou 25 milliards de francs-papier. A ce moment-là l'Etat pourrait décréter que le franc-or vaut non plus dix, mais 12,50 francs-papier. La valeur totale de la circulation de billets, tout en s'élevant à 25 milliards de francs-papier, ne représenterait plus que 2 milliards de francs-or. C'est-à-dire qu'on serait revenu au point de départ : l'inflation pratiquée pendant  $8 \frac{2}{3}$  mois serait résorbée par une opération déflationniste. Puis pendant  $3 \frac{1}{3}$  mois l'Etat emprunterait encore mensuellement à la Banque 60 millions de francs-or, qui seraient cependant représentés non plus par 600 millions de francs-papier mais par 750 millions.

On pourrait continuer ainsi indéfiniment; il suffirait à la fin de chaque cycle de relever la valeur du franc-or exprimée en franc-papier, de manière à ramener chaque fois la valeur-or de la circulation au point initial. Lorsque la valeur du franc-or atteindrait mille francs-papier, on pourrait imprimer des billets d'un nouveau type et déclarer que le franc-papier nouveau vaut 1.000 francs-papier anciens; de cette manière on éviterait l'usage de chiffres trop élevés. Mais ceci n'est qu'un détail.

Ce système d'inflation par cycles n'est pas admis par l'auteur, les critiques qu'il lui adresse sont à peu près celles qu'on adresse depuis longtemps à toutes les formes d'inflation conduisant à une dépréciation de la monnaie. En effet, les prix des marchandises hausseront bien avant que la valeur légale du franc-or ne soit relevée. Les salariés demanderont des réajustements, ce qui soulèvera naturellement des difficultés. « Les rapports entre créanciers et débiteurs seront singulièrement difficiles. » « En passant d'un cycle à l'autre, les industriels et commerçants auraient brusquement besoin d'un

fonds de roulement ou, plus exactement, de liquidités notablement plus importantes. » Il y aurait encore d'autres observations à faire, mais contentons-nous des critiques formulées par M. Brien lui-même et laissons l'inflation par cycles à son sort.

On pourrait songer à lui substituer *l'inflation continue*. Le point de départ serait le même que celui signalé plus haut. Mais la valeur du franc-or hausserait chaque jour dans la même proportion dans laquelle s'accroîtrait la circulation fiduciaire. C'est-à-dire que si la circulation augmentait de 0,1 % par jour, la valeur du franc-or augmenterait d'autant. Par ce système la circulation fiduciaire augmenterait régulièrement, mais sa valeur-or resterait constante. On s'arrangerait évidemment pour que la hausse du franc-or se fasse par des sommes rondes; par exemple, d'abord il hausserait d'un centime, ensuite de deux, etc. Le Gouvernement publierait d'avance un tableau donnant la valeur quotidienne du franc-or en franc-papier pour tout un exercice budgétaire.

Tous les prix et les salaires, tous les contrats étant stipulés en or, le nombre de francs-papier à payer à un moment donné serait établi en tenant compte du cours (légal) du jour.

Théoriquement ce système apparaît à notre auteur comme le meilleur possible. En effet les prix et salaires étant fixés en or, les sommes à payer varieront parallèlement à la valeur du franc-or et « tous les inconvénients de l'inflation ordinaire » seront évités. Cette affirmation est certainement trop catégorique, mais il est inutile de s'y arrêter, puisque cette méthode est, elle aussi, rejetée par M. Brien.

Que reproche-t-il donc à l'inflation continue qui, à première vue, frise la perfection ? Eh bien, il lui reproche d'être impraticable. Citons textuellement : « Il est impossible de concevoir une économie où tout serait basé sur le franc-or et où le cours de cette unité monétaire varierait de jour en jour... On conçoit les difficultés auxquelles on se heurterait dans les opérations commerciales les plus courantes s'il fallait chaque fois multiplier un prix en franc-or par un nombre composé d'au moins 4 chiffres, dont deux décimales. Il faudrait, en quelque sorte, que tous les citoyens apprissent le maniement de la règle à calcul et qu'ils ne sortissent jamais de chez eux sans avoir cet instrument en poche... » « Le système d'inflation

continue, — ajoute M. Brien, — a encore un grave défaut au point de vue psychologique : c'est celui de souligner de façon trop crue, trop implacable... le caractère d'instabilité de la monnaie. »

L'auteur se demande alors si l'on ne pourrait pas envisager un système intermédiaire entre l'inflation par cycles et l'inflation continue. Ce serait l'inflation par petits cycles, qui pourraient ne comprendre qu'un mois. M. Brien croit que pareille méthode serait supérieure aux deux systèmes esquissés ci-dessus. Cependant elle ne ferait qu'atténuer les inconvénients que nous avons énumérés, elle ne les supprimerait pas. Elle est donc « loin encore de donner toute satisfaction ».

\*  
\*\*

Quel est donc le système qui donnera toute satisfaction à M. Brien? Ce sera « un système d'inflation continue inséré dans le cadre de l'inflation par grands cycles ». Que le lecteur ne s'effraie pas. Avec un très léger effort il pourra se rendre compte du fonctionnement de ce système.

Dans la définition que nous venons de citer, du système adapté par M. Brien, le mot inflation est employé deux fois. Chaque fois avec un sens différent. La première fois il désigne l'accroissement de la quantité de billets en circulation, la seconde fois, il désigne le changement dans la valeur du franc-or.

Ainsi donc l'inflation sera continue en ce sens que l'émission des billets s'accroîtra constamment suivant le taux qui sera décidé au début de l'exercice budgétaire, mais le changement de la valeur du franc-or ne se fera qu'à la fin d'un grand cycle. En outre ce changement dans la valeur du franc-or sera préparé, en quelque sorte, par un autre genre d'inflation encore, par la hausse méthodique des salaires et des prix.

Expliquons le fonctionnement du système, en reprenant l'exemple ci-dessus. Nous supposons donc encore que le premier cycle durera  $8 \frac{2}{3}$  mois, ou plutôt, en chiffres ronds, 9 mois. Initialement le franc-or vaut 10 francs, à la fin du cycle cette valeur sera portée à 12,5 francs. Entretemps la circulation fiduciaire aura aussi augmenté de 25 %. C'est le mécanisme que nous avons décrit plus haut sous le nom

d'inflation par cycles. Mais en outre — et ceci est l'élément nouveau — les salaires ne vont pas être abandonnés à eux-mêmes en quelque sorte. On va organiser leur hausse régulière. Pourquoi? Parce que la valeur légale du franc-or aura beau rester la même pendant tout le cycle, les prix vont hausser avant la fin du cycle, avant le relèvement de la valeur du franc-or. Naturellement les salariés demanderont l'ajustement de leurs rémunérations. D'où difficultés et complications. Si la hausse des salaires est organisée officiellement, d'après une échelle établie au préalable, les prix suivront — plus ou moins — la même échelle, elle servira aussi de base aux contrats. De sorte que l'inflation — dans le sens de la dépréciation du pouvoir d'achat de la monnaie — s'espacera lentement et méthodiquement sur toute la durée du cycle.

Par conséquent au début de chaque exercice le Gouvernement publiera un *Barème officiel des majorations de salaires* (B. O. M. S.) qui sera applicable aux agents de l'Etat et des services parastataux. De plus une loi sera promulguée stipulant que sauf convention contraire ce barème s'applique à tous les contrats. Dans les contrats de louage de services on évitera d'inscrire la clause contraire, par conséquent le barème s'appliquera pratiquement à tous les salaires et traitements.

Les salaires sont fixes en or, ne l'oublions pas. Mais ils sont payés en francs-papier d'après le taux légal. Donc pendant le premier cycle de 9 mois, comme nous l'avons dit plus haut, le franc-or reste toujours légalement fixé à 10 francs-papier, à la fin du cycle la valeur du franc-or sera augmenté de 25 %. Eh bien, les salaires vont commencer à hausser lentement dès le début du cycle. Comme ils doivent hausser de 25 % endéans 9 mois, il suffit de répartir ce chiffre; par exemple on aura 7 augmentations de 3 % et 2 augmentations de 2 %.

Le barème des majorations des salaires pourrait donc s'établir comme suit :

*Premier cycle*

Mois	Cours du franc-or	Majoration des salaires par rapport au salaire de base
Janvier . . . . .	10 francs-papier	0 (salaire de base)
Février . . . . .	id.	3 %
Mars . . . . .	id.	6 %
Avril . . . . .	id.	9 %
Mai . . . . .	id.	11 %
Juin . . . . .	id.	14 %
Juillet . . . . .	id.	17 %
Août . . . . .	id.	19 %
Septembre . . . . .	id.	22 %

*2<sup>e</sup> cycle*

Octobre . . . . .	12,50 francs-papier	0 (salaire de base)
Novembre . . . . .	id.	3 %

et ainsi de suite

Supposons le salaire de base de l'ouvrier fixé à 100 francs-or par mois. En janvier il touche donc 1.000 francs-papier; en février 1.030 francs-papier, en mars 1.060, etc; finalement en septembre le salaire de base sera majoré de 22 %, il touchera donc 1.220. En octobre le salaire de base ne sera plus majoré, mais comme le taux du franc-or sera porté de 10 à 12,50 francs, il touchera 1.250 francs.

Les salaires bien que fixés en francs-or, devront donc hausser régulièrement, selon le barème établi (B. O. M. S.), pendant toute la durée du cycle. Et cela malgré la stabilité du cours officiel du franc-or.

Les prix resteront libres. M. Brien espère que leur hausse ne sera pas strictement parallèle à celle des salaires, et qu'ils resteront même quelque peu en arrière. Le point est fort discutable, ne nous y arrêtons pas cependant.

Notons que le B. O. M. S. s'appliquera même aux conventions dans lesquelles le salaire ne joue aucun rôle. En effet, n'oublions pas que la valeur légale du franc-or reste stable pendant toute la durée du cycle, puis elle change brusquement; dans notre exemple elle monte de 25 %. Il en résulte qu'un paiement à faire en vertu d'un contrat quelconque serait liquidé, le dernier jour du cycle (par exemple le 30 sep-

tembre) sur la base de 10 francs-papier pour un franc-or et le lendemain sur la base de 12,50 francs. Cela créerait des situations inadmissibles. Pour éviter cela il faut faire en sorte que le règlement des contrats se passe « non pas d'après le cours officiel, purement théorique et nominal, du franc-or, mais d'après le pouvoir d'achat réel de la monnaie-papier ». Or celui-ci est déterminé, en somme par le B. O. M. S.

Il suffira donc de promulguer une loi stipulant que, sauf convention contraire entre les parties, les contrats et engagements quelconques seront liquidés en affectant les sommes à payer par les coefficients de majoration prévues par le B. O. M. S. Un contrat venant à échéance en août (pour reprendre les données du tableau ci-dessus) sera donc liquidé sur la base de 10 francs-papier par un franc-or, mais sera majoré de 19 %; le contrat venant à échéance en octobre sera liquidé sur la base de 12,50 francs-papier par franc-or, sans majoration et ainsi de suite.

Seulement ici une complication survient. Les majorations prévues par le B. O. M. S. sont établies par mois, ce qui suppose que pendant toute la période mensuelle le pouvoir d'achat de la monnaie est constant, que les prix sont stables. Or, on ne peut tabler sur une situation où les prix hausseraient, en quelque sorte par bonds, au début ou à la fin de chaque mois. Il faut compter plutôt sur une diminution lente du pouvoir d'achat de la monnaie, le B. O. M. S. ne représentant que la moyenne de chaque mois.

Il en résulte que si l'on applique le coefficient de majoration au début d'un mois le débiteur payera une somme trop élevée et en appliquant le même coefficient à la fin du mois il payerait une somme trop faible. Pour corriger ce défaut, il faut une échelle des variations de prix à échelons beaucoup plus petits que ceux du B. O. M. S.

Pour préciser la nature de ce problème spécial et montrer le caractère du remède proposé prenons un exemple concret. Supposons qu'il faille payer une somme fixée à 200 francs-or, pendant un cycle où la valeur légale du franc-or est de 25 francs-papier. Un premier calcul porte la somme qui doit être versée à 5.000 francs. Mais nous avons vu plus haut que cette somme doit être affectée d'un coefficient, résultant du B. O. M. S. et représentant la dépréciation du franc à ce

moment-là. Si le coefficient du mois en question est de 3 %, la somme à payer devrait donc être portée à 5.150. Seulement ce chiffre de 3 % représente en réalité une moyenne pour le mois. Si vous payez au début du mois, vos francs n'ont pas encore subi une dépréciation de 3 %. Par conséquent en payant 5.150 francs vous versez une somme trop forte; il faut donc la réduire par un coefficient à calculer. Inversement si vous payez à la fin du mois, vos francs-papier ont subi une dépréciation de plus de 3 %, donc la somme de 5.150 francs serait trop faible; il faut la majorer. C'est seulement si vous payez au milieu du mois que le coefficient 3 % correspond à la réalité et le chiffre de 5.150 francs n'exige aucune correction.

Pour obtenir les corrections nécessaires on va établir un second coefficient basé sur l'échelle décimale et que M. Brien appelle l'échelle bancaire. On va diviser chaque mois en dix périodes égales, ou à peu près. Comme dans notre exemple le coefficient mensuel est de 3 %, il y aura donc à chaque période une variation de 0,3 %. C'est-à-dire que la somme à payer, telle qu'elle a été établie plus haut, sera corrigée de la manière suivante :

Du 1 <sup>er</sup> au 2	. . . . .	— 1,50 %
Du 3 au 5	. . . . .	— 1,20
Du 6 au 8	. . . . .	— 0,90
Du 9 au 11	. . . . .	— 0,60
Du 12 au 14	. . . . .	— 0,30
Du 16 au 17	. . . . .	0
Du 18 au 20	. . . . .	+ 0,30
Du 21 au 23	. . . . .	+ 0,60
Du 24 au 26	. . . . .	+ 0,90
Du 27 au 29	. . . . .	+ 1,20
Du 30 au 31	. . . . .	+ 1,50

La somme de 5.150 francs-papier dont il est question plus haut devrait donc être réduite de 1,20 %, si elle était payable le 4 du mois (du mois en question), elle serait payable telle quelle le 16 par exemple et serait majorée de 1,50 % le 30 ou le 31.

Pour donner un exemple chiffré complet nous dirons donc que si une somme de 200 francs-or devait être payée le 28 d'un mois dont le coefficient B. O. M. S. est de 3 % et cela pendant un cycle où la valeur légale du franc-or serait de 25 francs-papier, la somme à verser en francs-papier, serait calculée ainsi :  $200 \times 25 \times 1,03 \times 1,012 = 5.211,80$ .

Pour être complet signalons que M. Brien ne propose pas de rendre cette échelle bancaire obligatoire; à défaut de stipulation précise elle ne serait donc pas appliquée. Il considère cependant que « les banques l'imposeraient naturellement à leurs clients, la commission de la Bourse aux opérations boursières; elle figurerait le plus souvent dans les conditions générales de vente des industriels et de commerçants en gros... Dans le commerce de détail il n'en sera évidemment pas question ». Il n'en reste pas moins que la règle à calculer dont l'auteur parle à propos de l'inflation continue (voir plus haut) serait bien souvent nécessaire.

\*  
\* \*

Dans le système I. D. le public ne se servira que de billets, ne l'oublions pas <sup>(1)</sup>, les francs-or ne constituent qu'une unité de compte. Or, les billets subiront une dépréciation constante tant vis-à-vis des marchandises et services que par rapport aux francs-or. Tout le poids de l'inflation sera donc supporté par les détenteurs de monnaie. Naturellement, on tâchera de garder cette monnaie fondante le moins possible. Le lecteur a déjà entrevu la conséquence immédiate : on ne conservera que le minimum de monnaie nécessaire pour les paiements immédiats et tâchera de convertir le reste en devises étrangères. On ira même jusqu'à utiliser les monnaies étrangères dans les paiements. L'auteur reconnaît qu'il y a là une difficulté réelle, il ne la croit pas insurmontable cependant. Il ne pense pas en tout cas qu'elle soit de nature à mettre le système I. D. en échec. « Il suffirait au Gouvernement d'organiser un sévère contrôle des changes. » M. Brien ne recommande pas d'autres moyens préventifs, il souligne cependant « que la simple obligation pour toute personne physique ou morale, de déclarer périodiquement les biens qu'elle possède à l'étranger et tout spécialement ses avoirs en devises, serait déjà d'une réelle efficacité. » Tous les lecteurs n'en seront pas persuadés sans doute.

(<sup>1</sup>) Ou de comptes en Banque exprimés en francs-papier. Disons en passant que l'Office des Chèques Postaux acceptera des dépôts libellés en francs-or, mais ceux-ci ne pourront être utilisés comme moyen de paiement (aucun virement!) et seront en outre soumis à des frais élevés.

\* \*

Il faut nous limiter, nous ne pouvons songer à exposer ici toutes les questions de détail soulevées par M. Brien, ni les solutions qu'il présente. Nous croyons avoir exposé l'essentiel de son système; présentons à présent quelques conclusions.

Rappelons que l'auteur a un but très précis : supprimer les impôts, en remplaçant le prélèvement fiscal par un prélèvement inflationniste. Dans le système I. D. on pourrait à la rigueur supprimer radicalement tous les impôts et taxes quelconques, les dépenses de l'Etat seraient couvertes par les émissions de billets, dont la dépréciation serait réglée suivant l'importance des besoins financiers de l'Etat.

On pourrait immédiatement objecter à l'auteur que le système fiscal, malgré toutes ses imperfections, tâche tout au moins de tenir compte de la variété des circonstances économiques et de la capacité contributive des divers groupes de la population. Tandis que le système I. D. frapperait aveuglément tous les détenteurs de monnaie (billets et dépôts) quels qu'ils soient, que ce soit le thésaurisateur de grosses sommes ou l'ouvrier détenteur de sa paie de quinzaine. On pourrait aussi faire remarquer que la théorie actuelle des finances publiques ne considère plus l'impôt comme un simple moyen de prélever une partie du revenu national pour couvrir les dépenses publiques. L'impôt est de plus en plus envisagé comme un des éléments de toute la politique économique de l'Etat, politique qui doit notamment tenir compte des modifications de la conjoncture.

Disons cependant que M. Brien a prévu l'objection. Il n'insiste nullement sur la suppression complète de tous les impôts. Il admet qu'on en conserve quelques-uns, ceux qu'on considérera comme utiles ou nécessaires, pour quelque raison que ce soit. En somme il se contente de nous apporter une technique, c'est aux hommes d'Etat à décider dans quelle mesure elle doit être utilisée (1).

(1) M. Brien dirait probablement que c'est aux économistes d'en décider. Laissons cependant ceux-ci de côté; ils ne décident jamais de la politique économique. Même lorsque les économistes sont ou peuvent, ce n'est pas en tant qu'économistes qu'ils prennent des décisions, mais en tant qu'hommes politiques, le plus souvent en tant que représentants d'un parti.

Pareille attitude est logique de la part d'un écrivain qui considère le système monétaire au point de vue purement mécanique, sans tenir compte de ses liens organiques et psychologiques avec l'ensemble de l'économie. On peut notamment se demander si le système I. D. serait compatible avec une politique conjoncturelle des finances publiques. Cependant, pour ne pas trop allonger cette note, nous ne nous arrêterons pas à l'aspect fiscal du problème. Contentons-nous d'examiner l'IDologie brienienne en tant que mécanisme monétaire.

Mécanisme est bien le mot qui convient. Car, à mesure qu'on avance dans la lecture du livre de M. Brien on est de plus en plus frappé par la méconnaissance complète des aspects psychologiques et sociaux de la question qu'il traite. Nous sommes ici en présence d'un phénomène qui n'est pas rare : des méthodes de raisonnement qui se justifient parfaitement dans une discipline scientifique sont transposées en bloc vers une autre discipline où elles sont absolument inadéquates. C'est une erreur commise assez souvent par des ingénieurs quand ils abordent les problèmes économiques. Ils sont habitués à se trouver devant des problèmes où la solution peut souvent être trouvée par un calcul mathématique. Ils sont en présence de matières brutes et de forces énergétiques qui sont complètement dominées, dont on peut exactement prévoir et calculer les effets. L'ingénieur ne s'attend pas à ce que les matières ou les forces qu'il utilise opposent une résistance autre que la résistance purement physique. Bref l'ingénieur est en présence de mécanismes constituant des combinaisons de forces, où il doit tenir compte exclusivement des lois du mouvement et de l'équilibre <sup>(1)</sup>.

L'ingénieur peut régler un moteur pour qu'il fonctionne un certain temps avec une intensité donnée, puis exactement au moment prévu cette intensité sera accrue ou réduite dans une mesure rigoureusement fixée d'avance, pour être de nouveau modifiée dans la suite dans des conditions préétablies. A condition d'observer les lois propres de l'appareil qu'il

(<sup>1</sup>) Faut-il dire qu'il n'est pas question ici de mécanismes dans le sens philosophique du terme ? Il s'agit exclusivement de mécanismes qui relèvent de l'art de l'ingénieur.

utilise ou de la matière sur laquelle s'exerce son action, l'ingénieur est maître absolu de sa machine, qu'il règle à volonté.

Bref, on peut se résumer en disant que l'ingénieur est habitué à raisonner sur des mécanismes qui lui sont, en quelque sorte, entièrement soumis et dont il peut régler le fonctionnement avec précision, en calculant d'avance le résultat qu'il obtiendra.

Si du monde mécanique, le domaine de l'ingénieur, on passe au monde organique, le domaine du biologiste ou du médecin, la situation est déjà fort différente. Elle devient bien plus complexe encore quand on aborde les phénomènes de la vie sociale. Ici nous nous trouvons en présence d'êtres humains doués de volonté et de passions. Celui qui veut agir sur la société (que ce soit dans le domaine économique ou ailleurs) n'est pas en présence d'un mécanisme dont le fonctionnement est déterminé par des lois purement quantitatives et qui peut être réglé comme une machine à vapeur ou un moteur électrique. Il est en présence d'un ensemble d'individus reliés entre eux par des rapports sociaux multiples et enchevêtrés. On ne peut agir sur certains rapports sans en affecter d'autres. Et surtout — répétons-le — on se trouve en présence d'un ensemble d'individus qui, contrairement à la machine, réagiront lorsque l'on voudra exercer sur eux une action. Et cette réaction ne sera pas uniforme, elle sera très complexe et variable suivant les groupes sociaux et suivant les circonstances historiques.

Cependant il arrive souvent que, lorsqu'un ingénieur aborde les problèmes économiques il ne voit dans l'économie qu'un mécanisme qui fonctionnerait comme une machine quelconque soumise exclusivement aux lois quantitatives. Avouons que ce sont un peu les économistes eux-mêmes, ou du moins certains d'entre eux, qui fournissent aux ingénieurs la formule rêvée, la formule purement mathématique à partir de laquelle ceux-ci s'imaginent pouvoir régler toute l'activité économique par une série d'équations. Nous faisons évidemment allusion à la théorie quantitative de la monnaie. Celle-ci, sous sa forme la plus naïve, sert bien souvent de base aux constructions économiques d'ingénieurs ou d'autres personnes à formation analogue. Puisque la valeur de la monnaie est déterminée par sa quantité, il suffit de manipuler la masse

monétaire pour agir sur les prix; les variations des prix auront une répercussion parallèle sur le niveau d'emploi, etc. Bref, par quelques formules très simples représentant les « forces » ou les « masses » en présence, on réglera le fonctionnement de tout le « mécanisme » économique. Faut-il insister pour rappeler combien tout cela est éloigné de la réalité vivante, du complexe social tel que nous le voyons tous les jours dans sa variété et sa spontanéité.

\*  
\* \*

C'est exactement un raisonnement « mécaniciste » de ce genre qui nous est présenté par M. Brien. En somme il n'y a qu'une seule « force » en présence : la quantité de monnaie; ses variations déterminent tous les changements dans le mécanisme économique. L'Etat établira un rapport entre les deux types de monnaie, rapport qu'il modifiera à volonté, ensuite il fera varier les quantités de monnaie-papier et ce sera tout. Les prix, les salaires, les traitements, etc., tout suivra automatiquement.

Comme M. Brien n'a tenu compte que des éléments quantitatifs en présence, comme il n'a tenu aucun compte des facteurs psychologiques et sociaux, il a perdu de vue deux considérations essentielles. En premier lieu il a perdu de vue que la société ne fonctionne pas comme un mécanisme, il n'y aura pas de parallélisme entre les variations de la monnaie et les autres phénomènes économiques : toute une série de réactions complexes interviendront. En second lieu il n'a pas tenu compte de la réaction psychologique du public à l'égard du principe de son système, à l'égard de l'idée même de monnaie fondante.

M. Brien a construit une mécanique parfaite : au début de chaque exercice budgétaire on fixera la quantité de monnaie à émettre mensuellement, on établira les rapports successifs entre le franc-or et le franc-papier, on établira un barème suivant lequel varieront mensuellement traitements et salaires, un second barème établira les coefficients qui changeront tous les deux ou trois jours et qui devront affecter les conversions des francs-or en francs-papier. Tout est prévu, sauf les réactions du public. A part les fabricants de règles à calculer, il

est infiniment probable que toute la population protesterait contre un système monétaire aussi complexe et aussi instable. L'employé qui toucherait son traitement mensuel se verrait dans l'obligation soit de le dépenser immédiatement, soit de voir fondre régulièrement le pouvoir d'achat de la partie non dépensée. Et si à la fin du mois il a épargné quelques centaines de francs, en prévision d'une dépense ultérieure, il lui sera même impossible de les placer en francs-or sans encourir de gros frais <sup>(1)</sup>. Il en sera de même de tout commerçant ou industriel dont le souci principal sera désormais d'éviter l'argent liquide. Actuellement on dit d'un homme d'affaires qu'il a des soucis de trésorerie lorsqu'il parvient difficilement à obtenir les sommes liquides nécessaires pour faire face à ses engagements courants. Dorénavant on le dira d'un homme d'affaires dont l'encaisse, à certains moments, se remplit trop rapidement, par exemple dans une branche soumise aux influences saisonnières ou aux fluctuations de la mode.

Car, ne perdons pas de vue que la dépréciation sera assez rapide. M. Brien envisage par exemple l'hypothèse où pour supprimer 72 % des impôts, il faudra un taux d'inflation tel que « les prix et salaires seront quadruplés en trois ans et dix mois et multipliés par sept en cinq ans et demi ». Il ajoute, il est vrai, que ce sont là des variations tout à fait comparables à celles que la Belgique a connues après chacune des deux guerres mondiales (p. 162). Mais il ne semble pas se douter que le public veut précisément éviter la répétition de pareilles expériences.

Il ne nous semble pas nécessaire d'entrer dans un examen détaillé de l'I. D. Une question préalable domine le débat : est-il concevable qu'après plusieurs décades de perturbations monétaires, alors que l'opinion aspire avant tout à une monnaie présentant un degré de stabilité aussi élevé que possible —, est-il concevable qu'un Parlement puisse consentir à l'adoption — ou même à l'examen — d'un système basé sur la dépréciation constante de la monnaie ? En admettant

(1) Ces gros frais sont nécessaires précisément pour empêcher le public de placer son argent disponible en dépôts-or. Seule l'épargne consolidée, à long terme, devrait être placée de cette manière. Si les placements en francs-or pouvaient se pratiquer sans difficulté, tout le système I. D. s'écroulerait.

que le Parlement adopte un jour pareil système, peut-on s'imaginer qu'il fonctionnerait aussi régulièrement, aussi doucement que se l' imagine M. Brien ? Le moteur tournerait-il en ronronnant, comme celui d'une voiture moderne sur une route bien asphaltée ? Le contraire est plutôt probable. Il y aurait des réactions multiples, des oppositions, des perturbations dans les prix, les salaires, les changes, le commerce extérieur, etc. (1).

En faisant nos réserves sur le système de M. Brien nous n'entendons nullement prendre position ici envers l'étalon-or ou envers tout autre système monétaire. Encore moins entendons-nous prendre la défense de la fiscalité actuelle. Là n'est pas la question. Il ne serait pas équitable de nous reprocher de faire une étude exclusivement critique, de rejeter l'I. D. sans lui substituer rien d'autre. Notre but n'est pas de faire pour le moment une étude monétaire. C'est même pour cela que nous ne soumettons pas à une analyse détaillée toutes les implications, monétaires et autres, de l'I.D.éologie de M. Brien (2). Ce n'est pas l'aspect monétaire de cet ouvrage qui nous a intéressé, avant tout, c'est son aspect méthodologique. En montrant l'inconvénient de certaines méthodes de raisonnement, le danger de transposer les méthodes d'analyse d'une discipline à une autre, nous croyons faire œuvre non pas négative, mais positive. Il est utile de rappeler de temps à autre aux étudiants — car c'est pour eux que cette note est rédigée —, que la société ne constitue pas un agencement mécanique et que les méthodes d'analyse qui s'imposent dans le domaine économique ne peuvent se résumer en quelques formules très simples.

(1) L'aspect du problème concernant les transactions avec l'étranger est complètement négligé par l'auteur. On conçoit facilement toutes les difficultés auxquelles se heurterait la cotation à l'étranger d'une monnaie à base I. D. ologique.

(2) Et cependant il y aurait beaucoup à dire. Les illusions concernant la baisse du taux d'intérêt comme résultat de l'I. D., à elles seules, mériteraient d'être relevées.

## BIBLIOGRAPHIE

Gustave CHARLIER, *Le Mouvement romantique en Belgique (1815-1850)* (*Académie royale de Langue et de Littérature françaises de Belgique. Mémoires*, t. XVII).

Le livre de M. Gustave Charlier fait partie d'une vaste enquête dont l'envergure et la précision visent à la connaissance enfin exacte et intégrale du romantisme européen.

Les remarquables travaux de Paul Van Thieghem, celui d'Adrien de Meeus pour qui le romantisme est vieux comme le monde, les nombreux *Chateaubriand* qui sortent de presse comme s'ils étaient de faciles romans policiers; avant eux, le très précieux livre d'Albert Béguin, autant d'ouvrages qui tendent à cerner le plus individuel et le plus éperdu des phénomènes littéraires. Ils ont ceci de commun qu'ils étudient de préférence les grands romantiques et que leurs parties les plus nouvelles regardent l'étude des sources.

On voit dès lors l'originalité et l'apport de l'ouvrage de M. Gustave Charlier. En Belgique, le romantisme n'est jamais né; il a été importé. Son histoire ne se sépare pas de celle de l'influence française sur nos lettres ni même de l'histoire de notre indépendance politique. La bataille littéraire, chez nous, c'est la bataille de l'esprit, vainqueur d'un utilitarisme, d'un industrialisme qui, pour être opulents, n'en sont pas moins étroits. Force fut donc à l'historien du romantisme en Belgique, d'étudier moins les sources que les reflets et les reflux du mouvement et d'en montrer moins la fécondité que la répercussion, que la générosité et sa valeur de réactif.

Au rebours de l'effet ordinaire, ce n'est pas l'agrandissement qui révèle le mieux les déviations ou les profondeurs d'une école littéraire, ou d'une philosophie, ou d'une évolution sociale, — ce que fut triplement le romantisme —, c'est leur réduction; c'est dans le microcosme que leurs vertus et leurs vices se bousculent, se pressent et éclatent. Ainsi, quelques traits bienfaisants ou nocifs du romantisme apparaissent plus nocifs et plus bienfaisants, assimilés par un petit pays pour qui, en outre, le réel existe et même que le réel satisfait et exalte. Aussi est-il passionnant de suivre dans le livre de M. Charlier comment, chez nous, le mouvement romantique fut, plus que partout ailleurs, exclusivement littéraire parce qu'il était une manière agile de lutter contre la pesanteur de l'âme nationale, au nom de l'intellectualité pure et de la liberté d'opinion.

Il se faisait que le souffle du large, cette fois, était tourmenté, sombre et lyrique, et tout contraire à notre tempérament; il n'en était pas moins

vivifiant. Admirer Chateaubriand ou Lamartine, c'était moins, pour nous, devenir mélancolique, élégiaque, anti-classique, que capables d'une science désintéressée, aptes aux universaux, curieux des mystères de la seule pensée. A nous, qui ne fabriquons avec nos hommes intelligents que des ingénieurs et des médecins, le romantisme, entre 1815 et 1830, nous apprenait à lire et, paradoxalement, à devenir humanistes.

Il est émouvant aussi de voir, dans le livre de M. G. Charlier, tant la modestie de nos débuts littéraires que la rapidité de nos progrès quand on songe à l'exubérante école parnasso-symboliste qui, moins de soixante ans plus tard, valut à nos lettres une audience universelle.

Qu'il s'agisse en Belgique, à la faveur d'une querelle littéraire, d'une conquête qui se faisait en grande partie sur nous-mêmes, la terminologie belliqueuse de certains titres de chapitre en témoigne assez : *Brèches dans la muraille, Les Premiers Combats, A l'assaut de la Scène...*

Le propos de M. Gustave Charlier qui se définit lui-même « historien des idées littéraires », est donc nettement historique. C'est trop peu dire néanmoins si l'on tient compte que d'un passé déterminé, il a prétendu faire revivre non seulement ce qui est venu jusqu'à nous, — noms et œuvres, — mais la part qui semblait définitivement résolue, l'opinion lettrée anonyme, à qui les noms et les œuvres doivent d'éclorre et de se répandre, et qui obscurément, infailliblement, forme le niveau d'une culture.

On comprend dès lors la différence que M. Charlier établit entre l'histoire de la littérature, tout occupée d'exceptions et d'éminente production et ce qu'il appelle, reprenant une formule de Gustave Lanson « le tableau de la vie littéraire dans la nation ». Pour lui, il s'agit donc, dans une société donnée, de mesurer la pénétration des idées, de suivre le sourd travail civilisateur qui en résulte, et, dans le cas de la Belgique, d'évaluer la fertilité d'une terre spirituelle, jusque-là en friche.

Le but de l'ouvrage détermina sa méthode et ses dimensions.

Puisqu'il ne suffisait pas d'une évocation à grands traits qui, sous prétexte de synthèse, déforme une époque plus qu'elle ne la ressuscite, c'est sa restitution intégrale et véridique que le savant professeur de l'Université de Bruxelles a tentée. « Pour y réussir, dit-il, nous avons entrepris un vaste dépouillement qu'on avait à peine entamé jusqu'ici : celui des revues et des journaux publiés en Belgique pendant ces trente-cinq ans. Et nous l'avons poussé assez loin pour n'avoir, croyons-nous, rien négligé d'important... L'originalité du présent ouvrage, c'est donc qu'il est essentiellement fondé sur le témoignage de la presse du temps. »

Du moment que c'est dans l'échange quotidien et les fluctuations de la polémique que palpite la vie littéraire d'une nation, du moment que c'est de la presse et des revues du temps qu'on l'exhume, leur dénombrement, leur dépouillement doit être total; la documentation doit être complète. S'étonnera-t-on, après cela, que le présent volume représente vingt ans de recherches et de fouilles, de patiente prospection de tout l'imprimé d'une époque, en même temps que sa revitalisation sans laquelle il n'y eût eu, dans une telle entreprise, ni enseignement ni agrément? Il ne faudrait pas, en effet, limiter son éloge à la seule étendue de l'information. Telle quelle, refroidie, pauvre morte, elle est inutilisable; la difficulté est de l'animer au sens propre du terme, ce que l'auteur a obtenu grâce à une participation discrète mais toujours sensible, à un art de la présentation qui tient autant à l'élégance du style qu'à la justesse de l'appréciation.

A le lire, on imagine que M. Charlier a pour ainsi dire épuisé la

matière. Sur son sujet, il a vraisemblablement tout dit et cet éclatant mérite, personne ne peut le lui contester.

Un mot seulement sur cette matière puisqu'elle est infiniment divisée, puisqu'elle est faite d'une accumulation de détails innombrables quoique caractéristiques et qu'au surplus des sortes de syllabus, en tête de chaque chapitre facilitent et guident la lecture suivant les besoins ou le goût du lecteur. Il importe donc moins d'en faire ce qu'on appelle le résumé, forcément lacunaire que de noter sa nature rebelle au contour précis et discernable. La matière véritable ici, — traces d'influences, retours de flamme, rayonnement d'une œuvre, d'un journal, d'un acteur, d'un groupement —, ce sont des impondérables, des remous et des facettes lumineuses à la surface d'une grande masse inerte.

Pour nous qui, en lisant un tel livre, mesurons notre ignorance, nous ne pouvons qu'éprouver une reconnaissance rétrospective pour telle « Société littéraire de Bruxelles » qui joua son rôle modeste d'initiatrice et qui fut la première à éveiller et à entretenir le goût des lettres » dans un milieu ingrat et hostile; que rendre hommage à l'ardeur d'un Lesbroussart et d'un de Stassart; que nous amuser de la gallophobie rageuse de l'abbé De Foëre; que sourire des réticences dont une certaine presse belge accueillit *Le Génie du Christianisme*, pendant que les libraires, eux, se réjouissaient d'un succès de vente sans précédent; que voir comme une apparence pseudo-classique favorisa le succès de Chénier et de Benjamin Constant...

Après 1814, après Waterloo, l'horizon littéraire s'élargit tandis que de grands souffles passent sur la tête de nos aïeux. Madame de Staël, Kant, Goethe, Shakespeare, Walter Scott, dans l'incompréhension presque générale, trouvent de-ci de-là quelques défenseurs, éveillent quelques vocations tandis que, tout à coup, Byron, par son œuvre et par sa mort, apporte au romantisme, à la liberté et à l'esprit, de nombreuses conversions. Bientôt d'ailleurs les controverses s'intensifient, des journalistes et des critiques en plus grand nombre disputent des Lamartine et des Hugo. C'est à ce beau moment, proche éclosion d'une renaissance intellectuelle, et malgré la fondation de la *Revue belge*, et malgré le manifeste à la fois sévère et optimiste qu'elle publie, que l'actualité politique submerge les préoccupations littéraires... Nous sommes à la veille des journées de septembre.

Et M. Charlier de faire sienne la conclusion d'Eugène van Bommel qui en 1857, jugeait ainsi nos tentatives littéraires des premières années du siècle : « Notre mouvement littéraire actuel ne s'est pas produit tout à coup, par une sorte de génération spontanée, après la révolution de 1830; ce mouvement était préparé de longue date par toute une pléiade d'écrivains, trop modestes peut-être... »

On peut suivre dans l'ouvrage de M. Gustave Charlier, le progrès de l'esprit littéraire, en suivant l'évolution des différents genres romantiques, comme la poésie, le roman, le roman historique. Les chapitres qui se rapportent au théâtre — du triomphe de Talma, en passant par les représentations anglaises et l'offensive classique du tragédien Pierre Victor —, jusqu'aux rumeurs de la bataille d'*Hernani* —, constituent une histoire complète du genre.

En vérité, en traçant le diagramme ascendant des valeurs de l'esprit en Belgique, l'auteur ne s'est pas limité; il n'a pas choisi ni éliminé; il a parcouru toutes les branches de l'activité littéraire; mais le lecteur pourra choisir, lui, selon ses préférences; il trouvera toute chose à sa juste place. Ni dénigrement, ni gonflement disproportionné à son objet :

ce qui est médiocre y est dénoncé non sans malice; ce qui a du mérite y est relevé non sans émotion; car M. Charlier a de l'esprit et de la sensibilité artistique. Spécialiste d'une juste pesée, sa finesse et son goût littéraire multiplient les nuances et réchauffent, sans la dévier, son objectivité d'historien.

Le seul reproche que le lecteur ordinaire pourrait faire à M. G. Charlier et celui qu'il ferait à tous les érudits, retournant l'éloge qu'on vient de lui faire : sur son sujet, il a tout dit. Pourquoi ressusciter ce qui ne méritait que de mourir ? Pourquoi contrarier l'œuvre salubre de l'oubli qui soulage nos mémoires ? A moins de réparer une injustice, pourquoi ne pas laisser le temps engloutir ses immenses et inutiles rations ?

Très précisément, le livre de M. Charlier n'est pas fait pour le lecteur ordinaire, mais pour ceux qui travaillent et pour ceux qui sont chargés de fixer l'histoire et de prendre conscience de son avance.

Mise en place définitive, il est l'instrument désormais indispensable de l'histoire littéraire nationale, et le miroir exact où se reflète l'histoire littéraire européenne.

E. NOULET.

Maurice LEROY, *Sur le concept d'évolution en linguistique* (*Revue de l'Institut de Sociologie*, 1949, n° 3, pp. 337-376).

Le langage est une de ces choses sur lesquelles tout le monde croit pouvoir émettre des opinions, où il est étonnant de constater combien le sentiment, la politique et une certaine littérature ont pu répandre des idées fausses et même nuisibles sur les caractères particuliers de telle ou telle unité linguistique.

D'autre part, l'accès des grands ouvrages techniques est souvent barré au public par une végétation exubérante de vocables ou de graphies étranges qui rebutent le profane.

Rien de semblable dans l'essai de M. Leroy : un ton mesuré, un vocabulaire à la portée de tous, une sûreté d'information qui fait autorité, voilà ce qu'on y trouve tout d'abord.

On y découvre bientôt davantage : un sens profond de la vie qui anime les formes et les fait évoluer. Cette vie, qui échappe à l'étude formelle des grammairistes élémentaires, M. Leroy en montre la grande importance et nous avertit de nous méfier d'une interprétation erronée de ses manifestations. Il ne faut point voir dans l'évolution d'une langue un progrès ou une régression. Le processus est bien trop complexe pour admettre des jugements de valeur. Il est difficile aussi de classer les langues en catégories trop absolues. Elles en débordent constamment, et peuvent même évoluer d'une catégorie à l'autre, tout au moins partiellement.

M. Leroy insiste avec raison sur le caractère social du langage, et il estime que la supériorité d'une langue sur une autre, si l'on peut concevoir une telle chose, est le plus souvent en raison directe de la qualité des groupes sociaux qui en sont les porteurs.

Cette idée, comme toutes celles qui s'expriment au cours de cet essai, s'inspire de la meilleure méthode qui permette de rester au contact de la réalité : éviter les généralisations et les simplifications abusives et garder le sens de la vie pour les choses vivantes ou qui l'ont été.

Em. JANSSENS.

## BULLETIN DE LA VIE UNIVERSITAIRE

### Enseignement

Des modifications ont été apportées aux libellés de certains enseignements de la candidature en Histoire de l'art et archéologie et au nombre d'heures afférent à ces enseignements. La liste des cours modifiés a été arrêtée comme suit : Exercices sur des questions d'histoire de l'art et d'archéologie : Antiquités égyptienne et orientale (45 h.); Antiquité classique (45 h.). Encyclopédie de l'histoire de l'art : Antiquité égyptienne et orientale (15 h.); Antiquité classique (15 h.) Notions d'histoire de l'art et d'archéologie : Antiquité égyptienne et orientale (30 h.). — Exercices sur des questions d'Histoire de l'art et d'archéologie : Moyen âge (45 h.); Temps modernes y compris la période contemporaine (45 h.). — Encyclopédie de l'histoire de l'art : Moyen âge (15 h.); Temps modernes y compris la période contemporaine (15 h.).

Le cours libre de Tension superficielle et adsorption a été inscrit au programme de la licence spéciale en Chimie physique, comme cours à option.

L'enseignement théorique de la Psychologie à la Faculté des sciences a été complété, pour l'année académique 1949-1950, par six séances d'Exercices pratiques et de démonstrations.

Quatre séances de travaux pratiques de Cristallographie, d'une durée de 4 heures chacune, ont été organisées en deuxième candidature en Sciences physiques.

Les modifications suivantes ont été apportées au programme des cours de l'Institut d'urbanisme : le nombre des leçons du cours d'Évolution économique et sociale des villes et régions a été porté à 40; le cours d'Histoire de l'évolution des villes ne comportera plus que 30 leçons; le nombre des leçons du cours de Législation concernant l'urbanisme en Belgique et à l'étranger a été porté à 30.

Le projet d'organisation de l'enseignement pratique des langues étrangères à la Faculté des sciences sociales, politiques et économiques, a été adopté. Ces cours pourront être suivis par les étudiants d'autres Facultés.

Les étudiants de l'École des sciences politiques et sociales ont été autorisés à suivre les enseignements et à présenter les examens sur les matières du programme de l'École qui figurent, en langue néerlandaise, au programme d'une autre Faculté.

Le libellé de certains cours de la première candidature en Sciences psychologiques (Écoles des sciences de l'éducation) a été modifié. Voici la liste des textes rectifiés : Démonstrations de physique (8 h.); Chimie

générale, y compris les démonstrations (45 h.); Introduction anatomique et morphogénétique à la Psychologie (35 h.); Histologie du système nerveux, des organes des sens et des glandes endocrines (30 h.); Démonstrations de physiologie générale (30 h.); Eléments de psychophysiologie (10 h.); Psychologie générale (50 h.).

Le nombre d'heures afférent à deux cours de la candidature en Sciences pédagogiques a été modifié. Les cours d'Eléments de biologie générale et de psychologie de l'enfant et de l'adolescent comporteront dorénavant 60 heures.

Le cours d'Etude générale des professions de la licence en Sciences psychologiques a été scindé en 4 parties : Introduction à l'étude des professions (5 h. en 1<sup>re</sup> licence); Etude physiopathologique des professions (15 h. + 10 h. d'exercices pratiques en 1<sup>re</sup> licence et 15 h. + 10 h. d'exercices pratiques en 2<sup>e</sup> licence); Méthodes et techniques de l'analyse du travail (25 h. en 1<sup>re</sup> licence) et Exercices pratiques (20 h. en 1<sup>re</sup> licence); Méthodes et techniques de la sélection professionnelle (45 h. en 2<sup>e</sup> licence) et Exercices pratiques (20 h. en 2<sup>e</sup> licence).

Les cours de Psychologie des sensations et de Sociologie du travail ont été créés à la section des sciences psychologiques.

Le cours d'Etude approfondie de questions de psychologie a été inscrit au programme de la licence en Sciences psychologiques.

Le programme des Cours de vacances pour 1950 a été approuvé.

### Docteurs *Honoris causa*

Le titre de Docteur *Honoris causa* de la Faculté de philosophie et lettres a été conféré à MM. Ch. Picard et R. Pettazzoni.

### Corps enseignant

M. le Professeur P. Gourou a été chargé de l'enseignement de la Géographie humaine à la Faculté de philosophie et lettres et à la Faculté des sciences.

Le cours d'Explication de textes philosophiques de l'Antiquité a été confié à M<sup>me</sup> J. Goedert-Croissant, Chargé de cours.

La suppléance de M. le Professeur J. Pirenne pour le cours d'Histoire du droit (en langue française) a été confiée pour l'année académique 1949-1950, à M. le Professeur J. Gilissen.

M. M. Diderich a été nommé assistant auprès de M. le Professeur W. J. Ganshof van der Meersch, pendant l'année académique 1949-1950 pour les Exercices pratiques de droit public.

On été nommés titulaires des cours destinés aux étudiants qui désirent obtenir le grade de « Calculateur » : MM. Godeau et Gillis : Calcul numérique; Travaux pratiques de calcul numérique; M. Godeau : Calcul graphique (y compris la nomographie); MM. van den Dungen et Godeau : Travaux pratiques de calcul graphique, de calcul mécanique et analogique.

M. le Chargé de cours R. Defay a été chargé de l'enseignement : Tension superficielle et adsorption (cours à option de la licence spéciale en chimie physique).

M. J. Van Riel a été nommé chargé de cours pour les années académiques 1949-1950 et 1950-1951 pour l'enseignement : Pratique de bac-

tériologie tropicale, y compris les spirochètoses et les viroses (grade de médecin hygiéniste).

M. le Professeur honoraire J. Schwetz a été prié de bien vouloir pourvoir au cours de la présente année académique les enseignements suivants : Cours libre de pratique de parasitologie spéciale (1<sup>er</sup> doctorat en médecine, chirurgie et accouchements); Pratique de parasitologie spéciale (grade de médecin hygiéniste et certificat d'études de bactériologie).

M. M. Hans a été nommé chef de travaux pour les laboratoires de Pharmacognosie et de Microscopie et de Pharmacie pratique.

M. P. Lambert a été nommé agrégé de l'Université (Faculté de médecine et de pharmacie).

M. A. Letroye a été nommé titulaire des cours suivants de la Faculté des sciences appliquées : Topographie et Métrophotographie; Compléments de Topographie et de Géodésie, avec le titre de professeur extraordinaire.

Ont été nommés assistants pour l'année académique 1949-1950 à la Faculté des sciences appliquées : M. R. Peretz (auprès de M. le Professeur Hoffmann, laboratoire d'Applications industrielles de l'électricité); M. G. Burton (auprès de M. le Chargé de cours Bourgeois, service d'Exploitation des mines).

M. le Professeur P. De Groote a été nommé titulaire du cours : Régime économique de la Belgique à la Faculté des sciences sociales, politiques et économiques.

Le cours de Problèmes de l'économie collective a été confié à M. le Professeur S. Chlepner.

Le cours d'Éléments d'hygiène coloniale a été confié à M. J. Van Riel, avec le titre de chargé de cours, pour les années académiques 1949-1950 et 1950-1951.

Le cours de Théorie du commerce international a été confié à M. E. S. Kirschen, avec le titre de chargé de cours pour les années académiques 1949-1950 et 1950-1951.

Les mandats des suppléants de M. le Professeur J. Pirenne à l'Institut de Philologie et d'Histoire orientales et slaves ont été renouvelés pour l'année académique 1949-1950 : M. P. Gilbert, chargé de cours à l'Institut, pour l'Histoire de l'Égypte ancienne; M. M. Stracmans, professeur à l'Institut, pour les Exercices sur les institutions et le droit privé de l'Égypte ancienne; M. G. Dossin, professeur à l'Institut, pour les Institutions de l'Orient ancien.

Ont été nommés titulaires de cours à la Section des Sciences psychologiques de l'École des sciences de l'éducation : M. le Professeur J. Pasteels (Introduction anatomique et morphogénétique à la psychologie), en qualité de suppléant de M. le Professeur A. Dalcq; M. le Professeur R. Nyssen (Histoire et Méthodologie de la psychologie; M<sup>me</sup> A. Racine, professeur extraordinaire (Psychologie sociale); M. le Professeur A. Ombredane (Psychologie différentielle et Exercices pratiques et démonstrations; Introduction à l'étude des professions — constituant une partie du cours d'Étude générale et spéciale des professions); M. H. Bastenier (Étude physiopathologique des professions — constituant une partie du cours de l'Étude générale et spéciale des professions), avec le titre de chargé de cours pour les années académiques 1949-1950 et 1950-1951.

**Cours de vacances 1950**

Ont été chargés de conférences dans le cadre des cours de vacances de l'année 1950 : M<sup>lle</sup> S. Sulzberger, professeur extraordinaire (Les grandes époques de la peinture en Belgique); M<sup>me</sup> E. Carner-Noulet, Chargé de cours (La poésie de Mallarmé); M<sup>me</sup> N. Cormeau, Docteur en philosophie et lettres (L'Art de François Mauriac); M. G. Van Welkenhuyzen, de l'Académie de Langue et de Littérature françaises (L'œuvre de Maurice Maeterlinck); M. P. Remy, assistant (Le théâtre de Jean Giraudoux).

Ont été chargés de cours pratiques : M<sup>me</sup> E. Carner-Noulet (Exercices de rédaction française); M<sup>me</sup> Colinet-Thomas (Explication de textes et conversations françaises — jeunes filles); M<sup>lle</sup> L. Hergershausen, Licenciée en philosophie et lettres (Exercices de traduction de l'allemand); M. M. Leroy, professeur ordinaire (Introduction à la phonétique pratique du français); M. E. Buysens, Chargé de cours (Exercices de traduction de l'anglais); M. A. Serayen, Maître de conférences (Exercices de traduction du néerlandais); M. Y. Roger, Licencié en philosophie et lettres (Explications de textes et conversation française); M. R. Mortier, Professeur à l'Athénée de Malines (Les difficultés de la grammaire française).

M<sup>lle</sup> Préaux, Professeur ordinaire, organisera à la Cité estudiantine des entretiens sur « La Belgique d'hier et d'aujourd'hui ».

**Défenses de thèses de doctorat****1. Faculté de philosophie et lettres**

Le 27 janvier 1950 : M. R. Mortier, *Charles Vanderbourg (1765-1827) et sa contribution aux échanges intellectuels à l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle* (philologie romane).

**2. Faculté des sciences**

a) Le 5 décembre 1949 : M. L. Werotte, *Sur la dispersion rotatoire naturelle de l'acide I-malique dans l'étendue du spectre ultra-violet; son aspect à côté de celle de l'acide D-tartrique* (sciences chimiques, grade scientifique).

b) Le 5 décembre 1949 : M. A. Copet, *Etude de l'action de quelques bactéries oxydantes sur les butane-, pentane-, hexanediol 1-2* (sciences chimiques).

c) Le 15 décembre 1949 : M. M. Hebbelynckx, *Contribution à l'étude de la N.Chlorosuccinimide* (Sciences chimiques, grade scientifique).

**3. Ecole des sciences de l'éducation**

Le 15 décembre : M. R. De Craecker, *Les enfants intellectuellement doués* (doctorat en sciences pédagogiques, grade scientifique).

**Nominations et distinctions extra-universitaires.  
Participations aux congrès. Missions. Conférences**

M. J. Bagniet, Recteur, a été désigné en qualité de membre correspondant de l'Institut brésilien de droit comparé et d'études législatives.

Il a été désigné pour représenter l'Université à la Conférence générale des Universités qui se réunira à Nice, du 3 au 9 décembre 1950.

M. M. Huisman a été désigné en qualité de Président des Jurys d'histoire chargés de juger les Concours universitaires des années 1944 à 1949 et du Jury chargé de juger le concours quinquennal d'histoire nationale pour la période 1941-1945.

MM. M. Huisman et V. Tourneur représenteront la classe des Lettres de l'Académie royale de Belgique au Congrès international des Sciences historiques qui se tiendra à Paris, du 28 août au 3 septembre 1950.

M<sup>lle</sup> Cl. Préaux se rendra en Egypte de janvier à mars 1950, pour recueillir à l'Institut français d'archéologie orientale et au Musée du Caire les sources d'un travail sur *La fin de l'antiquité en Egypte*.

M. J. Lameere a pris part, en qualité de délégué du Conseil national du Mouvement européen, à la Conférence culturelle européenne qui s'est tenue à Lausanne du 8 au 12 décembre.

M. J. de Sturler a été désigné pour faire partie du « Selection Board » du British Council.

M<sup>me</sup> De Bock-Doehard a été nommée membre ordinaire de l'Historisch Genootschap à Utrecht.

M. A. Van Loey a été élu, pour un terme de deux ans, secrétaire de la Commission de lexicographie au sein de l'Académie royale flamande de langue et de littérature. Il a été désigné, par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège, comme membre d'une commission chargée d'examiner une thèse d'agrégation de l'enseignement supérieur (philologie néerlandaise). Il a été nommé membre du Jury d'un concours d'admission au stage à l'emploi de secrétaire d'administration au Secrétariat général du Ministère des finances.

M. P. de Smaele a fait, avec le concours de M. E. Vauthier, le 12 décembre 1949, au Vlaamse Club, une conférence sur la traduction d'œuvres littéraires flamandes en langue française. M. de Smaele a fait, le 13 décembre, aux Midis de la Poésie une conférence intitulée : *Baudelairiaanse klanken in de Nederlandse lyriek*.

M. R. Wangermée a participé, du 8 au 12 décembre 1949, à la Conférence européenne de la Culture qui s'est tenue à Lausanne.

M. A. Marzorati fera, en février, des conférences aux Universités de Leiden et de Cambridge sur la politique coloniale belge.

M<sup>lle</sup> A. Lacourt assistera, en juillet, à la réunion internationale des microchimistes qui se tiendra en Autriche.

M. J. Pelseneer a fait, le 14 janvier, une conférence au Sanatorium universitaire de Belgique à Eupen, sur *La morale de la science*.

M. J. Brachet a été invité à faire, en janvier et février, une série de conférences en Grande-Bretagne.

M. F. Schellinck fera partie de la délégation professorale qui accompagnera, en avril, un groupe d'étudiants effectuant un voyage d'études au Congo belge.

M. F. Heger a été nommé Président de l'Académie de médecine pour l'année 1950. MM. E. Renaux et P. Gérard ont été respectivement nommés premier et second vice-président.

M. F. Bremer fera, en février, une série de conférences à Stockholm, Upsala et Lund.

M. M. De Laet a participé à la session du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la Santé (janvier-février).

M. Millet représentera l'Université au Congrès de la santé qui se tiendra à Eastbourne du 24 au 28 avril.

M. R. Sand a été nommé membre du Comité d'experts pour la formation du personnel médical et auxiliaire à l'Organisation mondiale de la Santé.

M. A. Govaerts présidera, les 8 et 9 février, la réunion du Comité de la Fédération internationale médico-sportive à Paris.

M. Marc Herlant, chef de travaux à titre personnel du laboratoire d'Anatomie pathologique, a été nommé « Professeur à titre étranger » de l'Université de Laval, à Québec, à la date du 1<sup>er</sup> septembre 1949, pour la période de son séjour d'études au Canada.

M. L. Mayer a assisté au Congrès de la Société internationale de chirurgie qui s'est tenue à la Nouvelle-Orléans en octobre 1949 et a fait, à cette occasion, une conférence sur les thrombo-phlébites; il a fait, en octobre 1949, un voyage d'études au Guatemala; il a assisté, le 25 janvier 1950, comme délégué de la Société internationale de chirurgie, à la séance annuelle de l'Académie de chirurgie à Paris; il a été désigné comme membre d'honneur de la Société cubaine d'anesthésiologie.

M. A. Jaumotte a fait, le 9 janvier, une communication au Centre belge de navigation sur *L'Adaptation des turboréacteurs aux diverses conditions de vol*; le 17, à Wavre, et le 31, à Jodoigne, dans le cadre de l'Extension universitaire, une conférence sur *La propulsion par réaction des avions et son avenir*.

M. M. Pourbaix a fait, le 11 janvier, sous les auspices du Comité d'études de la Société belge des Ingénieurs et des Industriels, une conférence intitulée : *Recherches en corrosion. Voyage d'études aux Etats-Unis*.

M. J. Errera accomplit de janvier à mars, une mission aux Etats-Unis pour le Département des affaires étrangères.

M. E. Goriely a fait, le 20 décembre 1949, au Centre d'études de politique étrangère à Paris, une conférence intitulée : *Illusions et réalités européennes*.

M. B. Unbegaun a été nommé membre associé de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et Beaux-Arts de Belgique.

M. M. Stracmans a fait, le 21 décembre 1949, à l'Ecole pratique des Hautes Etudes de Paris, une conférence sur *La Sémantique égyptienne*.

M<sup>me</sup> H. Kessels, Bibliothécaire, a été désignée en qualité de membre de la Commission administrative de l'Ecole provinciale de Bibliothécaires.

#### Cérémonies et conférences à l'U. L. B.

La célébration du 75<sup>e</sup> anniversaire de la création de la Faculté des sciences appliquées a eu lieu le 16 décembre 1949 dans le Grand Hall de l'Université, en présence de nombreux représentants du monde scientifique et universitaire et des ingénieurs sortis de la Faculté. On entendit des discours de MM. Ch. Frerichs, Président du Conseil d'administration; Godeau, Président de la Faculté des sciences appliquées et Wets, Président de l'A. I. Br. M. J. Baugniet, Recteur, prononça une allocution dans laquelle il exprima la conviction que l'Ecole Polytechnique « maintiendra son programme d'enseignement au niveau des exigences de plus en plus pressantes du progrès technique et de l'évolution sociale et saura garder la place de premier rang qu'elle a conquise au cours des 75 années de son existence ». La cérémonie fut suivie d'un thé qui réunit les assistants dans la Salle de la Bibliothèque.

M. A. Almagia, Professeur à l'Université de Rome, a été reçu, le 17 décembre, à l'Institut de géographie.

M. le Professeur Dr C. B. Biezeno, Recteur de la Technische Hoogeschool de Delft, a fait, les 18, 19 et 20 janvier, à la Faculté des sciences appliquées, trois conférences sur les sujets suivants : *La plaque trouée* (2 conférences) et *De Bourdon manometer*.

M. le Dr D. J. Finney, « lecturer » de l'Université d'Oxford, a fait, à la Faculté de médecine et de pharmacie, les 25 et 26 janvier, deux conférences suivies d'échanges de vues sur les sujets suivants : *Can we avoid statistics?* et *Some examples of experimental design in biological research*.

## La « Question indonésienne » et le Nationalisme asiatique (1)

par le baron **F. M. VAN ASBECK**,  
Professeur à l'Université de Leyde

### I. Introduction

La « question indonésienne » — question devenue histoire, pense-t-on peut-être — n'a-t-elle pas trouvé sa solution, le 27 décembre 1949, dans le transfert de la souveraineté néerlandaise à la République des Etats-Unis d'Indonésie?

A vrai dire cet événement historique n'a porté solution qu'à un seul des problèmes liés à la « question indonésienne », à savoir celui des relations politiques entre les Pays-Bas et l'Indonésie. Dans tous ses autres aspects la « question indonésienne » continue à occuper l'attention et les efforts des « leaders » et des peuples indonésiens aussi bien que de tous les Néerlandais et de beaucoup d'autres milieux. Elle reste à l'ordre du jour, elle est âprement actuelle.

Quiconque veut regarder la question indonésienne dans sa vraie perspective historique et actuelle, doit tenir compte des rapports qui ont existé entre l'Indonésie et le monde asiatique entier; il doit prendre en considération certains développements dans d'autres pays tropicaux non autonomes. D'autre part, l'actualité de la question indonésienne se dessine dans certains problèmes de caractère politique général, qui se posent devant tous les pays asiatiques, nouvellement émancipés de la domination européenne.

(1) L'article qui suit reflète une leçon, que l'auteur a professée, le 7 mars dernier, devant un auditoire d'étudiants de l'Université Libre. L'auteur tient à remercier la Rédaction de la revue *Indonesië* (La Haye) pour la permission qu'elle lui a accordée de se servir ici d'un article qu'il a publié en 1947 dans le numéro I<sup>er</sup> de la revue.

Des événements en Indonésie trouvaient — déjà longtemps avant la poussée des Japonais — leurs parallèles ailleurs dans ce continent miraculeux qu'est l'Asie — et aussi dans d'autres régions du monde colonial. Pareillement des événements survenus ailleurs trouvaient leur écho et exerçaient leur influence en Indonésie. Car toute l'Asie se trouvait confrontée par un problème général asiatique : comment, en quelles étapes, par quelles convulsions l'Asie allait-elle élaborer dans son « réveil » cet immense problème de toute notre humanité, à savoir la rencontre de l'Orient avec l'Occident, leur confrontation, leur choc ? Et en touchant à ce problème, nous voyons sur le coup apparaître devant nos yeux, dans le théâtre du monde, le spectacle de l'Afrique, de l'Océanie, des Indes occidentales même. En vérité, la lutte indonésienne évoque un problème asiatique, voire mondial.

L'aspect asiatique du problème indonésien se dévoile sur-le-champ, quand nous portons nos regards en arrière, sur ces conférences asiatiques de New-Delhi. Or, à la première de ces réunions, celle de mars-avril 1947, 230 délégués, provenus de 32 pays asiatiques — et notons bien : ces 32 pays contiennent à peu près la moitié de toute l'humanité actuelle <sup>(1)</sup> — se consultèrent sur l'avenir de l'Asie. Pour la première fois l'Asie se réunit dans son propre cercle familial, mû, ému par sa nouvelle conscience d'indépendance, et surtout : de sa valeur propre à elle, ému par son amour-propre. Ces 230 délégués se sentirent — nonobstant toutes leurs diversités et différences, et celles-ci ne restèrent point cachées — unis, associés *pour* la « liberté », — et cela veut dire surtout : cette conscience indéfinissable d'égalité avec l'Europe et l'Amérique, — et de leur propre signification pour l'établissement de l'ordre et de la paix dans le monde. Cette unité voulait en même temps dire l'antagonisme *contre* l'Occident, cet Occident si souvent décrié comme « le capitalisme et l'impérialisme colonial ». Cela éclaire en même temps l'aspect mondial du problème, quand nous songeons aux courants anticolonialistes qui agitent les Nations Unies et à tous les autres débats mondiaux sur l'émancipation des pays non autonomes.

(1) D'après le *World Almanach* de 1947 la population totale de notre planète était alors de  $\pm$  2.150 millions. L'Asie (le Japon et la Russie asiatique non compris) présentait dans ce total 1.061 millions.

## II. *Les mouvements nationalistes asiatiques et l'Indonésie*

Il se recommande tout d'abord d'exécuter un vol-circuit aérien au-dessus des événements du dernier demi-siècle en Asie, c'est-à-dire l'époque qui a été témoin de ce qu'on est habitué de nommer « le réveil asiatique ». Il semble toujours un peu étrange de coller une certaine date historique sur un tel mouvement grandiose; mais acceptons le reproche et reportons-nous à la guerre sino-japonaise de 1894-1895. Ce fut le match d'essai, pour ainsi dire, pour le Japon jeune et audacieux. Car dans cette guerre le Japon essaie sa technique occidentale nouvellement acquise, son appareil militaire tout neuf, les effets de sa constitution récente de 1890. L'essai réussit : une puissance asiatique à l'allure et aux méthodes « occidentales » triomphe de l'empire le plus âgé du monde, et en même temps foncièrement asiatique. Le Japon conquit par cette victoire en même temps l'abolition de son statut semi-colonial, consigné dans les traités dits « inégaux » qui avaient succédé à la secousse du Japon, causée par l'action de l'amiral américain Perry en 1853.

Aux antipodes du globe, il y a un demi-siècle, l'Angleterre se trouvait au zénith de sa puissance mondiale : seule et sans alliance, elle dominait les cinq océans et toutes les mers du monde; dans le monde colonial elle donnait le ton, elle y appliquait la politique la plus éclairée — une grande œuvre en vérité —, prête à diriger l'émancipation des colonies « à gouvernement responsable » et de l'Inde. Aux fins entre autres de glorification de ce commandement du globe, de démonstration en même temps du lien indissoluble de l'Empire, se déroula en 1897 la célébration, en suprêmes splendeur et éclat, du jubilé diamantaire de la très âgée reine-impératrice Victoria, montée sur le trône soixante ans auparavant, alors une jeune fille de dix-huit ans. Partout dans le British Empire la célébration eut lieu. Or, juste au milieu de cette gloire impériale, au jour même du jubilé, le meurtre commis en Inde contre un fonctionnaire et un officier britanniques <sup>(1)</sup>, marqua le commencement de la première rébellion indienne contre l'Empire.

(1) Sir Valentine CHIROL, *Fifty Years in a Changing World*, p. 250.

L'« Indian unrest » (1) monta, qui ne s'est plus couché. L'« histoire » se pourvoit elle-même de ses contrastes et paradoxes. L'Ancien Testament aurait dit encore une fois : *Mene mene tekel*.

De 1897 nous passons à 1898 : quelle année pour l'Asie et pour le monde entier ! Année grosse de conséquences, l'année entre autres de la lettre circulaire russe sur le désarmement.

En ce qui concerne l'Asie, en mai 1898 les Etats-Unis prennent les îles Philippines et ils entrent par là, provisoirement pour de bon, dans l'Asie. La Russie prend pied en Mandchourie, l'Allemagne se niche à Kiao-Tchéou, l'Angleterre s'installe à Wei-Hai-Wei et la France à Kouang-Tchéou : le démembrement de la Chine ! Mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, on peut dire, marque aussi le commencement de la révolution chinoise, en tout cas ce fut l'ouverture du drame, quand le jeune empereur promulgua des dizaines de décrets pleins de l'esprit moderniste de Sunyatsen et de Kangyouwei, ces décrets qui auraient éclaté comme des mines au-dessus des traditions et de la structure multiséculaires de la Chine, si la vieille impératrice-veuve n'était intervenue (2).

En Indonésie, en 1898, la politique coloniale moderne des Pays-Bas est inaugurée en Atjeh : incorporation des petits états et territoires, quasi souverains jusque-là, dans la totalité des Indes néerlandaises, pacification pour pouvoir commencer là aussi l'exécution de la grande tâche de la lutte contre les maux sociaux et contre la guerre intestine, de l'élévation du niveau de vie des populations autochtones. En même temps le mouvement, qu'on va bientôt nommer le mouvement « éthique », va aiguïser la conscience nationale néerlandaise en proclamant que le régime colonial doit reposer sur une base morale.

Dans les premières années du xx<sup>e</sup> siècle la révolution chinoise avortée exerce son contre-coup dans tous les pays où les immigrants chinois se sont établis en grand nombre. Telles les Indes néerlandaises rencontrent les premières manifestations du nationalisme chinois dans les deux nouveautés : le mouvement scolaire des Chinois dès 1900, le mouvement des associations nationales commerciales des Chinois dès 1904, pour

(1) Titre d'un livre fameux de Chirol, publié en 1911.

(2) MORSE and MACNAIR, *Far Eastern International Relations*, pp. 422-440, 445-451.

ne pas mentionner le mouvement populaire en faveur de la coupe des queues chinoises! Le Japon, dans la guerre russo-japonaise de 1904-1905, de nouveau se montre le vainqueur, cette fois-ci au détriment d'une ancienne puissance européenne; nous ne saurions jamais sous-estimer d'un gramme tout le poids énorme que cette victoire a pesé dans la balance des sentiments et des tendances nationalistes en Asie. Le mouvement nationaliste indigène en Indonésie date de 1908-1911!

La tension se fait sentir, aussi en Asie occidentale, en Proche et Moyen-Orient, en Afrique du Nord, entre modernistes et traditionalistes; en même temps, deviennent visibles les premiers signes de l'antagonisme exacerbé entre puissances européennes, source importante de la conflagration de 1914. Depuis ces dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours, l'Asie n'a plus connu d'équilibre. Par l'action de l'esprit occidental lui-même et par le jeu des politiques de pure puissance, tout l'Orient, du Maroc à la Chine, de l'Atlantique au Pacifique, s'ébranle.

Tous ces mouvements, tous ces courants et contre-courants, tous ces tournants se manifestent clairement un quart de siècle plus tard. Regardons 1923! Abd-el-Krim, nationaliste, exposant le désir intense de liberté des Marocains, combat la France. Le Wafd nationaliste égyptien combat l'Angleterre. Moustapha Kemal Pacha, encore un nationaliste, conduit la révolution de son pays *contre* l'Occident, mais en même temps *pour* la transformation occidentaliste de son pays (par exemple, abolition du Califat en 1922). Dans le monde arabe, le mandat palestinien en formation (notons 1922 : le *White Paper* compromissaire si célèbre de Churchill) pose de nouveau le problème général de conscience *nationale* en Orient, et ce dans des termes tout à fait spéciaux et dans toute la complexité du problème juif. En Inde britannique, Gandhi, Nehru, les frères Ali conduisent la lutte contre l'Angleterre. Le Kuo-Min-Tang, de ce temps-là un parti révolutionnaire, remue par ses tendances d'un extrême radicalisme chinois tous les pays où l'on rencontre des colonies chinoises. L'Indonésie parcourt en cette même année 1923 plusieurs périodes de tension : lutte au sein du parti nationaliste entre l'aile musulmane et le jeune groupe communiste, qui se termine par l'expulsion de ces derniers. Lutte entre l'association des cheminots (fortement infiltrée par

le communisme) et le gouvernement, qui aboutit au bannissement des leaders communistes et à l'interdiction des grèves dans les entreprises de transport; lutte entre Kuo-Min-Tang et gouvernement qui amène le gouvernement à proscrire les dirigeants de ce parti et à assujettir les écoles chinoises à un contrôle sévère et continu de la part des autorités publiques<sup>(1)</sup>.

Partout dans les pays coloniaux de l'Asie, mais également de l'Afrique du Nord, le nationalisme colonial se trouve alors dans les spasmes de sa croissance et des antagonismes entre groupes et ailes qui le composent, dans la tension causée par la recherche d'une position à lui dans la société indigène, d'un style, d'une forme. Mais toujours s'élève au-dessus de la mêlée l'unité, parfois forte, parfois mal cimentée, dirigée contre les autorités étrangères, soit politiques (gouvernements) soit économiques (entreprises occidentales). Or, les gouvernements étrangers non indigènes, tout en voulant — et de leur part ce fut en maintes circonstances un désir sincère et bienveillant — respecter le nationalisme indigène et l'encadrer dans la structure politique et sociale entière, mais toujours d'après *leurs* vues, *leurs* fins politique à eux, ne souffrent point la mise en question de leur statut légitime. C'est là que se trace pour eux la limite de l'autonomisme colonial, limite au delà de laquelle l'autorité étrangère ne reconnaît qu'état de guerre et domination pure et simple. Dans les pays pluriformes trialistes tels que les Indes néerlandaises et la Malaisie, la situation politique se complique encore davantage par la coexistence de nationalismes indigène et chinois côte à côte, et la complexité est encore intensifiée lorsqu'un mouvement national parmi les Européens commence à se faire jour.

Le Japon fait exception, — non pas la Chine. Le Japon, puisque depuis environ 1900 il s'est trouvé libéré de tout ce qui ressemble à un statut semi-colonial. Lorsque le pays s'est redressé de sa défaite diplomatique, subie à la conférence du désarmement de Washington en 1922, et du tremblement de terre catastrophique de 1923, ses conducteurs militaires vont se préparer à la conquête réitérée de l'Asie orientale.

Et de nos jours encore, un quart de siècle plus tard, les

(<sup>1</sup>) Voir entre autres *Mededeelingen der Regeering omtrent enkele onderwerpen van algemeen belang*, 1924, chap. I, pp. 4, 5 et ailleurs.

tensions se sont aggravées en conflits, et les conflits en guerres, dans toute l'étendue de l'Orient. L'Inde, la Birmanie, Ceylan, la Malaisie posent à l'Angleterre les questions suprêmes de liberté et autorité, de gouvernement autochtone et assistance étrangère. Egypte et Palestine, Indochine et Indonésie : les mêmes questions sont soulevées avec une suprême, une âpre acuité. Et au-dedans de tous ces pays nous confrontent en même temps les tensions internes des sociétés pluriformes, multinationales, dénuées d'une solide base morale commune, ces tensions bien connues de races, de religions, et de buts sociaux. Et aujourd'hui, en sus de tout cela, partout en Extrême-Orient — après l'excitation violente anti-occidentale fouettée par le Japon — la doctrine anti-colonialiste des Soviets en appelle en même temps tout aussi bien aux demandes politiques des ci-devant colonies et des pays non autonomes qui existent encore, qu'aux ambitions intestines dans ces pays vers un ordre social nouveau qui mieux que l'ordre existant satisfasse aux exigences de justice et d'équité.

L'Indonésie occupe dans cette ambiance asiatique une place unique. La confession musulmane des 50 millions de Mahométans parmi ses habitants (sur un total de 70), les pèlerinages de plusieurs centaines de milliers chaque année vers la Terre Sainte de l'Islam, les contacts réguliers avec les colonies indonésiennes en Egypte et au Hedjaz, ont, déjà depuis des décades, noué des liens avec l'Inde musulmane et avec la conglomération des pays arabes. La présence de la population chinoise de l'Indonésie, d'autre part, quoique numériquement assez faible (1,3 million), du point de vue économique aussi bien que politique d'une importance capitale, ouvre, déjà depuis des décades, l'Indonésie à l'influence de tous les courants politiques de la Chine. Les leaders autochtones du nationalisme indonésien ont toujours jeté les regards sur l'émancipation des Philippines, toutes voisines, et ont maintenu des relations fréquentes avec l'Inde. Tous ces liens, toutes ces relations ont eu pour effet que depuis longtemps déjà l'Indonésie a été intéressée à, ou bien impliquée dans tous les mouvements et problèmes du Moyen et de l'Extrême-Orient, ou en a subi contre-coup ou influence (1).

(1) J'ai expliqué cette position unique en plus de détails dans mon

### III. *Les arrière-plans et les enjeux de la lutte nationaliste*

Tâchons maintenant de nous rendre compte des arrière-plans et des enjeux de ces luttes dans le monde oriental.

La première campagne de meurtre et de violence, instaurée en 1897 (comp. p. 303) par le fameux Hindou, Tilak, visait la mobilisation de l'Hindouisme orthodoxe, de la « tradition », contre l'Occident. On s'en rend facilement compte en découvrant les deux points principaux contre lesquels se dirigea son attaque : les mesures britanniques contre les mariages d'enfants, et l'imposition (en vue de combattre la peste) de la ponction de la rate. De nouveau dans la campagne que Tilak déclencha en 1908, il rassembla sous son cri d'attaque les forces traditionalistes hindoues. Une liaison indissoluble entre la résistance politique contre l'autorité étrangère d'une part, et la défense de la société traditionnelle hindoue contre la décomposition occidentale fut forgée. De même Gandhi, après la première guerre mondiale, lutte sur deux fronts : celui de la régénération de la société hindoue, une vraie purification fut son but — et celui du combat contre l'Occident, dit « satanique ». Mais alors, de pair avec cette double lutte de Gandhi, se développe un autre combat, celui que Nehru conduit, avec tout son radicalisme d'antan, *contre* les intérêts établis quels qu'ils fussent, indigènes ou étrangers, et *pour* la libération sociale de la classe prolétaire dans les villes et en pleine campagne, ces misérables dénués, criblés de dettes, vivant dans la destitution; son mouvement à lui ce fut un mouvement révolutionnaire *contre* la tradition, des paysans contre les seigneurs terriens, des ouvriers contre les industriels, du menu peuple contre les princes indigènes et leurs coteries. La « tradition », d'abord l'alliée de Tilak contre la domination étrangère, est sous Nehru devenue une ennemie parmi les autres <sup>(1)</sup>.

Une même connexité et opposition de motifs apparaît en Chine. L'ouverture de 1898 ne sonne pas le tocsin contre l'Occident : elle tâche au contraire d'organiser la résistance

article *Les responsabilités néerlandaises dans le Pacifique*, paru dans *Questions du Pacifique* (Dotation Carnegie, 1939).

(1) Voir entre autres Valentine CHIROL, *India*, pp. 212, 293, et l'auto-biographie de Nehru.

contre la tradition du mandarinisme et de la monolatrie scolastique chinoise. Or, en 1900, deux ans plus tard, la « tradition » s'attroupe contre l'Occident dans l'émeute des « Boxers » (1). En revanche, la grande révolution de 1911 se dresse, et cette fois-ci pour de bon, contre la « tradition ». Le caractère anti-occidental s'exacerbe après 1919, la lutte est alors engagée de front et à casque ouvert contre l'Occident; toutefois on se sert de tous les moyens occidentaux bien polis à l'orientale sous la direction d'excellents politiciens. D'autre part, le redressement politique s'accompagne, en Chine également, d'un radicalisme social qui s'efforce de remédier en même temps aux maux sociaux : ce radicalisme de Canton, présage du mouvement communiste actuel.

Toutes ces révolutions, tous ces antagonismes se sont propagés vers le Sud. Nous devons survoler la Malaisie et atterrir en Indonésie, et laisser les îles Philippines de côté. Les Indes néerlandaises d'avant guerre ont, elles aussi, connu une résistance contre l'autorité étrangère dans de multiples formes et expressions, parmi les groupes indigènes autant que parmi ceux des Chinois, et l'expression fut soit antinéerlandaise, soit généralement antioccidentale. Or, la résistance prenait un aspect tout à fait spécial dans les régions où l'Islam orthodoxe, dominant toute la vie comme un système rigide et impénétrable, faisait peser tout son poids, régions qui sous certains aspects induisent à une comparaison avec certains phénomènes en Egypte par exemple. Dans l'Islam orthodoxe se cachait une bonne parcelle de la « tradition ». Ailleurs se faisait remarquer un mouvement de résistance tout à fait moderne, le mouvement des associations ouvrières, par exemple dans l'industrie sucrière et les transports, une résistance dirigée contre la direction étrangère des entreprises. D'autre part, au premier plan des efforts indigènes se trouvaient deux mouvements de caractère exclusivement social : l'un, celui de la grande association musulmane, Mouhammadijah, l'autre, un mouvement socio-culturel de Sourabaja, travaillant sans relâche à la régénération de la société autochtone, usant des meilleures méthodes occidentales adaptées toutefois au milieu oriental, un magnifique effort vers la symbiose entre Orient et Occident.

(1) MORSE and MACNAIR, *Far Eastern International Relations*, pp. 452 sqq.

Enfin il va sans dire que les leaders indonésiens suivaient d'une attention tendue les événements politiques en Inde et dans les îles Philippines.

\*  
\*\*

Toute la résistance du monde colonial de l'Asie s'est manifestée sur deux fronts, nous l'avons déjà pu observer à plusieurs reprises : d'une part une lutte raciale et politique, lutte des peuples indigènes contre les blancs et des nations et races assujetties contre leurs maîtres, lutte en un mot pour la « décolonisation » (1), l'abolition du statut colonial; d'autre part une lutte sociale contre les intérêts établis, contre les privilèges de classe et de race, une opposition donc qui attaque tous les maîtres, les privilégiés indigènes aussi bien qu'étrangers sans exception. Aussi la révolution indonésienne d'après guerre, par exemple, en réalité se composait de deux révoltes distinctes quoique combinées : la révolte politique contre le système colonial, et d'autre part la révolte contre privilèges, féodalisme, et autres distinctions internes. Et ce dernier mouvement n'a point encore atteint son terme.

Cependant n'oublions pas que de par la présence et l'action d'une autorité étrangère, ces deux luttes ont toujours été indissolublement liées. N'oublions pas non plus que cette distinction entre les luttes tend à trop simplifier les choses, et en outre que chaque pays montre des aspects particuliers, propres à lui-même.

L'autorité étrangère, ce fut pour ainsi dire le bouc émissaire, facilement trouvé, tenu responsable de tous les maux, de toute injustice et toutes faiblesses de la société indigène, même là où elle-même était visiblement en défaut. Ce fut là la teneur des programmes de la presse et des réunions extrémistes, le point d'orgue dans les disharmonies de la lutte publique. Dans la vie journalière heureusement prévalait, tout au moins chez nous en Indonésie, un effort d'entente réciproque qui en plusieurs cas — cela dépendait de l'attitude psychologique et de la conduite et des actions des hommes en cause, car *le problème colonial est avant tout un problème*

(1) *The Colonial Problem, report by a study group, Royal Institute of International Affairs (1936), p. 228.*

*psychologique, spirituel* — atteignait la sphère d'affection, ou même d'amitié personnelles. Une telle amitié doit reposer sur une conviction de communauté humaine supra-raciale, supra-nationale : aussi rien d'étonnant que les plus beaux exemples se rencontrassent particulièrement dans les milieux missionnaires et ceux de l'université. Malheureusement ces liens humains ont été beaucoup trop peu fréquents et trop peu intenses. Là où ils ont existé, ils ont certainement contribué à adoucir l'âpreté ou la véhémence du combat politique, néanmoins ils ne pouvaient jamais ni le prévenir ni l'écartier.

Car qu'est-ce qu'était ce nationalisme asiatique et par qui était-il soutenu ? Il faut se borner à élucider quelques points principaux de ce phénomène captivant.

Sa raison profonde, le nationalisme la trouvait dans la conscience de ses propres capacités, le sentiment de *fara da se* avec les moyens modernes, obtenus de l'Occident et sous la lumière des leçons de l'histoire, l'histoire principalement des peuples de l'Occident. Ce nationalisme aspirait à la réalisation des capacités, dont disposaient ou croyaient disposer les peuples dominés, dans la gestion des affaires publiques, dans le gouvernement, et dans la conduite tant économique que sociale de la société propre, d'après leurs propres notions, vers les buts définis par eux-mêmes, et sous leur propre responsabilité. Quels que pussent être le manque d'expérience ou la surestimation des propres capacités, les mouvements nationaux des pays asiatiques exigeaient d'un ton toujours plus expressif l'occasion de mesurer leurs propres forces, de porter eux-mêmes la responsabilité. Pour définir cet ensemble de sentiments et de désirs impétueux, on s'est servi du mot anglais « self-expression » ; meilleur terme n'existe point <sup>(1)</sup>. Tout gouvernement étranger, si bienveillant qu'il puisse être, si libéral que soit son mode d'action, signifie une atrophie de la capacité indigène, du fait même qu'il provient de source étrangère et qu'il est responsable envers des autorités gouvernementales ou parlementaires siégeant loin du pays lui-même, ignorantes quelquefois des besoins vitaux des pays gouvernés. Or l'Europe en Asie s'est rendu trop peu compte de cette

(1) KRAEMER, *Imperialism and self-expression*, dans *The Student World*, 1935, n° 4, p. 328.

atrophie, qui pour les nationalistes amenait une sensation de tristesse et de douleur, et aussi fomentait le ressentiment et la rancœur. A mesure que la conscience nationale s'affirmait dans les populations coloniales, la domination étrangère devenait de moins en moins supportable.

Supportable pour qui? Pour la couche supérieure dirigeante de ces peuples dans toute leur diversité multicolore, cette couche elle-même instruite, éduquée, formée par l'Occident. Ce fut la révolte des disciples. Cette classe dirigeante se trouve plantée dans deux mondes, deux sphères, souvent hélas elle semble suspendue entre ses deux sphères, l'une autochtone, l'autre étrangère, cosmopolite. Cette classe porte un fardeau éminemment spirituel, ses membres se trouvent investis de la charge d'édifier, dans les « circonstances particulièrement difficiles du monde moderne »<sup>(1)</sup>, leur société et leur état. Pour mener à bien cette tâche écrasante, ils ont besoin d'une base spirituelle et morale qui ne leur manque que trop souvent. Comme d'ailleurs elle a manqué trop souvent aux Européens en Asie ou en Afrique. La sécularisation générale de nos conceptions et convictions, voire de toute notre société, a sensiblement rongé aussi notre action coloniale et souvent perverti notre attitude vis-à-vis des populations confiées à notre charge.

Ce sont ces groupes évolués de « modernistes », ces *homines novi*, qui de plus en plus se sont comportés comme les rivaux des classes indigènes dirigeantes dont l'existence et le bien-être, dont les privilèges et l'ascendant reposent sur l'action combinée des conceptions traditionalistes indigènes et du soutien des gouvernements coloniaux respectifs. Aucun gouvernement colonial n'a été capable — aucun n'est jamais humainement capable — de remplir ses fonctions sans l'aide et l'intermédiaire, sans l'appui des classes supérieures indigènes, c'est-à-dire sans les chefs, sans la noblesse du pays, imbuë de conceptions traditionnelles autocratiques ou féodales. Mais de cette structure coloniale, mélange d'autorité indigène plus ou moins traditionaliste et de super-autorité étrangère, les « intellectuels » (mot barbare) ou « évolués », nourris dans et par l'Occident, font éruption. L'ancien cadre ne peut plus les contenir. Ils sont les « modernistes », les rénovateurs, ils

(1) Art. 22 du Pacte de la Société des Nations.

veulent tout rénover; force est que la société blanche des colonies qui forme une classe entre toutes super-privilégiée, et parmi elle le corps des fonctionnaires, qui représentent directement l'autorité métropolitaine, en majeure partie considèrent souvent ces jeunes modernistes comme des hydrocéphales ou pis encore, comme des révolutionnaires purs et simples. Une telle attitude à son tour est venue aggraver de nouveau le ressentiment et la rancœur indigènes. Ce cercle vicieux de mésestimation, d'hostilité constitue un des pires malheurs; et une nouvelle écluse s'ouvre aux courants extrémistes et destructeurs dont tous les pays coloniaux souffrent.

#### IV. *L'impasse coloniale en Asie d'avant guerre*

Dans le dialogue entre nationalisme, « self-expression », et autorité occidentale, le premier mot — fait important, souvent ignoré — a été dit non pas par le nationalisme colonial mais par l'Occident lui-même. En Angleterre, aux Pays-Bas par exemple, la pensée métropolitaine par rapport aux colonies avait subi un revirement déjà bien longtemps avant qu'un mouvement national indigène ne se fût exprimé. Une nouvelle formule, une nouvelle appréciation du fait colonial et de la responsabilité de la métropole s'étaient implantées dans plusieurs secteurs de l'opinion publique, se manifestant dans les parlements, la presse, la discussion publique. Il s'agissait de la pénétration du principe foncièrement anglais du « trust »<sup>(1)</sup>, intimement lié à l'idée européenne de la responsabilité morale et sociale du gouvernement, telle qu'on peut la voir sculptée à Genève dans le Monument de la Réforme, si impressionnant. Il s'agissait de remplacer les notions de possession coloniale et de rendement colonial par celle de la tâche coloniale; il importait de mettre au premier plan non plus exclusivement l'exploitation des ressources naturelles et les avantages des blancs, mais la formation, le développement des êtres humains, et les intérêts de ces autochtones que les blancs ont reçus en charge. Aux Pays-Bas, le discours du trône de la jeune reine Wilhelmina en 1901 a formulé les pensées de tous les réformateurs coloniaux, à quelque parti politique qu'ils pussent

(1) Comp. OLDHAM, *Christianity and the Race Problem*, p. 99.

appartenir, dans une seule phrase retentissante : qu'il incom-  
 bait à notre nation une « responsabilité morale » vis-à-vis des  
 peuples indigènes des colonies. Dans cette formule résonne  
 l'écho d'une conception paternaliste : une responsabilité des  
 Néerlandais vis-à-vis des indigènes mineurs. En 1918, le  
 ministre des Colonies Pleyte formula de nouveau les buts et  
 méthodes coloniaux des Pays-Bas d'une façon impressionnante,  
 en reprenant l'idée de 1901 mais en en élargissant le cadre. Il  
 définit dans un mémoire adressé au Parlement notre politique  
 coloniale dans ces termes-ci : « Autant que possible faire appel  
 aux forces nationales des Indes pour le développement des  
 ressources du pays, élever la population entière à un niveau  
 où elle puisse prendre soin de ses propres intérêts et gouverner  
 son propre pays, et ce faisant poser les bases d'une autonomie  
 complète. » Personne n'ignorera la différence entre cette for-  
 mule et celle de 1901 : pour le ministre de 1918, il s'agissait  
 non plus de la population indigène seule et quasi mineure,  
 mais de tous les peuples implantés dans le sol indonésien,  
 donc chinois et néerlandais domiciliés aussi bien qu'indoné-  
 siens proprement dits. Et pour lui ne valait plus une protection  
 seule des indigènes, notion quelque peu statique, mais la  
 préparation de la population tout entière à l'autonomie com-  
 plète, donc pourrions-nous dire, dynamisme colonial, une  
 tâche activiste en faveur d'une population coopérative, active  
 elle-même.

Dynamisme colonial dans la plénitude du terme! Le  
 xx<sup>e</sup> siècle en Inde britannique, en Indonésie, dans les îles  
 Philippines, sans vouloir négliger d'autres pays coloniaux de  
 l'Asie, a été témoin d'une activité réformatrice fébrile de la part  
 des puissances coloniales dans tous les domaines de la vie  
 publique; et les mesures prises étaient toujours destinées à  
 accélérer le « self-government » intérieur, à fortifier autant  
 que possible la base économique et sociale des peuples colo-  
 niaux. En Inde britannique, à côté de l'Indianisation accélérée  
 depuis les années 1920, extension de l'élément élu dans les  
 Indian Councils et de leur compétence par les réformes Morley-  
 Minto (1909), refonte complète des lois organiques de l'Inde  
 dans la Constitution, mise en œuvre en 1921, avec ce remar-  
 quable essai de « dyarchy », essai peut-être trop mathématique,  
 ne tenant pas assez compte de l'irrationalisme qui s'attache à

toute question coloniale partout dans le monde, et des demandes impétueuses de tout nationalisme colonial. Révision de la constitution en 1935, introduisant dans les provinces indiennes le « self-government » tant soit peu complet. Mais le « tant soit peu » gâtait le repas, le « tant soit peu » des » reserve powers » des gouverneurs, destinés à sauvegarder la compétence suprême du gouvernement britannique, qui continuait à se sentir responsable du sort des peuples indiens, des millions et centaines de millions de petits paysans et d'ouvriers industriels.

Dans les Indes néerlandaises d'avant guerre les réformes se sont succédé depuis 1903 : l'année de l'introduction de conseils locaux et régionaux, restreints au commencement en compétences et faiblement représentatifs de la population indigène, plus tard pourvus de pouvoirs un peu plus étendus et comprenant un élément indigène plus appréciable; 1918 : inauguration du Volksraad, conseil représentatif purement consultatif, réformé en 1927 lorsqu'il est devenu colégislatif et lorsque l'élément indigène a acquis la parité avec les éléments néerlandais et chinois-arabe combinés. Depuis 1925, l'organisation de provinces à Java, plus tard, également des communautés régionales dans certaines parties des îles extérieures. Mais n'oublions pas que toute réforme du Volksraad réservait toujours la décision suprême en matières budgétaires et législatives au gouvernement métropolitain <sup>(1)</sup>, qui en même temps conservait le contrôle hiérarchique de toute la gestion administrative du gouverneur-général. De nouveau le « tant soit peu complet », prenant sa source dans la responsabilité ultime du gouvernement néerlandais. Aussi toute activité nationaliste pour obtenir le « self-government » complet était toujours sévèrement réprimée. Car un gouvernement colonial se voit acculé devant un mur de contradictions, s'il ne se résout audacieusement à prendre des mesures très libérales lorsqu'il en est temps encore.

Sous ce rapport, la politique américaine dans les îles Philippines, qui était placée devant un problème de dimensions

(1) J'ai esquissé la situation d'avant-guerre dans mon *Statut actuel des pays non-autonomes d'outre-mer* (Rec. des Cours de l'Académie de Droit international de La Haye, vol. 71, pp. 408-412).

beaucoup plus restreintes que le problème indien ou celui des Indes néerlandaises, et où les intérêts en cause étaient beaucoup moins enchevêtrés que dans les deux autres pays, a su conquérir la sympathie des milieux nationalistes. L'épreuve suprême de la guerre l'a démontré. Le Jones Act de 1916 qui introduisit le régime congressional et accorda de larges compétences à la législature philippinienne, puis la fondation en 1935 du Commonwealth philippinien, séparé de l'indépendance complète par une très mince cloison, ces deux réformes entourées par un ensemble de mesures destinées à transférer presque l'administration complète aux classes supérieures des îles, ont marqué les étapes successives de l'émancipation des Philippines.

Une comparaison des politiques suivies par les trois puissances coloniales mentionnées soulève une question primordiale qui se pose à tout gouvernement colonial : faut-il tenir compte seulement des aspirations des couches supérieures de la population coloniale, éduquées en et par l'Occident, — ou bien faut-il exécuter l'œuvre de l'émancipation sur deux plans distincts, deux étages pour ainsi dire, à savoir sur l'étage des « évolués », relativement peu nombreux quoique de la plus grande importance politique, très remuants et très émotionnels, aussi bien que sur celui des multitudes autochtones dont l'horizon ne dépasse point le village ou la tribu ? La réponse pratique à donner à cette question dépend des ambiances respectives dans lesquelles la question doit être débattue. L'histoire de l'Asie moderne fournit ample matière à réflexion pour d'autres parties du monde colonial.

Dans l'œuvre coloniale comme dans toute autre activité humaine, il s'étend malheureusement un terrain, semé de trappes et couvert de barrières, entre la formule et son application, entre le principe et l'action. Or, l'exécution des nobles principes du trust fut croisée et entravée tant par les anciennes conceptions toujours très fortes de subordination coloniale et supériorité blanche, de privilège et d'inégalité, quels que fussent les nouveaux habits à la mode du xx<sup>e</sup> siècle dans lesquels elles se présentaient, que par un manque de coopération du côté indigène, effet soit d'inertie, soit d'indifférence, soit de politique décidée de non-coopération. Dans le monde des évolués on prenait l'habitude de considérer le principe

du trust comme un exemple en titre d'insincérité pharisaïque. Le phénomène s'est présenté en Indonésie tout pareillement aux autres pays coloniaux.

Le dialogue entre peuples asiatiques dominés et peuples européens gouvernants a-t-il à la fin trouvé une solution concertée? Ont-ils trouvé ensemble une réponse définitive et satisfaisante?

Abstraction faite des limitations, existant de part et d'autre, en bonne volonté et compréhension mutuelle, tant chez les peuples européens que chez les autochtones, abstraction faite également des influences néfastes d'ignorance, d'égoïsme exclusiviste et des préjugés de supériorité raciale qui se sont manifestées chez les deux partis en cause, l'abîme existant entre les deux était trop large, la distance trop grande, l'amitié, cette amitié profonde mentionnée plus haut, trop rare, pour qu'une solution durable pût être obtenue par des mesures politiques, des projets économiques, des prévoyances sociales. Et pourquoi? Parce que les problèmes qui demandaient une solution, les grands problèmes de « self-expression » se trouvaient trop compliqués, trop enlacés avec les plus profondes aspirations et les plus solennels sentiments de part et d'autre, pour qu'on pût arriver à autre chose, ici et là, de temps à autre, qu'à un équilibre instable, un *modus vivendi* provisoire. L'Asie demanda ce que l'Europe ne crut pas pouvoir accorder. Non pas purement pour des raisons matérielles d'intérêts et d'avantages, combien lourd que ceux-ci pussent peser dans les notions de certains groupes d'Européens; non plus purement sous l'empire de fierté et d'arrogance nationales, nourries par une complaisance trop facile et par trop exagérée vis-à-vis de l'œuvre accomplie. D'autres motifs, de caractère plus élevé et plus noble, se firent sentir, la conscience de responsabilité pour le bien-être des populations agraires, analphabètes, les « voiceless millions of the East »; le doute profond de savoir si le transfert de souveraineté si ardemment désiré n'allait pas amener des catastrophes pour ces populations mêmes. En un mot ce fut la notion de la tâche non encore accomplie. Il faudrait, d'après ces vues, procéder graduellement, prudemment! Chez les nationalistes, cette prudence si louée provoquait un malaise, pis encore un dégoût. Aussi faut-il avouer franchement que cette fois la prudence a été de nature à tromper la

sagesse politique qui exigeait des solutions libérales et audacieuses.

L'Asie coloniale, c'est-à-dire les groupes supérieurs, continuait à demander chaque fois avec une insistance plus forte, de temps en temps menaçante. Dans les années 1930, certains pays coloniaux de l'Asie étaient déjà arrivés au bord du « self-government » si ardemment désiré; mais le dernier pas coûtait trop aux nations gouvernantes. Sans aucun doute c'eût été mettre le pied dans une terre inconnue, lâcher, transférer sans certitude absolue de bons résultats, par contre avec probabilité de ralentissement ou même de dégradation des services publics, d'infractions à l'intégrité, et d'autres maladies d'enfance attachées à l'indépendance. Comme si la certitude mathématique de résultats dans ce terrain irrationnel pourrait jamais être obtenue! Au fond il s'agissait d'une entreprise, d'une œuvre foncièrement spirituelle.

A la demande d'« indépendance » on offrait coup sur coup une « large autonomie dans le cadre du Royaume » (ou « de l'Empire »). Le dialogue en restait là et la seule conséquence était le renforcement du ressentiment. Dans des impasses pareilles, la seule route praticable consiste en ce que les nations gouvernantes gardent l'initiative, et prennent les devants dans un esprit largement humain, en coupant l'herbe sous les pieds des adversaires.

Entre temps le Japon alléchait et louchait, montrant ses mirages d'indépendance, dans le cadre d'une sphère de prospérité commune asiatique (*co-prosperity sphere*), tout en faisant la guerre à la Chine par le fer et le feu. Dans ces circonstances menaçantes maint nationaliste perspicace percevait en même temps clairement les implications des menaces politiques en Europe. En Indonésie, un rapprochement fut tenté par plusieurs secteurs du nationalisme, même par des groupes très avancés. Une politique large aurait pu alors donner une direction inattendue au dialogue en ralliant tous les hommes de bonne volonté. Cette politique ne se produisit point et les nationalistes, terriblement déçus, prirent leur parti.

V. *Les grands problèmes politiques posés en Indonésie  
par la guerre et l'indépendance*

Arriva ensuite l'occupation japonaise de l'Indonésie et des pays environnants, l'occupation avec toute sa misère, sa dégradation, sa cruauté! Le Japon mena une propagande totale, sans bornes, contre les nations occidentales. Et surtout il faut ici se ressouvenir clairement du coup mortel, porté contre l'autorité de l'Occident, contre son prestige et son influence, tant sur les champs et les mers de bataille que dans les prisons et dans les camps de concentration. A la suite de l'internement de toute la population blanche avec quelques hardes et bagages, un vacuum d'autorité se produisit que les mouvements nationaux ont partiellement rempli. Aussi le fait de l'occupation japonaise à creusé une différence profonde entre les pays asiatiques qui l'ont dû subir et ceux à côté de qui ce fléau a passé (Inde, Pakistan, Ceylan), une différence qui déterminera, pour de longues années encore, leur développement politique divergent.

Au cours de la seconde guerre, le sentiment anticolonial, l'aversion et la défense contre le statut colonial furent renforcés outre mesure, tant chez les nationalistes asiatiques — et pas seulement ceux-là! —, et chez maints partis et groupes des puissances coloniales elles-mêmes, que dans le monde extérieur. Ce sentiment se condensait dans un véhément anticolonialisme, nourri d'émotions, irréel dans ses jugements, néanmoins une énorme force instinctive et idéaliste, pénétrant partout dans le monde entier, en Russie et dans les partis extrémistes ailleurs en Europe, dans les pays arabes et l'Amérique du Sud, aux Etats-Unis et en Afrique; il résonnait aux tables de la Conférence de San Francisco, il inspire aujourd'hui les Nations Unies.

Au milieu de la charge générale, les mouvements nationaux de l'Asie trouvèrent la chance unique d'arriver à leur but ou de l'approcher à pas de géant. Ils ne l'ont pas manquée. Aussi lorsque à la mi-août 1945 les fumées des champs de combat se dissipent sur l'Asie, les ordres de bataille autour du problème colonial s'avèrent tout autrement rangés qu'avant Pearl Harbour. Car dans les pays occupés de l'Asie tous les peuples — les « voiceless millions » aussi bien que les classes

dirigeantes — ont vu de leurs propres yeux et entendu de leurs propres oreilles par la radio la défaite, l'annihilation de l'autorité européenne. La jeunesse a subi l'entraînement paramilitaire japonais, cet entraînement fougueux et totalitaire, elle a acquis un sentiment illimité, démesuré d'amour-propre et de valeur propre. Les masses ne sont plus passives, indifférentes, elles se rangent maintenant avec enthousiasme ou obéissance derrière leurs chefs.

Pas moins que quatre aimants ont après 1945 attiré les mouvements nationaux : l'Inde qui déjà depuis un demi-siècle a livré le combat de l'indépendance, les Etats-Unis au crédit desquels on inscrit l'indépendance des Philippines, la Russie des Soviets qui offre sa doctrine eschatologique de salut aux peuples opprimés, et enfin l'O. N. U.

\*  
\*\*

Il dépasserait le cadre de cette étude de décrire les péripéties depuis 1945 des pays coloniaux du Sud-Est de l'Asie ou d'approfondir les problèmes de toute nature que pose l'indépendance à ceux d'entre eux qui l'ont obtenue. Nos pensées gravitent facilement autour de la menace communiste et de tous les dangers qu'elle amène. Elle grandit à mesure que les nouveaux Etats indépendants sont plus faibles intérieurement, aux points de vue social et spirituel, et ne réussissent pas à opposer un front uni à la menace totalitaire.

Sous ce rapport il existe pour les jeunes Etats deux gros problèmes; et ils sont intimement liés à la gestion de leur indépendance. Tous les deux soulèvent la question fondamentale de la « démocratie en Asie ». Ces problèmes ne datent point d'aujourd'hui ou d'hier, ils ont préoccupé les puissances coloniales dès les premiers pas engagés sur la route de l'autonomie interne. Cependant dans l'ère de la domination coloniale, la suprématie incontestée du pouvoir européen subjuguait les convulsions et réprimait ou prévenait les conflits provenant : 1° du manque de cohésion sociale et politique entre couches supérieures et masses populaires, et 2° de l'intégration imparfaite des groupes multicolores (dans tous les sens du mot) de la société bariolée des pays d'Orient.

En effet le problème de la démocratie en Asie doit être

étudié sous ce double angle. Ici je veux me borner à l'Indonésie seule.

En premier lieu : la cohésion entre dirigeants (quelques dizaines de milliers d'hommes en Indonésie) et dirigés (quelques dizaines de millions). Partout dans les Etats nouveaux nous rencontrons une société montrant un fossé qui sépare les millions d'Orientaux de leurs « leaders », éduqués dans la sphère occidentale, une ligne de démarcation qui apparaît même au-dedans des corps représentatifs. Tous ces peuples sont bousculés en conséquence de la guerre, tous sont en mouvement à la recherche de la démocratie, cette « toison d'or » de nos sociétés occidentales homogènes. Partout la question se pose de savoir comment le système occidental de « self-government » exercé *par* et *pour* toute la nation peut être ajusté à une société orientale, où le « self-government », par la force des circonstances, devra être exécuté, provisoirement et peut-être pour une période assez prolongée, *par-dessus* les têtes de la grande masse *par* un groupe relativement restreint d'hommes et femmes, intellectuellement très doués et très développés, mais manquant d'expérience et d'éducation politique — un manque, qui, avouons-le franchement, doit être inscrit au débit de l'Occident. Aussi la démocratie dans les pays asiatiques sera asiatique, les faits asiatiques domineront sur les conceptions européennes, et les Asiatiques devront mouler leur propre démocratie à eux. Cette démocratie asiatique se comportera souvent, du moins d'après nos notions à nous, d'une façon autoritaire. Il n'en saurait être autrement, puisqu'une masse de millions d'Orientaux agraires, vivant encore dans la relative réclusion de leurs villages, ne possédant aucune expérience de ce système, tellement beau mais si délicat et si difficile à manier et si facile à pervertir. Qu'est la démocratie, ne saurait être contenue et gouvernée qu'avec une bonne dose d'autocratie. Nous n'aurons aucune justification pour dénigrer les applications asiatiques. N'oublions surtout pas combien d'éléments autocratiques se cachaient, même encore au XIX<sup>e</sup> siècle, dans notre système de démocratie libérale. Nous autres, Européens, nous sommes toujours enclins à exiger la perfection des populations coloniales en glissant silencieusement sur nos propres imperfections. Le fossé entre les millions et les milliers, estompé lorsqu'ils s'unissaient contre l'adver-

saire commun, a toutes les chances de s'ouvrir de nouveau dans un Etat national oriental, il ne se comblera qu'à mesure que le niveau intellectuel, économique, politique et moral de la masse se sera élevé dans le cours des décades.

L'autre problème, mentionné auparavant, est constitué par l'intégration dans la diversité.

En Indonésie comme dans tant d'autres pays tropicaux, nous avons affaire à des sociétés multinationales, multiraciales, multiformes, des sociétés se composant de groupes de religion, d'origine, de structure économique et sociale différentes, et non homogènes quant à leur base morale et spirituelle. La population indonésienne elle-même, de nouveau est multiforme, nous pourrions dire multirégionale, et de structure sociale divergente : il y a des régions où le système traditionnel, ailleurs le féodalisme, fleurit encore quoique rongé déjà, d'autres n'en montrent plus que les derniers vestiges. Dans les îles plus primitives, la population vit encore sous un système précapitaliste; ailleurs l'économie mondiale a déjà bouleversé l'ancien système ancestral. Cette société bigarrée doit à présent être organisée d'après le schéma démocratique, un système né dans l'ambiance des Etats homogènes de l'Europe occidentale. N'oublions jamais que cette homogénéité constitue une exception dans notre monde, que cette unité à la fois de l'Etat, de la nation et de la société nous est accordée par la grâce du Ciel. En Indonésie l'intégration devra s'accomplir entre autochtones, Européens et Chinois et autres Orientaux de toute espèce; entre Javanais, Ambonais, et autres groupes ethniques; entre chrétiens, musulmans et animistes; entre ceux qui vivent sous le système pré-capitaliste du village autochtone, et les gros commerçants industriels des grandes villes qui entretiennent des relations commerciales avec l'Europe et l'Amérique; entre sociétés féodales, sociétés communautaires et groupes individualistes. Tous ensemble ces groupes si divergents et si épars doivent à la longue former une seule société indonésienne (dans le sens le plus large du mot), édiflée sur la base démocratique d'une unité civique commune, qui, elle, constitue l'un des plus beaux trésors de l'humanité occidentale. Une unité qui les englobe tous dans l'esprit du respect et de la tolérance réciproques, dans la recherche assidue de la base com-

mune, qui puisse soutenir tout l'ensemble de ces groupes qui font montre de différences tellement profondes.

La fondation, dans une société tellement variée et bariolée, d'une véritable liberté et démocratie, présente une tâche d'une telle envergure et d'une telle importance qu'elle défie toute comparaison avec quelque réforme, quelque œuvre politique que ce soit dans notre monde occidental. La réalisation pratique de ces idéals constitue une œuvre énorme, si on ne veut pas tomber soit dans le chaos soit dans la dictature. Pour éviter ce Scylla et ce Charybde, le gouvernement indonésien, comme celui des autres pays d'Asie, aura à conduire le char de l'Etat d'une main ferme, dirigée par la justice et la sagesse. Toute cette grande œuvre d'édification d'un nouvel édifice de l'Etat doit être entamée dans une période de transition et de déséquilibre. Les nations asiatiques ont droit à notre sympathie.

En Orient, et partout ailleurs où se confrontent races et civilisations, le cours des événements est déterminé — l'expérience du dernier demi-siècle en apporte la preuve —, bien plus que par les capacités intellectuelles et économiques, par les qualités humaines et spirituelles des hommes.

## **Economie coloniale et recherche scientifique**

### **Leçon inaugurale du cours d'Economie coloniale**

donnée le 15 février 1950 par **Jean-Paul HARROY**,

Chargé de cours à l'Université de Bruxelles,  
Secrétaire général de l'Institut pour la recherche  
scientifique en Afrique centrale,  
Secrétaire général de l'Union internationale  
pour la protection de la nature.

L'une des caractéristiques fondamentales de la recherche scientifique moderne est l'interdépendance de plus en plus étroite des disciplines. Le temps est révolu où le chercheur isolé pouvait dans sa spécialité reculer utilement les frontières des connaissances, même s'il négligeait de se tenir au fait des nouvelles acquisitions des branches de la Science connexes à la sienne. En biologie, par exemple, l'ère des récoltes orientées vers les seules explorations de systématique est dépassée. Même pour les zones du monde à peine explorées, l'examen en laboratoire d'un squelette ou d'un spécimen d'herbier doit désormais se doubler d'une observation sur le terrain, par des équipes d'écologistes aux formations diversifiées, des associations vivantes et de leurs réactions envers leur milieu. De même, aujourd'hui, la compréhension de l'économie coloniale, si dynamique, si vertigineusement changeante dans le tourbillon politique qui modifie — on pourrait presque dire de semaines en semaines — les frontières, les statuts et les souverainetés, exige des investigations menées conjointement par des hommes appartenant à des disciplines étonnamment variées.

Jusqu'à ce jour, les enquêtes conduites avec un esprit véritablement scientifique dans le domaine de l'économie coloniale sont restées isolées, fragmentaires et trop souvent incohérentes.

On ne saurait, en effet, qualifier de recherches les accumulations de données statistiques que réalisent les services gouvernementaux, auxquels manquent encore souvent les hommes capables d'en effectuer l'analyse critique et d'en dégager une synthèse.

Dans le domaine de l'économie coloniale plus encore qu'en biologie ou en géophysique, le départ entre science pure et science appliquée est malaisé à établir. Aussi ne faut-il que modérément s'étonner de la rareté des écoles d'économistes, et aussi des centres de recherches au niveau universitaire, qui se soient systématiquement préoccupés du sujet. Et ceci explique que la plupart des enquêtes à caractère économique dont furent jusqu'ici l'objet des territoires non autonomes aient été entreprises non pas pour vérifier l'exactitude d'une théorie ou le bien-fondé d'une hypothèse, mais pour procurer une réponse pratique à un administrateur politique ou à un chef d'entreprise privée, confronté avec un problème immédiat auquel il importait de fournir une solution concrète et rapide.

Il n'est cependant guère de domaines ouverts aux investigations humaines où la connaissance scientifique des lois qui régissent les relations de causes à effets serait plus précieuse. Littéralement coincés depuis quelques années entre, d'une part, des contingences politiques extérieures si redoutables et si pressantes qu'elles compromettent par moments la sérénité de leurs jugements et, d'autre part, des problèmes intérieurs également en pleine et vertigineuse évolution — aspirations à l'indépendance des peuples colonisés, brusque appauvrissement des ressources naturelles, — les responsables de la politique économique des territoires non autonomes sont contraints chaque jour de prendre des décisions d'une extrême gravité, dont il serait infiniment précieux pour eux de pouvoir avec plus de certitude prévoir les conséquences.

L'image de l'apprenti-sorcier, une fois encore, se présente à l'esprit. Celui qui décide l'établissement d'un tarif douanier protectionniste, la construction d'un grand barrage ou d'un chemin de fer, l'ouverture d'une nouvelle portion de savane à la culture cotonnière, n'est qu'exceptionnellement à même, quelque soin qu'il veuille y apporter, de découvrir et surtout de consulter correctement les compétences susceptibles de lui prédire les répercussions que sa décision comportera sur

l'équilibre économique, social, politique et même physique de la région que vise sa mesure.

Il serait superflu d'illustrer par des exemples l'intrication de plus en plus étroite des phénomènes que la volonté de quelques hommes groupés autour d'une table, à Londres ou à Paris, peut de nos jours déclencher, de manière souvent irréversible, à des milliers de kilomètres. Et il est hors de propos de moraliser ici sur l'aspect inhumain que peut revêtir un tel verdict, rendu, avec une sécheresse de vivisecteur, dans le but d'augmenter de quelques unités le profit de porteurs d'actions de capital qui ignoreront toujours les conséquences peut-être funestes que la résolution prise en leur nom, par des mandataires qu'ils n'ont jamais vus, comporte parmi des populations lointaines, également ignorantes des causes profondes de ce qui leur arrive.

*A priori*, laissant soigneusement à d'autres de faire le procès de certaines formes de capitalisme et des régimes politiques, nous poserons aujourd'hui comme admis le principe de la primauté des droits des indigènes, forme moderne du « white man's burden » de Kipling. Et dans un même souci de simplification, nous éviterons également de nous attarder outre mesure sur les incompatibilités qui, dans les territoires non autonomes comme partout, opposent malheureusement trop souvent l'intérêt général aux intérêts nationaux.

L'économie coloniale se développe de nos jours sur trois plans distincts : national, régional, international.

Déjà à l'échelon national, la cohérence en matière de politique économique est chose malaisée à obtenir. Elle devient l'exception lorsqu'un territoire biogéographiquement unique dans ses problèmes et dans ses intérêts a été politiquement découpé en zones relevant de métropoles distinctes, administrées selon des principes différents, avec des techniques inégalement appropriées aux exigences de l'heure. Quant aux solutions d'ensemble que recherchent à l'échelon international — mais malheureusement au milieu des passions politiques et idéologiques — le Conseil Economique et Social et les Agences spécialisées des Nations Unies, leur efficacité n'a jusqu'ici guère encore eu l'occasion de s'affirmer. Le programme d'assistance technique aux régions sous-développées

constituera à cet égard une gigantesque entreprise dont les déroulements pourront être une source des plus précieuses d'études scientifiques. Un écueil, toutefois, apparaît déjà : c'est l'incessante consommation d'experts que comportent ces réunions internationales, ce qui détourne dangereusement certaines des meilleures élites de chaque pays de la tâche, plus urgente selon nous, de découvrir des solutions à leurs grands problèmes nationaux et à certains problèmes immédiats à caractère régional.

\*  
\* \*

Trois facteurs essentiels conditionnent les développements de l'économie coloniale : les ressources naturelles du territoire, la communauté aborigène et la collectivité immigrante ou colonisatrice.

Quiconque se propose de suivre, et *a fortiori* d'influencer ces développements, doit non seulement avoir une connaissance suffisante des faits économiques observés, mais encore s'attacher à définir clairement leur support physique et social.

Ainsi que le définit Ch. Gide, la Nature est le facteur originaire de la production, facteur qui est non seulement concomitant à l'action du travail, mais qui lui est préexistant. L'activité de l'homme ne saurait s'exercer dans le vide. Elle ne procède pas par un *fiat* créateur. Elle doit trouver en dehors d'elle les matériaux indispensables, et c'est précisément la Nature qui les lui fournit.

A la base de l'économie d'une région se trouve donc l'ensemble des ressources que son sous-sol, son sol et ses associations naturelles, végétales et animales, offrent comme matières premières à l'activité humaine de production. Et l'établissement d'un inventaire soigneux de ces ressources constitue dès lors la première condition d'une gestion économique soucieuse d'éviter les aventures. D'autant plus que le terrain, les matières premières et même certaines forces naturelles ainsi fournies à l'homme par la Nature le sont en quantité finies, ce qui implique que le potentiel de production de l'humanité n'est pas illimité. Lorsque ces ressources naturelles auront été consommées, la production humaine dont elles constituent les facteurs nécessaires prendra fin à son tour. C'est dans l'industrie extractive que la loi de la limitation est

la plus évidente. Quand la mine est épuisée, l'extraction s'arrête dès qu'elle cesse d'être rénumératrice. C'est le cas-type de l'« occupation destructive » définie par J. Brunhes.

D'autres formes d'exploitation : culture, élevage, cueillette, coupe de bois, chasse et pêche, s'exercent au départ des règnes vivants. Et ceux-ci, pour peu que certaines conditions soient respectées, se trouvent à même de recréer indéfiniment les substances prélevées. C'est le type de ce que J. Brunhes appelle l'« occupation créatrice ».

Mais les limites d'exploitabilité, au delà desquelles les prélèvements cessent de constituer une simple perception d'intérêt pour devenir une consommation de capital, sont difficiles à connaître et aisées à franchir. Déjà dans des régions où la tradition rurale ou forestière s'est enrichie de siècles d'empirisme et de décades d'études scientifiques, ces accidents sont survenus tout au long de l'Histoire. La chèvre et les déboisements ont ruiné la fertilité du bassin méditerranéen; les nappes phréatiques de Belgique marquent une fâcheuse tendance à s'abaisser; les forêts allemandes sont de nos jours l'objet de coupes sombres particulièrement inquiétantes.

La raréfaction des ressources naturelles des régions tempérées en se combinant à une augmentation ininterrompue du nombre de bouches humaines à nourrir — chaque matin la population du globe compte 50.000 unités de plus que la veille — renforce la pertinence de l'un des plus anciens arguments des défenseurs de la colonisation : c'est le caractère justifié d'une expropriation — tout au moins partielle — pour cause d'utilité mondiale, de zones dont les habitants autochtones n'utilisent pas eux-mêmes les richesses naturelles, parce que leurs besoins sont limités ou parce qu'ils en ignorent la valeur (Ch. Gide).

Mais la mise en exploitation soudaine d'un territoire colonial, suivant les normes, tant bien que mal adaptées, de l'économie métropolitaine, n'est pas sans offrir les plus graves dangers. Les nécessités de la première heure contraignent souvent au recours à des méthodes simplistes d'exploitation, que l'ignorance des conditions réelles dans lesquelles elles sont appliquées rend parfois extrêmement préjudiciables aux associations naturelles exploitées. La défense des richesses de la communauté contre une telle économie destructive ne peut se

concevoir que lorsque les à-coups des improvisations ont fait place à une organisation plus stable, où l'autorité — dans son sens le plus large — domine les principaux problèmes de la gestion des biens de la collectivité, où la Science a précisé les limites à ne pas franchir et les modes d'exploitation susceptibles d'éviter que ces limites soient franchies.

\*  
\*\*

Le problème se complique encore dans les colonies d'exploitation du fait que la minorité immigrante, désireuse de mettre en valeur les ressources laissées inexploitées par les autochtones, a besoin de l'aide de ces derniers pour réaliser son entreprise.

Les conditions climatiques de la zone intertropicale empêchent les immigrants d'origine européenne de se livrer à une série de travaux impliquant de fortes dépenses d'énergie physique. Des études à caractère médical ou sociologique, divers congrès internationaux, dont celui de Géographie tenu à Amsterdam en 1938, ont analysé les causes et les répercussions d'un état qui implique que dans les activités coloniales de production, à l'exception de certains artisans hautement qualifiés, l'homme blanc se cantonne dans le rôle de chef. Il en résulte que les Européens doivent dans ces colonies équatoriales rester en nombre limité et qu'ils n'ont de chances de succès dans leur activité économique que s'ils possèdent toutes les qualités du chef, techniques d'abord, morales et sociales ensuite. Il est donc *a priori* dangereux d'espérer qu'une zone comme le Congo belge puisse absorber les chômeurs de la Métropole et de vouloir y envoyer autre chose que des élites. Le cas de l'Union Sud-Africaine est là pour rappeler, si c'était nécessaire, le péril que constitue la concurrence entre Blancs et Noirs sur le marché du travail semi-qualifié ou non qualifié.

Une fois le principe admis que l'immigrant doit se cantonner dans les activités de direction, se pose alors le problème de l'entrée, spontanée ou non, puis du maintien de l'autochtone dans le nouveau cycle économique que les colonisateurs créent autour d'eux en «mettant en valeur» son environnement ancestral. L'impérieuse nécessité pour l'entreprise économique coloniale de disposer de main-d'œuvre autochtone en quantité

suffisante impose aux autorités politiques de concilier sans cesse deux tendances antagonistes. Lorsque les intérêts des natifs ne sont pas protégés systématiquement par des limitations au recrutement efficacement appliquées, la porte est, en effet, ouverte à tous les abus. Aux premiers âges de la colonisation, l'esclavage et la traite ont montré la solution extrême que, dans une implacable et inhumaine logique, il était possible de concevoir à ce problème. Depuis la constitution de la Société des Nations, du Bureau International du Travail, puis de l'Organisation des Nations Unies, le thème des conditions de travail dans les colonies a fait couler des flots d'encre et permis à des idéologues parfaitement ignorants des données complètes de la question de se tailler des succès oratoires faciles. En fait, il s'agit d'un sujet que l'on n'approfondira jamais assez ni avec des méthodes assez rigoureuses, car c'est de sa parfaite maîtrise que dépend en définitive l'avenir plus ou moins durable des dernières interventions de tuteurs politiques à peau blanche parmi des populations aujourd'hui encore arriérées.

Les aspects à étudier sont, d'ailleurs, nombreux et complexes. N'en citons que quelques-uns parmi les plus importants : le travail obligatoire à caractère éducatif, l'impôt de capitation destiné à amener l'autochtone à louer ses services pour se procurer le numéraire nécessaire au paiement de sa taxe, l'incidence de la politique foncière sur le marché du travail, les réactions des indigènes à l'égard de la mécanisation, les effets salutaires d'une politique sociale clairvoyante dans le chef des employeurs, et, par dessus tout, la législation sur le contrat d'emploi.

Corollaires tout aussi importants de l'entrée des autochtones dans le nouveau circuit économique créé par le colonisateur, il y aurait lieu de pouvoir dominer également, par une meilleure connaissance scientifique de leurs développements et interrelations, des phénomènes comme l'augmentation brusque du standing économique de primitifs dépourvus jusqu'alors de traditions de consommateurs, ou encore les conséquences d'une crise économique mondiale amenant dans les Colonies le licenciement brusque d'un grand nombre de travailleurs détribalisés plus ou moins aptes, selon, notamment, la durée du séjour qu'ils ont effectué dans les centres extra-

coutumiers, à reprendre sans heurts leur place dans leur milieu ancestral.

\*  
\*\*

Bien que la nécessité d'une étude et d'une prospection scientifique appropriées apparaisse comme évidente, les exemples, malheureusement, abondent d'échecs auxquels ont conduit dans de nombreux pays coloniaux des entreprises insuffisamment préparées, faute du soin ou du temps nécessaires, faute surtout des connaissances contrôlées indispensables pour établir des prévisions valables.

On pourrait s'étonner d'une allusion faite ici à des entreprises économiques coloniales qui furent vouées à l'échec par suite d'une préparation insuffisamment soignée. Songeons, pourtant, à l'exemple du chemin de fer du Kivu, destiné à relier Uvira à Costermansville, dont le tronçon méridional fut construit et mis en service il y a plus de vingt ans, mais qui se heurta, sans espoir de le jamais franchir, à l'escarpement de Kamaniola, dans lequel aucun tracé acceptable n'avait été prévu par les promoteurs ni pu être découvert depuis. De telles erreurs, inconcevables de nos jours en région à civilisation développée, peuvent se produire lors de la fièvre de l'ouverture à la colonisation économique d'un « pays neuf » réputé riche en ressources.

Plus fréquentes sont les déceptions nées d'entreprises de mise en valeur dont la préparation fut trop hâtive, ou rendue précaire par le manque de fondements scientifiquement contrôlés. Un exemple célèbre et d'actualité a pour cadre le Tanganyika Territory. La presse britannique se fait chaque semaine l'écho des critiques que soulève la disproportion véritablement choquante qui sépare les prévisions et les réalisations de la « Overseas Food Corporation » chargée, en vertu du « Overseas Resources Development Act », de promouvoir en Afrique Orientale de vastes cultures d'arachide.

La prospection, pédologique, écologique et économique, fut abrégée par suite de l'impatience des promoteurs de voir au plus vite l'entreprise entrer dans la phase du rendement. Aussi, malgré la valeur et l'expérience des spécialistes qui exécutèrent cette prospection, le plan de travail présenté au Ministère britannique des Colonies dans le courant du mois de

septembre 1946 se basait-il, pour formuler ses prémisses, sur de véritables erreurs dues à l'ignorance. Par suite d'une méconnaissance des caractéristiques de la végétation naturelle du pays traité, les opérations de désouchage coûtèrent déjà dix fois plus d'efforts, d'usure de matériel et de temps que ne le prévoyait le projet. La structure du sol, à son tour, s'avéra fort différente de ce que ceux qui l'avaient sommairement examinée en certains endroits attendaient d'elle; et ses fâcheuses aptitudes à former une croûte dure et compacte contraignirent les organisateurs du « Scheme » à réviser complètement certains de leurs plans de culture, et notamment à remplacer sur de vastes étendues, au prix d'une baisse de rendement, l'arachide par le tournesol. D'autres phénomènes imprévus vinrent encore contrarier le succès de l'entreprise. Parmi ceux-ci, ne citons que le ralentissement de la fécondation des fleurs de tournesol partout où la destruction systématique du couvert végétal naturel et l'emploi massif d'insecticides puissants du type DDT avaient raréfié au delà des limites acceptables la faune entomologique du pays.

On pourrait épiloguer longuement sur cet exemple. Il illustre trois caractéristiques de beaucoup d'entreprises d'économie coloniale : c'est en premier lieu la difficulté qu'éprouvent leurs promoteurs à se procurer sur leurs données de départ des informations suffisamment complètes et exactes; c'est ensuite l'audace avec laquelle encore si souvent ces promoteurs acceptent de s'engager pratiquement en aveugles dans de coûteuses opérations qui risquent de dégénérer pour eux en aventures; c'est enfin, corollaire des deux premières, la dangereuse responsabilité que les autorités politiques, également par manque d'informations suffisantes, assument en tolérant de telles aventures, dont l'échec final retentit non seulement sur les actionnaires ou les contribuables qui les ont financées, mais aussi sur les populations autochtones et les associations naturelles qui firent les frais de la fausse manœuvre.

La monoculture fut pendant des années considérée comme un progrès apporté par l'agronome européen aux techniques primitives tant décriées, qui préconisaient les plantations mélangées. Les méfaits de l'érosion se chargèrent vite de souligner cette erreur, puis de déclencher une réhabilitation de ces façons culturales, à première vue étonnantes pour un

technicien émoulu d'un institut agronomique de France ou de Belgique, mais au demeurant basées sur des siècles d'empirisme et de subtil esprit d'observation.

Dans leur ensemble, les associations naturelles vivantes qui constituent le fondement essentiel de l'économie intérieure et d'une fraction importante de l'économie d'exportation des territoires coloniaux du monde, sont encore mal, peu ou pas connues. De manière fort simpliste, la faune sauvage est subdivisée en « gibier » présentant une quelconque valeur économique, et en espèces, indifférentes ou nuisibles, dont la destruction peut se consommer sans dommage, sinon avec profit, pour les collectivités humaines. L'application de ces principes conduit inexorablement, suivant un rythme plus ou moins accéléré, à l'élimination de ces régions intertropicales, par chasse excessive incontrôlée ou par extermination systématique, de nombreuses associations animales qui jadis constituaient pour les populations humaines autochtones de ces régions des richesses d'autant plus précieuses qu'elles se renouvelaient à mesure de leur consommation. Cette raréfaction va, par endroits, jusqu'à menacer l'existence même de certaines espèces zoologiques. La Science dénombre déjà plusieurs dizaines d'Oiseaux ou de Mammifères dont il n'existe plus aujourd'hui d'exemplaires que dans les jardins zoologiques ou dans les musées. Et pourtant, qui décrira jamais la perte que représente pour l'économie humaine la disparition de ces espèces, détruites avant que n'aient été exploitées les possibilités qu'elles offraient pour faire progresser les connaissances dans les domaines de la génétique, de la pathologie, de la biochimie, de tant d'autres encore?

Dans le champ de la biologie végétale appliquée, les tentatives d'aménagement et d'exploitation se sont heurtées aux mêmes inconnues, aux mêmes dangers. Du point de vue de la Science pure, base de toutes recherches dans le domaine des sciences appliquées, la simple connaissance systématique des innombrables plantes qui constituent le patrimoine botanique d'origine des zones intertropicales de quatre des cinq continents sort à peine de la phase des premières explorations. La publication de la Flore du Congo belge vient de débiter. La phytosociologie moderne commence seulement à s'introduire en Afrique centrale en tant que méthode

d'investigation. Et pratiquement aucune étude n'a encore permis jusqu'ici d'évaluer les conséquences, pourtant aisées à imaginer *a priori*, que comporte parmi les associations végétales naturelles l'incidence brusque et profonde de facteurs nouveaux comme l'introduction d'espèces exotiques, le développement de l'élevage, la systématisation, sous l'une ou l'autre tendance, de la pratique des feux de brousse ou de savane. L'exploitation forestière elle-même en est encore à rechercher ses premières normes de rationalisation.

A cause de certains aspects de son développement économique, sur lesquels il n'y a pas lieu en ce moment de s'étendre davantage, le continent africain se dessèche plus vite que ne se mettent au point les techniques qui permettent de lutter contre ce nouveau péril. Et les projets qui s'élaborent, dans les laboratoires ou les universités, en vue d'améliorer, par plus de connaissances scientifiquement contrôlées, l'exploitation des associations animales ou végétales, des ressources en eau ou en sols fertiles, se heurtent encore à un autre type d'ignorance, celle de la géographie des habitats ou des gîtes considérés, illustrée par une carence quasi-totale de documentation cartographique appropriée. La photogrammétrie aérienne vient de mettre à la disposition de ceux qui sauront s'en servir un outil remarquable qui, en peu de temps, pourrait permettre de pallier les déficiences actuelles. Depuis quelques mois, les assemblées internationales d'experts se préoccupent de l'incidence que doit avoir la photogrammétrie sur l'aide technique que le « point quatre » du plan Truman prévoit, pour les années à venir, en faveur des régions encore insuffisamment développées.

On a remarqué que l'aveu d'ignorance exprimé ci-dessus omet de faire une quelconque allusion au domaine minier. L'exploitation du sous-sol implique, en effet, des études préliminaires moins complexes et plus directement rentables que celle des associations vivantes.

La géologie et la science de l'extraction industrielle des minerais échappent donc au jugement défavorable qui vient d'être rendu. Malheureusement on ne peut en dire autant de l'anthropologie, physique et sociale, qui eût cependant dû servir de fondement à toute préparation raisonnée de contacts, économiques et autres, entre deux collectivités humaines aussi

différentes que celles que l'on voit en présence dans le phénomène colonial.

Trop nombreuses ont été, en effet, les fautes de psychologie que les autorités européennes ont commises dans leurs relations avec les autochtones, par simple ignorance de la mentalité de ces derniers, des raisons profondes de leur comportement coutumier, des réactions que leur philosophie subconsciente allait leur dicter envers des attitudes ou des mesures choisies dans l'espoir de les faire évoluer dans un sens jugé désirable. Même aujourd'hui, l'étude pourtant si passionnante de l'âme primitive n'a pas encore réussi à fournir assez de directives aux hommes d'action qui cherchent à entraîner les collectivités indigènes vers le progrès social et économique.

Pour un esprit formé à l'école de la civilisation de l'Europe occidentale, le primitif se comporte d'une façon *a priori* souvent incompréhensible, et il est aisé d'en produire des exemples dans tous les domaines où s'est manifesté un « clash of cultures ».

En mettant fin aux guerres intertribales, le colonisateur était fier d'apporter la paix avec lui : tant en Océanie qu'en Afrique centrale, des races jadis belliqueuses et fortes en ont littéralement perdu le goût de vivre et s'étiolaient tristement en regrettant les excitantes épopées d'autrefois. Combien de médecins européens, après avoir réussi sur un patient noir une guérison dont ils étaient à juste titre fiers, n'ont-ils pas eu la déception de voir celui-ci leur réclamer un cadeau « pour s'être prêté de si bonne grâce à leurs manigances » ! Combien de missionnaires, d'autre part, éprouvèrent-ils une amertume semblable en constatant l'affreux imbroglio que produisait dans l'esprit de leurs catéchumènes la combinaison ou la juxtaposition de croyances animistes nullement reniées et de bribes de préceptes du Christ, déformés ou incorrectement assimilés ? Tels séminaristes africains, déjà avancés dans leurs études théologiques, à qui était projeté un film, poussèrent à la vue de la scène de la Mise en Croix des hurlements d'enthousiasme qui prouvaient qu'ils avaient bien plus gardé le goût des scènes de violence que compris la signification de cette projection dans le cadre de leur instruction religieuse de tous les jours.

Le domaine de l'économique n'est assurément pas à l'abri de ces mutuelles incompréhensions. L'apport, par l'Européen, d'outillages nouveaux a, notamment, comporté des conséquences pour lui souvent inattendues. Chacun songe aux brouettes que les natifs congolais ne consentirent d'abord à employer que s'ils pouvaient les porter sur la tête. Beaucoup de chefs de chantiers ou de contremaîtres industriels, d'autre part, eurent bien des difficultés à faire admettre à leurs travailleurs indigènes que la mise à leur disposition d'un outil ou d'une machine à rendement double avait pour but de multiplier par deux la production quotidienne et non pas de permettre de toucher le même salaire pour deux fois moins d'heures de travail.

Dans le domaine de l'agriculture, des tentatives de faire naître parmi des cultivateurs traditionnellement semi-nomades le goût du sédentarisme par l'attribution aux chefs de famille, en pleine propriété, des étendues de terres que ceux-ci occupent et exploitent, n'ont nullement conduit au but visé : seul résultat, le nouveau « propriétaire » d'un lopin, persuadé qu'il allait pouvoir en défricher autant d'autres qu'il en voudrait dans la forêt voisine « qui n'appartient à personne » pourvu que son chef coutumier l'y autorise, a aussitôt cherché à revendre son droit de propriété à qui en voulait et à n'importe quel prix. Et l'éleveur indigène s'est servi de l'aide inespérée du vétérinaire européen non pas pour améliorer le rendement en lait et en viande de ses pâtures ancestrales, mais bien pour livrer celles-ci à l'érosion en y entretenant, par simple souci de dépassement social, des quantités ridiculement élevées de bêtes pratiquement inutiles, nombreuses mais économiquement sans valeur, conservées seulement comme signes extérieurs de richesse, à l'égal de ce que représentent pour nous des bijoux et des pierreries.

Une fois de plus, la conclusion logique s'énonce d'elle-même : une étude soignée, selon les techniques scientifiques qu'offre l'anthropologie sociale moderne, de la possibilité de suivre, de prévoir et de conditionner ces réactions sociologiques, apparaît comme une nouvelle condition *sine qua non* d'une politique économique soucieuse de limiter au minimum ses risques d'aléas et d'échecs.

Les connaissances scientifiques susceptibles de servir de fondement à l'élaboration d'une telle politique économique coloniale ne sont pas seulement insuffisantes en nombre et en qualité, mais leur accès est, par surcroît, extrêmement malaisé à ceux qui devraient pouvoir en faire usage.

Dans la préface du livre *Afrique, Terre qui meurt*, j'étais amené, il y a cinq ans, à formuler à cet égard certaines remarques qui expriment encore ma manière de voir d'aujourd'hui et dont voici une citation :

« L'heure s'éloigne, en effet, sans cesse davantage où le pouvoir pouvait être confié à des hommes ayant consacré leur existence à explorer en profondeur un secteur dont la surface est d'autant plus restreinte que l'analyse devient plus profonde. Désormais, le rôle de direction devra être réservé de plus en plus exclusivement à des esprits capables de réaliser de larges synthèses au départ d'une très vaste culture générale propre et des avis particuliers des spécialistes de toutes les disciplines, dont ils auront mission de coordonner les apports en estimant à leur juste valeur leurs importances relatives. Mais de nos jours, à mesure que le « coordinateur » voit grandir l'étendue et la complexité de son champ d'activité, et qu'en sens inverse se restreint le secteur d'action de chaque spécialiste en particulier, les contacts personnels deviennent plus difficiles à établir entre ces deux catégories d'élites sociales. Leurs formes d'interventions procèdent de plus en plus de disciplines et de concepts entièrement différents. Les vocabulaires et les méthodes de travail qu'ils utilisent deviennent même complètement étrangers les uns aux autres.

» Dans ces conditions le besoin se fait de plus en plus sentir de voir des études d'un type particulier venir mettre les conclusions des spécialistes mieux à la portée des élites dirigeantes, ou, en d'autres termes, transporter la quintessence de ces conclusions d'ordre technique sur les plans économiques, politique et social.

» Une nouvelle rubrique s'ouvre ainsi aux recherches de ceux qui sont curieux d'approcher les zones d'interférence de l'étude scientifique et des problèmes humains. Et cette forme de contacts d'un genre nouveau entre la science et l'humain, tous deux pris dans leur sens le plus étendu, requiert alors, pour

s'établir, des méthodes particulières, aujourd'hui encore mal définies faute d'une tradition suffisante. »

Dans cet esprit, pour aider à combler l'hiatus qui s'élargit entre ceux qui ont vu comment et pourquoi le sol africain se dégrade et ceux qui pourraient intervenir utilement pour que cette dégradation s'atténue ou cesse, *Afrique, Terre qui meurt* avait été écrit.

Aujourd'hui, au moment où l'Université inaugure cette chaire qu'elle m'a fait l'honneur de me confier, une constatation identique s'impose à l'esprit. Dans l'avenir de l'économie coloniale, que nous le souhaitons ou non, les « plans » et les vastes entreprises coordonnées, du type « Groundnuts Scheme », sont appelés à jouer un rôle de plus en plus important. La conduite de telles opérations, une participation avisée à tous leurs développements exigent le recours à des élites préparées en conséquence, conscientes de la multiplicité des facteurs en cause et capables d'apporter à chaque solution choisie la contribution du spécialiste adéquat, consulté dans la mesure où sa sphère de connaissances justifie son intervention.

La volonté de former des élites de cette trempe, entraînées à concevoir de larges synthèses, doit donc figurer aujourd'hui parmi les préoccupations d'une Université désireuse de continuer à répondre aux exigences de son temps. La philosophie même de la création récente au sein de l'U. L. B. de la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques démontre que les membres du Corps académique sont hautement conscients de ce nouveau besoin du monde moderne. Et l'on ne saurait assez se réjouir de la clairvoyance de ceux qui ont entrepris d'y faire face en remaniant et élargissant les programmes et diversifiant encore davantage les enseignements.

L'étude des multiples aspects de l'Economie coloniale s'intègre fort harmonieusement dans ce nouvel ensemble où elle confronte avec bonheur des disciplines aussi dissemblables en apparence que les Sciences naturelles, l'Anthropologie sociale et l'Economie politique traditionnelle.

*Février 1950.*

## Poésie latine et arithmétique

par Léon HERRMANN,  
professeur à l'Université de Bruxelles

Le titre de cet article ne doit pas faire croire qu'il s'agit de vers latins pris isolément et considérés au point de vue du nombre de leurs pieds ou de la valeur relative des syllabes longues ou brèves. Il s'agit, au contraire, de poèmes groupés ou pris dans leur ensemble. Ils obéiraient, selon moi, au moins du I<sup>er</sup> siècle avant Jésus-Christ jusqu'au VI<sup>e</sup> siècle de notre ère, à une règle arithmétique de disposition que je nomme la règle des dix-huit vers. Ayant découvert par hasard cette règle vers 1932, je voudrais exposer brièvement sa nature, les applications que j'en ai faites aux œuvres de divers poètes latins et les services qu'elle peut être encore appelée à rendre aux philologues pour la reconstitution des textes.

Mais avant de m'engager dans mon sujet, je tiens à préciser que je n'appartiens nullement à l'école de latinistes qui, sans doute sous l'influence des travaux de M. J. Carcopino sur *Virgile et le mystère de la VI<sup>e</sup> Eglogue* et sur la *Basilique Pythagoricienne de la Porte Majeure*, ont recherché, soit dans les *Bucoliques*, soit dans les *Géorgiques* de Virgile, une mystique des nombres néo-pythagoricienne. Je fais allusion aux articles de M. P. Maury sur *Le secret de Virgile et l'architecture des Bucoliques* (*Lettres d'humanité*, III, 1944, pp. 71-147) et de G. Le Grelle, sur le *Premier livre des Géorgiques, poème Pythagoricien* (*Les Etudes classiques*, XVII, 1949), et encore du travail de P. Maury, *Horace et le secret de Virgile*, Paris, 1945.

Ces spéculations, qui assimilent les poèmes à des monuments d'architecture basés sur le nombre d'or, ne me semblent pas présenter le caractère de généralité suffisant et ne sont pas fécondes pour l'établissement de nos textes. Au surplus, elles

se fondent sur le postulat que Virgile aurait donné à sa poésie un caractère ésotérique dont aucun ancien — même Aulu-Gelle, Servius ou Macrobe ne se serait jamais avisé. Et comment expliquer que Virgile, protégé de l'épicurien Mécène et ami intime de l'épicurien Horace, ait néo-pythagorisé sans que ces deux hommes l'en aient amicalement raillé?

La règle des dix-huit vers que je présente n'a rien de mystique : elle est issue, selon moi, d'une plate et terre à terre nécessité industrielle et commerciale et, si le nombre de dix-huit a été choisi pour celui des vers contenus dans une colonne de rouleau de papyrus ou dans une page de livre de parchemin, c'est là une simple question de fait, comme le choix du format in-8° pour nos romans modernes.

En effet, les éditeurs antiques qui faisaient copier les ouvrages par des esclaves devaient pouvoir contrôler le travail en vue de sa rétribution comme en vue de sa vente. Il était donc nécessaire d'adopter un format « standard » de volume ou de page, de même qu'il était nécessaire d'adopter pour le « volumen » ou le « codex », des chiffres « standard » de colonnes ou de pages. Mais cette deuxième nécessité était moins primordiale que l'autre et les nombres des colonnes ou des pages de chaque rouleau ou livre étaient plus variables. On pouvait avoir un ouvrage de 34 fois 18 vers soit 612 vers, mais on pouvait aussi en avoir un de 40 fois 18 vers, soit 720 vers, par exemple, ou, au contraire, un ouvrage beaucoup plus petit, par exemple de 10 fois 18 vers ou 180 vers, et même de 8 fois 18 vers ou 144, voire de 4 fois 18 ou 72 dans les cas exceptionnels de publication d'un poème isolé.

C'est en lisant les *Satires* de Perse que je m'aperçus soudain qu'en disposant en tête leurs quatorze choliambes, puis la satire V, la satire VI, et enfin les quatre premières satires dans l'ordre, on arrivait au curieux résultat que les noms des trois dédicataires des satires V (*Cornute*), VI (*Basse*), II (*Macrine*) se trouveraient en tête de pages (si l'on avait soin de distribuer les vers par tranches de 18), soit en tête des pages 2, 12, et 24. De plus, on arrivait au nombre global de 666 vers, lequel ne correspond pas — je me hâte de le dire — au nombre de la bête dans l'*Apocalypse* de Saint-Jean, mais à 37 fois 18 vers — soit à un livret de 38 pages — si la première était occupée par un portrait de l'auteur.

Ces observations donnèrent naissance à un article intitulé *La préface de Perse* (*Revue des Etudes anciennes*, XXXIV, 1932, pp. 259-264), où j'établissais ainsi empiriquement pour la première fois la règle des dix-huit vers, tout en démontrant que les quatorze choliambes sont une préface et non un épilogue, que les six satires de Perse se suivaient dans l'ordre chronologique (de V en 57 après J.-C. à IX en 62 après J.-C.) et que onze vers de la troisième satire se trouvaient primitivement à la fin de la cinquième. On voit déjà quelles applications pratiques je tirais de la règle nouveau-née pour la recherche purement philologique.

Depuis 1932, j'ai essayé d'en étendre l'emploi à de nombreux textes, non sans avoir d'abord constaté son existence incontestable dans beaucoup de poèmes qui nous sont parvenus sans lacune ni altération.

Il serait trop long d'énumérer toutes ces œuvres et d'autre part je ne voudrais pas dissenter sur des travaux non encore publiés bien que terminés déjà, qu'ils intéressent Catulle, Virgile, Horace, Sénèque ou Phèdre. Je me bornerai donc à trois études récentes.

La première publiée dans *l'Antiquité classique*, XIV (1946), pp. 279-283, est intitulée *L'aspect primitif du second livre des Tristes et de l'Ibis*. Elle a pour point de départ le fait que le second livre des *Tristes* d'Ovide ayant 580 vers et *l'Ibis* du même auteur 644, le total est de 1.224 qui est multiple de 18, alors que ni 580 ni 644 ne le sont. Mais 576 et 648 sont multiples de 18 et il se trouve justement que les vers 565-566 du deuxième livre des *Tristes* complètent les vers 1 et 2 d'*Ibis*, comme les vers 567-568 complètent les vers 3 et 4. Les vers de *l'Ibis* copiés en marge des vers 564-569 du livre II des *Tristes* y ont pris place indûment et ont fini par disparaître du texte auquel ils appartenaient primitivement. Ainsi la règle des dix-huit vers nous permet de redresser l'erreur et de reconstituer le vrai début de *l'Ibis*.

Le second article, intitulé *La règle des dix-huit vers et le Corpus Tibullianum* (*Latomus*, VLII, 1949, pp. 47-54), a permis de constater qu'au total des deux premiers livres de Tibulle il suffisait d'ajouter les pièces 19 et 20 du livre III pour obtenir un total de  $816 + 434 + 28$  vers = 1.278 vers = 71 fois 18. Il en résulte que les pièces 19 et 20 du livre III ne

sont pas sur une maîtresse inconnue de Tibulle qui ne serait ni Délia ni Némésis, mais sur cette dernière. Il en résulte aussi que seuls les deux premiers livres du *Corpus* tibullien sont authentiques, les pièces 19 et 20 ayant glissé par erreur dans le livre III qui est hétéroclite. Enfin, dans ce troisième livre, les poèmes dits de Lygdamus, qui doivent être ramenés de 290 vers à 288 parce qu'un distique a été interpolé, constituaient un livret de 16 pages de 18 vers disposé de telle manière qu'en tête de la page 4 se trouvaient les noms de l'auteur prétendu, Lygdamus, et de son amie, Neaere, dans les vers : *Lygdamus hic situs est : dolor huic et cura Neaera*.

Le troisième article intitulé *Reconstruction du roman de Sulpicia* (*Latomus* IX, 1950, pp. 41-48) est consacré à un autre groupe de poèmes du *Corpus* tibullien qui occupe les pièces 8 à 18 de son troisième livre. Alors que, jusqu'à présent, on attribuait les plus longues de ces pièces à Tibulle et les plus courtes à la poétesse Sulpicia, l'hypothèse que cet ensemble poétique obéissait, comme celui de Lygdamus et celui de Tibulle, à la règle des dix-huit vers m'a amené à admettre qu'il comprenait primitivement 180 vers (10 pages de 18 vers) et non plus seulement les 154 vers qui nous sont parvenus. Et, compte tenu de la disparition de la pièce finale de 26 vers, j'ai pu reconstituer dans son ordre logique et chronologique l'ensemble des poèmes, dont aucun n'est de Tibulle et qui sont tous du même auteur — ou plutôt de la même poétesse — en constatant qu'ils sont disposés selon la même technique que les précédents, c'est-à-dire que le nom de l'amant de Sulpicia, *Cérinthus*, se trouvait en tête de page.

Ces trois problèmes suffiront à montrer combien de problèmes d'histoire littéraire ou de philologie pure peuvent être élucidés grâce à l'application de la règle des dix-huit vers.

Reste à savoir jusqu'où elle remonte dans le temps et jusqu'où elle s'est étendue dans l'espace. J'ai constaté qu'à l'époque républicaine deux poètes alexandrinisants au moins, L. Valerius Cato et Catulle, ont publié leurs recueils en tenant compte de la règle et j'ai déjà publié les *Dirae* et la *Lydia* de L. Valerius Cato (*Latomus*, VIII, 1949, pp. 120-129) par pages de dix-huit vers. Mais on peut se demander si la règle était déjà appliquée à Alexandrie aux rouleaux de papyrus des poèmes grecs ou si elle est née avec l'introduction en Occident du

parchemin. Peut-être découvrirons-nous quand ce format, si précieux pour la reconstitution de tant de textes, s'est imposé aux poètes. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont des plus encourageants. Les lacunes de nos textes correspondent parfois à un bas de page primitive; il arrive aussi qu'un vers 18 et un vers 19 soient inversés en raison du changement de colonne ou de page. Il arrive que des groupes entiers de 18 vers soient à transposer. Il arrive même que l'on ait reporté en bas d'une page de dix-huit vers des vers oubliés dans le corps de la page. La règle des dix-huit vers nous permet ainsi souvent de retrouver l'état primitif de poèmes altérés, corrompus ou tronqués.

Faut-il étendre cette règle à des textes en prose ou y a-t-il au contraire des poèmes qui ne s'y prêtent pas? Seul le temps apportera à ces deux questions une réponse valable grâce à la multiplicité des résultats positifs ou négatifs.

Depuis longtemps déjà la stichométrie ou décompte des lignes a servi à détecter les lacunes ou les interpolations de textes grecs et latins sacrés ou profanes. Mais nous ne possédons des données stichométriques que pour un nombre limité d'œuvres et elles ne nous fournissent que des totaux.

Au contraire, la règle des dix-huit vers s'adapte plus aux questions de détail concernant bien des poèmes latins allant de l'époque de Catulle à celle de Boèce, sans nous interdire de nous attaquer aux problèmes d'ensemble. Elle nous permet, dans certains cas, de remonter bien au delà des archétypes de nos manuscrits jusqu'à l'exemplaire original de l'auteur! On excusera celui qui l'a décelée et qui l'applique depuis plus de dix-huit ans d'avoir fait ici son panégyrique.

## Le roman comme instrument de culture

par Nelly CORMEAU

Pierre Louys écrivait un jour que, depuis la civilisation grecque — dont il était, comme chacun sait, admirateur fervent — les modernes n'ont inventé qu'une volupté nouvelle, le tabac.

Reprenant ce propos, en manière de plaisanterie, Albert Thibaudet s'étonnait de ce qu'un romancier, dans ce bilan, certes, étrangement sommaire, eût pu oublier la seconde au moins des voluptés nouvelles : la lecture des romans.

Nous avouerons qu'en tout cas — sans chercher à poursuivre l'inventaire de nos délectations contemporaines — nous ne pouvons laisser de souscrire entièrement à cette double opinion, étant de ceux qui se livrent sans vergogne à ce double vice impuni : le tabac et la lecture des romans.

Or, la tâche serait singulièrement aisée si elle devait se borner à dépeindre les attraits d'un plaisir (nous ne parlerons point du tabac) qui peut être si décisif, si profond, si intense qu'il confine, en effet et bien souvent, à la volupté.

Mais voici qu'à y réfléchir on s'aperçoit que ce plaisir ne compte pas parmi les moins décriés. L'esprit petit bourgeois — héritier, sans doute, de l'idéal de vertu qui fit la grandeur de la bourgeoisie au *xix*<sup>e</sup> siècle — ne s'est pas révélé, néanmoins, capable de maintenir l'ampleur de cet idéal : il l'a étriqué, racorni, recroquevillé, secondé en cela, du reste, par une certaine bourgeoisie sclérosée, aigre, sourcilleuse, confite en dévotieuse révérence à l'égard des commandements et tabous du respectable « comme-il-faut » et n'assouplissant sa rigidité hautaine que devant les prestiges irrésistibles des profits et des biens matériels.

Ne nous est-il point advenu maintes fois d'entendre foudroyer ainsi la conduite d'une jeune femme : Plutôt que de passer des heures à lire des romans, elle ferait mieux de... » ? De quoi, à la vérité ? Oh ! non point tant de récurer ses casse-roles ou de ravauder des chaussettes — ce qui serait, en effet, éminemment vertueux — mais, par exemple, de fréquenter tel « ouvroir » ou telle réunion de dames où le plus clair du plaisir consiste en doucereuses médisances du prochain. Faut-il rappeler telles héroïnes de François Mauriac, Maria Cross ou Thérèse Desqueyroux, pour ne citer qu'elles, qui encourent l'anathème des familles bien-pensantes parce qu'elles aussi passent des heures à lire des romans en fumant leurs éternelles cigarettes ? (Et voici qu'en passant et sans y penser, nous retrouvons le tabac !)

Mais pourquoi le roman est-il ainsi vilipendé ? C'est que l'esprit petit bourgeois et le petit esprit bourgeois ne découvrent sous le vocable de « roman » que ce que Sainte-Beuve appelait déjà la « littérature industrielle » : le roman-feuilleton ou le roman populaire dont on voit, aux bibliothèques des gares, hurler les couvertures violemment enluminées.

Si, bien entendu, la production romanesque devait se borner à la marchandise débitée par les Delly, les Max du Veuzit et leurs congénères, l'esprit bourgeois serait mille fois justifié dans la rigueur qui lui fait honnir le roman et priser par dessus tout les lectures édifiantes ou instructives.

Au reste, ne soyons pas trop sévères. Le désir de se « moraliser » et de s'instruire par la lecture est, en soi, extrêmement méritoire. Ce que nous blâmons — ou, plutôt, n'allant même point jusque-là — ce que nous raillons, c'est une certaine étroitesse d'horizon, c'est le fétichisme exclusif de la lecture instructive où se trahit ce qu'on appelle l'esprit primaire dans sa suffisance et sa naïveté.

La boutade d'André Gide : « C'est avec les bons sentiments qu'on fait de mauvaise littérature », pour n'être pas universellement vraie, se vérifie pourtant maintes fois : il n'est que de songer aux romans de patronage d'un Henry Bordeaux ou d'un René Bazin.

Quant aux livres qui se proposent pour fin première et expresse d'instruire, ils nous semblent ressortir plus à la science qu'à la littérature véritable.

Il ne peut être question — nous l'entendons bien — de mettre en doute un instant le bienfait des connaissances scientifiques. Nous n'aurions pas cette outrecuidance stupide : elles constituent une partie extrêmement importante de la formation de tout homme cultivé. Mais celle-ci ne serait pas complète si aux sciences positives ne venaient s'adjoindre ce que l'on appelle d'un terme très général où sont incluses les lettres, les sciences humaines.

Et ici nous paraît pertinente une remarque qui vaut tant pour le premier que pour le second de ces domaines. Il est une différence entre les gens instruits et les gens cultivés. Est-ce Paul Valéry — nous n'en sommes pas sûre — reprenant, du reste, l'idée à Montaigne peut-être bien, qui disait que la culture réside dans ce qui reste lorsqu'on a oublié ce que l'on a appris ? Sans doute n'est-ce point là un aphorisme qu'il faille répéter à satiété aux écoliers. Il n'en procède pas moins d'une observation étonnamment juste.

Nous ne reprendrons point, pour définir la culture, la comparaison trop usée avec la digestion et l'assimilation. Elle est pourtant d'une exactitude scrupuleuse car la culture véritable n'existe que lorsque les connaissances acquises ont perdu leur visage primitif pour être digérées, transmues, interprétées, incorporées à notre substance même et presque marquées au sceau de notre personnalité.

Prenons un exemple : l'homme instruit sera capable de conter par le menu les guerres de Louis XIV, de citer et de situer avec précision les moindres faits qui ont marqué ce règne illustre. L'homme cultivé, lui, commettra peut-être des erreurs de date mais il aura été comme imprégné par l'esprit du xvii<sup>e</sup> siècle, il en aura intimement assimilé la pensée et les œuvres, il aura établi les connexions appropriées entre ce moment exquis d'une civilisation et d'autres moments dans le temps et dans l'espace, il en aura si bien saisi l'importance et la signification dans l'histoire de l'humanité qu'il lui semblera, en fin de compte, l'avoir vécu lui-même. En un mot — et ce mot il faut le prendre dans son sens physique — il aura *réfléchi*. C'est dire qu'ayant reçu l'empreinte d'une époque spirituelle, il sera désormais capable d'en restituer — d'en « réfléchir » — une image éclairée par la lumière de sa propre intelligence et de sa propre sensibilité.

Et voilà toute la différence entre la culture et l'érudition. Car l'érudition, qui est l'instruction poussée à un degré extrême, ne s'accompagne pas toujours — pour surprenant que cela puisse paraître — de culture véritable. La première procède de l'entendement, à coup sûr, et fait briller surtout la mémoire; la seconde ressortit à l'intelligence tout entière et compense heureusement les défaillances de la mémoire par l'acuité du jugement et du goût.

Cette notion de goût est sans doute d'ordre esthétique. Mais relient ce terme d'« esthétique » à son étymologie : nous nous apercevons qu'*aisthanomai* c'est d'abord sentir, par conséquent être capable d'éprouver plaisir ou douleur. Et voici que ce petit jeu sémantique souligne tout à coup l'élément le plus délié — et le plus délicat —, le noyau de la culture, à la vérité. Car l'un des plus grands mérites de cette dernière — et qui n'est pas sa moindre dignité — est d'être un plaisir supérieur.

« La plus expresse marque de la sagesse, disait Montaigne, c'est une esjouissance constante. »

Ce facteur de sensibilité est, d'une part, le plus opérant dans la culture; il en est, d'autre part — nous l'avons dit — le plus délié, le plus délicat... Continuons le jeu des doublets — n'est-il pas adorable de jouer avec les mots? — il en est encore le plus délicieux. Aussi est-ce bien pourquoi les Philistins tiennent en suspicion une activité gratuite où la peine de l'effort est si largement récompensée par une joie éminente et désintéressée.

Gratuite, la culture l'est en effet — et notons en passant que dans « gratuite » il y a « grâce » — en ce sens qu'elle ne sert à rien de pratique, de matériel. Aussi bien est-ce par là qu'elle représente la fleur la plus exquise d'une civilisation. Une civilisation sans culture, si matériellement riche, si techniquement perfectionnée soit-elle, est sur la voie du retour irrémédiable à la barbarie. Car elle ne sera vraiment harmonieuse et complète que si elle épanouit et respecte l'homme tout entier, que si elle favorise, à côté de l'*homo faber*, l'*homo fabulator*.

L'*homo fabulator* c'est, à tous les degrés, l'artiste qui fournit la pâture à notre imagination et à notre sensibilité. Et, s'il est vain et faux d'établir entre les arts une hiérarchie, il est

permis d'affirmer, néanmoins, en se référant, une fois de plus, à l'étymologie, que l'*homo fabulator* c'est, spécifiquement, le romancier.

C'est aussi le liseur de romans — nous reprenons l'expression à Thibaudet qui en faisait le titre d'un de ses ouvrages.

Liseur et non lecteur, parce que « liseur » est itératif, indique la fréquence, l'avidité, la passion et presque la virtuosité professionnelle. Nous ne croyons pas exagérer en soulignant cette nuance puisque, aussi bien, il existe toute une catégorie d'individus — et ce sont les critiques — pour qui la lecture des romans constitue un véritable métier.

« Les liseurs de romans, écrit Thibaudet, ils se recrutent dans un ordre où la littérature existe, non comme un divertissement accidentel, mais comme une fin essentielle et qui peut saisir l'homme entier aussi profondément que les autres fins humaines. »

Comme le critique, le liseur devient alors — et nous empruntons encore l'expression au même écrivain — un « viveur » de romans. Qu'est-ce à dire sinon que la fiction qui lui est proposée, il ne se contente pas de la recevoir passivement de l'extérieur mais qu'il l'assimile, qu'il l'épouse, qu'il s'y fait juge et partie, qu'elle l'enrichit d'une authentique expérience intérieure, vécue humainement et esthétiquement à la fois; que, par le fait même enfin, il épouse, en même temps que le mythe, l'élan créateur de l'artiste qui enfanta celui-ci?

Comme le critique, ayant voué son existence à la littérature, le liseur, le « viveur » de romans n'est pas loin de considérer le livre comme la matière même de sa vie. Nous pensons sincèrement que l'on peut identifier l'amateur de littérature au critique, au moins pour ce qui n'est pas la partie constructive, créatrice que comporte le travail de ce dernier. Une lecture est pour lui un événement — oh! un événement quotidien, habituel et essentiellement normal sans doute. Mais un événement en ce sens que c'est vraiment « quelque chose qui lui arrive », quelque chose à quoi il s'intéresse, à quoi il participe du meilleur de lui-même, La lecture du liseur de romans est une lecture active. Elle n'est pas un simple passe-temps, une détente que l'on s'accorde, un abandon grâce auquel on part à la dérive vers un monde

différent, illuminé d'astres inconnus. Non, l'univers du livre coïncide exactement avec l'univers du critique. Le soleil qui brille sur le roman ou le poème est le même qui, pour lui, éclaire ses travaux et ses jours. Il ne se borne pas à se laisser porter par sa lecture; il la vit en quelque manière, en ce sens qu'accomplissant un travail analogue à celui du mime il s'identifie à l'auteur, il collabore en pensée à la longue et progressive édification de l'œuvre, il éprouve « par le dedans » les diverses phases du processus créateur.

Aussi le critique est-il parfois un monsieur passablement étrange. On lui connaît des parents, des amis... Mais à ces familiers il faut ajouter tout un cortège de compagnons invisibles dont le commerce n'est pas pour lui le moins assidu et qui s'appellent Adolphe ou Fabrice del Dongo, par exemple, ou encore Emma Bovary, Jacques Thibault ou Thérèse Desqueyroux. Cet homme-là est littéralement habité par des personnages et des cadences. Prononcez devant lui : « Ariane, ma sœur... », « Sois sage, ô ma douleur... », « Une esclave aux longs yeux... », et vous le verrez tressaillir, s'animer, prendre un visage passionné et avide comme si l'on venait d'énoncer le nom de quelque être par lui adoré.

Tout cela, qui est le propre du critique, caractérise aussi bien l'amateur fervent. Nous ne pensons point nous tromper. Sans doute évoquons-nous ici une expérience personnelle de critique mais les êtres humains n'ont-ils pas en commun assez de traits profonds pour que l'expérience personnelle puisse en quelque mesure servir de critère et être, moyennant certaines discriminations et certaines nuances, transférée à autrui?

Tout cela aussi met en lumière la part de sensibilité requise par la lecture des romans. Et l'on comprend comment Thibaudet pouvait envisager que « le critique idéal serait fait d'une liseuse de romans et d'un liseur de romans », ces deux individus ou cet individu dédoublé alliant aux qualités rationnelles, discursives que l'on considère à l'accoutumée comme spécifiquement masculines, les facultés intuitives, l'émotivité, le sens du concret qui sont l'apanage de l'éternel féminin.

Car ce sont, en effet, ces qualités diverses et complémentaires qu'appelle la lecture fructueuse du roman, exactement comme elles représentent la condition *sine qua non* de toute

culture authentique, de celle qui engage, développe et affine l'humain sous tous ses aspects.

C'est dire que la culture véritable est humanisme. Nous le croyons profondément. Mais nous n'entendons pas seulement « humanisme » au sens traditionnel qui implique la familiarité avec les civilisations antiques. Nous l'entendons encore au sens du vieux philosophe Protagoras et de son *homo-mensura* : « l'homme est la mesure de toutes choses », qui place l'homme au sens perspectif de l'univers, qui le considère comme fin suprême, qui en fait à la fois l'ouvrier et le chef-d'œuvre de toute civilisation.

Dès lors, le roman qui se donne et s'est toujours donné pour but exprès d'éclairer et d'approfondir la connaissance de l'homme peut s'avouer l'égal en dignité de la psychologie et de la sociologie, par exemple, et prendre rang à côté d'elles parmi ce que l'on appelle les sciences humaines.

Connaissance de soi et connaissance d'autrui, connaissance de ce qu'il faudrait être et de ce qu'il faut n'être pas, telle est la provende que nous apporte le roman car, sans qu'il lui soit besoin de juger ou de moraliser, il lui suffit de conter et de dépeindre avec art pour que, passionnés, émus, et pourtant lucides, nous sentions stimulée en nous l'ardeur de la méditation.

Albert Thibaudet — qu'on nous excuse, c'est la dernière fois que nous le citerons... peut-être!... — après avoir parlé du roman qui « s'élève sur un plan héroïque, déploie un vol de vie idéale » et du roman qui, puisant sa matière dans la vie banale, est dit réaliste au contraire, écrivait : « Lire les romans de l'un et l'autre genre, c'est donc être amené à se reconnaître et à se juger; c'est recevoir du roman le service que rendaient au xvii<sup>e</sup> siècle les moralistes et les sermonnaires. D'un côté le roman qui découvre à l'homme moyen, populaire, sa grandeur. De l'autre, le roman qui lui montre sa misère. Un peuple de romanciers rend à des millions d'hommes le service que Pascal demandait, pour quelques solitaires, à Epictète et à Montaigne. »

Il est superflu d'insister, pensons-nous, sur la vertu formatrice — et, donc, sur la valeur culturelle — de la connaissance de l'homme.

Connaissance de l'homme, c'est-à-dire connaissance de soi

qui est corrélative à la conscience, au double sens psychologique et moral; connaissance d'autrui d'où naît le sentiment de la relativité et, par conséquent, la tolérance.

La connaissance rigoureuse de soi — sans complaisance et sans cécité volontaire — est sans doute la plus difficile et rejoint l'antique sagesse du *Gnôthi seauton*, du connais-toi toi-même. Mais, dès lors qu'elle est fermement établie et qu'elle s'accompagne de lucidité et de tolérance à l'égard d'autrui, elle constitue la plus fine pointe de la culture, non seulement pour l'esprit mais pour le cœur et pour le caractère, pour ce que, d'un seul mot, on appelle l'âme.

Or si l'on assigne pour fonction capitale au roman — ou si, à tout le moins, on admet au nombre de ses fonctions capitales — cet approfondissement de la connaissance de l'homme, il est évident que, parmi les différentes espèces qu'on y peut distinguer, c'est le roman psychologique et le roman de mœurs qui semblent remplir ce rôle avec le plus de pertinence.

Au vrai, c'est, en effet, la mission à laquelle il a constamment répondu chez nous, sinon depuis ses origines — nous n'envisageons point ici le roman du moyen âge ni ce qui peut être qualifié de « roman » à la Renaissance — au moins depuis la période classique. De *La Princesse de Clèves* aux *Chemins de la liberté*, une chaîne longue et brillante se noue, aux anneaux infiniment divers mais dont chacun soude à l'autre les visages multiples et toujours neufs de l'homme, ce perpétuel inconnu.

Et tout à coup, en énonçant cette expression suggérée peut-être — mais dans un autre sens — par un titre célèbre, nous sommes saisie d'émerveillement. N'est-ce point miracle que, depuis le temps — et c'est, pour le moins une trentaine de siècles et, ce disant, nous négligeons presque deux millénaires de civilisation orientale — n'est-ce point miracle que, depuis le temps que philosophes, moralistes, romanciers, psychologues, sociologues s'occupent de l'homme, ce dernier se soit révélé tout ensemble si pareil à lui-même et si fécond en aspects nouveaux, toujours insoupçonnés?

L'homme universel existe; de grandes idées, de grands sentiments fondamentaux lui font et lui ont toujours fait trouver ses frères en tous les temps, en tous les lieux. Cet

homme-là que nous appelons l'homme fondamental et qui est aussi l'homme raisonnable — car la raison est l'élément le plus sûr de notre patrimoine commun — c'est celui qu'a dépeint le roman classique.

Mais, dès la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, avec ce que les historiens appellent le préromantisme, naquit la curiosité, le goût du particulier, du local, voire du singulier et même de l'étrange — de l'individuel en un mot. Dès lors une mine inépuisable était ouverte au roman qui a sondé de plus en plus largement et profondément non seulement la conscience de l'homme mais son subconscient, son inconscient et même ses ténèbres les plus abyssales. Dès l'instant que l'on s'éloigne de la raison, toutes les surprises sont possibles.

Nous n'illustrerons pas davantage ce point car mille exemples se présentent aussitôt à l'esprit. Que de romans psychologiques, que de romans de mœurs, dans notre langue et dans toutes les autres, ont enrichi, amplifié, aiguisé notre connaissance de l'individu et des groupes sociaux! S'arrêter à quelques exemples serait prononcer à l'égard de trop d'autres une exclusive injustifiée.

Mais il est un aspect de l'interférence du roman et de la vie sur lequel il faudrait insister brièvement.

Il arrive que le roman ne se contente pas d'être un reflet ou un révélateur de l'âme et de la vie humaines mais que, jouant le rôle d'un catalyseur à l'endroit de tendances latentes et diffuses, il devienne véritablement créateur de comportements et de types humains. Ici deux ou trois exemples — et des plus illustres — éclaireront sur le champ notre pensée. Werther et René ne constituent-ils pas des archétypes sur lesquels se sont modelés, à une certaine époque, quantité d'êtres vivants? C'est que Goethe et Chateaubriand ont su saisir les éléments épars et comme flottant dans l'atmosphère d'un état d'âme inconscient peut-être et qui n'avait pas encore cristallisé. En donnant à cet état d'âme la figure concrète d'un personnage, en l'incarnant — on peut ici accorder à ce mot son sens le plus fort — ils ont, à n'en pas douter, accompli œuvre de démiurges, ils ont appelé à l'existence et au sein de l'existence commune des individus d'un genre nouveau. Rien, à notre sens, ne prouve mieux l'importance du roman pour la formation de l'homme, pour l'évolution de la pensée et de la

sensibilité. Ces exemples romantiques sont, à coup sûr, les plus frappants — est-il besoin de rappeler les suicides consécutifs à *Werther*? — mais ils ne sont pas isolés. Nous savons tous qu'il y a eu, après des Emma Bovary et des Julien Sorel, maints Nathanaël et maints Lafcadio dont est responsable André Gide et l'on connaît déjà des Mathieu et des Boris de *L'Age de raison*.

Il est une autre espèce de romans encore qui agissent fortement sur la vie intérieure et davantage sur la vie sociale bien souvent. Ce sont les romans à thèse. Sans doute ceux-là ne sont-ils pas les meilleurs au point de vue proprement esthétique. Mais ils ont le mérite non romanesque de provoquer d'intenses remous d'idées. On se souvient des orages soulevés par *Le Disciple* ou *L'Etape* de Bourget et, plus près de nous, qu'on se rappelle les discussions passionnées longtemps rebondissantes que suscita *Fontaine* de Charles Morgan.

Répétons-le, notre propos n'est point ici d'apprécier le roman au point de vue esthétique. Il faut reconnaître alors que le roman à thèse est à la fois un moyen d'information, puisqu'il expose au lecteur des idées, et un instrument de culture, puisque le parti pris transparent de l'auteur, s'il n'excite pas toujours des discussions véhémentes, incite, en tout cas, à la méditation, à la réflexion personnelles.

Jusqu'ici nous n'avons point quitté l'homme. Or, il serait maladroit d'oublier que l'homme existe dans le monde, de croire que le roman se confine au domaine de la vie intérieure et des relations sociales. On pourrait, au contraire, porter au compte du roman la parole de Théophile Gautier : « Je suis quelqu'un pour qui le monde extérieur existe. »

Qu'une fiction s'inscrive dans un décor, c'est une des nécessités primordiales du genre et la poésie qui peut émaner de l'environnement, de l'atmosphère physiques, en représente l'un des charmes les plus séducteurs. Nous n'en prendrons pour témoignage que ce pays de vignobles, de pinèdes et de landes, que ce paysage éclatant et torride, saturé de parfums et comme cadencé par les coups sourds et lointains des flots de l'Atlantique qui instille aux romans de François Mauriac une vertu magique irrésistiblement envoûtante. On peut affirmer qu'un François Mauriac — ou encore un Henri Bosco avec la Provence tantôt bucolique et tantôt sauvage du *Mas*

*Théotime* ou de *Malicroix* — ont littéralement recréé certaines régions de France, à telle enseigne que ceux mêmes qui n'y sont jamais allés peuvent avoir l'impression, à travers les livres, d'en respirer les effluves, d'en capter les sortilèges, d'en adorer le dieu secret.

Ainsi le romancier nous dévoile les prestiges de l'univers.

Qui donc a dit que le roman est un miroir qui se promène sur une grand'route? Le mot est joli, à coup sûr, et juste si l'on veut bien admettre que le miroir possède quelque pouvoir déformant qui transfigure le réel. Ce pouvoir déformant, c'est le privilège de l'art en général, c'est même sa condition première et spécifique, c'est la vision poétique de l'auteur, c'est, dans l'ordre du roman, ce que nous avons appelé ailleurs la transposition romanesque.

Aussi ne faut-il pas confondre le roman avec le documentaire dont la notation est plus exacte, plus scrupuleuse, plus exhaustive mais plus sèche et plus terne aussi bien.

Le roman est une invitation au voyage mais sous l'égide d'un cicerone de choix, particulièrement sensible et personnel, qui nous ménage un angle optique singulièrement révélateur d'où se découvre l'âme cachée d'un décor, insoupçonnée du vulgaire.

Alors nous nous familiarisons avec un pays d'une manière si concrète et si intime tout ensemble que nous finissons par nourrir l'illusion que nous y sommes autochtones. Ou bien le roman nous promène sur la grand'route de l'aventure et il faut que l'artiste jouisse d'un talent magistral pour nous imposer, à côté de la curiosité, de l'excitation où nous absorbent des péripéties haletantes, les enchantements d'un cadre qui, à mesure qu'il s'éloigne, revêt des aspects de plus en plus fabuleux.

L'exemple qui vient à l'esprit ne répond pas directement à la définition courante du roman d'aventures, dont le prototype pourrait être Jules Verne, mais il est de haute littérature. Il est, toutefois, essentiellement roman d'aventure (au singulier) au sens où l'entendait Jacques Rivière. C'est *Le Grand Meaulnes* d'Alain-Fournier où, à l'aventure extérieure et intérieure, se mêlent les campagnes et les grand'routes de Sologne et ce domaine mystérieux, géographiquement situé mais aux

confins de la terre et du rêve, paré d'enchantements venus à la fois de la nature et des espaces imaginaires.

Enfin, il faudrait dire un mot du voyage dans le temps auquel le roman nous convie parfois. C'est l'affaire du roman historique ou du roman d'anticipation. Celui-ci — est-il besoin de le dire? — ressortit uniquement à la fantaisie quoique se fondant sur des données plausibles, tandis que celui-là, se référant à des sources établies, peut jouer un rôle informateur. Toutefois, ici encore, il faut user d'une circonspection scrupuleuse. Le roman historique — parce qu'il est roman — a toute licence, non point de fausser les faits et les personnages de l'histoire, mais d'amplifier, d'embellir les uns ou de les éclairer d'un jour particulier, de doter les autres d'une âme individuelle et secrète que les documents scientifiques n'avaient point enregistrée. Aussi le roman historique contribue-t-il, plus qu'à l'instruction, à la culture parce que, respectant, certes, l'atmosphère générale et l'esprit d'une époque, il excelle surtout à les faire vibrer et vivre, à nous y faire participer, autant que par l'intelligence, par ces antennes subtiles qui découvrent, au delà des notions apprises, un sens et une valeur.

Ne nous flattons point. Ces quelques pages ne constituent pas une revue exhaustive de tous les moyens par lesquels le roman peut devenir un instrument de culture. Il faudrait ajouter que depuis peu, depuis la dernière guerre exactement, beaucoup de romanciers ont encore exalté la dignité de leur mission : le roman est désormais promu à une fonction métaphysique. Nulle activité de la pensée — nous n'hésitons pas à l'affirmer — n'est plus propre que celle-là à approfondir, à aiguïser la conscience de l'homme. Dans l'angoisse contemporaine où nous sentons le destin de l'humanité même mis en question, le héros de roman pourrait assumer une véritable mission sôtériologique, revêtir, comme le dit M. René-Marill Albérès, la figure de Prométhée qui doit nous apporter le feu éclairant et sauveur.

Mais cette question exige une longue étude préliminaire et un mûr examen. Nous ne faisons que l'indiquer en conclusion.

Cette conclusion, toutefois, nous ramène à notre point de départ et nous fait, dans le même temps, mesurer le chemin parcouru.

Il y a loin de la solution du problème crucial de la métaphysique à la volupté nouvelle que Pierre Louys ne nommait point après le tabac. Mais s'il est vrai — et nous le croyons — que toute volupté authentique nous fait transcender nos frontières et approcher de l'infini, s'il est vrai, d'autre part — et nous n'en disconviendrons pas davantage — que la pensée peut accéder à l'ivresse métaphysique et y puiser une indéniable volupté, notre cercle se referme avec une rigueur parfaite.

Nous concluons alors que la lecture des plus beaux romans est un plaisir, mais un plaisir de qualité si éminente, qui exalte si puissamment l'esprit et qui nous fait si bien communier avec le monde, qu'il a vraiment le droit d'être compté parmi les plaisirs chéris des dieux.

Nelly CORMEAU.

**FONVIZINE**  
**Une contribution russe**  
**à la petite histoire des lettres françaises**

par **Olga PULMAN**,  
licenciée en philologie et histoire slaves

Lors de son séjour à Paris, au mois d'août 1778, Denis Ivanovitch Fonvizine, auteur dramatique déjà fort célèbre et dignitaire de la grande Catherine, écrivait à sa sœur demeurée à Moscou une de ces longues lettres, bourrées d'anecdotes et de détails curieux, dont il était coutumier et dans laquelle il lui racontait certains événements qui avaient ému l'auteur de la lettre, autant qu'ils devaient bouleverser la destinataire. Voici le récit qui nous intéresse :

« Je t'ai déjà écrit que Rousseau avait promis de se faire voir de moi et le jour avait même été fixé de notre rencontre; cependant la veille de ce jour, vint me trouver certain abbé, par l'intermédiaire duquel j'avais demandé cette entrevue avec Rousseau; il m'apporta de nouvelles informations selon lesquelles il s'était rendu à la maison de Rousseau et y avait trouvé la femme de ce dernier en proie aux larmes et au désespoir; elle lui demanda s'il n'avait point vu son mari. Voilà deux nuits qu'il n'avait logé à la maison et elle redoutait que le gouvernement ne l'ait incarcéré. On passa ainsi trois jours sans nouvelles et on finit par apprendre que Rousseau s'en était allé chez un sien ami, homme important, dans sa propriété de campagne à une cinquantaine de verstes de Paris. Voici la cause de cette retraite : Rousseau avait écrit des *Mémoires* de sa propre vie dans lesquels il décrivait fort librement les intrigues des puissants de France en les citant nommément. Il composa cet ouvrage pour que sa femme le publie après sa mort et en tire un bénéfice certain et voulu. C'est

pour elle qu'il compose ce livre qu'il lui laisse en héritage. Mais cette femme est si cupide qu'on n'en trouve pas la pareille. Il lui sembla fort long d'attendre la mort de son mari. Aussi elle traita avec un libraire, lui vendit le manuscrit et l'autorisa à le recopier en cachette lorsque Rousseau dormait. Lui, il ne savait rien de ce désastre quand soudain il reçoit de Hollande une lettre d'un libraire qui lui écrit qu'il détient son manuscrit acheté cent louis d'or, et, par bonté d'âme, s'informe sur quel papier et en quels caractères d'imprimerie il recommande de faire l'édition. Rousseau fut terriblement effrayé en constatant les méfaits commis par sa femme et écrivit au libraire, le suppliant de ne pas éditer son livre avant sa mort; et lui-même se réfugia à la campagne chez son ami, laissant là son ingrate épouse. Maintenant on voit que le libraire ne l'a pas écouté, car le livre est imprimé et les exemplaires qui en sont arrivés ici ont été confisqués; quant au pauvre Rousseau, de peur et d'indignation, il a mis fin à ses jours. On a reçu aujourd'hui la nouvelle de sa mort; on a trouvé une blessure en plein cœur. Il se serait percé le cœur avec une épingle, selon les uns, à l'aide d'un couteau, disent les autres. Quoi qu'il en soit, il s'est suicidé; c'est du moins la rumeur qui court en ville. Mon ami Houdon, un sculpteur réputé, est allé chez lui pour faire son masque. A ce que l'on dit, son visage est resté tel qu'il était de son vivant.

» Ainsi donc, le sort n'a pas voulu que je voie l'illustre Rousseau! Pourtant tu dis vrai : il doit avoir été le plus honnête et le plus respectable de ces messieurs les philosophes de ce siècle. Son désintéressement du moins a été fort strict. Je suis à ce point furieux contre sa femme que, si j'étais juge, je la ferais pendre. » (Lettres de France, n° XIII, août 1778) (1).

Cette version de la mort de Jean-Jacques Rousseau ne manque pas d'intérêt. Elle corrobore d'ailleurs le témoignage de certains écrivains, français ceux-là, qui, comme l'auteur comique russe, ont prétendu que Jean-Jacques était décédé de mort violente. Cependant, si M<sup>me</sup> de Staël, Sainte-Beuve ou Saint-Marc-Girardin soutiennent la thèse du suicide (se basant notamment sur les affirmations des voisins du marquis de Girardin, le châtelain d'Ermenonville, dans la propriété duquel

(1) La correspondance de France de Fonvazine (traduction et commentaire) doit paraître prochainement.

l'auteur des *Confessions* a terminé ses jours et où il s'était choisi une sépulture), la version d'une mort naturelle finit pourtant par s'imposer d'une manière définitive. Relisons par exemple les souvenirs du prince de Ligne; nous y trouvons une spirituelle description de ses rencontres avec Rousseau. A en croire le prince, Rousseau se trouvait dans un état d'esprit fort singulier, proche de la démence. Ligne signale la présence de « sa vilaine femme ou servante » et termine le récit en parlant de la mort qui a « surpris » Jean-Jacques à Ermenonville. Le grand seigneur occidental se vante d'avoir dépensé plus d'esprit au cours de sa double entrevue avec Rousseau qu'en toutes autres circonstances, mais ne se donne pas la peine de rechercher les causes de la mort soudaine d'un interlocuteur qu'il prisait tant; sans discuter, Ligne accepte la version officielle d'une mort naturelle que pourtant Paris avait suspectée dès le début, tandis que l'écrivain russe recherche anxieusement l'information exacte. Son ami Houdon, dont il se plaît à souligner le nom, a pu être l'informateur le plus sérieux du voyageur russe en cette triste affaire, puisqu'il a été appelé à Ermenonville le jour même où s'y était déroulée la sombre tragédie.

Sans nous attarder davantage sur cet épisode, faisons plus ample connaissance avec l'auteur de la lettre.

Denis Ivanovitch Fonvizine (1745-1792) descendait d'une famille livonienne de l'Ordre des Chevaliers Porte-Glaive; un de ses ancêtres, Pierre Wolodimirovitch Fan Fisin, avait été emmené en captivité à Moscou par Ivan le Terrible, mais sa famille s'était rapidement russifiée au service des Moscovites.

Après avoir fait carrière à l'armée, le père de l'écrivain était devenu fonctionnaire; mais sa fortune médiocre ne lui permit pas d'engager des gouverneurs étrangers pour ses huit enfants et il se voua lui-même à leur éducation. Heureusement d'ailleurs, car notre auteur nous révèle, non sans une cruelle ironie, comment la noblesse russe choisissait ceux à qui elle confiait le soin d'élever ses enfants. Ainsi dame Prostakova déclare non sans fierté : « Voilà quatre ans qu'il étudie. Ce serait pécher que dire que nous ne nous efforçons pas de donner une bonne éducation à notre Mitrofan. Nous payons de bonne monnaie trois professeurs. Le diacre de l'église du Pokrov, Kouteïkine, vient lui apprendre la lecture et l'écriture.

Pour l'arithmétique, il reçoit des leçons d'un sergent retraité, Cyfirquine. Ils viennent tous deux de la ville. L'Allemand Adam Adamytch Vralman lui enseigne le français et toutes les sciences. Celui-ci reçoit 300 roubles par an. Il mange avec nous à table; nos femmes lavent son linge; un cheval pour tous ses déplacements. A table, un verre de vin; pour la nuit une chandelle et notre Thomas répare gratuitement sa perruque. Et, bien vrai, nous en sommes satisfaits, mon frère, il laisse toute liberté à l'enfant. » (*Niédorosl*, acte I, sc. vi.)

Or, voici que nous apprenons quel était ce précepteur si grasement payé :

« STARODOUM. — Serais-tu ici en qualité de précepteur, Vralman? J'avais pensé que tu es un brave homme et qui ne se mêlerait pas de ce qui ne le regarde point.

» VRALMAN (*qui parle avec un accent allemand très prononcé*). — Que faire? Je ne suis ni le premier, ni le dernier. Pendant trois mois j'ai erré à travers Moscou; personne n'avait besoin d'un cocher. Il ne me restait plus qu'à mourir de faim ou bien... devenir instituteur. » (*Niédorosl*, acte V, sc. vi.)

Ailleurs, une fictive *Correspondance entre Starodoum, Douryquine* <sup>(1)</sup> et un professeur d'université nous montre comment un général est censé faire choix d'un maître pour ses enfants. Parmi les conditions, celles-ci : « Le maître doit être Russe, connaître le français et l'allemand, écrire des vers pour les besoins de la maison. Ce ne serait pas mauvais qu'il connaisse l'arithmétique. » Il touchera 200 roubles par an (Vralman, comme étranger, touche la moitié de plus), mais aura aussi la charge de réparer les perruques et de tenir les comptes de la maison; il sera traité comme un laquais. Le professeur d'université propose des candidats russes assez peu intéressants comme éducateurs et dont l'un « connaît le grec et l'hébreu, mais ignore le russe — ce qui d'ailleurs n'a pas d'importance »; quoique « aujourd'hui, hélas, de nombreux nobles russes désirent enseigner la langue russe à leurs enfants; en vérité, ce désir est une stupide invention ». Un autre candidat, « philologue et philosophe, connaît le français, mais encore

(1) Tous les noms propres employés par Fonvizine ont une signification en russe. Ainsi Prostakova, c'est la Simplette, Vralman, le menteur, Starodoum est celui qui pense selon la tradition, Douryquine est l'imbécile (cf. le général Dourakine de M<sup>me</sup> de Ségur).

mieux le latin et l'arithmétique jusqu'à la règle des trois <sup>(1)</sup> ». Finalement, Dourykiné décide d'engager celui qui demande le salaire le plus bas. Et Starodoum pourra constater avec amertume : « Nous voyons les conséquences malheureuses d'une mauvaise éducation. Quel profit la patrie pourra-t-elle tirer d'un Mitrofané, pour lequel des parents ignorants paient de fortes sommes à des professeurs ignares ? Combien de pères de noble famille confient l'éducation morale de leur fils à un serf ? Aussi, quinze ans après, au lieu d'un serf, ils en ont deux : le vieux pédagogue et le jeune maître ! » (*Niédorosl*, acte V, sc. 1.)

Il est indéniable que Fonvazine pense à son propre père quand il place dans la bouche de Starodoum ces sages paroles : « Mon père m'a donné une éducation selon son temps et je n'ai pas éprouvé le besoin de me rééduquer. Il servait Pierre le Grand. En ce temps-là, un seul homme s'appelait *tu* et non pas *vous*. L'épidémie ne s'était pas encore répandue que chacun s'estimait être plusieurs. Par contre, aujourd'hui, plusieurs personnes n'en valent pas une... A cette époque, les gens de cour étaient des guerriers, mais les guerriers n'étaient point courtisans. J'ai reçu de mon père une éducation qui, pour l'époque, était la meilleure. En ce temps-là, il y avait peu de méthodes pour l'instruction, mais on ne savait pas encore farcir une tête vide de l'esprit d'autrui. » (*Niédorosl*, acte III, sc. 1.) Que voilà une opinion que ne désavouerait point un Montaigne...

L'instruction que reçut le jeune Fonvazine ne se limita heureusement pas aux préceptes paternels et à la lecture de sa bibliothèque judicieusement composée d'ouvrages historiques et moralisateurs; dès l'âge de dix ans, Denis suivit les cours du Collège noble annexé à l'Université de Moscou. Il y apprit notamment le latin et l'allemand; à vrai dire, l'enseignement y était encore des plus rudimentaires. A treize ans, le futur écrivain voit la Cour impériale et, fait bien plus important, assiste à une représentation théâtrale; bien mieux, on le présente lui-même aux meilleurs artistes de la scène pétersbourgeoise et ce premier contact avec les grands comédiens le remplit d'enthousiasme.

Ses rapports avec la Cour lui montrent avec évidence que

(1) Edit. L. B. Svetlov et N. L. Brodsky, Moscou 1946, pp. 148 à 150.

le français est une langue dont on ne peut plus se passer; il s'empresse de l'assimiler dès son retour à Moscou, où il achève ses études universitaires. De cette époque datent ses premières traductions de l'allemand. Bientôt il transposera Ovide en sa langue maternelle et aussi, en vers malhabiles, l'*Alzire* de Voltaire.

En 1762, ayant achevé ses études, Fonvazine entre à l'armée; cette activité ne l'enchantant guère, c'est avec joie qu'il accueillera tout changement dans son existence. Une chance inespérée se présente : il est attaché au Ministère des affaires étrangères, en qualité de traducteur des documents les plus importants. Presque aussitôt, on charge le jeune homme d'une mission à la Cour de Mecklembourg-Schwerin. C'est son premier voyage par delà les frontières russes, qui le mène dans le nord de l'Allemagne; il visite Hambourg et fait à la Cour princière une impression des plus favorables. A son retour à Saint-Pétersbourg, Fonvazine passe au service d'Elaguine, ministre du Cabinet impérial. Cette situation, proche des milieux mêmes de la Cour, lui permettra de lancer sa première comédie, *Brigadir* (Le Général de brigade), qui eut l'heur de plaire à l'impératrice Catherine et attira par conséquent sur le jeune auteur l'attention bienveillante des courtisans, notamment des frères Panine, hauts dignitaires de l'Empire. Nikita Panine étant devenu ministre des affaires étrangères, assura la réussite de Fonvazine dans la carrière administrative. Il fit aussi sa fortune en lui offrant plus de mille âmes<sup>(1)</sup>. Cette largesse permit au jeune homme de faire un assez riche mariage et de dépenser désormais presque sans compter.

Cette aisance nouvellement acquise donnera au jeune auteur à la mode les moyens de mener son épouse aux eaux curatives de Montpellier. Ensemble ils visiteront l'Allemagne et la France et nous laisseront un précieux témoignage de leur enthousiasme dans des lettres qui sont peut-être la partie la plus captivante de l'œuvre du grand comique.

A son retour en Russie, il présente sur la scène impériale le *Niédorosl* dont le succès est délirant.

Dans ses œuvres suivantes, ouvrages mineurs, Fonvazine

(1) On estimait les fortunes en âmes de paysans asservis. Cf. *Les Âmes mortes*, de Gogol.

devient agressif. Audacieusement, il critique les mœurs de la Cour et pose à l'Impératrice, qui se prétendait libérale, des « Questions » fort impertinentes à la vérité et qui finiront par mettre notre auteur à l'index. La censure interdira même toute publication des écrits postérieurs de Fonvizine, écrits qui n'en circuleront pas moins sous le manteau avec un succès d'autant plus grand. Ce sera par exemple le sort de sa *Grammaire de Cour*, fort spirituelle.

En 1784, Fonvizine fait un second voyage; son goût de plus en plus prononcé pour les œuvres d'art le guide vers l'Italie, dans un double but : acheter des antiquités pour le compte de l'Impératrice — il est chargé notamment de négocier l'achat de la célèbre fontaine de bronze à Nuremberg<sup>(1)</sup>, mais ne dispose que d'un crédit insuffisant — et acquérir des œuvres de valeur, surtout des tableaux, pour un commerce d'art et de livres rares qu'il possède lui-même à Saint-Pétersbourg et que gère un certain Klostermann<sup>(2)</sup>.

A la fin de ce voyage, Fonvizine est frappé d'une attaque d'apoplexie qui le paralyse et le prive presque de l'usage de la parole. Les derniers déplacements ne serviront plus qu'à mener l'infortuné chez divers médecins dans les villes d'eau étrangères. Cette ruine physique n'altéra cependant en rien sa vivacité d'esprit, son goût pour la fine plaisanterie et l'amour qu'il porte aux lettres et aux arts.

La mort enleva cet homme remarquable à l'âge de quarante-sept ans, le 1<sup>er</sup> décembre 1792.

Telle fut la vie de l'auteur du *Niéedorosl*. Voyons maintenant quelle était la situation générale de la Russie, lorsque le génial écrivain entreprit son voyage en France, ou, plus exactement, quel était le genre de culture du pays.

Lorsque, par sa victoire sur les Suédois, Pierre le Grand eut percé sa « fenêtre sur l'Europe », un vaste mouvement dans les deux sens s'établit aussitôt. En effet, si des occidentaux en grand nombre se ruèrent sur les terres neuves de la Russie qui s'offraient comme une riche proie à leurs entreprises, par contre, encouragés par le tsar novateur, les Russes se lancèrent de plus en plus nombreux à la conquête de la civilisation euro-

(1) Lettre de septembre 1784.

(2) Cf. *Testament de Fonvizine*, 3<sup>e</sup> Edit. Vvedensy, Saint-Pétersbourg, 1902, p. 225.

péenne. La Russie assimila, d'ailleurs fort superficiellement, une culture importée de Hollande, de France ou d'Allemagne, selon les préférences des souverains qui, successivement, occupèrent le trône impérial. Sous les règnes d'Elisabeth et de la grande Catherine, c'est surtout la France qui fut le point de mire de l'intellectuel ébloui par l'éclat de Paris et par le prestige de la Cour royale.

Les lettres russes étaient pour lors dans l'enfance. La langue littéraire se formait à peine, évoluant lentement, sous l'influence de Lomonossov, du slavon d'Eglise à sa forme moderne qui ne sera définitivement fixée que par Pouchkine. C'est dans cette langue en formation que l'on commença à traduire hâtivement et un peu au hasard les ouvrages qui semblaient indispensables à l'éducation de la jeunesse dans un esprit européanisé.

Dans la première moitié du xviii<sup>e</sup> siècle, Kantémir, Lomonossov, Soumarokov illustrent la littérature russe. A Soumarokov revient l'honneur d'avoir jeté les bases de la scène nationale, en dirigeant le théâtre fondé par l'impératrice Elisabeth et en écrivant des tragédies dont le sujet est tiré de l'histoire de la Russie kievienne, mais dont la forme suit les préceptes sévères de Boileau et respecte la règle des trois unités. Cependant, bien plus que le théâtre russe, encore primitif, ce sont les comédiens français et surtout les italiens qui attirent le public cultivé en le familiarisant avec le répertoire (opéra et comédie) occidental.

Le premier triomphe du théâtre national nous ne le voyons qu'en 1782, avec le *Niédorosl* (L'Adolécant) de Fonvazine. Depuis la première représentation au théâtre impérial de Saint-Pétersbourg et jusqu'à nos jours, l'œuvre n'a pas quitté l'affiche. Malheureusement, le caractère assez spécial de l'humour vizinien, qui perd de sa saveur sitôt qu'on essaye de le transposer en une langue étrangère, est cause de ce que le théâtre de Fonvazine n'a pas été mis à la portée du lecteur, du spectateur français.

C'est la raison pour laquelle nous négligeons le côté dramatique de la production de Fonvazine, pour considérer une partie de son œuvre, peu connue des Russes eux-mêmes et qui, cependant est digne d'intérêt. Il s'agit des relations de l'écrivain avec l'étranger : France, Allemagne, Italie.

Le tourisme au temps des diligences n'était pas une mince entreprise. Les deux voyages de Fonvazine sont de véritables expéditions dont le but principal est d'informer aussi bien l'écrivain que sa famille, ses chefs et ses amis sur la vie et les opinions de la société occidentale. Voilà qui explique le nombre considérable de lettres qu'il envoie de l'étranger; nous en avons seulement conservé une petite partie et nous ne voyons malheureusement nulle trace de ce journal personnel où Fonvazine consignait soigneusement au jour le jour ses impressions de voyage, la caractérisation souvent caustique des célébrités qu'il a eu la bonne fortune de rencontrer et, perte particulièrement regrettable pour l'historien de l'art, ses appréciations détaillées et ses descriptions minutieuses des chefs-d'œuvre artistiques : son avis aurait été pour nous d'un intérêt considérable.

Esprit curieux, d'une maturité peu commune (l'auteur n'a que trente-deux ans quand il séjourne en France, quarante lorsqu'il visite l'Italie), Fonvazine observe tout d'un œil critique et malicieux, avec le désir sincère de s'instruire et d'établir d'utiles comparaisons. A Montpellier, il fréquente la belle société provinciale; à Paris, il n'entretient de relations qu'avec le monde des lettres et des arts (les Encyclopédistes, l'Académie, le président La Blancherie du *Rendez-vous des gens de lettres*, etc.); il note, avec une malice indulgente, la vanité, la cupidité, la platitude aussi de certains littérateurs français qui, par son intermédiaire, car il est un fonctionnaire important de Catherine II, espéraient bénéficier des largesses de l'Impératrice de Russie.

Nous avons vu dans le pittoresque récit de la mort de Rousseau quel souci de précision anime ce Russe consciencieux et tout semble indiquer qu'il allait chercher ses informations à la source. Son désir de tout savoir va parfois jusqu'au pédantisme et jamais il ne fait d'affirmations à la légère; peut-être parfois est-il trop catégorique. Pardonnons-le à un garçon de trente-deux ans... Son intérêt pour tout ce qui touche à la France, à sa vie culturelle et surtout à ses littérateurs et à son théâtre, est aussi grand que sincère; il n'y a jamais chez Fonvazine d'idée préconçue. Rien n'est aussi significatif à ce propos que la différence de mentalité des deux comédies : le *Brigadir*, anté-

rieur à son séjour en France, et le *Niédorosl* qui lui est postérieur.

Écrit avant son voyage, le *Brigadir* témoigne d'une médiocre estime pour certain esprit français transplanté sur le sol russe. La pièce met en scène un petit-maître borné et ridicule et une pimbêche stupide et minauière, tous deux atteints de gallomanie virulente. Certaines scènes ne sont pas sans rappeler les *Femmes savantes*. Voici une situation caractéristique :

« LA CONSEILLÈRE. — Combien notre fille est heureuse. Elle va épouser quelqu'un qui a été à Paris. O ma joie! Je ne sais que trop bien comment on vit avec un homme qui n'a pas été à Paris!

» LE FILS DU BRIGADIR. — Je vous remercie, Madame, de votre politesse. Je l'avoue, je voudrais avoir une épouse avec laquelle je pourrais converser en français et non en une autre langue. Notre existence en aurait été bien plus heureuse. » (*Brigadir*, acte I, sc. 1.)

Ces deux personnages n'ont pas d'autre lecture que les romans sentimentaux français. Ils n'ont que mépris pour la langue tout comme pour les usages russes. Car le bonheur parfait, c'est d'être Français :

« LE BRIGADIR. — En voilà un Français. Il me semble que tu es né en Russie.

» SON FILS. — Mon corps est né en Russie, c'est vrai; mais mon esprit appartient à la couronne de France.

» LE BRIGADIR. — Pourtant tu dois plus à la Russie qu'à la France. Il y a en effet bien plus de cohésion dans ton corps que dans ton esprit. » (*Brigadir*, acte III, sc. 1.)

« LE FILS. — N'importe! Celui qui a été à Paris a le droit de ne plus se considérer comme Russe, car il est déjà plus français que russe... Oublier qu'on est Russe? Totalement on ne le peut, ce n'est pas un malheur qu'on puisse effacer de son esprit... C'est un rêve, une illusion. » (*Brigadir*, acte III, sc. III.)

De plus, Fonvizine veut persuader les spectateurs de sa pièce que les gallomanes russes sont, à Paris, l'objet de la risée générale :

« LE FILS. — A Paris, chacun m'estimait selon mon mérite. Partout, ou bien je parlais moi seul ou tous parlaient de moi.

Tous admiraient mes propos. Quand on me voyait, la joie apparaissait sur les visages et souvent, ne pouvant la cacher, on la proclamait par d'immenses éclats de rires, preuve évidente de l'opinion des Français. » (*Brigadir*, acte III, sc. III.)

Il est enfin un point sur lequel Fonvizine revient toujours : la cause de tout le mal est une mauvaise éducation, un manque d'instruction. Donnons-lui une fois de plus la parole :

« LE FILS. — Je lui suis redevable (à un cocher français qui fut son précepteur) de mon affection pour les Français, de ma froideur envers les Russes. Si, par malheur, j'étais tombé entre les mains d'un Russe aimant sa nation, peut-être ne serais-je pas tel que je suis. »

Et la conseillère de conclure : « C'est un bonheur, mon âme, que tu sois tombé sur un cocher français. » (*Brigadir*, acte V, sc. II.)

Ce n'est certes pas chez les cochers que Fonvizine allait parfaire son éducation ! A Montpellier, un avocat lui enseigne la jurisprudence ; ailleurs, il constate que les savants sont assurés de gagner honorablement leur vie en France même, que leur patriotisme leur interdit de chercher fortune ailleurs et que nul savant ne s'en ira en Russie sauf si on lui fait un pont d'or (lettre de Paris, avril 1778). Il ne peut donc jamais être question de gallophobie chez Fonvizine ; il lui arrive parfois d'être sévère dans ses jugements, mais avant tout, il est juste. Dans le *Niédorosl*, Sophie, la jeune fille cultivée et sympathique, lit en attendant son oncle Starodoum ; que lit-elle donc ?

« SOPHIE. — Un livre français, du Fénelon, *L'Education des filles*.

» STARODOUM. — De Fénelon, l'auteur du *Télémaque* ? C'est très bien. Je ne connais pas ce livre, mais lis-le donc. Celui qui a écrit le *Télémaque* ne va pas, par sa plume, corrompre les mœurs. Ce que je crains pour vous, ce sont les sages d'aujourd'hui. J'ai eu l'occasion de lire ce qui de leurs œuvres a été traduit en russe. Il est vrai qu'ils déracinent les préjugés ; mais en même temps, ils sapent aussi les vertus. » (*Niédorosl*, acte IV, sc. II.)

C'est donc uniquement des Encyclopédistes que Fonvizine se méfie ; bon nombre de ses contemporains français s'en défiaient tout autant. Lui, il les a vus de près, il a connu les

meilleurs d'entre eux et il a pu juger leur œuvre du point de vue éducatif en connaissance de cause.

Dans plusieurs de ses lettres, Fonvazine nous brosse un tableau vivant du Paris du bon roi Louis XVI; l'époque était passionnante certes et le voyageur, un observateur attentif et curieux; il visite les monuments, assiste à tous les spectacles, aux cérémonies officielles et aux pompes du culte catholique; il fréquente les artistes et les savants et prend même part aux séances de l'Académie. Il est le témoin enthousiaste et ravi, à la Comédie-Française, du triomphe de Voltaire, presque mourant, mais cependant galant et empressé auprès des dames, en l'occurrence, M<sup>me</sup> Fonvazine.

Nous avouons ne pas comprendre l'indignation d'un Jules Legras devant ce qu'il appelle « les jugements les plus durs portés par le naïf orgueil de ce jeune Scythe ». A la veille de la Révolution, tout ne devait pas être parfait en France. Et si Fonvazine souligne, sans méchanceté, quelques travers d'ailleurs bien innocents (et pourtant actuels) du Français, sa vanité, sa vantardise, son excessive politesse qui s'accompagne de l'habituel manque de sincérité, l'extraordinaire absence de discipline de l'armée, il signale avec force éloges, son patriotisme, son esprit d'abnégation, son exactitude à payer les lourds impôts qui pèsent sur lui, sa simplicité et toutes ses nombreuses qualités réelles. Nous devons à la vérité de dire que si souvent Fonvazine a trouvé du charme aux petites principautés allemandes, il n'en a pas moins traité avec ironie les prétentions des professeurs de Leipzig et constaté avec une évidente satisfaction la supériorité des Russes sur les Allemands. Quant à l'Italie, il estime les beautés artistiques du pays, mais nullement le peuple; et il plaint les Italiens pour leur immense misère.

En guise de conclusion, il n'est peut-être pas inutile de souligner que l'œuvre vizinienne trouve son explication dans une « question » (1) posée par l'auteur à Catherine II : « Comment extirper deux préjugés diamétralement opposés et aussi nuisibles l'un que l'autre : le premier, que chez nous tout est mauvais et à l'étranger tout est excellent; le second, qu'à l'étranger tout est mauvais et en Russie, tout est parfait? » Et

(1) Questions de Fonvazine à l'auteur des *Réalités et Fantaisies*.

la réponse laconique de l'Impératrice : « Par le temps et la connaissance <sup>(1)</sup>. »

Fonvazine a traversé l'Europe au cours de deux voyages épuisants pour conquérir cette connaissance. C'est la garantie de la bonne foi de celui que Pouchkine, en un suprême hommage, a appelé « l'ami de la liberté ».

Olga PULMAN.

(1) C'est la seconde opinion qui prévaut actuellement en Russie; avant 1917, c'était la première...

## BIBLIOGRAPHIE

Georges DUMANI, *Le Temps de souffrir*, Edition de la Revue du Caire.

M. Georges Dumani, un journaliste égyptien, a rassemblé en un volume élégamment édité, « des notes sincères prises au jour le jour sur les difficultés que rencontre l'inquiétante gestation de la paix ».

A lire ces notes, il semble bien que ce soit pour M. Dumani une préoccupation obsédante; il n'y aura personne pour ne le pas comprendre.

Résumer ces notes autrement que par les mots de l'auteur même que je viens de citer est impossible.

Mais, il doit être permis d'en donner, un peu plus, la substance en citant quelques expressions de l'auteur qui donneront bien, à la fois, la ferveur de son âme et la densité de sa pensée.

Sous le titre *Après San-Francisco* le 7 juillet 1945 : « Les hommes politiques seraient inexcusables s'ils se soumettent encore aux fluctuations et aux égarements de leur intelligence, s'ils n'œuvrent pas dans l'humain autant que dans le national... N'avons-nous pas vu que les prétendues politiques habiles furent ces politiques arrêtées au jour le jour et pour une période déterminée ? »

Développant cette pensée que la paix, dont l'idée l'obsède, doit être faite d'une pensée neuve, il dit : « Si l'avenir doit être fait avec le passé, autant se préparer à une nouvelle guerre et à une nouvelle catastrophe et cette fois aucune victoire ne sauvera la civilisation. » Il répète : « Comment rencontrer, en si peu de temps, le courant des siècles et des erreurs érigées en système. »

Situant sa position personnelle : « Depuis bien quarante ans que je suis mêlé à la vie politique, j'ai compris bien des choses et, avant tout, la vanité coupable des efforts dictés par un intérêt (qui est toujours momentané). »

« Au sein d'une même nation, les hommes se combattent avec un acharnement barbare. Ah! les pauvres, les misérables idées au nom desquelles on s'octroie le droit de tuer. »

« Il s'agit du problème des Juifs et non du problème juif. Ce dernier n'existe pas ou ne devrait pas exister... Le Juif a été trop longtemps le martyr de la barbarie européenne. »

Plusieurs notes sur la France à laquelle M. Dumani doit certainement sa formation et à laquelle l'attache une reconnaissance émouvante qui ne va pas sans la franchise que permet la fidélité.

Quelques notes sur la Grande-Bretagne, où perce la passion de l'Égyptien, dont nous pouvons ne pas toujours approuver la sensibilité et la pensée, qui pourtant éclairent beaucoup de problèmes.

Le volume, pour n'être d'aucune manière systématique n'en est que plus intéressant.

L'inspiration est excellente, les sentiments sont sains, l'expérience est longue et sérieuse, la loyauté impeccable, l'intelligence et l'information parfaites. La lecture de ce livre est pour nous d'un évident profit puisqu'il contient sous une forme qui nous est accessible les sentiments d'un pays lointain, nés dans notre culture et exprimés dans notre langue.

## BULLETIN DE LA VIE UNIVERSITAIRE

*Février-Mars 1950*

### Corps enseignant

Le cours d'Histoire du Congo belge a été confié à M. J. Stengers, avec le titre de suppléant de M. le professeur van Kalken, pour la partie du cours d'Histoire contemporaine donnée aux étudiants de 2<sup>e</sup> candidature en Philosophie et Lettres (toutes sections), pour les années académiques 1949-1950 et 1950-1951.

M. J. Reuse, Chef de travaux, a été nommé suppléant, pour l'année académique 1949-1950, de MM. les professeurs Rylant et La Barre, pour deux cours de l'Enseignement de spécialisation en anesthésiologie : Physiologie spéciale; Pharmacologie et Pharmacodynamie.

M. le professeur Olbrechts a été déchargé, à sa demande, du cours d'Opérations de change (4<sup>e</sup> année du grade d'ingénieur commercial à l'Ecole de Commerce Solvay).

Les cours de Statistique appliquée à la psychologie avec exercices pratiques et de Sociologie du travail avec exercices pratiques (Ecole des Sciences de l'éducation : licence en sciences psychologiques) ont été confiés respectivement à MM. les chargés de cours P. Gillis et A. Doucy.

M. J. Drabs a été nommé titulaire du cours de Psychologie des sensations (2<sup>e</sup> candidature en sciences psychologiques), avec le titre de chargé de cours pour les années académiques 1949-1950 et 1950-1951.

M. A. De Bersaques, chargé de cours à la Faculté de droit et M. M. Alexander, chargé de cours à l'Ecole des sciences criminologiques Léon Cornil, ont été élevés à l'extraordinariat.

M. le professeur A. Lombard a été chargé de la partie du Cours de « Géographie physique » intitulée « Compléments de Géologie et de Géographie physique », ainsi que des « Exercices pratiques de Géographie physique », en licence en sciences géographiques; de la partie du cours de « Géographie physique » intitulée « Paléogéographie » et du cours de « Géologie » (partim) en licence en sciences géologiques et minéralogiques.

M. le chargé de cours G. Mortelmans a été chargé de la partie du cours de « Géographie physique » intitulée « Terrains superficiels » et des « Exercices pratiques de Géographie physique », partie « Terrains superficiels », en licence en sciences géographiques; de la partie du cours de « Géographie physique » intitulée « Terrains superficiels », du cours de « Géologie » (partim) et des travaux pratiques de Géologie en licence en sciences géologiques et minéralogiques.

M. le professeur J. Van Mieghem a été chargé de la partie du cours « Géographie physique » intitulée « Climatologie ».

M. R. De Smet, chef de travaux de l'Institut de géographie, a été chargé, sous la direction de M. Lombard, d'une partie des Exercices pratiques de Géographie physique en première licence en sciences géographiques.

M. le professeur M. Homès a été chargé, à partir de l'année académique 1950-1951, du cours d'« Eléments de botanique », démonstrations et travaux pratiques.

M. le professeur J. Brachet a été chargé, à partir de la même année académique du cours d'« Eléments de biologie générale (végétale et animale) » ainsi que des exercices et démonstrations correspondants (candidature en sciences chimiques).

M. M. Schönberg a été nommé professeur agrégé de l'Université et chargé de faire des conférences sur la « Théorie des particules aux hautes énergies » que ce professeur donnera pendant l'année académique 1949-1950 aux Facultés des Sciences et des Sciences appliquées.

M. le professeur H. A. Rolin a été déchargé, à sa demande, du cours d'« Etude approfondie de questions de politique internationale » à la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques. Ce cours a été confié, à partir de l'année académique 1949-1950, à M. le chargé de cours W. Loridan.

M. Hadi Jazaeri a été nommé en qualité de lecteur pour l'année académique 1949-1950, pour les cours de « Langue persane » en candidature et en licence en philologie et histoires orientales.

M. G. H. Francx a été chargé de l'enseignement intitulé « Etude générale et spéciale des professions », partie : « Méthodes et techniques de l'analyse du travail », avec le titre de chargé de conférences à l'Ecole des Sciences de l'Education, pour les années académiques 1949-1950 et 1950-1951.

M. le professeur Pasteels a été nommé titulaire du cours d'« Introduction anatomique et morphogénétique à la psychologie » à l'Ecole des Sciences de l'Education.

### Leçons d'ouverture

M. A. Buttgenbach, Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Liège, titulaire belge de la Chaire Francqui 1949-1950 à l'U. L. B., a fait, le 6 février, à la Faculté de droit, la leçon d'ouverture du cours sur *Le Service public et le Droit belge* ».

M. J. Van Riel a fait, le 2 février, à la Faculté des sciences sociales, politiques et économiques, la leçon d'ouverture du cours d'Eléments d'hygiène coloniale. Cette leçon avait pour sujet : *Conceptions actuelles de l'hygiène tropicale*.

M. E. S. Kirschen a fait, le 10 février, à la Faculté des sciences sociales, politiques et économiques, la leçon d'ouverture du cours de Théorie du commerce international sur le sujet : *Les caractères distinctifs du Commerce international considérés comme une branche de l'Economie politique*.

M. H. Lavachery a fait, le 15 février, à la Faculté des sciences sociales, politiques et économiques, la leçon d'ouverture du cours d'Ethnographie générale et congolaise sur le sujet : *Eloge de l'Ethnographie*.

M. J. P. Harroy a fait, le 15 février, à la Faculté des sciences sociales,

politiques et économiques, la leçon d'ouverture du cours d'Economie coloniale sur le sujet : *Economie coloniale et recherche scientifique*.

M. le professeur S. Chlepner a fait, le 9 mars, à la Faculté des sciences sociales, politiques et économiques la leçon inaugurale du cours intitulé : « Les problèmes de l'économie collective » sur le sujet : *L'Economie collective dans le passé et dans le présent*.

### Cours de vacances 1950

M. Vandegans fera un cours pratique : Explications de textes et conversation française.

### Défense de thèses de doctorat

Le 17 février 1950 : M. E. De Geyndt, *Contribution à l'étude d'une méthode chromatographique nouvelle de séparation d'ions inorganiques à l'échelle du Gamma* (sciences chimiques, grade légal).

Le 21 mars : M. P. Mignon, *Recherches sur l'acclimatation des hydrosols* (sciences chimiques, grade légal).

Le 31 mars : M. L. Evrard, *Sur l'équilibre relatif des fluides éthérogènes en rotation. Le problème des étoiles doubles*.

### Nominations et distinctions extra-universitaires.

#### Missions. Conférences

M. M. Barzin a fait des conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg, du 22 au 25 février, en qualité de professeur d'échange.

M. M. E. Denaeyer vient d'accomplir au Congo et au Ruanda-Urundi, sous les auspices du Fonds Jacques Cassel, une mission de quatre mois (octobre 1949 à janvier 1950) qui avait pour objet l'étude des problèmes relatifs à la genèse des terrains granitiques.

M. I. Prigogine a fait, du 7 au 25 février, des conférences à la Société française de physique, à Paris, à la Faculté des sciences de l'Université de Paris et à l'Université de Poitiers. M. Prigogine a été appelé à siéger au sein du Conseil de la Société française de physique.

M. M. Cosyns a été invité à donner du 27 février au 4 mars une série de quatre leçons à l'Université de Prague.

M. E. Devroey, membre du Conseil d'Administration, a été nommé Secrétaire général de l'Institut royal colonial.

M. E. Dupréel a été nommé docteur *honoris causa* de l'Université de Poitiers.

M. G. Charlier a fait, au cours du mois de mars, une série de conférences aux Universités de Londres et d'Aberdeen dans le cadre des accords culturels belgo-britanniques.

En mars dernier, M. A. Dalcq a fait à Milan, dans le cadre du Séminaire de Biologie générale de l'Institut de Zoologie, une démonstration commentée de films et diapositives relatifs à des données récentes d'embryologie causale et une conférence suivie de discussion sur *La Genèse du complexe inducteur chez les vertébrés*.

M. J. Lequime a fait, dans le courant du même mois, à la Société

de Médecine de Charleroi, une conférence sur le sujet : *La tétralogie de Fallot. Méthodes actuelles d'examen. Indications opératoires.*

M. Cl. Decroly a fait, le 21 mars, à la Sorbonne, une leçon sur le sujet : *Aspects physico-chimiques de la métallurgie thermique du zinc* et le 22 mars, une conférence à la Société française de Métallurgie sur le sujet : *Etat actuel et possibilités d'évolution de la métallurgie du zinc.*

M. M. Stracmans a fait, le 6 mars, à la Société Théonoé, une conférence sur *Nout et Kronos*, et le 14, à la Société d'archéologie de Bruxelles, une conférence sur *Les obélisques de Rome.*

### Manifestations d'hommage. Conférences à l'U. L. B.

Une manifestation de sympathie en l'honneur de M. le professeur H. Grégoire a eu lieu le 24 février à la Fondation Universitaire, à l'occasion de la 40<sup>e</sup> année d'enseignement de M. H. Grégoire à l'U. L. B.

La séance était présidée par M. G. Smets, président de l'Institut de Philologie et d'Histoires orientales et slaves. L'éloge de M. H. Grégoire a été fait par MM. Goossens, professeur à l'U. L. B., Delatte, professeur à l'Université de Liège, Baugniet, recteur de l'U. L. B., Smets, J. Grégoire, bourgmestre de Huy, O. Grosjean, au nom du Ministre de l'Instruction publique et du *Flambeau*, P. Lemerle, Directeur de l'Ecole des Hautes études de Paris, Stève Runciman, professeur à l'Université de Cambridge, B. Unbegaun, professeur à l'Université de Strasbourg, F. Gercke, au nom de l'Université et de l'Académie de Mayence. M. J. Moreau, secrétaire de la manifestation, a remis ensuite au jubilaire le premier volume des *Mélanges Henri Grégoire*, constituant le tome IX de l'Annuaire de l'Institut oriental de l'U. L. B. Enfin, M. H. Grégoire a remercié les organisateurs de la manifestation, ses collègues et ses amis.

M. J. Tielrooy, professeur à la Faculté des lettres de l'Université d'Amsterdam a fait, les 6, 8, 9 et 10 février, à la Faculté de philosophie et lettres des conférences intitulées : *Présentation générale d'Ernest Renan, La Philosophie de Voltaire, Quelques considérations sur la critique littéraire.*

M. W. S. Bullough, Sorby Research Fellow à l'Université de Sheffield a fait, en anglais, à la Faculté de médecine et de pharmacie deux leçons sur *Carbohydrates and Mitosis*, le 7 février; et sur *Sexhormones and Mitosis*, le 13 février. Il a fait le 11 février, au Centre de croissance normale et pathologique (Institut Bordet) un exposé intitulé : *The physiology of Mitosis with spécial references to respiration.*

M. G. Chaudron, professeur à la Sorbonne, docteur *honoris causa* de la Faculté des sciences appliquées, a fait, les 7, 8 et 9 février, à la Faculté des sciences appliquées, trois conférences sur les sujets suivants : *Les états de surface et la corrosion des métaux; Rôle comparé de la technique des rayons X et de la Micrographie moderne dans l'étude de la structure des matériaux métalliques; Les différents aspects du problème des métaux de très haute pureté.*

Le 4 mars a eu lieu la remise d'une plaque commémorative attestant la reconnaissance de l'U.L.B. à l'Institut Meurice Chimie, qui a accueilli pendant la guerre de nombreux professeurs et étudiants de l'Université. C'est M. le recteur Baugniet qui a remis la plaque au nom de l'*Alma Mater*. M. De Laet a remercié au nom de l'Institut Meurice Chimie.

Le 18 mars a eu lieu l'inauguration du médaillon du Roi Léopold II, œuvre du sculpteur Demanet, offert à l'Université par l'Association des Vétérans coloniaux.

Le 25 mars a eu lieu au Palais des Académies, en présence de M. A. Van Glabbeke, Ministre de la Santé publique, la remise à l'Académie du buste de M. Jules Bordet, Prix Nobel, œuvre du sculpteur de Valeriola.

Le 30 mars, à 11 heures, dans le Grand Hall de l'Université Libre de Bruxelles, a été organisé, par le Comité du Fonds René Marcq, une cérémonie d'hommage à la mémoire de l'illustre défunt, avocat à la Cour de cassation, professeur ordinaire à la Faculté de droit et Président honoraire de l'Université.

Le prix René Marcq, qui sera distribué annuellement pour récompenser le meilleur étudiant quittant la Faculté de droit, fut remis cette année à M. Van der Eycken.

Une manifestation d'hommage en l'honneur de M. le professeur ingénieur Eugène François a été organisée le 30 mars par la Chambre des Ingénieurs Conseils de Belgique, en l'hôtel Ravenstein.

Le docteur Louis van den Berghe, directeur d'Afrique de l'I. R. S. A. C., a rendu visite à l'Université le 1<sup>er</sup> mars. Il a fait, dans l'auditoire René Marcq de la Faculté de droit, un exposé sur les buts, les réalisations et les possibilités de l'I. R. S. A. C.

M. P. L. Reynaud, professeur à la Faculté de droit et des sciences politiques de Strasbourg, a fait, le 2 mars, à la Faculté de droit, une conférence sur *Le facteur humain en économie politique*.

Le baron F. M. van Asbeck, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Leyde, a fait, le 7 mars, dans le Grand Hall, une conférence sur *Le problème indonésien*. — *Les travaux de la table ronde*. Il a fait, les 6 et 7 mars, deux conférences dans le grand auditoire de la Faculté des sciences sociales, politiques et économiques, sur *La politique des Pays-Bas à l'égard de ses colonies depuis les débuts du xx<sup>e</sup> siècle et Le problème indonésien comme problème asiatique*.

M. F. A. Vening-Meinesz, directeur en chef de l'Institut Météorologique des Pays-Bas, docteur *honoris causa* de la Faculté des sciences appliquées de l'U. L. B. a fait, les 14 et 15 mars, sous les auspices de l'Accord culturel hollando-belge, aux Facultés des sciences et des sciences appliquées, quatre conférences sur *Les déformations et les mouvements de l'écorce terrestre, spécialement en Indonésie et L'hypothèse de courants de convection dans la terre pour la géophysique et pour la géodésie*.

M. Butler, professeur à l'Université de Princeton, a fait, le 20 mars, à la Faculté des sciences, une conférence sur *L'influence de l'innervation sur la régénération chez les amphibiens*.

M. R. Martin, professeur à la Faculté des lettres de Dijon, a fait, le 21 mars, sous les auspices de la Fondation archéologique de l'U. L. B., une conférence intitulée : *Leçons d'urbanisme de la Grèce antique*.

M. A. Piganiol, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, a fait, sous les auspices de l'Institut oriental et dans le cadre de la Fondation De Keyser, le 23 mars, dans le Grand Hall, une conférence sur *Le Christianisme et l'Empire romain*.

M. A. Caquot, membre de l'Institut, docteur *honoris causa* de la Faculté des sciences appliquées de l'U. L. B., a fait, sous les auspices de l'Institut des Constructions civiles, les 21, 22 et 23 mars, trois conférences sur *L'évolution de l'art de bâtir et son adaptation à l'habitation moderne et La mécanique des sols*.

M. E. G. Cox, ancien collaborateur du professeur Bragg, et chef du département de chimie minérale de l'Université de Leeds, a fait, les 22, 23 et 25 mars, dans le cadre des accords culturels anglo-belges, trois conférences sur *Les méthodes utilisées pour l'analyse des structures moléculaires à l'aide de rayons X*.

M. G. Hubrecht, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Bordeaux, a fait, les 27, 28 et 31 mars, sous les auspices de l'accord culturel franco-belge, trois conférences sur *Le droit allemand et l'organisation juridique de l'Allemagne sous le régime d'occupation*.

M. E. Michel, professeur honoraire à la Faculté de philosophie et lettres, a fait, le 30 mars, à la Faculté de philosophie et lettres, une conférence sur *Le rôle social du musée*.

## L'œuvre d'Eugène Dupréel

par **Marcel BARZIN**,

Professeur à l'Université de Bruxelles

L'œuvre d'Eugène Dupréel se distribue en trois masses : les études d'histoire de la philosophie, *La Légende socratique et les Sources de Platon* et ses récents *Sophistes*, où il utilise les dialogues platoniciens pour reconstituer les penseurs méconnus de l'âge précédent; les travaux proprement sociologiques, comme le *Rapport social* ou bien sa *Sociologie générale*; enfin, ses œuvres philosophiques : le *Traité de morale* et l'*Esquisse d'une philosophie des valeurs*. Malgré l'aspect divers de cette production, elle est unifiée puissamment, et non pas seulement par un style commun : ses parties ne sont que les diverses manifestations de la même inspiration.

Tout historien est forcément un sociologue. On ne peut comprendre le passé qu'à la lumière d'idées générales sur l'expérience humaine. L'historien, fort souvent, reste inconscient de ce rôle de la théorie dans sa reconstruction. C'est avec une pleine conscience qu'Eugène Dupréel a suivi ses théories sociologiques dans l'interprétation de la pensée antique. C'est son expérience sociale qui lui a suggéré ses vues profondément révolutionnaires sur les v<sup>e</sup> et iv<sup>e</sup> siècles grecs. C'est cette expérience qui l'a mené vers les textes qui devaient leur apporter une solide confirmation.

Si l'historien, chez Dupréel, ne peut se comprendre sans le sociologue, il serait tout aussi arbitraire de séparer le sociologue du philosophe. Sa philosophie présente cette originalité fondamentale d'avoir éclairé les problèmes par la considération d'une communauté d'esprits réagissant les uns sur les autres. Il a introduit en philosophie le point de vue socio-

logique. Mais il a tout autant construit sa sociologie d'un point de vue philosophique. Dans un temps où la plupart de ceux qui élaborent les sciences sociales essaient de leur donner le caractère de sciences expérimentales, Eugène Dupréel s'est toujours refusé à ce vain prestige. Sa pensée certes est toujours restée très proche de l'expérience, mais c'est de l'expérience dans un sens plus large, celui dont on use quand on parle de l'expérience de la vie. Et pour analyser cette expérience, la rendre intelligible, il faut la raison du philosophe. Ainsi dans les trois parts de son œuvre, on le retrouve tout entier, car l'historien, le sociologue, le philosophe ne sont qu'un même penseur. Je vais essayer de retracer brièvement le développement de cette pensée et de dégager ses assises fondamentales.

Au temps, déjà lointain, où j'ai reçu son enseignement, Eugène Dupréel commençait à se dégager, mais était encore profondément imprégné de la pensée de René Berthelot. René Berthelot, qui a été l'un des animateurs du mouvement philosophique bruxellois, avait enseigné à l'Université de Bruxelles entre 1897 et 1907. Eugène Dupréel lui avait succédé. Berthelot, avec une érudition d'une incomparable étendue, avec une profusion de rapprochements originaux, avait professé une philosophie platonisante. On sait aujourd'hui que son Platon était celui de Hegel. Un grand philosophe n'en contemple un autre que pour s'y retrouver. Ce que Berthelot enseignait était donc une variété d'hégélianisme, dégagé évidemment de la puérile dialectique par thèse, antithèse et synthèse; mais gardant pourtant, comme pierre angulaire, l'importance de la relation. Quand des objets entrent en relation, la relation qui les unit a une existence propre, ses lois à elle. Au contraire, les termes de la relation n'ont qu'une réalité pour ainsi dire provisoire. Si on les examine, ils se résolvent à leur tour en complexes de termes en relation, où la relation joue le rôle essentiel.

Ce relativisme, Eugène Dupréel l'avait adopté. Mais déjà, il avait entrepris de le transporter dans un champ nouveau, celui de l'étude sociale. Ainsi, dès l'origine de son œuvre, on trouve chez lui cette union du philosophique et du social qui devait être la marque constante de sa pensée. Doit-on trouver

l'explication de ces préoccupations sociologiques dans les études historiques qu'il avait poursuivies parallèlement à ses études philosophiques? Peut-être, mais je ne le pense pas. Je crois, au contraire, que son goût pour l'histoire n'était qu'une manifestation de cet attrait pour le social qu'il a toujours ressenti. Quoi qu'il en soit, cette préoccupation d'appliquer le relativisme à la société, engendra ce beau volume intitulé *Le Rapport social*, plein de vues originales et ingénieuses. On y trouve déjà cette idée essentielle que, pour comprendre la société, il faut expliquer l'individu par les rapports qu'il soutient avec d'autres hommes. Idée féconde, qui me paraît à la fois le développement logique de l'enseignement de Berthelot, et le point de départ de toutes les recherches qu'Eugène Dupréel devait entreprendre dans la suite.

On comprendra que je ne puis essayer de les retracer dans leur abondante richesse. On me pardonnera de m'attacher surtout à celles qui touchent aux problèmes philosophiques. J'ai pour celles-là une dilection particulière, peut-être partielle, mais je crois aussi qu'elles se placent d'emblée dans la perspective centrale de laquelle tout, dans l'œuvre d'Eugène Dupréel, se dispose harmonieusement.

La notion de *rapport social* est fondamentale. Certains rapports sociaux sont positifs : ils aboutissent à une collaboration, à un accord entre les individus qui les soutiennent. Certains autres sont négatifs, c'est-à-dire qu'ils consistent soit en luttes ouvertes, soit en antagonismes. D'autre part, les rapports sociaux ne sont pas indépendants les uns des autres. Ils se conditionnent mutuellement. Quand un rapport social entre deux individus modifie la nature ou l'existence d'autres rapports, que ces individus soutiennent avec des tiers, on appelle ces rapports *complémentaires*. Ainsi la vente d'une maison, rapport entre l'acquéreur et le vendeur, détermine l'existence des rapports que tous deux ont avec le notaire qui dresse l'acte de vente.

Ces notions permettent de définir avec précision ce qu'est un groupe social : un ensemble d'individus ayant entre eux des rapports positifs et complémentaires. Cette définition très générale s'applique aussi bien au rassemblement éphémère de

passants autour d'un accident, qu'aux groupes sociaux les plus consistants que sont, par exemple, les Etats ou les Eglises.

Ces deux instruments fondamentaux de l'analyse sociologique d'Eugène Dupréel vont lui permettre de donner de la vie morale une explication à la fois profondément originale et toute proche pourtant de notre expérience quotidienne. Si on essaie de déterminer empiriquement les caractères généraux de l'acte moral, on trouvera qu'il en présente invariablement deux. Celui qui agit moralement renonce à certains avantages, il s'impose toujours un sacrifice. Qui fait acte de charité se sépare d'un bien. Dire la vérité nous prive des avantages ou de la commodité du mensonge. Tenir une promesse coûte toujours quelque chose.

Si on s'impose ce sacrifice, c'est pour obéir à une règle. Sans doute, dans certains cas, par exemple, dans la pratique de la charité, un sentiment de pitié peut inspirer la conduite. Mais si ce sentiment suffisait à la déterminer, l'action procurerait à son auteur un confort intérieur, elle ne serait plus à proprement parler morale. Elle ne l'est que pour autant qu'elle se conforme, en outre, à une règle approuvée par notre groupe social. L'acte moral sera donc toujours un sacrifice imposé par l'obéissance à une règle.

Or, si on examine le rapport positif, on va lui découvrir des propriétés qui se rapprochent étroitement de celles de l'acte moral. Deux hommes se rapprochent pour collaborer à une fin commune. Il est clair qu'ils ne pourront, de par ce rapprochement même, continuer à poursuivre tous les désirs qui les sollicitaient auparavant. Ils devront renoncer à certains d'entre eux pour maintenir la collaboration. Voilà le sacrifice. Et voici la règle. Si ce rapport social n'est pas purement éphémère, s'il a quelque consistance, il impose à tous deux un certain comportement régulier, qui permettra à chacun de compter sur l'autre. Cela suppose entre eux une certaine convention, explicite ou tacite, qui deviendra une règle pour leur conduite future.

L'acte moral et le rapport social positif ont donc les mêmes caractéristiques. Cette identification nous fournit une conclusion d'une extrême importance. Le moral, c'est le social.

Il y a eu déjà, dans le passé, des explications sociologiques

de la morale. En particulier, Durkheim avait établi une théorie répondant à cette détermination. Il est nécessaire de marquer fortement comment la théorie d'Eugène Dupréel se distingue de celle du sociologue français. Pour Durkheim, la moralité est la pression du groupe se révélant dans la conscience individuelle. La société est active et impose à l'individu, passif, des règles de conduite. La morale devient l'activité du troupeau : c'est une activité grégaire. L'analyse d'Eugène Dupréel nous montre, au contraire, les individus entrant en rapport et prenant l'initiative de la convention qui va devenir la règle. Pour Durkheim, les désirs de l'individu sont condamnables ou tout au plus indifférents : l'individu est absorbé par le groupe. Chez Eugène Dupréel, au contraire, c'est des désirs de l'individu que se dégage le social. Ce sociologue reste soucieux des droits de la personne.

L'analyse précédente introduit une théorie du développement de la moralité, développement que son auteur prend bien garde de ne pas présenter comme une histoire. La moralité connaît trois phases : elle est d'abord instinctive ou implicite; puis elle devient consciente ou explicite; enfin, la conscience se hausse à la conception de l'idéal moral.

Le fait social est plus ancien que le fait humain. Il y a des sociétés animales. Nous avons sans doute vécu en troupe avant d'avoir acquis les caractères de l'humanité. De ce qui a été dit plus haut, résulte que toute vie sociale suppose ces règles inséparables des rapports sociaux positifs. Parmi ces derniers, certains sont éphémères et disparaissent avec la situation qui les a fait naître. D'autres, au contraire, s'organisent en système permanent caractéristique du groupe social. Les règles qu'ils suppose apparaissent dans les consciences comme des impulsions, des instincts. Ces instincts sociaux héréditaires sont la base organique du développement moral. On peut en distinguer de deux espèces, les instincts de reproduction et les instincts d'agrégation. Les premiers comportent l'instinct sexuel, et l'instinct de famille. Les instincts d'agrégation comprennent l'attraction des individus les uns pour les autres, qui les poussent à préférer la société à la solitude; puis, l'extraordinaire sensibilité de l'être social aux réactions d'autrui, sensibilité qui s'accroît encore lorsque la réaction est

collective; enfin, l'instinct d'imitation, qui est le fondement de la propagation et de la durée de l'armature morale d'une société.

D'implicite qu'elle est à ce niveau, la morale va devenir explicite, c'est-à-dire consciente. Les règles morales, au premier stade, commandaient la conduite sans que personne songeât à les formuler. Mais ce qui va amener un progrès décisif de la conscience morale, c'est la violation occasionnelle de ces règles instinctives. Quand une des règles est violée, il y a toujours une victime, et, en règle générale, une victime trop faible pour pouvoir opposer la force à la force. Mais elle a un recours, celui d'intéresser les tiers à son cas : aussi va-t-elle se plaindre aux autres membres du groupe. Par compassion pour le mal qui lui a été infligé, peut-être aussi pour se débarrasser de ces plaintes importunes, les tiers désireront mettre un terme à l'affaire, en imposant, comme la victime le demande, un détrimement à l'agresseur. Ce dernier va essayer de se justifier devant les tiers, et la victime de réfuter cette justification. Au cours de ce débat, vont apparaître les idées de bien et de mal, et de la valeur du châtimeut. Puis, on classifiera les infractions et on formulera les règles qu'elles ont enfreintes. Alors, apparaissent dans le groupe, sous la poussée de la division du travail, des organes chargés d'arbitrer les différends, et d'autres qui assureront l'exécution des sentences. Apparaissent aussi des rouages chargés d'enseigner aux jeunes et aux nouveaux venus, les règles qu'il faut suivre. A ce stade, se dégagent les notions d'imputabilité, de punition et de récompense; les hommes se voient attribuer du mérite ou du démérite, et à leur suite, liberté et responsabilité.

Dans les deux premiers stades qui viennent d'être examinés, l'idéal du groupe est le conformisme le plus complet. Mais la conscience humaine va faire un nouveau progrès et s'élever à la phase de l'idéal moral, qui est la plus haute qu'il nous soit donné d'atteindre. A ce niveau, l'individu fait dépendre sa conduite d'une règle ou d'une doctrine à laquelle il attache une valeur suprême et absolue. Tandis que dans la moralité explicite, la morale est une condition acceptée, au niveau de l'idéal moral, elle est une fin voulue. L'idéal moral qui va être adopté unifie toutes les obligations en système, mais

il va plus loin et même là, où aucune prohibition n'apparaît, l'idéal moral prescrira encore la conduite à tenir. De plus, quand il est pourvu d'un idéal moral, l'homme ne se conforme plus nécessairement aux lois de son groupe. Il fait dépendre sa conduite de son adhésion personnelle aux règles, qu'il contrôle par l'idéal qui est son guide. Il a atteint la véritable liberté morale.

Evidemment, la plus grande harmonie sociale régnerait dans les sociétés où tous seraient d'accord sur l'idéal à poursuivre. Mais cette unité magnifique n'est possible que dans des groupes fort petits. Les grandes sociétés n'y atteignent pas : seules, les consciences d'élite parviennent à s'y hausser. Notons de plus qu'il y a historiquement, non pas un seul idéal moral, mais une diversité d'idéaux moraux. On peut concevoir des idéaux de justice, ou de charité; de renoncement ou de liberté.

Quel est le mécanisme qui va nous expliquer le passage de la deuxième phase à la troisième, le dépassement de la règle négative pour aboutir à l'idéal libre? C'est encore un mécanisme social. Quand la vie sociale se complique, l'individu fait partie de plusieurs groupes à la fois, et d'autre part, l'humanité est partagée en groupes mutuellement extérieurs. Ce sont les antagonismes entre groupes qui vont expliquer qu'on se hausse des règles de son groupe à un idéal absolu. Quand un individu appartient simultanément à plusieurs groupes, il peut arriver que les règles de ces groupes se contredisent : alors naît le cas de conscience. Les Quakers appartiennent à une Eglise qui leur défend de porter les armes : étant d'autre part Anglais ou Américains, quand leurs patries se sont trouvées en guerre, ils ont été cruellement déchirés. Leur antinomie ne pouvait se résoudre par les moyens ordinaires. Il fallait innover. En général, quand deux groupes momentanément opposés ont des membres communs, on arrive à un compromis. Les Etats ont consenti à ne pas faire porter les armes aux Quakers, mais ces derniers ont accepté d'assumer des fonctions qui aidaient leur patrie à gagner la guerre. Mais pour trouver ce compromis, il a fallu chercher au-dessus des règles des groupes, des critères d'un ordre plus élevé qui permettaient d'apprécier les valeurs respectives des groupes en conflit et les concilier selon ces critères qui étaient le fonde-

ment d'un idéal moral. Quand deux groupes qui n'ont pas de terme commun, deux Etats, par exemple, sont soit en guerre ouverte, soit en état d'antagonisme, les groupes ennemis cherchent à gagner la sympathie des tiers. Ils s'efforcent donc de montrer qu'ils ont le bon droit de leur côté. Mais ce bon droit ne peut être la conformité à leurs règles propres; elles n'intéressent pas les tiers. Il faut découvrir d'autres critères que les tiers aussi reconnaîtront et qui doivent donc transcender les limites des groupes. Ce travail conduit donc à l'élaboration d'une moralité absolue, détachée des groupes, qui devient un idéal moral. Ainsi, des antagonismes des groupes, naissent, dans les cas les plus heureux, dans les consciences les plus scrupuleuses, ces idéaux moraux qui confèrent à l'homme la pleine dignité d'une personne morale.

Cette analyse de la moralité, à elle seule, justifierait pleinement la manifestation d'aujourd'hui. Elle suffirait à la réputation d'un penseur. Eugène Dupréel ne s'en est pas contenté. Il est du devoir du philosophe de porter à leur généralité la plus extrême, ses idées explicatives. En suivant cet effort, on va pénétrer au cœur même de sa philosophie.

On a vu l'acte moral fait de deux éléments : un sacrifice et une règle. Ces deux éléments sont irréductibles : on ne pourrait les ramener à une notion unique. Une règle instaure du logique, du rationnel, du clair — pour tout ramasser en un mot, un ordre. Le sacrifice, au contraire, est une action, c'est-à-dire un élément dynamique plus obscur et plus incertain, qui peut se produire ou bien ne pas se produire. Ordre et action et leurs rapports sont l'objet de la méditation la plus profonde d'Eugène Dupréel. C'est ici qu'il va trouver les fondements de sa métaphysique, qui s'épanouira en théorie de la notion de valeur et en théorie de la vérité.

Les philosophies traditionnelles sont toutes fondées sur l'idée qu'il y a dans l'univers des êtres nécessaires, ou bien dans la pensée, des vérités nécessaires. Et sur ce nécessaire, on assied tout le reste. C'est l'originalité fondamentale d'Eugène Dupréel d'avoir répudié cette idée. Je ne puis songer à refaire en détail la critique qu'il en a faite. Mais elle revient à dénoncer dans chaque type de nécessité, une collusion illégitime d'un ordre et d'une action. Le nécessaire, c'est toujours

un ordre qui agit parce qu'il est ordre, un ordre qui tire sa puissance de son ordination. C'est là une illusion, car un ordre ne peut avoir de force par lui-même. S'il en prend une, c'est parce qu'il est servi par une action : mais cette action ne sortait pas de lui. Elle n'était pas commandée par lui. Elle aurait pu tout aussi bien ne pas se produire.

Pour faire bien comprendre ceci, j'emprunte à notre philosophe un exemple qui lui est cher, celui de la formation d'un bloc de poudingue. Deux cailloux sont près l'un de l'autre, maintenus dans leur ordre par la pesanteur qui les fixe au sol rigide. Entre ces deux pierres, bien des événements peuvent se produire, qui seront pour la plupart indifférents, c'est-à-dire qu'ils ne changeront pas le rapport de nos deux cailloux. Certains peuvent être favorables à leur union. Enfin, il est possible qu'il s'en produise un qui consolide le rapport éventuel ; une lente chute de grains de sable ferrugineux que l'humidité finirait par fixer. On voit ici l'ordre inerte n'être fixé que par une action tout extérieure et que rien ne garantissait.

Il faut donc renoncer à invoquer une inexistante nécessité et nous résigner à admettre qu'il n'y a dans l'univers que du probable. Mais il faut faire un pas de plus dans l'intelligence des rapports de l'ordre et de l'action. L'ordre est une notion singulière qui n'a pas de contraire. Sans doute, songerons-nous tout de suite au désordre. Mais le désordre déjà était un ordre, un ordre que nous déclarons inférieur au nouveau. Cette constatation est riche de conséquences. D'une part, elle nous interdit de croire à un ordre universel : il y a une multiplicité d'ordres indépendants, non un ordre. D'autre part, tout ordre est fait d'une série de termes. Quand nous parlons d'un ordre concret, fait de termes concrets, nous signifions simplement que cette consistance que nous appelons le concret tient au fait que le même objet appartient à la fois à des ordres indépendants. Si l'objet appartient à plusieurs ordres, c'est qu'il ne dépend d'aucun d'eux, et qu'il entre dans sa constitution un élément dynamique, un élément d'action.

Le dynamique, l'action, vient aménager les intervalles laissés entre les termes de l'ordre. Mais il n'est jamais accessible à notre raison. Nous ne connaissons que des ordres. Dans un

mouvement, nous ne saisissons que l'ordre des positions du mobile, jamais le passage de l'une à l'autre qui est action. Si on veut pourtant saisir ce passage, entre deux positions voisines, on ne fera qu'intercaler une série intermédiaire de positions entre les positions voisines, mais des intervalles resteront entre ces positions, nouveaux refuges du passage qui restera toujours inexpliqué.

On est donc contraint de reconnaître la dualité foncière et irréductible du concret. C'est là ce qu'Eugène Dupréel appelle le plafond logique. Et c'est à cause de cette dualité, que l'explication philosophique doit se servir, dans son exploration d'une notion nouvelle, qui répond exactement aux exigences qui viennent d'être reconnues, la notion de valeur.

Quels seront les caractères de cet outil du philosophe? Evaluer quelque chose n'est jamais une opération indépendante et isolée. C'est reconnaître que cette chose vaut plus que telle autre chose qui vaut moins. Mais cette chose qui vaut moins a pourtant une valeur. Et si nous optons pour la valeur supérieure, il nous faut renoncer à la valeur inférieure. Cette simple constatation a une conséquence extraordinairement importante. Elle implique qu'il y a une pluralité irréductible de valeurs. Beaucoup ont rêvé d'une hiérarchie de valeurs où tout serait réduit à une majestueuse unité. Eugène Dupréel affirme fortement un pluralisme déterminé.

Mais si toute affirmation de valeur implique le rejet d'une valeur inférieure, encore faut-il comprendre pour quelles raisons nous le portons. La valeur préférée a plus de consistance. Ce qu'il faut entendre par là, c'est que la valeur supérieure est indépendante d'une variable dont dépendrait la valeur inférieure. Si l'homme honnête vaut plus que l'homme sans scrupule, c'est parce que la conduite de ce dernier dépend exclusivement des fluctuations capricieuses de ses désirs. L'honnête homme, qui obéit à des règles fixes, est, tout au moins partiellement, soustrait à ces fluctuations. La valeur économique, si différente, nous révélera le même caractère. Tant que la récolte de l'agriculteur ne doit que satisfaire à ses besoins, elle a une valeur variable comme ces besoins eux-mêmes. Au moment où il peut la vendre sur un marché, elle acquiert un prix qui la rend

indépendante de ses besoins. Toute affirmation de valeur est donc affirmation de consistance.

Mais cette affirmation de valeur doit être posée par un sujet, qui renonce à une valeur inférieure pour celle qui est plus haute. Rien ne rend cette action nécessaire, ni la société, ni la nature du sujet. Ce renoncement à la valeur inférieure ne sera jamais que probable. La valeur peut toujours manquer de cet élément dynamique sans lequel elle n'est pas : c'est dire qu'elle est précaire.

Ces considérations permettent de débrouiller la complexe hiérarchie de valeurs. Elles ont entre elles maints rapports : elles sont souvent poursuivies en vue d'autres valeurs. Elles sont relatives. En revanche, certaines sont des valeurs absolues. C'est un fait que les hommes poursuivent le Vrai, le Beau et le Bien, sans autres raisons que la valeur éminente qu'ils leur reconnaissent. Nous avons vu plus haut la genèse de l'Idéal moral. Je ne vous parlerai pas du Beau, et pourtant les quelques pages qu'Eugène Dupréel lui a consacrées contiennent toute une esthétique. Mais je voudrais m'arrêter un moment sur l'idée de Vérité.

Il y a une double source à la valeur du Vrai. D'abord, le Vrai est utile. Quand nous y conformons notre action, elle prend une fécondité assurée. Les services qu'il nous a rendus sont si précieux, que certains tendent de plus en plus à faire de son utilité la mesure de sa valeur. Pourtant, il suffit de réfléchir que si la Vérité n'avait que ce titre à notre estime, elle n'occuperait pas dans nos vies la place éminente qu'elle remplit. Car, à tout prendre, l'erreur peut avoir aussi son utilité. Bien des actions commises en conformité avec des lois scientifiques plus tard démenties ont rapporté aux hommes des biens considérables. Si le Vrai n'était qu'utile, il n'y aurait entre lui et l'erreur qu'affaire de degré, au lieu de cette opposition radicale que nous y reconnaissons.

Le Vrai a une autre fonction. Il établit l'accord des esprits. Et ce besoin d'établir l'accord s'affranchit de toute condition locale ou temporelle. Il ne consulte pas l'intérêt du savant, ni celui de son groupe, ni celui d'aucun groupe. Il fait, par dessus toutes les frontières, un appel à tous ceux qui admettront des critères absolument et radicalement désintéressés. C'est pour-

quoi les progrès dans la vérité sont affaire d'individus : « Avoir un moment raison contre tous et soutenir sans capitulation est honneur périlleux; c'est une des aventures émouvantes de la vie spirituelle et c'est le devoir de toute pensée libre d'admettre non seulement que cette aventure est possible, mais qu'elle est probable. »

Au terme de cette imparfaite esquisse où j'ai essayé de faire tenir l'essentiel de la pensée d'Eugène Dupréel, je voudrais essayer de dire que cette œuvre a elle aussi une double valeur.

Tout d'abord, nous devons nous féliciter que le libre cheminement de cette pensée ait coïncidé aussi exactement avec l'idéal que nous servons dans la maison du Libre-Examen. Nous essayons d'apprendre aux jeunes à penser par eux-mêmes, à avoir le culte de l'intégrité intellectuelle, le mépris des consignes. Et c'est pourquoi je voudrais répéter la phrase que je citais voilà un moment et qui m'apparaît si belle que je la voudrais gravée dans le cœur de tous ceux qui viennent s'asseoir sur nos bancs : « Avoir un moment raison contre tous et soutenir sans capitulation est honneur périlleux; c'est une des aventures émouvantes de la vie spirituelle et c'est le devoir de toute pensée libre d'admettre non seulement que cette aventure est possible, mais qu'elle est probable. »

Ensuite, les métaphysiques sont des événements rares. On baptise parfois à tort de ce nom de vains rapiécages de systèmes du passé, recousus selon des règles reprises dans les vieux textes. Il n'y a de vraies métaphysiques que celles qui naissent de la méditation du réel par une pensée neuve. Elles sont inclassables, et à cause de cela, déroutantes. Nous avons eu la bonne fortune de voir celle d'Eugène Dupréel se constituer pièce à pièce, année après année. C'est pourquoi nous l'entourons aujourd'hui de notre profonde gratitude, au moment où cette œuvre prend lentement son rang dans la chaîne des grandes œuvres philosophiques que nous a léguées la tradition et dont la postérité fera sa nourriture spirituelle.

## Salonique, seconde capitale de l'empire byzantin, et ses monuments (1)

par **Charles DELVOYE,**

Assistant à l'Université de Bruxelles,  
Associé du Fonds national de la Recherche scientifique

Les voyageurs qui font le pèlerinage de Grèce ne poussent pas généralement vers le nord plus loin que Delphes et la Phocide. Ils négligent les riches plaines de la Thessalie et les étranges couvents des Météores, la verdoyante Macédoine, où les rivières ne tarissent pas en été, et sa capitale, Salonique, dont le nom évoque cependant une foule de souvenirs : les luttes âpres au cours desquelles s'entredéchirèrent, au début de ce siècle, Grecs, Bulgares, Serbes et Koutsovalaques; les convoitises et les rivalités des grandes puissances; le *Drang nach Osten*; la révolte libérale, en 1908, des Jeunes Turcs du Comité Union et Progrès; l'organisation de groupements socialistes, qui comptèrent parmi les premiers dans les Balkans; les deux guerres balkaniques et l'entrée dans la ville des troupes grecques, le jour même de la fête de saint Démétrius, protecteur de la cité, le 26 octobre 1912; l'assassinat du roi Georges I<sup>er</sup> par un terroriste macédonien, le 18 mars 1913;

(1) Il m'est particulièrement agréable de remercier les personnalités qui m'ont si chaleureusement accueilli à Salonique et qui se sont employées à rendre fructueux chacun de mes séjours dans cette ville : MM. Raoul-Duval et Paul Lorion, qui furent successivement Consuls généraux de France; M. Alexandre Antonoglou, Consul de Belgique, un ancien de l'U. L. B.; M. Guillaume Picot, Directeur du Lycée français et ses collaborateurs; et du côté grec : MM. Stylianos Pélékanidis, Ephore des antiquités byzantines de Macédoine, à qui notre connaissance des monuments médiévaux de Salonique doit d'avoir réalisé d'aussi importants progrès au cours de ces dernières années; M. Apostolos Vakalopoulos, l'éminent Professeur d'histoire moderne de l'Université de Salonique; M. P. Formozis, Bibliothécaire de l'Université.

puis, en octobre 1916, la constitution du gouvernement insurrectionnel proallié d'Eleuthère Vénizélos, opposé à la politique germanophile du roi Constantin, beau-frère du Kaiser; l'armée franco-anglaise d'Orient cantonnée à Zeitenlik, où le terrible paludisme fit dans ses rangs des milliers de victimes; et, plus près de nous, la prise de la ville par les Allemands, le 6 avril 1941, après l'héroïque résistance de l'armée grecque devant les troupes italiennes; la déportation et le massacre, dans les camps d'extermination, de l'importante collectivité juive, dont un peu plus de deux mille membres seulement sur soixante-trois mille ont survécu.

Pour nous, Belges, ce sont aussi les tramways installés avant la première guerre mondiale, par une société de chez nous et dans les voitures desquels on lit encore sur les moteurs les initiales des A. C. E. C.

On souhaiterait que la curiosité éveillée par tant de rappels attire un plus grand nombre de visiteurs dans cette ville dont le charme multiple n'a pas fini de s'exercer. Aujourd'hui plusieurs avions assurent chaque jour, en une heure cinq minutes, la liaison avec Athènes, et, depuis quelques semaines, les communications par chemin de fer ont été rétablies. Sans doute, depuis le retour à la Grèce et l'échange des populations qui, entre 1922 et 1930, a provoqué le départ des derniers éléments turcs et bulgares, Salonique a-t-elle perdu une partie de ce pittoresque que lui assurait un peu facilement la diversité des peuples, des langues, des costumes et des croyances. Mais de cet extraordinaire mélange de races, il ne reste pas moins que les types somatiques offrent une variété plus grande que dans la « Vieille Grèce ». En outre, les Thessaloniens, chez qui les ancestrales vertus d'hospitalité continuent d'être pratiquées avec une infinie bonne grâce, s'emploieront à faire apprécier par l'étranger les richesses de leur cité, pour laquelle ils rêvent d'un avenir digne de son brillant passé. Les vieilles églises permettent d'avoir une vue complète du développement de l'art byzantin depuis ses origines, au temps où l'on affectait à la religion nouvelle les édifices païens, jusqu'à l'époque où il brilla de son dernier éclat en Grèce sous la dynastie des Paléologues. Pour les décors muraux, la fresque combine ses ressources avec celles de la mosaïque. Il n'existe pas en Orient d'ensemble plus parfait, et c'est là qu'un professeur d'archéo-

logie byzantine rêverait de faire ses cours. Des deux artères principales orientées d'ouest en est, l'une conserve le nom de l'antique Via Egnatia, l'autre perpétuait naguère encore le souvenir de Jean Tzimiskis, le grand empereur de la seconde moitié du x<sup>e</sup> siècle (969-976) ; on aura tendance à regretter que cette dernière rue ait été débaptisée au profit d'Alexandre le Grand, gloire incontestablement macédonienne, mais antérieure à l'existence même de Salonique.

De la mer, on peut contempler longuement à l'intérieur du quadrilatère déterminé par les remparts et par le quai, ces petites maisons étagées sur les dernières pentes du mont Khor-tiatis, qui barre au nord l'horizon et par delà lequel on devine l'inéluctable présence des Balkans. Dans les jardinets attenants à la plupart de ces demeures, des arbres mettent de larges taches de verdure dont l'effet plaisant contraste avec l'aridité que l'on rencontre dans le reste de la Grèce. A ce spectacle, il arrive que les Nordiques blonds aux yeux bleus sentent courir dans leurs veines cette ardeur qui, au moyen âge, anima plus d'une fois, devant « la ville convoitée », les assiégeants barbares. Des quartiers hauts de la ville, le regard s'étend par delà l'enchevêtrement des venelles et des rues, d'où émergent les nefs des monuments byzantins, sur l'immense rade d'aspect quadrangulaire, profonde de 26 kilomètres, dont les eaux paisibles sont protégées de la houle par la pointe du Grand-Karabournou, auquel répond, plus près du spectateur, la saillie du Petit-Karabournou. Par temps clair on entrevoit, au sud-est, la masse de l'Olympe, qui marque comme la limite du monde classique, vers lequel il ramène nos esprits jusqu'alors tout occupés des temps modernes et du moyen âge.

C'est ce prestigieux passé du grand port de l'Egée que je voudrais évoquer pour les lecteurs de la *Revue de l'Université*. Depuis le début de ce siècle, Salonique a été l'objet d'études pénétrantes, qui, aujourd'hui, se poursuivent <sup>(1)</sup>. Je me pro-

(1) Je ne puis donner une liste complète des travaux qui se rapportent à l'histoire et aux monuments de Salonique. Je ne retiendrai que les principaux ouvrages; le lecteur désireux d'étendre son information y trouvera les indications bibliographiques nécessaires. Le volume le plus récent est *l'Histoire de Salonique, 315 av. J.-C.-1912* (en grec moderne) de Apost. E. VAKALOPOULOS, Salonique, Editions de la Société des Amis de la Macédoine byzantine, 1947. On consultera utilement, en outre, les trois livres de TAFRALI, *Topographie de Thessalonique*, Paris,

pose de dégager ici les principaux résultats acquis, en y joignant un certain nombre d'observations que j'ai pu faire moi-même devant les monuments.

### I. Salonique à l'époque hellénistique et à l'époque romaine

Salonique fut fondée à l'époque hellénistique seulement, en 316-315 avant J.-C., dans le voisinage de Thermé et de Halia, par le roi de Macédoine Cassandre, qui lui donna le nom de sa femme Thessaloniké, fille de Philippe, sœur consanguine d'Alexandre le Grand. Grâce à son mouillage bien abrité, la ville nouvelle devint rapidement un port florissant, où accostaient des bateaux venus de tout l'Orient méditerranéen. En même temps que des produits exotiques, les marins étrangers répandirent leurs cultes à travers l'Égée. De même qu'à Délos par exemple, on construisit à Salonique un sanctuaire des dieux égyptiens Isis et Sarapis, dont plusieurs parties ont été dégagées, les unes en 1920, les autres en 1939 <sup>(1)</sup>. Se trouvant sur un lieu de passage ou à l'emplacement de maisons à construire, les fouilles ont dû être remblayées. Des remparts élevés à cette époque subsistent seulement quelques tronçons réemployés en divers endroits de l'enceinte byzantine : on les reconnaît à leurs beaux blocs en poros bien appareillés.

Lorsqu'en 168 avant J.-C., les Romains, sous la conduite de leur consul Paul-Émile, eurent vaincu à Pydna le dernier

Geuthner, 1913; *Thessalonique des origines au xiv<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1919; *Thessalonique au xiv<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1913. Citons encore : Pierre RISAL (pseudonyme de Joseph Nehama), *La Ville convoitée, Salonique*, Paris, Perrin, 1914; Ch. DIEHL, M. LE TOURNEAU et H. SALADIN, *Les Monuments chrétiens de Salonique*, Paris, Leroux, 1918 (avec l'important article complémentaire de Louis BRÉHIER, *Salonique et la civilisation byzantine*, dans le *Journal des Savants*, t. 17, 1919, pp. 249-259, 295-311); Ch. DIEHL, *Salonique*, Paris, 1920 et *La Cité de saint Démétrius*, dans le volume *Dans l'Orient byzantin*, 1917, ch. III, pp. 25-35; l'article *Thessaloniki*, dans l'*Encyclopédie Elefthéroudakis* (en grec moderne), t. VI, 1929, pp. 521-533; Henri GRÉGOIRE, *Dans la montagne grecque*, Bruxelles, Renaissance de Livre, 1948, ch. VI et VII. On ne négligera pas non plus les précieux renseignements fournis par Paul LEMERLE dans *Philippe et la Macédoine orientale à l'époque chrétienne et byzantine*, Paris, de Boccard, 1945 (voir l'index, s. v., *Thessalonique*).

<sup>(1)</sup> Voir MAKARONAS, *Chronique archéologique. Fouilles et recherches en Macédoine* durant l'année 1939, dans la revue *Makedonika*, I, 1940, pp. 493 et suiv., (en grec moderne).

roi de Macédoine, Persée, ils divisèrent ce pays en quatre régions et choisirent Salonique comme capitale de la *Macedonia secunda*, qui s'étendait de l'Axios (l'actuel Vardar) au Strymon. Après que le préteur Quintus Caecilius Métellus eut battu, en 148, Andriskos, qui se donnait pour un fils de Persée, les territoires de la Macédoine furent réunis en une seule province, dont le gouverneur résidait à Salonique. La ville connut rapidement une prospérité plus grande qu'à l'époque hellénistique. Traversée par la célèbre Via Egnatia, que les Romains avaient construite de 146 à 120 avant J.-C. pour relier l'Adriatique au Bosphore, de Dyrrachium à Byzance, elle était en contact à la fois avec l'Occident latin, qui passait au premier plan du monde civilisé, et l'Asie antérieure, où les nouveaux maîtres étendaient sans cesse leur pouvoir. En même temps, par la vallée de l'Axios et de la Morava, elle entrait en relations avec les populations barbares du Danube, sur lesquelles commençait de s'exercer le prestige de Rome. Salonique était ainsi devenue un important carrefour commercial. On a estimé que la population s'était élevée jusqu'à 250.000 habitants. Dans le courant du premier siècle avant notre ère, de nombreux Juifs vinrent renforcer la colonie hébraïque qui s'était établie peu après la fondation de la ville. La vie intellectuelle était fort brillante. Cicéron en exil avait cherché refuge auprès du questeur Cneius Plancius, de mai à novembre 58 avant J.-C. Antipatros de Salonique s'était fait un nom à Rome, sous le règne d'Auguste, comme auteur d'épigrammes. Un autre fils de la ville, Philippè, brilla dans le même genre un peu plus tard à l'époque de Caligula <sup>(1)</sup>. Au II<sup>e</sup> siècle de notre ère, Lucien de Samosate, qui fit à Salonique une conférence des mieux accueillies, rapporte que les habitants de la ville prenaient un plaisir extrême à écouter les discours des rhéteurs et des sophistes.

Dans les premiers mois de l'an 50, saint Paul, venant de Philippes, où il avait jeté les bases de la première église chrétienne sur le sol de l'Europe <sup>(2)</sup>, arriva dans Salonique,

<sup>(1)</sup> M. Georges THÉMÉLIS a eu le mérite d'attirer une nouvelle fois notre attention sur ces deux auteurs, il y a un peu plus de dix ans, dans son étude intitulée *Epigramme et auteurs d'épigrammes macédoniens*, Salonique, 1938 (en grec moderne).

<sup>(2)</sup> P. LEMERLE, *Philippes*, pp. 15-41.

en compagnie du fidèle Silas et peut-être aussi de Timothée. Au témoignage des *Actes des Apôtres* (1), il y prêcha, trois sabbats consécutifs, à la synagogue. Toutefois, le nombre même des conversions qu'il opéra non seulement parmi les Juifs, mais encore parmi les païens, et notamment parmi ce que nous appellerions les « dames de qualité », nous donne à croire qu'il resta plus de trois semaines à Salonique. Les Juifs, dont la colonie s'était accrue, comme nous l'avons vu, au 1<sup>er</sup> siècle avant J.-C., finirent par susciter une émeute contre lui; il dut s'enfuir assez précipitamment, ainsi qu'il l'avait fait de Philippes déjà; il gagna d'abord Verria, puis Athènes, et, enfin, Corinthe. Mais la communauté chrétienne qu'il avait fondée à Salonique continua de s'étendre malgré les actes d'hostilité auxquels elle était en butte de la part des païens. Elle fut l'une des plus chères au cœur de Paul, qui revint la visiter deux fois, en 56, après la grande mission d'Ephèse, et en avril 57.

Sur l'histoire ultérieure du christianisme primitif à Salonique, nous ne possédons que de bien pauvres renseignements. Des évêques de ces temps obscurs, nous n'avons conservé que quelques noms, ceux de Gaius, cité par Origène (2), et de saint Nicolas, qui vécut vers 160 et qu'il ne faut pas confondre avec son célèbre homonyme, évêque de Myre en Lycie et patron des enfants. On connaît encore parmi les premiers évêques de Salonique, saint Artémios, fêté le 24 mars.

Au début du 4<sup>e</sup> siècle, les chrétiens de Salonique furent atteints par la grande et implacable persécution qui s'étendit à tout l'Empire romain après que Dioclétien, instigué en grande partie par Galère, eut fait proclamer ses quatre édits antichrétiens de 303 et 304.

Après l'abdication, en 305, de Dioclétien et de Maximien Hercule, Galère, qui leur succédait à la tête de l'Empire, avec Constance Chlore, vint s'établir à Salonique pour mieux diriger les opérations contre les Barbares dans les régions danubiennes. Sur un emplacement jusqu'alors inhabité, au sud-est de la ville, il fit construire tout un nouveau quartier. C'est là qu'il ordonna d'ériger l'arc de triomphe destiné à commémorer la victoire qu'il avait remportée sur le roi de Perse, Narsès, en 297. Cet arc, sous lequel passait la Via Egnatia, se com-

(1) *Actes*, XVII, 1-10.

(2) ORIGÈNE, *Commentaire sur l'Épître aux Romains*, X, 41 (= MIGNE, PG, t. XIV, col. 1289).

posait d'une coupole soutenue par quatre piliers, dont ne subsistent plus aujourd'hui que les deux piliers de l'ouest <sup>(1)</sup>. Les bas-reliefs qui les décorent en quatre zones superposées représentent des combats entre les Romains et leurs adversaires, des charges de cavalerie, des scènes de sacrifice et l'hommage des ambassadeurs perses à leur vainqueur. Au sud, Galère construisit son palais, qui communiquait, à l'est, avec l'hippodrome. Des vestiges de ces bâtiments ont été dégagés au cours des fouilles menées en 1939 sous la direction de l'architecte danois Dyggve <sup>(2)</sup>. Au nord, à l'extrémité d'une allée, longue de 90 mètres, qui venait du palais en passant sous l'arc de triomphe, l'empereur se fit bâtir un mausolée en forme de rotonde. Mais, à sa mort, en 311, son successeur, Licinius, ne permit pas que l'on y transportât le cadavre de celui qui avait été le plus cruel ennemi des chrétiens.

Cette rotonde devint ultérieurement l'église du palais impérial. Depuis le moyen âge, elle est placée sous l'invocation de saint Georges. Pour certains savants, cette consécration au culte chrétien aurait eu lieu sous Théodose I<sup>er</sup> le Grand, qui fut baptisé à Salonique, entre le 2 et le 27 février 380, par Ascholios, l'un des plus éminents prélats du iv<sup>e</sup> siècle, ami de saint Basile et de saint Ambroise de Milan. D'autres estiment, en revanche, que l'édifice n'aurait été converti en église qu'au début du vi<sup>e</sup> siècle, entre 515 et 530, au plus tard dans les premières années du règne de Justinien, à l'époque où la coupole fut décorée de mosaïques <sup>(3)</sup>. Dans ces larges panneaux au fond d'or, des saints de l'église orientale primitive se dressent dans l'attitude des orants, les mains levées, devant ces bâtiments aux frontons courbes et triangulaires qui furent en faveur dans l'architecture syrienne. Des inscriptions précisent les noms des personnages et le mois de leur fête. On y

(1) Sur cet arc, voir Kinch, *L'Arc de triomphe de Salonique*, Paris, 1890, et W. SESTON, *Dioclétien et la Tétrarchie; I. Guerres et réformes*, Paris, de Boccard, 1946, pp. 250-255.

(2) E. DYGGVE, *Compte rendu succinct des fouilles de Thessalonique 1939*, dans *Rivista di archeologia cristiana*, 17, 1940, pp. 149-156; *Kurzer vorläufiger Bericht...*, dans *Dissertationes panonicae*, 2<sup>e</sup> série, n<sup>o</sup> II, 1941, pp. 63-71; *Ausgrabungen in Thessaloniki*, dans *Gnomon*, t. 17, 1941, pp. 228-231. Cf. aussi *Byzantion*, t. XIX, 1949, pp. 356-357.

(3) E. WEIGAND, *Der Kalenderfries von Hagios Georgios in Thessalonike*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. 39, 1939, pp. 116-145.

rencontre des ecclésiastiques comme Ananias et Romanos, prêtres; Aristarque et Cyrille, évêques; des militaires, aussi, tels que Basiliscos, Eucarpion, Léon, Onésiphoros, Priscos et Thérinos; les célèbres médecins, Côme et Damien; et, enfin, un joueur de flûte, Philémon. Tous ont vécu avant la paix de l'Eglise. Ces mosaïques somptueuses comptent, au même titre que celles de Ravenne, parmi les ensembles ornementaux les plus importants de l'art paléochrétien. Sans diminuer le mérite réel des études partielles qui leur ont été consacrées, on peut, cependant, constater qu'elles n'ont pas encore été publiées comme elles le mériteraient. En même temps que de bonnes photographies, surtout de détails, on attendrait de les voir situer à leur place exacte, du point de vue iconographique et du point de vue stylistique, dans l'évolution de la mosaïque chrétienne, aux premiers siècles de l'Empire romain d'Orient.

Les fouilles de M. Dyggve, précisant les recherches entreprises antérieurement par l'architecte français Hébrard <sup>(1)</sup>, ont confirmé que, lors de sa transformation en église, la rotonde romaine fut entourée d'une galerie circulaire, large de huit mètres. L'entrée principale resta au sud, au bout de l'avenue qui la reliait au palais. La niche orientale fut défoncée et complétée par une abside semi-circulaire. Plus à l'est et symétriquement à l'ouest, on construisit également deux bâtiments culturels, à deux étages, avec une crypte souterraine, rattachés à l'ensemble <sup>(2)</sup>. Saint-Georges occupe une place marquante aux origines de la diffusion des édifices à plan rayonnant <sup>(3)</sup>, annonçant Saint-Vital de Ravenne, San-Donato, et l'église du palais d'Aix-la-Chapelle. Aujourd'hui, à l'intérieur de l'édifice, sont conservés, provisoirement, des fragments de sculpture chrétienne exhumés à Salonique ou en Macédoine et qui trouveront leur place prochainement, espérons-le, dans le nouveau musée dont on projette la construction.

<sup>(1)</sup> E. HÉBRARD, *Les travaux à l'Arc de triomphe de Galère et à l'Eglise Saint-Georges*, dans *BCH*, t. 44, 1920, pp. 15 et suiv.

<sup>(2)</sup> On trouvera des plans dans les articles de DYGGVE cités plus haut et dans G. SOTIRIOU, *Archéologie chrétienne et byzantine*, Athènes, t. I, 1942 (en grec moderne) p. 325, fig. 202.

<sup>(3)</sup> Sur les édifices à plan rayonnant, voir par exemple Jean EBERSOLT, *Monuments d'architecture byzantine*, pp. 19-25 et SOTIRIOU, *op. c.*, pp. 323-340.

## II. Saint Démétrius

Sous Galère, qui tenait de sa mère Romula, prêtresse du paganisme, un farouche attachement à la religion de ses ancêtres, la persécution contre les chrétiens ne pouvait que redoubler de rigueur. L'église de Salonique eut à porter de nouveaux deuils.

Parmi ces martyrs figure saint Démétrius, le vénéré protecteur de la ville. Sur sa vie et sur sa mort, nous sommes renseignés par trois passions publiées à Bruxelles en 1780, dans le tome IV des *Acta Sanctorum*, par le R. P. Corneille de Bye, membre de la Société des Bollandistes <sup>(1)</sup>, et rééditées par l'abbé Migne dans la *Patrologie grecque* <sup>(2)</sup>. La première, qui est l'œuvre d'un auteur anonyme, a été longtemps connue uniquement par la traduction latine qu'en avait faite Anastase, bibliothécaire du Vatican au ix<sup>e</sup> siècle. Le R. P. Hippolyte Delehaye en a retrouvé le texte grec dans deux manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris, datant du xi<sup>e</sup> siècle <sup>(3)</sup>. Cette première passion est la plus concise et sans doute aussi la plus ancienne. La deuxième, due peut-être à l'archevêque Jean de Salonique, qui occupa le trône archiepiscopal entre 610 et 649 <sup>(4)</sup> est conservée dans un manuscrit du Vatican (n° 821). Elle fournit beaucoup plus de détails circonstanciés que la précédente. La troisième a été écrite par Syméon Métaphraste, célèbre compilateur du x<sup>e</sup> siècle, qui rédigea plus de cent vies de saints. Comme il lui arrivait le plus souvent, il

<sup>(1)</sup> C'est au début du xvii<sup>e</sup> siècle que se constitua en Belgique, à l'intérieur de l'ordre des Jésuites, cette Société des Bollandistes qui s'assigna pour tâche de publier les Actes de tous les saints. Elle doit son nom à son promoteur, le R. P. Jean Bollandus, né en 1596, qui travailla dans la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle et mourut le 12 septembre 1665. Cf. R. P. Paul PEETERS, *L'Œuvre des Bollandistes*, Bruxelles, 1942.

<sup>(2)</sup> T. CVXI, 1891, coll. 1081-1426. Sur les Actes de saint Démétrius, voir les importantes observations contenues dans l'article de M. Henri GRÉGOIRE, *L'origine et le nom des Croates et des Serbes*, dans *Byzantion*, t. XVII, 1944-1945, pp. 88-118.

<sup>(3)</sup> *Les légendes grecques des saint militaires*, Paris, 1909, Appendice XI, pp. 259-263.

<sup>(4)</sup> Il faut le distinguer d'un autre archevêque de Salonique du même nom, qui participa aux travaux du sixième concile œcuménique en 680.

s'est contenté de reproduire les indications de ses prédécesseurs avec les amplifications propres à ce genre.

Pour les Miracles du saint, on dispose d'abord des trois recueils édités par Corneille de Bye à la suite des trois passions que nous venons de rappeler mais avec des lacunes qui n'ont pas encore été toutes comblées <sup>(1)</sup>. Le premier recueil fut composé par l'archevêque Jean, à qui l'on attribue la deuxième passion. Le recueil suivant est l'œuvre d'un anonyme de la fin du VII<sup>e</sup> siècle. Le troisième est postérieur à la prise de Salonique par les Sarrasins en 904, dont l'auteur parle comme d'un événement révolu. A ces textes traditionnellement connus, il convient maintenant d'ajouter le recueil de Miracles écrit, sous Manuel I<sup>er</sup> Comnène, par Nicétas, archevêque de Salonique au XII<sup>e</sup> siècle, qui s'est borné à reprendre ce qu'il trouvait soit dans le premier recueil de Jean, soit dans le second recueil ou dans un texte assez voisin de ce dernier <sup>(2)</sup>. Enfin, on consultera aussi le *Discours sur les Miracles de saint Démétrius*, composé par Jean Stavrakios <sup>(3)</sup>.

La première passion nous apprend simplement que, sous le règne de Galère, Démétrius fut arrêté pour avoir prêché la doctrine chrétienne et que l'empereur le fit incarcérer dans les bâtiments d'un bain public. Galère se rendait précisément ce jour-là au stade pour assister à un combat de gladiateurs. Au cours de la lutte, son favori Lyaïos fut tué par un jeune Grec du nom de Nestor. Aussi lorsque, sur le chemin du retour, on lui demanda quel sort il convenait de réserver à Démétrius, ordonna-t-il, dans un mouvement de colère, qu'on le transperçât à coups de lance.

La deuxième vie est beaucoup plus riche en précisions. Elle nous présente Démétrius comme appartenant à une famille illustre d'ordre sénatorial. Lui-même avait exercé d'importantes fonctions, civiles et militaires. Il aurait même été ἀνθύπατος τῆς Ἑλλάδος en latin *proconsul Achaïae*, c'est-à-dire

<sup>(1)</sup> Dans son ouvrage *De l'histoire profane dans les Actes grecs des Bullandistes*, Paris, 1874, l'abbé TOUGARD a édité plus de vingt pages omises par Corneille de Bye.

<sup>(2)</sup> Ce texte a été publié d'après deux manuscrits des environs de 1400, conservés l'un à Oxford, l'autre à Brescia, par M. Ant. SIGALAS dans l'*Ἐπετηρίς τῆς Ἐταιρείας τῶν Βυζαντινῶν Σπουδῶν*, 1936, pp. 317-360.

<sup>(3)</sup> Ce discours a été édité dans *Makedonika*, t. I<sup>er</sup>, 1940, par le regretté Joachim d'Iviron, higoumène du monastère des Vlatades.

gouverneur de la province romaine d'Achaïe. Le fait n'a rien de surprenant. Pendant presque tout son règne, en effet, Dioclétien, poursuivant la politique religieuse inaugurée sous Gallien (260-268), montra envers les chrétiens beaucoup de bienveillance. Eusèbe de Césarée a noté, dans l'*Histoire ecclésiastique* (1), que des chrétiens avaient pu devenir alors gouverneurs de province, hauts dignitaires de la cour, magistrats, et qu'on leur avait accordé une dispense de sacrifice. Mais les choses changèrent à la fin du règne de Dioclétien et sous Galère. Après que Démétrius eut été arrêté, Nestor se rendit dans sa prison pour lui demander de le soutenir par ses prières au cours du prochain combat. Vainqueur de Lyaïos, Nestor expliqua à l'empereur qu'il devait son succès à la protection du Dieu de Démétrius. Perdu de rage, Galère fit exécuter Nestor et Démétrius.

Le R. P. Delehaye a vu dans tous ces détails des additions destinées à faire de Démétrius un personnage de haut rang et aussi à donner plus de cohérence logique à l'histoire (2). Comme les anciens martyrologes connaissent seulement, au 9 avril, un Démétrius diacre à Sirmium, il a pensé que le culte du saint aurait été transféré de cette dernière ville à Salonique.

Quoi qu'il en soit, saint Démétrius vit dans la ferveur des Thessaloniciens, comme « l'ami de la ville », son « chef » et son « défenseur » (3). C'est lui qui, à maintes reprises, l'a sauvée des attaques des barbares. Et l'on raconte que lors de la dernière guerre il a plus d'une fois détourné d'elle la menace des bombardements en faisant miroiter des reflets qui aveuglaient les aviateurs étrangers.

Quelques années après sa mort, l'idéal pour lequel il était tombé triomphait. Galère dut constater l'échec des persécutions. Atteint d'une affreuse maladie, où il put voir un châtement divin, il promulgua, en avril 311, à Sardique (l'actuelle

(1) EUSÈBE, *Histoire ecclésiastique*, VI, 4; VIII, 1; IX, 7; XI, 2.

(2) *Les légendes grecques des saints militaires*, pp. 103-109, et *Les origines du culte des martyrs*, Bruxelles, 2<sup>e</sup> éd., 1933, pp. 223-229. Cette opinion a été adoptée notamment par Jacques ZEILLER, *Les origines chrétiennes dans les provinces danubiennes de l'empire romain*, Paris, de Boccard, 1918, pp. 81-83.

(3) φιλόπολις et φιλόπατρις; πρόεδρος, ἡγεμών; προεπάτης, πολιούχος ὑπερασπίστης.

Sofia), l'édit qui permettait aux chrétiens de pratiquer leur religion librement.

Des guérisons miraculeuses s'opèrent assez vite à l'emplacement du tombeau de saint Démétrius et la renommée s'en répandit à travers la Macédoine. En 412, le préfet de l'Illyricum, Léontios, souffrant d'un mal incurable, se fit transporter en litière de Sirmium, où il avait sa résidence, jusqu'à Salonique, afin d'y demander au saint sa guérison. Ayant recouvré la santé, il ordonna de raser la chapelle érigée au-dessus du tombeau ainsi que les restes du bain et du stade romains. A cet endroit, il construisit l'imposante basilique, qui compta parmi les principaux sanctuaires de l'Orient chrétien, avec Sainte-Sophie de Constantinople et le Saint-Sépulchre de Jérusalem. Après avoir été gravement endommagée par le feu, sous le règne d'Héraclius, entre 629 et 634 <sup>(1)</sup>, elle eut encore à souffrir du terrible incendie qui, les 5 et 6 août 1917, réduisit en cendres le cœur de la ville. Les murs extérieurs de l'édifice furent heureusement épargnés sur une grande hauteur; mais les charpentes disparurent complètement et l'intérieur fut effroyablement ravagé. Les mosaïques qui ornaient les murs des collatéraux périrent presque toutes. En 1926 commencèrent les travaux de restauration conduits avec un louable souci de rigueur scientifique, d'abord par l'architecte Zachos et ensuite, après sa mort, par l'actif éphore des antiquités byzantines, Stylianos Pélékanidis. Le mardi 26 octobre 1948, le jour de la fête de son saint patron, l'église reconstruite fut solennellement rendue au culte avec un éclat et une pompe dont le souvenir ne s'estompera pas de sitôt dans la mémoire de ceux qui en furent les spectateurs. Les travaux de reconstruction ne sont cependant pas achevés. Il faut encore, notamment, décorer de revêtements de marbre les murs intérieurs.

En dépit de ces funestes épreuves, il semble que l'église actuelle ait conservé le plan de l'édifice bâti grâce aux libéralités de Léontios. C'est une grande basilique <sup>(2)</sup>, couverte en charpente, sans coupole, du type dit hellénistique, mais avec des traits particuliers assez rares dans le reste de la Grèce :

<sup>(1)</sup> Voir le deuxième livre des *Miracles*, ch. III; cf. TOUGARD, *op. c.*, pp. 145 et suiv.

<sup>(2)</sup> Longueur : 43 m. 58. Largeur : 33 mètres.

cinq nefs au lieu de trois et un transept qui, selon certains archéologues, serait postérieur au premier état du monument <sup>(1)</sup>. Extérieurement s'étagent les toits de la nef centrale et des collatéraux de hauteur décroissante (fig. 1). Le rez-de-chaussée de ces bas-côtés doubles est surmonté des tribunes réservées aux femmes dans l'église primitive. Les murs sont percés de baies cintrées, qui reposent sur des meneaux de marbre; elles sont réparties en groupes de longueur inégale, que séparent des piles rectangulaires. L'aspect qu'elles présentent nous rappelle les fenêtres des églises romanes. A l'ouest, la façade est encadrée de deux hautes tours rectangulaires suivant un dispositif rare en Grèce <sup>(2)</sup>, mais fréquent en Syrie <sup>(3)</sup>. De ce même côté, on entre dans l'église par deux portes latérales entre lesquelles se déploie une triple baie, qui se répète au niveau des tribunes sous les cinq arcades de l'étage éclairant. Le narthex des basiliques grecques est ainsi, en général, dépourvu de porte centrale. Devant l'église s'étendait un *atrium*, bordé de portiques au nord, au sud et à l'ouest. C'était là que les fidèles se groupaient pour assister à certaines fêtes de caractère funéraire et que se tenaient les grands pénitents à qui l'on refusait l'entrée de l'église. Un jardin a succédé maintenant à cet atrium, mais on y voit encore, sous un pavillon à huit colonnes, la vasque de la phiale où les croyants, avant de pénétrer dans l'église, se lavaient les mains et les pieds pour symboliser par la pureté du corps celle de l'âme.

A l'intérieur, les murs étaient ornés, dans la nef centrale, de fastueux revêtements en marbres polychromes, et, dans les bas-côtés ou sur les piliers à l'entrée du transept, de mosaïques chatoyantes aux fonds bleus ou verts. Cette décoration somptueuse a presque entièrement péri lors de l'incendie de 1917.

(1) En attendant la publication définitive du monument qui sera assurée par M. Georges SOTIRIOU, on se reportera à l'excellent petit volume de M. A. XYNGOPOULOS, *La Basilique de Saint-Démétrius de Salonique* (en grec moderne), Salonique, Publications de la Société des Amis de la Macédoine byzantine, 1946, où l'on trouvera une bonne mise au point des principaux problèmes d'ordre archéologique et historique.

(2) On rapprochera la basilique A de la Néo-Anchialos, où ces tours se trouvent sur le côté ouest de l'atrium : SOTIRIOU, *Archéologie chrétienne et byzantine*, t. I, pp. 168-169, fig. 99.

(3) Jean LASSUS, *Sanctuaires chrétiens de Syrie*; Paris, 1947, pp. 235-238.

On en trouvera, cependant, de bonnes reproductions ainsi que de minutieuses descriptions dans l'ouvrage de Diehl, *Le Tourneau et Saladin* <sup>(1)</sup>. Ces mosaïques comprenaient des morceaux d'époques différentes; certains étaient peut-être contemporains de la construction de l'édifice au v<sup>e</sup> siècle; la plupart d'entre eux, cependant, étaient légèrement postérieurs à l'incendie de la première moitié du vii<sup>e</sup> siècle; d'autres, enfin, en nombre beaucoup plus restreint, ne remontaient qu'aux xi<sup>e</sup> ou xii<sup>e</sup> siècles. Aucun plan d'ensemble n'avait présidé à leur exécution. C'étaient surtout des panneaux offerts par différents donateurs désireux de remercier le saint des grâces dont il les avait comblés ou des guérisons miraculeuses qu'il leur avait accordées.

Dans l'esprit des fidèles, le tombeau du saint se trouvait sous l'autel que dominait un grand *ciborium*. Après l'incendie de 1917, en fouillant sous la Sainte Table, M. Sotiriou a trouvé la confession. Elle affectait la forme d'une croix latine; à l'intersection des bras se dressait un petit tumulus de pierres cimentées, contenant un coffret de marbre blanc, qui renfermait une fiole de verre, sur laquelle était déposée une substance rouge épaisse, sans doute du sang du martyr. Après avoir été conservée au Musée byzantin d'Athènes, cette fiole fut replacée au lieu de sa découverte, la veille de la nouvelle dédicace de l'église, le 25 octobre 1948.

Comme ce premier *ciborium* se dressait dans le sanctuaire réservé aux prêtres, on en éleva un second, de forme hexagonale, dans la nef centrale, à gauche en entrant. C'est de ce nouveau *ciborium* que nous parlent surtout les textes médiévaux. Il était fait de six colonnettes qui étaient reliées par des plaques de chancel et qui portaient un toit en pyramide, couronné d'une fleur de lys soutenant une sphère avec une croix. Ce *ciborium* renfermait une lampe à huile, deux trônes et un sarcophage dont le couvercle horizontal était orné d'une image sculptée de saint Démétrius. On en a simplement retrouvé, après l'incendie de 1917, la base hexagonale de marbre, qui avait été enfouie par l'exhaussement naturel du sol. Mais au moyen âge, on avait exécuté de petites reproductions, en argent

<sup>(1)</sup> *Les Monuments chrétiens de Salonique*, pp. 94-114, pl. XXVII-XXXIV. Ces mosaïques avaient été débarrassées, en 1907 seulement, des badigeons turcs qui les dissimulaient.

ou en un autre métal, du sarcophage et l'on y conservait de la terre provenant du tombeau du saint. On rencontre encore plusieurs de ces reliquaires chez des familles thessaloniennes <sup>(1)</sup>, ainsi qu'au Mont Athos et dans différents musées d'Europe.

L'incendie de 1917 permit également une autre trouvaille importante. Un effondrement du sol s'étant produit au sud du chevet, M. Sotiriou y aperçut les restes d'une construction qu'il entreprit de dégager. Il s'agit d'une crypte à 5 mètres environ sous le sol de l'abside et des bras du transept. Au moyen âge, elle communiquait de plain-pied avec une rue située à l'est. Elle se compose de trois portiques entourant au nord, à l'est et au sud un hémicycle dont le mur de fond est précédé d'un *ciborium* flanqué de deux bassins rectangulaires. Un tuyau de plomb retrouvé dans la masse du mur y déversait, — suivant un dispositif sur lequel M. Sotiriou nous éclairera prochainement, — l'huile sacrée, le *myron* odoriférant, qui s'échappait prétendûment du tombeau du saint. Ce *myron* passait pour guérir souverainement toutes les maladies, même les plus rebelles. Plusieurs empereurs byzantins, comme Michel IV le Paphlagonien (1034-1041), qui souffrait d'hydropisie, ou Andronic III (1328-1341), étaient venus lui demander de leur rendre la santé. Dans la crypte se pressait la foule des malheureux qui attendaient du saint *μυροβλήτης* un terme à leurs souffrances. Aussi les Thessaloniens le révéraient-ils avec une ferveur particulière pour la protection qu'il accordait non seulement à la ville mais à chacun de ses habitants. « Il est pour nous, dit l'archevêque Isidore, à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, comme le blé et la boisson et toute chose comestible et agréable; il est comme le soleil, le ciel, la terre et la mer, et toute chose indispensable <sup>(2)</sup>. » Et l'on pouvait même, d'après le chartophylax Strymbachon, reprocher aux Thessaloniens de vénérer saint Démétrius plus que le Christ <sup>(3)</sup>.

<sup>(1)</sup> Voir Georg ECKERT et P. E. FORMOZIS, *Beiträge zur mazedonischen Volksmagie*, Salonique, 1942, p. 34.

<sup>(2)</sup> Ms. gr. Paris, 1192, f. 272 v. Texte cité dans TAFRALI, *Thessalonique au xiv<sup>e</sup> siècle*, p. 134, n. 5.

<sup>(3)</sup> MIKLOSICH-MÜLLER, *Acta*, I, p. 175. Cité dans TAFRALI, *ibid.*, p. 131, n. 2.

### III. L'église de la Vierge Acheiropoiétos (fig. 2) (1)

A peu près en même temps que Saint-Démétrius, on construisit à Salonique une autre grande basilique dédiée à la Vierge et connue depuis le xiv<sup>e</sup> siècle sous le vocable d'Acheiropoiétos, dont l'étymologie explique assez clairement le sens : cette appellation vient de ce que l'église possédait une icône de la Vierge réputée d'origine miraculeuse, non faite de main d'homme. Les Turcs l'ayant transformée dès la prise de la ville en 1430, elle prit le nom d'Eski-Djouma, qui veut dire l'antique assemblée. A l'époque moderne, les Thessaloniciens l'ont baptisée Sainte-Paraskévi, peut-être à la suite d'une confusion provoquée par le mot turc Djouma qui signifie aussi vendredi, en grec Paraskévi (2). Pour les Byzantins, elle comptait au nombre des trois plus belles églises de Salonique, avec Saint-Démétrius et Sainte-Sophie. Elle aurait été construite peu après le troisième concile œcuménique, tenu à Ephèse en 431, qui avait condamné l'hérésie de Nestorius et rendu à la Vierge l'épithète de Théotokos (3).

C'est une simple basilique à trois nefs, sans transept, du type le plus répandu en Grèce. Depuis l'incendie de Saint-Démétrius, elle est la seule, en terre hellénique, dont l'élévation ait été conservée presque entièrement. Toutefois, le toit de la nef centrale a été abaissé et elle a perdu, de ce fait, sur les longs côtés, l'étage éclairant qui dominait primitivement, comme à Saint-Démétrius, les collatéraux. Le sol environnant s'est considérablement haussé et pour y accéder, il faut aujourd'hui descendre un escalier de plusieurs marches situé au sud-ouest. L'amoncellement des terres a dissimulé les restes de l'atrium sous la place moderne qui s'étend à l'ouest, au premier plan de notre photographie. L'existence d'un exonarthex

(1) Cette basilique a été réétudiée dernièrement par M. St. PÉLÉKANIDIS, *Monuments paléochrétiens de Salonique, Acheiropoiétos et monastère du Latome*, Publications des Amis de la Macédoine byzantine, 1949 (en grec moderne).

(2) M. Pélékanidis n'admet pas cette explication.

(3) Nestorius, insistant sur les deux natures, humaine et divine, du Christ, prétendait que l'épithète de Théotokos (= qui enfanta Dieu) ne pouvait être appliquée à Marie et qu'il fallait y substituer le nom de Mère du Christ.

demeure conjecturale; elle se déduit de certaines traces que l'on relève sur le mur du narthex. Celui-ci, au premier étage, prend jour par une triple baie à meneaux, qui surmonte cinq niches de briques creusées, au rez-de-chaussée, dans la partie centrale du mur, entre les deux portes dont on voit les arcs sur notre figure 2 à gauche et à droite de la triple baie. Une autre porte était ménagée plus au sud, et l'on en aperçoit encore, sur notre photographie, l'arcade aujourd'hui murée. Il n'est pas sûr qu'une autre porte lui ait répondu au nord. Sur le narthex courait une tribune, qui communiquait avec celles des bas-côtés par les arcades visibles de part et d'autre de la quintuple baie donnant sur la nef centrale. Un propylée menait à la porte ouverte au milieu du mur sud. De ce côté, les baies cintrées sont disposées en séries de nombre variable de manière à éviter toute monotonie. Au rez-de-chaussée, le premier groupe, éclairant le narthex, en comprend trois; le deuxième six; et le troisième, au delà du propylée, huit. Pour le premier étage, on rencontre de l'ouest à l'est, d'abord un groupe de deux baies; puis, quatre groupes, qui en comportent chacun trois. Cette multiplication des fenêtres ne morcelle pas exagérément les surfaces, qui conservent une belle unité.

A l'intérieur règne une abondante lumière, qui contraste avec la pénombre à laquelle nous ont accoutumés la plupart des églises byzantines. Les placages de marbre dont les murs étaient revêtus ont totalement disparu. Il en va de même pour les mosaïques qui surmontaient ces revêtements. Ne subsistent que celles qui ornaient l'intrados des arcades au rez-de-chaussée et au premier étage. Elles ressortissent à la meilleure tradition décorative de l'art romain, avec leurs vases bleu sombre d'où s'échappent, sur des fonds d'or, des guirlandes de fleurs et des grappes de fruits et avec leurs octogones dans lesquels s'inscrivent des oiseaux et des serpents. De temps à autre, un cercle timbré d'une croix nous rappelle que nous sommes dans un édifice chrétien. Par la grâce et la richesse du décor, par l'harmonie des proportions et la clarté du plan, ce monument se range au nombre des plus importants de l'art byzantin.

Des restes d'une mosaïque romaine sous la nef nord nous apprennent que cette église fut élevée à l'emplacement d'un bâtiment païen; c'est là une constatation que nous pourrions plus d'une fois renouveler.

La construction, sous Théodose II (408-450), des deux basiliques de Saint-Démétrius et de la Vierge Acheiropoiétois, avec leur fastueuse décoration de marbres et de mosaïques, prouve que Salonique était alors une ville prospère. L'empereur y séjourna à la fin de 379 et au début de 380. C'est là qu'il reçut le baptême des mains de l'archevêque Ascholios. Après quoi, il promulgua l'édit par lequel il affirmait que la doctrine récemment fixée au concile de Nicée était la seule vraie. Comprenant l'importance stratégique de la cité qui était en passe de devenir la seconde ville de l'Empire romain d'Orient, il chargea un de ses généraux, Hormisdas, de l'entourer de remparts puissants. Cette enceinte, consolidée et remaniée à diverses époques, défendit Salonique pendant de longs siècles.

#### IV. Les attaques des Slaves

Vers 536, Justinien fit de Salonique le chef-lieu de la préfecture du prétoire d'Illyricum <sup>(1)</sup>. C'était consacrer politiquement et militairement l'importance qu'elle avait prise. Mais la réputation d'opulence qui l'entourait, l'admirable situation de son port au débouché de la vallée de l'Axios la désignaient aux convoitises des envahisseurs. A partir de la fin du vi<sup>e</sup> siècle, elle vécut pendant plus de cent ans sous la menace presque constante des Barbares.

En 581, dans la troisième année du règne de Tibère II, les Slaves mirent pour la première fois le siège devant la ville, mais sans succès. Après une tentative similaire des Avars à la fin du mois de septembre de 597, ils devaient revenir à l'assaut, non moins vainement, principalement en 617 et en 619. Chaque fois, les défenseurs de la ville redoublèrent de courage à la pensée que saint Démétrius combattait à leurs côtés et redressait les situations les plus désespérées par des prodiges que les recueils de Miracles décrivent avec complaisance. Entre les sièges, les Slaves faisaient de nombreuses incursions dans les campagnes avoisinantes.

C'est seulement en 688 que l'empereur Justinien II écrasa entre l'Hèbre et le Strymon la force militaire des Slaves ins-

(1) Cf. LEMERLE, *Philippe*, p. 83.

tallée en Macédoine. Il dispersa les débris de leur armée sous les remparts de Salonique, où il entra triomphalement comme nous le montre la fresque peinte à la fin du VII<sup>e</sup> siècle sur le mur sud de Saint-Démétrius. Trente mille Slaves, nous dit-on, furent transférés dans le thème de l'Opsikion en Asie mineure. Même si, comme nous y invite M. Henri Grégoire (1), il convient de situer en 691-692 l'épisode de Perbound, dont l'armée, composée de Rhunchines, de Sagoudates et de Slaves strymoniens, fit, pendant deux ans, un véritable blocus de la ville, par mer et par terre, il ne faut voir là qu'un dernier sursaut de puissance parfaitement inutile et dont l'échec jeta la discorde au camp des assiégeants.

Désormais, les Slaves établis aux environs de la ville allaient vivre en bonne intelligence avec les Thessaloniciens, dont ils se rapprochèrent encore davantage lorsqu'au VIII<sup>e</sup> siècle ils eurent embrassé la foi chrétienne.

#### V. Du VIII<sup>e</sup> siècle à la prise de Salonique par les Sarrasins (904)

Une fois écarté le péril qui si longtemps les avait fait trembler, les Thessaloniciens s'adonnèrent de nouveau avec ardeur à l'industrie et au commerce. Ils travaillaient la laine et la soie, le fer, le cuivre, l'étain, le bronze et le plomb. Avec le déclin de Rome, l'antique Via Egnatia, qui avait pris le nom de *δημοσία λεωφόρος*, avait perdu de son antique importance, mais elle continuait d'assurer la liaison par voie de terre avec Constantinople. En revanche, la route qui reliait Salonique aux pays danubiens par l'Axios et la Morava fut plus fréquentée qu'à l'époque romaine. Dans le port mouillaient de nombreux navires qui croisaient dans toute la Méditerranée orientale. Alexandrie et Antioche étant aux mains des Arabes, qui s'étaient rendus maîtres de l'Égypte et de la Syrie, Salonique était devenue la seconde ville de l'Empire après Constantinople. Le préfet du prétoire de l'Illyricum y conserva sa résidence jusqu'à la transformation de la préfecture en thème au début du IX<sup>e</sup> siècle.

(1) *L'origine et le nom des Croates et des Serbes, dans Byzantion*, t. XVII, 1944-1945, p. 107.

Au VIII<sup>e</sup> siècle, l'Empire fut profondément bouleversé par le mouvement iconoclaste. Les empereurs de la dynastie isaurienne s'étaient alarmés devant l'extension qu'avaient prise les biens-fonds des couvents et devant l'influence croissante des moines, qui menaçait de battre dangereusement en brèche leur propre pouvoir. Ils désiraient aussi mettre un terme à des usages religieux qui leur paraissaient proches des superstitions du paganisme. Ils décidèrent donc de prohiber les images sacrées, dont le culte permettait aux moines de fonder leur puissance sur la crédulité populaire. Ces mesures provoquèrent un violent conflit avec le pape. En réponse à l'excommunication lancée contre lui, Léon III (717-741) résolut de soustraire l'église de l'Illyricum, partant celle de Salonique, à la juridiction de Rome, dont elle n'avait cessé de dépendre jusqu'alors et de la rattacher au patriarcat de Constantinople.

Nous possédons peu de monuments de cette époque, car, après la restauration des images, en 843, ils furent presque tous détruits pour effacer jusqu'au souvenir de ces temps sacrilèges. Salonique nous a conservé en l'église *Sainte-Sophie* <sup>(1)</sup>, longtemps datée à tort du VI<sup>e</sup> siècle, l'un de ces rares témoins, d'autant plus précieux que nous sommes à une époque où les architectes cherchent les moyens d'adapter leurs plans à l'emploi de la coupole, originaire de l'Orient, sans être encore parvenus à ces formules définitives de l'église en croix grecque inscrite, qui triompheront plus tard, à partir de la fin du X<sup>e</sup> siècle. A Sainte-Sophie, les dispositions intérieures présentent encore beaucoup de gaucherie. La coupole, engoncée dans un cube massif et non supportée par un tambour, est épaulée par quatre voûtes en berceau que des piliers évidés inscrivent dans un carré bordé au nord, à l'ouest et au sud par une galerie en *Pi*. La prothèse et le diaconicon <sup>(2)</sup> ne se trouvent pas dans l'axe des collatéraux ainsi déterminés. Ce défaut d'adaptation s'explique assez bien dans un édifice de l'époque de transition. Dans les premières basiliques paléochrétiennes de Grèce, le chevet se compose, en effet, d'une seule abside semi-circulaire. Ce n'est qu'au VI<sup>e</sup> et au VII<sup>e</sup> siècles

<sup>(1)</sup> M. KALLIGA, *Die Haghia Sophia von Thessaloniki*, Wurzburg, 1935.

<sup>(2)</sup> C'est dans la *prothèse*, située au nord de l'abside, que l'on prépare les Saintes-Espèces. Le *diaconicon*, au sud, sert de sacristie.

que se développa l'office de la prothèse avec la procession de la grande entrée. Il est assez difficile de préciser quand apparut le sanctuaire à trois parties où la prothèse et le diaconicon encadrent l'abside. C'est en Syrie, semble-t-il, que l'on en trouve les plus anciens exemples. Sur le continent, si l'on veut s'en tenir aux seuls monuments datés avec assez de certitude, il se rencontre d'abord à Constantinople dans la première église du Sauveur-in-Chora construite par le patrice Priscus en 620, et dans la première basilique à coupole de Gul-Djami à la fin du VII<sup>e</sup> siècle. C'est à la capitale de l'Empire que Salonique l'aurait emprunté.

Les mosaïques de Sainte-Sophie sont de dates différentes. A l'époque iconoclaste appartiennent les croix que l'on voit sur le berceau entre la coupole et l'abside, et à la conque même de l'abside sous l'image de la Vierge. Ces croix se retrouvent avec la même inscription liturgique empruntée aux versets 5 et 6 du psaume 64, dans l'abside de Sainte-Irène de Constantinople reconstruite, après un tremblement de terre, vers 740, à la fin du règne de Léon III, qui fut un souverain bâtisseur. Ce doit être vers ce même temps que fut édifiée l'église de Sainte-Sophie. Les autres mosaïques de l'abside comportent de petites croix, des feuilles de lierre et des monogrammes au nom de l'évêque Théophile, ainsi que de l'impératrice Irène et de son fils Constantin VI, qu'elle destitua en 797; elles auraient été mises en place lors du voyage de la *basilissa* en Macédoine, au cours de l'année 784, quand la prudence lui commandait de ne pas manifester encore trop ouvertement son iconophilie, qui ne put s'afficher qu'après le concile de Nicée en 787. Quant à la Vierge tenant l'enfant Jésus que l'on substitua à la grande croix de l'abside, elle ne fut vraisemblablement exécutée qu'après le triomphe définitif des images, c'est-à-dire après le concile de 843 qui mit un terme à la seconde crise iconoclaste. La mosaïque de la coupole centrale qui représente l'Ascension du Christ est plus tardive encore; elle semble appartenir au milieu du XI<sup>e</sup> siècle.

En 1939 et 1940, M. Kalligas a découvert, à l'est et à l'ouest de l'église, les restes d'un édifice civil du IV<sup>e</sup> siècle après J.-C., dont les murs étaient en partie décorés de fresques représentant des colonnes dressées sur de hauts soubassements

de marbre <sup>(1)</sup>. En 1948 et 1949, M. Pélékanidis a fait démolir le portique turc qui adultérait l'aspect de la façade occidentale.

C'est après Sainte-Sophie que je placerais l'église aujourd'hui connue sous le nom de *Hosios David*, dans le haut de la ville, au bout de la petite impasse de Timothée <sup>(2)</sup>. Elle fut construite sur un plan en croix grecque inscrite avec une prothèse et un diaconicon parfaitement intégrés à l'ensemble, marquant ainsi un net progrès sur Sainte-Sophie. Toute la partie occidentale a été démolie par les Turcs en même temps que la coupole portée par un tambour cubique. Sur la conque de l'abside se déploie une mosaïque datée du v<sup>e</sup> siècle. Le Christ imberbe, levant la main droite en signe de bénédiction, et tenant de la gauche un *volumen* déroulé, est entouré des symboles des quatre évangélistes ainsi que des prophètes Ezéchiel et Habbacoum. Or cette mosaïque nous est décrite dans le *Récit édifiant sur l'icone théandrique de notre Seigneur J.-C., apparue au Monastère des Latomes à Salonique*, composé, sans doute, au xi<sup>e</sup> siècle, par Ignace, supérieur du monastère d'Acapniou à Salonique. Ce texte nous rapporte que la fille de Galère, Théodora, s'était convertie secrètement au christianisme et qu'elle avait obtenu de son père la permission de bâtir dans le haut de la ville, au quartier dit « Les Carrières », une maison et un bain dont elle fit en réalité une église. Elle chargea un peintre de représenter dans l'abside l'image de la Vierge. Alors qu'il avait presque terminé son œuvre, l'artiste constata, en arrivant un beau matin, qu'à la Mère de Dieu s'était miraculeusement substitué, durant la nuit, le Christ assis sur une nuée, bénissant de la main droite et tenant de la gauche un rouleau; le Seigneur était assis entre les symboles des quatre évangélistes et les prophètes Ezéchiel et Habbacoum. Sur le *volumen* et en dessous de la scène étaient tracées deux inscriptions en tous points identiques à celles que l'on peut lire sur la mosaïque d'Hosios David. A n'en point douter, c'est bien cette dernière qui est décrite dans notre récit

<sup>(1)</sup> *Praktika de la Société archéologique d'Athènes*, 1939, pp. 73-84; 1940, pp. 23-27 (en grec moderne). Cf. *Byzantion*, t. XIX, 1949, p. 358.

<sup>(2)</sup> Sur cette église, voir PÉLÉKANIDIS, *Monuments paléochrétiens de Thessalonique, Acheiropoiétos, Monastère du Latome*, Deuxième partie, pp. 45 et suiv. Cf. *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. XXI, 1942, pp. 454-455.

édifiant. L'histoire ne s'arrête pas là. Un serviteur de la princesse la trahit auprès de l'impératrice. Celle-ci convoqua sa fille qui nia tout résolument, mais qui, aussitôt après, par une sage précaution, se hâta de couvrir la mosaïque avec une peau de bœuf et un enduit de chaux mêlée à de la brique. Un certain laps de temps s'écoula sans incident. Puis, un jour, Théodora, invitée par sa mère à prendre part aux sacrifices en l'honneur d'Artémis, refusa catégoriquement de s'y associer, en dénonçant les faux dieux du paganisme. Averti, Galère, qui faisait campagne contre les Sarmates, ordonna que l'on emprisonnât sa fille et que l'on mît le feu au prétendu bain converti en église. Toutefois, l'abside du bâtiment ne périt pas dans les flammes. Quant à Théodora, elle mourut dans sa geôle. Bien plus tard, poursuit le *Récit édifiant*, à l'époque de Léon l'Arménien (813-820), vivait en Egypte un moine du nom de Sénouphios, qui, dans ses prières, demandait à Dieu de se révéler à lui sous la forme où il apparaîtra lors du Jugement dernier. Une voix divine lui enjoignit de se rendre au monastère des Latomes à Salonique où son vœu serait exaucé. Sénouphios avait suivi ce conseil depuis assez longtemps déjà sans succès lorsqu'un jour où il était resté seul dans l'église après l'office, éclata un orage, accompagné d'un tremblement de terre qui ébranla l'église jusqu'aux fondations. La peau de bœuf ainsi que l'enduit de chaux et de briques tombèrent alors, découvrant sur l'abside l'image du Christ, dont le visage resplendissait comme le soleil au milieu de la nue. Après avoir remercié Dieu, Sénouphios rendit l'âme. Les moines l'enterrirent à l'endroit même où il avait eu sa vision. M. Xyngopoulos a justement retrouvé devant la porte de l'iconostase un tombeau renfermant, avec des ossements, une ceinture de fer, semblable à celle qu'employaient les ascètes. Cinq autres sépultures encadraient ce tombeau. Ce texte a permis de supposer que l'église actuelle remonterait à la première moitié du ix<sup>e</sup> siècle et que les moines des Latomes y auraient fait figurer à l'abside la mosaïque qui avait décoré l'édifice paléochrétien du v<sup>e</sup> siècle, d'où proviennent plusieurs membres d'architecture recueillis par M. Xyngopoulos en 1929. Peut-être même, comme pour Saint-Démétrius, l'Acheiropoiétos et Sainte-Sophie, un bâtiment païen s'était-il élevé là précédemment. Ainsi serait née la légende des constructions de Théodora. Et

le visage imberbe du Christ, auquel on n'était plus accoutumé au ix<sup>e</sup> siècle, expliquerait qu'on l'ait d'abord pris pour une figure de la Vierge.

Au début du ix<sup>e</sup> siècle, à une date que certains placent sous le règne de Nicéphore (802-811) <sup>(1)</sup> et d'autres sous celui de Théophile (829-842) <sup>(2)</sup> fut créé le *thème de Salonique*, qui succédait à l'ancienne préfecture du prétoire d'Illyricum. Ce nouveau thème avait pour frontières, à l'est, le Strymon, à l'ouest, le Pinde, au nord, théoriquement sans doute, le Danube, mais pratiquement les gorges de l'Axios.

Les deux principaux personnages de la ville étaient, d'une part, le gouverneur impérial, entouré de fonctionnaires et d'officiers <sup>(3)</sup> et, d'autre part, l'archevêque qui jouissait d'un immense prestige. Les Thessaloniciens possédaient une constitution municipale, le *πολιτικός νόμος*, qu'ils dataient de l'époque romaine. Elle prévoyait l'existence de deux assemblées : d'abord, le Sénat (*Boulè*), dont ne faisaient partie que les nobles d'un certain âge et que présidait le gouverneur; ensuite, l'Assemblée du peuple (*ecclesia*), qui groupait tous les citoyens libres. Le Sénat délibérait dans son palais sur les affaires économiques et politiques de la ville. Il recevait la prestation de serment des archontes et de l'archevêque. L'Assemblée du peuple n'était convoquée que dans les circonstances graves, lorsqu'il s'agissait de prendre des décisions dont les sénateurs ne voulaient pas porter seuls la responsabilité. Néanmoins, les chefs de parti (appelés démagogues), avaient le droit de la réunir. L'administration de la ville était exercée par deux archontes, dont l'un était le gouverneur lui-même, tandis que l'autre était élu par le peuple parmi les nobles.

Au ix<sup>e</sup> siècle, plusieurs Thessaloniciens se distinguèrent dans le monde byzantin par leurs éminentes qualités intellectuelles. Lorsque le César Bardas, oncle et ministre de Michel III (842-867), installa au Palais de la Magnaure, à Constantinople, une véritable Université impériale, il en confia la direction à l'archevêque de Salonique, *Léon le Mathématicien*, qui avait été antérieurement chargé par Théophile (829-842) de l'ensei-

(1) LEMERLE, *Philippes*, p. 129.

(2) Ch. DIEHL et G. MARÇAIS, *Le Monde oriental de 395 à 1081*, Paris, 2<sup>e</sup> éd., 1944, p. 315.

(3) Voir une liste de noms dans LEMERLE, *Philippes*, pp. 152 et suiv.

gnement destiné à former les évêques et les hauts fonctionnaires. Léon était un esprit encyclopédique, aussi instruit en médecine, en mathématiques et en sciences qu'il l'était dans les lettres antiques et la philosophie <sup>(1)</sup>. Ses contemporains le tenaient pour un magicien et les pamphlets des cagots constantinopolitains souhaitaient à ce « maître impie » d'aller retrouver sans plus tarder, dans les enfers, ses amis païens Hésiode, Homère, Socrate, Platon et Aristote. Léon est, avec Jean Grammaticos, un de ces érudits, dont l'activité et l'enseignement provoquèrent une Renaissance des lettres antiques dans l'Empire byzantin.

Parmi ses élèves on compte, en effet, Photius, ainsi que les frères *Cyrille et Méthode*, fils du drongaire du thème de Salonique <sup>(2)</sup>, qui s'illustrèrent comme évangélistes des Slaves. Tous deux furent chargés, sans doute sur l'avis de Photius lui-même, devenu patriarche, de propager la foi chrétienne chez les Slaves de la Grande Moravie, à la demande du roi de ce pays, Ratislav, désireux de s'assurer la protection de Byzance contre les ambitions germaniques. Fort avertis des coutumes et de la langue des Slaves qu'ils avaient appris à connaître en Macédoine aux environs mêmes de Salonique, les deux frères obtinrent le plus grand succès dans leur mission. Aux populations qu'ils devaient instruire, ils apportèrent une traduction des Évangiles en slavon et l'écriture glagolitique qui adaptait les lettres grecques à la prononciation slave.

La *littérature hagiographique* fut cultivée avec faveur. C'est alors que l'on écrivit, à Salonique, les *Vies* de saint Euthyme le Jeune, de saint Germain, fondateur du monastère de Kosfinitza, et de sainte Théodora. Tous ces textes foisonnent de détails pittoresques d'une grande richesse d'invention et le dernier nous décrit d'une manière charmante la vie des religieuses thessaloniennes à cette époque.

Au début du x<sup>e</sup> siècle, les Thessaloniens coulaient dans l'insouciance des jours heureux. Un jeune prêtre de ce temps,

(1) Cf. Basile ΤΑΤΑΚΙΣ, *La Philosophie byzantine* (= 2<sup>e</sup> fascicule supplémentaire de *l'Histoire de la Philosophie* d'Émile BRÉNIER), Paris, P. U. F., 1949, pp. 129-130.

(2) *Drongaire* : « Depuis le VIII<sup>e</sup> siècle, titre réservé aux chefs maritimes (commandants de navires ou d'escadre, gouverneurs des thèmes maritimes). » (Louis BRÉNIER, *Le monde byzantin*, t. I<sup>er</sup>, *Vie et mort de Byzance*, Paris, 1946, p. 594).

Jean Caméniate, nous a laissé une description enchanteresse de la ville, dans les murs de laquelle se pressait une foule bariolée et cosmopolite <sup>(1)</sup>. Sur son marché aux transactions actives affluaient les métaux précieux, l'or et l'argent, les gemmes délicates, le fer, l'étain, le cuivre et le plomb, le verre aussi, bref « tout ce qu'employaient les arts du feu », pour reprendre l'expression de Jean Caméniate, et « l'on en aurait pu construire, nous dit-il, une ville entière ». A l'est et à l'ouest s'étendaient des campagnes verdoyantes, plantées d'arbres et arrosées d'eaux abondantes, d'où l'on pouvait tirer tout ce qui est nécessaire pour bien vivre. Les champs de blé alternaient avec les jardins, les vergers et les vignobles. Plus loin, on rencontrait les pacages pour les troupeaux et les lacs poissonneux. « Les glaives s'étaient transformés en faucilles et les javelots en charrues. » C'est alors que s'abattit sur Salonique une des plus terribles calamités de son histoire.

En 904, les corsaires sarrasins que commandait un Grec converti à l'Islam, Léon de Tripoli, avaient projeté de faire une expédition contre Constantinople. Après avoir franchi les Dardanelles, ils reculèrent devant l'escadre impériale d'Himérios. Ils mirent alors le cap vers la seconde capitale de l'Empire, moins puissamment défendue. Le dimanche 29 juillet de cette année, leurs vaisseaux aux voiles noires, que montaient de redoutables Ethiopiens, s'engageaient dans le golfe thermaïque. C'est en vain que les Thessaloniciens implorèrent l'intervention miraculeuse de saint Démétrius. Les dévots prétendirent que l'affection du saint s'était détournée d'une cité que le luxe et l'oisiveté avaient plongée dans le péché <sup>(2)</sup>. Pendant un siècle de sécurité, les remparts avaient été négligés, surtout du côté de la mer. La garnison ne comptait plus beaucoup d'hommes; et les riches, avertis du péril, étaient allés se mettre en sécurité ailleurs. Le peuple, organisant une défense à laquelle il n'avait pas été préparé, fit face à l'ennemi avec héroïsme. Après deux jours de siège, le mardi 30 juillet,

<sup>(1)</sup> *De excidio Thessalonicensi narratio*, pp. 499 et suiv. (éd. Bonn).

<sup>(2)</sup> Nicolas le Mystique, patriarche de Constantinople (852-925), composa même une homélie dans laquelle il donnait le sort réservé à Salonique, la ville pécheresse, comme l'exemple des châtiments célestes promis à ceux qui se détournent de la voie du bien (MIGNE, *Patrologie grecque*, t. CXI, pp. 46 et suiv.).

les Sarrasins triomphèrent des dernières résistances. Ce furent alors, pendant dix jours, à travers toute la ville, jusque dans les églises, des scènes d'horrible carnage, dont Jean Caméniate, qui en fut le témoin oculaire, nous a laissé une description dramatique. Les Musulmans emportèrent avec eux vingt-deux mille captifs, au nombre desquels se trouvait Jean Caméniate. Celui-ci réussit, plus tard, à revenir dans sa patrie.

## VI. Du X<sup>e</sup> siècle à la prise de Salonique par les Normands (1185)

Salonique ne tarda pas à se relever de ses ruines malgré la menace latente que faisait peser sur elle le tsar des Bulgares, Syméon (894-927), dont les troupes guerroyaient presque continuellement avec celles de l'empire byzantin en Thrace ou en Macédoine. L'une des raisons du conflit résidait d'ailleurs dans les taxes exorbitantes prélevées sur le commerce des entrepôts bulgares que l'administration de Léon VI le Sage (886-912) avait fait transférer de Constantinople à Salonique. A la mort de Syméon, son fils Pierre, qui avait épousé une princesse de Constantinople, Maria Lécapène, rétablit avec Byzance des relations pacifiques, dont Salonique fut une des premières à tirer un heureux parti. La guerre se ralluma peu après l'accession au trône, en 977, du tsar Samuel. Ses troupes firent de nombreuses incursions en Macédoine. Le parakimomène Basile, dit l'Oiseau <sup>(1)</sup>, jugea nécessaire, peu avant sa disgrâce (980), de consolider les remparts de Salonique, sous la protection desquels vinrent souvent se placer les habitants des campagnes avoisinantes, dévastées par les randonnées des Bulgares. En 995, Samuel marcha sur la ville, mais il recula devant les difficultés d'un siège en règle. Six ans plus tard, Basile II (976-1025), ayant signé une trêve de deux lustres avec le calife hatimite El-Hakem, put concentrer toutes

(1) « Parakimomène (qui couche auprès), eunuque du Palais dont la fonction primitive consistait à coucher à la porte de la chambre impériale. Il devint le chef des *chitonites* (eunuques attachés à la chambre à coucher du basileus), disposant d'une telle influence qu'il gouverna parfois l'Etat, comme Basile l'Oiseau. » (Louis BRÉHIER, *op. cit.*, p. 596, et p. 593 pour les *chitonites*.) Basile l'Oiseau était un bâtard de l'empereur Romain I<sup>er</sup> Lécapène (920-944).

ses forces contre les Bulgares, qu'il écrasa en 1018, après dix-sept ans de dures campagnes. La victoire qu'il remporta lui valut le surnom de Bulgaroctone, Tueur de Bulgares.

Dans la suite, peut-être sous le règne de Romain III Argyre (1028-1034) et certainement avant 1042, les thèmes du Strymon et de Boléron furent réunis à celui de Salonique et placés sous l'autorité d'un seul chef, qui avait le titre de duc de Salonique <sup>(1)</sup>. Cette situation dura jusqu'à la conquête franque au début du xiii<sup>e</sup> siècle.

La ville fut alors extrêmement florissante. « Ce n'est pas une ville commune, écrivait, au xii<sup>e</sup> siècle, l'archevêque Eustathe, c'est une terre de bienheureux. » Avec Constantinople et Rome, elle méritait le titre de Mégalopolis.

Chaque année, à l'occasion de la saint Démétrius, se tenait, du 20 octobre au premier lundi suivant la fête, une grande foire internationale. Un dialogue satirique du milieu du xii<sup>e</sup> siècle, le *Timarion*, écrit à l'imitation des ouvrages de Lucien, nous en a laissé une description pittoresque. Dans la plaine qui s'étendait à l'ouest de la ville, vers le Vardar, les tentes s'alignaient en rangées parallèles ou perpendiculaires. On y rencontrait des marchands des nationalités les plus diverses, des Grecs, bien entendu, venus de partout, mais aussi des Egyptiens, des Italiens, des Espagnols et des Portugais, qui proposaient surtout des étoffes et de la toile; des Français, négociants en draps; des Russes, débitant du poisson salé, du caviar et de la cire. La Valachie et la Moldavie fournissaient des chevaux et du miel. La Bulgarie et la Serbie envoyaient les produits de leur sol. De la lointaine Baltique parvenait de l'ambre. Les vins d'Italie rivalisaient avec ceux de Salonique même. Les soieries de la Béotie et du Péloponèse étaient représentées par leurs plus beaux tissus. Chevaux, chèvres, moutons et porcs assourdissaient les chalands de leurs cris. A cette foire en succédaient d'autres, de moindre importance. Toute l'année, les marchands étrangers fréquentaient Salonique, où les accueillait de nombreuses hôtelleries. A la fin du xii<sup>e</sup> siècle, l'archevêque d'Athènes, Michel Acominatos, disciple d'Eustathe de Thessalonique, pouvait écrire : « Qui Salonique ne recevait-elle pas, ceux qui venaient de Byzance,

(1) LEMERLE, *Philippes*, pp. 156 et suiv.

ceux qui allaient à Byzance ou ailleurs. Elle était comme le cœur de l'empire. Elle en occupait le centre; elle était pour tous comme un bien commun. Si elle cédait le pas à Constantinople comme capitale de l'empire et siège du gouvernement, pour tout le reste, elle rivalisait avec elle. »

Cette période de prospérité fut favorable à de nouvelles constructions. Au mois de septembre de l'année 1028, si nous en croyons l'inscription dédicatoire gravée sur l'architrave au-dessus de la porte occidentale de l'édifice, un personnage de haut rang, le protospathaire Christophore, catépan de Longobardie <sup>(1)</sup>, ainsi que sa femme et ses trois enfants, firent élever l'église de la *Vierge-des-Chaudronniers*, où, pour la première fois à Salonique se trouve parfaitement constitué le type en croix grecque inscrite, qui se généralisa à partir du x<sup>e</sup> siècle et devint le plus caractéristique de l'architecture byzantine (fig. 3) <sup>(2)</sup>. Les dispositions intérieures s'accusent franchement au dehors. La coupole centrale portée sur un haut tambour octogonal est épaulée par quatre voûtes en berceau entre lesquelles s'inscrivent des compartiments d'angle couverts de calottes sphériques. Au carré ainsi formé s'ajoutent, à l'ouest, un ample narthex, et, à l'est, le sanctuaire tripartite (prothèse, abside centrale et diaconicon). Intérieurement, les pendentifs du tambour de la coupole reposent sur quatre colonnes. Ce monument se rattache à l'école d'architecture de Constantinople et diffère de ceux que l'on rencontre dans les autres régions de la Grèce, où l'on employait principalement les moellons, tantôt sommairement dégrossis comme à Castoria, tantôt comme dans la région d'Athènes, taillés avec un soin qui rappelle l'antique. Au contraire, à Salonique, de même que dans la capitale de l'empire, toutes les façades sont faites d'assises de briques entre lesquelles s'insèrent des lits de mor-

(1) Le titre de *protospathaire* était d'abord réservé aux chefs de la garde des *spathaires* ou porte-épée. A partir du vi<sup>e</sup> siècle, il devint purement honorifique et fut décerné à de hauts fonctionnaires. Depuis le dernier quart du x<sup>e</sup> siècle, le gouverneur du thème de Longobardie (en Italie méridionale, correspondant à l'ancienne Apulie) porta le titre de *catépan* : cf. J. GAY, *L'Italie méridionale et l'Empire byzantin*, Paris, 1904, pp. 343 et suiv.

(2) D. EVANGHÉLIDIS, *La restauration de l'église de Théotocos à Thessalonique et ses fresques du xi<sup>e</sup> siècle*, dans *Atti del V Congresso internazionale di Studi bizantini*, Rome, 1940, pp. 106-107. Cf. *Byzantion*, t. XIX, 1949, pp. 358-359.

tier rougi par l'addition de briques pilées. Le respect des traditions d'origine constantinopolitaine se marque encore par bien d'autres traits : ainsi, les coupoles sur le narthex, la division des façades en deux étages par un bandeau horizontal, les corniches en dents de scie <sup>(1)</sup>, les colonnes de briques engagées aux angles des pans du tambour de la coupole ou appuyées aux façades; ainsi encore, les frontons triangulaires des bras nord et sud de la croix, sous lesquels s'inscrivent des arcades en retraite l'une sous l'autre. Le souci d'éviter la monotonie et la sécheresse que provoquerait la répétition des lignes droites conduit à l'adoption des frontons courbes pour les travées du narthex et des corniches semblablement arrondies pour les coupoles : c'est le parti de l'avenir, qui l'emportera à Constantinople et à Salonique à partir des Comnènes (1081-1185). Par la sobriété de la décoration, la pureté des lignes, l'harmonieuse robustesse des proportions, la solidité des volumes, où s'exprime un sens réel de la plastique, cette église peut être tenue pour l'une des plus belles créations de l'art byzantin. A Salonique, elle paraît être à l'origine d'une tradition architecturale qui se poursuivra, vivace, jusqu'au xiv<sup>e</sup> siècle, avec les heureuses innovations inséparables de toute évolution multiséculaire.

A l'intérieur, MM. Xyngopoulos et Evanghélidis ont retrouvé, sous les badigeons turcs, les fresques, malheureusement fort endommagées, qui, elles aussi, ressortissent presque toutes à l'école constantinopolitaine du milieu du xi<sup>e</sup> siècle. L'ordonnance des sujets est presque entièrement conforme au système canonique qui s'imposa progressivement après le triomphe des iconophiles. A la coupole centrale, nous assistons à l'Ascension du Christ entouré de la Vierge, des Anges et des Apôtres; ailleurs, en règle générale, cette place est occupée par le Christ Pantocrator, Souverain Maître du monde, dominant tout l'édifice. A la conque de l'abside, se dresse la Vierge orante, debout entre les archanges Michel et Gabriel, suivant le type représenté à l'abside de la Nouvelle Eglise, la *Néa*, construite par Basile I<sup>er</sup> (867-886), à Constantinople. Dans les autres églises, à cet endroit, on trouve d'or-

(1) Ces cordons sont obtenus en plaçant l'angle des briques vers l'extérieur de manière qu'elles dessinent comme des dents de scie.

dinaire la Vierge *Platytera* (plus large que les cieux), assise, tenant l'enfant Jésus sur les genoux. Sur la voûte du sanctuaire se déroulent les deux scènes de la Communion des Apôtres, symbole iconographique de l'Eucharistie. Les grandes fêtes liturgiques sont figurées sur les autres voûtes en berceau; au sud, la Nativité et la Présentation du Christ au temple; à l'ouest, la Transfiguration et au-dessus de la porte d'entrée, la Dormition de la Vierge; au nord, les Rameaux et la Crucifixion. Des images de saints occupaient les murs au-dessus de la corniche. Au narthex était réservé le Jugement dernier. Dans cet ensemble, M. Evaghélidis a pu distinguer deux manières : d'une part, des scènes d'un style élégant, avec des visages à l'ovale allongé, un coloris délicat et nuancé qui ménage habilement les passages; de l'autre, des images plus sévères aux proportions ramassées, aux tons contrastés. A ces fresques s'en ajoutèrent d'autres au xiv<sup>e</sup> siècle, en dessous du bandeau de marbre qui court sous les chapiteaux.

Après la Vierge-des-Chaudronniers, nous ne trouvons à citer qu'une église du xii<sup>e</sup> siècle, *Saint-Pantéleimon*, mentionnée dans un acte de 1169 <sup>(1)</sup>. Elle faisait partie d'un monastère qui dépendait du couvent russe de l'Athos, placé sous la protection du même saint patron. On ne pourra l'apprécier à sa juste valeur qu'après l'avoir débarrassée des badigeons turcs qui, extérieurement, dissimulent l'appareil des murs. Il est permis de dire cependant qu'elle se situe dans la lignée de la précédente. Elle offre le même plan en croix grecque inscrite; mais, suivant l'évolution qui s'amorçait déjà là, les corniches horizontales et les frontons triangulaires ont disparu au profit des arcades. De même l'abside à cinq pans est l'indice d'une date plus avancée. La galerie qui entourait l'église au nord, à l'ouest et au sud a été démolie, lors d'un remaniement moderne; un portique semblable enveloppait les églises du monastère de Chora à Constantinople, d'où le dispositif gagna Salonique; il était, d'ailleurs, esquissé, dans cette ville même, à Sainte-Sophie; nous le retrouverons encore à Sainte-Catherine et aux Saints-Apôtres.

Dans le dernier quart du xii<sup>e</sup> siècle, le trône archiépiscopal de Salonique fut occupé par l'un des meilleurs humanistes de

(1) TAFRALI, *Topographie de Thessalonique*, p. 172.

l'époque, *Eustathe* (mort entre 1192 et 1194) <sup>(1)</sup>. Ayant passé ses années de jeunesse à Constantinople, il y était devenu diacre de l'église de Sainte-Sophie. C'est là qu'il avait écrit ses commentaires sur Homère et sur Pindare, qui restent pour les philologues une source d'informations précieuses. A Salonique, il composa notamment un *Discours sur la mort de l'empereur Manuel* (1180) ainsi qu'une *Dissertation sur la nécessité de réformer la vie monacale*, dans laquelle il proposait une série de mesures pour relever le niveau moral et intellectuel des moines. Son traité *De la Simulation* a été légitimement plus d'une fois loué pour la verve incisive avec laquelle il y décrit les mœurs de son temps. Eustathe entretint avec différentes personnalités une correspondance, elle aussi révélatrice des préoccupations et de la tournure d'esprit de son époque. Il se fit enfin l'historiographe de la prise de Salonique par les Normands en 1185.

Depuis plus d'un siècle, les *Normands*, établis en Italie, constituaient une menace pour l'empire byzantin. Après avoir soustrait l'Italie méridionale au pouvoir du *basileus*, Robert Guiscard avait franchi l'Adriatique et s'était emparé de Dyrrachium. Alexis I<sup>er</sup> Comnène (1081-1118) établit à Salonique la base de ses opérations contre ce nouvel adversaire, qui réussit à s'emparer momentanément de l'Albanie, de la Macédoine occidentale et de presque toute la Thessalie. Seule la mort de Guiscard, le 17 juillet 1085, éloigna le péril pour quelque temps. Vingt ans plus tard, c'est encore de Salonique qu'Alexis dirigea victorieusement la résistance aux Normands qui, sous la conduite de Bohémond, avaient tiré parti de la première croisade pour remettre le pied en Albanie. Lorsqu'en 1154, Manuel Comnène décida d'intervenir contre Roger II de Sicile, qui s'était avancé jusqu'à Thèbes et Corinthe, il concentra lui aussi ses troupes à Salonique; mais la mort de Roger II le dispensa de faire campagne.

Trois décades plus tard, le sort ne devait plus être aussi favorable aux Thessaloniciens. En 1185, le roi normand des Deux-Sicules, Guillaume II, reprit le projet, qu'avaient déjà formé ses devanciers, de conquérir l'Empire byzantin. Le 24 juin, ses troupes s'emparaient de Dyrrachium. Ayant suivi

(1) B. TATAKIS, *La Philosophie byzantine*, p. 221, 226.

la Via Egnatia, elles arrivèrent le 6 août devant Salonique, où deux cents navires les rejoignirent le jour de la Dormition de la Vierge, achevant l'investissement de la ville. Celle-ci était alors gouvernée par David Comnène, dont l'incapacité et la faiblesse équivalaient à une trahison. Comme au moment de l'attaque des Sarrasins, la plupart des riches citoyens prirent encore la fuite, emmenant avec eux de nombreux serviteurs robustes et en âge de porter les armes. Pendant neuf jours, la garnison se battit farouchement, faisant preuve d'autant d'héroïsme que d'ingéniosité. Les femmes elles-mêmes participèrent à la défense. Le 24 août, les Normands exaspérés par cette résistance âpre et meurtrière vinrent à bout des dernières résistances et franchirent les remparts. Ce ne furent alors que pillages, incendies, viols et massacres. Les hôpitaux et les monastères n'échappèrent même pas à ces atrocités, qui dépassèrent en horreur celles des Sarrasins. On évalua à 7.000 le nombre des tués. Dans la basilique de Saint-Démétrius, les Normands démolirent à coups de haches le fameux *ciborium*. Ils puisèrent le *myron* qui sortait du tombeau pour graisser leurs chaussures et frire le poisson. Saint Démétrius fit un nouveau miracle : l'huile coula intarissablement, si grandes qu'aient pu être les quantités que l'on en avait prises.

L'occupation normande fut très dure, malgré les interventions réitérées de l'archevêque Eustathe auprès de leur chef, le comte Aldouin.

A la fin de 1185, les Normands furent battus près du Strymon. Ils se regroupèrent alors à Salonique. Mais sentant l'hostilité croissante dont les environnaient les habitants, ils crurent plus sage d'évacuer la ville. Les troupes byzantines y furent accueillies en libératrices et massacrèrent les « Siciliens » qui n'avaient pu se rembarquer.

## VII. Le royaume latin de Salonique (1)

En 1204, lorsque Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut, fut monté sur le trône de Constantinople, les seigneurs de la quatrième croisade se partagèrent, non sans d'âpres con-

(1) On pourra se reporter maintenant à Jean LONGNON, *L'Empire latin de Constantinople*, Paris, Payot, Bibliothèque historique, 1949, parti-

testations, les dépouilles de l'Empire byzantin en Europe. Le marquis lombard, Boniface de Montferrat, qui avait été le rival malheureux de Baudouin, reçut le royaume de Salonique, sur lequel il estimait détenir des droits de famille. En effet, Renier de Montferrat, lors de son mariage, en 1179, avec la princesse Marie, fille de Manuel Comnène, avait été nommé, par l'empereur, César et roi de Salonique; il n'avait jamais, cependant, pris possession de son apanage. Au temps de la quatrième croisade, la ville était, d'après Villehardouin, « une des meilleures et des plus riches de la Chrétienté ». Le prestige en était si grand que, malgré les accords conclus avec Boniface, Baudouin voulut absolument y faire le premier son entrée pour y affirmer publiquement son autorité d'empereur. Et, toujours d'après Villehardouin, « les habitants lui rendirent la ville... à condition qu'il maintiendrait leurs us et coutumes tels que les empereurs grecs les avaient maintenus ». Lorsque se fut apaisé le conflit que cette attitude devait inmanquablement provoquer entre l'empereur et le vassal, Boniface, à son tour, entra dans la ville. A ses côtés se tenaient sa femme, la belle Marie de Hongrie, veuve d'Isaac l'Ange, et le fils qu'elle avait eu de ce premier époux, le prince porphyrogénète Manuel <sup>(1)</sup>. Boniface fit consacrer les églises de Saint-Démétrius et Sainte-Sophie au culte catholique. Puis il partit à la conquête du reste de la Grèce, qui était au pouvoir de Léon Sgouros, seigneur byzantin affranchi de la tutelle de Constantinople. Pour se libérer de la domination des Latins, qui ne respectaient ni leurs usages ni leurs sentiments religieux, les Grecs s'entendirent avec le tsar des Bulgares, Joannitsa, dit aussi Kalojan. La rébellion débuta en Thrace au mois de février 1205. Le 14 avril de cette même année, les troupes de Joannitsa infligeaient dans la plaine d'Andrinople une sanglante défaite aux Croisés. L'empereur Baudouin fut fait prisonnier dans la bataille et mis à mort sur l'ordre du tsar. Tandis que Boniface, de son côté, était arrêté dans sa campagne par la puissante

culièrement pp. 53-60, 69-70, 75-76, 82, 92-93, 100, 106-109, 121-123, 124, 128, 154, 160, 162-164.

(<sup>1</sup>) On appelait porphyrogénètes les princes nés dans le *Porphyra*. « salle du Grand Palais lambrissée de marbre rouge, affectée aux couches des impératrices » (Louis BRÉHIER, *Vie et mort de Byzance*, p. 596; *Les Institutions de l'Empire byzantin*, Paris, 1949, p. 22, pp. 30-34).

forteresse de Nauplie, il reçut de sa femme des lettres lui annonçant que les Thessaloniciens révoltés avaient ouvert les portes de la ville à Etsyismène, général de Joannitsa, et qu'elle se trouvait assiégée dans la citadelle de l'Acropole. Boniface revint à marches forcées pour délivrer sa famille des menaces qui pesaient sur elle. A son approche, les Bulgares s'éloignèrent. Les Thessaloniciens furent sévèrement punis de leur insoumission.

La rupture ne tarda pas à se produire entre les Bulgares et les Grecs, qui placèrent leurs espoirs de libération dans l'Empire constitué par Théodore Lascaris en Asie Mineure autour de Nicée. Joannitsa ravagea alors la Thrace et la Macédoine jusqu'à Verria. Boniface préféra ne pas affronter le combat et rester enfermé dans la ville à l'abri des remparts.

De son union avec Marie était né un fils, auquel il avait tenu à donner le nom du saint protecteur de la cité. Autour de lui s'était constituée une cour de seigneurs lombards, bourguignons et allemands. Des troubadours comme le provençal Raimbaut de Vacqueyres ou le périgourdin Elias Cairel y chantaient la nostalgie de la terre natale et de la dame laissée en Occident <sup>(1)</sup>. Dans l'été de 1205, le cardinal Benoît de Sainte-Suzanne, légat du pape Innocent III rencontrait à Salonique l'archevêque orthodoxe d'Athènes, Michel Acominatos, et tentait de trouver avec lui les bases d'un rapprochement entre les deux églises. L'accord ne fut pas possible, car sous prétexte de réaliser l'union des églises, Rome a toujours voulu se soumettre les autres églises. Michel Acominatos préféra abandonner son siège d'Athènes et s'exiler dans l'île de Kéos.

En 1207, Boniface, qui venait de marier sa fille Agnès au nouvel empereur de Constantinople, Henri de Flandre, sortit de son inaction et voulut aider son gendre dans la lutte contre Joannitsa. Le 4 septembre, les Bulgares lui tendirent une embuscade dans les montagnes de Boléron. La plupart de ses gens l'abandonnèrent. Lui-même tomba sous les coups de ses adversaires, et sa tête fut portée comme trophée au tsar.

Joannitsa crut le moment venu de s'emparer, enfin, de Salonique. Tandis qu'il s'attardait au siège de la ville, il fut tué sous sa tente, le jour de la Saint-Démétrius par un de ses

(1) LONGNON, *L'Empire latin*, pp. 92-93.

généraux, Manastras, qui était l'amant de la tsarine. Les Thessaloniciens trouvèrent à l'événement une explication surnaturelle : saint Démétrius, monté sur son cheval blanc serait allé jusque dans le camp ennemi transpercer de sa lance le cœur du tsar sanguinaire.

A la mort de Boniface, le royaume de Salonique fut dévolu à son fils Démétrius, âgé de deux ans, que l'on plaça sous la tutelle de Marie de Hongrie. Le gouvernement fut effectivement exercé jusqu'en 1209 par un groupe de barons lombards, qui songèrent à s'affranchir de la tutelle de l'empereur Henri et à détrôner le jeune Démétrius au profit du fils aîné de Boniface, Guillaume, devenu marquis de Montferrat. Ils furent battus en avril 1209 près de Larissa par les troupes de l'empereur. Celui-ci confia la régence du royaume d'abord à un chevalier allemand, Berthold de Katzenelnbogen, puis à un marquis italien, Guy Pelavicino. Lui-même, en repassant par Salonique au cours de l'année 1216, y mourut subitement le 11 juin, peut-être des suites d'un empoisonnement. Le pape Honorius III se proclama protecteur du royaume de Salonique, mais cette décision n'entraîna pas de conséquences pratiques.

Dans l'entre-temps, les Grecs s'étaient ressaisis et avaient réussi à constituer des Etats en partie rivaux mais menaçants pour l'Empire latin de Constantinople <sup>(1)</sup>.

Comme nous l'avons vu, Théodore Lascaris avait fondé en Asie Mineure un empire qui avait pour capitale Nicée. D'autre part, Michel l'Ange, bâtard de Jean l'Ange, qui était l'oncle d'Isaac II, avait réuni sous son autorité des territoires qui comprenaient l'Epire, l'Acarnanie, l'Etolie et une partie de la Thessalie. C'était le Despotat d'Epire, qui avait pour capitale Arta. Après une série de victoires qui l'avaient rendu maître de la Thessalie et de presque toute la Macédoine, Théodore, frère et successeur de Michel l'Ange, s'empara de Salonique en 1222, alors que Démétrius était allé quémander du secours en Italie. C'en était fini du royaume latin de Salonique.

(1) L'Empire de Trébizonde, fondé par Alexis, petit-fils d'Andronic Comnène, n'entre pas ici en ligne de compte.



FIG. 1. — *Basilique de Saint-Démétrius.*



FIG. 2. — *Basilique de la Vierge Acheiropoiétos.*



FIG. 3. — *La Vierge-des-Chaudronniers.*

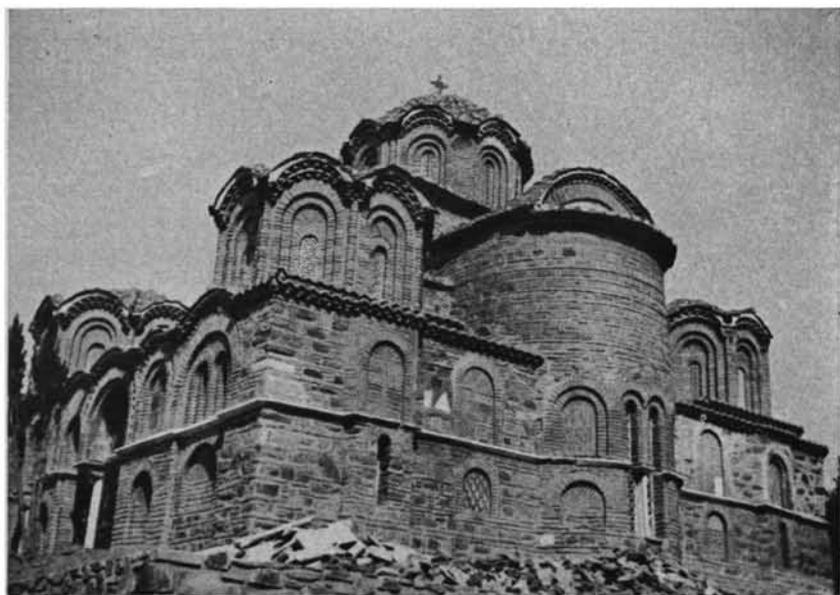


FIG. 4. — *Sainte-Catherine.*

### VIII. De l'Empire de Salonique à la prise de la ville par les Turcs (1430)

Après son entrée dans Salonique, Théodore voulut se faire couronner empereur. Mais l'archevêque de la ville, Constantin Mésopotamitès, s'y refusa, ne voulant pas méconnaître les droits du patriarche de Nicée, Germain II, qui venait de conférer la dignité impériale à Jean Vatzès. Théodore dut s'adresser à l'évêque indépendant d'Ochrida, Démétrius Chomatianos, qui le proclama « basileus et autokrator des Romains ». L'Empire de Salonique était né. Il s'étendait de l'Adriatique à l'Hèbre. Son existence devait être brève.

En 1243, le fils de Théodore, Jean l'Ange, renonça au titre d'empereur et prit celui de despote de Salonique, reconnaissant l'autorité de l'empereur de Nicée, tout en conservant une très grande autonomie. Démétrius Ange, devenu despote en 1244, à la mort de son frère Jean, mécontenta, par son pouvoir tyrannique et ses débauches, les Thessaloniciens, qui livrèrent la ville à Jean Vatzès, empereur de Nicée, à condition de voir respecter leurs droits et privilèges municipaux. Salonique était de la sorte incorporée à l'Etat dont les souverains allaient restaurer l'Empire byzantin et reprendre Constantinople en 1261. Jean Vatzès reconstitua le thème de Salonique, indépendant de celui du Strymon.

La domination latine avait été trop brève et trop impopulaire pour marquer de son empreinte la vie intellectuelle et artistique. Les églises du xiii<sup>e</sup> et du xiv<sup>e</sup> siècle s'inscrivent dans la tradition inaugurée par la Vierge-des-Chaudronniers et continuée par Saint-Pantéléimon au xii<sup>e</sup> siècle. L'art de ce temps nous est maintenant bien connu à Salonique par un édifice qui apparaît comme l'une des créations les plus séduisantes et les plus achevées de l'architecture byzantine. C'est l'église de *Sainte-Catherine* (fig. 4), que M. Pélékanidis a rendue à notre admiration par un long et minutieux travail de nettoyage et de restauration, conduit de 1946 à 1949. Convertie en mosquée par les Turcs, elle avait été recouverte de badiageons, qui avaient totalement dissimulé l'appareil des murs. Des toits en appentis dressés au-dessus des bas-côtés, un portique de bois ajouté à la façade occidentale, des fenêtres murées

avaient achevé d'en défigurer l'aspect extérieur. Mais on ne pouvait prévoir quelle perfection elle révélerait lorsqu'on l'aurait débarrassée de tous ces éléments adventices qui en altéraient la physionomie. C'est à M. Pélékanidis qu'il appartient d'en faire valoir prochainement tous les mérites dans une publication savante. Le témoignage que nous apporte ce monument est d'autant plus précieux qu'il date d'une époque sur laquelle nous sommes encore assez mal informés, sans doute parce que la vie troublée de l'Empire n'était guère favorable à l'activité constructrice. L'église de Sainte-Catherine fut bâtie suivant le plan en croix grecque inscrite, avec une galerie comparable à celle de Saint-Pantéléimon sur les côtés nord, ouest et sud. Comme à Constantinople, des coupoles secondaires couronnent chacun des angles de cette galerie. La coupole centrale les domine nettement de toute sa hauteur. Aux angles des tambours des coupoles s'appliquent des colonnettes de briques aux chapiteaux constitués par des dents de scie, ce qui est un trait propre à Salonique. Ces tambours sont plus élancés que dans les édifices antérieurs. D'autres cordons de dents de scie courent sous les corniches, droites ou curvilignes. Les frontons triangulaires ont complètement disparu. Partout ce sont des arcades qui échancrent les toitures des coupoles. Un long bandeau de marbre continue à diviser les façades en deux étages. Au chevet, les murs sont faits de moellons assez soigneusement dégrossis qui alternent avec des assises de briques. Les autres façades sont constituées par des lits de briques alternant avec d'épaisses couches de mortier rougi. La multiplication des pans de l'abside, qui s'amorçait à Saint-Pantéléimon, a conduit ici au type semi-circulaire, nous ramenant ainsi à la forme de l'architecture paléochrétienne. La prothèse et le diaconicon dessinent à l'extérieur une faible saillie. De ce même côté est apparaît l'ornement céramoplastique, qui emploie la brique pour dessiner divers ornements : des zigzags allongés sous la corniche de l'abside centrale et dans les arcatures, des chevrons, des traits verticaux ou obliques, des losanges, des entrelacs de lignes obliques et verticales. Ce décor conserve encore ici une retenue que l'on ne retrouvera plus un peu plus tard aux Saints-Apôtres.

Si Sainte-Catherine appartient à la lignée de la Vierge-des-Chaudronniers, on voit cependant quelles différences les

séparent. Ici les volumes se fondent en un ensemble plus cohérent, où le goût de la robustesse et de la simplicité a fait place à la recherche de la grâce et de l'élégance : de nombreuses lignes courbes festonnent la crête des façades et des coupoles. Sur les longs côtés, ce n'est qu'une ample ondulation qui se propage de l'ouest à l'est. A la raideur de certains profils de l'époque antérieure s'est substituée une infinie souplesse. Les tambours, de même que l'abside centrale, se sont considérablement haussés, donnant à l'édifice plus d'élan. Au chevet foisonnent les ornements de briques. Ainsi s'annonce ce que l'on a pu appeler le baroque byzantin, qui triomphera aux Saints-Apôtres de Salonique (1).

Les fresques découvertes à l'intérieur sous les badigeons turcs ne sont pas moins intéressantes que l'extérieur. Contemporaines de la construction de l'édifice, elles illustrent une période de l'histoire de la peinture byzantine qui nous est également fort mal connue, entre les grands ensembles de Daphni, de Saint-Luc en Phocide, de la Néa Moni de Chio, d'une part, et ceux de Mistra ou de Kahrié-Djami de Constantinople, d'autre part. Ici encore, M. Pélékanidis nous montrera l'importance historique et artistique de ces fresques. Elles représentent les principaux miracles du Christ depuis les Noces de Cana jusqu'à la pêche sur le lac de Tibériade. Dans l'abside sont figurés les grands docteurs du iv<sup>e</sup> siècle : Grégoire de Nazianze, Basile, Jean Chrysostome et Athanase d'Alexandrie. La voûte en berceau du nord porte les deux scènes de la Communion des Apôtres. La vivacité du coloris, l'aisance et la sûreté du dessin achèvent de conférer à ces œuvres une valeur exceptionnelle aux origines de la Renaissance de l'art byzantin qui marqua le règne des Paléologues. Elles laissent présager le développement que la fresque prendra, durant le xiv<sup>e</sup> siècle, en Macédoine et dans la Serbie voisine.

L'église des *Saints-Apôtres*, bâtie dans les premières années du xiv<sup>e</sup> siècle, montre la forme prise, au cours d'une évolution de quelques décades, par les éléments les plus caractéristiques de Sainte-Catherine. Le plan reste le même : une croix grecque inscrite, encadrée par une galerie en Pi, mais

(1) Cf. *Réflexions sur l'esthétique de l'art byzantin*, dans *Le Flambeau*, 1950, n° 2, pp. 151-153.

avec l'interposition d'un narthex devant le carré central. La coupole médiane culmine très franchement au-dessus des quatre coupoles secondaires, et suivant l'effet d'une tendance qui s'était déjà manifestée avec discrétion à Sainte-Catherine, les tambours montent plus haut dans les airs (1). De même, le goût de l'ornementation céramoplastique s'exprime ici aux absides avec moins de sobriété. Sur tout le chevet se répandent à profusion des zigzags croisés, des Z allongés, des chevrons, des entrelacs brisés, des losanges emboîtés, des grecques, des arcs de cercle et des rosaces. Cette surabondance de la décoration, l'allure tourmentée des profils, l'exhaussement des coupoles font des Saints-Apôtres un bon exemple du baroque byzantin.

Des monogrammes et des inscriptions nous ont conservé le nom du fondateur de l'église : c'est Nippon, qui fut patriarche de Constantinople de 1312 à 1315. Né à Verria et ancien moine de l'Athos, il avait voulu perpétuer sa mémoire dans la capitale de la région où il avait vécu plusieurs années. On lui doit aussi les mosaïques de l'intérieur, qui ont été découvertes sous les badigeons turcs, en plusieurs étapes, par MM. Xyngopoulos, Kotzias et Orlandos (2). L'intérêt qu'elles présentent pour l'histoire de l'art est d'autant plus grand qu'au xiv<sup>e</sup> siècle cette technique avait presque complètement disparu devant les progrès de la fresque, d'une exécution beaucoup moins onéreuse. Malgré l'état de mutilation dans lequel elles nous sont parvenues, on peut les comparer pour la richesse et la douceur du coloris au grand ensemble de même date qui décorait l'église de Chora (Kahrié-Djami) à Constantinople. Sans doute à Salonique, les personnages ont-ils des corps plus massifs, des proportions plus trapues; mais il n'en est pas moins permis de croire que l'on avait fait venir spécialement des mosaïstes de la capitale. Les sujets s'ordonnent suivant les règles que nous avons définies déjà plus haut à propos des fresques de la Vierge-des-Chaudronniers. A la coupole trône le Christ Pantocrator, entouré des prophètes. Les pendentifs

(1) J. EBERSOLT, *Monuments d'architecture byzantine*, pl. XVIII.

(2) A. XYNGOPOULOS, *Les mosaïques de l'église des Saints-Apôtres de Salonique*, dans *l'Archaiologiki Ephiméris*, 1932, pp. 133-156 (en grec moderne). Cf. *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. XXI, 1942, pp. 455-456; *Byzantion*, t. XIX, 1949, p. 359.

portent les quatre évangélistes. Sur les berceaux sont représentés les grands thèmes canoniques : au sud, la Nativité et le Baptême; à l'ouest, la Transfiguration et les Rameaux de part et d'autre de la Dormition de la Vierge, qui surmonte la porte; au nord, la Crucifixion et la Résurrection sous la forme où l'art byzantin la figure traditionnellement, c'est-à-dire la Descente aux Limbes, inspirée de l'Évangile apocryphe à Nicodème.

Lorsque Niphon fut destitué du patriarcat en 1314, la décoration de l'édifice n'était pas achevée. C'est alors son disciple Paul qui se chargea de la terminer en faisant exécuter des fresques représentant surtout des saints, en dessous des corniches qui se trouvent au niveau des chapiteaux. Les Saints-Apôtres étaient l'église d'un couvent dont les bâtiments ont laissé des vestiges dans les environs. On voit encore notamment au-dessus du niveau du sol le mur sud d'une citerne rectangulaire divisée intérieurement en trois nefs par deux rangées de trois colonnes, disposées d'ouest en est. La décoration céramoplastique du mur rappelle celle de l'église voisine (1).

Sainte-Catherine et les Saints-Apôtres ont servi plus d'une fois d'exemples aux architectes de Macédoine, de Serbie et de Bulgarie.

Le xiv<sup>e</sup> siècle vit encore s'édifier d'autres églises à Salonique, comme celles de *Saint-Elie*, de *Saint-Nicolas l'Orphelin* et des *Taxiarques*.

La première imite les *catholica* (2) des monastères athonites, voisins. Elle ressortit, comme eux, au type triconque, dans lequel deux absides ont été ajoutées aux bras nord et sud de la croix à l'intention des chantres. De même encore qu'à la Sainte-Montagne, Saint-Elie possède un de ces vastes narthex à quatre colonnes qui, dans les églises monastiques, sont destinés à la récitation des acolouthies (ou suites de prières). Pour juger de l'aspect extérieur de la construction, il conviendra d'attendre que M. Pélékanidis ait pu la consolider et enlever les badigeons ainsi que les contreforts massifs à l'aide

(1) AN. C. ORLANDOS, *La citerne du monastère des Douze-Apôtres à Salonique*, dans *Makedonika*, t. I<sup>er</sup>, 1940, pp. 377-383 (en grec moderne). Cf. *Byzantion*, t. XIX, p. 359.

(2) On appelle *catholicon* l'église principale du monastère.

desquels les Turcs ont ébranlé les murs pour parer aux effets de dangereux tassements du sol. L'exemple récent de Sainte-Catherine nous apprend à quel point de semblables nettoyages peuvent enrichir notre connaissance du décor des églises byzantines.

Saint-Nicolas-l'Orphelin, qui appartenait au monastère-orphelinat de ce nom, atteste la persistance en Macédoine de l'ancien plan, très simple, de la basilique à une nef, couverte d'un toit à deux versants (1). Comme il arrive fréquemment à Salonique, une galerie en *Pi* l'entoure au nord, à l'ouest et au sud. L'intérêt de cette église vient surtout des fresques qui la décorent et qui ressortissent à l'école de peinture macédonienne, dont les artistes travaillèrent également en Serbie et au Mont Athos. L'un des plus illustres d'entre eux est ce fameux Pansélinos, originaire de Salonique, qui, deux siècles plus tard, en 1540, décora le Protaton de Karyès au Mont Athos et à qui les moines ont fini par attribuer les peintures de presque tous leurs couvents.

Aux Taxiarkes, le plan basilical se maintient également, mais avec l'addition d'un transept. Nous y retrouvons la même galerie coudée qu'à Saint-Nicolas.

C'est également à la fin du XIII<sup>e</sup> ou au début du XIV<sup>e</sup> siècle que fut construit le *bain public* situé dans le haut de la ville, au coin de la rue Théotocopoulo et de la rue Saint-Jean-Chrysostome (2). Deux chambres allongées, voûtées en berceau, précèdent, à l'ouest, les deux pièces principales, qui sont couvertes, l'une, au sud, d'une coupole, l'autre, au nord, d'une calotte sphérique. Derrière, à l'est, se trouve le réservoir à eau, voûté en berceau.

Cette activité constructrice n'a pas de quoi nous surprendre. Elle correspond à celle qui s'est déployée ailleurs dans un empire certes appauvri et réduit, mais où les arts et les lettres connurent pendant plus d'un siècle une brillante renais-

(1) Sur la persistance de ce type en Macédoine, voir G. MILLET, *L'École grecque dans l'architecture byzantine*, Paris, Leroux, 1916, pp. 15 et suiv., et An. C. ORLANDOS, *Les monuments byzantins de Castoria*, dans *l'Ἀρχαῖον τῶν βυζαντινῶν μνημείων τῆς Ἑλλάδος*, t. IV, 1938 (cf. *Byzantion*, t. XIX, 1949, pp. 348-356).

(2) A. ΧΥΝΓΟΠΟΥΛΟΣ, *Bain byzantin de Salonique*, dans *l'Ἐπετηρίς τῆς φιλοσοφικῆς Σχολῆς τοῦ Πανεπιστημίου Θεσσαλονίκης*, t. IV, 1942 (cf. *Byzantion*, t. XIX, 1949, p. 360).

sance. Il serait assurément trop long et hors de propos de rouvrir ici le débat sur les causes de ce phénomène. Notons simplement que l'on a parfois exagéré la misère de la société byzantine de cette époque. Dans toutes les villes importantes subsistaient de grosses fortunes d'origine foncière ou commerciale. Et les monastères dont dépendait en grande partie la commande artistique disposaient de richesses considérables à la suite des donations que leur avaient faites de simples particuliers ou encore les empereurs Paléologues eux-mêmes, désireux d'obtenir l'appui des religieux. Face aux occupants latins dont ils n'avaient pu se libérer que par une guerre de reconquête, longue et dure, les Byzantins avaient pris une conscience plus nette de leurs traditions nationales et des liens qui les rattachaient au passé hellénique. Peu avant la chute de Constantinople, Jean Argyropoulos demanda à Constantin Dragasès d'abandonner son titre d'empereur des Romains pour prendre celui de roi des Hellènes. « Le titre seul suffirait, disait-il un peu naïvement, pour assurer le salut des Hellènes libres et la délivrance de leurs frères esclaves (1). »

Salonique ne pouvait échapper à ce mouvement de renaissance. Le commerce y était resté très actif. Un des meilleurs écrivains de l'époque, Démétrius Kydonès, nous apprend que sur son marché affluaient les produits du monde entier (2). La foire de la Saint-Démétrius continuait de réunir, à la fin d'octobre, des marchands de diverses nationalités. Dans les églises, la plupart des citoyens traitaient d'affaires plutôt que d'écouter les offices (3). La flotte marchande byzantine restait plus active qu'on ne l'a parfois cru (4); et la corporation des marins était devenue une force avec laquelle il fallait compter dans la ville. Des navires étrangers accostaient fréquemment aux quais. Les Génois formaient une colonie nombreuse; par le traité de Nymphée (13 mars 1261), l'empereur Michel VIII

(1) Cité par Ch. DIEHL, *Les Grands Problèmes de l'histoire byzantine*, Paris, Colin, 1943, p. 48.

(2) MIGNE, *Patrologie grecque*, t. CIX, col. 641.

(3) Grégoire PALAMAS, Ms. gr. Paris XX, 1239, f. 182, v. — 183; texte cité dans TAFRALI, *Thessalonique au XIV<sup>e</sup> siècle*, p. 29, n. I et dans VACALOPoulos, *Histoire de Salonique* (en grec moderne), p. 63.

(4) C'est surtout la marine militaire qui vit diminuer ses effectifs sous le règne d'Andronic II (cf. PACHYMÈRE, IV, 23, éd. Bonn, t. II, p. 323).

leur avait, en effet, accordé des privilèges qui leur assuraient une réelle suprématie commerciale dans toute la Méditerranée orientale. Il avait dû payer de ce prix le concours de leur flotte, qui lui était indispensable pour reprendre Constantinople alors encore aux mains des Latins. Du même coup, il avait tiré vengeance des Vénitiens, responsables de l'établissement des Croisés en Grèce, en les déposant du monopole économique qu'ils s'étaient arrogé jusqu'alors. Mais les Vénitiens ne se tinrent point pour définitivement évincés. En 1265 et 1277, ils concluaient à leur tour avec Michel VIII des accords commerciaux. Aux termes de ces conventions, ils pouvaient notamment choisir en toute liberté à Salonique treize maisons pour leur consul ainsi que pour leurs marchands. Mais les Thessaloniciens refusèrent de se conformer à ces engagements pris en dehors d'eux. Ils n'acceptèrent de céder que des masures inhabitables. Les Vénitiens furent plus d'une fois maltraités et frappés. On entravait de mille manières leur activité. Manifestement, on leur préférait les Génois. La situation se renversa complètement au milieu du siècle après que les Génois, établis à Galata, eurent essayé de faire le blocus de Constantinople, du 15 août 1348 à mars 1349.

Il y avait alors encore à Salonique des Grecs très riches, commerçants, armateurs, industriels; et Démétrius Kydonès prétend que plusieurs d'entre eux auraient eu les moyens d'entretenir, chacun à soi seul, toute la garnison de la ville <sup>(1)</sup>. Les monastères, dont le nombre s'élevait au moins à dix-sept, possédaient des biens considérables et dans tous les quartiers de la ville on trouvait des couvents ou des églises qui en dépendaient ou encore des immeubles qu'ils louaient à de simples particuliers.

Les campagnes environnant la ville étaient cultivées dans la mesure où le permettaient les guerres civiles et les raids des bandes étrangères, Catalans, Serbes ou Turcs.

Salonique fut, avec Constantinople, Nicée, Trébizonde et Mistra, l'un des centres les plus actifs du *mouvement intellectuel* au XIV<sup>e</sup> siècle. Elle avait mérité le surnom de « Ville des Grâces ». Jamais ne s'y étaient rencontrés tant d'hommes éminents. *Nicéphore Choumnos* (1261-1327), l'un des plus

(1) MIGNE, *Patrologie grecque*, t. CIX, col. 645.

ardents défenseurs du nominalisme, y a vécu plusieurs années et il a maintes fois célébré la beauté des monuments ou les vertus de la population. Ses écrits nous ont laissé de précieux renseignements sur la vie de la cité au début du xiv<sup>e</sup> siècle <sup>(1)</sup>. De son côté, *Thomas Magistros* apparaît comme l'un des plus parfaits humanistes de ce temps. En philologie, il rédigea un *Lexique des termes et expressions attiques*, des ouvrages de grammaire et des scolies sur Eschyle, Sophocle, Euripide et Aristophane. Certains de ses *Discours* ont une ampleur cicéronienne. La politique lui inspira également des traités et on lui doit une définition du patriotisme qui préfigure celle de Renan : « Il faut se rappeler que ce qui constitue une ville, ce ne sont pas les pierres et les bois, ni les gymnases, les ports, les théâtres et les salles de réunion, ni la grandeur et la beauté des bâtiments, mais les citoyens qui ont les mêmes sentiments sur toutes les questions et qui conservent ce qui a déjà été fait <sup>(2)</sup>. »

Vers 1330-1331, un moine calabrais, de religion orthodoxe, *Barlaam*, un des futurs maîtres de Pétrarque, particulièrement instruit en théologie catholique et en philosophie ancienne, était venu s'installer à Salonique. Les cours qu'il donna notamment sur Aristote, Platon, l'astronomie et les mathématiques lui attirèrent de nombreux auditeurs. Son enseignement se fondait avant tout sur la raison et proscrivait les tendances mystiques. Parmi ses élèves figurait un jeune homme slave, originaire de Prilep, *Grégoire Akindynos*, qui, après quelques années d'hésitations, poursuivit dans la même voie et se fit le défenseur de la connaissance rationnelle : « Personne ne voit la lumière divine, alors qu'il croit la trop voir <sup>(3)</sup>. »

Le droit ne fut pas non plus négligé. *L'Hexabiblos*, ou manuel des lois en six livres, écrit vers 1345 par *Constantin Harménopoulos*, juge de Salonique, est un des plus importants monuments juridiques de l'Empire byzantin. L'auteur y a fait preuve d'une érudition immense, bien au courant des

(1) B. TATAKIS, *La Philosophie byzantine*, pp. 247-249, 306.

(2) Texte cité et traduit dans TAFRALI, *Thessalonique au xiv<sup>e</sup> siècle*, p. 257.

(3) *Patrologie grecque*, t. CL, col. 847; traduction dans TATAKIS, *Philosophie byzantine*, p. 266.

sources antérieures à Justinien; et cet ouvrage, après avoir été minutieusement étudié par les humanistes de l'Europe occidentale, rend encore aujourd'hui d'appréciables services aux juristes grecs. Un peu auparavant, en 1335, un moine de Salonique, *Mathieu Blastarès*, avait composé le meilleur recueil de droit canon de l'époque byzantine, intitulé *Syntagma*.

S'ils sont originaires de Salonique, les frères *Démétrius* et *Philochoros Kydonès* n'y ont guère vécu dans leur âge mûr <sup>(1)</sup>. Ils ont cependant continué de s'intéresser à leur ville natale et leurs doctrines y ont soulevé bien des polémiques. Le plus brillant des deux, *Démétrius*, que l'on range parmi les meilleurs essayistes de ce temps, est un de ceux qui ont le plus travaillé au rapprochement entre l'Occident latin et l'Orient byzantin. Il traduisit en grec les *Sommes* de saint Thomas d'Aquin, ainsi que divers écrits de Pères de l'Eglise catholique. Dans son traité *Du Mépris de la mort*, il a montré que la philosophie permet à l'esprit humain de découvrir la vérité sans le secours de la révélation; son enseignement est beaucoup plus proche de la philosophie païenne que du christianisme.

Mais les Thessaloniciens gardaient quelque rancune à ceux de leurs concitoyens qui s'en allaient ainsi faire carrière dans d'autres villes. Ne trouvaient-ils pas chez eux toutes les possibilités de déployer leurs talents, une société raffinée qui les entourait d'égards et de considération, des confrères éminents, la liberté de faire leurs cours dans de grandes salles où se pressait un public attentif?

Tous ces érudits ne vivaient d'ailleurs pas en milieu clos. Ils entretenaient une correspondance suivie avec leurs confrères de la capitale. Et plusieurs d'entre eux furent invités à y donner des conférences chaleureusement accueillies.

Cette activité intellectuelle se dépensait dans un milieu troublé par les rivalités dynastiques, les conflits sociaux et les menaces de domination étrangère. La ville était condamnée à traverser de dures épreuves.

L'exemple de la féodalité latine et le démembrement de

(1) TATAKIS, *op. cit.*, pp. 267-270, 309-310; D. A. ZAKYTHINOS, *La Grèce et les Balkans*, Athènes, 1947, ch. III, *Démétrius Kydonès et l'entente balkanique au xiv<sup>e</sup> siècle*, pp. 44-56 (en français).

l'Empire byzantin dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle avaient accru le goût des membres de la famille impériale pour les apanages plus ou moins indépendants du pouvoir central. Depuis le XI<sup>e</sup> siècle, l'empereur désignait souvent comme gouverneur de Salonique l'un de ses fils, qui avait tendance à considérer comme un fief personnel les territoires placés sous son contrôle. Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, la seconde femme d'Andronic II (1282-1328), Yolande de Montferrat, devenue impératrice sous le nom d'Irène, se retira, après s'être brouillée avec son mari, à Salonique, ville sur laquelle elle estimait détenir des droits de famille. Toutes ses intrigues pour constituer des Etats indépendants en faveur de ses trois fils furent condamnées à l'échec. En 1322, au cours de la guerre civile qui opposait Andronic II à son petit-fils, les Thessaloniciens se soulevèrent contre l'administration impériale et livrèrent la ville au jeune prince. Après la réconciliation momentanée entre les deux empereurs, survenue en 1322, le gouverneur de la cité, Jean Paléologue, crut pouvoir se tailler un royaume en Macédoine avec l'aide de son gendre le kral serbe, Etienne Ourosch III Detchanski. Mais Andronic II réussit à le détourner de ses intentions en lui accordant la dignité de César. Lorsque la guerre reprit entre l'aïeul et le petit-fils à la fin de 1327, les Thessaloniciens restèrent fidèles à leurs anciennes sympathies et une nouvelle insurrection populaire, en janvier 1328, permit à Andronic III de se rendre maître de la cité. Il en fit la capitale des territoires qu'il contrôlait jusqu'à ce qu'il entrât dans Constantinople, le 24 mai de la même année, contraignant son grand-père à l'abdication.

C'est à la faveur de ces luttes dynastiques que les conflits sociaux prirent toute leur violence. Les guerres civiles et les incursions des bandes étrangères entravaient considérablement la culture des champs. Le peu de biens qui restait aux paysans était pillé et saccagé par les soldats. Les réfugiés faméliques affluaient dans la ville, où le petit peuple menait déjà une existence assez misérable. Pendant les périodes d'accalmie, les créanciers se montraient intransigeants, prélevant sur la première bonne récolte l'intégralité de la somme prêtée, accrue d'intérêts exorbitants. L'usure était considérée comme une pratique normale et même le clergé s'y adonnait. Les riches tiraient parti de la situation pour acquérir, à bon compte ou

même en dédommagement de prêts consentis, maisonnettes et terrains. Les pauvres ne pouvaient attendre aucune protection de juges profondément corrompus. Les châtiments corporels étaient pour eux monnaie courante. Les puissants refusaient même parfois de leur payer leurs salaires et les renvoyaient sous la menace de les rouer de coups s'ils avaient le mauvais esprit d'insister. Dans ces conditions, les haines de classe ne pouvaient que devenir inexpiables.

En 1341, peu après la mort d'Andronic III, Jean Cantacuzène, chargé de la régence, avec la reine-mère Anne de Savoie, durant la minorité du prince héritier, Jean V, alors âgé de onze ans, se fit proclamer empereur à Didymoteichos, en Thrace. Il envoya notification de cet événement aux villes de l'Empire, mais la lecture de ses lettres y provoqua des révoltes. Tandis que les nobles prenaient parti pour lui, les classes populaires refusaient de reconnaître son autorité. Andrinople donna l'exemple du soulèvement en octobre 1341. Salonique suivit sans tarder. En 1342, *les Zélotes*, ainsi appelés en raison du zèle qu'ils manifestaient pour la cause du peuple, chassèrent le gouverneur, Synadènos, favorable à Cantacuzène, et prêchèrent l'insurrection contre les « puissants ». Ils établirent une administration populaire, en fait indépendante du pouvoir impérial (<sup>1</sup>). Le goût de l'autonomie communale avait été sans doute renforcé chez eux par l'exemple récent de plusieurs villes italiennes, qui venaient de se donner des constitutions républicaines. En 1339, une révolution antiaristocratique avait triomphé à Gênes, et les affaires de la cité étaient devenues, depuis lors, beaucoup plus prospères. Les marchands génois installés à Salonique en avaient longuement parlé autour d'eux. De telles leçons ne pouvaient être perdues pour des hommes aux prises dans leur existence quotidienne avec de difficiles problèmes sociaux.

Les Zélotes procédèrent à un certain nombre de réformes. Ils confisquèrent les propriétés des nobles et des riches ainsi que les revenus des biens ecclésiastiques. Ils établirent des contributions directes. Cet argent, ils l'employèrent à de nombreuses fins. Sans doute se préoccupèrent-ils de soulager dans

(<sup>1</sup>) G. KORDATOS, *La Commune de Salonique*, Athènes, 1928 (en grec moderne); Ch. DIEBL, *Journées révolutionnaires byzantines*, dans *la Revue de Paris*, 1928, pp. 151-172.

l'immédiat la détresse des pauvres. Mais ils reconstruisirent aussi les maisons détruites par la guerre. Ils prirent des mesures destinées à ramener une certaine prospérité dans les villages de la banlieue thessalonicienne en y favorisant le développement de l'agriculture. Suivant leurs propres paroles, le bien-être et la liberté de leurs concitoyens constituaient leurs principaux objectifs <sup>(1)</sup>. Une garde nationale fut constituée et l'on répara les remparts. Le nouveau régime devint plus rigoureux à l'égard des membres des anciennes classes dirigeantes après que ceux-ci eurent vainement tenté de le renverser, en avril 1345, avec le concours du gouverneur délégué par Constantinople, Jean Apocauque. Ce dernier était cependant le fils d'Alexis Apocauque, premier ministre d'Anne de Savoie et de Jean V, adversaire de Cantacuzène, et partant favorable aux classes populaires. Mais Jean Apocauque suivit en l'occurrence une politique différente de celle de son père. Il souffrait dans son orgueil de devoir abandonner la conduite effective des affaires de la cité au chef du parti des Zélotes, Manuel Paléologue. Par dépit, il se rallia secrètement à la cause de Cantacuzène et des nobles, après que son père eut été assassiné le 11 juin 1345. Le complot fut cependant découvert. Faits prisonniers, Jean Apocauque et les autres conjurés, au nombre d'une centaine, furent précipités du haut des murs de la citadelle. Lorsqu'en 1347, Cantacuzène se fut réconcilié avec Anne de Savoie et Jean V, les Zélotes refusèrent de reconnaître le nouvel état de choses. Ils continuèrent de gérer la ville sans s'inquiéter de Constantinople. En cas de réaction hostile de la part du pouvoir central, ils menaçaient de demander appui au kral des Serbes, Etienne Doushan, maître de la Macédoine et de la Thessalie, et qui avait pris déjà le titre d'empereur des Grecs. Ils brûlaient en public les ordres venus de la capitale et ils interdirent l'accès de la ville au nouvel archevêque, Grégoire Palamas, désigné par le patriarche Isidore.

Une situation aussi dangereusement révolutionnaire ne pouvait cependant s'éterniser. Le gouverneur impérial de Salonique, dont les Zélotes n'avaient pas réussi à se débarrasser, si loin qu'aient été leurs actes d'indépendance, s'entendit avec quelques riches et gagna les troupes à sa cause. Les Zélotes

(1) Textes cités dans TAFRALI, *Thessalonique au xiv<sup>e</sup> siècle*, p. 267.

demandèrent du secours aux Serbes. En froissant de la sorte les susceptibilités nationales de beaucoup de leurs concitoyens, ils s'aliénèrent bien des sympathies; leur popularité avait déjà été fort entamée par la terrible peste noire, dont la ville avait souffert en 1347, et qui, d'après des rumeurs complaisamment rapportées par les moines, se serait répandue si facilement à la suite de l'incurie de leur administration. Après avoir combattu les Serbes qui investissaient Salonique et maté les dernières résistances populaires à l'intérieur de la cité, Cantacuzène parvint à rétablir son autorité en 1350, non sans avoir dû faire appel, de son côté, à l'appui des troupes turques. C'en était fini du régime des Zélotes.

Ce conflit social et politique s'était accompagné d'une querelle théologique, celle de l'*hésychasme*, qui se prolongea pendant près d'un siècle <sup>(1)</sup>. Sous ce nom s'était répandue, à la fin du règne d'Andronic II, une doctrine ascétique qui s'était constituée au Mont Athos. Elle enseignait un certain nombre de pratiques qui permettaient d'obtenir une communion directe avec Dieu : en appuyant la tête sur le menton et en contemplant longuement leur ombilic, les moines devaient chercher en eux-mêmes la place de leur cœur. S'étant instruit de ces méthodes auprès d'un moine ignorant, Barlaam le Calabrais les tourna en dérision dans des conférences et dans des pamphlets. Ses jeunes élèves furent trop heureux de propager ses attaques à travers Salonique. Les hésychastes chargèrent de leur défense un moine de l'Athos réputé pour ses vertus et ses connaissances doctrinales, Grégoire Palamas, le futur archevêque de Salonique, qui avait été élevé à la cour d'Andronic II. La querelle s'étendit à d'autres questions, comme la procession du Saint-Esprit, la nature de la lumière, — créée ou incréée<sup>2</sup> — qui entoura le Christ lors de la Transfiguration sur le Mont Thabor. En réalité, c'étaient deux attitudes théologiques fondamentalement opposées qui s'affrontaient : Barlaam estimait que seule la raison permettait de connaître Dieu, c'est-à-dire de le penser; et à cette fin, l'étude de la sagesse antique était nécessaire : « C'est après avoir étudié Pythagore, Platon, Aristote, que tu arriveras à la perception de la vérité », disait-il <sup>(2)</sup>. Pour Palamas, au contraire, on ne

<sup>(1)</sup> ΤΑΤΑΚΙΣ, *La philosophie byzantine*, pp. 261-281.

<sup>(2)</sup> *Patrologie grecque*, t. CLI, col. 664; ΤΑΤΑΚΙΣ, *op. cit.*, p. 265.

peut communier avec Dieu que par l'illumination. Comme on l'a justement fait remarquer, son mysticisme est proche de celui de Maître Eckhart et du bienheureux Tauler, ses contemporains <sup>(1)</sup>. Les admirateurs des lettres antiques prirent le parti de Barlaam. Les moines étaient naturellement aux côtés de Palamas, leur porte-parole, et beaucoup vinrent à Salonique pour le soutenir. Ils pouvaient compter sur l'appui de ceux qui, socialement et politiquement, avaient alors cause liée avec eux, les nobles et les riches, dont Cantacuzène défendait les intérêts. En 1341, se réunit à Constantinople un synode qui donna raison à Palamas et avertit Barlaam de n'avoir pas à persévérer dans ses erreurs. Déçu, celui-ci se retira en Italie, où il devint évêque de Gérace. La querelle n'était pas pour autant terminée. Grégoire Akindynos, d'abord favorable à Palamas, se dressa à son tour contre lui et vint faire de la propagande à Salonique où il était sûr de trouver de nombreux adeptes parmi les partisans de Barlaam, son ancien maître de philosophie. On sait déjà que Palamas ayant été nommé archevêque de Salonique en 1347, après la réconciliation entre Anne de Savoie et Cantacuzène, les Zélotes lui interdirent l'accès de la ville : l'amitié qui le liait à Cantacuzène et l'attitude politique qui en découlait l'empêchaient d'être auprès d'eux *persona grata*, non moins que ses doctrines en matière religieuse. Il ne put prendre possession du siège archiépiscopal qu'après la chute des Zélotes et le rétablissement du pouvoir impérial en 1350. L'année suivante, un nouveau concile réuni à Constantinople proclamait l'orthodoxie de sa doctrine et condamnait comme hérétiques les thèses de Barlaam et Akindynos. Avec le recul du temps, Palamas (mort en 1359-1360) apparaît aujourd'hui comme l'un des grands docteurs de l'Eglise orthodoxe et l'un de ceux qui ont le plus contribué à la séparer de l'Eglise catholique sur le plan de la réflexion théologique. Dans la basilique de Saint-Démétrius, sur la face sud d'un pilier qui sépare la nef centrale des collatéraux sud, une fresque de la fin du xiv<sup>e</sup> ou du début du xv<sup>e</sup> siècle nous le montre placé sous la protection de saint Joasaph. Il y a là une claire allusion aux événements de la querelle hésychaste. Joasaph était, en effet, le fils d'un roi des Indes, appelé Bar-

(1) TATAKIS, *op cit.*, p. 271.

laam, qui s'était converti au christianisme malgré l'opposition de son père et son nom est précisément celui que prit Jean Cantacuzène, le protecteur de Palamas, lorsqu'il se fit lui-même moine après son abdication en 1355. Les discussions sur l'hésychasme ne se terminèrent ni avec le concile de 1351, ni avec la mort de Palamas. Elles durèrent jusqu'à la chute de l'Empire byzantin.

Peu après la chute des Zélotes, la guerre se ralluma, dans le courant de juin 1351, entre les deux empereurs Jean V et Jean VI Cantacuzène. Salonique conserva sa fidélité au premier et devint la capitale des territoires qu'il dominait. Il confia l'administration de la ville à sa mère, la reine Anne <sup>(1)</sup>. Après bien des péripéties, sa cause l'emporta, et, en novembre 1355, il rentra dans Constantinople, dont le peuple s'était soulevé en sa faveur. C'est alors que Cantacuzène abdiqua et entra dans les ordres.

Dans l'entre-temps, les *Turcs Osmanlis*, dont Cantacuzène avait sollicité le concours, s'étaient établis en Thrace et dans la région de Gallipoli. Sous Mourad I<sup>er</sup>, ils s'étendirent en Macédoine et en Thessalie, entourant Salonique de toutes parts. Jean V désigna comme gouverneur de la ville son deuxième fils, Manuel. Celui-ci se montra un administrateur sage. Il conçut également le projet d'écarter la menace turque. A cet effet, il complota, en 1383, avec des nobles de Serrès, le massacre de la garnison turque de cette ville. Averti de cette machination, Mourad fit investir par ses troupes Salonique, qui, demeurée libre du côté de la mer, ne succomba qu'au bout de quatre ans, en avril 1387. A partir de ce moment, l'histoire de la cité devient assez obscure. Il semble qu'à la mort de Jean VI, en 1391, Bajazet, le fils de Mourad, l'ait rendue à Manuel, peut-être pour compenser en partie les dures conditions qu'il lui avait imposées à son avènement : accroissement du tribut payé par le *basileus*, établissement d'une garnison turque à Galata, colonie musulmane à Constantinople. Mais lorsqu'en 1394, Manuel crut pouvoir secouer le joug ottoman, Bajazet reprit Salonique, le 12 avril. Manuel devait avoir cependant bientôt sa revanche. En 1402, les troupes turques furent écrasées près d'Angora par les Mongols de Tamerlan,

(1) C'est alors qu'elle fit ouvrir une porte du côté nord.

et les fils de Bajazet, qui mourut prisonnier quelques jours plus tard, se disputèrent sa succession. L'empereur obtint alors, en 1405, pour prix de l'appui qu'il accordait à l'un d'eux, Soliman, la restitution de plusieurs villes, dont Salonique. Cependant, au terme de dix ans de luttes intestines, la puissance turque se reconstitua sous la direction d'abord de Mahomet, puis de son fils Mourad II. En 1423, celui-ci commença le blocus de Salonique. Ne se sentant pas assurés de défendre la ville avec succès, le gouverneur impérial Andronic et les magistrats décidèrent de la vendre aux *Vénitiens* qui promirent d'en faire une seconde Venise. Au cours des négociations, les Thessaloniciens, renouvelant les exigences que leurs aïeux avaient déjà posées à Boniface de Montferrat et à Jean Vatzès, se firent confirmer le droit de conserver leurs anciennes lois municipales, leurs magistrats désignés librement et leurs prêtres de religion orthodoxe.

Mourad II ne s'inclina pas devant la puissance de la Sérénissime République. Au début de 1430, il résolut d'en finir. Le 26 mars, ses soldats investissaient la ville. Le 29 mars, ils y entraient en vainqueurs, jetant la désolation autour d'eux, pillant les maisons, les églises et les monastères, massacrant les habitants, emmenant les survivants en esclavage. Nous pouvons lire encore la description de ces scènes d'horreur dans le récit que nous en a laissé un témoin oculaire, Jean Anagnoste <sup>(1)</sup>. Mourad alla s'agenouiller dans l'église de l'Acheiropoiéto, qu'il fit convertir en mosquée, et une inscription turque gravée sur la huitième colonne du nord à partir de l'est commémore l'événement : « Le sultan Mourad a pris Salonique en 883 de l'Hégire. »

Salonique byzantine allait lentement mourir. Le sultan fit libérer un certain nombre de captifs auxquels il permit de rentrer dans leurs foyers. Les autres furent vendus sur les marchés d'esclaves. La population grecque se réduisit à quelques milliers d'habitants. Les moines durent quitter leurs couvents, à l'exception de celui des Vlatades. Plusieurs églises furent converties en mosquées, au nombre desquelles se trouvaient la Vierge Acheiropoiéto, la Vierge-des-Chaudronniers,

(1) *Narratio de extremo Thessalonicensi excidio* (*Patrologie grecque*, t. CLVI, coll. 587-632).

Sainte-Catherine, les Saints-Apôtres, Saint-Elie. En revanche, Saint-Démétrius, Sainte-Sophie et Saint-Georges furent laissées provisoirement à la disposition des Chrétiens, mais elles devaient être elles aussi affectées au culte musulman, respectivement en 1492, 1575 et 1590. D'autres églises, enfin, périrent sous les coups de pioches de soldats à la recherche des trésors qu'elles pouvaient dissimuler dans leurs soubassements. Mourad ordonna que l'on enlevât dans les églises et les monastères mille plaques de marbre destinées à la décoration d'un bain qu'il se faisait construire dans la ville d'Andrinople. Il établit dans Salonique des milliers de colons turcs. La plupart des édifices demeurés sans maître devinrent sa propriété; les autres furent répartis entre les principaux dignitaires de son entourage.

Une nouvelle époque commençait, qu'il appartiendrait à d'autres d'évoquer.

\*  
\*\*

Pendant plus d'un millénaire, Salonique avait occupé, à divers titres, une place éminente dans l'Empire byzantin. Les revers n'y faisaient pas fléchir les énergies et, après chaque épreuve, l'activité commerciale, intellectuelle, artistique y reprenait, intense et féconde, pour le plus grand profit et l'admiration des générations futures. Il n'est pas de ville en Grèce où les souvenirs du moyen âge soient plus vivaces. Mistra et Géraki, témoins d'une seule époque de l'art byzantin, sont des cités mortes; le Mont Athos permet assurément, comme l'a dit Charles Diehl, de faire un voyage dans le passé, mais on n'y remonte guère au delà du x<sup>e</sup> siècle, et la vie monastique ne constitue qu'un des aspects de la civilisation byzantine. C'est à Salonique que l'on trouvera le plus de sujets de méditer sur l'histoire de ces dix siècles qui relient l'antiquité classique au monde moderne, et qui ne furent pas dix siècles de lente agonie.

## Irréversibilité, évolution et finalité (\*)

par I. PRIGOGINE,

Professeur à l'Université de Bruxelles

1. En face de la variété toujours renouvelée des données de notre expérience, un des principaux objectifs de la pensée scientifique est la recherche de régularités, de lois, d'invariants dirions-nous maintenant, indépendants du temps. Ainsi, les relations étudiées par la géométrie grecque qui était, au point de départ au moins, une géométrie des corps solides, sont-elles indépendantes de toute notion du temps. Ce caractère *intemporel*, nous le retrouverons aussi dans les conceptions cosmogoniques telles que celles de Ptolémée ou celles de Copernic dans lesquelles l'élément central est la géométrie des orbites des corps célestes.

Si nous nous reportons ensuite à la Mécanique newtonienne, nous y voyons bien figurer le temps mais avec des caractères particuliers que nous devons dégager d'abord. Considérons un ensemble de particules ayant chacune une masse bien déterminée. Supposons connues les forces qui s'exercent entre les particules. Si nous connaissons enfin les positions et les vitesses des particules à un instant particulier  $t_0$ , les équations de la mécanique nous permettent de calculer ces positions et ces vitesses à n'importe quel autre instant  $t$ . La mécanique établit ainsi une connexion étroite entre les états du système aux instants  $t_0$  et  $t$ . Si nous réunissons assez de données relatives à l'instant  $t_0$  nous pourrions calculer le comportement à l'instant  $t$  sans faire le moindre appel à l'expérience. Cette conclusion reste vraie que l'instant  $t$  soit postérieur à  $t_0$  ou

(\*) Séance du Séminaire de Synthèse scientifique du 28 avril 1950.

antérieur à  $t_0$ . Nous pourrions ainsi utiliser nos connaissances actuelles au sujet du mouvement de la lune autour de la terre pour calculer aussi bien les positions de la lune en l'an 2500 qu'en l'année 1800. Aucune place n'est faite dans cette conception au déroulement irréversible du temps qui nous semble la principale caractéristique du temps tel qu'il nous apparaît par notre expérience intérieure.

Cette « réversibilité » du temps se manifeste clairement par le fait que les équations de la mécanique sont invariantes par rapport à la substitution

$$t \rightarrow -t.$$

Rien n'est donc modifié si nous renversons le sens du temps. Nous sommes ainsi amenés à une image du monde dans laquelle toute évolution irréversible doit nécessairement résulter d'une sorte d'illusion, puisque le monde serait formé de points matériels entre lesquels s'exercent des forces et dont les mouvements sont régis par les équations réversibles de la mécanique. Mais cette conclusion dépasse ce que la mécanique peut nous apprendre sur la nature du temps. En réalité, elle résulte non de la nature du temps, si ce mot à quelque sens, *mais du mode de mesure du temps* adopté en mécanique.

Pour mesurer le temps nous devons en effet considérer un phénomène physique tel que déplacement d'un objet dans l'espace ou désintégration radio-active d'un élément et nous servir de ce phénomène pour définir l'égalité de deux intervalles de temps. Suivant le phénomène associé à la mesure du temps, cette définition pourrait être choisie d'une infinité de manières. Dans la mécanique c'est *le mouvement* qui permet d'exprimer les mesures du temps à l'aide de celles de l'espace <sup>(1)</sup>. Comme le disait Aristote, « le Temps est le nombre du mouvement et le mouvement le nombre du temps ».

De manière plus précise, on considère comme égaux des intervalles de temps au cours desquels un même mobile placé loin de tout autre objet matériel parcourt des distances égales. Du point de vue opérationnel, c'est-à-dire du point de vue des appareils de mesure utilisés, le temps se ramène aussi à l'es-

<sup>(1)</sup> Voir à ce sujet D. C. DE BEAUREGARD, *Revue des Questions scientifiques*, 20 janvier 1947.

pace. On peut parler ainsi d'une *spatialisation du temps*, qui trouve son expression la plus parfaite dans la *théorie de la relativité*.

Le postulat de la relativité restreinte, la seule que nous avons à évoquer ici, c'est que seule la vitesse relative d'un objet par rapport à un autre a un sens. La notion de vitesse absolue est dépourvue de signification physique. Ce principe conduit à une revision profonde de la notion de longueur. Considérons deux observateurs se déplaçant à une vitesse  $v$  constante l'un par rapport à l'autre. Supposons que le premier de ces observateurs mesure la longueur d'un objet en repos par rapport à lui et lui attribue la longueur  $l$ . Le second devra alors lui attribuer la longueur légèrement plus faible (« contraction » de Fitzgerald)

$$l \sqrt{1 - \frac{v^2}{c^2}}$$

où  $c$  est la vitesse de la lumière. A cette modification des mesures de longueur doit évidemment correspondre une modification des mesures du temps puisque celles-ci sont toujours déduites de mesures de longueur. Chacun des observateurs attribuera donc des nombres différents tant aux longueurs qu'aux durées. Mais tout comme à partir des coordonnées de deux points, on peut calculer leur distance et que cette distance est invariante par rapport au système de coordonnées choisi, de même chacun des observateurs pourra construire à partir de ses mesures *d'espace et de temps*, une grandeur invariante, « l'intervalle » ayant la même valeur pour chacun d'eux.

On peut donc dire avec Minkowski que l'espace et le temps *pris séparément* cessent d'avoir un sens objectif et que seul l'intervalle quadridimensionnel espace-temps représente une réalité indépendante de l'observateur.

Cette association intime entre l'espace et le temps est une conséquence directe des définitions du temps et aussi de la vitesse, introduites dans la mécanique classique d'abord, dans la mécanique relativiste ensuite. Comme l'a écrit Dingle à qui l'on doit sans doute l'ouvrage le plus clair sur la relativité

restreinte (<sup>1</sup>), imaginons que nous définissions l'échelle du temps à partir des fluctuations périodiques d'une étoile variable et la vitesse à partir de l'effet Doppler c'est-à-dire de la modification de la fréquence d'un phénomène périodique lorsque la source qui l'émet se meut par rapport à l'observateur. Dans ce cas, il n'existerait plus aucune relation *a priori* entre espace et temps et toute relation trouvée entre eux serait d'abord une loi empirique.

2. Dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, nous assistons à un second courant de pensée dans lequel l'accent est mis sur *la notion de transformation et spécialement de transformation irréversible*. Déjà le mot transformation implique qu'il s'agit de changements temporels mais contrairement à ce qui se passe pour les mouvements, ces changements temporels ne sont pas des déplacements dans l'espace. Ce nouveau et vigoureux mouvement de pensée devait aboutir à la formation de nouvelles branches de la physique, la thermodynamique d'abord, la mécanique statistique ensuite.

Des exemples de transformations irréversibles abondent. Qu'il nous suffise d'évoquer l'égalisation progressive des températures entre deux corps initialement à températures différentes ou la diffusion dans laquelle un constituant d'abord accumulé dans une partie d'un récipient se répartit uniformément dans tout le volume qui lui est accessible. Tous ces phénomènes sont régis par des équations qui ne sont pas invariantes comme l'étaient les équations de la mécanique, par rapport à la substitution du temps  $t$  en  $-t$ . Au contraire, le sens du déroulement temporel  $y$  joue un rôle essentiel.

Si nous pensons à tous ces phénomènes si nombreux, surtout dans le domaine de la chimie et de la chimie-physique, nous sommes amenés à dire avec Planck que : « L'ensemble des changements qui ont lieu dans l'Univers est tel qu'il en résulte une progression dans un sens déterminé. » En d'autres termes, à chaque transformation irréversible, le monde fait un pas en avant dont il est impossible d'effacer la trace de quelque manière que l'on s'y prenne.

(<sup>1</sup>) Herbert DINGLE, *Relativity for all*, London, Methuen, 1922; pour un exposé plus technique du même auteur : *The Special Theory of Relativity*, London, 1940.

Soulignons en passant qu'au même moment où ces idées d'irréversibilité pénétraient dans le domaine de la physique, des idées analogues étaient formulées en biologie où elles conduisirent au concept de l'évolution et en philosophie. Ceci illustre l'unité remarquable de l'activité humaine à travers la diversité de ses manifestations.

Mais comment concilier l'irréversibilité observée avec les équations réversibles de la mécanique? Une première interprétation est due surtout à Boltzmann. Les systèmes dans lesquels se produisent les phénomènes irréversibles sont des systèmes formés d'un très grand nombre de particules (de l'ordre de  $10^{23}$ ). Si, en principe, on peut encore chercher à décrire un tel système par les positions et les vitesses de toutes ses particules, en fait, une telle description devient impraticable. On doit dès lors introduire une description *statistique* d'un tel système. Pour préciser, considérons un gaz. Nous aurons alors à considérer la fonction de distribution statistique qui donne, par définition, la fraction de molécules dont les vitesses ont une certaine valeur et qui se trouvent dans une certaine partie du récipient. Une telle description par des fonctions de distribution statistique est évidemment très différente de la description mécanique par « points et vitesses ».

Imaginons qu'à un instant initial, la fonction de distribution du gaz soit  $f_0$ . On peut alors démontrer que, *quel que soit*  $f_0$ , la distribution  $f_e$  qui s'établit au bout d'un temps suffisamment long est toujours la même. C'est la distribution d'équilibre. Elle correspond d'ailleurs, en absence de tout champ de forces extérieur, à une distribution spatiale homogène. Quant à la distribution des vitesses des molécules elle est analogue à la fameuse courbe en cloche de Gauss et Quetelet et se trouve représentée schématiquement sur la figure 1.

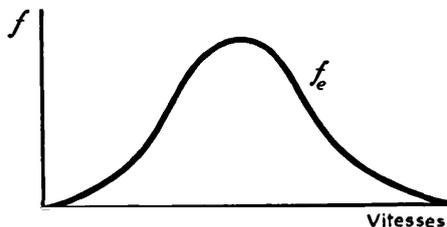


FIG. 1

C'est donc à l'échelle de la fonction de distribution que s'introduit l'irréversibilité. Elle consiste dans le passage d'une distribution arbitraire  $f_0$  à la distribution d'équilibre  $f_e$ .

On peut se demander pourquoi, si l'évolution  $f_0 \rightarrow f_e$  est possible, l'évolution inverse  $f_e \rightarrow f_0$  ne le serait pas. La réponse est qu'en fait les deux évolutions sont possibles mais que la fréquence de la transformation  $f_e \rightarrow f_0$  est négligeable devant celle de  $f_0 \rightarrow f_e$ . Un exemple simple dû à Ehrenfest permet de visualiser cette conclusion.

Considérons deux urnes A et B contenant  $2N$  boules numérotées  $1 \dots 2N$ ; à intervalles réguliers une des boules dont le numéro est tiré au hasard change d'urne. Ici encore, on peut introduire une fonction de distribution qui donne le nombre de boules dans chacune des deux urnes. Supposons que nous partions d'un état initial dans lequel toutes les boules soient dans l'urne A. On comprend immédiatement qu'au bout d'un temps suffisamment long on se rapprochera de la distribution d'équilibre dans laquelle chacune des urnes contient le même nombre de boules. L'évolution inverse au cours de laquelle on partirait d'une distribution égale des boules pour arriver finalement dans l'état où toutes se trouvent dans une seule urne est en principe possible, mais a, comme on peut le calculer facilement, une probabilité très faible.

Ainsi, l'irréversibilité se trouve ramenée à l'incidence de la statistique dans les phénomènes naturels. Ce problème peut être étudié d'une manière plus approfondie grâce au développement nouveau pris par une branche de la mécanique, appelée théorie ergodique. Ces recherches dues surtout à von Neumann et Birkhoff<sup>(1)</sup> (1931) ont permis de situer de manière plus précise le problème de l'irréversibilité dans le cadre de la mécanique. Considérons une fonction quelconque  $\Phi$  des coordonnées  $q$  et des vitesses  $v$  des particules d'un système; les paramètres, et  $q$  et  $v$  sont des fonctions du temps et dépendent en outre des valeurs initiales  $q_0$  et  $v_0$  prises en un instant initial  $t_0$ . Nous pouvons donc écrire

$$\Phi(q, v) = \Phi'(q_0, v_0; t)$$

<sup>(1)</sup> Cf. A. I. KHINCHIN, *Mathem. Foundations of Statistical Mechanics*, Dover Publ., New York, 1943.

Prenons la moyenne de  $\Phi'(q_0, v_0; t)$  dans le temps. Le théorème de Birkhoff consiste alors à montrer que *pour presque tous les états initiaux*  $q_0, v_0$ , cette moyenne tend, pour un temps suffisamment long, vers une valeur bien déterminée. De plus, cette valeur moyenne limite est, moyennant certaines conditions réalisées pour des systèmes constitués d'un grand nombre de particules, indépendante de l'état initial considéré. Ainsi, se retrouve dans la mécanique même la tendance d'un système d'évoluer vers un état d'équilibre indépendant de l'état initial considéré. Le caractère statistique de l'irréversibilité n'apparaît plus ici que par la restriction contenue dans ce bout de phrase « presque tous les états initiaux ».

3. Devant la variété des phénomènes irréversibles nous devons chercher à formuler les lois d'évolution auxquelles ils obéissent sous une forme aussi générale que possible. C'est là précisément l'objet du second principe de la thermodynamique. Considérons un système « isolé », c'est-à-dire sans échanges d'énergie avec le monde extérieur. Le second principe consiste alors à introduire une fonction  $S$  appelée entropie, ce qui signifie *évolution* en grec, qui possède les propriétés suivantes : en l'absence de tout phénomène irréversible,  $S$  reste constant; au contraire, tout phénomène irréversible fait croître  $S$ . L'entropie  $S$  est ainsi un « indicateur » de phénomènes irréversibles. Dans le cas d'un gaz, elle s'exprimerait à l'aide de la fonction de distribution  $f$  introduite plus haut. Lorsque cette fonction de distribution évolue depuis sa valeur initiale  $f_0$  jusqu'à sa valeur d'équilibre  $f_e$ , l'entropie  $S$  croît. L'équilibre une fois atteint,  $S$  reste constant. L'équilibre est ainsi caractérisé par le maximum d'entropie.

Nous pourrions visualiser cette conclusion en pensant à l'exemple des deux urnes A et B contenant les  $2N$  boules numérotées  $1, 2 \dots 2N$ . Un arrangement dans lequel  $N$  boules sont dans A et  $N$  dans B pourra être réalisé de beaucoup de manières. Nous pourrions échanger une des  $N$  boules de A avec une des  $N$  boules de B sans modifier cette répartition. Au contraire, l'arrangement avec une seule boule dans A et  $N-1$  dans B ne peut être réalisé que de bien moins de manières. Si, à l'équilibre, c'est l'arrangement  $N-N$  qui se réalise c'est parce que c'est l'arrangement statistiquement le plus favorisé, ou, comme

l'on dit encore de manière plus brève mais un peu incorrecte, c'est parce que c'est l'arrangement *le plus probable*. L'état d'équilibre caractérisé par l'extremum de l'entropie a ainsi un sens statistique très simple. En s'exprimant de manière imagée, on peut appeler l'entropie la mesure du *désordre moléculaire*. Un état dans lequel les molécules seraient, par exemple, disposées dans une petite fraction du récipient qui leur est offert est un état à faible entropie. Au contraire, lorsque le gaz se sera réparti uniformément dans tout le volume qui lui est accessible nous aurons un état de désordre moléculaire maximum et ce sera là l'état d'équilibre caractérisé par le maximum de S.

Mais cette conclusion est strictement limitée au cas des systèmes isolés. Si nous refroidissons un système nous pouvons provoquer la cristallisation de la matière qu'il contenait et qui était d'abord à l'état gazeux. Au cours de celle-ci les positions relatives des molécules d'abord désordonnées se figent suivant la symétrie propre à la matière cristalline. L'entropie diminue de ce fait. Mais nous avons ici un système qui échange librement de l'énergie avec le monde extérieur. Dans un tel système deux tendances antagonistes déterminent l'état d'équilibre final. D'une part, la tendance vers un désordre maximum et dès lors une entropie maximum déjà rencontrée pour les systèmes isolés et, d'autre part, une tendance à une énergie minimum qui favorise un arrangement régulier des molécules. Plus la température est élevée, plus l'importance de l'entropie croît. Nous comprenons ainsi immédiatement l'existence des états physiques de la matière et l'ordre suivant lequel ils apparaissent. Aux températures les plus basses, nous avons l'état solide avec son entropie faible et une énergie d'interaction grande entre les molécules. A température plus élevée, l'état liquide avec une entropie déjà plus considérable et enfin l'état gazeux dans lequel l'entropie l'emporte et détermine presque à elle seule les propriétés. Mais tout cela est vrai seulement pour les états d'équilibre.

Pendant longtemps, le domaine d'application de la thermodynamique se confondait d'ailleurs avec l'étude de ces états d'équilibre. Qu'il me soit permis de rappeler le rôle important joué par M. le professeur De Donder, de notre Université, dans l'évolution de la thermodynamique qui, abandonnant

l'étude des seuls équilibres, cherche à aborder le problème des transformations irréversibles elles-mêmes. Pour cela, nous devons tout d'abord formuler le second principe d'une manière très générale, applicable non seulement aux systèmes isolés. Cette formulation consiste à décomposer la variation d'entropie d'un système défini par une portion bien déterminée de l'espace en un apport d'entropie lié aux échanges avec le monde extérieur et une création d'entropie ou encore une source d'entropie due aux phénomènes irréversibles dans le système lui-même. La formulation la plus générale du second principe consiste alors à écrire que cette production d'entropie est positive, c'est-à-dire que les phénomènes irréversibles créent de l'entropie mais ne peuvent en détruire <sup>(1)</sup>. Dans le cas d'un système isolé, ce principe se confond avec l'énoncé classique. A l'équilibre, la production d'entropie est nulle. Cette formulation nous conduit immédiatement à penser aux états stationnaires de non-équilibre dans lesquels l'apport d'entropie compense à chaque instant la création d'entropie au sein du système de telle sorte que l'entropie totale ne varie pas au cours du temps. Un exemple d'un tel système nous est donné par la thermodiffusion dans laquelle un système est placé dans un gradient de température. Si le système était initialement homogène et formé d'un mélange de deux substances, ces substances tendront à se séparer, l'une s'enrichissant à la paroi froide, l'autre à la paroi chaude. Il finit par s'établir un état stationnaire qui se maintiendra au cours du temps. Pourtant ce système n'est pas en équilibre car il est parcouru continuellement par un flux de chaleur; celui-ci peut être considéré comme l'apport d'énergie nécessaire pour maintenir l'hétérogénéité au sein du système. Il est difficile de ne pas évoquer ici le problème de la thermodynamique des êtres vivants. L'être vivant est un système que l'on appelle en thermodynamique « ouvert », c'est-à-dire échangeant de la matière avec le monde extérieur. Considéré à l'état adulte et dans son entièreté, on peut l'envisager comme un système stationnaire qui est le siège de nombreuses transformations irréversibles. Pour compenser la création d'entropie due à ces phénomènes irréversibles,

(1) Cf. I. PRIGOGINE, *Etude thermodynamique des phénomènes irréversibles*, Liège, Desoer, 1947.

l'être vivant doit donc céder au monde extérieur une quantité d'entropie égale à celle qu'il produit. Nous comprenons ainsi l'expression de Schrödinger <sup>(1)</sup> parlant du « flux d'entropie négative » absorbée par l'être vivant.

Mais la thermodynamique établie sur la base d'expériences variées dans le domaine de la chimie et de la physique reste-t-elle encore valable à l'échelle biologique? N'existe-t-il pas une opposition flagrante entre la tendance à la désorganisation, au nivellement constatée dans les systèmes isolés et exprimée par le principe de la croissance de l'entropie et la tendance à la complication, à la création de structures toujours nouvelles dont la paléontologie nous offre un saisissant raccourci? Plusieurs auteurs ont ainsi été amenés à opposer le vivant à l'inorganique en supposant qu'il existe dans le premier cas des forces organisatrices qui s'opposent à la dégradation inévitable de la matière morte. Mais ce n'est pas aux systèmes isolés qu'il faut comparer les êtres vivants mais bien aux systèmes stationnaires de non-équilibre que je viens d'évoquer. L'étude de ces systèmes présente ainsi un grand intérêt. Or, cette étude montre qu'au cours de l'évolution d'un tel système vers son état stationnaire, la production d'entropie (par unité de temps) diminue. L'état stationnaire est ainsi caractérisé par un minimum de la production d'entropie. En outre, l'entropie elle-même peut également diminuer. Transcrites en langage biologique, ces conclusions peuvent s'énoncer de la manière suivante : la production d'entropie étant liée à la dissipation d'énergie due au métabolisme de l'être vivant, la diminution de la production d'entropie exprime une tendance vers un rendement énergétique meilleur de l'organisme. Le fait que l'entropie, qui mesure le degré de désordre, diminue, exprime également que l'organisation se perfectionne lors de l'évolution vers l'état stationnaire.

Enoncé dans ces termes, on voit que c'est, pris en gros, le comportement des êtres vivants. De cette manière, l'opposition entre les lois de l'évolution physico-chimique et biologique disparaît. Les deux s'intègrent dans un même principe général.

4. Tout ceci nous amène inévitablement à réfléchir au

(<sup>1</sup>) E. SCHRÖDINGER, *What is Life*, Cambridge, 1946.

problème de la finalité et particulièrement de la finalité biologique. Cette partie sera de quelque manière le développement des idées du professeur Brien dans l'exposé qu'il avait consacré à l'évolution dans le cadre des travaux du Séminaire de Synthèse. Reprenant l'expression du professeur Bordet sur l'*ingéniosité* de la vie, M. Brien suggérait d'y voir une tendance générale non seulement de la matière vivante mais aussi de la matière tout court.

Je voudrais montrer que cette ingéniosité peut trouver, au moins dans certains cas très simples, une interprétation sans qu'il soit nécessaire de faire appel à des notions étrangères à la physique. De cette manière, le dilemme : admettre la finalité comme un principe vitaliste ou la renier en désaccord apparent avec les faits expérimentaux, se trouvera au moins en partie évité.

Considérons d'abord un système évoluant suivant les lois classiques de la mécanique. Nous avons déjà dit que nous pouvons calculer l'état (position et vitesses) à tout instant  $t$  à partir de l'état initial  $t_0$ . Nous avons noté aussi que la relation entre ces deux états est tout à fait symétrique. Nous pourrions tout aussi bien calculer l'état à l'instant  $t_0$  à partir de celui en  $t$ . La situation change radicalement si nous considérons des phénomènes irréversibles et en particulier les états d'équilibre.

A partir d'une distribution initiale pratiquement quelconque le système atteint toujours la même distribution d'équilibre. Ainsi quelle que soit la distribution initiale des températures sur une barre de fer, son état d'équilibre correspondra à une température uniforme.

L'évolution du système semble donc être aussi, en quelque sorte, dirigée vers un *état final* largement indépendant de l'état initial. De plus, si nous perturbons cet état final par une intervention extérieure, le système tend à y revenir. C'est ce que l'on exprime en parlant de la *stabilité* de l'état d'équilibre.

Mais les états d'équilibre ne sont pas les seuls qui soient réalisés au bout d'un certain temps, indépendamment des conditions initiales. Les états stationnaires de non-équilibre que nous avons introduits plus haut jouissent de la même propriété. Considérons un exemple biologique typique, celui de la croissance des organismes simples, exemple que nous

empruntons à L. von Bertalanffy (1). Assimilons l'organisme à un petit système ouvert échangeant de la matière et de l'énergie avec le monde extérieur. Cet échange de matière peut être, d'après von Bertalanffy, décomposé en deux parties : d'une part un apport de matière proportionnel à la surface de l'organisme et un rejet de la matière dû au métabolisme, proportionnel au volume. Au cours du temps les dimensions de l'organisme se modifient jusqu'à ce que ces deux parties se compensent. Ce système a alors atteint son état stationnaire. Cet état stationnaire est, comme le montre facilement le calcul, indépendant de l'état initial de l'organisme. Si, donc, nous coupions l'organisme en deux, il rétablirait au bout d'un certain temps sa taille normale.

Cet exemple nous montre déjà que plusieurs caractères associés d'habitude à une finalité mystérieuse trouvent leur interprétation simple lorsqu'il s'agit d'une évolution allant vers un état stationnaire, indépendant des conditions initiales.

Je voudrais rappeler ici les fameuses expériences de Driesch montrant que des œufs d'oursin coupés en deux dans un stade suffisamment précoce de leur développement finissent par former deux individus complets. Ce fait frappant a été invoqué à maintes reprises comme une démonstration du vitalisme.

Tous ces cas peuvent s'interpréter sans faire appel à une intervention effective du futur dans le présent. C'est l'état actuel du système qui détermine son évolution. Mais la structure du système et de son milieu est telle que cet état impose une direction d'évolution bien déterminée (Bertalanffy).

5. On peut aller plus loin et rattacher la mesure même du temps à la notion de production d'entropie. De manière plus précise, considérons un système qui est le siège de phénomènes irréversibles, considérons un système qui est le siège de phénomènes irréversibles caractérisés par une *certaine production d'entropie*. Nous pouvons alors définir une échelle de temps dans laquelle des intervalles de temps sont égaux lorsque les productions correspondantes d'entropie sont les mêmes.

Le temps thermodynamique ainsi défini est essentielle-

(1) L. VON BERTALANFFY, *Das biologische Weltbild*, Ed. Francke, Berne, 1949. Cf. aussi du même auteur : *Science*, III, 23 (1950).

ment *local*. Il est engendré par les processus irréversibles qui se passent à un endroit bien déterminé de l'espace. La durée thermodynamique d'un intervalle de temps se trouve en somme assimilée au *critère d'irréversibilité* de cet intervalle.

Quelle est l'*échelle de temps* « normale », c'est-à-dire qui donne aux lois naturelles la simplicité la plus grande? Si les lois de la mécanique sont simples, c'est parce que l'échelle de temps utilisée est elle-même liée à des déplacements. C'est la nature même des phénomènes qui impose, dans une large mesure, le choix de l'échelle de temps.

La durée envisagée comme un critère d'irréversibilité est assez comparable à la durée bergsonienne. Comme cette dernière, elle est « le progrès continu du passé qui ronge l'avenir et qui gonfle en avançant ». Bergson utilisait surtout sa notion de durée pour l'opposer au temps de la mécanique. Mais l'existence d'une durée thermodynamique ne différencie que l'irréversible du réversible, non le vivant de l'inorganique.

Ce qui différencie sans doute le vivant c'est la conscience de cette durée et dès lors de la distinction passé-avenir, qui poussée à un degré extrême chez l'homme, fait du problème du temps le problème crucial de toute philosophie.

## Le problème féminin et l'existentialisme

par **Emilie CARNER-NOULET,**

Professeuse à l'Université de Bruxelles.

Le problème de la femme est tout entier posé et résolu, ou plutôt montré en vue de solution, dans le dernier livre de Simone de Beauvoir <sup>(1)</sup>.

La force, la persévérance et pour tout dire le défi qui le caractérisent font songer aux conquêtes spirituelles d'époques révolues où la vertu se montrait robuste, insistante et décisive.

Genèse, dirait-on, de l'avenir, fondée non plus sur les récits millénaires, mais sur la seule ardeur de sa prophétie, il offre tout de suite au critique une première difficulté, celle de croire ou de ne pas croire, de suivre ou de ne pas suivre, et de distribuer à l'analyse sa propre appréciation sur la question qu'il traite. Qu'on partage ou déteste sa thèse, et voici qu'on fait payer à l'auteur l'humeur qu'on en ressent.

Une seconde difficulté est de juger le livre dans son ensemble : certains chapitres sont irritants; ils ne prennent une place justifiée que dans la succession des autres; et leur succession compte mille pages compactes, grand format, dont la lecture suivie demande du temps et de la patience.

Je voudrais pourtant ne pas céder à la tentation du panégyrique ou du réquisitoire; je voudrais essayer, en dépit de son brûlant objet, de considérer, dans ce double volume, une œuvre, soit une production de l'esprit qui conjugue la mémoire des connaissances exactes et le pouvoir de les coordonner comme de les exprimer.

Il se peut que Simone de Beauvoir ait rêvé, à ses dépens,

(1) *Le Deuxième Sexe*, 2 vol., Gallimard.

une polémique qui doit accélérer l'évolution qu'elle souhaite. Pourtant, tout au long de ses pages innombrables, on ne peut méconnaître que l'effort d'objectivité est réel. C'est bien le moins qu'on la lise dans un effort égal d'impartialité.

Paradoxalement, c'est une passion qui l'a conduite à la sérénité, de toutes les attitudes, la moins passionnée. La passion de la justice, en effet, oriente ici toutes les opinions et tous les raisonnements; tourne et retourne indéfiniment sous toutes ses faces un problème dont la complexité va se multipliant; a incliné l'auteur à comparer, sur bien des points, la cause féminine à celle des Noirs.

L'objectivité n'implique pas l'indifférence. Dans l'ordre scientifique, elle n'est autre chose qu'une manière de présenter l'état actuel du problème, très scrupuleuse, certes, mais qui conduise, en fin de compte, au bord d'une interrogation, au bord d'une découverte. Dès que son savoir s'ouvre sur le futur, le savant qui expose, démontre. Il démontre ou, si l'on y tient, il expose d'un point de vue qui est le sien et *vers* une solution qu'il détient ou qu'il entrevoit.

On ne peut nier que l'éclairage existentialiste colore d'un intérêt nouveau un sujet où les lieux communs et les préjugés ont mal poussé sur des données physiologiques mal connues, où les théories se heurtent à des états de fait et où, d'avance, les positions sont prises.

Si même on n'en adoptait ni les prémisses ni les conclusions, on ne peut nier que la nouvelle doctrine remue les coins poussiéreux des idées reçues, qu'il opère un déplacement salutaire, invitant, pour le moins, à une révision que la paresse de penser empêchait.

En somme, parce qu'il porte sur le sort de la femme, et parce qu'il est existentialiste, le livre de Simone de Beauvoir ne peut manquer d'exciter ou la colère ou l'enthousiasme, au demeurant tous deux sentiments vivifiants.

Sur un sujet où tout a été dit, ayant entrepris de tout redire, elle a courageusement commencé par les commencements. Ce qui veut dire que le premier chapitre du premier volume reprend l'histoire de la vie depuis le moment où les sexes n'étaient pas différenciés, chez les unicellulaires par exemple, jusqu'au moment où s'affirme chez les mammifères la domination du mâle, jusqu'au moment où, dans la société

humaine, la différenciation des sexes est devenue si nette qu'elle a déterminé leur hiérarchie.

Dans une certaine mesure, ces données de la biologie seraient les seules valables et les seules déterminantes si l'espèce humaine avait définitivement accepté de respecter, d'imiter ou de servir la nature. Seuls, les spécialistes pourraient en disputer; une critique générale ne peut s'exercer qu'à partir des conclusions telles qu'elles indiquent déjà la thèse de l'auteur : il faut expliquer, comme dit Simone de Beauvoir, dans son *Introduction*, comment, dans le conflit né de la dualité des sexes, il se fait que ce soit « l'homme qui ait gagné au départ ».

Dans la création de la vie, après l'intervention fulgurante de l'homme qui du même mouvement reprend et dégage sa liberté, la femme prolonge sa part et s'occupe de maintenir, de couvrir, de mener à bien. La longueur, l'importance et le danger de ces tâches postérieures aliènent, pour un temps, son autonomie et la poussent à se vouer tout entière à la volonté obscure de l'espèce qui, à travers elle, s'installe et se continue. Ainsi, soumise à l'espèce, elle tend à se soumettre aussi à son partenaire que son élan vainqueur affirme au contraire, en tant qu'individu. Différence que Simone de Beauvoir traduit en définissant le principe masculin par la transcendance, le principe féminin par l'immanence. Or, ce qui transcende, est. Il possède l'existence; l'autre personnage, précisément, n'est que *l'autre*. Dans cette fonction par rapport à, dans cette situation secondaire, dans l'« altérité », réside le destin de la femme : voilà, semble-t-il, le schéma de l'explication que Simone de Beauvoir, tour à tour, vérifie, corrige ou refuse suivant qu'elle explore le passé, le présent ou ce qui s'aperçoit à l'horizon. C'est ce raisonnement de base qui fait dire, parmi les avis les plus modérés, que *Le Deuxième Sexe* est un livre triste et qu'avant toute chose, il montre que le sort de la femme aboutit à une impasse. Au contraire. Ce premier chapitre en dénonce l'optimisme foncier; bien entendu, un optimisme qui marche les yeux ouverts sur les certains et les prochains échecs et qui ne promet rien que de très difficile et de très lointain, telle la civilisation. En effet, les données biologiques à peine établies, l'auteur en limite aussitôt la fatalité, et, le point de vue existentialiste intervenant, il oppose

le possible à l'inéluctable. Il ne croit pas que la réalité, dans le sens de la matérialité, soit fixée et figée une fois pour toutes, que l'être humain qui grimace du fond des siècles soit forcément celui de demain. Il pense que le devenir, que l'histoire se fait lentement; il va jusqu'à imaginer, idée éminemment civilisatrice, un monde futur où la prise du monde ne serait pas fonction de la force physique. L'utopie porte sans doute à sourire lorsqu'on prédit une échéance trop rapprochée, mais si l'on allonge la perspective, il apparaît que l'aujourd'hui tout entier fut utopie, un jour.

Lancée sur un vaste sujet, Simone de Beauvoir semble vouloir l'épuiser; on jurerait qu'elle a réussi à voir ce qu'elle y introduit : science, philosophie, histoire, ethnographie, statistique et littérature, l'économique, et le psychique et le social déterminent les différentes parties de son étude ou mêlés, soutiennent l'argumentation de chacune d'elles. Pour l'instant, elle se préoccupe de réfuter les explications de la psychanalyse et du matérialisme historique : dans les deux cas, il faut lui donner raison et admirer la vigueur avec laquelle elle formule ses reproches. (Pp. 92 et 107.)

La deuxième partie de ce même volume peint l'immense fresque du sort de la femme à travers les âges. Elle s'intitule *Histoire* et part des tribus primitives, nomades puis agricoles, pour aboutir aux temps modernes, en passant par Israël, Babylone, l'Égypte, la Grèce, Rome, l'Europe chrétienne et féodale. A partir de là, en Occident, et particulièrement en France, elle n'oublie aucune période, aucun progrès, aucune régression.

Ramené à ses grandes lignes, c'est un des chapitres les plus pathétiques, car le destin de la femme, les étapes de sa précaire libération, y font figure d'épopée, d'une épopée au ralenti. Examiné dans ses détails, c'est un des plus riches, mais aussi des plus brouillons et des plus inégaux. Il commence par répéter (p. 112), en variant à peine les formules, le thème fondamental; répétition celle-ci qui se justifie, au besoin, par la nécessité de ne pas perdre le fil conducteur dans le déroulement historique qui se prépare; mais elle ne sera pas la seule, et nécessaires ou non, didactiques ou non, ces répétitions en trop grand nombre font partie de ce débit volumineux où Simone de Beauvoir croit que réside la persuasion. Il contient

les passages les plus poétiques (« mais enfants et moissons... », p. 117; « Dans le rapport de son bras créateur... », p. 126), comme aussi les plus secs; quelques-uns même tournent à l'énumération des données qu'une information, d'ailleurs étendue, a fournies. Il brasse toutes sortes de questions qui sont chacune approfondies, mais qui dans l'ensemble forment un fouillis : c'est de l'ordre dans du désordre, des séries dans la masse.

A cette étude, chez les différents peuples, de la propriété, de l'héritage, du mariage, de l'adultère, des classes sociales, de l'influence de la religion ou de la culture, ce n'est certainement pas le peu qu'on a envie de reprocher, c'est le trop; il semble pourtant que sur un point au moins, l'auteur ait passé légèrement, et l'on se demande pourquoi il a minimisé le rôle de la littérature courtoise quand, précisément, c'est l'émancipation de la femme qui commençait; force lui est d'ailleurs, dans cette histoire jusqu'ici anonyme, de citer les premiers noms propres, les premières exceptions (p. 160).

Quand il se rapproche des époques modernes, sa verve commence à s'exercer en dressant ce qu'on pourrait appeler le bêtisier de la querelle des sexes; mais ce n'est qu'une apparence; son dessein est sérieux, voire dramatique, et, dans le code Napoléon, chez Bonald, chez A. Comte, chez Balzac, chez Proudhon, ce qu'elle dénonce, en fait, ce sont les préjugés que leurs théories ont coûtés à la femme.

Le goût et le respect de la féminité, remarque encore Simone de Beauvoir, se confine dans les classes aisées, tandis que des devoirs plus sommaires et plus urgents sollicitent durement la femme pauvre et la femme qui travaille. Aussitôt, elle nous renseigne sur les conditions du travail féminin dans les différents pays d'Europe : syndicat, salaire, maternité, avortement, droits civiques et politiques, n'ayons crainte que son enquête n'ait rien omis. Elle a d'ailleurs abondamment puisé au cours de son étude, à deux sources principales, Stekel et H. Ellis.

Il y a cependant autre chose que de l'histoire et que de la documentation dans cette importante partie du livre. Il y a certain ton d'exposition. Il y a une certaine sagesse. Elle est difficile à définir. Elle est une maturité de l'esprit qui ne dépend ni du savoir ni du talent ni de l'expérience; qui ne se

manifeste au détriment ni de la spontanéité, ni de l'énergie, qui ne se situe ni en deça ni au delà du génie et à côté de laquelle tout homme est un enfant, à côté de laquelle l'humanité tout entière apparaît encore au stade enfantin. D'où vient, chez Simone de Beauvoir, cette sagesse ou cette maturité qui se définissent l'une par l'autre? De sa pitié? De sa solidarité? En fin de compte, je la situe dans l'intelligence, comme si à une certaine tournure (je n'ai pas dit degré) de l'intelligence féminine (comme chez Colette), la sagesse apparaissait toujours

C'est la figure abstraite de la femme et sa représentation divine, symbolique et artistique qui font la matière de la troisième partie qui s'intitule *Mythes*. Non sans reprendre une fois de plus les idées déjà souvent exprimées, elle se disperse moins, avance mieux, ne ralentit qu'aux passages importants comme celui qui concerne la mère, et, sur des questions vieilles comme le monde renouvelle du moins le vocabulaire. Elle est aussi la plus envahie de littérature et apporte la diversion de plusieurs chapitres de véritable critique; dans ce livre touffu, doctrinaire, démonstratif, retraçant l'attitude d'écrivains contemporains vis-à-vis de la femme, comme Montherlant, D. H. Lawrence, Claudel, Breton, Stendhal, ils sont une détente. Non un repos. Conséquente et personnelle, bien qu'elle déborde souvent les points de vue existentialiste et féministe, la critique de Simone de Beauvoir ne saurait laisser s'endormir l'esprit de réplique de son lecteur!

Mettons hors pair les pages relatives à Stendhal qui sont charmantes, mais avouons qu'en choisissant le cas de Montherlant, Simone de Beauvoir se donnait trop beau jeu. La vanité éperdue, chez cet écrivain, a fini par tuer l'orgueil. La « condescendance » de Costals et de ses doubles est d'une qualité humaine très médiocre et ne vaut pas l'honneur d'une telle analyse. A cette occasion pourtant, l'ironie de Simone de Beauvoir, fréquente dans les deux volumes, se manifeste mieux : sorte d'ironie grave qui ressemble à l'humour en ce qu'elle garde son sérieux. Présente dans la seule épithète « réformes vertueuses » ou dans le verbe « l'homme capte à son domicile... » (p. 282) ou dans le raisonnement lui-même (au sujet des psychanalistes, p. 272), cette ironie, pourtant

savoureuse, a ceci de spécial qu'elle ne plaisante pas, qu'elle n'est pas flèche, mais argument.

L'étude de la transposition romancée ou poétique du mythe de la femme se termine par l'analyse perçant à jour l'idée du mystère qui en est le prétexte. Valable peut-être sur le plan de l'art, mais sans support psychologique réel, le mythe est donc en contradiction avec la vie intérieure de la femme, que des entraves avouées ou inavouées, conscientes ou inconscientes marquent d'une manière indélébile.

Le sous-titre du second volume en annonce le contenu : *L'Expérience vécue*. Il est donc descriptif et narratif. Il raconte et décrit la vie des femmes, d'âge en âge, en s'attachant aux périodes de transition, en s'attardant aux déviations psychiques, en atteignant dans l'analyse une minutie, une précaution et une perspicacité dont les psychologues de profession pourront faire leur profit.

L'enfance, l'adolescence, la maturité et la vieillesse, toutes les étapes dangereuses, menacées de tentations, livrées aux devoirs déprimants, tournées vers le désastre; parmi les tentations, celles de la facilité, celles de la veulerie, mais aussi, de plus nobles, celles du dévouement et de la résignation; liberté, personnalité, autonomie, mots vains et coupables; chaque névrose, chaque anomalie burlesque ou tragique surgissant à son moment qui est aussi sa cause; combats sans gloire, défaites définitives, victoires dérisoires, tel est le panorama que Simone de Beauvoir déroule très lentement.

Pas d'évolution saine et normale; peu de cas sauvés; trop de crédit aux exemples pathologiques ou extrêmes, comme si, à prendre ses références chez les psychiatres, elle s'était laissé entraîner par eux. En cela, on touche au défaut principal du second volume sans qu'on voie très bien comment il eût pu y échapper; du moment qu'il s'agissait d'expérience vécue, il ne pouvait être question que de cas d'espèce; où les puiser? Dans le roman, d'une part, dans les rapports cliniques, d'autre part; d'où, deux sortes de citations : celles des autobiographies, des confessions, des journaux intimes, et celles des enquêtes médicales; mais elles ne sont, les unes et les autres, ni sur le même plan, ni de la même valeur, ni du même ton; à côté du style insupportable des ouvrages pseudo-scientifiques, les citations de qualité et notamment celles de Colette qui brillent

de naturel, de science et d'art. A part soi, Simone de Beauvoir fait sans doute la différence entre elles, mais elle les emploie ici tour à tour, paraissant leur accorder une égale véracité, une égale authenticité; et, en les multipliant, son livre traîne et s'allonge démesurément.

Le commentaire des citations contient les pages les mieux écrites du livre, des phrases aphoristiques : « De son refus du monde, de son attente inquiète, de son néant, elle peut se faire un tremplin et émerger alors dans sa solitude et sa liberté » (p. 117); des effets de style, comme cette énumération et sa douce allitération pour dire les besoins des mains féminines : « ... adolescent, femme, fleurs, fourrures, enfant... » (p. 169); des passages poignants comme celui qui accuse le mouvement perpétuel des besognes ménagères (p. 237).

L'auteur y a aussi précisé sa théorie : sans doute, il ne nie pas que l'évolution physiologique de la femme soit parallèle à son évolution morale, mais il croit que l'une peut se libérer de l'autre, que le drame essentiel se poursuit sans la conscience et dépend de ce qu'il appelle le contexte, c'est-à-dire l'ensemble des conditions vitales et des circonstances sociales.

Dans *Justifications*, il décrit trois modes d'évasion féminine, s'incarnant chacune dans un type-limite, si l'on ose dire : la narcissiste, l'amoureuse, la mystique. Le meilleur de ces portraits, et malgré cette qualité-défaut de redire sans cesse de mille façons la même chose, c'est l'amoureuse. Comme soulevées et soutenues par une sourde animation, ces pages excellentes n'en gardent pas moins le calme et l'austérité de l'ensemble.

Dans celles qui signalent la confusion du langage mystique et du langage amoureux, il faut remarquer la place éminente que Simone de Beauvoir réserve à sainte Thérèse, non seulement parmi les mystiques mais encore en sa qualité de femme. Du fond des siècles jusqu'à nous, dans les rangs bousculés des lutteuses et des révoltées, seule sainte Thérèse, affirme-t-elle, a vécu un destin libre et autonome, non asservi à sa condition originelle. Parmi les femmes du ciel et de la terre, seule sainte Thérèse *a existé*, seule, elle a posé « d'une manière tout intellectuelle le dramatique problème du rapport entre l'individu et l'être transcendant; elle a vécu en femme une expérience dont le sens dépasse toute spécification sexuelle »

(p. 512); et plus loin : « Il n'y a guère que sainte Thérèse qui ait vécu pour son compte, dans un total délaissement, la condition humaine. » (P. 557.)

Enfin le dernier chapitre *Vers la libération*, que les contemporaines liront peut-être avec le plus d'avidité. Leur salut? Il se résume dans ces mots-clefs : travail, projets, responsabilités désintéressées. Leur bonheur? Il est moins clair parce que l'auteur le veut moins important que leur salut. Plus que partout ailleurs, un sens aigu de la relativité des choses maintient le raisonnement sur le plan du raisonnable et du progressif. Une dernière fois, Simone de Beauvoir répète que la vérité, toujours modeste, toujours dure, n'existe que par rapport à un ensemble, et à partir d'une situation donnée et de conditions imposées du dehors. Elle ne prédit l'avènement de la femme que si chaque femme, pour elle seule, consent à une ascèse où l'accompagnera seulement ce qui est le plus contraire à sa faiblesse, une « souveraine solitude ». Tandis qu'elle a toujours dit *les femmes*, et *elles*, sans jamais se tromper, voici qu'elle manifeste sa propre présence par un *nous* significatif (p. 553). C'est qu'aussi, dans ces dernières pages, elle parle des intellectuelles, des artistes, en montrant, dans le moment actuel de l'évolution historique, leur limites inévitables : « Quand enfin il sera possible à tout être humain de placer son orgueil par delà la différenciation sexuelle, dans la difficile gloire de sa libre existence, alors seulement la femme pourra confondre son histoire, ses problèmes, ses doutes, ses espoirs, avec ceux de l'humanité; alors seulement elle pourra chercher dans sa vie et ses œuvres à dévoiler la réalité tout entière et non seulement sa personne. Tant qu'elle a encore à lutter pour devenir un être humain, elle ne saurait être une créatrice. » (P. 558.)

Si l'on se refuse à la polémique, quels éloges faire à ce livre et quels reproches? Un seul reproche et un seul éloge car ils se valent, l'un étant la face négative de l'autre : la richesse, je veux dire son excès, l'étendue, je veux dire ses dimensions. Cette plume intarissable non seulement cherche à ne rien oublier, mais recommence sans cesse et revient et repart sans se lasser pour fournir ce tissage solide, certes, mais si épais qu'on étouffe sous sa protection. Ainsi, tout est par-

tout; rien n'a sa place définitive et ces deux volumes bien ordonnés sont cependant mal proportionnés.

Le plus curieux, c'est que l'abondance ne dérive pas de la prolixité. Au contraire. Le style se caractérise par une syntaxe que l'adjectif n'affadit pas, où l'adverbe ne patauge pas et qui s'articule sur deux éléments forts, vivants et sobres du discours, le substantif et le verbe. Ce n'est pas non plus que l'esprit de synthèse fasse ici défaut, et reconnaissons que Simone de Beauvoir a le don de la formule qui ramène une diversité d'idées à l'opposition de deux termes; et que, chaque fois qu'elle en sent la nécessité, elle rassemble ses arguments dans des conclusions où la fermeté de la pensée ne le cède qu'à la vigueur de l'expression. D'où vient alors cet entêtement à se paraphraser soi-même, à tout dire et à croire que, pour tout dire, il faille tout expliquer? Prenons garde qu'en art, ce qu'on ajoute, comme la dentelle sur le vêtement, doit enrichir en allégeant; que bâtir, c'est d'abord limiter un espace; et qu'il ne faut rien abandonner de soi qui ne soit en même temps strict et lumineux. Mon propos, répond l'auteur, n'était pas celui de l'art. Quelle illusion! Tout ce qui reste de l'humain est de l'art, sinon ne resterait et donc ne servirait pas. Or, de toute évidence, Simone de Beauvoir a voulu servir. Et son livre, avec sa somme de données, avec son éclatante intelligence, ses inégalités, son fatras, ses piétinements, ses remarquables synthèses, défend une cause dont elle voit non seulement la justice, mais la générosité.

## BIBLIOGRAPHIE

Théodore RUYSSSEN, *La Société internationale*, Bibliothèque de Philosophie contemporaine, Presses universitaires de France.

Sous ce titre, à la fois vague et ambitieux, l'apôtre de la paix et de la réconciliation des peuples que fut, toujours, M. Théodore Ruyszen, a écrit une somme et une histoire de la pensée et de l'action pacifiques.

L'ardeur de M. Ruyszen, son âme d'apôtre, lui ont permis d'examiner objectivement les problèmes que la société internationale doit résoudre pour s'organiser.

Le fait social, le milieu physique et le facteur humain, races, démographie, facteurs sociaux, sont passés en une revue synthétique dans un premier chapitre.

Après celui-ci, d'autres sont consacrés à la sociabilité humaine; à la communauté spirituelle et à ses éléments constitutifs, les religions et la vie intellectuelle; à la communauté économique; à la communauté politique.

L'ouvrage se termine par un dernier chapitre : *Vers une éthique internationale*.

Cet ouvrage est intéressant et émouvant : il est le fruit non seulement d'une vie de travail, d'études et de documentation, mais aussi de l'action même de son auteur, dans tous les domaines qu'il aborde.

E. JANSON.

EURIPIDE, *Hélène*, texte établi et traduit par H. Grégoire, Paris, Les Belles Lettres, 1950.

Une étude brillante et pleine d'inspiration <sup>(1)</sup> avait appris à ceux qui l'ignoraient que M. Henri Grégoire découvrait de nouveaux aspects de la mystérieuse et fascinante Hélène. On n'en était que plus curieux de son édition de l'*Hélène* d'Euripide, et il est probable que la collection Budé a produit peu d'œuvres attendues avec autant d'intérêt. On ne peut pas dire qu'il ait été déçu, et la densité de la notice qui accompagne l'édition évoque des idées qui iront loin.

On sait que les critiques n'ont pas été tendres pour l'*Hélène*; on a contesté son statut de tragédie, on y a dénoncé toutes sortes de défauts,

(<sup>1</sup>) *Bulletin de la Classe des Lettres de l'Académie royale de Belgique*, 5<sup>e</sup> série, t. XXXII, 1946, 10-12, pp. 255-265.

et on était assez d'accord pour voir dans cette pièce une médiocre production fort au-dessous des moyens d'Euripide. Il n'est même pas interdit de croire que l'*Hélène* ait été pour beaucoup dans le mépris que certains professent pour Euripide en le comparant avec Eschyle et Sophocle.

Or, M. Grégoire nous montre qu'il faut chercher l'explication des singularités de l'*Hélène* « dans l'atmosphère orageuse de la guerre de Sicile ». A Athènes, lorsqu'on apprend l'échec de l'expédition, les Athéniens, dit Thucydide, s'emportent contre les devins. Tout comme le messager aux vers 744 sqq. D'autre part, les mutilateurs des Hermès furent tenus pour responsables de l'explicable défaite, de même que les misérables qui, « dans certaines maisons », osèrent parodier les mystères. Tout cela, selon M. Grégoire, crée une psychose du sacrilège, et Alcibiade joua dans cette affaire un rôle aussi équivoque qu'important, « et nous savons, du reste, qu'Alcibiade, le bel efféminé, était couramment comparé à Hélène ». De là le sens profond d'un passage considéré jusqu'ici comme inexplicable ou saugrenu : le beau chant du chœur 1353-68, où retentissent avec une résonance qu'on imagine des paroles comme celles-ci : « Tu as sans doute en ta demeure osé des choses interdites par la loi, par la piété, et tu t'es attiré, ma fille, le courroux de la Grande Mère pour avoir sans respect traité ses sacrifices. » C'est, très précisément, ce qu'on reprochait à certains « bright young people » apparemment responsables du désastre. La date de la pièce (412) autorise toutes les suppositions de M. Grégoire.

On a aussi vivement critiqué l'intervention de Teucros, qui n'apparaît que pour les besoins de l'exposition. M. Grégoire montre qu'il est superflu de faire intervenir Teucros pour apprendre à Hélène des choses qu'elle peut fort bien apprendre sans lui : le personnage de Teucros doit, lui aussi, symboliser quelque actualité. Or, au moment où les cités de la Ligue athénienne font défection l'une après l'autre, à la suite du désastre de Sicile, il est un fidèle allié qui reste inébranlablement attaché à Athènes. C'est le roi Evagoras de Chypre, descendant de Teucros, et la présentation aux Athéniens de l'ancêtre mythique des Teucrides n'a d'autre valeur qu'un honneur rendu à la constance d'un ami, constance d'autant plus précieuse que les affaires d'Athènes sont en fâcheuse posture. La démonstration de M. Grégoire est absolument convaincante, et l'*Hélène* apparaît comme une pièce d'actualité, traversée d'allusions innombrables à cet événement si grave, qui hante les consciences de tous : le désastre de Sicile.

M. Grégoire continue à voir une certaine absurdité dans le détour de Teucros par l'Égypte pour se rendre à Chypre. Ce détour me paraît cependant assez justifié. Chypre et l'Égypte sont couramment liées l'une à l'autre. Thucydide expose longuement les efforts des Athéniens pour affermir leur influence à Chypre dans le but de contrôler l'Égypte, et Homère, dans plusieurs passages, associe les deux pays de façon à faire croire que, traditionnellement, il existe entre eux un lien profond et bien fait pour justifier le « détour » de Teucros : il y a notamment dans l'*Odyssee* le passage 428 sqq. et surtout 448 :

μή τεχά πικρήν Αἴγυπτον καί Κύπρον ἴδῃαι.

Par ailleurs, ce que dit M. Grégoire de l'ironie d'Euripide est assez fascinant; qu'il y ait de l'ironie dans son attitude si nouvelle envers la Spartiate, c'est fort possible. Mais c'est là un terrain glissant : il est

dangereux d'expliquer une tragédie par l'ironie, surtout, comme le veut M. Grégoire, quand le poète l'exercerait sur lui-même (p. 39). Nous n'avons plus les moyens de goûter comme il faudrait l'ironie d'Euripide. Cette chose ailée qu'est l'esprit nous échappe souvent dans les œuvres antiques, sauf quand le hasard ou l'érudition nous apprend de quoi on parle en effet : c'est pour cela, d'ailleurs, que l'esprit des Anciens nous paraît souvent un peu « sorbonnagre ». J'oserais même dire, avec Nietzsche, que ce n'est pas ce qu'il y a de mieux chez eux.

Il est, enfin, un chapitre de la Notice intitulé *Euripide, Anaxagore et Platon, ou la révélation de Théonoé*. M. Grégoire voit dans la profession de foi de Théonoé une doctrine de l'immortalité de l'âme, « un essai d'explication par le νοῦς de l'immortalité de l'âme et de la responsabilité humaine ». Il semble bien que les excellentes choses qu'il dit dans ce dernier chapitre correspondent à une réalité profonde, et touchent à ce qui fait la valeur essentielle de la pensée d'Euripide. C'est en abordant les œuvres des Anciens par ce côté qu'on leur rend raison.

Il y a aussi une traduction. Elle est fort belle, et le rythme auquel M. Grégoire reste fidèle depuis ses autres traductions d'Euripide ne le force pas trop à s'écarter du texte, sauf, par exemple au v. 105 : Ἥθεος γάρ, ὦ ξέν', Ἰλίου κλεινὴν πόλιν ; qui devient : « Etranger, tu fus donc à la guerre de Troie ? » Je doute aussi qu'on puisse traiter les Sirènes de « jouvencelles » (v. 167). Νεάνιδες admet sans doute cette traduction dans le charmant fragment de Pindare pour Xénophon de Corinthe : Πολύξεναι νεάνιδες... mais ce sont des « néanides » d'un tout autre genre, et le ton badin de Pindare ne saurait se comparer avec la prière mélancolique, sinon désespérée, d'Hélène.

Par une coïncidence assez piquante, une autre édition d'*Hélène* a vu le jour presque en même temps que celle de M. Grégoire. L'auteur, M. A. Y. Campbell, professeur à l'Université de Liverpool, annonce qu'il va réhabiliter la pièce si durement traitée par la critique traditionnelle. Or, on souffre presque de lire dans cette défense : « It is surely a pleasant fantasy and an elegant and, where occasion serves, picturesque poem. » Il est incontestable que l'édition de M. Grégoire se place sur un plan infiniment plus élevé, qu'il va beaucoup plus loin dans la compréhension profonde des valeurs, et qu'il a littéralement renouvelé la critique de *Hélène*. Mais tout le monde n'est pas M. Grégoire.

Em. JANSSENS.

Livres reçus :

Johan DAISNE, *La Charade de l'Avent*, Bruxelles, Le Calame d'Or, 1943.

A. GLODEN, *Aperçu historique de la Trigonométrie rectiligne et sphérique*, Luxembourg 1949.

# BULLETIN DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Avril 1950

## Corps enseignant

MM. Ch. Delvoye et G. Bazin ont été nommés suppléants de M. le Professeur Berchmans.

MM. L. Groven et G. Hirsch ont été nommés agrégés de l'Université (Faculté des sciences).

Le mandat de suppléant de M. L. Groven pour le cours de Physique générale approfondie (titulaire M. le Professeur E. Henriot) a été renouvelé pour l'année académique 1950-1951.

M<sup>me</sup> H. Temerson et M<sup>lle</sup> Hergershausen ont été nommées en qualité de lecteurs de langue allemande, pour les années académiques 1950-1951 et 1951-1952 à la Faculté des sciences sociales, politiques et économiques.

Les cours d'Orientation professionnelle et Psychologie différentielle (*partim*) avec Exercices pratiques (Ecole des sciences de l'éducation) ont été confiées à M. W. Tordeur, avec le titre de chargé de cours, pour les années académiques 1950-1951 et 1951-1952.

Le cours de Psychologie différentielle (*partim*) et Exercices pratiques (Ecole des sciences de l'éducation) a été confié à M. le chargé de cours P. Osterrieth, pour les années académiques 1950-1951 et 1951-1952.

Le cours d'Etude générale et spéciale des professions (partie : Méthodes et techniques de la sélection professionnelle avec Exercices pratiques (Ecole des sciences de l'éducation) a été confié à M. L. Delys, avec le titre de chargé de cours, pour les années académiques 1950-1951 et 1951-1952.

## Nominations et distinctions extra-universitaires.

### Missions. Conférences

M. Ch. Van den Borren a été élu, le 27 avril, secrétaire de la Commission académique pour la publication des œuvres des anciens musiciens belges.

M. F. van Kalken a fait, le 26 avril, à l'Academia Belgica de Rome, une conférence sur *Les Réfugiés politiques français et italiens en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle*.

M. F. van den Dungen et E. Dupréel ont représenté l'U. L. B. aux Journées qui se sont tenues à Poitiers du 27 avril au 1<sup>er</sup> mai et au cours desquelles furent inaugurés les bâtiments universitaires créés ou aménagés depuis la libération. Ces manifestations avaient également pour

but de faire connaître les richesses artistiques du Poitou et de célébrer le souvenir de Descartes.

M. Ch. Pergameni a été promu grand officier de l'Ordre de Léopold II.

M<sup>me</sup> E. Carner-Noulet a été invitée à faire, en avril, des conférences à l'Université de Caen dans le cadre des accords culturels franco-belges.

M. H. De Page s'est vu attribuer le prix du concours décennal des Sciences juridiques pour la première période (1932-1948) pour l'ensemble de son œuvre et notamment pour son *Traité élémentaire de droit civil belge*.

M. G. Boulanger, effectue d'avril à septembre prochain un voyage d'études aux Etats-Unis. Il est chargé par l'I. R. S. I. A. d'y étudier les conditions de développement des grandes machines mathématiques et de déterminer les possibilités qu'elles offrent actuellement dans la recherche scientifique et technique.

M. M. Stracmans a effectué, en avril, un voyage d'études dans le Sud de l'Espagne, où il a examiné, notamment, à Carthagène et à Italica, certaines influences égyptiennes dans l'art celibérique du premier millénaire avant J.-C.

#### Manifestations. Cérémonies. Conférences

Des Journées d'études consacrées à l'enseignement aux indigènes des territoires non autonomes se sont tenues du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril à l'Institut de sociologie Solvay. Elles étaient organisées sous les auspices de cet Institut en collaboration avec le Centre belge d'Etudes économiques et sociales. Dans son discours d'ouverture, M. G. Smets, Directeur de l'Institut de Sociologie, a défini le problème de l'enseignement aux indigènes, tel qu'il se pose au législateur. Des communications furent ensuite présentées, notamment par M. Hussey, Délégué de la Royal African Society, Miss Darlow, Conseillère au Colonial Office, M. Brugmans, Professeur à l'Université d'Amsterdam, le R. P. Geshe, Supérieur des Pères Blancs, M. Coxill, Représentant des missions protestantes en Belgique, M. le Professeur P. Brien, M. Van Hove, Conseiller au Ministère des Colonies et M<sup>me</sup> Sohler, Présidente de l'Union des femmes coloniales.

Une séance académique, présidée par M. le Recteur Bagniet, a eu lieu le 14 avril, dans le Grand Hall, au cours de laquelle « Les Enfants de la Patrie », Etudiants universitaires orphelins de guerre appartenant aux nations signataires du Pacte atlantique, ont exprimé leur opinion sur « La Paix dans le monde ».

M. Ceslaw Nowinsky, directeur de l'Ecole supérieure de planification de Pologne, venu en Belgique pour y faire des conférences sur son pays, a été reçu à l'Université, par M. le Recteur, le 28 avril.

M. R. Courrier, Directeur du Laboratoire de morphogénie expérimentale et d'endocrinologie au Collège de France, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences de Paris, a fait, les 20 et 21 avril, à la Faculté de médecine et de pharmacie, sous les auspices de l'accord culturel franco-belge, deux conférences sur les sujets suivants : *Radioactivité artificielle et endocrinologie; Sur quelques anomalies de la gestation obtenues par mécanisme hormonal*.

M. le Chargé de cours I. Prigogine a fait, à la séance du Séminaire de Synthèse scientifique qui s'est tenue le 28 avril à la Faculté des sciences, un exposé sur le sujet *Irréversibilité, évolution et finalité*.

★

# REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

*TOME II (1949-1950)*

★

TABLE DES MATIÈRES



REDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES  
ADMINISTRATION : 12, RUE HOLLEBEEK, LINKEBEEK

## Table des matières du tome II (1949-1950)

	Pages
M. BARZIN, L'œuvre d'Eugène Dupréel . . . . .	379
H. BECKERS, Le Congo belge fait appel aux universitaires. Problèmes sociaux actuels . . . . .	126
J. BRACHET, L'hérédité . . . . .	190
P. BRIEN, Les méthodes de la zoologie générale . . . . .	113
B. S. CHLEPNER, L'inflation dirigée ou le danger du mécanisme . . . . .	269
N. CORMEAU, Le roman comme instrument de culture . . . . .	344
M. COSYNS, Faut-il « organiser » la science ? . . . . .	220
A.-M. DALCQ, Mobiles et raisonnements dans l'exploration de la morphogénèse . . . . .	5
P. DE GROOTE, La fonction sociale de l'Université libre de Bruxelles (allocution aux nouveaux étudiants) . . . . .	157
Ch. DELVOYE, Salonique, seconde capitale de l'empire byzantin, et ses monuments . . . . .	391
Ph. GRIERSON, La numismatique et l'histoire . . . . .	231
J.-P. HARROY, Economie coloniale et recherche scientifique . . . . .	324
L. HERRMANN, Poésie latine et arithmétique . . . . .	339
Em. JANSSENS, Platon et les sciences d'observation . . . . .	249
E. NOULET, Le problème féminin et l'existentialisme . . . . .	458
Ch. PERELMAN, Le libre-examen, hier et aujourd'hui . . . . .	39
R. PETTAZZONI, La formation du monothéisme . . . . .	209
I. PRIGOGINE, Irréversibilité, évolution et finalité . . . . .	445
O. PULMAN, Fonvizine. Une contribution russe à la petite histoire des lettres françaises . . . . .	357
E. RENAUX, Le problème des hôpitaux universitaires . . . . .	51
M. ROBERT, Essai sur des directives de politique coloniale . . . . .	23
F. SPAAK, La nomination et la révocation des ministres. Le rôle du premier ministre . . . . .	70
D. TITS, La réforme scolaire en France. Les « classes nouvelles » des lycées . . . . .	167
F.-M. VAN ASBECK, La « question indonésienne » et le nationalisme asiatique . . . . .	301

## Comptes rendus bibliographiques

	Pages
J. BOUUAERT, Petite histoire de l'alphabet (E. J.) . . . . .	203
G. CHARLIER, Le mouvement romantique en Belgique (1815-1850) (E. NOULET) . . . . .	291
Conférences du libre examen organisées par la société humaine : Cycle 1948 (E. JANSON) . . . . .	91
G. DUMANI, Le temps de souffrir (***) . . . . .	370
EURIPIDE, Hélène, texte établi et traduit par H. Grégoire (Em. JANSSENS) . . . . .	468
P. GILBERT, Esquisse d'une histoire de l'Egypte ancienne et de sa culture (E. JANSON) . . . . .	91
M.-P. HERREMANS, Personnes déplacées (rapatriés, disparus, réfu- giés) (E. JANSON) . . . . .	89
La question flamande (E. JANSON) . . . . .	89
M. HOURS-MIEDAN, Carthage (E. JANSON) . . . . .	91
M. LEROY, Sur le concept d'évolution en linguistique (Em. JANS- SENS) . . . . .	292
Th. RUYSSSEN, La société internationale (E. JANSON) . . . . .	468
J. VAN OFFELEN, Chronique du Plan Marshall (E. J.) . . . . .	92
Bulletins de la vie universitaire . . . . .	93, 204, 293, 372, 471

1824



1950

COMPAGNIE BELGE

**D'ASSURANCES GÉNÉRALES**

VIE ET ACCIDENTS

Siège social : 53, bd Emile-Jacqmain, Bruxelles. Tél. 17.17.28 (20 l.)

## **Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'Université libre de Bruxelles et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB**

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par l'Université Libre de Bruxelles, ci-après ULB, et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

### **Protection**

#### **1. Droits d'auteur**

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

#### **2. Responsabilité**

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

#### **3. Localisation**

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom\_du\_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

### **Utilisation**

#### **4. Gratuité**

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

#### **5. Buts poursuivis**

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles.  
Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

#### **6. Citation**

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

#### **7. Liens profonds**

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

### **Reproduction**

#### **8. Sous format électronique**

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

#### **9. Sur support papier**

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

#### **10. Références**

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.